VINCI

RAPPORT ANNUEL 2014

SOMMAIRE

01 Profil
02 Album 2014
12 Message du P-DG
13 Gouvernance
14 Instances de direction
15 Évolution et stratégie
17 Bourse et actionnariat
20 Développement durable

32 CONCESSIONS

36 Profils
38 Les concessions de VINCI dans le monde
40 VINCI Autoroutes
52 VINCI Airports
58 Autres concessions

68 CONTRACTING

72 Profils
74 VINCI Energies
84 Eurovia
94 VINCI Construction

109 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

110 Rapport de gestion du Conseil d'administration
199 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
205 Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration
207 Comptes consolidés
287 Comptes sociaux
304 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
307 Responsables du document de référence
309 Table de concordance du document de référence
311 Table de concordance du rapport financier annuel
312 Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

En couverture, la Fondation Louis Vuitton, Paris.

REPÈRES

CHIFFRE D'AFFAIRES[1]
(En M€)

France
International

EBITDA[2]
(En M€ et pourcentage du CA[1])

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA[1])

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA[1])

Résultat net part du Groupe hors éléments non courants
Éléments non courants

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31 DÉCEMBRE
(En M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES[1] PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En M€ et pourcentage)

France	23 936	61,8 %
Royaume-Uni	2 524	6,5 %
Allemagne	2 505	6,5 %
Benelux	734	1,9 %
Europe centrale et orientale	1 757	4,5 %
Autres pays d'Europe	1 725	4,5 %
Amériques	1 888	4,9 %
Afrique	1 718	4,4 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 916	5,0 %

CHIFFRE D'AFFAIRES[1] PAR BRANCHE
(En M€ et pourcentage)

Concessions	5 823	15,0 %
Contracting	32 916	85,0 %
Immobilier et éliminations intra-groupe	– 36	0 %

EBITDA[2] PAR BRANCHE
(En M€ et pourcentage)

Concessions	3 823	68,7 %
Contracting	1 624	29,2 %
Immobilier et holdings	114	2,1 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ PAR BRANCHE
(En M€ et pourcentage)

Concessions	2 428	66,7 %
Contracting	1 148	31,5 %
Immobilier et holdings	66	1,8 %

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE[3] PAR BRANCHE
(En M€ et pourcentage)

Concessions	1 779	71,6 %
Contracting	588	23,6 %
Immobilier et holdings	119	4,8 %

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

Concessions	12 854	6,9 %
Contracting	171 652	92,7 %
Immobilier et holdings	787	0,4 %

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires (2013 : 403 M€ ; 2014 : 340 M€).
(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(3) Dont éléments non courants : 581 M€.
(4) Estimation.
(5) Au 31 décembre 2014.

38,7 Mds€
CHIFFRE D'AFFAIRES[1]

26,9 Mds€
CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2014

2 486 M€
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE[3]

260 000
CHANTIERS[4]

185 293
SALARIÉS DANS LE MONDE[5]

PROFIL

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant plus de 185 000 collaborateurs dans une centaine de pays.

Notre mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à améliorer la vie quotidienne et la mobilité de chacun.
Parce que notre vision de la réussite est globale et ne se limite pas à nos résultats économiques, nous nous engageons sur la performance environnementale, sociale et sociétale de nos activités.
Parce que nos réalisations sont d'utilité publique, nous considérons l'écoute et le dialogue avec les parties prenantes de nos projets comme une condition nécessaire à l'exercice de nos métiers.
Notre ambition est de créer de la valeur à long terme pour nos clients, nos actionnaires, nos salariés, nos partenaires et pour la société en général.

ALBUM 2014

L'ANNÉE EN IMAGES

QATAR

TROIS GRANDS PROJETS EN COURS

QDVC, filiale de Qatari Diar et de VINCI Construction Grands Projets, réalise en conception-construction la ligne de métro à deux galeries longue de 13,8 km (ligne rouge sud) qui reliera l'aéroport de Doha au quartier historique de Msheireb.
Cinq tunneliers à pression de terre d'un diamètre extérieur de 7 m ont été assemblés sur le site en 2014, et une école a été créée sur place pour former les personnels qui interviendront sur les tunneliers. QDVC réalise également au Qatar le métro léger de la ville nouvelle de Lusail ainsi qu'une autoroute de 47 km (New Orbital Highway) en périphérie de Doha, dont le tracé inclut six viaducs, un tunnel de 320 m et 17 ouvrages de franchissement.

Saída
Exit

PORTUGAL

FORTE ACTIVITÉ COMMERCIALE DANS LES AÉROPORTS

VINCI Airports continue à développer la croissance des revenus commerciaux dans ses aéroports. Au Portugal, ces revenus ont enregistré une hausse de 25 % en 2014, grâce à l'amélioration des rendements dans les commerces en duty free, les bars et les restaurants, et à l'optimisation de l'espace disponible pour ces activités dans les aérogares. De nouveaux chantiers de refonte des zones commerciales sont prévus dans les quatre principaux aéroports portugais : Lisbonne, Porto, Faro et Funchal, soit un investissement total de plus de 60 millions d'euros.

TÉLÉCOMS

VINCI ENERGIES ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT

La couverture « indoor » des réseaux mobiles (ici à l'hôpital universitaire de Zurich en Suisse) est l'un des marchés porteurs de VINCI Energies dans les télécommunications et les technologies de l'information. Son activité dans ce domaine a pris une nouvelle dimension en 2014 grâce à l'acquisition d'Imtech ICT, dont l'offre complète celle d'Axians. Le rapprochement, sous la marque unique Axians, de ces deux offres et de celle d'infrastructures proposée auparavant sous la marque Graniou, permet à VINCI Energies de couvrir tous les segments du marché, de l'opérateur à l'utilisateur, des réseaux au Cloud et aux data centers.

9
E 49
E 51
Leipzig
129 k
9
Berlin
277 k
14
Halle (Saale)
132 k
4
Erfurt
105 k

ALLEMAGNE

PPP ET RÉNOVATION AUTOROUTIÈRE

La section élargie et rénovée de l'A9 entre Triptis et Schleiz en Thuringe a été ouverte dans sa totalité en deux fois trois voies en novembre 2014. Dans le cadre d'un PPP d'un montant total de 220 millions d'euros, VINCI Concessions a financé l'élargissement de l'infrastructure sur 19 km et sa rénovation sur 27,5 km, et assure son exploitation et sa maintenance pendant vingt ans. Les travaux, qui ont duré trois ans, ont été réalisés par un groupement piloté par Eurovia. Des travaux similaires ont été achevés en 2014 sur l'A5 (60 km entre Offenburg et Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg) et avaient été réalisés au cours des années antérieures sur l'A4 (45 km entre Gotha et Eisenach en Thuringe).

AÉROPORT PARIS-CHARLES-DE-GAULLE

RÉHABILITATION EXPRESS D'UNE PISTE

Eurovia, avec la collaboration de VINCI Energies pour le balisage, a mené à bien en moins de quatre semaines la réhabilitation de la piste 4 de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Pour s'inscrire dans un délai aussi serré, le chantier a été approvisionné à 100 % avant le lancement des travaux, soit 90 000 t de matériaux acheminées en six semaines. Il a mobilisé jusqu'à 200 personnes, qui ont mis en œuvre 102 000 t d'enrobés – sans joint – sur la piste, dont la bande centrale est longue de 2,7 km et large de 40 m. Soit 12 700 t appliquées en continu en une journée.

MESSAGE
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

2014 a été pour VINCI une année de bonne résistance. En dépit de la dégradation de l'environnement économique constatée en France dans le contracting et des pertes subies dans la construction au Royaume-Uni, VINCI a réalisé une performance d'ensemble très solide : la reprise confirmée du trafic autoroutier, la forte croissance du trafic aéroportuaire et la bonne dynamique des activités du Groupe à l'international ont permis de stabiliser le résultat net hors éléments non courants à un niveau élevé. Il ressort à 1 906 millions d'euros, en léger progrès par rapport à 2013.

Dans les concessions, notre stratégie de développement aéroportuaire porte ses fruits. L'intégration d'ANA, concessionnaire des dix aéroports du Portugal, est une réussite. VINCI Airports est désormais un contributeur significatif au chiffre d'affaires et aux résultats du Groupe. Sa performance est attestée par une progression du trafic sur ses aéroports largement supérieure à la moyenne du marché. VINCI Autoroutes montre également sa robustesse avec un trafic en hausse pour les véhicules légers mais aussi pour les poids lourds, après deux années de baisse. La solidité de ses performances lui a permis de poursuivre ses importants investissements dans la modernisation de ses réseaux et dans le développement de sa politique de services, au bénéfice de la collectivité et des clients de l'autoroute. Sur nos autres concessions, notre modèle intégré de concessionnaire-constructeur fonctionne efficacement sur de nombreux chantiers, qu'il s'agisse de la LGV SEA Tours-Bordeaux en France, dont l'infrastructure est en voie d'achèvement dans un délai record, ou des projets que nous menons à l'international.

Nous avons finalisé en 2014 l'ouverture du capital de VINCI Park. Cette opération a réduit l'endettement financier net de VINCI de près de 1,7 milliard d'euros et fait progresser fortement le résultat net de l'exercice à 2,5 milliards d'euros. VINCI Park poursuivra son développement avec l'appui de ses trois grands actionnaires que sont désormais Ardian, Crédit Agricole Assurances et VINCI. En termes de chiffre d'affaires, nous avons substitué à l'activité de stationnement une activité aéroportuaire de taille comparable, mais qui bénéficie de taux de croissance et de marge supérieurs.

Dans le contracting, l'environnement économique difficile qui a pesé sur certaines de nos activités, en particulier la construction et les travaux routiers en France, a conduit à une baisse de notre chiffre d'affaires ; la visibilité que nous donnent nos carnets de commandes nous a permis d'engager, dès les premiers signes de contraction des marchés, les gestes d'adaptation destinés à défendre nos marges. À l'international, la tendance au redressement s'est confirmée sur nos marchés d'Europe centrale, et l'activité est demeurée dynamique en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie-Océanie et sur le continent américain. Notre stratégie de développement volontariste dans les métiers de l'énergie s'est concrétisée par des opérations de croissance externe qui représentent un chiffre d'affaires de l'ordre d'un milliard d'euros en année pleine et accélèrent le développement de VINCI Energies à l'international et dans les métiers des technologies de l'information. Nous avons renforcé également nos réseaux internationaux dans les métiers de spécialités du génie civil, notamment en Amérique latine, et développé nos activités de grands projets dans les pays émergents.

L'analyse de notre environnement économique nous conforte dans notre priorité stratégique, qui est de poursuivre notre développement international en recherchant des relais de croissance à la fois en Europe sur les marchés les plus porteurs, et hors d'Europe dans les pays aux économies les plus dynamiques. Dans ce cadre, notre modèle de management sera le garant d'une croissance pérenne, fondée sur une capacité à nous développer, notamment par croissance externe, qui est inscrite dans notre ADN. Outre l'intégration de nouvelles entreprises, nous générerons également de la croissance, dans les concessions comme dans le contracting, en renforçant les synergies au sein du Groupe. En valorisant davantage l'étendue et la complémentarité de nos expertises et de nos réseaux d'entreprises, nous créerons de nouvelles opportunités de développement sur des marchés où les offres de VINCI sont en phase avec la globalisation et la complexification croissantes des projets.

C'est ainsi, dans la continuité d'un projet stratégique qui fonde l'identité, l'histoire et la réussite de VINCI, que nous renouvellerons notre modèle en le projetant sur de nouveaux territoires de croissance.

« Notre priorité stratégique est de poursuivre notre développement international. »

XAVIER HUILLARD

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

XAVIER HUILLARD
président-directeur général de VINCI

YVES-THIBAULT DE SILGUY
vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI

YANNICK ASSOUAD
directeur général de la branche Zodiac, Aircraft Systems

ÉLISABETH BOYER[1] [2]
administrateur représentant les salariés actionnaires, superviseur poste central d'exploitation de Cofiroute, présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais

ROBERT CASTAIGNE[3]
ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total

UWE CHLEBOS
administrateur représentant les salariés, isolateur chez G+H Isolierung GmbH

GRAZIELLA GAVEZOTTI
directeur général Europe du Sud d'Edenred

MILOUD HAKIMI
administrateur représentant les salariés, chargé de mission chez ViE SAS

JEAN-PIERRE LAMOURE
président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT

JEAN-BERNARD LÉVY[1]
président-directeur général d'EDF

MARIE-CHRISTINE LOMBARD
président du directoire de Geodis SA

MICHAEL PRAGNELL
ancien directeur général fondateur, président du comité exécutif et membre du conseil d'administration de Syngenta AG

HENRI SAINT OLIVE
président du conseil d'administration de Banque Saint Olive

PASCALE SOURISSE[3]
directeur général du développement international de Thales

QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY
société de droit qatari, dont le représentant permanent est M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari

Personne dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale du 14 avril 2015 :
ANA PAULA PESSOA
Partner, Brunswick Group

(1) Les mandats de Mme Élisabeth Boyer et de M. Jean-Bernard Lévy prendront fin à l'issue de l'assemblée générale du 14 avril 2015.
(2) L'élection d'un nouvel administrateur représentant les salariés actionnaires sera soumise à l'assemblée du 14 avril 2015.
(3) Renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 14 avril 2015.
(4) Membres permanents. Le comité de la Stratégie et des Investissements est également ouvert à tout membre du Conseil qui souhaite y participer.

COMITÉ D'AUDIT

Il aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Composition :
Henri Saint Olive (président)
Robert Castaigne
Graziella Gavezotti
Michael Pragnell

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur, formule des recommandations sur la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux et veille au respect des règles de gouvernance.

Composition :
Yves-Thibault de Silguy (président)
Jean-Pierre Lamoure
Marie-Christine Lombard
Pascale Sourisse

COMITÉ DE LA STRATÉGIE ET DES INVESTISSEMENTS

Il aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine les projets de contrats pluriannuels impliquant un investissement, les investissements stratégiques et toute opération d'acquisition et de cession susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la Société.

Composition[4] **:**
Yves-Thibault de Silguy (président)
Élisabeth Boyer
Uwe Chlebos
Jean-Bernard Lévy
Le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :
Robert Castaigne (président)
Yannick Assouad
Miloud Hakimi
Pascale Sourisse

INSTANCES DE DIRECTION

COMITÉ EXÉCUTIF 2015 (*)

Le comité Exécutif assure la direction générale de la Société. Il s'est réuni 21 fois en 2014.

1 XAVIER HUILLARD
président-directeur général de VINCI

2 PIERRE COPPEY
directeur général délégué de VINCI, en charge des concessions

3 RICHARD FRANCIOLI
directeur général adjoint de VINCI, en charge du contracting

4 CHRISTIAN LABEYRIE
directeur général adjoint et directeur financier de VINCI

5 YVES MEIGNIÉ
président-directeur général de VINCI Energies

6 PIERRE ANJOLRAS
président d'Eurovia

7 JÉRÔME STUBLER
président de VINCI Construction

8 BRUNO DUPETY
directeur international

9 PIERRE DUPRAT
directeur de la communication de VINCI

10 FRANCK MOUGIN
directeur des ressources humaines et du développement durable de VINCI

11 JEAN-LUC POMMIER
directeur du développement de VINCI

12 PATRICK RICHARD
directeur juridique de VINCI, secrétaire du Conseil d'administration

(*) À compter du 1er mars 2015.

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE COORDINATION 2015 (*)

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2014.

HERVÉ ADAM
directeur général adjoint de VINCI Energies, VINCI Energies France

GÉRARD BIENFAIT
président de VINCI Construction France

ALAIN BONNOT
président de VINCI Construction Grands Projets

PHILIPPE CHAVENT
président de VINCI Construction International Network

ARNAUD GRISON
directeur général adjoint de VINCI Energies, VINCI Energies International & Systems

JEAN-PIERRE LAMOURE
président d'honneur de Soletanche Freyssinet

OLIVIER DE LA ROUSSIÈRE
président de VINCI Immobilier

BERNARD LATOUR
directeur général adjoint de VINCI Energies, VINCI Energies Europe

PATRICK LEBRUN
directeur général adjoint de VINCI Energies, secrétaire général

BENOÎT LECINQ
président d'Entrepose

SÉBASTIEN MORANT
directeur général de VINCI Autoroutes

XAVIER NEUSCHWANDER
directeur général d'Eurovia, Europe, rail et spécialités

NICOLAS NOTEBAERT
président de VINCI Airports

JEAN-PIERRE PASERI
directeur général d'Eurovia, France

CHRISTOPHE PÉLISSIÉ DU RAUSAS
directeur de la maîtrise d'ouvrage de VINCI Concessions, président de VINCI Railways

FADI SELWAN
directeur du développement de VINCI Concessions, président de VINCI Highways

PATRICK SULLIOT
directeur général d'Eurovia, Amériques et Royaume-Uni

ÉVOLUTION ET STRATÉGIE

La complémentarité entre les métiers des concessions et du contracting demeure le socle très résilient à partir duquel se développe la stratégie de VINCI. L'année 2014 a néanmoins connu quelques inflexions qui se poursuivront en 2015 et au-delà. Le développement du Groupe sera focalisé en priorité sur les activités à fort potentiel de création de valeur et sur les régions du monde à fort potentiel de croissance.

DÉVELOPPEMENT AÉROPORTUAIRE
Deux nouveaux contrats restant à finaliser début 2015 ont été obtenus par VINCI pour la gestion déléguée des aéroports de Toulon-Hyères en France et de Santiago du Chili (photo ci-dessus).

Renforcement des concessions, développement prioritaire dans l'aéroportuaire

Cette stratégie conduira tout d'abord à renforcer la part des concessions, source de revenus récurrents et élevés, dans l'activité globale. Celle-ci pourrait passer de 15 % en 2014 à environ 20 % à l'horizon des années 2020. Dans la continuité des initiatives stratégiques récentes, l'aéroportuaire demeurera la priorité de développement dans les concessions. VINCI Airports s'est affirmé en quelques années comme un acteur international reconnu sur ce marché porté par la croissance du trafic aérien partout dans le monde. Son modèle intégré, ses qualités d'exploitant et la solidité financière de VINCI seront autant d'atouts pour remporter de nouveaux succès, dans la continuité des opérations qui ont marqué la période récente : acquisition d'ANA, concessionnaire des dix aéroports du Portugal, fin 2013 ; nouveaux contrats, en cours de finalisation début 2015, pour la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili et pour la gestion déléguée de l'aéroport de Toulon-Hyères en France. La convergence à l'échelle mondiale des normes d'exploitation aéroportuaire facilitera l'approche de nouveaux marchés.

VINCI Concessions se développera également, selon les opportunités, dans ses autres domaines d'activité et notamment les infrastructures routières et autoroutières, en intensifiant les synergies entre ses équipes françaises et internationales ainsi qu'avec les autres pôles du Groupe, lorsqu'il s'agira en particulier d'aborder des territoires où les entreprises de contracting sont déjà implantées.

Gestion dynamique des actifs concessifs et création de valeur

La stratégie de développement dans les concessions vise à la fois à optimiser la gestion des concessions matures et à cibler des objets à fort potentiel de croissance. VINCI pourra ainsi ouvrir le capital de certains actifs, ce qui permettra à la fois de développer de nouveaux projets, tout en maîtrisant l'endettement du Groupe, et de poursuivre les investissements dans les concessions existantes. C'est le sens de l'ouverture du capital de VINCI Park en 2014 : cette opération a réduit l'endettement net de VINCI de près de 1,7 milliard d'euros, tout en permettant à VINCI Park de poursuivre son développement international et ses investissements dans de nouveaux contrats avec l'appui désormais de trois grands actionnaires, dont VINCI. En investissant durant la même période dans le développement de VINCI Airports, VINCI a substitué à l'activité de stationnement une activité aéroportuaire générant un Ebitda comparable avec un potentiel de croissance supérieur.

VINCI créera également de la valeur en investissant dans les concessions existantes. Ainsi, en signant en France le Plan de relance autoroutier, dont la mise en œuvre est attendue au premier trimestre 2015 dans le cadre des discussions entre l'État et les sociétés concessionnaires, VINCI Autoroutes devrait allonger la durée de ses contrats de concessions en contrepartie d'un investissement de près de 2 milliards d'euros portant sur l'élargissement de sections autoroutières ainsi que sur des aménagements environnementaux. À l'international, VINCI Concessions entend s'appuyer sur ses concessions et contrats de partenariat existants pour poursuivre son développement en saisissant de nouvelles opportunités, notamment sur le continent américain, en Allemagne et en Russie.

DATES CLÉS

- **1891**
Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).
- **1899**
Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).
- **1908**
Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).
- **1946**
La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur après la Seconde Guerre mondiale, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.
- **1966**
La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.
- **1970**
La SGE participe à la création de Cofiroute.
- **1984**
La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.
- **1988**
Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.
- **Années 1990**
Plusieurs opérations de croissance externe au Royaume-Uni, en Allemagne et en Europe centrale donnent à la SGE une dimension européenne.

CROISSANCE EXTERNE CIBLÉE
La politique active de croissance externe permet d'accélérer le développement de VINCI Energies en Europe et au grand international.

Contracting : développement prioritaire dans les métiers de l'énergie et les niches de spécialités
La priorité de développement dans la branche contracting concerne le pôle VINCI Energies. Sa présence sur des marchés à fort potentiel va de pair avec des offres, un réseau international et un modèle de management qui lui donnent une large couverture de ces marchés. La mise en œuvre de cette priorité stratégique a déjà conduit VINCI Energies à plus que doubler son chiffre d'affaires au cours des cinq dernières années. En 2014, les deux principales opérations de croissance externe (Imtech ICT, Electrix) réalisées par ce pôle ont représenté à elles seules un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 milliard d'euros. Grâce aux nombreuses opportunités de croissance externe dans son secteur et à sa forte capacité d'intégration de nouvelles entreprises, VINCI Energies pourrait devenir à moyen terme le premier contributeur au chiffre d'affaires du contracting. Dans les autres pôles, VINCI se développera en priorité dans les activités à fort contenu technique et à couverture mondiale que sont les fondations spéciales, les structures, le nucléaire et les infrastructures pétrolières et gazières, ainsi que dans des métiers de spécialités comme les travaux ferroviaires.

Dans tous ces métiers identifiés comme prioritaires, ce développement pourra être accéléré, en complément de la croissance organique, par des opérations de croissance externe significatives, voire structurantes. Dans les autres métiers, des acquisitions ponctuelles pourront être menées pour densifier les réseaux du Groupe.

Accélérer l'internationalisation du Groupe
Dans tous ses métiers, VINCI entend accélérer son développement international. Cette priorité stratégique concerne en particulier les pays extra-européens, où les parts de marché du Groupe sont plus réduites que sur ses marchés domestiques et ses perspectives de développement d'autant plus significatives que la plupart des régions du monde connaissent une croissance supérieure à celle de l'Europe. Cette orientation stratégique devrait conduire le chiffre d'affaires réalisé hors de France, qui représentait 38 % de l'activité totale en 2014, à dépasser les 50 % à l'horizon des années 2020.

Levier dans cette démarche, la croissance externe concernera notamment l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie, ainsi que les marchés européens les mieux orientés. La nomination en 2014 de « référents pays » chargés d'identifier dans les pays cibles hors d'Europe des opportunités susceptibles d'intéresser l'ensemble des pôles du Groupe, facilitera le développement au grand international. VINCI s'appuiera également sur l'ancrage de ses réseaux locaux en Afrique pour développer sa présence sur ce continent, en y élargissant les collaborations entre ses pôles de métiers. Enfin, le développement des activités de grands projets participera à la dynamique d'internationalisation, dans le prolongement des contrats remportés récemment en Asie centrale, au Proche-Orient et en Asie du Sud-Est.

Un profil en phase avec les tendances profondes des marchés du Groupe
Le plan d'investissements de 315 milliards d'euros en cours d'élaboration par la Commission européenne, qui concerne en particulier les infrastructures de transport et d'énergie et prévoit de recourir très majoritairement aux partenariats public-privé, illustre clairement, au-delà des perspectives d'activité dont il est porteur pour VINCI, l'adéquation du profil de métiers et du modèle stratégique du Groupe avec les tendances profondes de ses marchés.

Les métiers de VINCI sont au carrefour des problématiques de mobilité, de développement urbain et de transition énergétique. Ces enjeux vont générer à moyen et long terme des investissements considérables, dans les pays aux économies matures comme dans les pays émergents, dans de nouveaux grands projets comme le Grand Paris aussi bien que dans le renouvellement des infrastructures et équipements existants. Par sa capacité à intégrer les savoir-faire d'investisseur, de constructeur, d'exploitant et d'opérateur de services, VINCI est pleinement en phase avec ces enjeux.

● 1996
La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.
● 2000
Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE. OPE amicale de la SGE sur Groupe GTM : la fusion SGE-Groupe GTM donne naissance à VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.
● 2002
VINCI entre au CAC 40.
● 2006
VINCI acquiert auprès de l'État le contrôle d'ASF, premier concessionnaire autoroutier français.
● 2007
Acquisition de Soletanche Bachy et d'Entrepose Contracting, métiers de spécialités à forte activité internationale.
● 2010
VINCI acquiert Cegelec et Faceo.
● 2011
VINCI remporte le contrat de concession de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, le plus important de son histoire.
● 2013
VINCI accélère son développement dans les concessions aéroportuaires en reprenant les dix aéroports du Portugal.
● 2014
VINCI ouvre le capital de VINCI Park à de nouveaux partenaires.
Avec l'acquisition d'Imtech ICT et d'Electrix, VINCI Energies se renforce à l'international dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, et dans celui des réseaux électriques.

BOURSE ET ACTIONNARIAT

Après une bonne performance en 2013, supérieure à celle du CAC 40, l'action VINCI, qui avait retrouvé ses niveaux de 2007 à la fin du premier semestre 2014 avec un cours en séance supérieur à 57 euros, a clôturé l'année 2014 à 45,51 euros, en légère baisse de 4,6 % sur un an. Sur la même période, l'indice CAC 40 a affiché un recul de 0,5 % et l'indice Stoxx Europe 600 Construction & Materials une hausse de 4,7 %.

Au 31 décembre 2014, la capitalisation boursière de VINCI atteignait 26,9 milliards d'euros, positionnant le Groupe au 17e rang des sociétés du CAC 40.

Une forte progression sur dix ans

Entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2014, le cours de l'action VINCI a connu une progression de plus de 80 % alors que l'indice CAC 40 affiche, sur la même période, une hausse de 12 %. Ainsi, un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1er janvier 2005 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 784 euros au 31 décembre 2014, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés, soit un rendement annuel moyen de plus de 10 %. Durant la même période, la capitalisation boursière du Groupe a été multipliée par plus de 3.

Dividende : 2,22 euros par action

Depuis l'acquisition d'ASF, en 2006, VINCI applique de façon constante une politique de dividende consistant à distribuer 50 % de son résultat net consolidé. Ainsi, le Conseil d'administration du 4 février 2015 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 14 avril 2015 un dividende total de 2,22 euros par action au titre de l'exercice 2014, dont 0,45 euro à titre exceptionnel, en hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Celui-ci représente un rendement de 4,9 % par rapport au cours du 31 décembre 2014. Déduction faite de l'acompte de 1 euro versé le 13 novembre 2014, un solde de 1,22 euro par action serait versé en numéraire le 29 avril 2015.

Un actionnariat stable et diversifié

Au 31 décembre 2014, 69,7 % du capital de VINCI était détenu par plus de 500 fonds d'investissement essentiellement situés aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe. Par ailleurs, Qatari Diar Real Estate Investment Company, entré au capital de VINCI en 2010, en détenait 5,3 %.

Les fonds d'épargne salariale, qui regroupent environ 114 000 collaborateurs du Groupe, dont plus de 97 000 en France, détenaient 9,7 % du capital, constituant collectivement le premier actionnaire de VINCI.

Enfin, les actionnaires individuels autres que les salariés du Groupe, estimés à environ 203 000, détenaient 9,3 % du capital de VINCI au 31 décembre 2014.

ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Partager plus qu'une action
Être actionnaire de VINCI, c'est investir dans une valeur solide, capable de saisir les opportunités de croissance dans des secteurs se situant au cœur des grands enjeux économiques de demain : l'urbanisation, la mobilité, l'efficacité énergétique. C'est également participer au développement d'un groupe dont l'ambition est d'être exemplaire tant au niveau de sa performance économique que de sa performance environnementale, sociale et sociétale. C'est enfin soutenir un groupe qui place sa réussite au service de l'utilité publique et contribue à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun.

Dialogue, transparence, proximité, écoute
La place, le rôle, la fidélité de ses actionnaires individuels sont une priorité pour VINCI. Depuis 2013, Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, participe en tant que membre-fondateur à l'Observatoire pour la promotion de l'actionnariat individuel. Pour approfondir le dialogue avec les actionnaires individuels du Groupe, les dirigeants de VINCI vont à leur rencontre régulièrement.
En 2014, outre l'assemblée générale du Groupe, qui a réuni près de 600 actionnaires à Paris, Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI, et Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier de VINCI, ont animé des réunions à Versailles, Strasbourg, Marseille et Biarritz.

Un dispositif de communication enrichi
En 2014, le dispositif de communication réservé aux actionnaires individuels s'est enrichi. Outre le site Internet de VINCI et le Numéro Vert, un nouveau magazine annuel intitulé *À plus d'un titre*, complété par une e-letter trimestrielle, permet aux actionnaires de mieux comprendre les ressorts de croissance du Groupe, ses métiers et son actualité. Par ailleurs, les témoignages des actionnaires individuels retraçant les visites du club des Actionnaires ont été diffusés par le biais de différents supports papier et vidéo.

Un club des Actionnaires individuels dynamique
Au nombre de 20 983 au 31 décembre 2014 (en progression de 1,3 % sur un an), les membres du club des Actionnaires bénéficient d'initiatives qui leur sont exclusivement réservées. En 2014, 23 événements ont été organisés, dont 8 croisières découvertes de l'histoire urbaine, des réalisations et des métiers de VINCI à Paris, Lyon et Marseille, ainsi qu'une rencontre sur le thème de la sécurité routière à l'initiative de la Fondation VINCI Autoroutes. Les visites ont notamment concerné le MuCEM à Marseille, le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux à Poitiers, l'Allianz Riviera à Nice et le château de Versailles.

Par ailleurs, VINCI a associé ses actionnaires aux grandes opérations de mécénat de l'année 2014, telles l'exposition Frank Gehry au Centre Pompidou, la Cité de la réussite à la Sorbonne et l'exposition « S'il y a lieu, je pars avec vous », au BAL, à Paris. Près de 3 500 actionnaires individuels ont pris part à ces manifestations.

RENDEMENT D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS VINCI SUR DIX ANS

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1er janvier 2005 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 784 euros au 31 décembre 2014, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de plus de 10 % par an.

UN DIVIDENDE PAR ACTION EN HAUSSE DE 25 %

Le dividende proposé à l'assemblée générale du 14 avril 2015 au titre de l'exercice 2014 est de 2,22 euros par action, en hausse de 0,45 euro par rapport à celui de 2013.

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT (*)

(*) Estimation à fin décembre 2014 sur la base de l'actionnariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionnariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.
(**) Le 11 février 2015, la société Qatari Diar Real Estate Investment Company a notifié à la Société la cession de 31 499 000 actions VINCI par sa filiale Comet Luxembourg Holding à Qatar Holding LLC. Ces deux sociétés sont contrôlées par Qatar Investment Authority.

Pour la deuxième année consécutive, le club des Actionnaires de VINCI a organisé le grand jeu « En tête-à-tête avec VINCI », qui a mis l'accent cette fois sur l'actualité des concessions aéroportuaires. Les cinq lauréats ont été invités à déjeuner avec Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI, et Nicolas Notebaert, président de VINCI Airports, au siège du Groupe à Rueil-Malmaison : un moment d'échanges privilégié, convivial et direct sur les priorités stratégiques, les perspectives, les résultats et la politique de dividende du Groupe. Au total, près de 1 000 actionnaires ont participé à ce jeu-concours.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2014, en participant à une centaine d'événements, les dirigeants de VINCI ont établi environ 800 contacts avec près de 400 investisseurs institutionnels et les analystes financiers *sell-side* qui couvrent le titre. En plus des réunions et conférences téléphoniques organisées à l'occasion de la publication de ses résultats, VINCI a consacré 34 journées à des road-shows en Europe et en Amérique du Nord et a participé à huit conférences organisées par de grandes institutions financières, principalement à Paris et à Londres. Il s'y ajoute tout au long de l'année des rendez-vous individuels au siège du Groupe et des conférences téléphoniques. Ces initiatives permettent d'entretenir un lien continu et étroit avec la communauté financière. Dans un souci de transparence, ces rencontres sont l'occasion, pour les dirigeants de VINCI, de présenter l'actualité du Groupe, ses performances, sa stratégie et sa gouvernance.

En novembre 2014, VINCI a organisé à l'intention des investisseurs institutionnels et des analystes financiers une journée de présentation sectorielle consacrée à VINCI Airports.

SITE INTERNET DE VINCI ET PUBLICATIONS ACTIONNAIRES

Le site Internet de VINCI dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Finances ».

Les actionnaires disposent de publications dédiées, accessibles en format papier ou dans la rubrique « Actionnaires » du site Internet www.vinci.com

SERVICE ACTIONNAIRES DE VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

Actionnaires individuels
Numéro Vert : 0 800 015 025

Investisseurs institutionnels
Tél. : 01 47 16 45 07 / 33 46

COURS DE L'ACTION ET VOLUMES MOYENS DE TRANSACTIONS

Capitalisation au 31 décembre 2014 : 26,9 milliards d'euros sur la base d'un cours de 45,51 euros par action, soit la 17e capitalisation du CAC 40 et la 15e en tenant compte de la pondération du flottant. Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, l'action VINCI a affiché un recul de 4,6 %, alors que les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et Stoxx Europe 600 Construction & Materials enregistraient respectivement une baisse de 0,5 %, une hausse de 1,2 % et une hausse de 4,7 %.
En 2014, 4,4 millions de titres ont été échangés sur le marché en moyenne chaque jour (Euronext + MTFs + OTC).

DÉVELOPPEMENT DURABLE (*)

CRÉER DE LA VALEUR COLLECTIVE

Parce que nos réalisations sont d'utilité publique et qu'elles transforment souvent fortement les villes et les territoires, nous poursuivons une politique de développement pragmatique. Cette politique se conforme à deux principes complémentaires. Le premier est de diminuer l'impact environnemental de nos projets et d'optimiser dans la durée les retombées socio-économiques de nos activités sur les populations et les territoires. Le second est d'imaginer, en liaison avec les parties prenantes de nos activités, les solutions d'utilité publique les plus efficaces dans une économie de rareté.

(*) Ces pages constituent la première section du rapport de développement durable de VINCI. La seconde section (voir pp. 156-187) présente de manière exhaustive les informations sociales, environnementales et sociétales du Groupe, conformément à la législation en vigueur. L'ensemble de ces éléments ainsi qu'une sélection de bonnes pratiques peuvent également être consultés sur le site vinci.com.

Le Manifeste VINCI

La politique de progrès de VINCI et ses grandes orientations en matière de développement durable sont définies dans le cadre global du Manifeste du Groupe. Celui-ci résume les convictions autour desquelles se rassemblent toutes les entreprises du Groupe et formalise leurs engagements vis-à-vis de leurs clients, de leurs salariés et de l'ensemble des parties prenantes associées à leur activité. Édité en plus de 15 langues, porté par le comité Exécutif de VINCI et relayé à tous les échelons de la ligne hiérarchique, le Manifeste s'applique à toutes les entités du Groupe dans le monde.
VINCI s'est engagé à faire vérifier régulièrement le respect des engagements de son Manifeste et mesurer leurs impacts par un organisme indépendant. Un audit réalisé par le cabinet PwC a permis d'évaluer le niveau de maturité du Groupe et de ses pôles sur chaque thème.
Si certains d'entre eux, comme la sécurité, apparaissent fortement ancrés dans la culture et les pratiques de toutes les entreprises de VINCI, d'autres, comme le dialogue avec les parties prenantes, la diversité et l'engagement citoyen témoignent d'un niveau d'implication variable selon l'activité et l'environnement des entreprises. Les résultats de l'audit nourrissent la démarche de progrès du Groupe.

Autodiagnostic des entreprises

Pour améliorer la diffusion du Manifeste et sa compréhension par les entreprises du Groupe, VINCI a conçu une plate-forme numérique d'autodiagnostic. Dénommée Advance, elle permet aux entités opérationnelles de s'évaluer sur chacun des thèmes du Manifeste et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour progresser.
Pour accompagner la diffusion internationale du Manifeste et de l'outil Advance, des formations spécifiques ont été organisées en 2014 pour les équipes de ressources humaines et de communication. En 2015, ce dispositif sera complété par le programme de rencontres thématiques *Manifeste et vous,* qui associera salariés du Groupe et parties prenantes.

Animation de la politique de développement durable

Supervisée par le comité Exécutif de VINCI, la politique de développement durable est animée par une délégation dédiée travaillant en collaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe ainsi qu'avec de nombreuses parties prenantes externes, au travers de diverses coordinations, groupes de travail et clubs thématiques.
Cette politique est mise en œuvre sous l'égide d'un comité international d'une trentaine de membres représentant les différents pôles du Groupe, qui fixe les objectifs, et détermine et évalue les grands programmes.
VINCI prend part à de nombreux échanges au sein de syndicats professionnels et d'organismes publics et privés, comme le Comité 21, réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il met son expertise à la disposition des pouvoirs publics dans les phases d'élaboration de nouveaux textes législatifs, dans la préparation de conférences nationales et internationales et lorsque sont créés de nouveaux organismes intervenant dans le champ du développement durable.

Notation extra-financière

VINCI répond chaque année aux questionnaires des agences de notation extra-financière et entretient des relations directes avec les investisseurs socialement responsables, qui peuvent ainsi étayer leurs analyses et leurs évaluations sur la base d'échanges avec le management du Groupe. En 2014, VINCI a vu sa note dans l'indice Dow Jones Sustainability Index (DJSI) progresser de 4 points (de 76 à 80/100), grâce notamment à sa performance environnementale.
Dans le cadre de l'enquête du Carbon Disclosure Project, le Groupe a été noté 100/100 pour la transparence de ses informations et A – pour la performance de sa stratégie carbone.
On rappellera enfin que VINCI adhère depuis 2003 au Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU et qu'il incite ses fournisseurs, au travers des accords-cadres, à respecter ses principes.

Les engagements du Manifeste explicitent les convictions et principes d'action qui fondent la démarche d'entreprise responsable et partenaire de VINCI.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES ET DÉMARCHE PARTENARIALE

NOUS NOUS ENGAGEONS À FAVORISER L'ÉCOUTE ET LA CONCERTATION DANS LA CONDUITE DE NOS PROJETS, POUR MIEUX Y ASSOCIER NOS PARTENAIRES.

Dans un contexte où l'adhésion de la société civile devient un enjeu de plus en plus déterminant pour la réalisation des projets, la culture de la concertation de VINCI, sa capacité d'organisation et son savoir-faire en matière de gouvernance collective, en associant tous les acteurs concernés (élus, acteurs économiques locaux, associations, utilisateurs, riverains), constituent des atouts essentiels pour leur réussite.

PRINCIPALES ACTIONS

› VINCI a développé des outils de mesure des impacts socio-économiques de ses activités, en particulier lorsqu'il intervient simultanément comme maître d'ouvrage, constructeur et exploitant d'infrastructure. VINCI Concessions anime ainsi un observatoire des retombées du projet de ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux sur l'économie locale et l'emploi dans les territoires qu'elle dessert. De leur côté, VINCI Autoroutes, VINCI Airports et VINCI Stadium organisent régulièrement des campagnes destinées à mesurer les attentes et la satisfaction des utilisateurs des infrastructures. La consultation des clients finaux nourrit une démarche d'amélioration continue de la qualité de service ; c'est le sens notamment du « contrat de service » déployé depuis le début 2014 par VINCI Autoroutes (voir page 49). Les outils et médias – sites Internet en particulier – mis en place pour accompagner la réalisation des nouveaux projets contribuent à nouer un dialogue de proximité avec les riverains et les futurs utilisateurs des infrastructures.

› VINCI contribue à mieux faire connaître ses métiers et ses projets en organisant des visites de chantier et en dialoguant à cette occasion avec les riverains et futurs utilisateurs des équipements en construction. En 2014, près de 10 000 personnes (8 000 en 2013) ont découvert la future LGV SEA sur l'un des quatre sites d'accueil du public ; à Bordeaux, plus de 18 000 personnes ont visité depuis son lancement le chantier du futur Grand Stade. À Montpellier, sur le chantier de dédoublement de l'A9, VINCI Autoroutes a recruté localement six agents de liaison dont la mission consiste à aller à la rencontre des habitants de l'agglomération et à nouer un dialogue avec eux.

› VINCI a formalisé et publié en 2013 une *Charte relations sous-traitants* qui affirme son ambition de construire et pérenniser des relations équitables avec ses fournisseurs et sous-traitants, et fixe des engagements précis s'appliquant à toutes les situations dans lesquelles interviennent ses entreprises (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprise générale). Dans le même esprit, VINCI Construction France a poursuivi le déploiement de son modèle d'entreprise générale, qui codifie les valeurs (respect, équité et transparence vis-à-vis des sous-traitants et des fournisseurs) et les pratiques (formes contractuelles, organisation et gestion de chantier, etc.) que l'entreprise s'impose à elle-même quand la responsabilité globale d'un projet de construction lui est confiée.

› Une démarche comparable est menée depuis plusieurs années avec Cooperate, qui consiste à rassembler et structurer le capital de savoir-faire et d'expérience accumulé par VINCI en matière de maîtrise d'ouvrage. Enrichie chaque année au fur et à mesure que de nouveaux sujets sont abordés au sein du réseau des clubs Cooperate, cette base qui regroupe les bonnes pratiques et les référentiels de demain est destinée à aider les équipes du Groupe quand elles abordent de nouveaux projets, à leur permettre d'améliorer la productivité, la qualité de réalisation et la sécurité des chantiers, ainsi que la collaboration avec les entreprises partenaires et les parties prenantes.

› Plusieurs centaines de partenariats relient VINCI au monde de l'éducation (écoles, universités, centres de formation). Leur efficience est directement liée à l'implication des nombreux collaborateurs du Groupe qui s'investissent dans leur animation et qui nouent des relations avec les élèves qui rejoindront les filières de métiers et les entreprises du Groupe.

OBJECTIFS DE PROGRÈS

● *Historiquement mise en œuvre dans le cadre des grands projets, la démarche de dialogue avec les parties prenantes a vocation à être étendue à tout type d'opération et de territoire, en étant adaptée aux réalités locales et à la diversité des partenaires et des publics concernés.*

● *Les démarches menées à l'échelle des différentes entreprises pour mesurer l'impact socio-économique des projets et la satisfaction des utilisateurs doivent favoriser la création d'outils communs et leur utilisation élargie au sein du Groupe.*

ÉTHIQUE ET DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX

NOUS NOUS ENGAGEONS À UNE TOTALE TRANSPARENCE SUR NOS PRATIQUES ET CELLES DE NOS SOUS-TRAITANTS.

VINCI veille à ce que l'ensemble de ses collaborateurs, en particulier ceux qui ont la capacité d'engager le Groupe dans les relations vis-à-vis des tiers, partagent et appliquent partout les règles qui garantissent le respect de l'éthique.

PRINCIPALES ACTIONS

› La *Charte éthique et comportements*, publiée en 2010, formalise l'ensemble des règles de conduite qui s'imposent à toutes les entreprises et tous les collaborateurs. Accessible sur le site Internet et sur l'intranet de VINCI, elle est adressée nominativement à l'ensemble des salariés susceptibles d'engager le Groupe, soit 7 287 collaborateurs fin 2014. À cette date, le taux d'adhésion de ces salariés atteignait 95,4 %. En accompagnement de cette démarche, chaque pôle de métier a mis en place des dispositifs de formation à l'éthique, organise des échanges lors de séminaires d'entreprise, etc.

› Le référent éthique de VINCI est rattaché à la direction Générale. Il bénéficie d'une large autonomie, veille à la bonne compréhension des règles de la charte et répond aux questions qui peuvent lui être posées quant à son application. Il reçoit et traite en toute confidentialité les dossiers qui lui sont soumis. Il peut les instruire lui-même, en s'appuyant sur les moyens du holding ou en faisant appel à des experts extérieurs. Il fournit des conseils et avis afin d'apporter des solutions équilibrées et respectueuses de la charte aux dossiers, en support des opérationnels concernés. Outre le travail du référent éthique, les moyens de contrôle internes et les plans d'audit globaux sécurisent le dispositif général de respect des principes éthiques.

› Le club Éthique et conformité, qui réunit les directeurs juridiques des principales divisions du Groupe et le référent éthique, assure une veille sur ce thème et favorise les échanges de bonnes pratiques sur les processus et formations mis en œuvre.

› Les sociétés de VINCI qui exercent leur activité dans des secteurs appliquant des procédures spécifiques en matière d'éthique sont dotées de responsables conformité *(compliance officers)* spécialisés.

› Le respect des droits sociaux fondamentaux est l'un des thèmes abordés par les entreprises dans le cadre de la démarche d'autodiagnostic Advance. Les travaux dans ce domaine sont coordonnés à l'échelle du Groupe par le comité Droits humains. Parmi les initiatives prises par les pôles sur ce thème, VINCI Energies a mis en place un module de formation sur la sous-traitance qui aborde notamment les droits humains et les risques liés au travail dissimulé. Au Qatar, les conditions de vie et d'exercice professionnel des travailleurs migrants sur les chantiers de construction ont fait l'objet d'une mission d'étude d'une délégation d'administrateurs salariés, de représentants du personnel de VINCI et d'acteurs du secteur. Au Cambodge, VINCI Airports a financé la création d'une instance de médiation destinée à assurer le relogement de personnes installées illégalement aux abords de l'aéroport de Phnom Penh. En Russie, une mission sur le chantier de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg a permis de vérifier la validité, en matière de respect des droits humains, des principes et règles codifiés dans le cadre de la politique de maîtrise d'ouvrage de VINCI (démarche Cooperate).

***CHARTE ÉTHIQUE ET COMPORTEMENTS* : TAUX D'ADHÉSION DES RÉCIPIENDAIRES NOMINATIFS**

95,4 %

OBJECTIFS DE PROGRÈS

● *Dans un contexte de tensions économiques et de forte concurrence, notamment en Europe, où les coûts de main-d'œuvre sont très variables, VINCI doit s'assurer en permanence que ses entités respectent les principes et règles qu'il a édictés, et inciter simultanément ses clients, partenaires et fournisseurs à maintenir et renforcer leur propre niveau d'exigence pour prévenir notamment le risque de travail clandestin.*

● *VINCI vise 100 % d'adhésion à la* Charte éthique et comportements, *notamment concernant les nouveaux embauchés.*

● *En matière de droits sociaux fondamentaux, VINCI entend renforcer son comité Droits humains par des auditions externes, notamment auprès d'associations internationales.*

CROISSANCE VERTE

NOUS NOUS ENGAGEONS À RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 30 % À L'HORIZON 2020, À ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET À LES INCITER À ADOPTER UN COMPORTEMENT ÉCO-RESPONSABLE.

Les métiers et activités de VINCI sont directement liés aux défis de la croissance verte. Ses entreprises s'efforcent de limiter l'impact environnemental de leurs activités. Elles développent des offres qui contribuent à réduire les quantités de matériaux mis en œuvre lors des travaux et les consommations énergétiques des ouvrages, et à préserver la biodiversité.

PRINCIPALES ACTIONS

› VINCI a étendu en 2014 la couverture de son dispositif de reporting environnemental, qui englobe désormais 98 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce dispositif fait l'objet chaque année d'un rapport des commissaires aux comptes.

› VINCI quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre selon la norme ISO 14064 et à l'échelle de son périmètre mondial. L'intensité carbone de 2014 est de 61 teq CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires, soit une réduction de 14,4 % par rapport à 2009, l'année de référence. VINCI a été noté 100 A – lors de l'enquête annuelle du Carbon Disclosure Project (contre 93 B en 2013 et 80 C en 2012). VINCI a également participé à la première expérience de notation du CDP Water (stratégie « eau » des entreprises) et obtenu une note supérieure à la moyenne du secteur.

› Les achats d'électricité d'origine renouvelable, qui contribuent à la réduction des émissions de CO_2, ont été multipliés par quatre en cinq ans, atteignant 12 765 MWh en 2014.

› Les systèmes de management environnemental (certification ISO 14001 principalement) couvrent l'activité du Groupe à 100 % chez VINCI Autoroutes, 69 % chez VINCI Airports, 64 % chez VINCI Construction, 63 % chez Eurovia dans le domaine des carrières (détenues en propre) et 34 % chez VINCI Energies. Dans les métiers du BTP, les projets conformes aux labels environnementaux BBC, Bepos, HQE®,

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (EN TONNES ÉQUIVALENT CO_2)

Breeam® et Leed® ont représenté en 2014 un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros.

› VINCI développe ses propres outils d'éco-conception, en collaboration avec le monde scientifique, ainsi que des procédés et des offres qui optimisent l'impact environnemental de ses réalisations. Eurovia a élaboré par exemple un système d'instrumentation des voies routières (Smartvia®) ou ferroviaires (Smartvia Track®) qui renseigne sur l'état de l'infrastructure et permet d'analyser son cycle de vie en pilotant dans le temps les travaux de maintenance. L'offre de performance énergétique de VINCI Facilities (VINCI Energies) couvre l'ensemble de la chaîne de rénovation et d'exploitation des bâtiments tertiaires et industriels, contribuant à réduire les coûts d'énergie tout en valorisant le patrimoine. VINCI Construction France a réuni en 2014 l'ensemble de ses expertises et de ses savoir-faire en matière de construction durable sous la marque Blue Fabric, et a signé la charte d'engagement relative à la Garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI).

› VINCI a rejoint le conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et participé aux travaux préparatoires de l'IPBES, plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco-systémiques. En partenariat avec les experts du Muséum national d'histoire naturelle, Eurovia a poursuivi l'évaluation de la biodiversité dans ses carrières, mesurée selon un indicateur de qualité écologique (IQE) élaboré spécifiquement pour ces sites. La Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité, créée dans le prolongement du chantier de la LGV SEA en France et dotée d'un budget de 5 millions d'euros sur cinq ans, a soutenu 47 projets en 2014. VINCI Construction Terrassement et Eurovia ont enrichi leurs offres de génie écologique en valorisant leurs savoir-faire en protection de la biodiversité.

OBJECTIFS DE PROGRÈS

● *L'engagement à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2 base 2009) à l'horizon 2020 implique que les entreprises du Groupe mettent en œuvre des plans d'actions associant leurs clients publics et privés, leurs fournisseurs et sous-traitants ainsi que les utilisateurs des infrastructures.*

● *VINCI poursuivra le développement d'outils d'éco-conception et d'offres environnementales performantes en phase de construction comme d'exploitation des ouvrages, en s'appuyant notamment sur les travaux de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ».*

● *Dans la perspective de la conférence Paris Climat 2015 (COP21), VINCI accentuera sa présence dans les réflexions et débats sur le changement climatique ainsi que sur l'économie circulaire et la mobilité durable. Le Groupe développera également des partenariats sur ces thèmes avec le monde scientifique et d'autres acteurs industriels.*

ENGAGEMENT CITOYEN

NOUS NOUS ENGAGEONS À SOUTENIR L'IMPLICATION CITOYENNE DE NOS SALARIÉS, EN PARTICULIER AU TRAVERS DES FONDATIONS DU GROUPE DANS LE MONDE ENTIER.

Acteur privé au service de l'intérêt public, VINCI a l'ambition, dans tous les territoires où il intervient, d'être un partenaire durable des communautés pour lesquelles il bâtit et gère de nombreux équipements. Cet engagement encourage et accompagne celui des salariés et des entreprises du Groupe à s'impliquer dans la société civile.

PRINCIPALES ACTIONS

› En 2014, le montant total consacré par VINCI à la lutte contre l'exclusion, à la recherche, à l'environnement et à la culture, en y associant le mécénat de compétences des salariés du Groupe, a représenté 12 millions d'euros.

› La lutte contre l'exclusion constitue le principal axe d'engagement citoyen de VINCI. Les actions menées dans ce domaine passent principalement par le réseau des fondations d'entreprise du Groupe, rejoint en 2014 par un neuvième partenaire, la VINCI Foundation NL aux Pays-Bas. Ces actions conjuguent le soutien financier apporté par les fondations et l'engagement des salariés qui parrainent des projets associatifs facilitant l'accès à l'emploi, au logement, à la mobilité, et contribuant à créer du lien social.
En France, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu 138 projets au travers de 259 parrainages, pour un montant total de plus de 2,5 millions d'euros. Son programme Cité solidaire, qui accompagne les très petites associations dans les quartiers en difficulté sociale, en associant les entreprises du Groupe implantées localement, a soutenu depuis sa création, en 2010, plus d'une centaine d'associations dans une quinzaine de villes ; un process de mesure de son impact territorial a été mis en place en 2014.

› La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, créée en 2011, a pour but de contribuer à faire évoluer les comportements sur la route et à aider les conducteurs à être les acteurs de leur propre sécurité. Elle a poursuivi en 2014 ses actions de soutien à la recherche et de sensibilisation du grand public en matière de risque routier (voir page 51).

› Les trois fondations d'entreprise PSA Peugeot Citroën, VINCI pour la Cité et VINCI Autoroutes pour une conduite responsable ont lancé un appel à projets commun en faveur de la mobilité solidaire, doté d'un budget de plus de 600 000 euros. 31 initiatives locales menées par des associations ont bénéficié, outre un soutien financier, du mécénat de compétences de 59 parrains.

› Accompagnant le chantier de la LGV SEA, le fonds de dotation Sillon solidaire a soutenu 30 projets en 2014 dans les régions Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine, sur les thèmes de la lutte contre l'illettrisme, de la mobilité solidaire et de l'aide au logement, soit un montant total de plus de 300 000 euros.

› En Afrique, le programme Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique), qui parraine des actions de solidarité lancées et gérées par les agences et les équipes de chantier, a soutenu 19 initiatives économiques et 9 initiatives sociales pour un montant total de 440 000 euros. Sogea-Satom mène par ailleurs auprès des populations africaines une politique active de prévention et de lutte contre les maladies (sida, paludisme, virus Ebola).

› Au Cambodge, l'entreprise sociale Artisans d'Angkor, gérée par VINCI Airports en partenariat avec l'État cambodgien, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de près de 8 millions d'euros en fournissant du travail à 1 200 salariés, dont 800 artisans répartis dans 48 ateliers ruraux. Les bénéfices sont réinvestis chaque année dans le développement de l'activité et dans la formation.

› En Asie, VINCI a soutenu trois associations humanitaires (Médecins du Monde, Croix-Rouge française, Solidarités International) qui ont secouru les populations à la suite du typhon Haiyan qui a frappé les Philippines en novembre 2013. Le Groupe a abondé en les doublant les dons effectués par ses salariés, permettant de verser au total 172 000 euros aux associations.

› En matière de mécénat culturel, dans le prolongement de l'ouverture au public de la Fondation Louis Vuitton, à Paris, construite par le Groupe, VINCI a soutenu l'exposition rétrospective consacrée par le Centre Pompidou à l'œuvre de l'architecte Frank Gehry.

› Mécène fondateur du BAL, lieu dédié à la création photographique et à la culture de l'image à Paris, VINCI a ouvert les portes de son réseau autoroutier et apporté son soutien à cinq artistes. Leurs œuvres photographiques portent un regard inédit sur l'autoroute et ont été réunies dans l'exposition « S'il y a lieu, je pars avec vous », organisée en septembre et octobre 2014 à Paris.

TAUX DE COUVERTURE DU GROUPE POUR DES DISPOSITIFS D'ENGAGEMENT CITOYEN

74 % *en 2013* — **78 %** *en 2014*

OBJECTIF DE PROGRÈS

● *L'objectif du Groupe est de poursuivre, en l'élargissant à l'international, le développement du mécénat de compétences, favorisant ainsi l'engagement citoyen de ses salariés.*

SÉCURITÉ

NOUS REFUSONS DE CONSIDÉRER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL COMME UNE FATALITÉ, ET NOUS NOUS ENGAGEONS SUR L'OBJECTIF DU « ZÉRO ACCIDENT ».

La politique de santé-sécurité s'applique à l'ensemble des intervenants des chantiers et exploitations (collaborateurs, personnels intérimaires, salariés des entreprises sous-traitantes et clients des infrastructures gérées). La sécurité est la priorité absolue et relève de la responsabilité des managers.

PRINCIPALES ACTIONS

À l'échelle du Groupe, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé en cinq ans de 10,98 à 7,51 ; la réduction est également marquée (– 23 % en cinq ans) pour les accidents concernant les personnels intérimaires en France.
Sur la même période, le taux de gravité des accidents du travail est passé de 0,72 à 0,49. En 2014, 69 % des entreprises de VINCI n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt.

Les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs efforts pour déployer des démarches de prévention adaptées à leur activité. Cette politique est mise en œuvre sous la responsabilité directe des managers, garants de la diffusion d'une « culture sécurité » partagée par tous les collaborateurs. Animée par un réseau d'une centaine de préventeurs, elle se décline en multiples actions, tels les quarts d'heure sécurité associant tous les intervenants d'un chantier, l'analyse des presque-accidents, les formations adaptées à des chantiers à nationalités multiples, la lutte contre les addictions (alcool et drogue) et la sensibilisation au risque routier.

VINCI Construction a organisé pour la première fois en 2014 une semaine internationale de la sécurité réunissant collaborateurs, partenaires et sous-traitants. Son programme de formation Manager la sécurité, destiné à l'ensemble de l'encadrement, aura été suivi entre 2013 et 2015 par 8 000 collaborateurs.

VINCI Concessions a élargi son dispositif de reporting sécurité aux personnels des entreprises sous-traitantes et aux intérimaires. VINCI Airports a élaboré à leur intention un module de formation par e-learning sur les aéroports de Grenoble et de Chambéry. VINCI Autoroutes a poursuivi sa démarche Sécurité 100 % Chantiers, qui responsabilise ses collaborateurs assurant des missions de maîtrise d'ouvrage et implique l'ensemble des entreprises de travaux (voir page 48).

Eurovia a déployé un parcours inédit de prévention en trois étapes pour tous ses nouveaux embauchés, utilisant notamment un outil de visite virtuelle des chantiers. Très impliqué également dans les questions de santé, Eurovia a mis en place un groupe de travail interprofessionnel sur la pénibilité. En République tchèque, Eurovia Kamenolomy, filiale en charge de l'activité de carrières, a reçu le prix Entreprise respectueuse de la santé, décerné par l'Institut national de la santé.

Chaque année depuis 2008, tous les salariés de VINCI Energies dans le monde participent le même jour à un Safety Day. Chacun d'eux était invité en 2014 à prendre un engagement sécurité adapté à la réalité de son métier et de son entreprise. Les engagements collectés ont alimenté le volet sécurité du projet stratégique partagé (PSP) élaboré par chaque entreprise de VINCI Energies.

PART DES ENTREPRISES SANS ACCIDENT DU TRAVAIL AVEC ARRÊT

OBJECTIFS DE PROGRÈS

- *Le seul objectif politique possible demeure le « zéro accident ». En complément des actions déjà menées dans leurs entités, les managers opérationnels et les responsables prévention peuvent s'appuyer sur l'intranet VINCI, qui rassemble 1 900 initiatives menées depuis 2009 au sein du Groupe.*
- *Des efforts doivent être poursuivis pour accompagner les entreprises sous-traitantes et celles de travail temporaire dans leurs démarches d'amélioration de leurs résultats sécurité, en application du premier engagement de la* Charte relations sous-traitants.
- *Dans le prolongement de la sécurité, VINCI entend développer son engagement en matière de santé au travail en collaboration avec le monde scientifique ; l'expérience de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable dans ce domaine sera utile pour approfondir cette démarche.*

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

NOUS NOUS ENGAGEONS À FÉMINISER NOTRE ENCADREMENT ET À L'OUVRIR PLUS LARGEMENT AUX PERSONNES DE TOUTE ORIGINE.

VINCI mène une politique volontariste d'égalité des chances, fondée sur des audits réalisés dans une centaine d'entreprises du Groupe. Cette politique vise à combattre toute forme de discrimination à l'embauche et dans les relations au travail, notamment vis-à-vis des femmes, des personnes handicapées, des seniors et de toute personne en raison de son origine.

PRINCIPALES ACTIONS

› La direction de la Diversité de VINCI coordonne un réseau d'une centaine d'animateurs qui se réunissent deux fois par an et interviennent au sein des pôles de métiers et des entreprises du Groupe en y menant des actions de sensibilisation et de formation à la diversité. VINCI nourrit également sa réflexion sur ce thème en participant aux travaux d'instances telles que l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'Association française des managers de la diversité.

› La filiale de VINCI Construction en Afrique Sogea-Satom favorise l'encadrement local dans chaque pays où elle est présente. Elle noue dans ce but des partenariats durables avec des écoles d'ingénieurs (2IE au Burkina Faso, Istac au Cameroun, École polytechnique au Sénégal) pour le recrutement de managers. Elle propose également à ses chefs de chantier et chefs d'équipe des cycles de formation qualifiante qui leur permettent d'accéder à de nouvelles responsabilités.

› En 2014, deux entreprises du Groupe se sont vu attribuer par Afnor Certification le label Diversité : Fournié Grospaud Synerys (VINCI Energies) et Campenon Bernard Management (VINCI Construction).

› VINCI s'est fixé pour objectif d'atteindre la proportion de 20 % de femmes managers à l'horizon 2015. Fin 2014, cet objectif était dépassé chez VINCI Airports, VINCI Autoroutes et VINCI Immobilier, qui a renouvelé pour trois ans son accord d'entreprise sur l'égalité hommes-femmes. Dans les pôles de la branche contracting, qui concentrent les métiers traditionnellement masculins, les effectifs de l'encadrement féminin sont passés de 14 % en 2010 à 16 % en 2014. Eurovia a mis en place un suivi mensuel des recrutements de femmes managers.

› Les « ambassadrices » de VINCI, qui étaient 44 fin 2014, vont à la rencontre d'étudiantes et d'étudiants pour partager leur expérience professionnelle et témoigner de leur parcours. Par ailleurs, dans le cadre du programme Capital Filles, qui associe des entreprises de différents secteurs d'activité, 90 salariées de VINCI sont marraines de jeunes lycéennes. Elles leur font découvrir leur métier et les conseillent sur leur orientation professionnelle.

› Les collaborateurs handicapés étaient au nombre de 3 787 fin 2014. L'activité confiée à des entreprises du secteur adapté, employant une majorité de personnes handicapées, a représenté 6,7 millions d'euros dans l'année.

› L'association Trajeo'h, créée par VINCI pour organiser le maintien dans l'emploi de salariés en situation d'inaptitude ainsi que le recrutement de personnes handicapées, a ouvert quatre nouvelles implantations régionales en France en 2014 et couvre désormais l'ensemble du territoire métropolitain. Durant l'année, Trajeo'h a accompagné 308 personnes dans un nouveau projet professionnel, en collaboration avec les responsables des entreprises concernées.

› En 2014, les personnes de plus de 50 ans représentaient 24 % des effectifs du Groupe, et celles de moins de 25 ans 9 %, soit une pyramide des âges stable depuis plusieurs années.

› Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, qui fait l'objet de plusieurs accords d'entreprise, VINCI Autoroutes met à la disposition de ses salariés une cellule d'écoute indépendante leur permettant de s'exprimer sur toute situation de discrimination ou de harcèlement. Par ailleurs, les responsables des ressources humaines ont reçu une formation sur la prévention de l'homophobie.

PART DES FEMMES DANS LES EFFECTIFS DE MANAGERS

OBJECTIFS DE PROGRÈS

● *VINCI peut et doit encore progresser en matière de féminisation des effectifs en général, et de l'encadrement et des métiers opérationnels en particulier.*

● *Dans un contexte de développement international soutenu, les entreprises du Groupe, dans tous les pays où elles sont présentes, accentueront leurs efforts pour promouvoir des managers locaux et favoriser leur évolution vers des postes de responsabilité au sein du Groupe.*

PARCOURS PROFESSIONNELS DURABLES

NOUS NOUS ENGAGEONS À PROPOSER DES PERSPECTIVES DE FORMATION ET DE MOBILITÉ À TOUS NOS COLLABORATEURS, DANS UNE LOGIQUE D'EMPLOYABILITÉ DURABLE.

La politique de ressources humaines de VINCI vise à proposer à chaque collaborateur un parcours lui permettant de progresser dans l'entreprise. Dans chaque pôle de métier, les centres de formation internes, dont les ressources ont été sensiblement renforcées au fil des années, élaborent des cursus de formation qui accompagnent l'évolution des métiers et contribuent au partage d'une même culture technique et managériale. Les évolutions de carrière sont favorisées par un mode de management qui privilégie la responsabilité et l'initiative.

PRINCIPALES ACTIONS

› Fin 2014, VINCI employait 185 293 salariés dans le monde, soit 2,8 % de moins qu'en 2013. Cette inversion de tendance (l'effectif du Groupe a progressé de 3,2 % sur la période 2010-2014) est directement liée aux changements de périmètre mais également à l'environnement économique défavorable, en particulier en Europe.

› Dans le contexte de contraction de l'activité, principalement en France dans les métiers de la construction et des travaux routiers, les entreprises du Groupe ont mis en place des mesures d'adaptation en s'efforçant de préserver le plus possible l'emploi salarié : réduction de l'intérim, internalisation de tâches sous-traitées auparavant, non-remplacement de départs en retraite, recours à de l'activité partielle.

La solidarité économique et sociale mise en œuvre au sein des filières de métiers et des réseaux de chaque pôle a contribué également à la préservation de l'emploi.

› Sur le chantier de la LGV SEA en France, après que 2 000 personnes ont été recrutées et formées localement pour les travaux d'infrastructure, le groupement concepteur-constructeur COSEA s'est engagé à redéployer la moitié des personnes employées en contrat à durée indéterminée de chantier (CDIC) notamment sur les phases de construction ultérieures. Plusieurs centaines de personnes formées initialement aux métiers du terrassement et du génie civil ont ainsi reçu une nouvelle formation aux travaux ferroviaires.

› VINCI et ses pôles de métiers développent des outils de management des ressources humaines qui accompagnent leur développement – en particulier à l'international – et favorisent les transversalités en termes de compétences comme de géographie. L'intranet du Groupe donne accès à une base mobilité qui recense tous les postes ouverts dans les pôles de métiers. VINCI Construction a déployé en 2014 une base CV commune à l'ensemble de ses divisions : Talent Construction. Chez VINCI Energies, qui fait de la mobilité un accélérateur du développement professionnel de ses collaborateurs, près de 1 400 mouvements ont été enregistrés dans l'année. VINCI Mobility, structure destinée à gérer les carrières des expatriés non français hautement qualifiés et non salariés dans leurs pays d'origine, favorise également la mobilité internationale et l'attractivité de ces carrières.

› Les collaborateurs de VINCI ont bénéficié en 2014 de 3,17 millions d'heures de formation. Les pôles d'activité et leurs divisions disposent de centres de formation adaptés aux spécificités de leurs métiers et de leurs marchés. VINCI Academy répond spécifiquement aux besoins de formation des dirigeants dans le contexte d'internationalisation du Groupe et de développement des synergies internes.

FORMATIONS DISPENSÉES EN 2014

3,17 *millions d'heures*

23 % *dans le cadre d'académies ou de programmes internes*

› Dans le cadre de leurs obligations en matière d'insertion, les entreprises de VINCI favorisent la construction de parcours professionnels pour les personnes éloignées de l'emploi. En 2014, ViE, entreprise sociale créée par VINCI et qui intervient en France, a apporté son aide au traitement du volet social de 123 chantiers, représentant au total 632 138 heures de travail, et a accompagné directement 1 737 personnes. Suite à leurs parcours d'insertion, près de 450 personnes ont été embauchées dans les entreprises du Groupe, principalement dans le pôle construction, ou chez leurs sous-traitants.

OBJECTIFS DE PROGRÈS

- *Le fonctionnement en réseau des directions des ressources humaines et le déploiement de nouveaux outils de management RH répondent à un double enjeu structurant – l'accélération du développement international et des synergies intra-groupe – et implique de favoriser davantage la mobilité des compétences et des équipes.*

- *Les nouveaux outils numériques et les réseaux collaboratifs d'entreprise faciliteront l'accès au savoir et à la formation, l'évolution des compétences ainsi que les échanges d'expertises et d'expérience à travers la création de communautés, compensant ainsi la dispersion géographique des entités du Groupe.*

PARTAGE DES FRUITS DE LA PERFORMANCE

NOUS NOUS ENGAGEONS, PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE, À CE QUE 100 % DES SALARIÉS DE VINCI BÉNÉFICIENT D'UN DISPOSITIF DE PARTAGE DE NOTRE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE.

La performance économique de VINCI doit bénéficier de manière équilibrée à ses actionnaires au travers des dividendes versés, à ses clients par la qualité des prestations fournies et à ses salariés via les systèmes de rémunération. L'épargne salariale permet d'associer les collaborateurs à la performance du Groupe.

PRINCIPALES ACTIONS

Les charges de personnel à l'échelle du Groupe se sont élevées en 2014 à 8,46 milliards d'euros, soit 21,8 % du chiffre d'affaires. 325 millions d'euros ont été versés au titre de l'intéressement, de la participation, de l'abondement et des œuvres sociales. En France, 96 % des salariés ont bénéficié de dispositifs d'intéressement et/ou de participation.

Dès 1995, VINCI s'est doté d'un plan d'épargne salariale, Castor, ouvert initialement aux salariés français. Ce plan et ses diverses déclinaisons se sont accompagnés dès l'origine d'une politique d'abondement avantageuse, qui favorise l'épargne la plus modeste, afin d'associer le plus largement possible les collaborateurs à la performance de VINCI. Cette politique et la confiance des salariés dans la réussite du Groupe ont suscité au fil des années une forte adhésion. La politique d'épargne salariale a été déployée dans un second temps à l'international, en l'adaptant aux spécificités réglementaires des pays concernés. Fin 2014, près de 90 % des salariés du Groupe avaient accès à un dispositif d'épargne salariale dans 24 pays.

Fin 2014, 114 000 personnes, soit environ 60 % des effectifs, étaient actionnaires de VINCI au travers des dispositifs d'épargne salariale, et détenaient chacune en moyenne un portefeuille de 21 000 euros. Collectivement, les salariés du Groupe détenaient près de 10 % de son capital. Près de 95 millions d'euros d'abondement ont été versés dans l'année.

La présidence du conseil de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (Castor et autres fonds d'actionnariat) est exercée par un représentant des salariés actionnaires qui siège au Conseil d'administration de VINCI.

Fin 2014, le Cercle des actionnaires salariés de VINCI, créé en 2011, comptait 12 562 membres.

Partager la performance consiste également à offrir des dispositifs de protection sociale, en particulier dans les pays qui ne disposent pas de systèmes publics de couverture sociale. Ainsi, au Cambodge, VINCI Airports, a fait évoluer le dispositif de couverture qui prend en charge un certain nombre d'actes médicaux et de frais de santé pour les salariés de sa filiale Cambodia Airports et leurs familles ; 3 500 personnes en bénéficient, soit trois fois l'effectif de la filiale. En Afrique, Sogea-Satom a lancé en 2014 une démarche similaire afin d'offrir à terme à l'ensemble de ses salariés sur le continent, une couverture des frais de santé et de prévoyance.

ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE INTERNATIONALE DE CASTOR

En 2004, 4 pays avaient accès à un dispositif d'épargne salariale. En 2014, 24 pays ont accès à un dispositif d'épargne salariale.

ABONDEMENT VERSÉ PAR L'ENTREPRISE

PROPORTION DE SALARIÉS ACTIONNAIRES DE VINCI

OBJECTIF DE PROGRÈS

● *VINCI poursuivra le déploiement international de dispositifs d'épargne et de protection sociale, en les adaptant aux cadres juridiques et fiscaux des différents pays où il est présent.*

RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

La politique de R&D et d'innovation contribue à répondre aux enjeux que sont le développement urbain, la mobilité durable et la transition énergétique. Elle est aussi un levier pour améliorer la performance opérationnelle des entreprises du Groupe et développer leur compétitivité.

Placée sous l'autorité du comité Exécutif, cette politique est animée par un comité international qui réunit une trentaine de directeurs techniques et scientifiques des différents pôles. Elle conjugue des programmes de R&D internes, des partenariats avec le monde scientifique et une forte incitation à l'innovation participative. Cette dernière est favorisée par le Prix de l'Innovation VINCI, organisé tous les deux ans et ouvert à l'ensemble des salariés. La dernière édition, en 2013, a suscité le dépôt de 2 075 projets, dont 146 ont été primés lors d'une première série de concours régionaux, et 13 lors du palmarès final. La prochaine édition du Prix aura lieu en 2015.

INNOVATION AU SERVICE DES PROJETS

› Avec un budget de 48 millions d'euros en 2014 et 236 chercheurs (en équivalent temps plein), VINCI se situe dans le peloton de tête de son secteur en matière de R&D. Le Groupe est intervenu en 2014 dans une cinquantaine de programmes de recherche et 13 pôles de compétitivité. 38 inventions nouvelles ont été brevetées, portant à 1 938 le patrimoine de brevets actifs dans le monde.

› Les entreprises du Groupe mènent une politique d'innovation tournée vers les attentes de leurs marchés et l'optimisation des solutions proposées à leurs clients, qu'il s'agisse de méthodes de conception, de techniques de construction ou de procédés exclusifs. Eurovia tire ainsi une part de sa compétitivité des produits et techniques de construction routière développés dans son centre de recherche de Mérignac et mis en œuvre par ses entités opérationnelles en les adaptant aux spécificités de chaque marché. Soletanche Freyssinet (VINCI Construction), qui dépose plusieurs dizaines de brevets par an en France et à l'international, a développé par exemple un procédé innovant pour la réalisation de parois moulées en milieu urbain (Cit'Easy), qui permet d'intervenir sur des emprises exiguës en optimisant la performance de l'outillage ; l'entreprise participe aussi à des programmes de recherche associant partenaires publics et privés, tel le projet Asiri, qui a permis d'approfondir la compréhension des mécanismes d'amélioration des sols par inclusions rigides et d'élaborer des règles spécifiques dans ce domaine.

RECHERCHE COLLABORATIVE

› Le partenariat entre VINCI et trois écoles de ParisTech (Mines, École des ponts, Agro), qui a donné naissance en 2008 à la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », a été renouvelé en 2013 pour une durée de cinq ans, et cette dernière dotée d'un budget de 4 millions d'euros sur cette période. Sa vocation première est de créer des outils de mesure et de simulation qui intègrent toutes les dimensions de l'éco-conception et nourrissent les offres et les projets développés par les entreprises du Groupe. Neuf thèmes de recherche – concernant par exemple la biodiversité en ville, la garantie de performance énergétique et les smart cities – feront l'objet jusqu'en 2018 de travaux associant équipes de recherche et collaborateurs de VINCI. Par ailleurs, plus de 500 personnes ont participé aux événements organisés en 2014 dans le cadre de ce partenariat, dont la troisième université de la chaire, consacrée aux interfaces entre éco-conception et comportement des citoyens (www.chaire-eco-conception.org).

NOMBRE DE BREVETS ACTIFS DANS LE MONDE

› La Fabrique de la Cité, fonds de dotation et think tank créé à l'initiative de VINCI, a poursuivi ses travaux de prospective urbaine sous la forme de rencontres thématiques, d'études menées en partenariat avec des universités françaises et internationales, et de publications (www.lafabriquedelacite.com). Un séminaire international consacré aux leviers d'optimisation de la ville a été organisé en juillet 2014 à Lisbonne, au Portugal. Les travaux menés pendant l'année ont concerné également la mobilité dans les périphéries des villes et l'utilisation des données *(big data, open data)* dans l'élaboration de nouveaux services urbains.

› Sur ce dernier thème, une journée de recherche a été organisée par VINCI Academy, afin de mettre en lumière les initiatives des entreprises du Groupe en matière de collecte et d'exploitation des data.

› VINCI a participé aux travaux de recherche collaborative de plusieurs institutions partenaires, dont l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) ; Efficacity, institut pour la transition énergétique dans les villes, dont VINCI est membre fondateur ; Vivapolis, la « marque France » de la ville durable à l'international ; l'Agence nationale de la recherche (Défi 6 : Mobilité et systèmes urbains durables).
Enfin, VINCI s'est associé à la création à Paris du nouvel incubateur Boucicault, qui a donné lieu au lancement d'un appel à projets auprès de start-up, notamment sur le thème « construction et énergie ».

CONCE

CHIFFRE D'AFFAIRES[1]
(En M€)

EBITDA[2]
(En M€ et pourcentage du CA[3])

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA[3])

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA[3])

ENDETTEMENT FINANCIER NET[4]
(En M€)

SSIONS

VINCI AUTOROUTES
VINCI AIRPORTS
AUTRES CONCESSIONS

CHIFFRE D'AFFAIRES[1] PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En pourcentage)

France	87 %
Portugal	9 %
Reste du monde	4 %

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(3) Y compris résultat net de cession de 691 millions d'euros, lié à l'ouverture du capital de VINCI Park à hauteur de 75 % finalisée le 4 juin 2014.
(4) Au 31 décembre.

VINCI

SIEM REAP INTERNATIONAL AIRPORT

Bienvenue
sur
nos aires
VINCI

VINCI

› PROFILS

VINCI CONCESSIONS CONÇOIT, FINANCE, CONSTRUIT ET EXPLOITE DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ. S'APPUYANT SUR LE MODÈLE INTÉGRÉ DU GROUPE, VINCI CONCESSIONS DÉVELOPPE DES SOLUTIONS QUI OPTIMISENT SUR LE LONG TERME LA PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES QUI LUI SONT CONFIÉES, TOUT EN APPORTANT UN HAUT NIVEAU DE SERVICE AUX CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX.
VINCI CONCESSIONS EST LE PREMIER OPÉRATEUR EUROPÉEN DE CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.
IL EXERCE SON ACTIVITÉ DANS LES DOMAINES DES AUTOROUTES, DES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT, DES AÉROPORTS, DU FERROVIAIRE, DES STADES ET DU STATIONNEMENT.

VINCI AUTOROUTES

VINCI Autoroutes gère 4 386 km d'autoroutes en France, soit le plus important réseau autoroutier en concession d'Europe, et accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur celui-ci, géré par quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes a investi près de 9 milliards d'euros depuis 2006 dans la construction, l'élargissement et l'amélioration de ses infrastructures. L'ensemble de ses collaborateurs sont mobilisés au travers du contrat de service dans une dynamique permanente d'amélioration du service au client.

VINCI AIRPORTS

Avec 23 aéroports gérés au Portugal, en France et au Cambodge, accueillant au total près de 47 millions de passagers par an, VINCI Airports est un acteur significatif sur le marché international des infrastructures aéroportuaires, tiré par la croissance du trafic aérien. Son activité a pris une nouvelle dimension avec l'acquisition, en 2013, de la société ANA, concessionnaire des dix aéroports du Portugal. En 2015, VINCI Airports s'est vu confier la gestion de l'aéroport de Toulon-Hyères pour une durée de vingt-cinq ans.

AUTRES CONCESSIONS

VINCI HIGHWAYS

construit et exploite, en association avec des partenaires, une vingtaine d'infrastructures routières dans le monde. Cet ensemble représente environ 1 000 km d'autoroutes et d'ouvrages de franchissement et près de 1 300 km de voies urbaines.

VINCI RAILWAYS

exploite en France la ligne de tramway Rhônexpress à Lyon et met en œuvre et exploite sur une partie du réseau ferré national le système de communication GSM-Rail. En Belgique, il gère la liaison souterraine Liefkenshoek dans le port d'Anvers. En France, VINCI réalise la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, plus important projet de concession d'infrastructure en construction en Europe.

VINCI STADIUM

exploite en France, après les avoir construits : le Stade de France à Saint-Denis en Île-de-France, le MMArena au Mans et l'Allianz Riviera à Nice. Ce dernier ainsi que le Nouveau Stade de Bordeaux, qui sera livré au printemps 2015, ont été réalisés pour accueillir notamment l'UEFA Euro 2016. Au Royaume-Uni, VINCI Stadium exploite depuis janvier 2015 le stade du Queen Elizabeth Olympic Park à Londres.

VINCI PARK

l'un des principaux acteurs mondiaux du stationnement, avec près de 1,9 million de places gérées dans 14 pays, est détenu par VINCI Concessions à hauteur de 24,7 %.

LES CONCESSIONS DE VINCI DANS LE MONDE

OUVRAGES	DESCRIPTION	PAYS	TAUX DE DÉTENTION	DATE DE FIN DE CONTRAT
Infrastructures autoroutières et routières	**Réseau concédé**			
Réseau ASF (hors tunnel du Puymorens – 5 km)	2 710 km	France	100 %	2033
Réseau Cofiroute (hors tunnel Duplex A86 – 11 km)	1 100 km	France	100 % [1]	2031
Réseau Escota	459 km	France	99 %	2027
Arcour (A19)	101 km	France	100 %	2070
Toll Collect	Péage routier et autoroutier pour poids lourds	Allemagne	10 %	2018
Voie express R1 (PR1BINA)	52 km	Slovaquie	50 %	2041
Autoroute A4 (A-Modell)	45 km	Allemagne	50 %	2037
Autoroute A5 (A-Modell) [3]	60 km	Allemagne	54 %	2039
Autoroute A9 (A-Modell)	46,5 km	Allemagne	50 %	2031
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50 %	2042
Réseau routier du district d'Hounslow	432 km de chaussées et 763 km de trottoirs	Royaume-Uni	50 %	2037
Réseau routier de l'île de Wight	821 km de chaussées et 767 km de trottoirs	Royaume-Uni	50 %	2038
Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg	43 km	Russie	50 %	2040
Autoroute Athènes-Corinthe-Patras [3]	201 km	Grèce	30 %	2038
Autoroute Maliakos-Kleidi [3]	230 km	Grèce	14 %	2038
Voie express Fredericton-Moncton	200 km	Canada	25 %	2028
Trans Jamaican Highway	50 km	Jamaïque	13 %	2036
Ouvrages routiers de franchissement				
Tunnel Duplex A86	Rueil-Malmaison – Jouy-en-Josas/Versailles (11 km)	France	100 % [1]	2086
Tunnel du Puymorens	Tunnel dans les Pyrénées (5 km)	France	100 %	2037
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille (2,5 km)	France	33 %	2025
Tunnel du Prado Sud	Tunnel à Marseille (1,5 km)	France	59 %	2055
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse-continent	Grèce	57 %	2039
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37 %	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35 %	2018 [4]
East End Crossing [3]	Ponts et tunnel reliant le Kentucky à l'Indiana	États-Unis	33 %	2051
Coentunnel	Tunnel à Amsterdam	Pays-Bas	21 %	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	20 %	2032
Infrastructures ferroviaires				
Liefkenshoek	Liaison ferroviaire souterraine (16 km) à Anvers	Belgique	28 %	2050
Rhônexpress	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	35 %	2038
GSM-Rail [3]	Système de radiocommunication sur 14 000 km de lignes ferroviaires	France	30 %	2025
LGV SEA [3]	Ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux (302 km)	France	33 %	2061
Parkings				
VINCI Park	1,9 million de places dont 0,5 million en concession et en pleine propriété	Monde	24,7 %	[5]
Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur	Bâtiment de 60 000 m²	France	100 %	2040
Aéroports				
Rennes, Dinard		France	49 %	2024 [2]
Ancenis, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Poitiers-Biard, Quimper		France	100 %	de 2016 à 2029 [2]
Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir		France	85 %	2065
Toulon-Hyères		France	100 %	2040 [6]
Lisbonne, Porto, Faro, Beja, Ponta Delgada, Horta, Flores, Santa Maria, Funchal, Porto Santo		Portugal	100 %	2063
Phnom Penh, Siem Reap, Sihanoukville		Cambodge	70 %	2040
Stades				
Stade de France	80 000 places	France	67 %	2025
Stade du Mans (MMArena)	25 000 places	France	100 %	2043
Stade de Nice (Allianz Riviera)	36 000 places	France	50 %	2041
Stade de Bordeaux	42 000 places	France	50 %	2045
Stade du Queen Elizabeth Olympic Park	60 000 places	Royaume-Uni	100 %	2040 [7]
Autres équipements publics				
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100 %	2027
Éclairage public de la ville de Goussainville		France	100 %	2026
Automatisation de barrages fluviaux [3]	31 barrages sur l'Aisne et la Meuse	France	50 %	2043
TCSP de la Martinique [3]	2,5 km	France	100 %	2035

(1) Finalisation du rachat des minoritaires le 31 janvier 2014.
(2) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.
(3) En construction ou à construire.
(4) Date estimée de fin de contrat.
(5) Durée résiduelle moyenne des contrats de concession et pleine propriété pondérée par l'Ebitda : 21 ans.
(6) Le contrat débutera au premier semestre 2015.
(7) Depuis janvier 2015.

EUROPE

Allemagne
- Toll Collect (péage autoroutier)
- 13 000 places de stationnement
- A4 – autoroute A-Modell
- A5 – autoroute A-Modell
- A9 – autoroute A-Modell

Belgique
- Liefkenshoek
- 57 000 places de stationnement

Espagne
- 88 000 places de stationnement

France
- Réseau ASF
- Réseau Cofiroute
- Réseau Escota
- Tunnel Duplex A86
- Arcour (A19)
- Tunnel de Puymorens
- Tunnel du Prado-Carénage
- Tunnel du Prado Sud
- Rhônexpress
- 475 000 places de stationnement
- Stade de France
- Stade du Mans
- Stade de Nice
- Stade de Bordeaux
- 11 aéroports (*)
- Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur
- GSM-Rail
- LGV SEA Tours-Bordeaux
- Éclairage public de Goussainville
- Éclairage public de Rouen
- TCSP de la Martinique
- 31 barrages sur l'Aisne et la Meuse

Grèce
- Pont Charilaos-Trikoupis
- Autoroute Athènes-Corinthe-Patras
- Autoroute Maliakos-Kleidi

Luxembourg
- 64 000 places de stationnement

Pays-Bas
- Coentunnel

Portugal
- Dix aéroports
- Deux ponts sur le Tage

République tchèque
- 38 000 places de stationnement

Royaume-Uni
- Contournement de Newport
- Deux ponts sur la Severn
- 146 000 places de stationnement
- Réseau routier du district d'Hounslow
- Réseau routier de l'île de Wight
- Stade du Queen Elizabeth Olympic Park

Russie
- 900 places de stationnement
- Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg

Slovaquie
- 5 000 places de stationnement
- Voie express R1 (PR1BINA)

Suisse
- 6 000 places de stationnement

(*) Dont l'aéroport de Toulon-Hyères, dont le contrat de concession débutera au premier semestre 2015.

Infrastructures ferroviaires
Aéroports
Stades
Stationnement
Infrastructures autoroutières et routières
Autres équipements publics

INTERNATIONAL

Brésil
- 41 000 places de stationnement

Cambodge
- Trois aéroports

Canada
- Autoroute Fredericton-Moncton
- Pont de la Confédération
- 171 000 places de stationnement

États-Unis
- East End Crossing
- 780 000 places de stationnement

Jamaïque
- Trans Jamaican Highway

Qatar
- 8 000 places de stationnement

› VINCI AUTOROUTES

UN MODÈLE ROBUSTE, SUPPORTANT DE LOURDS INVESTISSEMENTS

LA SOLIDITÉ DES PERFORMANCES DE VINCI AUTOROUTES LUI A PERMIS DE POURSUIVRE SES IMPORTANTS INVESTISSEMENTS DANS LA MODERNISATION DE SES RÉSEAUX ET LE DÉVELOPPEMENT DE SA POLITIQUE DE SERVICES.

TRAFIC

	2014 (EN MILLIONS DE KILOMÈTRES PARCOURUS)	ÉVOLUTION 2014/2013 À RÉSEAU ÉVOLUTIF
ASF	29 379	+ 2,3 %
Escota	6 778	+ 1,5 %
Cofiroute	11 056	+ 2,1 %
Arcour	287	+ 4,5 %
Total	**47 500**	**+ 2,1 %**

CHIFFRE D'AFFAIRES[1]
(En M€)

EBITDA[2]
(En M€ et pourcentage du CA[1])

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA[1])

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA[1])

ENDETTEMENT FINANCIER NET[3]
(En M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES[1] PAR RÉSEAU
(En M€ et pourcentage)

ASF	2 724	57 %
Cofiroute	1 284	27 %
Escota	697	15 %
Arcour	48	1 %

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI AUTOROUTES

Réseaux autoroutiers concédés en Europe (En km)[4]

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(3) Au 31 décembre.
(4) Sources : études internes, communication des sociétés ; réseaux contrôlés.

GROUPE ASF (ASF et Escota)
(En M€ et pourcentage du CA(*))

COFIROUTE
(En M€ et pourcentage du CA(*))

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(**) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(***) Au 31 décembre.

CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES DE VINCI EN FRANCE

1

1 PROGRESSION DU TRAFIC
Entre 2013 et 2014, le trafic à réseau évolutif a augmenté de 2,1 % sur le réseau interurbain.

DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

› TRAFIC ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Le trafic sur le réseau VINCI Autoroutes a progressé en 2014, dans la continuité du redressement amorcé au second trimestre 2013, après la contraction enregistrée en 2012. Le trafic a augmenté de 2,1 % sur le réseau interurbain (+ 2,2 % pour le trafic des véhicules légers et + 1,7 % pour celui des poids lourds). Ce dernier, corrélé aux grands indicateurs économiques, est revenu en 2014 au niveau enregistré dix ans plus tôt, après de fortes baisses durant la période 2008-2012, inédites dans l'histoire du réseau autoroutier français.

Le chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes a ainsi augmenté de 3,5 % à 4 755 millions d'euros. Outre la croissance du trafic, cette progression découle de la montée en charge des nouvelles infrastructures récemment mises en service (Duplex A86, A89 Lyon-Balbigny) et de la hausse des tarifs intervenue au 1er février 2014, en application des lois tarifaires contractuelles.

› RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel sur activité s'est établi à 2 149 millions d'euros, en progression de 5,8 % sur un an, soit un taux de résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires de 45,2 %. Cette amélioration découle pour une large part des gains de productivité générés par l'harmonisation des politiques d'exploitation des sociétés concessionnaires, par la rationalisation de leurs investissements communs et le développement des synergies entre leurs

réseaux. Accompagnant l'automatisation du péage, qui concerne désormais la quasi-totalité des transactions, cette démarche de convergence implique d'importants investissements dans la modernisation des gares et le développement des métiers de télé-exploitation et de télé-assistance.

› INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT

Depuis 2006, les investissements de VINCI Autoroutes se sont élevés au total à près de 9 milliards d'euros, dont environ la moitié au titre des opérations complémentaires inscrites dans les contrats de plan et du Paquet vert autoroutier. En 2014, ces investissements se sont élevés à 684 millions d'euros. Ils ont été consacrés majoritairement aux travaux d'élargissement et de modernisation des réseaux réalisés dans le cadre des contrats de plan (voir Infrastructure) ; les charges d'amortissement liées à ces investissements ont représenté 1 265 millions d'euros sur l'année.

Les niveaux bas des taux d'intérêt et la gestion prudente de la dette ont permis de maîtriser le coût de celle-ci. En début d'année, une émission obligataire de 600 millions d'euros à dix ans, destinée à refinancer la dette d'ASF et à lui permettre d'en allonger la maturité moyenne, a été placée avec succès. L'opération a été sursouscrite environ quatre fois, confirmant la confiance des investisseurs dans la qualité du crédit de la société. Deux placements privés d'un montant total de 120 millions d'euros et d'une durée de quinze ans ont également été réalisés au premier trimestre 2014 par ASF.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des dettes portées par les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes, incluant leurs holdings, s'élevait à 16,8 milliards d'euros.

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

Élaboré en 2013, le Plan de relance autoroutier, qui s'ajouterait aux investissements en cours sur les réseaux, a pour objectif de moderniser l'infrastructure autoroutière française en contribuant à la relance de l'activité économique. Après avoir fait l'objet, le 8 octobre 2013, d'un accord paraphé par le ministère en charge des transports et les sociétés d'autoroutes concernées, il a été notifié le 19 mai 2014 auprès de la Commission européenne, qui l'a validé le 28 octobre 2014.

Le Plan prévoit que les sociétés d'autoroutes signataires investiront sur une période de dix ans un montant global de 3,2 milliards d'euros, en contrepartie de l'allongement de leurs contrats de concession. Pour VINCI Autoroutes, l'investissement s'élève à 2 milliards d'euros. Il porte principalement sur l'élargissement de sections sur les autoroutes A9, A10, A61 et A63, ainsi que sur des aménagements environnementaux. Il prévoit également l'intégration dans la concession d'Escota des tunnels de Toulon et des sections adjacentes de l'A57, qui seront élargies.

Enfin, l'accord stipule que plus de la moitié des marchés de travaux sera attribuée à des entreprises non liées aux sociétés concessionnaires. Sa mise en œuvre dépend de l'issue des discussions en cours au premier trimestre 2015 entre le gouvernement et les sociétés concessionnaires, faisant suite à la crise que traverse le secteur autoroutier concédé en France après la publication, au dernier trimestre 2014, d'un rapport de l'Autorité de la concurrence dont le secteur a contesté tant les attendus que les recommandations.

INFRASTRUCTURE

› RÉSEAU ASF

A9 MONTPELLIER. Le chantier du déplacement de l'A9 au niveau de Montpellier est le plus important projet autoroutier en cours en France. Il représente pour ASF un engagement d'investissement de près de 800 millions d'euros et un chantier de plus de 3 millions d'heures de travail. Celui-ci a mobilisé en 2014 près de 400 salariés issus de 300 entreprises, dont de nombreuses PME. Représentatif d'une nouvelle génération de grands aménagements périurbains, le projet vise à accompagner le développement de Montpellier, huitième ville de France. Il associe la création d'une nouvelle section autoroutière de 12 km au sud de l'agglomération – l'ancien tronçon correspondant devant être requalifié en boulevard urbain – et l'élargissement de l'infrastructure existante sur 13 km, à l'est et à l'ouest de l'agglomération. Séparant le trafic de transit et le trafic de proximité, ces nouveaux aménagements permettront de fluidifier la circulation sur l'un des axes autoroutiers les plus fréquentés d'Europe (100 000 véhicules par jour en moyenne), tout en améliorant la desserte locale. Leur conception comme leur mise en œuvre ont fait l'objet d'une concertation poussée avec l'ensemble des parties prenantes (voir ci-contre). La mise en service de la nouvelle infrastructure est prévue fin 2017.

1

1 VOIES PROTÉGÉES
Entre la frontière italienne et Nice, sur l'A8, des aménagements ont été réalisés pour prévenir la chute de blocs rocheux sur les voies de circulation.

A9 MONTPELLIER
LE CHANTIER DE LA CONCERTATION

1

Entré dans sa phase opérationnelle en 2013, à l'issue d'une séquence d'études, d'enquêtes publiques et de concertation qui a duré plus de quinze ans, le chantier de dédoublement de l'A9 au niveau de Montpellier est monté en puissance en 2014. Au pic d'activité, en 2015, il mobilisera environ 1 000 personnes, issues de 300 entreprises dont de nombreuses PME. Sur toute la durée de l'opération, environ 500 personnes seront recrutées et formées localement, dans le cadre d'une convention entre VINCI Autoroutes et les services publics en charge de l'emploi et de l'insertion.
Comme sur tous ses chantiers, VINCI Autoroutes applique ici sa démarche Sécurité 100 % Chantiers. Au sein de l'équipe de maîtrise d'ouvrage, des animateurs sécurité sont chargés de gérer et de contrôler que les entreprises de travaux appliquent les règles fixées dans les contrats, notamment en matière de management de la prévention. La sous-traitance est limitée à un seul niveau pour que les objectifs et les messages de sécurité soient effectivement partagés par tous les intervenants.
Le volet environnemental du projet a été cogéré avec les associations de protection de la nature. Les Écologistes de l'Euzière ont ainsi totalisé 200 jours d'observation du patrimoine naturel sur le périmètre du chantier en deux ans, afin de définir les mesures compensatoires qui seront mises en œuvre sur 60 ha de garrigue et 10 ha de zones humides.
Pendant toute la durée de la concession, les associations environnementales assureront le suivi des espèces protégées.
Le parti pris de concertation englobe les relations avec les riverains, à qui le projet a été présenté afin de répondre à toutes leurs questions.

2

1 Six agents de liaison recrutés localement assurent un contact permanent avec les riverains du chantier.

2 La nouvelle infrastructure déplacera vers le sud de l'agglomération le trafic de transit de l'A9.

UN CHANTIER DE **25** KM, DONT UNE NOUVELLE SECTION DE 12 KM ET 13 KM D'AUTOROUTE À ÉLARGIR ET RÉAMÉNAGER.

PHILIPPE SAUREL
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER, MAIRE DE LA VILLE DE MONTPELLIER

« Nous sommes en train d'aménager durablement le territoire et je n'oublie pas que le travail mené en amont avec VINCI Autoroutes a permis de créer un nombre important d'emplois. Je sais les efforts qui ont été réalisés non seulement pour privilégier l'emploi local, mais également pour s'adresser à des personnes en contrat d'insertion. J'apprécie aussi la démarche consistant à associer le grand public à l'avancée des travaux via un site Internet régulièrement actualisé et doublé d'une newsletter. Le plus important chantier autoroutier de France mérite bien cela. »

1 VIADUC DE 600 M DE LONG.

60 OUVRAGES D'ART COURANTS ET HYDRAULIQUES, 138 DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX, 15 000 M DE MURS ANTIBRUIT, 2 NOUVELLES GARES DE PÉAGE.

Mediaco
Mediaco

A9 PERPIGNAN-FRONTIÈRE ESPAGNOLE. Fluidifier le trafic sur l'A9, axe d'échanges majeur avec l'Espagne, constitue un enjeu particulièrement important. Depuis 2009, des travaux d'élargissement sont réalisés par ASF à l'approche de la frontière espagnole. Une première section élargie (Perpignan Nord-Perpignan Sud, 14 km) a été mise en service en 2013. La même année, les travaux ont été engagés pour une seconde section, de 17 km, entre Perpignan Sud et Le Boulou ; ils incluent la construction de 28 ouvrages d'art, de 12 bassins de rétention des eaux et de 2 800 m² d'écrans acoustiques. Ce chantier représente un investissement de 120 millions d'euros et générera 450 000 heures de travail. Il devrait être achevé fin 2016.

A63. Longue de 66 km, la section sud de l'autoroute A63 entre Saint-Geours-de-Maremne (Landes) et Biriatou (Pyrénées-Atlantiques) est un axe important à l'échelle régionale, nationale et européenne. Après avoir élargi et réaménagé un premier tronçon de 18 km (Ondres-Biarritz) entre 2009 et 2012, ASF a débuté en septembre 2014 des travaux similaires sur la section de 22 km reliant Biarritz et Biriatou, à la frontière espagnole. Le tracé sinueux, le relief vallonné et les interférences avec un réseau secondaire dense nécessitent la construction ou la reconstruction de nombreux ouvrages d'art. Les travaux d'élargissement s'accompagnent d'aménagements améliorant la protection phonique des riverains (construction de merlons sur 10 km et d'écrans acoustiques sur 18 km) et la préservation de la ressource en eau (création de 20 bassins de récupération et de traitement des eaux). Le chantier devrait s'achever mi-2018. Des études sont en cours pour l'élargissement de la troisième section (Ondres – Saint-Geours-de-Maremne), dans le cadre du Plan de relance autoroutier.

TUNNEL DU PUYMORENS. VINCI Autoroutes a poursuivi le programme de modernisation de ce tunnel de 5 km situé sur la RN20, rattaché à la concession d'ASF. L'ouvrage facilite la traversée des Pyrénées en offrant une alternative au franchissement du col du Puymorens (1 915 m). Organisés par phases annuelles successives pour permettre la réouverture de l'ouvrage pendant l'hiver, les travaux ont porté principalement en 2014 sur l'achèvement du génie civil des nouveaux abris et de la galerie d'évacuation.

1

2

3

LES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE L'A9 À L'APPROCHE DE LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE SE POURSUIVENT EN VUE D'UN ACHÈVEMENT FIN 2016.

Les autres chantiers d'infrastructure sur le réseau ASF ont notamment concerné l'aménagement de la rocade d'Angers ainsi que le doublement de la RD9 (5 km) reliant l'A89 à l'A20 au niveau de Brive. La transformation de cette route départementale en section autoroutière de 4,6 km marque l'achèvement de l'A89, grande transversale Ouest-Est permettant de relier Bordeaux à Lyon en cinq heures quinze. Cette dernière section, située entre l'échangeur de Saint-Germain-les-Vergnes et Saint-Pardoux-l'Ortigier, au nord de Brive, a été inaugurée le 7 février 2015 par le président de la République, François Hollande. Depuis que la concession de l'A89 lui a été attribuée, en 1992, ASF a investi 6,3 milliards d'euros pour construire les 396 km de cette autoroute.

› RÉSEAU COFIROUTE

Les investissements sur le réseau Cofiroute ont concerné pour l'essentiel des aménagements inscrits au contrat de plan 2010-2014, en particulier :
– l'élargissement de l'A71 sur 5 km entre les bifurcations avec l'A85 et l'A20 ;
– l'élargissement de l'A10 sur 6 km entre la gare de péage de Chambray-lès-Tours et la bifurcation avec l'A85, à la hauteur de Tours Sud ;
– le déploiement d'équipements dynamiques améliorant le confort et la sécurité sur le réseau : panneaux à messages variables, stations de recueil des données pour le calcul des temps de parcours, dispositif « trop vite trop près » sensibilisant les conducteurs aux règles de prudence sur autoroute ;
– la création de places de stationnement supplémentaires pour poids lourds sur les aires, dans le cadre d'un programme global de 320 places, dont les aires de Tours-Val de Loire et Blois-Villerbon.

Par ailleurs, sur l'A11, deux projets de création de nouveaux échangeurs sont menés en partenariat avec les collectivités territoriales : l'un à Illiers-Combray, financé à parts égales par Cofiroute et le conseil général d'Eure-et-Loir, qui sera mis en service en 2015 ; l'autre, à Connerré-Beillé, cofinancé par Cofiroute, le conseil régional des Pays de la Loire et le conseil général de la Sarthe.

› RÉSEAU ESCOTA

A8. À l'ouest de Nice, les travaux de mise à deux fois trois voies de l'A8 entre les échangeurs Nice-Promenade des Anglais et Nice – Saint-Augustin, et ceux de reconfiguration de ces deux échangeurs se sont poursuivis en 2014. Plusieurs autres opérations ont été lancées ou poursuivies sur la même autoroute : la construction du nouveau tunnel de la Borne Romaine (765 m), entre les échangeurs de Nice Est et de La Turbie ; des aménagements visant à prévenir les risques de chutes de blocs sur l'autoroute dans les traversées de massifs rocheux ; des travaux de réparation consécutifs aux glissements de terrain provoqués par les fortes intempéries qui ont affecté le Var et les Alpes-Maritimes durant l'année. Par ailleurs, Escota a lancé, après deux années de concertation et d'études, la réalisation de quatre éco-ponts sur l'A52 et l'A8, et a participé à la mise en service à proximité de l'A51 d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 4 300 MWc, réalisée en partenariat avec la commune de Vitrolles.

1 ÉLARGISSEMENT
Travaux de mise à deux fois trois voies sur l'A8 entre les échangeurs Nice-Promenade des Anglais et Nice – Saint-Augustin.

2 DERNIER TRONÇON
Inauguration, le 7 février 2015, par le président de la République, de la dernière section de l'A89, au nord de Brive.

3 INTERACTIONS DE RÉSEAUX
Le chantier de la LGV SEA longe l'A10 sur une partie de son tracé et présente 24 zones d'interaction avec le réseau de VINCI Autoroutes entre Tours et Poitiers et à proximité de Bordeaux.

> INTERFACES AVEC LES LIGNES À GRANDE VITESSE

La future ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (SEA) longe l'A10 sur une partie de son tracé et présente 24 zones d'interaction avec le réseau VINCI Autoroutes entre Tours et Poitiers et à proximité de Bordeaux. D'importants travaux, en voie d'achèvement fin 2014, ont été menés dans ces zones sans interrompre le trafic autoroutier, dont la construction de six ouvrages d'art au-dessus ou au-dessous de l'autoroute, et le déplacement ou le réaménagement de six aires de services. Des travaux similaires ont été réalisés sur les dix zones d'interaction entre la future ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire et le réseau VINCI Autoroutes (A11, A28, A81), incluant la construction de cinq ouvrages de franchissement de l'autoroute et d'une tranchée couverte.

> ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Les chantiers menés chaque année dans le cadre des programmes d'entretien concernent pour l'essentiel la réfection des couches de roulement, le renforcement structurel des chaussées, la pérennisation des ouvrages d'art ainsi que la mise aux nouvelles normes et la maintenance des tunnels. Au sein de VINCI Autoroutes, la gestion du patrimoine est assurée par des équipes dédiées, qui s'appuient sur une méthodologie d'inspection rigoureuse et sur des outils avancés (mesures laser de l'état des chaussées par exemple), permettant d'améliorer les opérations de maintenance et de garder en permanence l'infrastructure dans le meilleur état de fonctionnement et de sécurité.

Outre les investissements réalisés, VINCI Autoroutes a consacré 81 millions d'euros en 2014 à l'entretien courant de son patrimoine autoroutier, qui totalise 8 705 km de chaussées, 6 702 ouvrages d'art, 38 km de tunnels et tranchées couvertes, ainsi que 4 120 bassins de rétention et de traitement des eaux.

VINCI Autoroutes entretient également près de 20 000 ha d'espaces verts inclus dans l'emprise de ses réseaux, et veille à y préserver la biodiversité en collaboration avec les associations de protection de la nature et les fédérations de chasseurs.

VINCI Autoroutes est certifié ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités (construction, entretien, exploitation).

32 *ENGAGEMENTS SONT DÉCLINÉS DANS LE NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE DÉPLOYÉ EN 2014.*

1 PATRIMOINE VERT
VINCI Autoroutes entretient près de 20 000 ha d'espaces verts dans l'emprise de ses réseaux.

2-4 LA COULEUR DU SERVICE
Les « femmes et hommes en jaune » de la filière viabilité-sécurité sont au service des clients 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

3 COORDINATION ET INFORMATION
367 salariés, soit plus de 5 % des effectifs, assurent la coordination des opérations et la transmission des informations.

1

2

> SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

De très nombreux chantiers de toute taille, réalisés pour la plupart sous circulation, sont menés chaque année sur le réseau de VINCI Autoroutes, sous sa responsabilité de maître d'ouvrage. Dans le cadre de la démarche Sécurité 100 % Chantiers déployée depuis 2012, tous les collaborateurs de VINCI Autoroutes exerçant des responsabilités de maître d'ouvrage reçoivent une formation spécifique. L'ensemble des procédures qui régissent l'intervention des entreprises et sous-traitants en charge des travaux sur les réseaux a été refondu. Les contrats comportent de nouvelles clauses encadrant le management de la prévention sur les chantiers, assorties de pénalités en cas de non-respect. L'amélioration des résultats en matière de sécurité sur les chantiers en cours confirme la cohérence de cette démarche.

EXPLOITATION

> VIABILITÉ-SÉCURITÉ

2 200 collaborateurs de la filière viabilité-sécurité sont présents au quotidien sur le réseau VINCI Autoroutes. 24 heures sur 24 et 365 jours par an, ils sont prêts à intervenir sur tout événement – pour porter assistance lors de pannes ou d'accidents, pour enlever des objets tombés sur les voies ou encore pour baliser les zones d'intervention.
Les « femmes et hommes en jaune » sont le maillon le plus visible d'une chaîne d'information et de sécurité coordonnée par les postes centraux d'exploitation, qui emploient 367 salariés, soit plus de 5 % des effectifs. Cette chaîne humaine va de pair avec un haut niveau d'équipement (systèmes d'aide à l'exploitation, traçage par GPS des véhicules en opération, caméras et boucles de comptage déployées le long des chaussées, etc.) permettant de réguler le trafic, d'organiser très rapidement les interventions en cas

3

4

d'incident et d'informer les conducteurs via les panneaux lumineux et les flashs de Radio VINCI Autoroutes.

Cette organisation humaine et technique est mobilisée en particulier lors des campagnes de viabilité hivernale, durant lesquelles VINCI Autoroutes utilise 400 engins spécifiques et s'appuie sur un réseau de 270 stations météo.

› CONTRAT DE SERVICE

VINCI Autoroutes a déployé en 2014 sur l'ensemble de son réseau son nouveau contrat de service, qui étend, amplifie et précise les engagements de sa précédente charte clients. Élaboré à l'issue d'un double processus de consultation, auprès des clients et des salariés de VINCI Autoroutes, le contrat de service engage l'entreprise au-delà de ses obligations contractuelles. Il mobilise l'ensemble des collaborateurs autour d'un objectif commun : l'amélioration continue de la qualité du service au client.

Le contrat de service est structuré en sept thèmes qui couvrent tout le champ du service autoroutier – information, assistance, conditions de circulation, environnement, aires, écoute et accompagnement, télépéage – et se décline en 32 engagements. Son déploiement, à partir de janvier 2014, s'est accompagné d'une communication globale et thématique – via une campagne d'affichage mettant successivement en avant un ou plusieurs engagements.

› GARES, MÉTIERS ET SERVICES DE PÉAGE

Le péage autoroutier a profondément évolué au cours de la période récente, pour les clients comme pour les professionnels de l'autoroute. Près de 99 % des transactions sur les réseaux de VINCI Autoroutes sont aujourd'hui réalisées de façon automatique, soit par télépéage (47 %), pour les clients abonnés, soit via les bornes automatiques (52 %), pour les clients occasionnels. Le télépéage a vu son attractivité renforcée par le déploiement de voies de télépéage à 30 km/h, qui évitent de marquer l'arrêt et allient des bénéfices en termes de confort, de fluidité du trafic, d'économie de carburant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 247 voies de ce type étaient en service fin 2014 sur les principales barrières de péage du réseau VINCI Autoroutes.

Pour accompagner cette mutation, VINCI Autoroutes a mis en place un programme d'évolution qui concerne à la fois les équipements et infrastructures, le service et les métiers du péage. VINCI Autoroutes poursuit tout d'abord un plan de modernisation des gares de péage qui représente un investissement d'environ 300 millions d'euros ; 308 gares sont concernées à l'horizon 2017. La rénovation de l'infrastructure va de pair avec le renouvellement des équipements (voies polyvalentes, caméras d'aide à l'exploitation, transport pneumatique des fonds dans les gares, etc.). VINCI Autoroutes développe simultanément la télé-assistance en voie, conformément à l'un des engagements de son contrat de service (« Vous assister, notamment par interphonie, en moins d'une minute, dans toutes nos voies de péage »). Au sein des 22 postes centraux de télé-opération qui jalonnent le réseau, cette mission est exercée par près de 500 salariés, qui bénéficient d'un parcours complet de formation. Elle constitue l'une des évolutions proposées aux collaborateurs de la filière péage au fur et à mesure de la réduction des postes de receveurs en cabine, au même titre que la maintenance des équipements de péage, le service client et la lutte contre la fraude. Cette dernière mission est exercée par près de 200 salariés, la loi Grenelle 2 autorisant les sociétés concessionnaires d'autoroutes à accéder aux données du système national d'immatriculation des véhicules, afin de pouvoir adresser des avis de paiement au domicile des contrevenants.

Concernant les abonnements au télépéage, VINCI Autoroutes a vendu dans l'année près de 406 000 badges, dont la moitié via le site vinci-autoroutes.com et l'autre moitié via les 50 espaces clients de son réseau. En fin d'année, le parc de badges VINCI Autoroutes en service s'élevait à plus de 2,2 millions, soit 44 % des badges actifs en France, et représentait 51 % des transactions de télépéage effectuées par les véhicules légers. La clientèle abonnée peut également régler via son abonnement au télépéage le stationnement dans près de 300 parkings dans toute la France.

› INFORMATION, SERVICE CLIENT

RADIO VINCI AUTOROUTES accompagne les clients tout au long de leur voyage sur le réseau. Elle fait référence par la qualité de son information trafic, fruit d'un travail collectif associant étroitement les journalistes de la radio et les équipes d'exploitation de VINCI Autoroutes, qui partagent la même culture et ont accès aux mêmes outils de suivi du trafic. Radio VINCI Autoroutes s'attache également à mettre en valeur les régions desservies par le réseau, notamment par le biais de partenariats culturels, et à mieux faire connaître

les métiers et les services de l'autoroute, en participant à des événements comme le Mondial de l'automobile. Conformément à l'un des engagements de sa charte d'antenne, « Renforcer la conscience sécurité de l'auditeur », elle est un relais essentiel des messages de prévention de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. Radio VINCI Autoroutes collabore également avec d'autres sociétés concessionnaires en couvrant les autoroutes A63 (sous le nom de Radio Atlandes autoroute) et A65 (Autoroute de Gascogne FM).

LE 3605 est le service client par téléphonie de VINCI Autoroutes, assuré par une centaine de salariés répartis sur huit sites du réseau. Il permet de joindre 24 heures sur 24 un conseiller de VINCI Autoroutes pour prendre connaissance du trafic et de la météo, choisir un itinéraire ou s'informer sur le coût d'un trajet ; 86 000 appels de ce type ont été traités en 2014. Le 3605 assure également la relation avec les clients ou futurs clients abonnés au télépéage ; 395 000 appels sur ce thème ont été gérés dans l'année. En incluant tous les canaux de dialogue avec les clients (mails, réseaux sociaux, courriers, appels téléphoniques), 1 045 373 sollicitations ont été enregistrées en 2014.

LE SITE VINCI-AUTOROUTES.COM a vu sa fréquentation progresser de près de 20 % sur un an. Il a enregistré en moyenne 400 000 visites par mois en 2014, pour un total sur l'année de 16 millions de pages vues. Conçu pour accompagner les clients dans la préparation de leur voyage, vinci-autoroutes.com est aussi un portail d'accès aux sites ou espaces spécialisés (télépéage, Radio VINCI Autoroutes, Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes, Étapes estivales) ainsi qu'à ceux dédiés aux grands chantiers en cours, tels le déplacement de l'A9 à Montpellier et l'aménagement de l'A63. Une version mobile de vinci-autoroutes.com, accessible depuis tout type de smartphone ou tablette, sera lancée en 2015.

LE 19E PARKING DE COVOITURAGE DE VINCI AUTOROUTES A ÉTÉ MIS EN SERVICE À MARMANDE (LOT-ET-GARONNE).

> AIRES

VINCI Autoroutes s'engage dans son contrat de service à accueillir ses clients sur des aires propres et accueillantes. Après avoir rénové 70 % de ses aires de repos entre 2010 et 2013, VINCI Autoroutes a poursuivi en 2014 son programme de modernisation des aires de services, qui concerne 140 aires sur un total de 172 d'ici la fin 2015. Ce programme conjugue l'introduction de nouvelles enseignes de centre-ville, en réponse aux attentes des clients, et la valorisation des produits et ressources des territoires desservis par l'autoroute, à l'exemple de la nouvelle aire des Manoirs du Perche, sur l'A11. De nouveaux services accompagnent l'évolution des modes de consommation des clients, tel le premier magasin « drive » sur autoroute ouvert par l'enseigne Leclerc sur l'aire de l'Esterel (A8).

Par ailleurs, VINCI Autoroutes organise de nombreuses animations sur ses aires lors des périodes de vacances, pour inciter les automobilistes à marquer des pauses régulières pendant leur trajet sur autoroute. Les Étapes estivales ont mobilisé quelque 1 400 équipiers durant les huit week-ends de l'été sur 37 aires situées sur les axes à plus fort trafic. Sur le même principe, des animations sont organisées chaque année lors des vacances de février, de Pâques, de la Toussaint et de Noël, permettant d'entretenir un contact direct entre les professionnels de l'autoroute et les clients.

> COVOITURAGE

VINCI Autoroutes a mis en service en 2014 un dix-neuvième parking de covoiturage, à Marmande, en partenariat avec le conseil général du Lot-et-Garonne et la communauté d'agglomération Val-de-Garonne. Fin 2014, 1 524 places de covoiturage étaient accessibles sur ces parkings situés à proximité de grandes agglomérations, qui comptent plus de 10 000 utilisateurs réguliers. Ces derniers pratiquent à 90 % le covoiturage lors de déplacements domicile-travail ou professionnels, pour un aller-retour moyen de 246 km.

Par ailleurs, VINCI Autoroutes a lancé fin 2014 une offre de télépéage dédiée aux covoitureurs, en partenariat avec Blablacar.

1

2

INNOVATION

Davantage qu'une infrastructure de transport, l'autoroute est un vecteur de services et de nouveaux usages de mobilité, dont beaucoup sont encore à inventer. C'est pour faciliter l'éclosion de tels services qu'a été créé fin 2013 le Lab VINCI Autoroutes. Sa mission est de soutenir des projets innovants en les aidant à passer du stade de l'idée à celui de démonstrateur « grandeur nature » sur le réseau autoroutier. Ont ainsi été développées les applications Panorama 360 (découverte de sites remarquables en réalité augmentée depuis des aires) et Flashez-Décollez (territoires vus du ciel) ainsi qu'un programme de récompense des éco-gestes, réalisé en partenariat avec CitéGreen, qui incite les conducteurs

1 AIRES DE NOUVELLE GÉNÉRATION
Comme celle de Portes-lès-Valence (Drôme), les aires de services de nouvelle génération du réseau VINCI Autoroutes offrent davantage de confort et favorisent des pauses prolongées.

2 LE LAB DE VINCI AUTOROUTES INNOVE
Sur les bornes des aires, l'application Flashez-Décollez permet de découvrir les territoires de la région depuis le ciel.

3 CONFORT ET DÉTENTE
Les aires de repos réaménagées – ici l'aire du Lauragais, sur l'A61, combinée avec un port de plaisance – invitent à la détente.

4 COMPRENDRE ET COMBATTRE LE RISQUE ROUTIER
Essais au laboratoire Ci2N de Strasbourg dans le cadre du programme de recherche sur la prévention de l'hypovigilance mené par la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.

3

4

à décaler leurs horaires de trajet en évitant les périodes les plus fréquentées. Le Lab VINCI Autoroutes a organisé également, à Bordeaux, un concours de conception de services numériques innovants sur le thème « Optimiser les mobilités du quotidien ».
À la suite de ce hackathon, la start-up Noor, qui a développé l'application Hello Ma Ville (incitant à des comportements vertueux pour la mobilité) a été incubée au sein du Lab VINCI Autoroutes.

FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a poursuivi ses missions dans ses trois champs d'action prioritaires. Le premier concerne le financement d'études et de recherches scientifiques destinées à faire progresser la connaissance du risque routier.
La Fondation a ainsi soutenu deux études scientifiques inédites : l'une, menée par l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (AP-HP), sur la somnolence des conducteurs de poids lourds (qui révèle notamment que près d'un conducteur sur trois s'estime susceptible d'avoir un accident à cause de la somnolence) ; l'autre, réalisée par le laboratoire du Ci2N de l'université de Strasbourg, visant à mesurer les conséquences délétères de l'usage du téléphone sur la vigilance des conducteurs (entre 30 % et 50 % d'attention perdue). La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes a également publié son quatrième baromètre de la conduite responsable, élargi en 2014 à sept pays de l'Union européenne et à un échantillon de 7 000 conducteurs.

Le deuxième champ d'action de la Fondation consiste à sensibiliser les conducteurs et le grand public aux risques routiers, en particulier ceux liés à la somnolence et à l'hypovigilance, en s'appuyant sur les salariés de VINCI Autoroutes, ambassadeurs de la conduite responsable. De nombreuses opérations ont ainsi été organisées : cafés offerts de nuit sur les aires de services pour « faire le plein de vigilance » ; « espaces sieste » sur les aires durant tous les week-ends de l'été, incitant à observer des pauses régulières durant les trajets ; relais moto lors du grand prix de France moto et des 24 Heures du Mans moto, etc.
La Fondation s'adresse également au grand public, en particulier aux jeunes, via la plate-forme Web Roulons-autrement.com, créée en partenariat avec l'association Ferdinand et le comédien Patrick Chesnais, qui permet de visionner des centaines de films de sensibilisation issus du monde entier. La Fondation soutient aussi, dans le cadre de ce partenariat, la création d'œuvres cinématographiques destinées à la prévention des risques routiers, suscitant dans les circuits de diffusion une importante chaîne de solidarité.
Après le court-métrage *Ivresse*, réalisé par Guillaume Canet et diffusé dans près de 800 cinémas et sur plus de 10 chaînes de télévision, *Le bon vivant*, d'Éric Toledano et Olivier Nakache, a été tourné en décembre 2014 ; il sera diffusé d'ici l'été 2015 pour alerter notamment les 18-25 ans sur le danger de l'alcool au volant.
Le prochain opus de ce cycle de films, en cours de préparation, abordera le thème de l'hypovigilance.

Le troisième champ d'action exploré par la Fondation consiste à soutenir des initiatives associatives et citoyennes en faveur d'une conduite responsable. Dans ce cadre, la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes s'est associée aux Fondations VINCI pour la Cité et PSA Peugeot Citroën pour lancer un appel à projets commun en faveur de la mobilité solidaire.
Il permettra à des associations de terrain de bénéficier d'un soutien financier (dotation globale : 600 000 euros) et du parrainage de salariés des groupes VINCI et PSA. 300 dossiers ont été reçus dans le cadre de cet appel à projets et 31 ont été sélectionnés.

› VINCI AIRPORTS

UNE ANNÉE DE FORT DÉVELOPPEMENT

VINCI AIRPORTS A PLUS QUE DOUBLÉ SON CHIFFRE D'AFFAIRES GRÂCE À L'INTÉGRATION D'ANA, ET ACCUEILLI 47 MILLIONS DE PASSAGERS SUR SES 23 AÉROPORTS. L'OUVERTURE D'UNE CENTAINE DE LIGNES NOUVELLES DANS L'ANNÉE A PERMIS D'ATTEINDRE DES RECORDS DE CROISSANCE DU TRAFIC.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI AIRPORTS SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

Grâce à l'acquisition, en septembre 2013, d'ANA, société concessionnaire des dix principaux aéroports du Portugal, VINCI Airports est désormais un acteur de premier plan de la gestion aéroportuaire. Il a accueilli 46,8 millions de passagers en 2014. VINCI Airports est le principal acteur au Portugal (35,1 millions de passagers), le seul acteur des aéroports internationaux au Cambodge (5,7 millions de passagers) et un acteur majeur en France avec la gestion de dix aéroports (*) (6 millions de passagers).

(*) Hors l'aéroport de Toulon-Hyères, dont le contrat de concession débutera au 1er semestre 2015.

CHIFFRE D'AFFAIRES (1)
(En M€)

EBITDA (3)
(En M€ et pourcentage du CA (1))

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA (1))

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA (1))

ENDETTEMENT FINANCIER NET (4)
(En M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES (1) PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ
(En pourcentage)

Aéronautique	46 %
Non aéronautique	26 %
Assistance en escale	15 %
Sécurité/assistance aux PMR (5)	13 %

CHIFFRE D'AFFAIRES (1) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En pourcentage)

Portugal	71 %
France	15 %
Cambodge	14 %

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(2) Intégration d'ANA à partir de septembre 2013.
(3) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(4) Au 31 décembre.
(5) Personnes à mobilité réduite.

AÉROPORTS GÉRÉS ET TRAFIC PASSAGERS

FRANCE

AÉROPORTS	2014 (En milliers de passagers)	Variation 2014/2013
Aéroports du Grand Ouest (Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir)	4 180	+ 5,7 %
Rennes Dinard	615	+ 0,7 %
Clermont-Ferrand	425	– 0,3 %
Grenoble	321	– 4,9 %
Chambéry	224	+ 3,7 %
Poitiers	110	+ 1,5 %
Quimper	100	– 12,1 %
Pays d'Ancenis	« aviation générale »	
Total	**5 973**	**+ 3,5 %**
Toulon-Hyères (*)	551	– 5,4 %

CAMBODGE

AÉROPORTS	2014 (En milliers de passagers)	Variation 2014/2013
Siem Reap	3 019	+ 13,3 %
Phnom Penh	2 666	+ 11,4 %
Sihanoukville	43	x 2
Total	**5 728**	**+ 12,8 %**

PORTUGAL

AÉROPORTS	2014 (En milliers de passagers)	Variation 2014/2013
Lisbonne	18 142	+ 13,3 %
Porto	6 935	+ 8,8 %
Faro	6 167	+ 3,1 %
Madère (Porto Santo, Funchal)	2 567	+ 4,0 %
Açores (Flores, Horta, Ponta Delgada, Santa Maria)	1 276	+ 5,9 %
Beja	« aviation générale »	
Total	**35 088**	**+ 9,5 %**

(*) Le contrat de concession de l'aéroport de Toulon-Hyères débutera au 1er semestre 2015.

Le chiffre d'affaires de VINCI Airports a plus que doublé, passant de 315 à 717 millions d'euros entre 2013 en 2014, premier exercice plein pour la société ANA au sein de VINCI Airports depuis son intégration en septembre 2013. Outre l'impact de ce changement de périmètre, l'activité bénéficie d'une forte croissance organique, qui s'est élevée à 16 % au Portugal, à 12,6 % au Cambodge et à 6 % en France à structure comparable.

2014 a été une année record en terme de développement du trafic, qui a progressé de 9,1 %. Plus d'une centaine de nouvelles lignes aériennes ont été ouvertes durant l'année grâce à la politique proactive menée par VINCI Airports auprès des compagnies aériennes. En 2014, 107 compagnies régulières desservaient les 23 aéroports gérés par VINCI Airports au profit de 46,8 millions de passagers.

La croissance du chiffre d'affaires est liée également aux recettes extra-aéronautiques générées par les commerces et les services. Dans ce domaine comme dans celui du développement du trafic, VINCI Airports mène une politique ambitieuse, qui vise à maximiser les flux de voyageurs dans les zones commerciales tout en enrichissant leur expérience. Le développement des services aux passagers s'inscrit dans la même dynamique, à l'exemple du Wi-Fi gratuit et illimité en cours de déploiement dans l'ensemble des aéroports ou de l'amélioration de l'offre de stationnement ou de location de voitures.

Plus généralement, le modèle de VINCI Airports, appuyé sur les fondamentaux du Groupe, est créateur de croissance durable grâce à l'approche globale et de long terme que permet l'intégration des métiers de concessionnaire-investisseur, de maître d'ouvrage et d'exploitant aéroportuaire. Pleinement engagé vis-à-vis des autorités concédantes et de leurs parties prenantes, VINCI Airports bâtit avec elles un partenariat fondé sur une vision partagée du développement des territoires, inscrite dans la longue durée des concessions.

Outre ce positionnement d'opérateur intégré, le modèle de VINCI Airports est créateur de valeur par l'application d'un schéma de management qui conjugue décentralisation, responsabilisation des entités et des managers opérationnels, et diffusion des expertises et des ressources en réseau. Cette transversalité est favorisée notamment depuis 2013 par la création de l'Académie VINCI Airports, qui a accueilli 800 collaborateurs en formation en 2014.

1

PORTUGAL

2014 était le premier exercice complet au sein du Groupe pour la société ANA, détenue à 100 % par VINCI et concessionnaire jusqu'en 2063 des dix aéroports du Portugal. Prolongeant la qualité de la collaboration mise en place dès la phase préparatoire à l'acquisition, l'intégration d'ANA au sein de VINCI Airports a été rapide et efficace, suscitant une forte adhésion de la part du management et des collaborateurs de l'entreprise, comme le montre le taux élevé (20 %) de salariés ayant souscrit au plan d'épargne salariale du Groupe. Le plan stratégique pour la période 2013-2017, dont l'élaboration a mobilisé d'emblée les équipes d'ANA et de VINCI Airports autour d'objectifs communs, a été approuvé par le gouvernement portugais en avril 2014. La mise en place d'une organisation décentralisée, qui renforce la capacité d'initiative des responsables d'aéroports, et le déploiement d'outils et de méthodes qui optimisent les processus d'exploitation contribuent à faire progresser la performance opérationnelle. En témoigne le haut niveau de résultat opérationnel sur activité rapporté au chiffre d'affaires, qui a atteint 31,1 % en 2014.

Les efforts pour développer la clientèle des compagnies aériennes ont porté leurs fruits. Plus de 80 nouvelles routes aériennes ont été ouvertes avec le Portugal en un an, et six nouvelles compagnies aériennes ont été accueillies sur les plates-formes d'ANA. Parmi elles, Ryanair et Easyjet ont implanté deux nouvelles bases européennes, respectivement à Lisbonne et à Porto. Outre la montée en puissance des compagnies low cost, plusieurs compagnies nationales ont créé de nouvelles lignes internationales vers Lisbonne, dont Swiss Air depuis Genève,

2

1 DYNAMIQUE COMMERCIALE
Plus d'une centaine de nouvelles lignes aériennes ont été ouvertes en 2014.

2 SERVICES AUX PASSAGERS
Le Wi-Fi gratuit et illimité est en cours de déploiement dans l'ensemble des aéroports gérés par VINCI Airports.

À STRUCTURE COMPARABLE, LE CHIFFRE D'AFFAIRES A PROGRESSÉ DE 16 % AU PORTUGAL, DE 12,6 % AU CAMBODGE ET DE 6 % EN FRANCE.

ANA
INTÉGRATION RÉUSSIE

1

Retenu dans le cadre d'un programme de privatisations initié par les autorités portugaises, VINCI Airports détient à 100 %, depuis septembre 2013, la société ANA, concessionnaire des dix aéroports du Portugal. Attributaire d'un contrat de concession de cinquante ans, VINCI a investi près de 3 milliards d'euros dans l'opération. L'intégration d'ANA au sein de VINCI Airports a été menée en application des principes de management du Groupe, fondés sur la décentralisation des organisations et la responsabilisation des managers. Chaque aéroport est désormais une business unit dirigée par un chef d'entreprise dont la responsabilité couvre l'exploitation aéroportuaire, le marketing et les activités commerciales. Simultanément, VINCI Airports a déployé des outils et process qui améliorent le pilotage des résultats et la réactivité des exploitations. Dès les phases de préparation du rapprochement, une collaboration étroite s'est établie entre l'équipe dirigeante d'ANA et le management de VINCI Airports, afin de bâtir le projet stratégique de l'entreprise et de définir des objectifs de développement partagés.
La forte croissance de l'activité d'ANA en 2014 confirme la réussite de cette intégration. Le travail de fond engagé par les équipes d'ANA et de VINCI Airports pour développer la clientèle des compagnies aériennes a généré une croissance du trafic largement supérieure à la moyenne des aéroports européens. De même, en conjuguant le fort ancrage d'ANA dans le tissu économique local et l'expertise internationale de VINCI Airports, les efforts menés en commun pour développer l'activité commerciale des aérogares se sont traduits par une progression sensible des recettes extra-aéronautiques.

2

1 L'aéroport de Lisbonne dispose d'un nouvel espace commercial de 2 000 m².

2 TAP, la compagnie nationale portugaise, a ouvert sept nouvelles lignes vers l'Europe.

SÉRGIO SILVA MONTERIO
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX INFRASTRUCTURES, AUX TRANSPORTS ET AUX COMMUNICATIONS DU PORTUGAL

« Un PPP est efficace si les règles et les responsabilités de part et d'autre sont clairement établies et comprises. Le modèle que nous avons créé avec le partenariat ANA-VINCI est à mon sens le bon modèle. Il permet d'assurer la qualité de service, l'investissement et le développement. Le partenaire privé assume tous ces risques en recevant une rémunération adéquate, et l'État est le garant du respect des règles du jeu. Au final, ce sont les infrastructures et l'économie du pays qui en bénéficient, sachant combien le développement des échanges touristiques est important pour le Portugal. Nous sommes satisfaits de la façon dont les choses sont engagées dans ce PPP. »

61 603
PASSAGERS ET **648** MOUVEMENTS D'AVIONS : RECORD DE TRAFIC SUR L'AÉROPORT DE LISBONNE ENREGISTRÉ LE 25 MAI 2014. L'AÉROPORT A PAR AILLEURS FRANCHI EN DÉCEMBRE 2014 LE SEUIL HISTORIQUE DE **18 MILLIONS** DE PASSAGERS ACCUEILLIS DANS L'ANNÉE.

Air Algérie depuis Alger, Air Canada depuis Toronto et US Airways depuis Charlotte aux États-Unis. TAP, la compagnie nationale portugaise, dont Lisbonne est le hub international, a ouvert huit nouvelles lignes vers l'Europe (Nantes, Hambourg, Oviedo, Budapest, Belgrade, Tallin, Saint-Pétersbourg) et l'Afrique (Bissau), ainsi que plusieurs nouvelles lignes transatlantiques, notamment vers le Brésil (Manaus-Belem), la Colombie (Bogota) et Panama.

Cette politique de développement proactive a suscité une croissance du trafic nettement supérieure à la moyenne du marché. Les dix aéroports gérés par ANA ont accueilli 35,1 millions de passagers en 2014, soit une augmentation de 9,5 % sur un an et de 13,3 % pour l'aéroport de Lisbonne. De tous les aéroports européens desservant le Brésil, celui-ci offre à la fois la plus forte capacité en nombre de sièges et le plus de destinations ; il assure également une part significative des échanges avec l'Afrique lusophone – Angola et Mozambique principalement.

Concernant les aérogares, un plan d'investissement de 200 millions d'euros sur la période 2014-2018 a été engagé, visant à améliorer à la fois leur capacité et la qualité de l'accueil, les ventes des commerces et l'expérience client vécue par les passagers. Dans le cadre de ce plan, VINCI Airports a entrepris de réaménager les zones commerciales des quatre principaux aéroports – Lisbonne, Porto, Faro et Madère-Funchal. En parallèle aux travaux de modernisation, le travail sur les cheminements des passagers et sur les offres de produits et services dans les zones commerciales fait progresser les recettes extra-aéronautiques ; celles-ci ont augmenté ainsi de 17 % en un an à Lisbonne, dont l'aérogare dispose d'un nouvel espace commercial de 2 000 m². Par ailleurs, en février 2014, l'aéroport de Porto a été élu par l'ACI (Airports Council International) troisième meilleur aéroport européen en matière de service client.

LES PLATES-FORMES DE VINCI AIRPORTS EN FRANCE ONT TOTALISÉ UN TRAFIC DE PRÈS DE 6 MILLIONS DE PASSAGERS.

1

2

CAMBODGE

VINCI Airports, via sa filiale Cambodia Airports détenue à 70 %, est concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge, qui desservent Phnom Penh, la capitale ; Siem Reap, à proximité des temples d'Angkor ; et Sihanoukville, station balnéaire et port en eaux profondes situé dans le sud du pays.

L'aéroport de Phnom Penh, connecté notamment à toutes les grandes métropoles asiatiques, a enregistré un trafic de 2,7 millions de passagers, en croissance de 11,4 % sur un an. La progression a été encore plus marquée sur l'aéroport de Siem Reap (3 millions de passagers, + 13,3 %), qui accueille un nombre croissant de touristes du monde entier. L'année a vu notamment l'ouverture de nouvelles lignes Chongqing-Phnom Penh, Chongqing-Siem Reap et Xiamen-Siem Reap, ainsi qu'une nouvelle ligne cargo entre Hong Kong et Phnom Penh, opérée par Cathay Pacific.

Pour accompagner l'essor continu du pays et son ouverture internationale, VINCI Airports a engagé depuis 2013 un programme d'investissements d'un montant de près de 80 millions d'euros, qui vise à porter la capacité d'accueil des aéroports de Phnom Penh et Siem Reap à 5 millions de passagers chacun, soit près du double de leur capacité actuelle. Les travaux sont réalisés par un groupement piloté par VINCI Construction Grands Projets. Les nouveaux terminaux passagers, d'une superficie de 31 000 m² à Phnom Penh et de 26 000 m² à Siem Reap, offriront aux voyageurs des équipements et des services de toute dernière génération.

VINCI Airports est également concessionnaire, depuis 2006, d'un troisième aéroport, à Sihanoukville, et accompagne les efforts du pays pour faire émerger cette région comme une nouvelle destination touristique en valorisant son environnement naturel et ses plages. Un premier vol charter international a été accueilli sur cet aéroport à l'occasion d'un salon professionnel à Sihanoukville.

L'année a vu par ailleurs la poursuite du développement des Artisans d'Angkor, dont VINCI Airports est le partenaire fondateur avec l'État cambodgien. Cette entreprise sociale qui fait revivre l'artisanat khmer tout en offrant qualification et travail aux populations rurales de la région d'Angkor emploie plus de 1 200 salariés, répartis dans une cinquantaine d'ateliers.

FRANCE

Fin 2014, VINCI Airports gérait en France dix aéroports régionaux, qui ont totalisé dans l'année un trafic de près de 6 millions de passagers, en croissance de 3,5 % sur un an.

En fin d'année, VINCI Airports était également concessionnaire pressenti d'une nouvelle délégation de service public portant sur l'aéroport de Toulon-Hyères ; le contrat, d'une durée de vingt-cinq ans, inclurait des travaux de rénovation des pistes d'un montant d'environ 20 millions d'euros. 2014 a vu aussi la signature d'un nouveau contrat de douze ans concernant l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, géré depuis 2008 par VINCI Airports. Le trafic a progressé de plus de 10 % au cours des deux dernières années sur cette plate-forme, qui a bénéficié d'un important programme de rénovation.

L'activité a été particulièrement soutenue sur le plus important aéroport géré par VINCI Airports en France : Nantes Atlantique. En progression de 5,8 % sur un an, le trafic a franchi en fin d'exercice le cap des 4 millions de passagers annuels. 14 nouvelles routes régulières ont été ouvertes en 2014 et trois nouveaux opérateurs accueillis sur la plate-forme. Les compagnies low cost Transavia et Volotea, qui disposaient déjà de bases à Nantes Atlantique, ont développé fortement leur activité. Depuis décembre 2014, Nantes Atlantique, Grenoble Isère et Chambéry Savoie offrent un service Wi-Fi gratuit et illimité.

Concernant le futur aéroport du Grand Ouest, destiné à remplacer l'actuel aéroport Nantes Atlantique, le président de la République et le Premier ministre ont réaffirmé la volonté de l'État de réaliser le projet et de voir les travaux débuter après la fin des recours judiciaires, qui devraient être jugés vers la fin du premier semestre 2015.

1 TRAFIC RECORD
L'aéroport Nantes Atlantique a franchi en 2014 le cap des 4 millions de passagers par an.

2 INVESTIR ET DÉVELOPPER
À Siem Reap, le programme d'investissements en cours vise à doubler la capacité d'accueil du terminal en la portant à 5 millions de passagers d'ici 2016.

Sur les autres aéroports français en exploitation, de nombreuses lignes nouvelles ont été ouvertes durant l'année, notamment des lignes européennes saisonnières favorisant le développement régional du tourisme via les aéroports de Grenoble et Chambéry en Rhône-Alpes, de Rennes, Dinard et Quimper en Bretagne, ainsi que de Clermont-Ferrand en Auvergne. On signalera aussi la rénovation de l'aérogare de Rennes, qui a obtenu, en même temps que celle de Dinard, la certification ISO 14001 ; le déploiement, dans l'aérogare rénovée, du parcours client et de la nouvelle signalétique élaborés par VINCI Airports contribue à l'amélioration de l'accueil et des recettes commerciales.

Enfin, VINCI est actionnaire à hauteur de 8 % d'Aéroports de Paris ; les deux partenaires partagent notamment leurs expertises dans le cadre de projets de développement à l'international.

INTERNATIONAL

Construit par VINCI, le nouveau terminal de l'aéroport international de Douchanbé, capitale du Tadjikistan, a été inauguré en septembre 2014. VINCI Airports a assuré dans le cadre de ce projet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition fonctionnelle du terminal, puis a accompagné les équipes de l'aéroport lors des phases d'études et de travaux, de formation et de mise en service de la nouvelle infrastructure. VINCI Construction Grands Projets a assuré, pour sa part, la conception-construction du bâtiment ainsi que la mise en œuvre des équipements et systèmes opérationnels. D'une capacité de 1,5 million de passagers par an, le nouveau terminal permet à l'aéroport de Douchanbé d'atteindre les standards internationaux en matière de sûreté et de qualité de service pour les compagnies aériennes comme pour les passagers.

Par ailleurs, VINCI Airports était engagé fin 2014 dans plusieurs projets de développement à l'international. Des accords de principe ont notamment été signés en vue de partenariats avec les aéroports de Makassar et Manado en Indonésie et de Belgrade en Serbie.

VINCI Airports a également répondu à l'appel d'offres pour l'aéroport de Santiago du Chili en partenariat avec ADP et Astaldi. L'offre soumise le 31 décembre 2014 a été déclarée la meilleure par le gouvernement au début du mois de février 2015.

› AUTRES CONCESSIONS

L'EFFICACITÉ D'UN MODÈLE INTÉGRÉ

AUTOROUTES ET OUVRAGES ROUTIERS, LIGNES FERROVIAIRES, STADES… LE MODÈLE DE CONCESSIONNAIRE-CONSTRUCTEUR DU GROUPE EST À L'ŒUVRE SUR DE NOMBREUX PROJETS MAJEURS DANS LE MONDE, DONT LA LGV SEA EN FRANCE.

CHIFFRE D'AFFAIRES [1][2]
(En M€)

EBITDA [1][3]
(En M€ et pourcentage du CA [2])

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ [1]
(En M€ et pourcentage du CA [2])

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE [1]
(En M€)

Résultat net de cession lié à l'ouverture du capital de VINCI Park à hauteur de 75 % finalisée le 4 juin 2014.

ENDETTEMENT FINANCIER NET [1][4]
(En M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES [1][2] PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ
(En pourcentage)

CHIFFRE D'AFFAIRES [1][2] PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En pourcentage)

(1) VINCI Park consolidé en intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.
(2) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(3) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(4) Au 31 décembre.

VINCI HIGHWAYS

ALLEMAGNE

VINCI Concessions est le premier opérateur de concessions autoroutières en Allemagne, grâce aux trois PPP remportés depuis 2007 dans le cadre du programme A-Modell. Sur l'A4 (45 km entre Gotha et Eisenach, dans le *Land* de Thuringe), l'essentiel du programme de rénovation lourde est achevé depuis 2010. Sur l'A9 (46,5 km entre Triptis et Schleiz, en Thuringe également), la section élargie à deux fois trois voies sur 19 km et rénovée sur les 27,5 autres kilomètres a été inaugurée en septembre 2014, à l'issue de trois ans de travaux réalisés par un groupement mené par Eurovia. Les travaux menés sur l'A5 (60 km entre Offenburg et Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg) ont été achevés à l'été 2014 et le tronçon autoroutier ainsi intégralement ouvert à la circulation. Par ailleurs, dans le cadre de la négociation ouverte en 2013, un accord économique et financier a été trouvé entre le concédant, le syndicat bancaire et le concessionnaire. L'investissement dans les trois sections s'est élevé à 800 millions d'euros.

Selon le même schéma contractuel, plusieurs appels d'offres concernant de nouvelles sections autoroutières seront lancés en 2015, la formule des PPP permettant de financer de nouvelles sections d'autoroutes et la rénovation des infrastructures existantes en s'appuyant sur l'investissement privé.

Par ailleurs, VINCI Concessions est présent en Allemagne via la participation de Cofiroute dans la société Toll Collect, qui exploite après l'avoir déployé le système de péage satellitaire pour poids lourds couvrant l'ensemble du réseau autoroutier allemand et 1 135 km de routes nationales. Le montant des taxes prélevées pour le compte de l'État fédéral s'est élevé en 2014 à 4,4 milliards d'euros. L'année 2014 s'est terminée par la signature de trois contrats d'extension des activités de Toll Collect portant sur sa prolongation de trois ans jusqu'en 2018, sur l'extension du réseau à péage à 1 000 km de routes nationales et sur l'application d'une nouvelle tranche de péage entre 7,5 t et 12 t.

1

2

GRÈCE

VINCI Concessions est actionnaire des sociétés concessionnaires des autoroutes Athènes-Corinthe-Patras (201 km) et Maliakos-Kleidi (230 km). La restructuration de ces deux projets, dont le refinancement a été finalisé en décembre 2013, a permis, conformément aux prévisions, le redémarrage des travaux dès les premiers mois de 2014. Les investissements dans le cadre des deux contrats s'élèvent respectivement à 1,8 et 1,3 milliard d'euros, soit plus de 12 000 emplois générés au total par les chantiers d'extension et de rénovation des deux infrastructures.

VINCI Concessions est également concessionnaire, via sa filiale Gefyra, du pont Charilaos-Trikoupis. 2014 était la dixième année d'exploitation de cet ouvrage majeur construit par VINCI au-dessus du golfe de Corinthe et reliant le Péloponnèse au continent. Les séismes qui se sont produits en Grèce durant cette décennie, en particulier en 2008, ont confirmé la qualité de conception et de construction de l'ouvrage. Les données recueillies lors de ces événements ont alimenté un système de surveillance des structures (Structural Health Monitoring) développé par VINCI et utilisé pour la réalisation d'autres grands projets.

PAYS-BAS

Après la mise en service en 2013 du nouveau Coentunnel d'Amsterdam (tunnel immergé de 750 m de long),

1 DEUX OUVRAGES TRÈS FRÉQUENTÉS
À Amsterdam, le nouveau Coentunnel et l'ancien ouvrage rénové sont empruntés quotidiennement par 120 000 véhicules.

2 DIX ANS D'EXPLOITATION
Le pont Charilaos-Trikoupis, qui enjambe le golfe de Corinthe en Grèce, a fêté en 2014 sa dixième année d'exploitation.

3 OUVERTURE À MOSCOU
Sur la première section de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg, inaugurée et ouverte à la circulation en décembre 2014, l'entrée en vigueur du péage est prévue courant 2015.

réalisé dans le cadre d'un PPP de trente ans par Coentunnel Company, société détenue à 21 % par le Groupe, 2014 a vu l'achèvement des travaux de rénovation du tunnel existant et la mise en service complète du projet. Les deux ouvrages, qui totalisent huit voies de circulation au lieu de quatre auparavant, contribuent à fluidifier le trafic sur le périphérique ouest de l'agglomération d'Amsterdam et vers le nord du pays. Ils sont empruntés quotidiennement par 120 000 véhicules.

› ROUMANIE

En décembre 2013, le consortium comprenant VINCI Concessions (37,5 %, mandataire), Strabag (37,5 %) et Aktor (25 %) a été désigné attributaire pressenti d'un PPP de vingt-neuf ans pour la réalisation de la section Comarnic-Brașov de l'autoroute A3. Long de 54 km, le nouveau tronçon traversera le massif des Carpates, en reliant Bucarest et la Transylvanie à la Hongrie et à l'Europe de l'Ouest. Le projet, d'un montant total d'environ 2 milliards d'euros, sera réalisé en plusieurs phases.

› ROYAUME-UNI

Dans le cadre d'un PPP de vingt-cinq ans, la société Island Roads Services, détenue par VINCI Concessions et son partenaire financier Meridiam, pilote le contrat de modernisation et d'entretien des routes de l'île de Wight.

PLUS DE 12 000 EMPLOIS SERONT GÉNÉRÉS EN GRÈCE PAR LE REDÉMARRAGE DES TRAVAUX DES AUTOROUTES ATHÈNES-CORINTHE-PATRAS ET MALIAKOS-KLEIDI.

Les opérations portent sur 821 km de chaussées, 767 km de trottoirs et plus de 12 000 candélabres.

Dans le cadre d'un autre PPP de vingt-cinq ans, la société Hounslow Highways Services, détenue par VINCI Concessions et son partenaire financier 3i Investments, pilote le contrat de modernisation et d'entretien des voiries du district londonien d'Hounslow, attenant à l'aéroport d'Heathrow. Les opérations portent sur 432 km de chaussées, 763 km de trottoirs et plus de 16 000 candélabres. Pour ces deux PPP, les opérations sont menées par Ringway Hounslow Highways, filiale britannique d'Eurovia (voir page 91).

Pour le compte de la société SRC (Severn River Crossing), dont VINCI est actionnaire, Cofiroute UK gère les péages de deux ponts traversant la Severn entre Bristol et Cardiff, et reliant l'Angleterre au pays de Galles – le plus récent ayant été construit par VINCI. Cofiroute UK a obtenu en 2010 le renouvellement de son contrat jusqu'à la fin de la concession de l'ouvrage, prévue en 2018.

Par ailleurs, VINCI Concessions est actionnaire de sociétés exploitant des infrastructures routières et des ouvrages de franchissement au Portugal, au Canada et en Jamaïque. En fin d'exercice, des projets étaient également en phase de développement en Europe centrale et en Amérique latine, associant les expertises complémentaires de VINCI Highways et de VINCI Autoroutes.

› RUSSIE

La première section de l'autoroute Moscou –Saint-Pétersbourg a été inaugurée en décembre 2014. Cette infrastructure de 43 km, dont la première partie relie le périphérique moscovite à l'aéroport international de Cheremetievo, fluidifie le trafic dans un secteur totalement saturé. Elle a été réalisée dans le cadre d'un contrat de concession de trente ans par la société NWCC, détenue à parité par VINCI Concessions et le groupe de construction russe Mostotrest, et répond aux standards européens les plus exigeants en termes de spécifications techniques, d'intégration environnementale, d'optimisation des emprises (réduites de 30 % par rapport au projet initial), de transparence hydraulique et de protection phonique des riverains. L'autoroute a été ouverte gratuitement à la circulation le 23 décembre 2014 ; l'entrée en vigueur du péage est prévue courant 2015, à l'issue du déploiement des systèmes d'information et des équipements de péage.

Le 18 novembre, le groupement constitué par VINCI Concessions (40 %), le fonds VTB Capital (49,5 %) et le groupe de construction turc Ictas (10,5 %) a signé un contrat de concession d'une durée de vingt-sept ans pour un nouveau tronçon de 138 km à quatre ou six voies de la même autoroute. Le groupement assurera la conception, le financement, la construction et l'exploitation des sections 7 et 8 desservant Saint-Pétersbourg. Le projet inclut la construction de 52 ponts.

1

> SLOVAQUIE

GRANVIA, société concessionnaire détenue par VINCI Concessions et Meridiam Infrastructure, gère depuis 2012 la voie express PR1BINA (52 km), à l'est de Bratislava, après avoir financé et piloté sa construction. Il s'agit de la première infrastructure autoroutière réalisée en Slovaquie dans le cadre d'un PPP. Son exploitation est assurée par GRANVIA Operation, filiale à 100 % de VINCI Concessions, selon des critères contractuels très exigeants en matière de sécurité, de fluidité et de confort. Le trafic s'est élevé en moyenne à 29 800 véhicules par jour en 2014, dont près de 20 % de poids lourds. Une enquête réalisée auprès de 1 200 utilisateurs révèle que 90 % d'entre eux considèrent que la nouvelle autoroute a amélioré la sécurité et la fluidité du trafic.

> ÉTATS-UNIS

2014 a été une année de pleine production sur le chantier de l'Ohio East End Crossing. Dans le cadre de ce premier PPP remporté par VINCI aux États-Unis, le groupement associant VINCI Concessions, Walsh et BBGI réalise une nouvelle liaison autoroutière entre les États de l'Indiana et du Kentucky. Le projet inclut la construction d'un pont haubané de 765 m franchissant la rivière Ohio au nord-ouest de Louisville, d'un tunnel bitube de 518 m et de 19 ouvrages d'art courants, auxquels s'ajoutent des aménagements du réseau routier. Les travaux sont réalisés conjointement par VINCI Construction Grands Projets et Walsh Construction. Fin 2014, les terrassements étaient avancés à 70 % et les ouvrages d'art à 30 %, en vue d'un achèvement des travaux à l'automne 2016. Le groupement concessionnaire assurera l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure durant trente-cinq ans, et percevra en contrepartie une redevance liée à sa disponibilité.

VINCI Concessions est également présent aux États-Unis via Cofiroute USA, qui exploite en Californie 17 km de voies express à péage sur l'autoroute urbaine SR91. La filiale a remporté en 2013 puis en 2014 deux contrats d'une durée de cinq ans pour l'intégration complète du système de péage et de gestion du trafic et pour l'exploitation de 17 km de voies supplémentaires, en cours de construction au sud de Los Angeles. Cofiroute USA exploite par ailleurs dans le Minnesota le système de péage et de services clients des MnPass Express Lanes (I-35W et I-394). Dans le cadre de ces contrats, la filiale a développé des systèmes performants de péage *free flow*, intégrant la gestion de la relation client et le contrôle de la fraude.

2

1 PPP AMÉRICAIN
Sur le projet de l'Ohio East End Crossing, l'avancement des travaux de génie civil du pont haubané (765 m de portée) était de 30 % fin 2014.

2 FLUIDITÉ À L'EST
À l'est de Bratislava, en Slovaquie, 29 800 véhicules empruntent chaque jour la voie express PR1BINA, longue de 52 km.

3

VINCI RAILWAYS

› FRANCE

LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE (SEA). 2014 a été une nouvelle année d'intense activité sur le plus important chantier d'infrastructure en cours en France. Sous la maîtrise d'ouvrage de LISEA, concessionnaire pour le compte de Réseau ferré de France (RFF) et dont VINCI Concessions est le principal actionnaire, les travaux de la LGV SEA Tours-Bordeaux ont mobilisé durant l'année plus de 8 000 collaborateurs du groupement concepteur-constructeur COSEA, piloté par VINCI Construction et composé également d'Eurovia et de VINCI Energies, associés à d'autres entreprises du secteur ferroviaire. Longue de 302 km, la nouvelle ligne à grande vitesse mettra Bordeaux à deux heures cinq de Paris, au lieu de trois heures actuellement.

Les travaux de génie civil, menés simultanément et à une échelle inédite sur les 302 km de la ligne, étaient avancés fin 2014 à plus de 90 % et s'achèveront en 2015. L'infrastructure de la ligne aura ainsi été réalisée en moins de trois ans de travaux sur site, y compris la construction de 500 ouvrages d'art et de 24 viaducs – dont le viaduc de la Dordogne (1 319 m), inauguré le 1er septembre 2014 par le Premier ministre français. La rapidité d'exécution du chantier est allée de pair avec un volet social très ambitieux.
2 000 personnes ont été recrutées et formées localement pour les chantiers de terrassement et de génie civil, dont deux tiers répondant aux critères des clauses d'insertion sociale. COSEA s'est engagé à redéployer, à l'issue de cette phase de travaux, la moitié des personnes employées en contrat à durée indéterminée de chantier (CDIC) en les affectant notamment, après une nouvelle formation, aux travaux ferroviaires.
Ces derniers, réalisés à partir de deux bases travaux, monteront en puissance en 2015 et mobiliseront jusqu'à 1 300 personnes au sein du groupement Superstructure (voies et caténaires). 2015 verra également le début des travaux *in situ* d'alimentation électrique et d'équipement de la ligne (signalisation & télécoms).

En parallèle de la construction de la ligne, LISEA et la société MESEA, à qui ont été confiées l'exploitation et la maintenance du projet sur la durée de la concession, élaborent l'ensemble du référentiel nécessaire pour répondre aux très hautes exigences du projet en termes de fiabilité, de maintenabilité, de disponibilité et de sécurité. Les premiers recrutements et formations ont été effectués. LISEA a participé par ailleurs à la création de l'Association française des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires indépendants, aux côtés d'Eurotunnel, de Synerail (voir ci-dessous), d'OcVia (contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier) et d'ERE (LGV Bretagne-Pays de la Loire). L'avancement global du projet SEA, conforme au planning initial, permet d'envisager la mise en service de la ligne à la date prévue au contrat, mi-2017.

GSM-RAIL. Dans le cadre d'un contrat de partenariat signé en 2010 avec RFF, VINCI Concessions déploie le long du réseau ferroviaire français un nouveau réseau de téléphonie mobile permettant la liaison sol-train selon le standard GSM-Rail, compatible avec le système européen de surveillance du trafic ferroviaire (ERTMS). La société Synerail, détenue à 30 % par VINCI, assure l'implantation de plus de 2 000 sites radio le long de 11 500 km de voies. Les travaux sont réalisés principalement par VINCI Energies. Fin 2014, 92 % des sites radio étaient déployés et 2 550 km de voies équipées en GSM-Rail avaient été mises à la disposition de RFF. 5 000 km de lignes sont d'ores et déjà exploitées par Synerail, et l'exploitation du réseau sera assurée jusqu'en 2025.

4

3 LIAISON SOL-TRAIN
Plus de 2 000 sites radio sont déployés le long de 11 500 km de voies ferrées françaises dans le cadre du projet GSM-Rail.

4 DÉCOUVERTE DE PROJET
De nombreuses visites sont organisées sur le tracé de la future ligne SEA Tours-Bordeaux.

RHÔNEXPRESS, LYON. Construite et gérée en groupement par VINCI Concessions dans le cadre d'un contrat de trente ans, Rhônexpress est une ligne de tramway de 23 km reliant en moins de 30 minutes la gare Lyon – Part-Dieu à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Outre la fiabilité de la liaison et la constance des temps de parcours, Rhônexpress offre un haut niveau de service : présence permanente d'un agent de bord, écrans d'information annonçant les horaires des vols, service d'alerte trafic par SMS, réservation de taxis, etc. Un premier partenariat avec une compagnie aérienne (Hop !) permet d'assurer la promotion de la liaison à bord des avions atterrissant à Lyon Saint-Exupéry. Rhônexpress a noué également un partenariat avec Sunmoov', service d'autopartage de véhicules électriques implanté dans le quartier lyonnais de la Confluence.

> BELGIQUE

LIAISON LIEFKENSHOEK. Mise en service en décembre 2014 à l'issue de six ans de travaux, cette infrastructure ferroviaire de 16 km, souterraine sur près de la moitié de son tracé, établit une liaison supplémentaire entre les deux rives de l'estuaire de l'Escaut dans le port d'Anvers. Elle accompagne ainsi la croissance du trafic de marchandises dans le deuxième port européen, en contribuant à désengorger le réseau routier et en libérant des capacités ferroviaires sur les lignes de l'agglomération anversoise. VINCI est actionnaire à 28 % du groupement LocoRail, qui a réalisé l'infrastructure et assurera sa maintenance jusqu'en 2050, dans le cadre d'un PPP. Les travaux ont été assurés, dans le respect du calendrier initial, par un groupement auquel participait VINCI Construction Grands Projets.

1 LE TRAMWAY DES SERVICES
Un partenariat permet désormais aux utilisateurs de Rhônexpress de bénéficier d'un service d'autopartage de véhicules électriques.

2 BON DÉPART À NICE
Pour sa première année pleine d'exploitation, l'Allianz Riviera, à Nice, a accueilli 141 événements.

3 COMPTE À REBOURS
Le Nouveau Stade de Bordeaux ouvrira ses portes au printemps 2015.

4 UN STADE OLYMPIQUE À LONDRES
VINCI Stadium a signé début 2015 un contrat de concession de services de vingt-cinq ans pour l'ancien stade olympique de Londres, situé dans le Queen Elizabeth Olympic Park.

1

VINCI STADIUM

Via son réseau de cinq stades en France et au Royaume-Uni, VINCI Stadium met en œuvre un savoir-faire qui contribue à développer le modèle économique des grandes enceintes multifonctionnelles. VINCI Stadium intervient dès la phase de conception-construction, afin d'anticiper les opérations liées à une exploitation et une maintenance optimisées.
VINCI Stadium est présent ensuite sur l'ensemble de la chaîne d'exploitation, depuis la gestion d'une grande enceinte, en répondant aux attentes des collectivités et des organisateurs, jusqu'à l'intégration de marques et au développement de nouveaux services améliorant l'expérience du spectateur.

> FRANCE

NOUVEAU STADE DE BORDEAUX. Le chantier du Nouveau Stade de Bordeaux, construit dans la perspective de l'UEFA Euro 2016, a progressé en 2014 à une vitesse spectaculaire. Alors que les premiers travaux sur site avaient été lancés fin 2012, le gros œuvre et une grande partie du second œuvre étaient achevés fin 2014, dans la perspective de l'inauguration de l'ouvrage en mai 2015, un an avant le début de la compétition. Le projet est mené par Stade Bordeaux Atlantique, société détenue à parts égales par VINCI Concessions et Fayat, dans le cadre d'un contrat de partenariat de trente ans à compter de la mise en service de l'ouvrage. Les travaux sont réalisés par VINCI Construction et Fayat ; la maintenance technique sera assurée par VINCI Facilities.

Près de 400 personnes ont été mobilisées en 2014 pour l'édification de ce stade, qui est l'un des plus grands construits en France avec une structure mixte béton-acier – un choix technique qui conjugue légèreté architecturale, rapidité d'exécution et maîtrise des coûts de construction. L'enceinte comptera 42 000 places en configuration sportive et 45 000 pour les concerts. Outre ses délais particulièrement serrés, le chantier se signale par son haut niveau d'exigence environnementale et par son volet social, avec un volume d'heures d'insertion largement supérieur aux 63 000 heures inscrites au contrat. Le pavillon d'information et les visites organisées sur le site ont attiré un large public.

ALLIANZ RIVIERA, NICE. Pour le premier des deux nouveaux stades réalisés en PPP par VINCI dans la perspective de l'UEFA Euro 2016, 2014 a été la première

2

3

4

année pleine d'exploitation. La programmation a été particulièrement dense, avec 141 événements (rencontres sportives et manifestations d'entreprises) ayant rassemblé au total 592 000 spectateurs. L'Allianz Riviera a également vu s'installer à ses côtés depuis juin 2014 le Musée national du sport, situé auparavant à Paris. Dans un espace de 5 000 m², ce musée abrite l'une des plus importantes collections consacrées au sport dans le monde et présente plusieurs milliers d'objets et de documents.

L'Allianz Riviera a créé par ailleurs, en collaboration avec Allianz, un Fan Lab qui multiplie les innovations digitales à destination du public : expérimentation de Google Glass lors d'un match de l'OGC Nice ; FanCam utilisée par les visiteurs pour se retrouver et se « tagger » dans une image panoramique de l'intérieur du stade ; hashtag #SocialScreen permettant d'interroger les entraîneurs et les joueurs après les matchs ; robot Inside Bot, qui a permis notamment à un enfant hospitalisé d'entrer dans les coulisses d'un grand événement à distance…

MMARENA, LE MANS. En l'absence de club résident, suite à la liquidation judiciaire du Mans FC, la Ville du Mans et Le Mans Stadium (LMS), société concessionnaire du MMArena et filiale de VINCI Concessions, ont conclu en avril 2014 un accord permettant d'assurer le financement des charges d'exploitation et le remboursement des crédits du stade au cours des cinq prochaines années. L'accord prévoit également de développer l'activité du MMArena en lien avec le circuit voisin des 24 Heures du Mans, en partenariat avec l'Automobile Club de l'Ouest.
En plus des matchs de football et de rugby, LMS a su diversifier ses activités et ses revenus en s'ouvrant à de nouvelles compétitions sportives (football féminin, football américain) et en accueillant des événements de toute nature.
En 2014, le MMArena a accueilli au total 121 000 spectateurs au cours de 63 événements représentant 101 journées d'activité.

LE NOUVEAU STADE DE BORDEAUX OFFRIRA 42 000 PLACES EN CONFIGURATION SPORTIVE ET 45 000 POUR LES CONCERTS.

STADE DE FRANCE. Référence initiale du Groupe dans la construction et la gestion de grandes enceintes multifonctionnelles, le Stade de France, exploité par un consortium détenu à 67 % par VINCI Concessions, a accueilli 25 grands événements en 2014 (football, rugby, athlétisme, concerts), qui ont réuni au total 1 700 000 spectateurs. Avec ses 80 000 places (75 000 en configuration concert), le Stade de France sera un haut lieu de l'UEFA Euro 2016 et accueillera sept de ses rencontres, dont le match d'ouverture et la finale.

› ROYAUME-UNI

STADE DU QUEEN ELIZABETH OLYMPIC PARK À LONDRES.
VINCI Stadium et E20 Stadium LLP (composée de London Legacy Development Corporation et du London Borough of Newham) ont signé le 30 janvier 2015 le contrat de concession de services de l'ancien stade olympique de Londres, situé dans le Queen Elizabeth Olympic Park. D'une durée de vingt-cinq ans, le contrat inclut l'exploitation, l'entretien et la maintenance du stade et d'une partie du parc alentour lors des différents événements.

Outre la gestion du stade lors des événements, VINCI Stadium aura pour mission d'assurer son développement commercial grâce à une programmation additionnelle générant des revenus annexes (manifestations d'entreprises, partenariats, restauration) et d'animer ce lieu de vie tout au long de l'année, afin de contribuer au développement économique et social de l'Est londonien. VINCI Stadium s'appuiera notamment sur l'expertise de VINCI Facilities UK pour l'entretien et la maintenance du stade.

VINCI PARK

Le 4 juin 2014, VINCI a finalisé l'ouverture du capital de VINCI Park, désormais détenu par Ardian (37 %), Crédit Agricole Assurances (37 %), VINCI (24,7 %) et le management de l'entreprise (1,3 %). L'opération s'est effectuée sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,96 milliard d'euros. La dette d'acquisition a été refinancée le 16 octobre 2014 par une émission obligataire composée de deux tranches, largement sursouscrites, pour un montant total de 950 millions d'euros. VINCI Park est noté BBB/stable par Standard & Poor's.

Cette opération, grâce à laquelle VINCI a réduit son endettement financier net de près de 1,7 milliard d'euros, permettra à VINCI Park de poursuivre son développement international, d'investir dans de nouveaux contrats et dans l'extension de sa politique de services. Avec l'appui de ses trois grands actionnaires, VINCI Park accroîtra ainsi sa présence sur des marchés en forte croissance, notamment en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie, tout en confortant ses positions de leader en France et en Europe.

En 2014, VINCI Park a réalisé un chiffre d'affaires de 617 millions d'euros, en croissance de 1,8 % sur un an. La dynamique commerciale a été soutenue : VINCI Park a remporté dans l'année 136 offres sur 302 remises, dont 33 sur 62 en France.

> FRANCE

À Paris, VINCI Park a été retenu pour l'affermage, pendant huit ans, des cinq parcs de stationnement public de la ZAC Rive Gauche (XIIIe arrondissement), qui totalisent 2 800 places. L'offre de VINCI Park s'est notamment distinguée par la proposition d'aménager, dans le parc Tolbiac-Bibliothèque, un centre logistique urbain de grande capacité, à partir duquel des livraisons pourront être effectuées dans tout le quart sud-est de Paris au moyen de véhicules électriques.

Dans l'Ouest parisien, Grand Paris Seine-Ouest, la troisième communauté d'agglomération de l'Île-de-France, a confié à VINCI Park l'exploitation, pour une durée de douze ans, de 12 510 places de voiries et de cinq parkings (771 places) à Boulogne-Billancourt, Meudon et Ville-d'Avray. D'importants travaux de modernisation des parkings seront réalisés pour améliorer l'accueil et mettre à la disposition des clients les nouvelles technologies d'information et de paiement développées par VINCI Park.

À Neuilly-sur-Seine, VINCI Park a remporté une nouvelle délégation de service public d'une durée de trente ans englobant l'exploitation de 3 parcs horaires et de 4 parcs résidentiels, ainsi que la construction d'un nouveau parc souterrain de 450 places, avenue de Madrid. VINCI Park gère désormais dans cette ville 7 parkings publics (environ 3 000 places), 4 parkings résidentiels (400 places) et la totalité du stationnement sur voirie (650 horodateurs pour près de 10 000 places).

À Marseille, VINCI Park a ouvert deux nouveaux parkings, l'un dans le nouveau quartier d'affaires Quai d'Arenc (740 places), l'autre desservant le nouveau centre commercial des Terrasses du port (2 600 places).

Dans le domaine des services, VINCI Park et PayByPhone ont été retenus par la Ville de Paris pour la mise en place du paiement du stationnement sur voirie par mobile dans la capitale ; le service est expérimenté dans un premier temps dans le centre de Paris pour le stationnement des visiteurs, avant d'être étendu, après analyse des retours d'expérience, aux autres arrondissements et au stationnement résidentiel.
Ce service a déjà été déployé par les deux partenaires dans une quinzaine de villes en France. Depuis juillet 2014, il est accessible via l'application pour smartphones My VINCI Park, complétant ainsi les fonctionnalités existantes (localisation de parking, calcul d'itinéraires, etc.).

VINCI Park a poursuivi également le déploiement dans ses parcs de services de mobilité (auto-partage, vélos à assistance électrique, bornes de recharge électrique, etc.). Les 16 parkings du quartier de la Défense à Paris, dont le contrat d'exploitation a été renouvelé pour six ans en 2013, constituent la vitrine d'une nouvelle génération de services qui ouvrent le stationnement sur la ville, favorisent les nouvelles formes de mobilité urbaine et facilitent la vie quotidienne des clients.

> INTERNATIONAL

En Belgique, VINCI Park a signé un contrat de douze ans pour l'exploitation du futur parking du complexe Docks Bruxsel, premier grand pôle commercial réalisé à Bruxelles depuis 25 ans, à proximité du palais royal.

1

L'OUVERTURE DU CAPITAL DE VINCI PARK LUI PERMETTRA DE POURSUIVRE SON DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL.

Au Royaume-Uni, l'application My VINCI Park fonctionne depuis 2014 dans 70 parkings de l'un des réseaux de chemins de fer les plus fréquenté du pays avec 169 millions de passagers par an, et sera étendue en 2015 à d'autres parcs.

Au Brésil, Moving, filiale de VINCI Park depuis 2013 et l'un des premiers opérateurs de stationnement du sud du Brésil, a signé un contrat avec l'université fédérale de l'État du Rio Grande do Sul pour gérer le stationnement sur son principal site administratif, dans le centre de Porto Alegre, capitale de l'État. L'entreprise a achevé par ailleurs le déploiement d'un centre national permettant de contrôler l'ensemble des parcs à distance et de vérifier 24 heures sur 24 l'état des véhicules – l'exploitant étant responsable, au regard de la législation brésilienne, des éventuels dommages causés aux véhicules par des tiers.

Au Qatar, QDVP, filiale détenue par Qatari Diar et VINCI Park, a débuté l'exploitation du stationnement sur le nouvel aéroport de Doha (Hamad International Airport), en mettant en place une équipe qui gère les trois parkings du site (7 500 places au total).

2

3

1 PAIEMENT PAR MOBILE À L'ESSAI
PayByPhone, le système de paiement sur voirie par mobile déployé dans une quinzaine de villes en France, est en test dans le centre de Paris.

2 STATIONNEMENT ET MOBILITÉ
Dans ses parcs de stationnement, VINCI Park poursuit le déploiement de services de mobilité comme l'auto-partage, les vélos à assistance électrique, les bornes de recharges électriques, etc.

3 SYSTÈME DE TRANSPORT
À la Martinique, les travaux de l'infrastructure de transport collectif en site propre doivent être réalisés dans un délai de deux ans.

Au Canada, VINCI Park a remporté un contrat de trois ans (avec un renouvellement de deux ans en option) pour gérer, exploiter, entretenir et développer les parcs de stationnement (23 500 places) et le service de voiturier de l'aéroport Toronto Pearson, premier aéroport du pays.

Aux États-Unis, le groupe HEI Hotels & Resorts a choisi LAZ Parking, filiale de VINCI Park, pour exploiter les services de stationnement et de voiturier de 17 hôtels.

AUTRES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

› AUTOMATISATION DE BARRAGES, FRANCE

La société Baméo, filiale de VINCI Concessions, de Meridiam et de Shema (groupe EDF), a signé en octobre 2013 avec Voies navigables de France (VNF) un contrat de partenariat pour le remplacement de 29 barrages manuels sur l'Aisne et la Meuse par des barrages automatisés, dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures fluviales françaises. Les travaux seront réalisés par un groupement d'entreprises mené par VINCI Construction France ; les enquêtes publiques ont débuté en octobre 2014. L'exploitation et la maintenance des barrages, dont la livraison devrait s'échelonner de 2016 à 2020, seront confiées à une entité dédiée, filiale de VINCI Concessions et de Shema.

› TCSP MARTINIQUE

Les travaux ont avancé en 2014 conformément au planning pour la nouvelle infrastructure de transport collectif en site propre (TCSP) de la Martinique, réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat de vingt-deux ans signé en novembre 2013 par la société Caraïbus, filiale de VINCI Concessions. Le projet représente un investissement total de près de 100 millions d'euros et devra être réalisé dans un délai de deux ans. La conception et la construction des ouvrages, stations, pôles d'échanges et bâtiments techniques sont assurées par les filiales locales d'Eurovia et de VINCI Construction. La société Caraïbus sera rémunérée sous forme de redevances.

PERSPECTIVES

VINCI Autoroutes *devrait voir se confirmer en 2015 la tendance à l'amélioration du trafic sur les autoroutes françaises, pour les véhicules légers comme pour les poids lourds. Sous réserve d'un aboutissement favorable des discussions qui se poursuivaient avec l'État au premier trimestre 2015, les investissements du Plan de relance autoroutier pourraient être lancés durant l'année, s'ajoutant à ceux en cours dans le cadre des contrats de plan. VINCI Autoroutes poursuivra simultanément ses investissements dans l'amélioration du service autoroutier, en mobilisant l'ensemble de ses collaborateurs autour des engagements du contrat de service proposé depuis 2014 à ses clients.*

VINCI Airports *continuera à bénéficier de la dynamique du transport aérien. Outre la croissance du trafic liée à la bonne orientation générale du marché, la politique proactive menée auprès des compagnies aériennes favorisera le développement de l'activité et des recettes aéronautiques. Dans le même temps, les investissements dans la modernisation des aérogares, le développement des services et la politique commerciale contribueront à faire progresser les recettes extra-aéronautiques. VINCI Airports cherchera à améliorer également sa performance opérationnelle en accélérant les synergies transversales entre les entités de son réseau.*

Dans ses autres domaines d'activité, *VINCI Concessions s'attachera, dans son rôle de maître d'ouvrage, à la réussite des importants projets en phase de construction, en particulier la LGV SEA en France, et poursuivra ses efforts pour optimiser l'exploitation des infrastructures en service ; l'accélération des synergies entre VINCI Autoroutes et VINCI Highways y contribuera.*

En matière de développement, VINCI Concessions poursuivra son internationalisation en abordant notamment de nouveaux marchés sur le continent américain et en Asie. En Europe, le programme d'investissements voulu par l'Union européenne, qui recourra largement aux partenariats public-privé, devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour VINCI et VINCI Concessions dans les grands projets d'infrastructures. Dans le secteur aéroportuaire, VINCI Airports s'efforcera d'accélérer son développement par le gain de nouveaux contrats et par des acquisitions lui permettant de s'implanter sur de nouveaux marchés, dans un contexte facilité par l'harmonisation des procédures aéronautiques à l'échelle internationale.

CONTR

CHIFFRE D'AFFAIRES
(En M€)

EBITDA (*)
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA)

EXCÉDENT FINANCIER NET (**)
(En M€)

ACTING

VINCI ENERGIES
EUROVIA
VINCI CONSTRUCTION

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En pourcentage)

France	57 %
Allemagne	8 %
Royaume-Uni	8 %
Europe centrale et orientale	5 %
Autres pays européens	6 %
Amériques	6 %
Afrique	5 %
Reste du monde	5 %

(*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(**) Au 31 décembre.

EROVIA

> PROFILS

VINCI ENERGIES

VINCI Energies intervient au service des collectivités publiques et des entreprises pour déployer, équiper, faire fonctionner et optimiser leurs infrastructures d'énergie, de transport et de communication, leurs sites industriels et leurs bâtiments. La vocation de VINCI Energies est d'être à la fois expert dans chacun de ses domaines technologiques – énergie électrique, génie climatique et thermique, mécanique, technologies de l'information – et expert des métiers de ses clients.
VINCI Energies bâtit ainsi des solutions à haute valeur ajoutée répondant à leurs besoins en matière de performance, de fiabilité et de sécurité.
VINCI Energies intervient sur l'ensemble du cycle des projets, depuis l'ingénierie et la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation. À la fois locales et globales, ses offres allient service de proximité et dynamique de réseau, grâce à un maillage exceptionnellement dense de 1 500 entreprises et 63 000 professionnels dans 51 pays, dont 30 hors d'Europe.
VINCI Energies nourrit l'offre globale du Groupe en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ainsi que dans l'intégration de systèmes complexes.

EUROVIA

Eurovia est l'un des principaux acteurs mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain. Présent historiquement en France, Eurovia réalise 40 % de son chiffre d'affaires à l'international, principalement en Europe et dans les Amériques, et emploie 40 000 collaborateurs.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT URBAIN. Eurovia construit et rénove des routes, autoroutes, voies ferrées, tramways ainsi que des plates-formes aéroportuaires, industrielles et commerciales. Eurovia intervient également dans des domaines connexes : démolition et déconstruction, assainissement, terrassement, voirie et réseaux divers (VRD), aménagement urbain.

CARRIÈRES. Parmi les leaders européens du marché des granulats, Eurovia assure l'extraction, la transformation et la commercialisation de granulats naturels et recyclés. Eurovia exploite un réseau de plus de 400 carrières, produisant 82 millions de tonnes de granulats par an (63 millions en quote-part Eurovia), et de 150 installations de recyclage et de valorisation de matériaux. Ses réserves (*) représentent plus de 3,3 milliards de tonnes en quote-part, soit plus de 50 années de production.

PRODUCTION INDUSTRIELLE. Eurovia gère un réseau de 44 unités de production de liants routiers et 350 postes d'enrobage qui produisent 21 millions de tonnes d'enrobés par an. Dix usines produisent par ailleurs des équipements pour la signalisation routière (panneaux, portiques, peintures), des résines pour les sols industriels et commerciaux ainsi que des bétons et des produits préfabriqués (murs antibruit notamment).

SERVICES. Eurovia assure la gestion et la maintenance de 55 000 km de réseaux routiers dans le cadre de contrats de long terme ainsi que des prestations d'équipement de la route (signalisation verticale et horizontale, équipements de sécurité) et de maintenance d'ouvrages connexes (éclairage public, feux tricolores, espaces verts et plantations).

Eurovia consacre d'importants moyens à la recherche et au développement de produits et procédés préservant l'environnement (recyclage des matériaux, réduction des émissions de CO_2).

(*) Réserves maîtrisées en propriété ou en fortage.

VINCI CONSTRUCTION

Premier groupe français et acteur mondial de premier plan de la construction, VINCI Construction réunit 792 sociétés consolidées et 68 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Ses expertises s'étendent à l'ensemble des métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des métiers de spécialités associés à la construction.
L'activité de VINCI Construction se répartit en trois composantes complémentaires.

UN RÉSEAU DE FILIALES LOCALES :
– en France métropolitaine, avec VINCI Construction France, qui dispose d'un réseau solidement ancré régionalement de 427 centres de profit, et dans les collectivités françaises d'outre-mer, avec une trentaine de filiales locales fédérées au sein de VINCI Construction Dom-Tom ;
– à l'international, avec VINCI Construction UK au Royaume-Uni ; Warbud, Prumstav, SMP et SMS en Europe centrale ; Sogea-Satom en Afrique.

DES FILIALES EXERÇANT DES MÉTIERS DE SPÉCIALITÉS SUR DES MARCHÉS MONDIAUX : Soletanche Freyssinet (sols, structures, nucléaire) et Entrepose (infrastructures de production, de transport et de stockage pour l'industrie pétrolière et gazière).

UNE DIVISION DÉDIÉE AU MANAGEMENT ET À LA RÉALISATION DE PROJETS COMPLEXES, avec VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard, qui réalisent des grands ouvrages de génie civil et de bâtiment en France et à l'international.

› VINCI ENERGIES

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

VINCI ENERGIES A RÉALISÉ UNE PERFORMANCE D'ENSEMBLE ROBUSTE, ET FAIT PROGRESSER DE PRÈS DE 20 % SON CHIFFRE D'AFFAIRES HORS D'EUROPE GRÂCE À LA CROISSANCE EXTERNE.

CHIFFRE D'AFFAIRES
(En M€)

EBITDA (*)
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA)

ENDETTEMENT FINANCIER NET (**)
(En M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ
(En pourcentage)

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En pourcentage)

(*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(**) Au 31 décembre.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI ENERGIES SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

FRANCE. VINCI Energies est leader sur un marché fragmenté où les six premiers acteurs ne représentent qu'environ 45 % du total. Ses principaux concurrents sont GDF Suez Energie Services, Spie, Eiffage Energie, Bouygues Energies & Services et Snef.

EUROPE. VINCI Energies est un acteur majeur de l'ingénierie et des travaux électriques. Il fait partie des premiers acteurs dans six pays : l'Allemagne, avec une position forte (1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2014), la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie.
Ses principaux concurrents sont :
– en Allemagne : Bilfinger et ThyssenKrupp Industrial Solutions pour l'isolation, Minimax pour la protection incendie, Imtech et Siemens pour l'installation électrique ;
– en Suisse : Burkhalter et Alpiq dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications ;
– au Benelux : GDF Suez Energie Services et Imtech.
L'acquisition d'Imtech ICT en 2014 renforce la présence de VINCI Energies en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, au Royaume-Uni et en Belgique.

HORS D'EUROPE. VINCI Energies est présent en Afrique, où il est notamment le premier acteur sur le marché marocain, au Moyen-Orient et sur les continents asiatique et américain. Grâce à l'acquisition d'Electrix en 2014, VINCI Energies dispose d'une base solide de développement en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Sources : communication des sociétés.

2014 a été une nouvelle année de performances solides pour VINCI Energies, dont l'activité couvre une grande étendue d'expertises et de marchés géographiques. La politique active de croissance externe permet d'accélérer le développement du pôle en Europe et au grand international.

L'activité de VINCI Energies a légèrement progressé (+ 0,7 % à 9,3 milliards d'euros) en 2014 grâce à la croissance externe. À structure comparable, la contraction est de 2,5 %, liée en particulier à des réductions volontaires d'activité dans les métiers du facility management, recentrés sur les marchés à plus forte valeur ajoutée. Simultanément, le résultat opérationnel sur activité s'est maintenu à un haut niveau, le taux de marge restant stable à 5,6 % du chiffre d'affaires.

VINCI Energies confirme ainsi sa résilience, fondée sur l'étendue sans équivalent de ses offres et sur la vitalité exceptionnelle de son mode de management. Ce modèle favorise l'adaptabilité des 1 500 entreprises du pôle, positionnées chacune sur son marché de proximité, au plus près de ses clients, et le maillage des équipes et des expertises, permettant de développer des solutions globales et multisites. Couvrant une très large typologie de marchés, de clientèles et de contrats, ce modèle rend VINCI Energies particulièrement adaptable aux évolutions de son environnement économique. À titre d'exemple, la diminution constatée en 2014 de la part des grands projets dans l'activité, liée à la réduction des investissements dans de nouveaux sites industriels ou de nouvelles infrastructures, est allée de pair avec une croissance des fonds de commerce, notamment dans les travaux de rénovation et les activités de maintenance.

En France, le chiffre d'affaires s'est légèrement contracté (– 3,6 % à 5 258 millions d'euros), dans un environnement économique sensiblement plus tendu qu'en 2013 ; la croissance des activités tertiaire et télécoms (hors projet GSM-Rail) a en partie compensé le recul dans les domaines de l'industrie et des infrastructures. En Europe hors de France, l'activité a enregistré une légère progression, grâce notamment aux bonnes performances des filiales allemandes et suisses. Dans les autres régions du monde, la progression approche 20 %, grâce à la fois à la croissance organique et aux opérations de croissance externe menées en application de la stratégie de développement international du Groupe.

Ainsi, après l'acquisition en 2013, entre autres, de la société Mentor (assistance technique aux opérateurs d'infrastructures pétrolières et gazières, active principalement en Australie, en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est), et de Powerteam (infrastructures d'électricité dans les îles britanniques), deux opérations majeures ont marqué l'année 2014. La première, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, est l'acquisition d'Imtech ICT (présent au Benelux, en Allemagne, en Autriche, en Suède et au Royaume-Uni), qui permet à VINCI Energies de quasiment doubler son activité dans ce secteur (voir page 83). La seconde est l'intégration d'Electrix, qui est basé en Nouvelle-Zélande et intervient aussi en Australie, principalement dans le domaine des réseaux électriques ainsi que dans l'industrie et le tertiaire. Toutes acquisitions confondues, les opérations de croissance externe réalisées en 2014 représentent un chiffre d'affaires en année pleine de 1,1 milliard d'euros.

1

1 STRATÉGIE DE CROISSANCE
L'acquisition d'Imtech ICT permettra à VINCI Energies de quasiment doubler en 2015 son activité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

2 VALORISATION
Mise en lumière des créations présentées à l'occasion du festival des jardins au château de Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher).

3 ÉNERGIES RENOUVELABLES
En Allemagne, les équipes d'Omexom ont effectué le raccordement des 336 000 panneaux solaires d'un parc photovoltaïque d'une puissance d'environ 25 MW aménagé sur un ancien terrain d'aviation.

UN EXERCICE MARQUÉ PAR DEUX OPÉRATIONS MAJEURES DE CROISSANCE EXTERNE.

2

3

INFRASTRUCTURES

› ÉNERGIE

L'activité liée aux infrastructures énergétiques a représenté 2 milliards d'euros. VINCI Energies intervient principalement dans ce domaine sous la marque Omexom (production, transport, transformation et distribution d'électricité), qui rassemble 250 entreprises et 10 000 collaborateurs dans plus de 40 pays.

En France, RTE a renouvelé sa confiance à Omexom en reconduisant trois contrats-cadres concernant l'étude, la construction et la transformation de lignes et de postes haute tension. Omexom a participé également, aux côtés d'Alstom, au projet expérimental lancé par RTE pour développer la numérisation du contrôle-commande des postes électriques. En Europe, de nouveaux contrats ont été remportés notamment aux Pays-Bas (maintenance de postes HT), en République tchèque (doublement d'une ligne HTB sur 100 km)

1

et au Royaume-Uni (poste et ligne HTB de 16 km raccordant un champ éolien en Écosse). Les entreprises d'Omexom ont poursuivi leur développement sur le continent africain, en particulier au Maroc (raccordement de 30 % des parcs éoliens déployés dans le pays à fin 2014), en République démocratique du Congo (renforcement de capacité sur une ligne de 2 200 km), en Côte d'Ivoire (électrification rurale d'une centaine de communes) et au Mozambique (réhabilitation de deux centrales hydroélectriques).

Dans le nucléaire, si les grands investissements programmés pour prolonger la vie des centrales tardent à être engagés pleinement par les opérateurs, VINCI Energies est intervenu sur un nombre croissant d'opérations de maintenance, permettant de faire progresser le chiffre d'affaires réalisé dans ce secteur.
En France, les nouveaux contrats ont concerné principalement l'usine d'enrichissement Georges Besse II d'Areva, le site Socodei de traitement des déchets de faible et moyenne activité d'EDF, le réacteur expérimental Jules Horowitz et la plate-forme Cheops sur le site de Cadarache (Bouches-du-Rhône), le projet Cigéo d'enfouissement de déchets de Bure (Meuse), ainsi que la reprise de déchets à la Hague (Manche), tandis que se poursuivaient les activités d'installation électrique et de ventilation de l'EPR de Flamanville. Au Royaume-Uni, VINCI Energies a été retenu comme partenaire exclusif pour la construction de deux EPR sur le site d'Hinkley Point (lot ventilation nucléaire).

Concernant les autres types de centrales de production, VINCI Energies a débuté plusieurs projets de réhabilitation au Mozambique (barrages de Chicamba et de Mavuzi) et au Congo (centrale hydroélectrique de Djoué), et a livré la centrale thermique Ciprel IV en Côte d'Ivoire.

Dans les énergies renouvelables, l'activité a montré des signes de reprise en France dans un contexte réglementaire en voie de clarification. À l'international, elle est demeurée dynamique grâce à la mise en service de la ferme éolienne d'Adrar en Algérie (12 éoliennes de 850 kW) et à d'autres projets à Abu Dhabi (photovoltaïque).

L'activité d'éclairage urbain, exercée principalement en France par les entreprises de la marque Citeos, a correctement

2

1 HAUTE TENSION
Sécurisation de huit postes de transformation 400 kV sur une ligne haute tension de près de 900 km desservant l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït et le Qatar.

2 NUCLÉAIRE
Maintenance d'équipements à la centrale nucléaire de Cruas-Meysse (Ardèche).

3 PROCESS INDUSTRIEL
Après plusieurs projets réalisés pour Vattenfall Europe Mining, Actemium BEA reconstruit, en Allemagne, la station de commande du convoyeur à bande de la mine à ciel ouvert de Welzow-Sud.

3

résisté dans le contexte d'attentisme lié aux élections municipales. De nouveaux contrats d'entretien et de rénovation de l'éclairage public ont été signés notamment en Île-de-France (communauté d'agglomération du Val de Bièvre), à Roubaix, en Guadeloupe (éclairage des routes départementales) et à Dumbéa en Nouvelle-Calédonie. On citera aussi les éclairages architecturaux réalisés à Nancy pour la place Charles III, à Lyon pour le nouveau pont Schuman et pour le château de Chaumont-sur-Loire. Présent également sur le marché porteur de la vidéoprotection, Citeos a équipé la ville de Marseille d'un nouveau lot de 250 caméras et déployé à Lyon 200 caméras haute-définition sur quatre lignes de métro.

Enfin, l'activité a été soutenue sur le marché émergent des équipements de recharge pour véhicules électriques.

UN NOMBRE CROISSANT D'OPÉRATIONS DE MAINTENANCE A ÉTÉ RÉALISÉ DANS LE DOMAINE NUCLÉAIRE.

VINCI Energies a installé 130 bornes de recharge rapide pour Nissan sur les parkings des hypermarchés Auchan de France, et équipé également la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le département du Cher ainsi qu'un ensemble de sites du groupe Renault (200 bornes).

› TRANSPORTS

L'activité en France a été soutenue dans le secteur ferroviaire. Dans le domaine des lignes à grande vitesse, VINCI Energies a poursuivi le chantier de la LGV Est européenne et démarré les premiers travaux sur site de celui de la LGV SEA Tours-Bordeaux, au sein des sous-groupements Superstructure, pour la pose des caténaires, et Energie, pour l'alimentation électrique de la ligne ; le projet SEA représente au total un chiffre d'affaires d'environ 200 millions d'euros pour VINCI Energies. 2014 a aussi été une année de forte activité sur le chantier GSM-Rail : en synergie avec VINCI Concessions dans le cadre d'un PPP, VINCI Energies équipe le réseau ferroviaire français du nouveau système de communication GSM-Rail, qui couvrira 14 000 km de voies ; la majeure partie des sites radio et des équipements étaient déployés fin 2014 en vue de la mise en service intégrale du système en 2016.

Dans le secteur routier, VINCI Energies s'est vu confier la maintenance des systèmes de 22 tunnels routiers en Île-de-France, dans le cadre d'un contrat de quatre ans.

À l'international, VINCI Energies est intervenu principalement en Suisse (rénovation de tunnels routiers dans les cantons de Genève et Neuchâtel), en Allemagne (rénovation complète des tramways de la ville de Berlin), en Autriche (extension du métro de Vienne), au Qatar (balisage et équipement de deux pistes de l'aéroport international de Doha) ainsi que sur de nombreux projets en phase de développement.

INDUSTRIE

VINCI Energies a finalisé en 2014 la reconfiguration de son réseau Actemium, qui fédère désormais l'ensemble de ses offres dans le process industriel. En phase avec la globalisation des grands acteurs industriels, la nouvelle organisation rassemble sous une marque forte et visible près de 300 entreprises et 20 000 collaborateurs dans 38 pays. Elle permet d'intensifier le maillage des expertises et de développer

des offres d'ensemblier qui répondent aux attentes des clients grands comptes, en particulier dans le secteur manufacturier et les industries de process. Actemium déploie ainsi des solutions globales et locales, s'appuyant sur la couverture mondiale du réseau tout autant que sur l'ancrage de proximité de chaque entreprise.

Confirmant la pertinence de ce positionnement, l'activité a montré une solide résistance en 2014. VINCI Energies a réalisé dans le secteur industriel un chiffre d'affaires de 2,8 milliards d'euros, stable sur un an, en dépit d'une tendance générale à la réduction des investissements industriels. Cette bonne résistance a caractérisé en particulier l'activité en France, où la réduction de la part des grands projets a été équilibrée par la progression des multiples activités de fonds de commerce liées à la maintenance et à l'exploitation de l'outil industriel.

Simultanément, 2014 a vu le développement de l'accompagnement au grand international de clients européens historiques. Ainsi, Actemium est intervenu pour Mercedes-Benz Trucks au Brésil (construction d'une ligne d'assemblage de camions dans l'usine de Juiz de Fora) et a ouvert, en mars 2014, un établissement en Russie, à Togliatti, à proximité de l'usine de son client Renault. En Chine, Actemium accompagne le groupe Ferrero pour l'installation de sa plus grande ligne de production de chocolat au monde. À partir de ses bases allemandes, Actemium s'est implanté également aux États-Unis et au Kazakhstan, où se développent ses clients du secteur minier, comme Bogatyr Komir ou encore EEK Kazakhstan.

Les secteurs industriels les plus porteurs au cours de l'exercice ont été l'agroalimentaire, la pharmacie, l'automobile, l'aéronautique, la logistique, les industries de l'environnement et celles du pétrole et du gaz. Sur ce dernier marché, 2014 a été une année très active pour les équipes concernant la construction des plates-formes *Ichthys* en Australie et *Egina* au Nigeria. De nouveaux contrats ont été confiés par Total pour deux plates-formes offshore en Norvège et au Nigeria *(Ofon)* ainsi que pour le terminal pétrolier d'Halul au Qatar. En Chine, Actemium a été retenu par deux compagnies pétrolières pour équiper leurs réseaux de gazoducs de systèmes de supervision.

Dans les autres secteurs, on citera parmi les projets significatifs : en France, le centre de valorisation des déchets d'Ivry-Paris XIII (en groupement avec VINCI Construction) ; en Allemagne, la nouvelle installation de production de diisocyanate de toluène sur le site de BASF à Ludwigshafen (électricité et instrumentation) et la mine de lignite à ciel ouvert de Schleenhain (automatisation d'une installation mobile de déchargement) ; en Roumanie, la maintenance d'une usine du groupe chimique Azomures ; en Turquie, la nouvelle centrale géothermique d'Atlas Copco (automatisation et contrôle-commande) ; en Inde, l'usine de scooters TVS Motor de Mysore (ligne de soudage robotisée).

L'ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL, EN PARTICULIER EN FRANCE, A MONTRÉ UNE SOLIDE RÉSISTANCE.

1

2

3

1 GRAND INTERNATIONAL
Actemium et Mentor accompagnent Total et Inpex pour les équipements de l'usine de liquéfaction du projet d'exploitation gazière Ichthys en Australie.

2 ACCOMPAGNEMENT INDUSTRIEL
Actemium accompagne le groupe Ferrero en Chine pour l'installation de sa plus grande ligne de production de chocolat.

3 SAVOIR-FAIRE EN ÉVOLUTION
Centre de formation aux métiers de l'automatisation chez Acta à Anvers (Belgique).

INFRASTRUCTURES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES
TRANSFERT DE COMPÉTENCES, UN MÉTIER À PART ENTIÈRE

VINCI Energies n'est pas seulement un spécialiste de la mise en service (commissioning) et de la maintenance d'infrastructures pétrolières et gazières. Son métier est aussi de former les acteurs locaux qui travaillent dans ce secteur. C'est le sens du contrat signé en avril 2014 entre VINCI Energies et l'Autorité nationale du pétrole (ANP) du Timor-Oriental.
Ce jeune pays d'Asie du Sud-Est qui a accédé à l'indépendance en 2002 recèle d'importantes ressources pétrolières et gazières.
L'une des priorités du gouvernement est de s'appuyer sur ce potentiel pour développer de nouvelles compétences au sein de la population.
Le contrat signé, d'un montant de 2 millions de dollars, porte sur la formation des personnels de l'ANP aux techniques d'audit et d'inspection des sites de production. Après une première étape d'évaluation des compétences, menée en 2014, la phase de formation technique, d'une durée de dix-huit mois, a débuté au premier trimestre 2015 sur les sites de production – cette intégration permettant aux personnels en formation d'acquérir rapidement une expérience de terrain. En complément de ce dispositif, un partenariat a également été mis en place avec un centre de formation professionnelle proche de Dili, la capitale.
La présence de VINCI Energies dans la région, sa culture de la proximité et son expertise en matière de transfert de compétences se révèlent ainsi parfaitement en phase avec les attentes de l'ANP et répondent plus généralement au besoin des compagnies pétrolières nationales de s'appuyer sur des partenaires locaux.
La démarche mise en œuvre au Timor-Oriental n'est pas un exemple isolé car, dans un contexte identique, VINCI Energies gère déjà au Nigeria et en Angola deux écoles d'où sortent chaque année plusieurs centaines d'opérateurs locaux formés à la maintenance de plates-formes offshore.

1

2

2 MILLIONS DE DOLLARS : MONTANT DU CONTRAT CONFIÉ PAR L'ANP À VINCI ENERGIES POUR LA FORMATION D'ACTEURS LOCAUX DANS LE SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ.

1 La mise en situation des personnels sur les sites de production fait partie intégrante du cursus de formation.

2 Le centre de formation de Tibar, à 10 km de Dili, la capitale.

GUALDINO DA SILVA
PRÉSIDENT DE L'AUTORITÉ NATIONALE DU PÉTROLE

« Nous avons choisi VINCI Energies parce qu'il a proposé la solution la mieux adaptée à nos besoins, non seulement sur les aspects techniques mais aussi sur le plan humain, pour identifier et développer le potentiel des équipes et définir des axes de progrès. Leur expérience réussie dans des projets comparables et difficiles a aussi joué.
VINCI Energies n'est pas un simple fournisseur, mais un partenaire. Notre pays est en pleine croissance. Nous avons besoin de partenaires qui s'engagent dans une relation de long terme, qui s'implantent localement pour nous accompagner dans notre développement. À court terme, nous devons mettre sur pied rapidement une équipe d'inspecteurs compétents et accrédités. Dans le cadre de ce partenariat, VINCI Energies va aider l'ANP à se doter d'un programme opérationnel de développement des compétences, et nous transmettre en continu son expérience en matière d'industrie pétrolière et gazière. »

1

TERTIAIRE

TRAVAUX

VINCI Energies a réalisé dans ce secteur un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros. En France, où le tertiaire représente 40 % de l'activité totale, le chiffre d'affaires a progressé de 3,5 % en dépit d'un environnement économique tendu. Les entreprises de VINCI Energies valorisent sur ce marché leur capacité à réaliser d'importants chantiers, par leur volume ou leur complexité, dans un contexte où les corps d'états techniques représentent une part croissante des projets de bâtiment. Cette compétence s'est illustrée en particulier dans les grandes opérations réalisées en synergie avec VINCI Construction : en Île-de-France, la Fondation Louis Vuitton, les hôtels Peninsula Paris et Melia (la Défense), le nouveau siège de SFR à Saint-Denis (deuxième tranche), l'Arena Nanterre-la Défense ; à Toulouse, la reconstruction du campus du Mirail ; en Nouvelle-Calédonie, le nouvel hôpital de Koutio. Les entreprises de VINCI Energies participent par ailleurs à d'autres grands projets comme la construction de la Cité musicale de l'île Seguin à Boulogne, des nouveaux sièges de Thales à Vélizy, du Crédit Agricole à Montrouge et de L'Oréal à Levallois, ainsi que la réhabilitation de la tour Athéna à la Défense et des tours du pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt. Outre ces grandes opérations, les activités de fonds de commerce, sur le marché de la rénovation en particulier, ont représenté environ la moitié du chiffre d'affaires réalisé en France, notamment dans le cadre de travaux d'optimisation énergétique.

L'OFFRE D'AXIANS COUVRE DÉSORMAIS TOUS LES SEGMENTS DU MARCHÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.

Hors de France, l'activité est demeurée stable en Belgique, où elle s'est répartie sur tous les segments de marché du bâtiment (bureaux, hôpitaux, équipements publics, centres commerciaux, complexes sportifs). En Suisse, elle est demeurée soutenue grâce aux nombreux projets en cours pour des clients des secteurs pharmaceutique (Roche, Novartis), horloger (Swatch Group, Rolex), bancaire (UBS, Crédit Suisse) et hospitalier (Bâle, Zurich, Lausanne). On signalera enfin, au Maroc, le contrat du nouveau centre commercial Tachfine à Casablanca.

MAINTENANCE ET FACILITY MANAGEMENT

VINCI Facilities a poursuivi la focalisation de ses activités de maintenance et de facility management sur les marchés où la composante technique est la plus forte, et où des synergies peuvent être développées avec les entreprises de travaux. Les efforts simultanés pour développer la valeur ajoutée des offres, notamment en matière de performance énergétique, et pour mobiliser les équipes vers l'objectif d'excellence opérationnelle se sont traduits par de nouveaux développements significatifs en France. Près de 200 contrats ont été signés ou renouvelés dans l'année, notamment auprès de SFR (maintenance multitechnique de 43 sites stratégiques, dont le Netcenter de Courbevoie), BNP Paribas (facility management d'un réseau de 800 agences), Mercedes-Benz France (nouveau site de Montigny-le-Bretonneux), Clarins (nouveau siège parisien), Thales (centre de recherche-développement de Bordeaux) ainsi que du conseil régional du Languedoc-Roussillon (35 bâtiments). Outre les grands contrats, l'activité repose sur de nombreuses affaires de dimension moyenne, générées par les réseaux de proximité de VINCI Energies.

À l'international, VINCI Facilities est présent dans une vingtaine de pays, principalement au Benelux et en Allemagne – deux pays où des réductions volontaires d'activité ont été menées en application de la stratégie de repositionnement sur les marchés à plus forte valeur ajoutée.

2

1 RÉFÉRENCE EUROPÉENNE
Sept salles de commissions des sites du Parlement européen à Strasbourg et à Bruxelles ont été équipées par Axians d'un système automatisé de prise de vues.

2 FACILITY MANAGEMENT POUR LE SPORT
VINCI Facilities est en charge de la maintenance du Centre national du rugby, à Marcoussis (Essonne), pour une durée de quatre ans.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le chiffre d'affaires dans ce secteur a progressé de plus de 20 % à 1,1 milliard d'euros, grâce à l'acquisition d'Imtech ICT, finalisée le 31 octobre 2014. En année pleine, l'opération porte l'activité de VINCI Energies dans ce secteur à environ 1,6 milliard d'euros, soit plus de 15 % de son chiffre d'affaires. L'offre de services d'Imtech ICT, notamment dans le stockage de données, les serveurs et le développement d'applications, complète celle d'Axians en matière de transport de données, de réseaux locaux et de communication d'entreprise. Le rapprochement, sous la marque unique Axians, de ces deux offres et de celle d'infrastructures proposée auparavant sous la marque Graniou, permet à VINCI Energies de couvrir tous les segments du marché, de l'opérateur à l'utilisateur, des réseaux au Cloud et aux data centers. Déployée dans sa nouvelle configuration depuis le premier trimestre 2015, la marque Axians est désormais présente dans une quinzaine de pays et son chiffre d'affaires réalisé à 70 % hors de France.

L'activité d'infrastructures télécoms a été soutenue en 2014 sur le marché des collectivités locales, en France avec de nouveaux contrats pour le déploiement de réseaux à très haut débit dans les départements de la Somme, de la Haute-Savoie et de la Manche, ainsi qu'en Pologne dans la région de Wielkopolskie. VINCI Energies a poursuivi par ailleurs sa collaboration avec les opérateurs pour le déploiement de leurs réseaux (4G, fibre optique) et pour la maintenance de leurs équipements en service – les contrats dans ce domaine représentant une part croissante de l'activité.

L'activité de communication d'entreprise a progressé de 4 % par croissance organique, grâce en particulier aux bonnes performances d'Axians en Allemagne. Outre l'acquisition d'Imtech ICT, plusieurs opérations de croissance externe, représentant un chiffre d'affaires global de 45 millions d'euros, ont été réalisées en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, renforçant notamment les expertises d'Axians en matière de stockage de données et de sécurité informatique.

PERSPECTIVES

La stabilité globale des carnets de commandes de VINCI Energies permet d'anticiper pour 2015 une activité en ligne avec celle de 2014. En intégrant l'effet de la croissance externe, le chiffre d'affaires de VINCI Energies devrait progresser sensiblement pour approcher les 10 milliards d'euros. Dans la continuité de la politique déjà engagée, VINCI Energies accélérera sa stratégie de développement international axée sur des pays et métiers à fort potentiel, en s'appuyant sur un modèle de management générateur de croissance pérenne et rentable. Dans ses quatre domaines d'activité, les perspectives de VINCI Energies demeurent solides car soutenues par des tendances porteuses à long terme.
Dans les infrastructures d'énergie, *la reconfiguration des moyens de production d'électricité, en particulier les énergies renouvelables, va générer de nouveaux besoins d'équipements et des investissements très conséquents dans les réseaux. D'importants investissements devront également être consacrés à la modernisation des infrastructures de production existantes, nucléaires notamment. VINCI Energies valorisera son ancrage sur tous les segments de ce marché en Europe et poursuivra le déploiement de ses offres à l'international. La tendance sera la même sur les marchés des infrastructures de transport, soutenus à long terme par la montée en puissance des problématiques de mobilité.*
Dans l'industrie, *VINCI Energies poursuivra sa stratégie visant à la fois à accompagner le développement international de ses grands clients en déployant pour eux des solutions globales et multisites, et à générer grâce à son ancrage local un flux permanent de travaux de proximité. Sur les marchés les plus matures, le développement des activités liées à la maintenance et à l'optimisation des outils de production compensera la réduction des investissements dans de nouveaux sites industriels. Le secteur évolue vers des usines toujours plus productives et plus flexibles et, comme en témoigne le développement de l'« industrie 4.0 », toujours plus riches de valeur ajoutée pour VINCI Energies.*
Dans le secteur tertiaire, *où son activité concerne pour les trois quarts des travaux de rénovation et d'efficacité énergétique ou des contrats de maintenance multitechnique et de facility management, VINCI Energies poursuivra l'approfondissement et l'intégration de ses offres, en réponse aux besoins permanents de transformation des bâtiments pour les rendre non seulement plus économes en énergie mais aussi plus « intelligents », plus sûrs et plus confortables.*
Dans les technologies de l'information, *la nouvelle dimension de VINCI Energies depuis l'acquisition d'Imtech ICT et la structuration d'une offre élargie et intégrée favoriseront la croissance d'Axians, dans un contexte où le développement du très haut débit et la multiplication exponentielle des données à traiter tirent vers le haut le marché des infrastructures de réseaux comme celui de la communication d'entreprise.*

› EUROVIA

BONNE RÉSISTANCE DANS UN ENVIRONNEMENT TENDU

LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS ET TERRITOIRES D'INTERVENTION D'EUROVIA A PERMIS DE LIMITER L'IMPACT DE LA DÉCROISSANCE DU MARCHÉ DES TRAVAUX ROUTIERS EN FRANCE.

CHIFFRE D'AFFAIRES
(En M€)

EBITDA(*)
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA)

EXCÉDENT FINANCIER NET(**)
(En M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER
(En pourcentage)

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En pourcentage)

(*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(**) Au 31 décembre.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL D'EUROVIA SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

FRANCE. Eurovia est l'un des leaders du marché des travaux routiers et ferroviaires avec Colas et Eiffage Travaux Publics. Ce marché se répartit par ailleurs entre de nombreuses entreprises régionales et locales. Eurovia est leader sur le marché des granulats, où opèrent également ses concurrents routiers et des groupes cimentiers comme Lafarge, Holcim, Ciments Français et Cemex, ainsi qu'environ 1 600 producteurs locaux.

ALLEMAGNE. Eurovia GmbH est l'un des principaux acteurs du marché avec Strabag, dans un marché atomisé composé de sociétés à caractère régional.

ROYAUME-UNI. Ringway, filiale d'Eurovia, est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance à long terme. Ses principaux concurrents sont Amey (groupe Ferrovial), EM Highways et Balfour Beatty. Eurovia intervient également dans les métiers de travaux routiers classiques, en concurrence avec Balfour Beatty, Carillion et Lafarge Tarmac.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. Eurovia CS est l'un des leaders dans les travaux d'infrastructures et les travaux ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

AMÉRIQUE DU NORD. Au Canada, la filiale d'Eurovia DJL est en deuxième position au Québec derrière Sintra, filiale de Colas. En Alberta, Eurovia est l'un des acteurs majeurs grâce à sa filiale Carmacks. Avec l'acquisition d'Imperial Paving en juin 2014, Eurovia a renforcé sa présence en Colombie-Britannique, où était déjà implantée sa filiale BA Blacktop. Aux États-Unis, Eurovia, au travers de ses filiales Hubbard Construction et Blythe Construction, est l'un des leaders des territoires du sud-est avec Archer Western Contractors (filiale de Walsh Group).

Sources : communication des sociétés.

Eurovia est intervenu en 2014 dans un environnement économique contrasté, caractérisé par une contraction sensible du marché des travaux routiers en France et par une tendance à l'amélioration des autres marchés en Europe et sur le continent américain. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires s'est réduit de 4,9 % à 8,2 milliards d'euros (– 4,6 % à structure comparable).

La diversité des métiers et des territoires d'intervention d'Eurovia a permis de limiter l'impact de la brusque décroissance du marché des travaux routiers en France. L'activité ferroviaire a sensiblement progressé grâce aux chantiers de lignes à grande vitesse. Dans les autres pays européens, si le chiffre d'affaires est en diminution en raison de la réduction volontaire d'activité engagée en Allemagne, la tendance est à la reprise en Europe centrale après plusieurs années de crise, et le marché britannique confirme son dynamisme. Sur le continent américain, hors effets négatifs de change, l'activité demeure globalement stable.

La robustesse du modèle d'Eurovia est attestée par la bonne résistance de ses marges. Malgré les tensions concurrentielles qui pèsent sur les prix, le taux de résultat opérationnel sur activité rapporté au chiffre d'affaires s'est maintenu à environ 4 % en France et s'est globalement amélioré à l'international grâce aux politiques volontaristes menées en Allemagne et en Europe centrale pour redresser les marges. La résilience d'Eurovia sur tous ses territoires d'intervention tient également à une organisation décentralisée et à une culture de management qui favorisent l'adaptation rapide des entités opérationnelles aux évolutions de leurs marchés. Simultanément, le travail de fond mené dans toutes les filières de métiers pour optimiser les méthodes et process de production ainsi que les coûts de structure renforce la capacité de résistance d'Eurovia sur des marchés très compétitifs.

La politique d'innovation d'Eurovia contribue également à sa compétitivité. Son centre de recherche et développement de Mérignac, en France, a célébré son dixième anniversaire en 2014. Depuis sa création, il a déposé plus de 160 brevets et développé une cinquantaine de produits et procédés qui améliorent la sécurité, les performances environnementales et le bilan énergétique de l'activité routière, notamment dans le domaine des enrobés et asphaltes tièdes, des procédés de recyclage en place et des revêtements à haute adhérence. Cette politique d'innovation s'étend aujourd'hui aux travaux ferroviaires. Ainsi, après avoir conçu pour la route un système d'instrumentation des chaussées (Smartvia®) qui permet de piloter dans le temps les opérations de maintenance, Eurovia a développé un système similaire appliqué aux voies ferroviaires (Smarvia Track®), expérimenté sur la LGV SEA Tours-Bordeaux. De telles innovations ouvrent la voie à une future génération d'infrastructures connectées et « intelligentes », économes en matériaux et même, à moyen terme, productrices d'énergie.

La valeur ajoutée environnementale est aussi un axe fort de l'activité de production de matériaux. La politique d'Eurovia dans ce domaine met l'accent de longue date sur l'économie circulaire, en développant des solutions qui économisent la ressource minérale naturelle, augmentent la proportion de matériaux issus du recyclage et favorisent les boucles locales de production et de transport. Outre ces avantages environnementaux, le programme de professionnalisation mis en œuvre par Eurovia dans son activité de carrières vise à renforcer le potentiel commercial et l'offre de services de cette filière de métiers, en développant notamment les plates-formes de recyclage. L'une des carrières d'Eurovia, en Provence, a d'ailleurs été retenue comme site de lancement d'une conférence ministérielle consacrée à l'économie circulaire.

1 VALEUR AJOUTÉE ENVIRONNEMENTALE
Le temps de l'« économie circulaire » a déjà commencé pour un grand nombre de carrières et de sites industriels d'Eurovia, qui conjuguent préservation des ressources naturelles et recyclage des déblais de chantier.

2 LA RECHERCHE AU SERVICE DES TRAVAUX
En dix ans, les chercheurs du centre de recherche et développement d'Eurovia à Mérignac (Gironde) ont déposé plus de 160 brevets et multiplié les innovations au service des chantiers.

3 TRAVAUX FERROVIAIRES POUR LA LGV SEA
Un volet spectaculaire des travaux ferroviaires, qui ont commencé à l'automne 2014 sur la LGV SEA, est la mise en place des « longs rails soudés », dont la longueur atteint 432 m.

3

FRANCE

Le chiffre d'affaires a diminué de 6,6 % à 4,9 milliards d'euros. Alors que l'approche des élections municipales avait entraîné l'accélération de nombreux projets en 2013, la période post-électorale, à partir du deuxième trimestre 2014, a été marquée par une décroissance brutale des marchés de travaux routiers et d'aménagement urbain. Les baisses des dotations de l'État aux collectivités locales et les incertitudes concernant les mécanismes de financement des infrastructures ont pesé également sur l'activité. Dès les premiers signes de contraction de ses marchés, Eurovia a engagé les mesures d'adaptation nécessaires en réduisant notamment le recours aux intérimaires, en internalisant certaines tâches sous-traitées et en ne remplaçant pas tous les départs. La réactivité de son réseau d'agences et les efforts permanents d'adaptation de l'outil de production ont contribué à préserver sa compétitivité.

Dans les travaux routiers, Eurovia est intervenu pour VINCI Autoroutes sur le chantier de dédoublement de l'A9 au niveau de Montpellier, le plus important chantier de construction autoroutière en cours en France, et sur celui d'élargissement de l'A63 sur un nouveau tronçon de 22 km entre Biarritz et la frontière espagnole. Eurovia a participé également aux travaux d'élargissement de l'A43 (Isère) et de rénovation de l'A6 et de l'A14 (Île-de-France), de l'A8 (Var) et de l'A89/A72 (Loire). Sur les réseaux nationaux, départementaux et communaux, on signalera les chantiers de contournement de Pézenas (Hérault) et Borre-Pradelles (Nord) ; le réaménagement de la RD3 à Voreppe (Isère) et de la RD941 (Haute-Vienne) ; l'élargissement de la RN61 (Moselle) et de la RD978 (Nièvre) ; la construction d'une voie de liaison entre Mandelieu et La Roquette-sur-Siagne (Alpes-Maritimes) et d'une section de 25 km de la véloroute de la vallée de la Marne.

Les travaux d'aménagement en zone urbaine ont concerné notamment : à Massy-Palaiseau, le réaménagement de la ZAC Ampère ; à Nancy, la réhabilitation des abords du palais des congrès ; à Amiens, la transformation des friches de la citadelle en cité universitaire ; à Roubaix, la réhabilitation du parc Barbieux ; à Bourg-en-Bresse, le réaménagement du parvis de la gare ; à Périgueux, la rénovation des abords de la cathédrale Saint-Front ; à Caen, le réaménagement paysager du parc des expositions ; sur les bords de la Marne en Île-de-France, la création de nouveaux espaces de promenade.

1

3

2

L'activité de travaux ferroviaires a été particulièrement soutenue grâce à deux grands projets de lignes à grande vitesse impliquant Eurovia. Le premier, celui de la LGV Est européenne (474 km de rails, 1 million de tonnes de ballast, 495 000 traverses), a été en pleine production en 2014. Le second projet est la LGV SEA : après avoir mis à contribution les agences de travaux d'Eurovia pour de nombreux chantiers de déviations et de rétablissements de réseaux tout au long de la ligne, il a généré une forte activité pour la filiale de travaux ferroviaires ETF à partir du second semestre 2014.
En 2015, année où le chantier ferroviaire atteindra sa pleine puissance, 600 collaborateurs de l'entreprise seront mobilisés au sein du sous-groupement Superstructure pour la pose des voies et caténaires sur la totalité du tracé.

LA ROBUSTESSE DU MODÈLE D'EUROVIA EST ATTESTÉE PAR LA BONNE RÉSISTANCE DE SES MARGES.

Dans les infrastructures de transport urbain, Eurovia a poursuivi les travaux des tramways de Strasbourg (extension des lignes A et D), Besançon, Douai (extension de la ligne A), Rouen, Aubagne, du T6 en Île-de-France (ligne Châtillon-Vélizy-Viroflay) et du tram-train du Médoc, qui desservira le nord-ouest de l'agglomération bordelaise. L'année a vu également

4

le lancement des chantiers de transports en commun en site propre de Massy-Saclay en Île-de-France (création d'une voie de 3,7 km) et de la Martinique (projet Caraïbus), dans le cadre d'un PPP mené par VINCI Concessions.

Concernant les autres types d'infrastructures, Eurovia est intervenu sur plusieurs chantiers aéroportuaires (réhabilitation de la piste 4 de Paris-Charles-de-Gaulle ; extension des parkings avions de Lyon Saint-Exupéry) et portuaires (réhabilitation du port Victor et du port d'Issy-les-Moulineaux dans l'agglomération parisienne, et du grand port maritime de la Guyane) ainsi que sur le chantier hydraulique du barrage de l'Alesani en Corse.

Enfin, l'activité des filiales spécialisées est restée quasi stable. Cardem a réalisé notamment les travaux de désamiantage-démolition d'une ancienne usine transformée en lycée, à Lille, et de l'un des bâtiments des hôpitaux universitaires de Strasbourg, valorisant son savoir-faire par la mise en œuvre d'un mur d'eau d'une hauteur de 10 m pour stopper les émissions de poussières. Signature a été retenu à La Réunion aux côtés de VINCI Energies pour déployer des équipements dynamiques de gestion du trafic routier ; au Luxembourg, la filiale a installé un dispositif complet de signalisation variable dans deux tunnels.

EUROPE

› ALLEMAGNE

Le chiffre d'affaires s'est contracté de 11,5 % à 0,7 milliard d'euros. Eurovia GmbH a poursuivi sa politique de réduction volontaire d'activité – concernant notamment certains métiers de spécialités –, afin d'accélérer le redressement de ses marges. Les efforts engagés depuis plusieurs années se sont traduits par une nette amélioration du résultat opérationnel sur activité en 2014, sur un marché où se manifestent de premiers signes de reprise.

Parmi les projets significatifs, l'année a vu l'achèvement de l'important chantier de l'A9, réalisé pour VINCI Concessions dans le cadre du programme A-Modell, soit la rénovation d'une section autoroutière de 46,5 km en Thuringe, dont 19 km élargis à deux fois trois voies. Par ailleurs, la filiale allemande spécialisée dans les revêtements en béton s'est vu confier la construction d'un parc de stationnement de 42 000 m² dans le cadre de l'extension de l'aéroport international d'Oslo-Gardermoen en Norvège.

***1-2* SPÉCIALITÉS**
Les filiales d'Eurovia spécialisées dans les domaines de la signalétique et de la déconstruction de bâtiments mettent leurs compétences au service de l'aménagement urbain.

***3* DE L'ÉTANCHÉITÉ AUX ÉQUIPEMENTS**
À Rouen, à l'issue d'importants travaux de génie civil, Eurovia a réalisé la réfection de l'étanchéité et des revêtements, et mis en œuvre les nouvelles bordures du pont Mathilde, endommagé par un incendie en août 2012.

***4* ENTRETIEN DES RÉSEAUX**
Sur l'autoroute A4, dans les Vosges, 100 000 t d'enrobés ont été appliqués en renforcement de la chaussée sur la section Hambach – Sarre-Union (17 km).

ROYAUME-UNI

Après une très forte progression en 2013, l'activité s'est maintenue à un haut niveau (+ 9,8 % à 0,6 milliard d'euros) sur un marché stimulé par le retour de la croissance économique dans le pays. L'exercice a été bien orienté dans les deux branches d'activité d'Eurovia UK. Dans le domaine des services, de nouveaux contrats de maintenance routière ont été remportés auprès de la ville nouvelle de Milton Keynes (Buckinghamshire), de la collectivité de Bracknell Forest (Berkshire), du conseil du comté de Kent ainsi que du ministère des transports écossais, pour le réseau à grande circulation du nord-est de l'Écosse. Fin 2014, 18 contrats de ce type, d'une durée moyenne de six ans et huit mois, étaient en cours. Parmi eux, deux PPP cogérés avec VINCI Concessions concernent les réseaux routiers du district londonien d'Hounslow (432 km de chaussées et 763 km de trottoirs) et de l'île de Wight (821 km de chaussées et 767 km de trottoirs). Dans les activités de travaux, Eurovia a achevé le chantier de l'A57 Worksop (Rotherham) et obtenu de nouveaux contrats pour la rénovation de l'autoroute A57 et du réseau autoroutier du sud-ouest de l'Angleterre (traitement des chaussées), conformément aux dispositions d'un contrat-cadre de quatre ans.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET SLOVAQUIE

Après plusieurs années de repli, l'activité a progressé de 11,2 % à 0,6 milliard d'euros, sur des marchés qui bénéficient des programmes de rénovation d'infrastructures financés par l'Union européenne dans le cadre du Fonds de cohésion. Le redressement des marges est allé de pair avec celui de l'activité. Dans le secteur autoroutier, Eurovia a remporté de nouveaux contrats concernant la rénovation de l'autoroute D1, en République tchèque, et en groupement avec VINCI Construction la réalisation d'une nouvelle section de 4,2 km de l'autoroute D3 en Slovaquie, incluant la construction d'un tunnel de 2,2 km et de trois ponts (un contrat de 255 millions d'euros). L'année a vu également l'achèvement d'un nouveau tronçon de la route I/35 dans la région de Liberec, dans le nord de la République tchèque.

Actives également dans les travaux ferroviaires, les filiales d'Eurovia ont remporté le chantier de rénovation d'une voie de chemin de fer de 6,5 km dans le sud de la République tchèque ; elles ont par ailleurs réhabilité une ligne de tramway à Prague et poursuivi la construction-rénovation du réseau de transports en commun de Bratislava, en groupement avec VINCI Construction (ce dernier chantier incluant la reconstruction d'un pont métallique de 465 m de long franchissant le Danube). On signalera aussi plusieurs ouvrages anti-inondations réalisés en République tchèque, au confluent de la rivière Vltava et de l'Elbe ainsi que dans la cité médiévale de Tábor en Bohême.

POLOGNE

Eurovia Polska a poursuivi la profonde réorganisation de ses activités après deux années difficiles. La filiale a recentré sa présence sur ses implantations historiques, principalement dans le sud et l'ouest du pays, et a réduit son exposition aux grands projets en privilégiant les opérations de taille moyenne, réalisées pour le compte des collectivités locales. La décroissance de l'activité a été moins marquée (– 10,9 % à 0,2 milliard d'euros) qu'au cours de l'exercice précédent, et les marges se sont nettement redressées – la focalisation sur les fondamentaux de gestion du Groupe coïncidant avec les premiers signes de reprise du marché.

SUR UN MARCHÉ STIMULÉ PAR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ S'EST MAINTENUE À UN HAUT NIVEAU AU ROYAUME-UNI.

1

2

3

1 QUALITÉ DE VIE
À Prague, la réhabilitation d'une ligne de tramway a permis de réduire les nuisances (bruits, vibrations) dans deux rues du centre historique.

2 MODERNISATION AUTOROUTIÈRE
En Allemagne, 19 km de l'autoroute A9 (Berlin-Munich) élargis de deux à trois voies par Eurovia ont été inaugurés en septembre 2014.

3 CONTRAT DE SERVICE
Dans le cadre du PPP de l'île de Wight, cogéré avec VINCI Concessions, Ringway est en charge, entre autres, de la rénovation et de l'entretien de 821 km de chaussées.

HOUNSLOW, LONDRES
CONTRAT À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Dans le cadre d'un partenariat public-privé de 25 ans attribué à une société conduite par VINCI Concessions associé à des partenaires financiers, Eurovia s'est vu confier la modernisation et l'entretien des voiries du district londonien d'Hounslow, en limite de l'aéroport d'Heathrow. L'exécution des travaux est assurée sur place par Ringway Hounslow Highways, filiale britannique d'Eurovia.
La formule du PPP a permis de lancer un vaste programme de rénovation dès la signature du contrat. D'ici 2018, 85 % des voiries et 75 % des trottoirs du district seront ainsi restaurés et 16 000 candélabres seront remplacés par de nouveaux modèles à éclairage LED permettant une économie d'électricité de l'ordre de 30 %.
Au-delà de la maintenance des 432 km de chaussées et des 763 km de trottoirs du district, le contrat prévoit l'entretien du marquage au sol, des 22 000 panneaux de rue et des 12 000 arbres du périmètre, le nettoyage des voies et trottoirs, l'élimination des graffitis, le salage des routes en hiver, etc. Pour offrir un haut niveau de service aux habitants, un système complet de recueil et de traitement des informations a été mis en place au centre de contrôle en charge du pilotage des interventions. La base de données du projet est alimentée en temps réel par les appels des riverains et les alertes des inspecteurs qui quadrillent le périmètre, et les problèmes sont signalés sur tablette à l'équipe volante de travaux la plus proche.
Une nouvelle application sera prochainement mise à disposition des habitants pour leur permettre de signaler des problèmes en transmettant des photos prises avec leur smartphone.

1

2

800
MILLIONS D'EUROS ENVIRON POUR CE PPP D'UNE DURÉE DE VINGT-CINQ ANS.

1 Les équipes disposent d'un véritable hub de contrôle pour piloter les opérations sur le terrain.

2 Au titre de sa mission de rénovation, Ringway Hounslow Highways a mis en chantier la réfection intégrale du pavage de la principale artère piétonnière du district.

BRENDON WALSH
DIRECTEUR RÉGÉNÉRATION, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT DU DISTRICT D'HOUNSLOW

« Ce PPP ambitieux est un levier fondamental de notre action pour attirer des investisseurs à Hounslow. Nous l'utilisons déjà comme un argument commercial, avec de premiers succès. »

ROBERT GILLESPIE
DIRECTEUR DE RINGWAY HOUNSLOW HIGHWAYS

« Grâce à nos outils et à notre organisation, nous sommes capables de tenir des engagements très forts. Nous pouvons par exemple, bien que ce soit difficile, sécuriser le trafic en une heure en cas d'incident grave sur les voies de circulation, car nous sommes organisés pour cela. »

Parmi les principaux chantiers de l'exercice, on citera la rénovation de l'une des principales artères de la ville de Dąbrowa Górnicza, la construction d'un tronçon de la voie express urbaine DTS (Drogowa Trasa Srednicowa) reliant Katowice à Gliwice et la réalisation d'un nouvel échangeur routier à Koszalin.

Sur les autres marchés d'Europe centrale (Lituanie, Roumanie, Croatie), l'activité s'est contractée de 23 % à 0,1 milliard d'euros. Les principaux contrats ont concerné : en Lituanie l'aménagement de la voie d'accès au nouveau terminal portuaire de Klaipėda ; et en Roumanie la maintenance de 450 km de rues à Bucarest, dans le cadre d'un contrat de quatre ans, ainsi que la réalisation du contournement routier de Brașov et la réhabilitation des centres-villes d'Iași et de Cluj-Napoca.

> ESPAGNE

Après plusieurs années de contraction marquée, l'activité a renoué avec la croissance (+ 9 % à 0,1 milliard d'euros), sur un marché désormais orienté à la hausse. Restructurée en profondeur et demeurée profitable tout au long de la crise économique qu'a traversée le pays, la filiale Eurovia España réalise désormais une part importante de son activité dans le cadre de contrats de maintenance de réseaux routiers. En 2014, elle s'est vu confier l'aménagement de 16 km de la route A-2003 en Andalousie, et dans la même province un premier chantier dans le secteur des infrastructures d'assainissement (rénovation de la station d'épuration de Cañete la Real).

1

2

3

AMÉRIQUES

> CANADA

Le chiffre d'affaires s'est contracté de 9,5 % à 0,5 milliard d'euros en raison de la baisse d'activité au Québec, où le contexte politique perturbé a continué à peser sur l'économie du secteur. La filiale québécoise DJL a réalisé plusieurs chantiers associés à l'extension de l'autoroute de la Vallée-des-Forts, et rénové le pont Champlain – le plus fréquenté du pays –, qui relie la ville de Brossard à l'île de Montréal.

En Alberta, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé. La filiale Carmacks a remporté un troisième contrat d'élargissement et la rénovation de 50 km de la route 63, qui relie Edmonton, la capitale de la province, à Fort McMurray dans le Nord. Dans la province voisine du Saskatchewan, Carmacks s'est vu confier la déconstruction-reconstruction de quatre ponts.

En Colombie-Britannique, où Eurovia est présent depuis la fin des années 2000 avec sa filiale BA Blacktop, l'acquisition de la société Imperial Paving est venue renforcer ses positions sur les marchés porteurs de l'Ouest canadien. Suite à l'intégration d'Imperial Paving, Eurovia réalise désormais dans le Grand Vancouver un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 millions d'euros, emploie 400 salariés et détient 7 postes d'enrobage. À Vancouver, BA Blacktop a mené notamment plusieurs chantiers de construction de passages supérieurs enjambant un corridor ferroviaire.

1 TRAVAUX SUR LE SAINT-LAURENT
Réhabilitation des voies du pont Honoré Mercier à Montréal.

2 RECYCLAGE
Mise en œuvre en Caroline du Nord du procédé Recyvia®, qui permet d'utiliser jusqu'à 50 % de matériaux recyclés dans la réhabilitation de chaussées.

3 LEADERSHIP CONFORTÉ
Au Chili, Bitumix a développé et modernisé ses sites industriels dans les principales agglomérations du pays.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AUX ÉTATS-UNIS A PROGRESSÉ DE 20 %.

› ÉTATS-UNIS

Le chiffre d'affaires a sensiblement progressé (+ 20 % à 0,3 milliard d'euros), sur des marchés soutenus par d'importants besoins de remise à niveau des infrastructures routières.

La filiale Hubbard, implantée principalement en Floride, a débuté dans l'État voisin de Géorgie les travaux du North West Corridor d'Atlanta, un contrat de 440 millions d'euros remporté fin 2013. Mené en conception-construction, le projet porte sur la création de voies de circulation rapides et réversibles le long de 48 km d'autoroutes sur les axes I-75 et I-575, et inclut la construction de 39 ponts. Le chantier mettra en œuvre une solution innovante développée avec Reinforced Earth (VINCI Construction) : des voies en partie construites sur des murs en Terre armée®, afin de limiter l'emprise au sol. La mise en service est prévue en 2018.

En Caroline du Nord, Blythe s'est vu confier en conception-construction l'élargissement (de quatre à huit voies) d'un tronçon de 12 km de l'autoroute I-85. Le contrat, d'un montant de 150 millions d'euros environ, inclut la démolition puis la reconstruction de 11 ponts ainsi que la création d'un échangeur. Eurovia mettra en œuvre sur ce chantier son procédé de réhabilitation de chaussées Recyvia®, qui permet d'utiliser jusqu'à 50 % de matériaux recyclés.

› CHILI

Dans le contexte d'attentisme qui a suivi la période électorale de la fin 2013, l'activité s'est réduite de 22,8 % à 0,1 milliard d'euros – les prises de commandes se redressant toutefois au cours du second semestre 2014. Bitumix a réalisé des travaux de réhabilitation de chaussées sur plusieurs autoroutes dans les régions de Santiago et de Coquimbo ainsi que sur les voiries d'un site industriel de la région du Biobío. Dans le domaine des matériaux routiers, Bitumix a poursuivi la modernisation de son réseau de sites de production de granulats, qui couvre les principales agglomérations du pays. L'activité de fabrication et de négoce de liants d'enrobage bitumineux s'est maintenue à un haut niveau.

Dans les travaux ferroviaires, ETF a débuté l'exécution de l'important contrat remporté fin 2013 pour l'extension du métro de Santiago. Dans le cadre d'un groupement qu'elle pilote, l'entreprise construit et assurera la maintenance durant vingt ans des voies ferrées et caténaires de deux lignes totalisant 75 km, et de 15 km de voies secondaires. ETF a déjà réalisé au cours des périodes antérieures plus d'un tiers des lignes du métro de Santiago actuellement en service.

PERSPECTIVES

Eurovia anticipe une contraction de son activité en 2015, principalement en France, dans un contexte où la réduction des budgets publics restreint les investissements des collectivités locales. L'activité ferroviaire connaîtra, en revanche, une forte croissance grâce à la montée en puissance du chantier de la LGV SEA. Dans les autres pays d'Europe, 2015 devrait voir se confirmer la tendance à la stabilisation de l'activité en Allemagne et au retour de la croissance en Europe centrale et en Espagne ; au Royaume-Uni, Eurovia continuera à bénéficier d'un environnement économique porteur.
Sur le continent américain, l'activité pourrait continuer à progresser aux États-Unis et demeurer robuste au Canada et au Chili.
Au-delà de la conjoncture immédiate, les marchés européens hors France d'Eurovia seront soutenus au cours des prochaines années par d'importants investissements lancés soit à l'échelle des États (comme les programmes de rénovation d'infrastructures engagés en Allemagne, au Royaume-Uni et en Europe centrale), soit à l'échelle de l'Union à travers le « plan Juncker » ; en France, l'activité pourrait bénéficier en outre des investissements du plan de relance autoroutier, du Grand Paris et du programme de rénovation du réseau ferré national.
En Amérique du Nord, les besoins de remise à niveau des infrastructures demeureront également très importants.
Dans ce contexte, Eurovia poursuivra sa stratégie de développement international de manière volontariste dans les travaux ferroviaires et de manière ciblée dans les travaux routiers, en particulier sur le continent américain. Outre la croissance externe, des marges de développement pourront être générées par l'extension de la chaîne de valeur en amont dans la conception d'infrastructures, en aval dans les services, et par le renforcement de la capacité d'ensemblier d'Eurovia dans le cadre de projets développés en synergie avec VINCI Concessions.
Enfin, Eurovia poursuivra le programme de professionnalisation de sa filière de production de matériaux et maintiendra ses efforts de recherche et développement dans tous ses métiers, afin d'approfondir la différenciation de ses offres.

› VINCI CONSTRUCTION

UNE LARGE PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL

VINCI CONSTRUCTION, PRÉSENT DANS UNE CENTAINE DE PAYS, A RÉALISÉ PRÈS DU QUART DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES HORS D'EUROPE, ET ENREGISTRÉ UNE CONTRACTION LIMITÉE DE SON ACTIVITÉ SUR SES MARCHÉS DOMESTIQUES GRÂCE À LA QUALITÉ DE SON ANCRAGE.

CHIFFRE D'AFFAIRES
(En M€)

EBITDA (*)
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
(En M€ et pourcentage du CA)

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(En M€ et pourcentage du CA)

EXCÉDENT FINANCIER NET (**)
(En M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER
(En pourcentage)

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(En pourcentage)

(*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(**) Au 31 décembre.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI CONSTRUCTION SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

FRANCE. VINCI Construction est leader devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie Batignolles sur un marché estimé à plus de 200 milliards d'euros.
Le reste du marché se répartit entre des entreprises régionales de taille moyenne et un grand nombre de petits entrepreneurs.

ROYAUME-UNI. VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les métiers du bâtiment et du génie civil. Ses principaux concurrents sont les groupes Balfour Beatty, Royal BAM (BAM Nuttall), Skanska UK, Carillion et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à environ 170 milliards d'euros.

EUROPE CENTRALE. VINCI Construction est présent dans cette zone grâce à ses filiales de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et en République tchèque. Ses principaux concurrents dans cette zone sont Strabag, Skanska et, en Pologne, Polimex-Mostostal.

AFRIQUE. Présent dans plus de 20 pays, Sogea-Satom, filiale de VINCI Construction, est un acteur majeur en Afrique centrale, en Afrique de l'ouest et en Afrique équatoriale. Ses principaux concurrents sont européens, asiatiques et africains.

MARCHÉS DE SPÉCIALITÉS. Soletanche Freyssinet, filiale de VINCI Construction, est mondialement présent sur les marchés du génie civil spécialisé. En octobre 2014, il a porté de 50 % à 100 % sa participation au capital de Freyssinet Espagne, ce qui lui permettra d'exploiter le potentiel de croissance du continent sud-américain. Parmi ses concurrents figurent Trevi et Bauer pour les activités de fondations spéciales, VSL (filiale du groupe Bouygues) pour les systèmes de précontrainte et de haubanage.
Entrepose, filiale de VINCI Construction, est un acteur mondial dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz. Saipem (groupe ENI) et CB&I sont parmi ses principaux concurrents.

Sources : Euroconstruct, novembre 2014 (taille des marchés), communication des sociétés.

VINCI Construction a enregistré en 2014 une contraction limitée de son activité, compte tenu d'un environnement économique en recul en France et de la décroissance des travaux d'infrastructure sur le chantier SEA.
La part du chiffre d'affaires réalisé hors d'Europe, en croissance, est proche de 25 %, ce qui fait de VINCI Construction le pôle le plus international du Groupe.

À périmètre constant, le chiffre d'affaires de VINCI Construction a reculé de 2,8 % à 15,4 milliards d'euros, VINCI Construction ayant ramené sa participation au capital de CFE de 47 % à 12 % fin 2013, avec pour conséquence la déconsolidation de cette société qui représentait 5,9 % de l'activité en 2013. Le chiffre d'affaires réalisé en France, toutes divisions de VINCI Construction confondues, a baissé de 4,6 % à 8,7 milliards d'euros. Le projet SEA a contribué pour 2,7 % à ce recul ; il a généré pour l'ensemble des entreprises du pôle un chiffre d'affaires de 939 millions d'euros en 2014 au lieu de 1,2 milliard d'euros en 2013. À l'international, la réduction de l'activité au Royaume-Uni a été en partie compensée par la croissance dans les métiers de spécialités de Soletanche Freyssinet et dans les grands projets.

1

1 RENAISSANCE D'UN QUARTIER
Après la réalisation du volet « infra », la reconversion de l'entrepôt Macdonald, à Paris (XIXe arr.), s'est poursuivie avec la construction de 15 bâtiments mêlant logements, bureaux, commerces, activités et équipements publics.

2 SAVOIR-FAIRE DU BOIS
À Bordeaux, sur le site très en vue des Bassins à flot, VINCI Construction France construit la Cité des civilisations du vin et fournit les 700 arcs en bois lamellé-collé de sa charpente.

3 61 000 M² DE COMMERCES EN CENTRE-VILLE
Construit tout près de la place de la Joliette, à Marseille, le centre commercial les Terrasses du port (190 boutiques et restaurants) est l'un des plus importants d'Europe.

RÉSEAU DE FILIALES LOCALES

› FRANCE MÉTROPOLITAINE

VINCI Construction France a réalisé un chiffre d'affaires de 6,6 milliards d'euros, en recul de 3,6 % par rapport à 2013 à structure comparable. L'activité réalisée auprès des clients publics, qui représente 48 % du chiffre d'affaires global, a été affectée par les élections municipales, qui ont entraîné le report et parfois l'annulation de nombreux projets, et par la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales. L'activité exercée pour le compte des clients privés a pâti de la stagnation du marché immobilier, en particulier celui du logement – le plan de relance du gouvernement n'ayant pas encore produit ses effets.

VINCI Construction France a enregistré à partir du deuxième trimestre 2014 une contraction significative de son carnet de commandes (– 18 % sur un an), qui atteignait en fin d'année 6 milliards d'euros, soit 11 mois d'activité. L'entreprise en a anticipé l'impact en engageant un plan de réorganisation qui vise à la fois à réduire sa structure de coûts et à optimiser ses ressources. Cette réorganisation permet de renforcer les moyens d'ingénierie et de développement, concentrés désormais à l'échelle des 20 directions déléguées. Simultanément, afin de préserver sa compétitivité et ses marges, VINCI Construction France a accéléré le déploiement, dans l'ensemble de ses entités, de la démarche Orchestra, dont l'objectif est l'optimisation de la production et qui s'étend progressivement à toutes les composantes de l'activité, dans une dynamique de transformation visant à améliorer la performance opérationnelle de l'ensemble de l'entreprise.

Bâtiment. Dans ce secteur qui représente 70 % de l'activité de VINCI Construction France, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,6 milliards d'euros, en baisse de 3 % sur un an. L'entreprise est intervenue au total sur près de 3 800 projets de bâtiment.

L'année a été marquée par plusieurs livraisons majeures qui ont confirmé la capacité de VINCI Construction France à réaliser des bâtiments complexes en entreprise générale : à Paris, la Fondation Louis Vuitton, l'hôtel The Peninsula et la tour D2 à la Défense ; à Lyon, le musée des Confluences, dont l'assemblage des éléments en béton, métal et verre constituait un défi technique ; à Marseille, les Terrasses du port, l'un des plus grands centres commerciaux d'Europe.

Les autres chantiers lancés ou poursuivis dans l'année ont concerné principalement :
– dans l'immobilier tertiaire : en Île-de-France, le siège social de SFR à Saint-Denis (deuxième tranche), réalisé pour le compte de VINCI Immobilier ; le complexe New Vélizy à Vélizy-Villacoublay ; l'ensemble de bureaux Péri XV à Issy-les-Moulineaux ; la restructuration de l'ensemble immobilier #cloud à Paris ; à Lyon, un ensemble immobilier réalisé pour Plastic Omnium dans le quartier de Gerland ; à Marseille, le pôle d'affaires et de services Euromed Center II ; à Monaco, la tour de bureaux et de logements de prestige Odéon ;
– dans l'immobilier commercial : les Voûtes de la Major à Marseille ; les centres commerciaux Le Jeu de Paume à Beauvais et Avaricum à Bourges ;
– dans les équipements sportifs : les

2

3

LA DÉMARCHE ORCHESTRA OPTIMISE LA PERFORMANCE DE TOUTE L'ENTREPRISE.

futurs grands stades de Lyon et de Bordeaux, qui accueilleront l'UEFA Euro 2016, ainsi que l'Arena Nanterre-la Défense aux portes de Paris ;
– dans le domaine éducatif : la réhabilitation du campus du Mirail à Toulouse, dans le cadre d'un contrat de partenariat, et celle du secteur est du campus de Jussieu à Paris ; le nouveau site de l'École nationale supérieure maritime au Havre ; le lycée international de Nantes ;
– dans le secteur de la santé : le nouvel hôpital de Chambéry ; le pôle cancérologique et biologique du centre hospitalier régional universitaire de Besançon ; le centre hospitalier de Troyes ; le nouveau pôle logistique hospitalier de Belfort-Montbéliard ; le pôle gérontologique de l'hôpital de Vienne ainsi que le Médipôle de Koutio en Nouvelle-Calédonie, en synergie avec VINCI Construction Dom-Tom ;
– dans le secteur de la justice et de la sécurité : à Paris, le nouveau siège de la police judiciaire, sur le site de la ZAC Clichy-Batignolles, et la réhabilitation de la prison de la Santé ; les nouveaux palais de justice de Bourg-en-Bresse et de Caen ; la reconstruction du centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille ; la nouvelle gendarmerie de La Valette-du-Var, réalisée dans le cadre d'un PPP ;
– dans le domaine culturel et patrimonial : la rénovation du premier étage de la tour Eiffel à Paris et des Grands Communs du château de Versailles ; la Cité des civilisations du vin à Bordeaux ; les Ateliers des capucins à Brest ;
– enfin, au titre des grands projets urbains : la transformation des entrepôts du boulevard Macdonald, à Paris, en ensembles de logements, de bureaux, de commerces et d'activités (le plus important projet de ce type en cours en France).

Dans le domaine du logement, VINCI Construction France réalise pour des promoteurs et des maîtres d'ouvrage privés de nombreux projets de toute taille. Parmi les opérations en cours ou remportées durant l'année, on citera un ensemble de 147 logements dans la ZAC Albert-Petit à Bagneux (Hauts-de-Seine) ; la résidence Naturalys (145 logements) à Marseille ; l'îlot Crozet (82 logements, un Ehpad de 100 chambres) à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) ; le programme Védatio pour VINCI Immobilier à Saint-Jean-de-Védas (Hérault). Dans le domaine du logement social,

1

1 ROCADE EN MER
À La Réunion, les sondages géotechniques ont commencé sur la partie maritime du futur viaduc, long de 5 400 m, de la Nouvelle Route du littoral.

on retiendra : deux ensembles de 254 et 146 logements dans le XXe arrondissement de Paris pour la Ville de Paris (SIEMP) ; un immeuble de 148 logements dans la ZAC Fontaine Gueffier à Bagneux ; à Marseille, la réhabilitation de 284 logements dans le secteur du Baou de Sormiou et l'opération Docks libres dans le quartier de Saint-Mauront (616 logements, une résidence étudiante de 130 logements, une résidence hôtelière à vocation sociale de 100 chambres).

Par ailleurs, VINCI Construction France a lancé en novembre 2014 Primméa, son offre de logement pour les particuliers, destinée plus spécifiquement aux primo-accédants, dont les prix se situent nettement au-dessous des prix moyens du marché grâce à un process de conception et de production repensé pour optimiser chaque poste de coût sans réduire la qualité.

Les plus importantes commandes de bâtiments obtenues au cours de l'exercice ont été : en Île-de-France, la restructuration de l'îlot Fontenoy-Ségur dans le VIIe arrondissement de Paris, le nouveau siège de Veolia à Aubervilliers (46 000 m²), l'immeuble Prisme de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) à Fontenay-aux-Roses et le nouveau site du CNRS à Meudon ; l'extension du pôle cardio-vasculaire du centre hospitalier régional universitaire de Lille et le nouvel hôpital de Libourne ; le nouveau palais des congrès du couvent des Jacobins à Rennes ; le futur centre commercial Nice One, adossé à l'Allianz Riviera à Nice, dont le promoteur est VINCI Immobilier ; le centre commercial Muse dans le nouveau quartier de l'Amphithéâtre à Metz, co-développé par Adim pour la partie logements.

Génie civil. Représentant près de 18 % de l'activité de VINCI Construction France, le chiffre d'affaires dans ce secteur s'est élevé à 1,2 milliard d'euros. Le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, qui a mobilisé au sein du groupement concepteur-constructeur COSEA les entités de travaux publics de VINCI Construction France aux côtés des équipes de la division grands projets, a généré dans l'année un chiffre d'affaires de 235 millions d'euros pour VINCI Construction France.

Les autres chantiers importants de l'exercice, réalisés par VINCI Construction France seul ou en synergie avec d'autres entités du pôle, ont concerné : la Canopée des Halles et ses ouvrages associés à Paris ; le pont Schuman à Lyon, inauguré en novembre 2014 ; la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (Ceva) entre la Suisse et la France ; le réacteur nucléaire expérimental Iter à Cadarache, dont les travaux de fondations ont été achevés dans l'année, ouvrant la voie à la construction du bâtiment réacteur et de ses ouvrages annexes (Tokamak Complex) ; le nouveau terminal méthanier du port de Dunkerque ; les travaux souterrains de la ligne B du métro de Rennes ; le nouvel échangeur d'Illiers-Combray (A11) sur le réseau Cofiroute ; le pôle d'échange multimodal de la gare SNCF Montpellier Saint-Roch ; la reconstitution de la grotte paléolithique Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc en Ardèche.

Au titre des nouvelles commandes, on citera la seconde phase du prolongement nord de la ligne 12 du métro de Paris (Mairie d'Issy-Porte de la Chapelle), le nouvel autopont de Graville au Havre ainsi que les travaux d'aménagement du port de plaisance Pierre Canto à Cannes.

Hydraulique. Cette activité, qui a généré un chiffre d'affaires de 0,5 milliard d'euros (7 % du total), est constituée pour l'essentiel d'un grand nombre de chantiers de proximité réalisés pour le compte des collectivités locales. S'y ajoutent les projets plus importants de génie civil hydraulique. Parmi eux, VINCI Construction France a poursuivi la rénovation de l'unité de prétraitement de la station d'épuration d'Achères (Seine-Aval) et celle de la station Carré de réunion à Saint-Cyr-l'École, en région parisienne, et remporté un nouveau contrat pour la modernisation de l'usine d'eau potable de Nantes.

Métiers spécialisés. Représentant un chiffre d'affaires total de 0,3 milliard d'euros en 2014, ces métiers sont exercés notamment par Arbonis (construction bois) et VINCI Environnement. Cette filiale spécialisée en ingénierie et process de centres de traitement des déchets, d'usines d'eau potable et de stations d'épuration est intervenue au total sur plus de dix projets en France et à l'international. On citera, parmi les plus significatifs : la Step Saint-Joseph, à La Réunion, en synergie avec les filiales locales de VINCI Construction ; la rénovation de la deuxième station d'épuration de Bruxelles en Belgique ; enfin, deux centres de valorisation au Royaume-Uni, en collaboration avec VINCI Construction UK (voir page 101). Dans les métiers du désamiantage (marque NEOM), on signalera les nouveaux chantiers concernant l'hôtel Lutetia et la Maison des sciences de l'homme à Paris, ainsi que cinq sous-marins nucléaires de la Marine nationale.

> COLLECTIVITÉS FRANÇAISES D'OUTRE-MER

L'activité dans les départements, territoires et collectivités d'outre-mer s'est maintenue à un niveau élevé, proche de 0,6 milliard d'euros. Sur ces marchés, VINCI Construction conjugue l'ancrage historique de ses filiales locales et les ressources complémentaires des entités métropolitaines et des équipes de grands projets pour les opérations les plus importantes. En 2014, cette conjonction a concerné le Médipôle de Koutio, le plus important équipement public jamais réalisé en Nouvelle-Calédonie, et la Nouvelle Route du littoral à La Réunion (dans le cadre de ce projet majeur remporté en groupement fin 2013, SBTPC et Sogea Réunion participent à la construction d'une route-digue de 6 700 m et d'un échangeur). En Martinique, Sogea Martinique, en groupement avec Eurovia, a démarré les travaux du réseau de transports en commun en site propre de l'île, projet réalisé dans le cadre du contrat de partenariat Caraïbus attribué à VINCI Concessions.

Les filiales locales ont poursuivi leurs activités de fonds de commerce dans tous les secteurs du BTP. Dans le bâtiment, premier marché de VINCI Construction Dom-Tom, les principaux chantiers ont concerné le parc tertiaire de Kerlys et le nouveau plateau technique de l'hôpital de Fort-de-France en Martinique ;

LGV SEA
UN IMMENSE CHANTIER DE GÉNIE CIVIL RÉALISÉ DANS UN DÉLAI RECORD

1

Défi relevé : les travaux d'infrastructure de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, premier volet du plus important projet de ce type en Europe, s'achèveront au premier semestre 2015. En moins de trois ans de travaux sur site, le groupement concepteur-constructeur COSEA, qui associe quatre entreprises de VINCI Construction (*) aux côtés d'Eurovia, de VINCI Energies et d'autres partenaires, aura réalisé dans les délais prévus les terrassements et le génie civil de 302 km de ligne à grande vitesse, de 38 km de raccordements au réseau classique et de 500 ouvrages d'art, dont 19 viaducs. Pour réaliser de tels travaux dans un délai aussi serré, 8 500 collaborateurs ont été mobilisés, dont 6 500 issus des entreprises partenaires et 2 000 recrutés et formés localement dans les centres de formation créés le long du tracé. 29 bases travaux ont par ailleurs été construites le long de la ligne. Le chantier a été subdivisé en 15 tronçons géographiques de 15 à 20 km, incluant les ouvrages d'art courants, auxquels s'ajoutaient cinq lots d'ouvrages d'art non courants, tels le viaduc de la Dordogne (1 319 m de long), et la tranchée butonnée de Veigné (Indre-et-Loire). L'engagement sur le délai n'est pas le seul qui a été tenu. COSEA, qui avait prévu de sous-traiter au moins 20 % des travaux à des entreprises non liées aux actionnaires du projet, a largement dépassé cet objectif en atteignant 35 %, dont une part importante confiée à des sous-traitants implantés localement.

(*) VINCI Construction Terrassement (mandataire), VINCI Construction Grands Projets, Dodin Campenon Bernard, VINCI Construction France.

2

1 À l'approche de la Dordogne, la LGV SEA franchit les voies de l'autoroute A10.

2 Le viaduc de l'Indre, en Indre-et-Loire, est l'un des 19 viaducs du tracé.

MANUEL VALLS,
PREMIER MINISTRE, LORS DE L'INAUGURATION DU VIADUC DE LA DORDOGNE, LE 1ER SEPTEMBRE 2014

« J'imagine le moment de fierté que vous tous, compagnons, techniciens, ingénieurs avez dû ressentir lorsque le dernier voussoir de ce viaduc a été coulé. Un grand pays, ce sont de grands travaux, de grands bâtisseurs, de grands ingénieurs et de grands architectes. Ce projet illustre une nouvelle fois l'excellence française en matière de grande vitesse ferroviaire. Plus important chantier de France, il a été un puissant levier pour le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle. »

70 MILLIONS DE MÈTRES CUBES DE DÉBLAIS TERRASSÉS ET 39 MILLIONS DE MÈTRES CUBES DE REMBLAIS.

113 COMMUNES TRAVERSÉES, 6 DÉPARTEMENTS ET 3 RÉGIONS.

223 ESPÈCES PROTÉGÉES, 14 SITES NATURA 2000.

1

le nouveau pôle d'hébergement du Creps Antilles-Guyane en Guadeloupe ; le collège K3 de Kawéni à Mayotte ; la résidence Le Mercurial (192 logements) et la rénovation de plusieurs immeubles de bureaux à La Réunion ; le nouveau collège d'Apatou et des communes du fleuve Maroni en Guyane. Dans les travaux publics, on citera le chantier de viabilisation du lotissement Paddon en Nouvelle-Calédonie et l'élargissement des pistes de l'aéroport Roland-Garros, l'extension de Port-Réunion et la construction de la station d'épuration de Saint-Joseph à La Réunion.

ROYAUME-UNI

VINCI Construction UK a enregistré un recul sensible de son activité (– 14,6 % à 1,3 milliard d'euros). À périmètre et changes constants, la baisse est de près de 19 %, dont – 23 % dans le bâtiment (47 % du chiffre d'affaires), – 19 % dans le génie civil (30 %) et – 6 % dans le facility management. Cette évolution résulte d'un plan de restructuration visant à réduire rapidement les pertes liées aux difficultés rencontrées sur certains projets de

2

bâtiment et de génie civil, en particulier sur le chantier du tramway de Nottingham. La réorganisation mise en œuvre, focalisée sur les fondamentaux de gestion et de management du Groupe et sur les réductions volontaires d'activité engagées notamment dans le secteur du bâtiment en région devraient conduire au redressement de la profitabilité – l'environnement de marché de VINCI Construction UK demeurant globalement porteur dans le contexte de croissance de l'économie britannique.

L'activité de bâtiment en 2014 s'est répartie sur les principaux segments du marché : la santé, avec les chantiers du Countess of Chester Hospital à Chester, du centre de santé pour personnes âgées d'Henley-on-Thames dans le comté d'Oxford, d'un nouveau pavillon du Southmead Hospital de Bristol ainsi que d'une unité d'accueil pour personnes handicapées mentales à Blackpool ; l'éducation, avec de nombreux projets, dont le campus des sciences et de l'innovation de l'université de Swansea et l'unité de psychologie de l'université de Bath ; le logement, avec plusieurs résidences pour étudiants à Walmgate (York), Bangor (pays de Galles) et Nottingham ; le bâtiment industriel et commercial, avec divers projets pour le groupe Jaguar Land Rover (nouveau bâtiment sur le site de Lode Lane à Solihull) et pour Tesco (construction ou extension de centres commerciaux).

Dans le génie civil, outre le tramway de Nottingham, la division Taylor Woodrow est intervenue sur de nombreux chantiers du projet Crossrail à Londres (rénovation de stations souterraines, dont la totalité de celles de la partie ouest du réseau) et a obtenu dans le cadre de ce même projet un contrat de 173 millions d'euros pour la construction d'un centre de maintenance du matériel roulant. En synergie avec VINCI Environnement, VINCI Construction UK a poursuivi la construction d'un centre de valorisation énergétique pour Sita UK

en Cornouailles, et remporté un contrat de 138 millions d'euros pour réaliser un centre du même type à Allerton dans le Yorkshire du Nord, pour AmeyCespa.

L'activité de maintenance et de facility management est demeurée soutenue avec de nouveaux contrats remportés auprès d'entreprises (BNP Paribas, BT, Royal Mail), de collectivités territoriales (comté du Lincolnshire), dans le domaine du logement social (comté de Caerphilly) et dans celui du traitement de l'eau (Affinity Water). La division spécialisée en facility management est également le prestataire de l'armée de l'air des États-Unis et de divers hôpitaux.

› EUROPE CENTRALE

Après plusieurs années de baisse, l'activité dans les trois pays d'Europe centrale où VINCI Construction est implanté – Pologne, République tchèque et Slovaquie – a légèrement progressé (+ 1 % à changes constants, à 0,4 milliard d'euros). En Pologne, l'activité de bâtiment est restée soutenue ; Warbud renforce sa compétitivité sur ce marché grâce un travail de fond sur les méthodes de conception et d'organisation de ses chantiers, en collaboration avec les équipes techniques de VINCI Construction. La filiale polonaise a poursuivi les chantiers d'un hôpital pédiatrique et de l'immeuble Pacific Office à Varsovie, d'un centre des congrès à Katowice, du complexe de loisirs Aquapark à Koszalin ; elle a remporté de nouveaux contrats pour la construction d'une tour de bureaux (Prime Corporate Centre) dans la capitale et du nouveau musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdańsk.

En République tchèque, la filiale Prumstav est demeurée active sur le marché du bâtiment privé (immeuble de bureaux Karlin II et programmes de logements Koti Hyacint et Mecholupy à Prague). Par ailleurs, l'important projet d'extension de la station centrale d'épuration de Prague, remporté en 2013, demeurait encore en attente de lancement effectif en fin d'exercice. En Slovaquie, le groupement associant la filiale de travaux publics SMP et Eurovia a poursuivi la construction de ponts ferroviaires franchissant le Danube à Bratislava, et remporté le contrat de réalisation d'une nouvelle section de 4,2 km de l'autoroute D3.

› AFRIQUE

Sogea-Satom, après plusieurs années de très forte croissance, a réalisé un chiffre d'affaires stable (1,1 milliard d'euros). Le report de certains projets, en raison de l'instabilité géopolitique de certaines régions, de la réduction des capacités d'investissement dans les pays pétroliers et de la crise du virus Ebola, a freiné la croissance. Bénéficiant d'une large couverture géographique, Sogea-Satom a fait progresser toutefois son activité en Afrique de l'Ouest, compensant ainsi le recul enregistré dans le Maghreb et en Afrique équatoriale et centrale. Implantée historiquement sur le continent et poursuivant une stratégie de long terme, l'entreprise y préserve ses parts de marché et maintient un bon niveau de résultats grâce à la qualité et à la durabilité de ses réalisations, appréciées et reconnues par ses clients.

Les synergies de Groupe favorisent aussi le développement de l'activité sur le continent. Sogea-Satom a débuté ainsi, en collaboration avec Soletanche Bachy, Dodin Campenon Bernard et VINCI Construction France, la réalisation du nouveau pont courbe de 760 m franchissant le fleuve Wouri à Douala, au Cameroun. Des synergies du même type sont à l'œuvre dans le secteur portuaire et fluvial avec, par exemple, les travaux d'extension des ports de Cotonou au Bénin et d'Abidjan en Côte d'Ivoire, ou encore le confortement des berges du fleuve Chari à N'Djamena au Tchad.

L'activité est demeurée soutenue dans les travaux routiers, premier domaine d'activité de Sogea-Satom, notamment

3

4

1 FUSION NUCLÉAIRE
À Cadarache, l'achèvement de la dalle de fondation du « tokamak » ouvre la voie à la poursuite des travaux du projet Iter : construction de la superstructure du bâtiment réacteur et des bâtiments annexes.

2 TRAVAUX SOUTERRAINS DANS L'OUEST
Pour les équipes du groupement formé par VINCI Construction, la seconde ligne du métro de Rennes représente 8 km de galerie à creuser et 9 stations à construire. Mis en place en 2014, le tunnelier Elaine *a commencé le creusement tout début 2015.*

3 SIÈGE POUR ORCHESTRE
En plus de la grande salle de concert (1 800 places), le siège de l'orchestre symphonique de la radio publique polonaise à Katowice (Pologne) comprend une salle de 300 places réservée à la musique de chambre.

4 PONT ROUTIER ET FERROVIAIRE
La construction du nouveau pont sur le Wouri à Douala (Cameroun) a commencé. Cet ouvrage à double tablier en béton précontraint long de 760 m, comportera cinq voies de circulation, deux trottoirs ainsi qu'une voie ferrée.

au Burundi (RN15 Gitega-Ngozi, 81 km) et en Guinée dans le cadre du projet minier Simandou (route Beyla-N'Zérékoré, 128 km). L'entreprise a achevé par ailleurs l'extension de l'aéroport de Zanzibar en Tanzanie et la création de celui de Sibiti au Congo ainsi que la construction des barrages d'Ambatovy à Madagascar et du périmètre hydro-agricole de Dî au Burkina Faso, qui permet l'irrigation d'un périmètre de 2 300 ha. D'importants projets hydrauliques ont été menés également au Maroc (poste de relèvement et station de prétraitement dans la région de Casablanca) et en Ouganda (modernisation de deux stations de production d'eau potable à Kampala et pose de 30 km de collecteurs).

Enfin, Sogea-Satom a poursuivi sa diversification dans les métiers du bâtiment en construisant au Tchad le nouveau site du ministère des Finances à N'Djamena, et en réhabilitant au Maroc le siège historique de la Société Générale à Casablanca.

SOLETANCHE FREYSSINET A ENREGISTRÉ UNE HAUSSE DE PLUS DE 30 % DE SON CARNET DE COMMANDES EN 2014.

MÉTIERS DE SPÉCIALITÉS

› SOLETANCHE FREYSSINET

Le chiffre d'affaires de Soletanche Freyssinet a progressé de 4,9 %, essentiellement par croissance organique, atteignant 2,7 milliards d'euros. L'activité a enregistré une progression sensible en France (+ 12,7 %), plus modérée à l'international (+ 2,8 %), la forte croissance en Europe centrale et en Afrique compensant le léger recul enregistré dans la zone Asie-Océanie, lié à l'achèvement des travaux du métro de Singapour. L'année a été marquée en outre par une forte dynamique commerciale : avec des prises de commandes supérieures à 3 milliards d'euros durant l'année, soit une progression du carnet de commandes de plus de 30 % sur un an.

En fin d'exercice, Soletanche Freyssinet a porté à 100 % sa participation au capital de Freyssinet Espagne, qui réalise plus des trois quarts de son activité en Amérique latine. Le groupe consolide ainsi à 100 % un réseau d'une dizaine de filiales supplémentaires sur le continent latino- américain, lui permettant de mieux exploiter le potentiel de croissance de ces marchés, en synergie avec les autres entités régionales de VINCI. L'entreprise a mené également des opérations de croissance externe ciblées dans ses métiers des structures en sol renforcé (États-Unis) et du nucléaire (Allemagne), et créé de nouvelles implantations au Pérou (filiales de Freyssinet et de Terre Armée), au Brésil pour la réalisation de mâts d'éoliennes et en Océanie (Soldata, surveillance des sols).

FONDATIONS PROFONDES ET TECHNOLOGIES DU SOL

Soletanche Bachy a réalisé un chiffre d'affaires stable comparé à celui de 2013 (+ 0,8 %). La bonne orientation de l'activité en France, aux États-Unis et en Europe centrale ainsi que le dynamisme de la filiale turque Zetas et de la Malaisie ont compensé le recul enregistré en Asie, suite notamment à l'achèvement de grands projets de métro, ainsi que dans le Golfe.

Les prises de commandes, d'un montant global supérieur à 1,5 milliard d'euros, ont concerné principalement : en France, le prolongement de la ligne 14 du métro parisien, la future ligne 2 du tramway de Nice et l'extension du port de Sète ; la ligne de métro Thomson à Singapour (construction des stations Orchard et Gardens by the Bay) ; les métros de Kuala Lumpur en Malaisie et d'Hô Chi Minh-ville au Vietnam ; le musée M+ pour la culture visuelle à Hong Kong et un casino à Macau en Chine ; l'aménagement de la mine d'Escondida au Chili ; l'ouvrage maritime de Buenaventura en Colombie ; le tunnel du port de Miami et l'Epic Campus aux États-Unis ; le projet Sembol au Kazakhstan et de nombreux projets de centres commerciaux au Mexique.

Concernant les chantiers achevés ou en cours durant l'exercice, on citera : en France, le futur palais de Justice de Paris, la station de métro Capitaine Gèze à Marseille et le cercle d'évitage fluvial d'Hautot-sur-Seine en Haute-Normandie ; les lignes ferroviaires Ceva (Suisse), 811A (Hong Kong) et Crossrail à Londres ainsi que la reconstruction de la ligne 1 du métro de Budapest (Hongrie) ; le musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdańsk (Pologne) ; le nouveau pont sur le Wouri à Douala (Cameroun) et le port de Lomé au Togo ; le barrage de Wanapum aux États-Unis ; le SJM Cotai Macau en Chine ; le terminal 3 du port de Jebel Ali à Dubai ; les centres commerciaux Ikea et MyTown à Kuala Lumpur (Malaisie) ; les ouvrages maritimes de Bahia-Blanca (centrale thermique) en Argentine ainsi que les extensions du quai des Flamands à Cherbourg et du port Est à La Réunion.

Menard (renforcement et amélioration de sols) a fait progresser son chiffre d'affaires de 1,9 %. L'activité et les prises de commandes ont été particulièrement soutenues en France (lot 15 de la LGV SEA), au Royaume-Uni (route Bexhill-Hastings), en Pologne (autoroute S19), au Koweït (New Refinery Project), dans les Émirats arabes unis (île Bluewater, The Pointe-Palm Jumeirah à Dubai), en Australie (aéroport de Brisbane, projet Melbourne Docks), au Canada (projets TFN Mills et Annacis Island) ainsi qu'aux États-Unis (US275 Interchange, réservoirs pétroliers de Genesis Raceland en Louisiane, port de Long Beach), où Menard a poursuivi son développement à partir de ses nouvelles agences de Philadelphie, Charleston et Houston. Dans un contexte de plus faible activité en Asie, la filiale a réalisé toutefois un important chantier au Vietnam, sur le site de la future raffinerie de Nghi Son. À noter enfin les premiers contrats remportés en collaboration avec Soletanche Bachy en Amérique latine (Mexique et Colombie).

1

2

1 FONDATIONS D'OUVRAGE D'ART
À Hong Kong, sur l'île de Chek Lap Kok, 101 pieux de fondations de grand diamètre sont réalisés en vue de la construction du pont Hong Kong Zhuhai Macau.

2 UNE PORTÉE DE 540 M
Le pont à haubans de La Pepa est le second ouvrage de franchissement de la baie de Cadix, dans le sud de l'Espagne. Sa portée atteint 540 m et sa travée centrale culmine à près de 70 m au-dessus du niveau de la mer.

STRUCTURES

Freyssinet a enregistré une forte croissance (+ 13,8 %) de son chiffre d'affaires. Le développement a été particulièrement marqué en Europe centrale et orientale, où l'activité a doublé en un an, ainsi qu'au Royaume-Uni et au Mexique, où elle a progressé de plus de 40 %. On soulignera également les bonnes performances réalisées en France, en Australie, au Moyen-Orient, aux États-Unis ainsi que dans les activités de grands projets.

Freyssinet a réalisé une prise de commandes historique (+ 21 % par rapport à 2013), grâce notamment à la signature de contrats phares concernant le viaduc reliant Tuen Mun et Chek Lap Kok (TMCLK) et le pont frontalier de Lian Tang 3 (LT3) à Hong Kong, des éoliennes au Brésil, la ligne de métro Red Line en Thaïlande, la toiture du BJK Stadium en Turquie et la réparation des silos en acier de Geraldton en Australie.

Parmi les chantiers marquants de l'année, on retiendra la LGV SEA, la reconstitution de la grotte Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc et la réparation du tunnel du Puymorens en France, la réparation de la tour MLC à Sydney en Australie, les ponts de La Pepa en Espagne, de Damman en Arabie saoudite, de Willamette aux États-Unis et de Constantine en Algérie, les silos Kaluga en Russie, les réservoirs LNG d'Haïnan en Chine et le NTUC Fairprice Distribution Hub de Benoi Road à Singapour.

Terre Armée (ouvrages de soutènement et voûtes préfabriquées) a enregistré une légère croissance (+ 2,2 %) de son activité. Celle-ci est demeurée bien orientée aux États-Unis, tandis qu'elle s'est contractée à nouveau en Australie, au Canada et en Afrique du Sud, principalement en raison de la baisse des investissements dans les projets miniers. Les principaux chantiers ont concerné la LGV SEA en France ; le Quadrilatero Umbria en Italie ; l'autoroute A465 (Heads of the Valleys) au Royaume-Uni ; les voies routières North Tarrant Express, I-25 et Santa Fe-Denver aux États-Unis ; la digue de las Tortolas et la mine d'Antucoya au Chili ; les projets Agra Bypass et Aligarh-Gaziabad en Inde ; l'élargissement de l'autoroute 11 en Thaïlande ; la suite de SKM en Corée du Sud ; le Western Australia Gateway en Australie ; le mur fluvial du Grand Hôtel à N'Djamena au Tchad ; le pont Koma Koma au Lesotho.

NUCLÉAIRE

Nuvia a réalisé un nouvel exercice de croissance (+ 12,4 %). Son activité a été soutenue sur ses trois principaux marchés :
– en France, où l'entreprise a réalisé de nombreuses interventions sur les sites nucléaires d'EDF, du CEA et d'Areva (génie civil, protection parasismique, logistique, etc.), concernant aussi bien des opérations de démantèlement sur les sites de Cadarache, de la Hague et de Creys-Malville que des projets de construction comme ceux d'Epure et d'Iter-Cryostat ;
– au Royaume-Uni, où Nuvia Ltd est intervenu principalement sur des opérations de démantèlement, de gestion de déchets nucléaires et sur des projets en EPC (Engineering Procurement Construction) pour son client Sellafield Ltd, ainsi que pour le contrôle du littoral de Dounreay en Écosse ;
– en République tchèque, où la filiale Envinet, spécialisée en conception et fabrication d'appareils de mesures nucléaires poursuit son développement vers de nouveaux marchés en Europe, notamment en Croatie et en Pologne, et renforce sa position au Moyen-Orient.

Nuvia a poursuivi également sa croissance en Chine et en Inde, ainsi que sa diversification dans le domaine des équipements de mesure (gamme Nuviatech Instruments) en acquérant les sociétés allemandes SEA et MED, spécialisées respectivement dans les appareils portatifs de radioprotection et les équipements de médecine nucléaire, enrichissant ainsi son offre dans un secteur médical aux besoins croissants. Les prises de commandes ont connu une très forte accélération, le carnet augmentant de plus de 55 % sur un an.

› ENTREPOSE

Le chiffre d'affaires d'Entrepose s'est contracté de 4 % à 0,8 milliard d'euros, dans un environnement économique affecté par la baisse des cours du pétrole

1

et le ralentissement des investissements dans le secteur. La contraction résulte également d'opérations de réorganisation et de l'achèvement du plus important projet jamais mené par l'entreprise : la pose d'un gazoduc de 450 km pour Exxon Mobil en Papouasie-Nouvelle-Guinée – chantier dont le client a souligné la qualité et qui confirme la capacité de la filiale Spiecapag à mener des projets dans des conditions extrêmes et à monter *ex nihilo* une organisation et une chaîne logistique complètes. Dans le même domaine d'activité, Spiecapag a débuté l'exécution de deux contrats remportés fin 2013 : l'un en France pour GRT Gaz (gazoduc de 63 km entre les départements de la Marne et de l'Aube) ; l'autre en Bolivie pour Total (un gazoduc de 142 km et trois *flow-lines*), dans le cadre du développement du champ gazier d'Incahuasi.

Dans le domaine des réservoirs de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL), Entrepose, en synergie avec VINCI Construction Grands Projets, a poursuivi les travaux du chantier Wheatstone en Australie (construction de deux réservoirs de 150 000 m³ et de deux autres de 120 000 m³) et lancé ceux du projet Yamal LNG en Russie (quatre réservoirs d'une capacité de 160 000 m³ chacun, construits sur le sol gelé en permanence du champ de South Tambey, dans le nord de la Sibérie).
En France, Entrepose construit également trois réservoirs (190 000 m³ chacun) pour le terminal gazier de Dunkerque.

Dans les métiers du stockage souterrain d'hydrocarbures, la filiale Geostock a débuté, en groupement, l'opération Jurong Rocks Caverns à Singapour (exploitation et maintenance durant 15 ans de cavités de stockage d'hydrocarbures sous la mer). L'entreprise a également renforcé son activité en Chine, où elle intervient depuis 17 ans, avec le démarrage de deux projets majeurs de stockage de pétrole brut et de gaz de pétrole liquéfié (GPL).
En Turquie, Geostock a remporté un contrat d'assistance à la construction du site de stockage souterrain de gaz de Tuz Golu, (« Lac salé »), entre Ankara et Konya.

Dans l'activité de forage, la filiale Entrepose Drilling a remporté un nouveau contrat en Inde pour des puits d'exploitation pétrolière au Rajasthan.
En France, elle a mené six chantiers de géothermie profonde, et réalisé un forage horizontal dirigé pour le franchissement de la Garonne entre Bruges et Marquis, en Gironde. Au Brésil, elle a débuté un atterrage de 1 300 m pour Petrobras (raccordement du champ pétrolier offshore de Cernambi).

Dans les travaux maritimes, Geocean a signé avec Sapetro Benin son premier contrat en EPC concernant la pose de pipelines en mer, ainsi qu'un module de 220 t sur une plate-forme offshore existante. Geocean s'est également vu confier, en groupement avec Soletanche Bachy, la construction d'ouvrages de prise d'eau en mer et de rejet pour le complexe minier d'Escondida au Chili.

2

MANAGEMENT ET RÉALISATION DE PROJETS COMPLEXES

Pour les trois entreprises de la division grands projets, le principal chantier de l'année est demeuré la LGV SEA, dans une proportion moindre toutefois qu'en 2013 à l'approche de la fin des travaux de génie civil. Au sein du groupement constructeur COSEA, les équipes du sous-groupement Infrastructure, piloté par la division grands projets de VINCI Construction, ont atteint en 2014 les 24 millions d'heures travaillées. En fin d'année, 180 km de plates-formes avaient été transférés aux entreprises de travaux ferroviaires. Le chantier de génie civil, qui s'achèvera en 2015, aura nécessité la mise en œuvre de 70 millions de mètres cubes de déblais, soit l'équivalent de 25 pyramides de Khéops, et de 800 000 m³ de béton pour la construction de 302 km de lignes et 500 ouvrages d'art, dont 19 viaducs.

VINCI Construction Grands Projets, y compris sa quote-part (49 %) dans QDVC au Qatar, a fait progresser son chiffre d'affaires de 13 % à 1,3 milliard d'euros, et enregistré durant l'année une prise de commandes record (1,6 milliard d'euros), portant à plus de 3 milliards d'euros le niveau de son carnet de commandes. Son activité s'est répartie sur une quarantaine de grands projets dans 26 pays. Une partie d'entre eux sont réalisés dans le cadre de synergies de groupe, qu'il s'agisse de collaborations au sein de VINCI Construction ou de chantiers menés pour le compte de VINCI Concessions.

On soulignera le fort développement au Qatar de la filiale QDVC (détenue à 51 % par Qatari Diar et à 49 % par VINCI Construction Grands Projets), dont le chiffre d'affaires (0,3 milliard d'euros à 100 % en 2014) n'est pas consolidé dans les comptes du Groupe. En sept ans d'activité, QDVC est devenu un acteur de référence sur le marché de la construction qatari, en très forte expansion. Deux nouvelles commandes importantes ont été obtenues en groupement dans ce pays en 2014.
La première concerne une autoroute de 47 km (New Orbital Highway) et inclut la construction de 6 viaducs, d'un tunnel de 320 m et de 17 ouvrages de franchissement de l'infrastructure. La seconde porte sur la dernière phase (corps d'états techniques et architecturaux, systèmes) du métro léger de la ville nouvelle de Lusail –

1 CHANTIER DANS LE GRAND NORD
Le chantier des quatre réservoirs cryogéniques du projet Yamal LNG, dans le nord de la Sibérie, doit relever le défi technique d'une construction sur un sol gelé en permanence et d'un très grand isolement.

2 DERNIER LEVAGE
La dernière opération de levage des demi-arches de l'enceinte de confinement du réacteur accidenté de la centrale de Tchernobyl a été exécutée fin 2014.

le génie civil ayant été achevé lors des phases précédentes.

Les autres nouveaux contrats signés durant l'année ont concerné principalement : au Cambodge, dans le domaine du traitement de l'eau, l'extension de la Step de Niroth et la construction de deux installations du même type pour les aéroports de Phnom Penh et Siem Reap, pour VINCI Airports ; au Royaume-Uni, le tunnel de Shieldhall à Glasgow, futur plus grand tunnel de stockage d'eaux usées d'Écosse ; en Jordanie, l'amélioration des équipements et réseaux de distribution d'eau potable de la ville de Yarmouk ; en Éthiopie, la construction d'un centre d'enfouissement technique à Addis-Abeba ; au Turkménistan, la création d'un nouvel espace urbain de 170 000 m² dans la capitale Achgabat.

Les chantiers livrés dans l'année ont concerné : au Benelux, la liaison ferroviaire Liefkenshoek dans le port d'Anvers et le Coentunnel d'Amsterdam ; en Égypte, le métro du Caire (ligne 3 phase 2) ; au Turkménistan, le palais du gouvernement à Achgabat ; au Tadjikistan, le nouveau terminal de l'aéroport de Douchanbé ; au Qatar, le complexe paysager Sheraton Park à Doha ; en Indonésie, l'ambassade de France à Jakarta.

Concernant les projets en cours, outre la LGV SEA, VINCI Construction Grands Projets a lancé ou poursuivi les chantiers de la Nouvelle Route du littoral à La Réunion ; du collecteur d'eaux pluviales Lee Tunnel à Londres ; des tunnels ferroviaires d'Hallandsås en Suède ; des réservoirs cryogéniques de Yamal LNG en Russie ; de l'enceinte de confinement du réacteur accidenté de Tchernobyl en Ukraine ; du nouveau barrage d'Assiout, sur le Nil en Égypte ; du métro de Doha (ligne rouge sud) au Qatar ; des ouvrages de l'East End Crossing dans l'État de l'Indiana aux États-Unis ; du pont de l'Atlantique au Panama ; des tunnels miniers d'El Teniente au Chili ; des tours de Berjaya à Kuala Lumpur ainsi que du métro de Hong Kong (ligne Shatin to Central).

VINCI Construction Terrassement a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 milliard d'euros, en réduction de près de 14 % en raison de la baisse d'activité liée à l'avancement du projet SEA. Celle-ci a été en partie compensée par le développement des activités régionales en France, grâce à la densification du réseau d'implantations de l'entreprise et à l'élargissement de ses offres à des travaux de spécialités : aménagement de quais de gares pour la SNCF et requalifications de voies ferroviaires pour Réseau ferré de France, confortement de digues pour EDF, dépollution de sites industriels et travaux de génie écologique.
Concernant les grands projets, l'activité a été alimentée en France par d'importants chantiers d'infrastructures routières : dédoublement de l'A9, au niveau de Montpellier et élargissement de l'A63, entre Biarritz et Biriatou, pour VINCI Autoroutes ; élargissement de l'A43 au niveau de La Tour-du-Pin ; construction de l'A304 (prolongement de l'A34 vers la Belgique) ; nouveau tronçon de la RD120 dans le Cantal, dans le cadre d'un PPP en groupement avec Eurovia.

L'entreprise a fortement développé son activité à l'international et outre-mer. Son carnet de commandes a triplé en 2014. Les principaux projets en cours sont la Nouvelle Route du littoral à La Réunion (digues en mer), l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg en Russie, le New Orbital Highway au Qatar et le pont de l'East End Crossing aux États-Unis.

Dodin Campenon Bernard (grands ouvrages d'art), après un exercice de croissance exceptionnelle en 2013, a vu son chiffre d'affaires décroître de 20,1 % à 0,2 milliard d'euros, dont la moitié générée par la LGV SEA. L'entreprise a bien renouvelé son carnet de commandes grâce notamment au viaduc de la Nouvelle Route du littoral à La Réunion, remporté fin 2013 en groupement avec VINCI Construction Grands Projets. Deux autres importants contrats ont été obtenus en 2014 dans le cadre des travaux du Grand Paris Express, concernant le prolongement de la ligne de métro 14 (construction de la nouvelle station de Clichy – Saint-Ouen) et de la ligne 4 vers Bagneux (creusement d'un tunnel de 700 m et d'une nouvelle station).

Les autres chantiers lancés ou poursuivis dans l'année ont concerné : en France, le prolongement de la ligne 12 du métro parisien et la ligne B du métro de Rennes, les chantiers autoroutiers de l'A304, de l'A63 et de l'A9, le réacteur nucléaire Iter, la station d'épuration d'Achères, le creusement de l'usine hydroélectrique de Romanche Gavet et la nouvelle darse du port Ouest à La Réunion ; au Cameroun, le pont sur le Wouri. Les livraisons marquantes de l'exercice ont été la Fondation Louis Vuitton à Paris, le centre commercial des Terrasses du port à Marseille, l'aménagement de l'entrée est de Saint-Denis à La Réunion et le lot 47 de la LGV Est européenne à Saverne.

PERSPECTIVES

La visibilité que lui donnent ses carnets de commandes permet à VINCI Construction d'anticiper une contraction de son activité en 2015. Celle-ci sera liée d'une part à la fin des grands travaux de génie civil et de terrassement sur le projet SEA et d'autre part à la décroissance du marché français, dans le contexte de réduction des dépenses publiques.
Un redressement des prises de commandes pourrait toutefois s'opérer à relativement court terme sous l'effet conjugué du plan de relance du logement lancé par le gouvernement français, des projets de bâtiment des clients privés, des premiers aménagements urbanistiques du Grand Paris et des investissements du Plan de relance autoroutier. Sur les marchés locaux hors de France, l'activité devrait se stabiliser au Royaume-Uni, à l'issue des restructurations en cours, en voie de finalisation ; le retour à la croissance devrait se confirmer en Europe centrale ; en Afrique, Sogea-Satom devrait a minima *préserver ses parts de marché mais voir son chiffre d'affaires se contracter en raison de la baisse des investissements, notamment dans les pays pétroliers.*
Dans les métiers de spécialités, le niveau historique des carnets de commandes de Soletanche Freyssinet augure une croissance solide dans tous ses métiers et dans la plupart des régions du monde. Entrepose devrait connaître un exercice plus difficile dans le contexte de baisse du prix du pétrole et de ralentissement des investissements dans le secteur.
Dans les grands projets, l'activité de VINCI Construction Grands Projets devrait se maintenir à un haut niveau. Pour cette entreprise comme pour VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard, l'achèvement du génie civil sur le chantier SEA permettra de réallouer des ressources importantes à de nouvelles affaires à l'international. Le développement des grands projets à l'export sera favorisé également par les synergies au sein du pôle et avec VINCI Concessions.
Plus généralement, VINCI Construction accélérera les transversalités entre ses divisions pour optimiser sa performance opérationnelle d'ensemble, ainsi que la convergence et la structuration de ses offres afin de les rendre plus visibles et d'étendre leur couverture géographique dans le monde.

› VINCI IMMOBILIER

CONTRACTION LIMITÉE SUR UN MARCHÉ DIFFICILE

L'ACTIVITÉ SOUTENUE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE A EN PARTIE COMPENSÉ LA STAGNATION DU MARCHÉ RÉSIDENTIEL, EN VOIE DE REDRESSEMENT.

2

1 UNE RÉSIDENCE POUR LES SENIORS
VINCI Immobilier, qui prévoit de réaliser une dizaine de résidences Ovelia d'ici 2018, a inauguré en juillet 2014 celle des Jardins d'Isaure (117 appartements) à Toulouse.

2 8 700 M² DE BUREAUX EN VEFA À PARIS
Situé dans le XIIIe arrondissement de Paris (ZAC Paris Rive Gauche), l'immeuble de bureaux Be Open vise les certifications NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® « excellent » et Breeam® « very good » ainsi que le label Effinergie+.

Sur un marché en stagnation, le volume des réservations de logements de VINCI Immobilier a sensiblement progressé. L'activité commerciale a par ailleurs été très soutenue sur le marché de l'immobilier d'entreprise grâce à plusieurs ventes importantes.

Le chiffre d'affaires consolidé de VINCI Immobilier a baissé (– 28 % à près de 0,6 milliard d'euros) en raison de la faiblesse des prises de commandes au cours des années précédentes et de la modification de la méthode de consolidation de certains partenariats de copromotion immobilière, désormais consolidés selon la méthode de mise en équivalence. À méthode comptable comparable, la baisse du chiffre d'affaires ressort à 11 %. Toutefois, le résultat net (36 millions d'euros) s'est maintenu à un niveau proche de celui de 2013, les efforts consentis pour la commercialisation des opérations de logements en cours ayant été compensés par la forte contribution de l'immobilier d'entreprise.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Poursuivant le redressement initié en 2013, le volume des réservations a progressé de 18 % (3 321 lots), grâce notamment au développement des ventes en bloc à des bailleurs institutionnels et à la forte croissance des réservations par le canal de la vente intermédiée.
Des niveaux records de réservations ont été enregistrés en particulier dans la région Sud-Ouest, qui totalise 1 076 lots.
Les mises en chantier ont progressé également (3 021 lots). Par ailleurs, le nombre de lots ayant fait l'objet d'actes notariés s'est élevé à 2 406 (+ 8 % par rapport à 2013) pour un montant total de 431 millions d'euros, en progression par rapport à 2013.

Le développement foncier a été pénalisé par les reports de décisions consécutifs aux élections municipales et par un allongement des délais administratifs. VINCI Immobilier a pu toutefois renouveler son portefeuille en signant des promesses de vente qui permettraient de construire plus de 12 000 lots de logements au cours des prochaines années.

Des efforts significatifs ont été consentis sur les prix de vente afin de conserver, pour les opérations lancées en travaux avant 2014, un rythme d'écoulement satisfaisant et de maintenir un niveau de stock inférieur à 11 mois. Les nouvelles mises en vente de logements – dont les dimensions et les prix ont été adaptés à la demande du marché et aux ressources des acquéreurs – ont rencontré un vif succès.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le marché de l'immobilier tertiaire neuf a suscité un regain d'intérêt de la part des investisseurs, malgré une baisse des loyers. VINCI Immobilier a réalisé un résultat exceptionnel en 2014 grâce à la vente de plusieurs immeubles importants : le siège de SFR à Saint-Denis (134 000 m²), réalisé en copromotion avec SFR ; l'immeuble de bureaux Be Open dans le XIIIe arrondissement de Paris (8 700 m²) ; deux immeubles de commerces à Nice (29 000 m²), à proximité de l'Allianz Riviera, et à Cannes, aux abords de la gare SNCF (2 600 m²) ; l'immeuble de bureaux du quartier de la Loubière à Toulon (8 100 m²), vendu en l'état futur d'achèvement au conseil général du Var.

Sur le marché hôtelier, l'activité a été également soutenue. VINCI Immobilier a livré un hôtel de 265 chambres dans le XIXe arrondissement de Paris, sous l'enseigne B&B, et un hôtel de 138 chambres à Grenoble, sous l'enseigne Okko. Des permis de construire ont été déposés pour quatre opérations à Roissy, Paris, Décines (Rhône) et Saint-Étienne (Loire), totalisant 879 chambres.

SERVICES

VINCI Immobilier a pris une participation majoritaire dans la société Ovelia, spécialisée dans le développement et la gestion de résidences pour seniors. L'objectif de cette opération est de proposer aux investisseurs, qui montrent un intérêt marqué pour ce segment du marché, une rentabilité sécurisée de leur investissement en phase d'exploitation. Ovelia gère trois résidences seniors et prévoit l'ouverture de dix autres, qui seront réalisées par VINCI Immobilier dans un délai de trois ans.

PERSPECTIVES

Compte tenu du nombre significatif de réservations en carnet et des opérations en portefeuille à développer ou à lancer en travaux, et sous réserve d'une conjoncture économique stabilisée, VINCI Immobilier devrait enregistrer en 2015 une croissance de son activité en termes d'actes de vente et de chiffre d'affaires.

1

Informations générales & éléments financiers

110 Rapport de gestion du Conseil d'administration

196 — Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

199 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

204 — Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

205 Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

207 **Comptes consolidés**

209 — Comptes consolidés annuels

214 — Annexe aux comptes consolidés

286 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

287 Comptes sociaux

288 — Comptes sociaux

291 — Annexe aux comptes sociaux

303 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

304 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

307 Responsables du document de référence

309 Tables de concordance

309 — du document de référence

311 — du rapport financier annuel

312 Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Sommaire

A. Rapport sur les comptes de l'exercice 111
1. Comptes consolidés 111
2. Comptes sociaux 119
3. Dividendes 119

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives 119
1. Événements significatifs postérieurs à la clôture 119
2. Informations sur les tendances 120
3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité 120

C. Facteurs de risques 121
1. Risques opérationnels 121
2. Risques financiers 123
3. Risques juridiques 124
4. Risques environnementaux et technologiques 125
5. Couverture des risques par les assurances 126

D. Gouvernement d'entreprise 128
1. Règles de gouvernance 128
2. Organisation de la gouvernance chez VINCI 128
3. Direction Générale et Conseil d'administration 130
4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux 143
5. Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme 151
6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale 154

E. Informations sociales, environnementales et sociétales 156
1. Informations sociales 157
2. Informations environnementales 168
3. Informations sociétales 177
4. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal 185

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital 188
1. Identité de la Société 188
2. Relations entre la Société et ses filiales 189
3. Renseignements sur le capital de VINCI 190
4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique 193
5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion 194

Résultats financiers des cinq derniers exercices 302

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

VINCI a réalisé en 2014 une performance robuste en dépit de la dégradation de l'environnement économique constatée dans le contracting en France à partir du deuxième trimestre. La progression du trafic autoroutier, la forte croissance du trafic aéroportuaire ainsi que l'ouverture du capital de VINCI Park à hauteur de 75 % à deux fonds d'investissement et le rachat des minoritaires de Cofiroute ont généré une forte hausse de la contribution au résultat de la branche concessions. Par ailleurs, les difficultés rencontrées au Royaume-Uni et le tassement de la profitabilité en France dans la construction masquent l'amélioration des performances de VINCI Energies et d'Eurovia et le dynamisme des implantations du Groupe en dehors de l'Europe.

Le chiffre d'affaires consolidé diminue de 2,0 % à structure comparable, à 38,7 milliards d'euros. Après prise en compte des changements de périmètre (– 1,9 %) et des effets de change, il baisse de 4,1 % à structure réelle. En 2014, 38 % du chiffre d'affaires a été réalisé hors de France (43 % pour la branche contracting).

L'Ebitda (capacité d'autofinancement – CAFICE) s'élève à 5,6 milliards d'euros, en légère baisse de 0,6 %. Il représente 14,4 % du chiffre d'affaires (13,9 % du chiffre d'affaires en 2013).

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'établit à 3,6 milliards d'euros (– 0,8 %). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'améliore à 9,4 % (9,1 % en 2013), grâce à la part plus importante des concessions dans le « mix métiers ».

Le résultat opérationnel, qui s'élève à plus de 4,2 milliards d'euros, intègre des éléments non courants représentant un produit net de 607 millions d'euros avant impôts. Le résultat de cession dégagé à l'occasion de l'ouverture du capital de VINCI Park a été partiellement compensé par des dépréciations de goodwills, notamment au Royaume-Uni et en Inde.

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 2 486 millions d'euros, en hausse de 524 millions d'euros par rapport à 2013 (1 962 millions d'euros). Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) ressort ainsi à 4,43 euros (3,54 euros en 2013), en hausse de 25 %. Hors éléments non courants, le résultat net ressort à 1 906 millions d'euros, en légère progression (+ 0,4 %), à 3,39 euros par action (1 898 millions d'euros, soit 3,42 euros en 2013).

L'endettement financier net s'élève à 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en diminution de 0,8 milliard d'euros sur douze mois. Le cash-flow libre de 2,2 milliards d'euros généré dans l'exercice stable par rapport à 2013 (après 0,8 milliard d'euros d'investissements dans les concessions), conjugué à l'impact de l'ouverture du capital de VINCI Park (+ 1,7 milliard d'euros) ont largement permis de financer les investissements de l'exercice pour 1,4 milliard d'euros (dont le rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute et les acquisitions d'Imtech ICT et d'Electrix par VINCI Energies), le paiement des dividendes pour 1,3 milliard d'euros et des rachats d'actions nets d'augmentations de capital pour 0,4 milliard d'euros.

En 2014, les notations de crédit attribuées par Standard & Poor's à VINCI, ASF et Cofiroute ont été relevées de BBB+ à A- avec perspective stable. Celles de Moody's ont été confirmées à Baa1 (perspective stable).
Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé cinq émissions et placements obligataires pour un montant total de près de 1 milliard d'euros avec des échéances allant de sept à quinze ans. Au 31 décembre 2014, la liquidité du Groupe de 10,5 milliards d'euros se décompose en une trésorerie nette gérée de 4,5 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées pour 6,0 milliards d'euros à échéance 2019.

Les prises de commandes des pôles du contracting s'élèvent à 30,5 milliards d'euros en 2014, en recul de 8 % par rapport à 2013. Le recul est plus marqué en France (– 9 %), notamment en raison d'un fort ralentissement à compter du deuxième trimestre de la commande publique et touche à la fois les métiers du génie civil et du bâtiment. À l'international, les prises de commandes sont en baisse de 7 %. Le carnet de commandes ressort à 27,9 milliards d'euros, en diminution de 1 % sur douze mois hors avancement du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux (France : – 7 % ; international : + 4 %). Il représente dix mois d'activité moyenne.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Principales acquisitions et cessions d'entreprises

Rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute
Le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'accord conclu le 20 décembre 2013, le Groupe a finalisé le rachat de la participation détenue par Colas (groupe Bouygues) au capital de Cofiroute (16,67 %) pour un montant de 780 millions d'euros.
VINCI détient ainsi, depuis le 31 janvier 2014, 100 % du capital de Cofiroute.

Ouverture du capital de VINCI Park
Le 4 juin 2014, VINCI Concessions, Ardian et Crédit Agricole Assurances ont finalisé l'ouverture du capital de VINCI Park, l'un des principaux acteurs mondiaux du stationnement et de la mobilité urbaine. Cette opération vise à permettre à VINCI Park de poursuivre son développement à l'international sur des marchés en forte croissance, notamment en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie, et de renforcer sa position de leader en France et en Europe.

Cette opération s'est traduite pour le Groupe par la cession de 100 % des titres de VINCI Park à une nouvelle holding détenue à 37 % par Ardian, 37 % par Crédit Agricole Assurances et 24,7 % par VINCI Concessions, le reste du capital étant détenu par le management de la société.
La gouvernance établie avec Ardian et Crédit Agricole Assurances confère à VINCI une influence notable sur le nouvel ensemble, désormais consolidé par mise en équivalence dans les états financiers du Groupe depuis la date de closing.

La perte de contrôle du Groupe sur VINCI Park a conduit à reconnaître un résultat net de cession d'un montant de 691 millions d'euros après impôts. Cette opération a, par ailleurs, permis de réduire l'endettement financier net du Groupe de près de 1,7 milliard d'euros, dont 0,6 milliard au titre de la déconsolidation de l'endettement financier net de VINCI Park.

Prise de contrôle de la branche Imtech ICT
Le 29 octobre 2014, VINCI Energies a finalisé auprès d'Imtech l'acquisition de sa branche technologies de l'information et de la communication, Imtech ICT. Imtech ICT réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 620 millions d'euros(*) au Benelux, en Allemagne, en Autriche, en Suède et au Royaume-Uni. Cette acquisition permet à VINCI Energies de renforcer son offre et sa position dans les télécommunications.

Acquisition de la société Electrix
Le 31 octobre 2014, VINCI Energies a conclu auprès de Mc Connell Dowell, filiale du groupe sud-africain Aveng, l'acquisition de 100 % de la société Electrix. Cette société est principalement positionnée sur le marché de la réalisation et de la maintenance de réseaux d'électricité, ainsi que dans l'industrie et le secteur tertiaire. À l'origine basée en Nouvelle-Zélande, elle s'est développée en Australie au cours des dernières années et offrira à VINCI Energies une base solide de développement dans la zone. En 2014, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 257 millions d'euros(*).

Acquisition de Freyssinet Espagne
Le 16 octobre 2014, Soletanche Freyssinet a porté de 50 % à 100 % sa participation au capital de Freyssinet Espagne.
La société, spécialisée dans les domaines des structures et des sols renforcés en Espagne, au Mexique et en Amérique du Sud, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de l'ordre de 165 millions d'euros(*), dont 80 % en Amérique latine. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement à l'international de Soletanche Freyssinet et permettra d'exploiter le potentiel de croissance du continent sud-américain, en synergie avec les autres pôles du contracting du Groupe.

1.1.2 Opérations de financement

Nouveaux financements corporate
En 2014, VINCI SA et ASF ont réalisé, dans le cadre de leurs programmes EMTN, 970 millions d'euros de placements privés et d'émissions obligataires, dont 250 millions d'euros pour VINCI SA et 720 millions d'euros pour ASF.

Remboursements d'emprunts
En 2014, le Groupe a remboursé des emprunts pour un montant total de 973 millions d'euros, notamment les emprunts souscrits par ASF et sa filiale Escota auprès de la Caisse nationale des autoroutes (CNA) et de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant total de 705 millions d'euros.

À l'issue de ces opérations, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe ressort à 5,2 ans au 31 décembre 2014.

1.1.3 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014

Application des nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation
Le Groupe applique, à compter du 1er janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » et IAS 28 amendée.
Au niveau du périmètre de consolidation du Groupe, les travaux de mise en œuvre de ces nouvelles normes n'ont modifié les méthodes de consolidation que de quelques entités, notamment les partenariats français de copromotion immobilière mis en place sous la forme de société civile de construction vente (SCCV), désormais qualifiées de coentreprises et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
Aux bornes du Groupe, ces nouvelles normes ont un impact non significatif en 2014 (diminution du chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 100 millions d'euros, impact nul sur le résultat net et non significatif sur l'endettement financier net), concernant principalement le pôle d'activité VINCI Immobilier.

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2014 de VINCI s'élève à 38,7 milliards d'euros, en baisse de 4,1 % par rapport à 2013. Cette évolution traduit un recul de l'activité à structure comparable de 2,0 %, un effet de change négatif de 0,1 % et l'impact des variations de périmètre pour – 1,9 %, dont les principales sont la déconsolidation de CFE, intervenue fin décembre 2013, et la perte de contrôle de VINCI Park en juin 2014, partiellement compensées par l'intégration d'ANA en année pleine suite à l'acquisition finalisée en septembre 2013 et les acquisitions de 2014 réalisées par VINCI Energies et Soletanche Freyssinet.

Le chiffre d'affaires des **concessions** est en progression de 3,7 % (+ 4,5 % à structure comparable) à plus de 5,8 milliards d'euros, intégrant une progression du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes de 3,5 % et une croissance de VINCI Airports à structure comparable de 14 %.
Le chiffre d'affaires de la branche **contracting** s'établit à 32,9 milliards d'euros, en baisse de 5,0 % à structure réelle (– 3,2 % à structure comparable).

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 23,9 milliards d'euros, en baisse de 4,7 % (– 2,9 % à structure comparable). Le chiffre d'affaires des concessions diminue de 1,7 %, celui du contracting de 4,9 % (à périmètre constant, + 3,2 % dans les concessions et – 4,6 % dans le contracting).

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 14,8 milliards d'euros, en baisse de 3,0 % à structure réelle (– 0,5 % à structure comparable). La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France en 2014 est de 38 % (43 % dans le contracting et 12 % dans les concessions).

(*) Données non auditées.

Chiffre d'affaires par pôle

			Variation 2014/2013	
(en millions d'euros)	2014	2013	Réelle	Comparable
Concessions	5 823	5 616	+ 3,7 %	+ 4,5 %
VINCI Autoroutes	4 755	4 596	+ 3,5 %	+ 3,5 %
VINCI Airports	717	315	+ 127,4 %	+ 13,8 %
VINCI Park	259	607	(57,3 %)	+ 3,1 %
Autres concessions	92	98	(6,2 %)	(6,2 %)
Contracting	32 916	34 636	(5,0 %)	(3,2 %)
VINCI Energies	9 309	9 248	+ 0,7 %	(2,5 %)
Eurovia	8 188	8 613	(4,9 %)	(4,6 %)
VINCI Construction	15 419	16 775	(8,1 %)	(2,8 %)
VINCI Immobilier	587	816	(28,1 %)	(10,8 %)
Éliminations intra-groupe	*(623)*	*(731)*		
Chiffre d'affaires (*)	**38 703**	**40 338**	**(4,1 %)**	**(2,0 %)**
CA travaux des filiales concessionnaires	*584*	*578*	*+ 1,0 %*	*(8,8 %)*
Éliminations intra-groupe	*(244)*	*(176)*		
CA travaux des filiales concessionnaires – hors activité Groupe	**340**	**403**	**(15,6 %)**	**(24,2 %)**
Chiffre d'affaires consolidé total	**39 043**	**40 740**	**(4,2 %)**	**(2,3 %)**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

CONCESSIONS : 5 823 millions d'euros (+ 3,7 % à structure réelle ; + 4,5 % à structure comparable)

VINCI Autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour) voit son chiffre d'affaires progresser de 3,5 %, à 4 755 millions d'euros. Les recettes de péage sont en augmentation de 3,3 % grâce à une progression du trafic sur le réseau interurbain de 2,1 % (véhicules légers : + 2,2 % ; poids lourds : + 1,7 %), incluant la montée en régime de la nouvelle section Balbigny – La Tour-de-Salvagny de l'A89. Il s'y ajoute l'impact du Duplex A86 (+ 0,1 %) et les effets tarifaires (+ 1,1 %).

VINCI Airports réalise un chiffre d'affaires de 717 millions d'euros, en hausse de 402 millions d'euros, sous l'effet de l'intégration en année pleine d'ANA, qui contribue pour 510 millions au chiffre d'affaires 2014. À structure comparable, VINCI Airports affiche une forte croissance (+ 13,8 %) grâce à des trafics passagers très soutenus au Portugal (+ 9,5 %) et au Cambodge (+ 12,8 %) et au dynamisme des plates-formes françaises (+ 3,5 %).

La déconsolidation de VINCI Park au 4 juin 2014 entraîne une baisse de chiffre d'affaires de 348 millions d'euros par rapport à 2013.

CONTRACTING : 32 916 millions d'euros (– 5,0 % à structure réelle ; – 3,2 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires est en baisse de 4,9 % à 18 842 millions d'euros (– 4,6 % à périmètre constant).

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 14 074 millions d'euros, en diminution de 5,1 % à structure réelle (– 1,1 % à change et périmètre constants). Il représente 43 % du total.

VINCI Energies : 9 309 millions d'euros (+ 0,7 % à structure réelle ; – 2,5 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 5 258 millions d'euros (– 3,6 % à structure réelle ; – 3,0 % à structure comparable) avec des évolutions différentes selon les secteurs : l'activité est en progression dans le tertiaire, en léger recul dans les télécommunications et affiche une baisse plus marquée dans l'industrie et les infrastructures.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 4 051 millions d'euros (+ 6,8 % à structure réelle ; – 1,9 % à structure comparable). À structure réelle, il bénéficie des opérations de croissance externe réalisées au premier trimestre au Royaume-Uni (Mentor et Powerteam) et au quatrième trimestre en Europe (Imtech ICT) et en Océanie (Electrix). À structure comparable, les situations sont contrastées selon les pays et les activités : le chiffre d'affaires diminue au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Europe du Sud et au Brésil ; il progresse en Europe centrale, en Suisse, en Indonésie et au Maroc, ainsi que dans les activités liées à l'Oil & Gas.

Eurovia : 8 188 millions d'euros (– 4,9 % à structure réelle ; – 4,6 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 4 886 millions d'euros, en contraction de 6,6 % à structure réelle et à structure comparable. Les activités traditionnelles d'entretien routier ont été affectées par le ralentissement de la commande publique à partir du deuxième trimestre, conséquence de la révision des budgets des collectivités locales qui a fait suite aux élections municipales. En revanche, les activités de travaux ferroviaires ont continué de progresser à un rythme soutenu, notamment grâce aux chantiers de lignes à grande vitesse (LGV SEA Tours-Bordeaux, LGV Est).

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 302 millions d'euros, en baisse de 2,4 % à structure réelle (– 1,5 % à structure comparable). L'activité recule en Allemagne et en Pologne, suite aux restructurations engagées en 2013, ainsi qu'au Québec et au Chili. Elle progresse au Royaume-Uni, en Slovaquie et en République tchèque, ainsi qu'aux États-Unis et au Canada dans les provinces de Colombie britannique et d'Alberta.

VINCI Construction : 15 419 millions d'euros (– 8,1 % à structure réelle ; – 2,8 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 8 698 millions d'euros (– 4,6 % à structure réelle ; – 4,4 % à périmètre constant). Cette évolution traduit les effets conjugués de l'avancement des travaux de la LGV SEA Tours-Bordeaux et du recul de l'activité de VINCI Construction France, dans un marché marqué par la baisse des volumes dans le bâtiment et les travaux publics. Dans les travaux spécialisés, Soletanche Freyssinet, en revanche, bénéficie d'une bonne dynamique.

À l'international, le chiffre d'affaires ressort à 6 721 millions d'euros, en baisse de 12,2 % à structure réelle, du fait de la déconsolidation de CFE intervenue fin décembre 2013, mais il reste quasiment stable à structure comparable. Au Royaume-Uni, les difficultés rencontrées sur plusieurs chantiers ont conduit le nouveau management de VINCI Construction UK à réduire l'activité de cette filiale. Cette baisse est en partie compensée par les progressions enregistrées par VINCI Construction Grands Projets et Soletanche Freyssinet et, dans une moindre mesure, par les filiales d'Europe centrale. De leur côté, les implantations africaines de Sogea-Satom affichent un chiffre d'affaires stable à niveau élevé. Enfin, l'activité d'Entrepose est en recul, conséquence de la fin du contrat de pipeline en Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'un environnement affecté par la baisse des prix du pétrole.

VINCI Immobilier : 587 millions d'euros (– 28,1 % à structure réelle ; – 10,8 % à structure comparable)

L'application de la norme comptable IFRS 11 avec effet au 1er janvier 2014 a entraîné la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence des opérations de copromotion réalisées dans le cadre de sociétés civiles de construction vente, représentant en part Groupe un chiffre d'affaires de l'ordre de 90 millions d'euros en 2014. À méthodes comparables, le chiffre d'affaires réalisé en immobilier d'entreprise et commercial est en net recul, l'exercice 2013 ayant bénéficié de la livraison de plusieurs opérations importantes, dont la première tranche du nouveau siège de SFR à Saint-Denis. En immobilier résidentiel, la baisse du chiffre d'affaires traduit principalement l'allongement des délais de lancement des nouveaux programmes. Le nombre de réservations a, en revanche, progressé de près de 18 %, à 3 300 lots.

Chiffre d'affaires par zone géographique

				Variation 2014/2013	
(en millions d'euros)	2014	% du total	2013	Réelle	À taux de change constant
France	**23 936**	**61,8 %**	**25 111**	**(4,7 %)**	**(4,7 %)**
Royaume-Uni	2 524	6,5 %	2 578	(2,1 %)	(7,0 %)
Allemagne	2 505	6,5 %	2 583	(3,0 %)	(3,0 %)
Europe centrale et orientale	1 757	4,5 %	1 718	+ 2,2 %	+ 4,7 %
Belgique	439	1,1 %	1 215	(63,9 %)	(63,9 %)
Autres pays d'Europe	2 020	5,2 %	1 729	+ 16,8 %	+ 17,0 %
Europe hors France	**9 245**	**23,9 %**	**9 823**	**(5,9 %)**	**(6,8 %)**
Amériques	1 888	4,9 %	1 820	+ 3,7 %	+ 8,9 %
Afrique	1 718	4,4 %	1 816	(5,4 %)	(5,1 %)
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 916	5,0 %	1 767	+ 8,4 %	+ 11,7 %
International hors Europe	**5 522**	**14,3 %**	**5 403**	**+ 2,2 %**	**+ 5,0 %**
Total international	**14 767**	**38,2 %**	**15 226**	**(3,0 %)**	**(2,7 %)**
Chiffre d'affaires (*)	**38 703**	**100,0 %**	**40 338**	**(4,1 %)**	**(3,9 %)**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

1.3 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) ressort à 3 642 millions d'euros, en diminution de 28 millions d'euros par rapport à 2013 (– 0,8 %).

Le taux de ROPA/chiffre d'affaires du Groupe augmente à 9,4 % (9,1 % en 2013) du fait de la progression du ROPA des concessions, dont la part dans le « mix métiers »du Groupe s'est accrue en 2014.

Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2014	% CA (*)	2013	% CA (*)	Variation 2014/2013
Concessions	2 428	41,7 %	2 155	38,4 %	+ 12,6 %
VINCI Autoroutes	2 149	45,2 %	2 031	44,2 %	+ 5,8 %
VINCI Airports	231	32,2 %	65	20,5 %	+ 257,3 %
VINCI Park	86	33,2 %	114	18,7 %	(24,4 %)
Autres concessions	(38)		(54)		(29,2 %)
Contracting	1 148	3,5 %	1 427	4,1 %	(19,6 %)
VINCI Energies	519	5,6 %	517	5,6 %	+ 0,3 %
Eurovia	249	3,0 %	230	2,7 %	+ 8,3 %
VINCI Construction	380	2,5 %	680	4,1 %	(44,1 %)
VINCI Immobilier	28	4,7 %	59	7,2 %	(52,6 %)
Holdings	38	–	29	–	–
Résultat opérationnel sur activité (ROPA) (**)	**3 642**	**9,4 %**	**3 670**	**9,1 %**	**(0,8 %)**
Paiement en actions (IFRS 2)	(102)	–	(86)	–	–
Résultats des sociétés mises en équivalence	66	–	95	–	–
Autres éléments opérationnels courants	30	–	(2)	–	–
Résultat opérationnel courant	**3 637**	**9,4 %**	**3 677**	**9,1 %**	**(1,1 %)**
Éléments opérationnels non courants	607	–	90	–	–
Résultat opérationnel	**4 243**	**11,0 %**	**3 767**	**9,3 %**	**+ 12,7 %**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le ROPA des **concessions** s'établit à 2 428 millions d'euros (41,7 % du chiffre d'affaires), en hausse de 12,6 % (2 155 millions d'euros en 2013 soit 38,4 % du chiffre d'affaires).

Celui de VINCI Autoroutes ressort à 2 149 millions d'euros (2 031 millions d'euros en 2013), en progression de 5,8 %. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires passe de 44,2 % en 2013 à 45,2 % en 2014. Cette progression traduit la hausse du chiffre d'affaires et la diminution des charges d'exploitation, malgré l'effet en année pleine de la hausse de 50 % de la redevance domaniale instaurée en juillet 2013 (impact négatif de – 27 millions d'euros) et l'augmentation des charges d'amortissement, conséquence des dernières mises en service (– 45 millions d'euros).

Le ROPA de VINCI Airports, s'établit à 231 millions d'euros (32,2 % du chiffre d'affaires versus 20,5 % en 2013). Outre l'effet positif de la consolidation en année pleine d'ANA, on note une amélioration des performances et des marges des principales plates-formes aéroportuaires au Portugal, au Cambodge et à Nantes.

Le ROPA de VINCI Park s'élève à 86 millions d'euros, en baisse de 28 millions d'euros suite à sa déconsolidation intervenue le 4 juin 2014.

Les autres concessions affichent un ROPA négatif de 38 millions d'euros (– 54 millions d'euros en 2013), incluant les coûts de la structure centrale et les frais de développement.

Le ROPA du **contracting** diminue de 19,6 %, à 1 148 millions d'euros (1 427 millions d'euros en 2013). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires est ramené de 4,1 % en 2013 à 3,5 % en 2014. Les pertes enregistrées par VINCI Construction UK au Royaume-Uni et le recul des marges en France ont pu être en partie compensées par de bons résultats d'ensemble à l'international, en particulier hors d'Europe.

Le ROPA de VINCI Energies s'établit à 519 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2013 (517 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires est stable par rapport à 2013 à un niveau élevé (5,6 %). Il faut noter le redressement de la profitabilité des activités de facility management après les restructurations conduites en 2013 et les bonnes performances en France et à l'international, le tout traduisant la solidité du business model du pôle dans un environnement économique plus difficile.

Le ROPA d'Eurovia s'élève à 249 millions d'euros, en hausse de 8,3 % par rapport à 2013 (230 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires progresse à 3,0 % (2,7 % en 2013). Cette évolution traduit l'amélioration de la rentabilité des activités en Allemagne et en Europe centrale, une stabilité des marges en France dans les activités routières traditionnelles en dépit de la baisse des volumes et le maintien de celles des activités spécialisées, notamment dans le secteur ferroviaire.

VINCI Construction affiche un ROPA de 380 millions d'euros, en baisse de 300 millions d'euros (– 44,1 %) par rapport à 2013 (680 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires passe de 4,1 % en 2013 à 2,5 % en 2014. Des pertes significatives ont été enregistrées par VINCI Construction UK en raison de surcoûts et retards subis sur plusieurs chantiers de génie civil et de bâtiment. Ces pertes n'ont pu être compensées par les bons résultats des activités de génie civil spécialisé et de grands projets, notamment à l'international, ainsi que de Sogea-Satom en Afrique, alors qu'en France, un tassement des marges a été observé.

VINCI Immobilier : le ROPA s'établit à 28 millions d'euros avec un taux de ROPA/chiffre d'affaires de 4,7 % (59 millions d'euros et 7,2 % en 2013). Ce recul provient, d'une part, de l'application d'IFRS 11 aux SCCV désormais mises en équivalence et, d'autre part, des retards dans les lancements de nouveaux projets et de signatures d'actes.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 3 637 millions d'euros, soit 9,4 % du chiffre d'affaires (3 677 millions en 2013 ; 9,1 % du chiffre d'affaires). Il prend en compte :
- la charge sur paiements en actions, traduisant les avantages consentis aux salariés dans le cadre des plans d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance et d'options de souscription. Elle s'élève à – 102 millions d'euros (– 86 millions d'euros en 2013) ;
- la part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, qui ressort à + 66 millions d'euros (+ 95 millions d'euros en 2013), incluant une contribution de 21 millions d'euros de VINCI Immobilier et de 46 millions d'euros des filiales de la branche contracting ;
- les autres éléments opérationnels courants pour + 30 millions d'euros (– 2 millions d'euros en 2013), dont les produits financiers perçus par le Groupe auprès de ses filiales consolidées par mise en équivalence.

Les éléments opérationnels non courants, qui s'élèvent à 607 millions d'euros (90 millions d'euros en 2013), comprennent :
- les effets de périmètre et de cessions de titres pour + 743 millions d'euros, correspondant principalement à la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park ;
- les pertes de valeurs de goodwill pour – 134 millions d'euros, portant principalement sur VINCI Construction UK au Royaume-Uni et NAPC, filiale d'Eurovia en Inde ;
- d'autres éléments opérationnels non courants pour un montant net de – 3 millions d'euros (charges de restructuration et de désengagement de NAPC en Inde compensées par un produit issu de deux programmes de rachat d'actions propres).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève ainsi à 4 243 millions d'euros en 2014, en hausse de 12,7 % par rapport à celui de 2013 (3 767 millions d'euros).

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2014 s'établit à 2 486 millions d'euros, en hausse de 524 millions d'euros par rapport à celui de 2013 (1 962 millions d'euros). Il représente 6,4 % du chiffre d'affaires et inclut une contribution positive, nette d'impôts, des éléments non courants de 581 millions d'euros (64 millions d'euros en 2013). Hors éléments non courants, le résultat net ressort à 1 906 millions d'euros, en légère amélioration (+ 0,4 %) par rapport à 2013.

Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) s'établit à 4,43 euros, en hausse de 25 % (3,54 euros par action en 2013). Hors éléments non courants, il ressort en légère baisse (– 0,9 %), à 3,39 euros (3,42 euros en 2013).

Résultat net part du Groupe par pôle

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014/2013
Concessions	1 779	934	+ 90,4 %
VINCI Autoroutes	917	798	+ 15,0 %
VINCI Airports	154	151	+ 2,4 %
VINCI Park	45	69	(35,5 %)
Autres concessions et holdings	663	(83)	ns
Contracting	588	963	(39,0 %)
VINCI Energies	330	318	+ 3,7 %
Eurovia	73	121	(40,0 %)
VINCI Construction	186	524	(64,6 %)
VNCI Immobilier	36	37	(2,8 %)
Holdings	84	27	
Résultat net part du Groupe	**2 486**	**1 962**	**+ 26,7 %**
Dont éléments non courants	581	64	
Résultat net part du Groupe (hors éléments non courants)	**1 906**	**1 898**	**+ 0,4 %**

Le coût de l'endettement financier net s'élève à – 616 millions d'euros (– 598 millions d'euros en 2013). Cette augmentation traduit une diminution des produits financiers, conséquence de la baisse de l'encours moyen de trésorerie nette. Par ailleurs, la variation des justes valeurs de certains instruments de trésorerie, conséquence de la baisse des taux, a pesé sur le coût moyen de la dette financière long terme. Au 31 décembre 2014, le taux moyen instantané de la dette financière brute à long terme ressort à 3,17 % (3,39 % au 31 décembre 2013).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 61 millions d'euros (– 52 millions d'euros en 2013).
Ils comprennent principalement le coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés pour – 80 millions d'euros (– 63 millions d'euros en 2013) et un produit de 17 millions d'euros au titre des intérêts financiers capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions (+ 21 millions d'euros en 2013).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 1 050 millions d'euros (1 070 millions d'euros en 2013), soit un taux effectif apparent de 30,0 % en 2014 (34,2 % en 2013), baisse due à la taxation sur une base réduite de la plus-value VINCI Park. Elle inclut la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices (IS) en France, le portant ainsi à 38 %, ainsi que la contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes distribués. Le taux effectif d'impôt, hors éléments non courants, ressort à 35,4 % (35,6 % en 2013).

La quote-part de résultat attribuable aux minoritaires s'élève à 30 millions d'euros, en baisse de 55 millions d'euros par rapport à 2013 (84 millions d'euros qui incluaient la part non détenue par le Groupe dans Cofiroute acquise fin janvier 2014).

1.5 Capacité d'autofinancement

L'Ebitda (capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt – CAFICE) s'élève à 5 561 millions d'euros en 2014, stable (– 0,6 %) par rapport à 2013 (5 596 millions d'euros). Il représente 14,4 % du chiffre d'affaires en 2014 (13,9 % en 2013).

L'Ebitda de la branche **concessions** progresse de 8,2 % à 3 823 millions d'euros (3 533 millions d'euros en 2013). Il représente 65,6 % du chiffre d'affaires (62,9 % du chiffre d'affaires en 2013) et près de 69 % du total Groupe.
Celui de VINCI Autoroutes est en hausse de 4,9 % à 3 390 millions d'euros (3 231 millions d'euros en 2013) ; le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'est amélioré en 2014 pour s'établir à 71,3 % (70,3 % en 2013).
La CAFICE de VINCI Airports s'établit à 342 millions d'euros (102 millions d'euros en 2013), traduisant l'effet de la consolidation en année pleine d'ANA ; le taux de CAFICE/chiffre d'affaires ressort à 47,7 % en 2014 (32,5 % en 2013).

L'Ebitda de la branche **contracting** diminue de 14,5 %, à 1 624 millions d'euros (1 898 millions d'euros en 2013). Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'établit à 4,9 % (5,5 % en 2013).

Ebitda (capacité d'autofinancement) par pôle

(en millions d'euros)	2014	% CA (*)	2013	% CA (*)	Variation 2014/2013
Concessions	3 823	65,6 %	3 533	62,9 %	+ 8,2 %
VINCI Autoroutes	3 390	71,3 %	3 231	70,3 %	+ 4,9 %
VINCI Airports	342	47,7 %	102	32,5 %	+ 234,4 %
VINCI Park	93	36,0 %	209	34,4 %	ns
Autres concessions	(2)		(10)		
Contracting	1 624	4,9 %	1 898	5,5 %	(14,5 %)
VINCI Energies	562	6,0 %	536	5,8 %	+ 4,9 %
Eurovia	437	5,3 %	431	5,0 %	+ 1,3 %
VINCI Construction	625	4,1 %	931	5,6 %	(32,9 %)
VINCI Immobilier	26	4,5 %	58	7,1 %	(54,7 %)
Holdings	88		108		
Total	**5 561**	**14,4 %**	**5 596**	**13,9 %**	**(0,6 %)**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

1.6 Autres flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes a généré un flux de trésorerie négatif de 158 millions d'euros sur l'exercice 2014 (à comparer à une variation positive de 6 millions d'euros en 2013). Cette évolution traduit une augmentation des délais de paiement des clients en France et la consommation d'avances sur certains grands projets dans la construction à l'international, notamment en Afrique.

Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 586 millions d'euros en 2014, en diminution de 18 millions d'euros par rapport à 2013 (605 millions d'euros).
Les impôts payés diminuent de 126 millions d'euros à 1 282 millions d'euros (1 408 millions d'euros en 2013).

Les flux de trésorerie liés à l'activité (*) ressortent ainsi à 3 633 millions d'euros, à un niveau voisin de celui de 2013 (3 648 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant, net de cessions, de 637 millions d'euros, en baisse de 4,2 % par rapport à 2013 (665 millions d'euros), le cash-flow opérationnel (**) s'établit à 2 997 millions d'euros, en légère progression (+ 0,5 %) par rapport à 2013 (2 983 millions d'euros).

Les investissements de développement dans les concessions et les PPP se sont élevés à 799 millions d'euros en 2014 (803 millions d'euros en 2013). Ils comprennent 684 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France (689 millions d'euros en 2013), dont 553 millions d'euros chez ASF et Escota et 130 millions d'euros chez Cofiroute.

Le cash-flow libre, avant prise en compte des investissements financiers, s'élève ainsi à 2 197 millions d'euros (2 180 millions d'euros en 2013), dont 1 597 millions d'euros générés par les concessions et 405 millions d'euros générés par le contracting (respectivement 1 313 millions d'euros et 686 millions d'euros en 2013).

Les investissements financiers nets des cessions et les autres flux d'investissements génèrent un flux net positif de trésorerie de 318 millions d'euros provenant, d'une part, de l'opération VINCI Park (+ 1 675 millions d'euros, dont + 644 millions d'euros liés à la déconsolidation de l'endettement financier net de la Société) et, d'autre part, du rachat pour un montant de 780 millions d'euros de la participation détenue par Colas dans le capital de Cofiroute (16,67 %).
Les autres opérations d'investissements financiers se sont élevées à – 577 millions d'euros et comprennent notamment les acquisitions par VINCI Energies des activités d'Imtech ICT en Europe et d'Electrix en Océanie.

Les dividendes versés dans l'exercice représentent 1 287 millions d'euros (1 072 millions d'euros en 2013), dont 1 267 millions d'euros distribués par VINCI SA, comprenant le solde du dividende 2013 pour 680 millions d'euros, l'acompte sur dividende 2014 versé en novembre pour 554 millions d'euros, ainsi que le coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée émis en 2006 pour 31 millions d'euros. Le solde correspond aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires par les filiales non entièrement détenues par VINCI.

Les augmentations de capital se sont élevées à 450 millions d'euros en 2014 – représentant un total de 11,4 millions d'actions créées – dont 370 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 80 millions d'euros au titre des levées d'options de souscription.
Par ailleurs, afin d'éliminer la dilution générée par ces opérations, VINCI a acquis sur le marché, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, 15,96 millions d'actions pour un montant total de 808 millions d'euros, à un prix moyen de 50,63 euros par action. Après l'annulation en octobre 2014 de 23 millions d'actions, les actions autodétenues représentent ainsi 6,0 % du capital au 31 décembre 2014 (7,4 % au 31 décembre 2013).

L'ensemble des flux de trésorerie de la période a entraîné une diminution de l'endettement financier net de 823 millions d'euros sur l'année 2014.

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts payés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

(**) Cash-flow opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité diminués des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les concessions et PPP).

1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2014 à 36,5 milliards d'euros (38,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013), dont 27,7 milliards d'euros pour la branche concessions (29,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013). L'opération VINCI Park s'est traduite par une diminution de 1,3 milliard d'euros des actifs non courants.
Après prise en compte d'un excédent net de fonds de roulement, essentiellement localisé dans la branche contracting, de 6,0 milliards d'euros, en diminution de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013, les capitaux engagés s'élèvent à 30,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (31,4 milliards d'euros à fin 2013).
Les capitaux engagés dans la branche concessions représentent près de 87 % du total (90 % au 31 décembre 2013).

Les capitaux propres consolidés du Groupe s'établissent à 14,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en augmentation par rapport au 31 décembre 2013 (14,3 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 0,1 milliard d'euros.
Le nombre d'actions, hors actions autodétenues, s'élève à 554 484 255 au 31 décembre 2014 (556 953 101 au 31 décembre 2013).

L'endettement financier net consolidé ressort à 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013). L'endettement de la branche concessions, y compris ses holdings, s'établit à 19,9 milliards d'euros, en baisse de 90 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (20,0 milliards d'euros). De son côté, la branche contracting affiche un excédent net de trésorerie de 1,6 milliard d'euros, en diminution de 0,5 milliard d'euros par rapport à 2013. Les holdings et autres activités présentent un excédent financier net de 5,0 milliards d'euros, en augmentation de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013.
Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 0,9 au 31 décembre 2014 (1,0 au 31 décembre 2013). L'endettement financier rapporté à l'Ebitda (CAFICE) s'établit à 2,4 à fin 2014 (2,5 au 31 décembre 2013).

La liquidité du Groupe au 31 décembre 2014 ressort à 10,5 milliards d'euros (10,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Elle se répartit entre une trésorerie nette gérée de 4,5 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées pour 6,0 milliards d'euros à échéance 2019.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	31/12/2014	EFN/CAFICE	31/12/2013	EFN/CAFICE	Variation 2014/2013
Concessions	(19 920)	x 5,2	(20 010)	x 5,7	90
VINCI Autoroutes	(16 807)	x 5,0	(15 387)	x 4,8	(1 420)
VINCI Concessions	(3 112)	x 7,2	(4 622)	x 15,3	1 510
Contracting	1 606		2 129		(524)
VINCI Energies	(264)		(64)		(200)
Eurovia	133		26		107
VINCI Construction	1 736		2 167		(431)
Holdings & divers	5 033		3 777		1 256
Total	**(13 281)**	**x 2,4**	**(14 104)**	**x 2,5**	**823**

1.8 Rentabilité des capitaux investis

Définitions :
• le ROE, retour sur capitaux propres (ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N – 1 ;
• le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) est le résultat opérationnel sur activité retraité de divers éléments (notamment la part des résultats des sociétés mises en équivalence et les dividendes perçus), diminué d'un impôt théorique ;
• le ROCE, retour sur capitaux engagés (ou Return on Capital Employed) est le NOPAT rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 17,6 % au titre de 2014 (15,0 % en 2013). Hors éléments non courants, il s'établit à 13,5 % en 2014 (14,6 % en 2013).

(en millions d'euros)	2014	2013
Capitaux propres hors intérêts minoritaires au 31/12/N – 1	14 142	13 037
Résultat net de l'année N	2 486	1 962
ROE	**17,6 %**	**15,0 %**

Retour sur capitaux engagés (ROCE)
Le ROCE s'élève à 10,6 % en 2014 (9,0 % en 2013).

(en millions d'euros)	2014	2013
Capitaux engagés au 31/12/N – 1 [1]	28 335	28 535
Capitaux engagés au 31/12/N [1]	27 575	28 335
Moyenne des capitaux engagés [1]	**27 955**	**28 435**
Résultat opérationnel sur activité [2]	3 483	3 659
Autres éléments [3]	706	200
Impôt théorique [4]	(1 229)	(1 304)
NOPAT	**2 960**	**2 555**
ROCE	**10,6 %**	**9,0 %**

(1) Avant consolidation d'ANA ; y compris pertes de valeur sur goodwill.

(2) Hors contribution d'ANA.

(3) Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, dividendes perçus et autres éléments du résultat opérationnel, courants et non courants, incluant les effets de variation de périmètre et les pertes de valeur des goodwill.

(4) Sur la base du taux effectif de la période par métier, hors contribution de 3 % sur les dividendes distribués.

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros au 31 décembre 2014 (12 millions d'euros en 2013), essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élève à 2 792 millions d'euros en 2014, contre 1 060 millions d'euros en 2013. Il comprend les dividendes reçus des filiales du Groupe pour un montant total de 2 573 millions d'euros (763 millions d'euros en 2013).

Par ailleurs, les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 54 955 euros en 2014.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce sont décrites à la note C.10 de l'Annexe aux comptes sociaux.

3. Dividendes

Le Conseil d'administration de VINCI a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 de porter le montant du dividende au titre de 2014 à 2,22 euros par action (1,77 euro par action en 2013).
Un solde de 1,22 euro par action serait versé le 29 avril 2015 (date de détachement du coupon : 27 avril 2015), compte tenu de l'acompte de 1 euro par action payé en novembre dernier.

Suite à la décision prise par son Conseil d'administration le 31 juillet 2014, VINCI a procédé, en date du 23 octobre 2014, à l'annulation de 23 millions d'actions autodétenues. Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2014, le capital de VINCI est désormais constitué de 590 millions d'actions, dont 35,6 millions d'actions autodétenues (soit 6,0 % du capital).

Exercice	**2011**			**2012**			**2013**		
Nature	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Montant par action	0,55 €	1,22 €	1,77 €	0,55 €	1,22 €	1,77 €	0,55 €	1,22 €	1,77 €
Nombre d'actions rémunérées	541 722 314	534 238 617		536 210 554	535 007 753		561 249 183	557 617 902	
Somme globale répartie *(en millions d'euros)*	298	652		295	654		309	680	
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40 %	40 %		40 %	40 %		40 %	40 %	

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

1.1 Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France.
Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect

de l'équilibre économique et du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État à fin janvier.

C'est dans ce contexte que le Premier ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé, le 27 janvier 2015, de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février 2015.
Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2014

À l'occasion de la publication en octobre 2014 de son information trimestrielle, VINCI avait précisé ses objectifs :
« VINCI maintient ses prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2014 :
– légère contraction du chiffre d'affaires à structure comparable ;
– taux de résultat opérationnel sur activité en légère amélioration, conséquence d'une hausse de la contribution des concessions et d'une baisse de celle du contracting, impactée par les difficultés rencontrées dans la construction au Royaume-Uni ;
– forte progression du résultat net consolidé part du Groupe, grâce à la plus-value de cession réalisée suite à l'ouverture du capital de VINCI Park. »

Ces objectifs ont été atteints ou dépassés selon les cas, grâce notamment à une activité plus soutenue que prévu au dernier trimestre.

2.2 Carnet de commandes de la branche contracting

Au 31 décembre 2014, le carnet de commandes des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) ressort à 27,9 milliards d'euros, en diminution de 5 % par rapport au 31 décembre 2013 (– 1 % hors SEA). Il diminue de près de 13 % en France (– 7 % hors SEA) mais progresse de 4 % à l'international. Il représente dix mois d'activité moyenne. Environ deux tiers du carnet sont exécutables en 2015.

Le carnet de commandes de VINCI Energies s'établit à 6,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en recul de 0,4 % sur l'exercice (France : – 9 % ; international : + 13 %). Il représente près de huit mois d'activité moyenne du pôle.

Celui d'Eurovia s'élève à 5,5 milliards d'euros, en recul de 4 % sur douze mois (France : – 14 % ; international : + 3 %). Il représente huit mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction au 31 décembre 2014 est en recul de 7 % par rapport au 1er janvier 2014, à 16,1 milliards d'euros, mais de seulement 1 % après retraitement de SEA (France : – 5 % ; international : + 2 %). Il représente douze mois et demi d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes (*)

(en milliards d'euros)	31/12/2014	dont France	dont international	31/12/2013	dont France	dont international
VINCI Energies	6,3	3,5	2,8	6,4	3,9	2,5
Eurovia	5,5	2,1	3,4	5,8	2,5	3,3
VINCI Construction	16,1	8,3	7,7	17,3	9,7	7,6
Total contracting	**27,9**	**14,0**	**14,0**	**29,4**	**16,0**	**13,4**

(*) Données non auditées.

À la date de publication du présent document, aucun changement significatif de la situation financière du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2014, autre que ceux décrits en note B.1 du présent rapport.

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe et, plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement des conditions climatiques. En 2014, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 10 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au deuxième semestre.
Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte conformément aux règles comptables en vigueur dans le Groupe. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont comptabilisés sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

C. Facteurs de risques

De nombreux facteurs de risques de source interne ou externe peuvent affecter la performance globale de VINCI, les métiers du Groupe s'exerçant dans un environnement juridique, géopolitique, économique et financier complexe et évolutif.
Ces risques sont identifiés, évalués et traités aux différents niveaux de responsabilité (holding, pôles, filiales), selon leur degré d'importance dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe.
Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de VINCI prévoit une remontée de l'information sur les risques les plus importants et leur traitement. Dans ce cadre, les principales entités du Groupe établissent une cartographie des risques visant à identifier les sources de risque et les événements susceptibles d'affecter leurs performances. Ces risques sont évalués selon leur impact potentiel en termes financier, humain ou de réputation et leur probabilité d'occurrence. Cette cartographie fait l'objet d'un examen annuel au niveau central.
Des provisions sont constituées si nécessaire dans les comptes du Groupe (voir notes 19, 20, 22 et 23 de l'Annexe aux comptes consolidés), notamment en cas de pertes à terminaison sur chantiers.
L'adaptation des activités du Groupe aux conditions de marché constitue un enjeu majeur, qui prend en compte les principaux risques opérationnels, financiers, juridiques, environnementaux et technologiques détaillés ci-après.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Dans le contracting, les engagements souscrits lors de la prise d'affaire constituent le premier facteur de risques auquel sont confrontées les entreprises du Groupe. Ces risques font l'objet d'une identification et d'une évaluation durant la phase d'études préalable à la remise de l'offre, pouvant conduire à des réserves sur les conditions du contrat. Des budgets sont ensuite préparés et, dans les cas où l'offre du Groupe est retenue, actualisés tout au long de l'exécution du chantier.

1.1.1 Prise d'affaires

La politique du Groupe en matière de prise d'affaire est sélective et prévoit des procédures de contrôle des soumissions. Préalablement à la prise d'engagement, les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant les seuils mentionnés dans les directives générales, font l'objet d'un examen par des comités des Risques au niveau des pôles et, pour les plus significatifs, au niveau du holding du Groupe.

La diversité des métiers du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients, ainsi que la multiplicité de ses projets permettent une large répartition des risques. À titre d'illustration, environ 44 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction France est réalisé par des contrats de moins de 10 millions d'euros. Par ailleurs, la politique du Groupe est de privilégier les projets les plus techniques permettant de mieux valoriser ses savoir-faire et d'opérer dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. Enfin, les projets les plus importants sont souvent réalisés dans le cadre de groupements avec des entreprises tierces, réduisant ainsi l'exposition du Groupe aux risques associés à ces projets.

Les projets de nouveaux PPP & concessions sont examinés par le comité des Risques du holding. De plus, afin de limiter les engagements et les montants investis dans les sociétés de projet, le capital de celles-ci est généralement partagé avec des partenaires et leur financement majoritairement assuré par endettement sans recours ou à recours limité contre les actionnaires.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière de VINCI s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier, qui a représenté, en 2014, 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements les plus matériels pris par VINCI Immobilier font l'objet d'un examen et d'une autorisation préalable par le comité des Risques du holding. En outre, certaines filiales du Groupe dans la construction, essentiellement en France, peuvent être amenées à participer à des opérations de montage immobilier à risque limité. En matière de promotion immobilière, la politique du Groupe est de ne lancer un nouveau projet qu'après avoir atteint un taux de précommercialisation minimum.

1.1.3 Acquisition et cession d'activité

En matière de croissance externe, la politique de VINCI est de prendre le contrôle majoritaire du capital des sociétés acquises, afin de limiter les risques liés à leur intégration et de pouvoir mettre en place rapidement les règles de gestion du Groupe. Les projets d'acquisition ou de cession d'activité sont soumis à l'accord du comité des Risques du holding et, pour les plus significatifs, à celui du Conseil d'administration de VINCI après examen par le comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.4.2 de la partie D : Gouvernement d'entreprise du Rapport de gestion, page 141).

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux

Les entreprises du Groupe sont exposées à des risques pouvant affecter la bonne exécution de leurs contrats. Ceux-ci recouvrent les domaines suivants :

Gestion des ressources humaines

La réussite de VINCI est largement dépendante de sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs dans un cadre managérial très décentralisé. Les entreprises du Groupe sont exposées aux difficultés de recrutement et de formation dans les fonctions clés (direction de projet, encadrement de chantier, métiers de spécialités, etc.), et aux problématiques de santé et de sécurité des salariés, à la hausse des coûts salariaux, aux mouvements sociaux, etc.

VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel, ainsi que des tiers concernés par ses prestations, comme une priorité absolue et, à ce titre, a mis en place des politiques de prévention des accidents, des maladies professionnelles et des pandémies.

VINCI a également mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution des plans de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le Rapport de gestion – E : Informations sociales, environnementales et sociétales, page 156.

Évolution des coûts
Outre la hausse des coûts salariaux, VINCI est exposé à la hausse des prix des matières premières et des matériaux (notamment produits pétroliers, acier, ciment). Ces sujets sont analysés au paragraphe 1.2.2 ci-après, le risque sur les matières premières étant également abordé au paragraphe 2.3.

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs
La qualité des prestations sous-traitées ou la défaillance des partenaires de VINCI peuvent impacter défavorablement la bonne réalisation des projets. Compte tenu de la diversité de ses activités et du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il est, au global, peu dépendant d'un seul fournisseur, cotraitant ou sous-traitant.

Instabilité sécuritaire, sociale ou politique (risque pays)
Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines activités peuvent être affectées par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (actes de terrorisme, conflits armés, embargos, saisies de comptes bancaires ou de matériels, etc.), ainsi que par des actes de malveillance, délictueux (vandalisme, vols sur chantier) ou criminels (agressions, enlèvements).

La direction de la Sûreté de VINCI met à disposition des pôles des informations destinées à préparer au mieux leurs interventions dans les pays concernés et émet des recommandations visant à assurer la protection des personnes et des biens. Elle peut également être amenée à effectuer des audits sur site et/ou à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés. Elle intervient également dans le cadre de la gestion des crises, en particulier pour organiser l'évacuation du personnel.

Les risques pays sont analysés préalablement à l'offre pour les nouveaux projets et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours (voir Rapport du président sur les procédures de contrôle interne, page 201).

Outre les événements cités précédemment, les actes délictueux peuvent inclure des cyber-attaques et des tentatives d'escroquerie. La direction Financière du Groupe, en liaison avec la direction de la Sûreté, a mis en place un dispositif de prévention des fraudes comportant différents volets touchant à la sécurité des systèmes d'information, les lignes directrices concernant les moyens de paiement et des instructions disponibles sur l'intranet du Groupe définissant la conduite à tenir dans les divers cas identifiés.

Évolution du contexte économique et fiscal
Le risque de déflation dans les économies matures, notamment en Europe, et le ralentissement de la croissance dans les marchés émergents sont de nature à entraîner une dégradation des marchés sur lesquels opère VINCI.
Dans ce contexte, le risque d'un ralentissement de la demande et d'un renforcement de la concurrence est réel.
Par ailleurs, l'alourdissement de la fiscalité dans certains pays exposés à la hausse de l'endettement public exerce une pression supplémentaire sur les marges des entreprises de VINCI. L'incertitude sur l'évolution des dispositions fiscales ne permet pas toujours d'en intégrer les impacts dans les offres soumises aux clients.

Les risques financiers sont analysés au paragraphe 2.

Phénomènes naturels
L'activité de VINCI, comme celle de toute société, peut être perturbée par des événements naturels (tremblements de terre, inondations, tempêtes, etc.). Ceux-ci peuvent entraîner l'interruption des chantiers, la destruction accidentelle d'ouvrages en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une perte d'exploitation. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations endommagées. Dans certaines conditions, ces dépenses peuvent, pour partie, être prises en charge par les assurances.

Un dispositif central de gestion de crise, recouvrant les différentes phases du processus (alerte, activation du dispositif, gestion et sortie de la crise), est relayé au sein des filiales, lesquelles ont également leur propre dispositif de gestion et de communication de crise.

1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Au sein de chaque métier du Groupe, les entreprises de VINCI sont exposées à des risques spécifiques, dont la prévention, la gestion et le contrôle se situent dans leur cœur de métier.

Concessions et partenariats public-privé (PPP)
Les risques liés à la conception-construction sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet titulaires des contrats de PPP ou de concession aux entreprises de construction. Les risques de financement, quant à eux, restent gérés au niveau des sociétés de projet et de leurs actionnaires (voir paragraphe 2.4). Enfin, certains risques peuvent rester à la charge de l'autorité concédante, notamment ceux concernant la mise à disposition des terrains, mais la défaillance du concédant ne peut être exclue.

Les principaux risques liés à l'exploitation d'ouvrages concédés portent sur l'évolution du trafic, le niveau des péages et les dépenses d'entretien et réparation. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique et peut être également affecté par l'évolution des prix des carburants. Dans les concessions aéroportuaires, le trafic peut également être affecté par les crises sanitaires, les phénomènes naturels ou météorologiques exceptionnels, ainsi que par les attentats ou menaces terroristes.

Les risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire sur la durée des contrats doivent être appréciés en fonction du cadre dans lequel s'exercent les relations contractuelles. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal, voire en cas de résiliation anticipée du contrat.

Les augmentations tarifaires des péages sont généralement déterminées contractuellement en fonction de l'inflation. Les sociétés concessionnaires sont donc exposées à l'évolution du taux d'inflation.

Afin de prévenir la fraude au péage, des dispositions ont été prises en coordination avec les forces de l'ordre.

Pour les infrastructures autoroutières, le coût de renouvellement de la couche de roulement, dont l'usure est liée à l'intensité de la circulation, est couvert sur la base d'estimations par des provisions pour gros entretien (voir note 20.4 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 257).

La réputation du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut sur la qualité des prestations fournies (entretien du réseau, dépannage des véhicules en panne, gestion d'événements exceptionnels, etc).

Les principaux risques financiers et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2. Risques financiers et 3. Risques juridiques.

Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)
Les relations des entreprises du Groupe avec leurs clients peuvent être altérées par des décisions prises unilatéralement par ceux-ci (résiliation anticipée du contrat), par leur défaillance technique (retards pour la fourniture des informations nécessaires à la construction, d'approbation ou d'avis) ou financière (retards de paiement, insolvabilité). Dans ce contexte, la mise en place de moyens de gestion contractuelle ainsi que le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement font l'objet d'une attention particulière.

L'obtention des autorisations administratives, en particulier permis de construire, permis environnementaux, constats de réception des ouvrages avant mise en service, peuvent représenter des aléas importants qui sont traités, projet par projet, par une planification des différentes étapes préalables à la construction et à la réception des ouvrages.

Le délai et/ou le coût de construction peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que les conditions climatiques ou l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, de la sous-traitance, de matériaux ou matières premières ou de l'énergie (voir *supra*). L'application de formules de révision des prix et la durée limitée d'une majorité des contrats permettent de réduire le risque d'inflation des coûts unitaires sans toutefois l'éliminer. Par ailleurs, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures peut être transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de ceux-ci.

L'exposition au prix des matières premières varie selon les activités. L'exposition à une augmentation du prix du pétrole concerne principalement Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume et, dans une moindre mesure, de carburant. Ce risque est traité dans les risques de marché au paragraphe 2.3. *A contrario,* une diminution du prix des hydrocarbures (pétrole, gaz) affecte les revenus des sociétés pétrolières et des pays producteurs clients qui pourraient réduire ou différer leurs investissements et ainsi affecter le plan de charge des entités du contracting concernées. Il faut, par ailleurs, souligner qu'Eurovia s'approvisionne en granulats à hauteur de 38 % auprès de carrières du Groupe.
La non-qualification ou l'inadéquation du personnel peuvent conduire à des erreurs de conception ou d'exécution, entraînant des non-conformités techniques, des rendements plus faibles que prévu, des défauts de qualité des ouvrages, voire des événements accidentels touchant les personnes (salariés, partenaires ou tiers), les ouvrages ou d'autres biens. Ces dommages, associés aux travaux éventuels de mise en conformité, peuvent engendrer des surcoûts et des retards de livraison. La réputation de la filiale concernée peut également être atteinte. Les dispositions retenues pour le recrutement, la formation et l'affectation des personnels intervenant (voir paragraphe 1.2.1) permettent cependant de limiter ce risque.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception et de réalisation des ouvrages, les conditions géologiques et les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, actions de riverains ou autres tiers) peuvent représenter des aléas importants.

Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques environnementaux et technologiques décrits au paragraphe 4.

Lors de la phase d'exécution, les risques sont suivis à différents niveaux : sur le chantier par le personnel d'encadrement, au niveau des directions opérationnelles des entités par des revues périodiques. Enfin, au niveau des pôles et divisions, des comités financiers et des comités de gestion sont organisés plusieurs fois par an. Ils sont présidés par le président-directeur général et/ou le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe.

Immobilier
Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques, commerciaux, fiscaux. Ceux-ci peuvent engendrer des retards (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budget et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages. Les opérations immobilières du Groupe sont essentiellement développées en France, elles sont sensibles à l'évolution de l'environnement économique et réglementaire dans ce pays.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers souscrits auprès de ses partenaires financiers, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le respecter. La conséquence pour VINCI peut être une perte de valeur (dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou de cautions reçues) ou une perte de liquidité (sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées).

VINCI est par ailleurs exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients, comme indiqué au paragraphe 1.2.2.

L'exposition au risque de contrepartie et au risque de crédit ainsi que les procédures de traitement mises en place par le Groupe sont décrites en note 22.4 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 268.

2.2 Risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées.

Le risque de liquidité du Groupe tient à ses engagements, incluant en particulier ses obligations de remboursement de sa dette existante (exposées en note 21.2.1 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 261), au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissement des sociétés concessionnaires (voir note 9 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 238) et aux besoins généraux du Groupe. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées…) figure en note 21 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 258.

Le Groupe diversifie ses sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque européenne d'investissement (BEI). Ces sources sont détaillées en note 21 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 258. La trésorerie nette est gérée suivant les dispositions décrites en note 21.2.2 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 262, à l'aide d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs et contrôlant le niveau de risque associé.

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de covenants financiers. Ceux-ci sont décrits en note 21.2.5 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 263. Les seuils imposés relatifs à ces ratios sont respectés au 31 décembre 2014.
Compte tenu de ces éléments, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois et pouvoir faire face à ses échéances futures.

2.3 Risques de marché (taux, change, actions, matières premières)

VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs. VINCI est également exposé au risque de change pour ses activités réalisées hors zone euro. Celles-ci ne représentent toutefois que 28 % environ du chiffre d'affaires. La politique de gestion des risques de taux et de change ainsi que l'exposition de VINCI sont présentées en notes 22.1 et 22.2 de l'Annexe aux comptes consolidés, pages 264 et 267.

Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est relativement limité car, comme indiqué au paragraphe 1.2.2 et en note 22.6 de l'Annexe aux comptes consolidés, le Groupe réalise une large part de son chiffre d'affaires dans le cadre de contrats de courte durée ou intégrant des clauses d'indexation des prix. Par ailleurs, la part des matières premières brutes dans les structures des coûts est généralement faible.
Pour les contrats d'un montant important à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés et gérés au cas par cas, notamment au moyen :
- d'accords avec les fournisseurs visant à garantir des prix fermes sur une durée donnée ;
- ou d'accords d'avances matières, les fournitures étant achetées ou payées par le client en début de chantier ;
- ou encore, de façon plus marginale, par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture sur des indices de matières premières (notamment lorsque le fournisseur utilise une formule de révision intégrant un index pouvant être couvert sur les marchés financiers).

Compte tenu de ces dispositions, le Groupe considère ce risque comme faible, aussi n'est-il pas effectué d'analyse globale de sensibilité au prix des matières premières. Une telle étude serait d'ailleurs très complexe car liée aux conditions particulières de chaque contrat.

Le risque sur actions concerne les titres détenus directement ou non par VINCI : autodétention, actions Aéroports de Paris, actifs de couverture d'engagement de retraite, etc. Il est décrit en note 22.5 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 268, ainsi qu'au point 3 de la partie C (Actions propres) des Comptes sociaux, page 294.

2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) et des contrats de concession sur la situation financière du Groupe

Les projets significatifs sont soumis à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques du holding après avoir été revus par le comité des Risques des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées, dont le financement est principalement assuré par endettement, sans recours ou à recours limité contre les actionnaires, et adossé aux recettes attendues et/ou aux créances à recevoir. Les mises de fonds en capital sont limitées et varient selon la nature des risques encourus (trafic, pays…) et la part du financement assurée par l'autorité concédante. La dette à taux variable levée par les sociétés de projet fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, dans le cadre des engagements souscrits auprès des prêteurs.

3. Risques juridiques

3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire spécifique variant selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés. De plus, certaines législations étrangères peuvent avoir une portée extraterritoriale susceptible, le cas échéant, de concerner quelques sociétés du Groupe.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :
• aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé ;
• au droit de la construction, notamment les règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables ;
• au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Dans le domaine des concessions, outre l'évolution des dispositions législatives, réglementaires ou fiscales toujours possible sur les durées longues de ces contrats, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des autorités concédantes, qui peuvent disposer, comme en France, du pouvoir de modifier unilatéralement les termes et conditions des contrats en cours d'exécution (contrats de délégation de service public, de partenariat public-privé et de concession), voire de résilier ces contrats moyennant une compensation.

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser sur les dirigeants mandataires sociaux et les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité, mais également sur les personnes morales. Les conséquences peuvent être financières (amendes) ou pénales (condamnation et/ou interdiction d'exercer).

Des sessions de sensibilisation et de formation, s'appuyant sur la *Charte éthique et comportements* du Groupe, sont menées dans les pôles. Outre l'éthique personnelle (prévention de la fraude interne, pratiques interdites), celles-ci visent notamment à prévenir les conflits d'intérêt et les comportements anticoncurrentiels. Les engagements du Groupe sont décrits en page 24.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites en note 5 : Couverture des risques par les assurances (voir *infra*).

Le Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, page 201, consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

3.2 Relations contractuelles

L'activité du Groupe repose sur des contrats, généralement soumis aux lois du pays où le projet est exécuté.
Comme indiqué dans le paragraphe relatif aux risques opérationnels, des différends peuvent survenir lors de l'exécution des contrats.
La politique du Groupe vise à réduire son exposition en essayant de négocier avec les donneurs d'ordre, durant la phase d'offre, sans toujours y parvenir, des dispositions contractuelles permettant de :
• répercuter au client les coûts et/ou délais supplémentaires résultant de modifications effectuées à sa demande ;
• permettre l'arrêt de chantier en cas de non-paiement ;
• exclure les dommages indirects ;
• exclure ou limiter sa responsabilité en matière de pollution existante ;
• limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage raisonnable du prix du contrat ;
• plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
• prévoir un ajustement des dispositions contractuelles (prix, délai) en cas de modification législative, fiscale ou réglementaire ;
• obtenir la protection d'une clause de force majeure (risque politique, décision unilatérale du client) ou de résiliation anticipée de projet ;
• obtenir une clause d'arbitrage international dans les contrats à l'étranger.

Une information détaillée sur les principaux litiges et arbitrages dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section H de l'Annexe aux comptes consolidés, page 276. Ces litiges font l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

4. Risques environnementaux et technologiques

Les risques environnementaux sont ceux qui ont un impact sur l'environnement naturel. Ils peuvent être directement liés :
• à la survenance de sinistres technologiques ;
• à l'utilisation, à la manipulation ou au transport de substances dangereuses ;
• à l'émission ou à la libération dans l'air ou dans l'eau de substances toxiques et dangereuses, de déchets ou de CO_2.
Les risques technologiques, dont l'origine est liée à l'action humaine, concernent des sinistres se produisant dans des installations industrielles ou nucléaires.

4.1 Contexte économique et réglementaire lié à l'environnement

Les sources de risques et opportunités liés à l'environnement concernent essentiellement :
• l'augmentation de la demande pour la production d'énergie renouvelable ou pour des produits moins consommateurs d'énergie (bâtiments basse consommation) ;
• la conformité législative et réglementaire découlant de l'évolution (souvent le renforcement) des réglementations internationales ou nationales en matière de protection de l'environnement, en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour préserver la biodiversité.

VINCI est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAQ III) au titre de sept installations. L'usine CIFC (Eurovia) à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) est à l'origine de l'essentiel des émissions. Celles-ci représentaient 143 536 tonnes de CO_2 en 2014. Aucune tonne de CO_2 n'a été vendue en 2014 (cette donnée est évaluée sur la période décalée courant du 1er octobre N au 30 septembre N + 1, comme pour les autres indicateurs environnementaux, voir Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal, page 185).

4.2 Risques environnementaux

Certaines activités d'Eurovia peuvent se trouver exposées à ces risques, qui restent cependant limités.

• Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia.

• Production et application d'enrobés : la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les centrales d'enrobage permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire. Des audits externes complémentaires, réguliers ou impromptus, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites. Les conditions de mise en œuvre des enrobés sur les chantiers font l'objet d'un suivi régulier, en liaison avec les administrations et les organismes de santé concernés.

• Carrières : les sources identifiées sont le bruit, les vibrations et les rejets de poussières. Des audits externes sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet en France d'une transmission annuelle aux Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire).

Du fait du caractère limité des risques environnementaux, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2014, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 21 millions d'euros, dont 10 millions pour les activités localisées en France. Les provisions localisées à ce titre dans les autres filiales de VINCI s'élèvent à 1 million d'euros.

De façon plus générale, les entreprises de VINCI sont potentiellement exposées aux conséquences d'une pollution accidentelle, résultant notamment de la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier ou sur ses chantiers. Ce type d'événement, heureusement rare, peut perturber l'activité du site concerné et nécessiter l'activation d'un dispositif de crise (voir au point 1.2.1 les paragraphes Instabilité sécuritaire, sociale ou politique [risque pays] et Phénomènes naturels).

4.3 Risques technologiques

Les entreprises du Groupe ne disposent pas d'installations sur des sites présentant des risques significatifs pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (sites classés « Seveso seuil haut », etc.), tels que définis dans le paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Néanmoins, elles peuvent être indirectement exposées aux risques technologiques dans les cas suivants :

• certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique ;

• certaines activités des sociétés de VINCI Energies et de VINCI Construction (VINCI Construction France, Soletanche Freyssinet, VINCI Construction Grands Projets, Entrepose…) se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à un certain nombre d'obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

5. Couverture des risques par les assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI est associée à une démarche forte de prévention et de protection des risques. Celle-ci se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité.

La direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales.

Les responsables de pôle ou de grande filiale définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse des risques afférents à leurs activités (cartographie des risques), le meilleur équilibre entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties disponibles sur le marché et, d'autre part, le niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, des franchises sont définies filiale par filiale. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages, chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

• protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
• protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
• protection de la responsabilité environnementale.

VINCI dispose de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances, intervenant comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et en tant qu'intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance-qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, quelques sinistres moyens compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre relativement incompressible, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou de budgets d'auto-assurance.

5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, notamment dans des domaines tels que :
- la responsabilité civile décennale, en France ;
- la responsabilité civile automobile.

Les garanties de dommages

Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers », couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté.

Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiale, ne sont pas en règle générale garantis sur une base tous risques.

5.4 L'assurance dans les métiers de concession et de services

Les garanties de dommages et de pertes d'exploitation

Le métier d'exploitant d'ouvrages en concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux biens dont il a la garde et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues ou réduites par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

En règle générale, les ouvrages d'art (ponts, tunnels) sont garantis en cas de destruction accidentelle. Les pertes d'exploitation consécutives sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Pour les autoroutes ou les voies ferrées, dont la destruction complète n'est pas envisagée compte tenu de leur longueur, les pertes d'exploitation ne sont pas systématiquement couvertes, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas, en règle générale, des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

La responsabilité liée à l'activité aéroportuaire est couverte par deux programmes d'assurance responsabilité civile spécifiques, de type RC exploitants d'aéroports :
- le programme mis en place par l'Union des aéroports français (UAF) pour les aéroports français gérés par VINCI Airports ;
- un programme propre souscrit par VINCI pour les aéroports portugais et cambodgiens concédés.

D. Gouvernement d'entreprise

Le présent chapitre contient des informations relevant à la fois du Rapport du président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et du Rapport de gestion du Conseil d'administration prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce sur les questions de gouvernance et de rémunérations.

1. Règles de gouvernance

1.1 Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Le Conseil d'administration de la société VINCI a décidé de se référer au code Afep-Medef pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté in extenso sur le site Internet du Medef (www.medef.com).

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer », la Société indique ci-après les dispositions de ce code ayant été écartées :

Dispositions écartées	Explication
Critère prévu à l'article 9.4 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans ».	Le Conseil d'administration a décidé de ne pas faire application de ce critère lors de l'appréciation de la situation de M. Saint Olive pour les raisons exposées dans le paragraphe 3.3.2 ci-après, en page 138.
Critère prévu à l'article 9.4 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ».	Le Conseil d'administration a décidé de ne pas faire application de ce critère lors de l'appréciation de la situation de M. Nasser Al Ansari, représentant permanent de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company, pour les raisons exposées dans le paragraphe 3.3.2 ci-après, en page 138.
Recommandation prévue à l'article 23.2.5 du code selon laquelle les conditions de performance relatives aux indemnités de départ « doivent n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme de ce départ, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ».	L'engagement pris par la Société (et approuvé le 15 avril 2014 par l'assemblée générale des actionnaires) à l'égard de M. Xavier Huillard prévoit le versement éventuel d'une indemnité dans le cas où le Conseil mettrait fin à son mandat de président-directeur général avant son échéance (en 2018) pour quelque motif que ce soit sauf faute lourde ou départ à la retraite. Cette indemnité – dont le montant serait naturellement lié à des conditions de performance – pourrait ainsi être due en cas de départ contraint alors que la décision du Conseil ne serait pas formellement liée à un changement de contrôle ou de stratégie. Cet engagement avait été pris initialement en 2010 en contrepartie de la renonciation par M. Huillard à son contrat de travail.

1.2 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui précise les règles applicables au fonctionnement du Conseil et de ses comités et comporte les règles devant être observées par chacun de ses membres. Ce règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise notamment :
- que le Conseil doit approuver les opérations excédant un certain seuil ou se situant hors de la stratégie de la Société ;
- que les administrateurs doivent être informés de manière permanente de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société ;
- qu'ils peuvent formuler des demandes d'information portant sur des sujets spécifiques et qu'ils peuvent rencontrer, si nécessaire, les principaux dirigeants de l'entreprise, y compris hors de la présence des dirigeants mandataires sociaux, dès lors que le président en a été préalablement informé ;
- les pouvoirs et prérogatives du vice-président administrateur référent ;
- que chaque administrateur a pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle ou à venir, dans laquelle il se trouve ou est susceptible de se trouver et que, dans cette hypothèse, il doit saisir sans délai le vice-président administrateur référent afin de définir et mettre en œuvre les dispositions qui permettront de prévenir un tel conflit.

2. Organisation de la gouvernance chez VINCI

Le Conseil d'administration a opté depuis 2010 pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de directeur général sont réunies.

Au cours des quinze dernières années, le Conseil a adapté le mode de gouvernance de la Société aux contraintes de son environnement. Le mode de direction a été celui de la dissociation des mandats de président du Conseil et de directeur général (période 2006-2010) ou bien celui de la réunion de ces deux fonctions (période 2000-2006 et depuis 2010). À chaque fois, la décision a été prise dans l'intérêt de la Société eu égard au contexte, au profil de ses dirigeants et aux impératifs opérationnels du Groupe en veillant à ce que les règles de fonctionnement garantissent une gouvernance de qualité.
Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 4 février 2015, a débattu de la structure de gouvernance et a considéré que la réunion des fonctions de président du Conseil et de directeur général demeure actuellement la mieux adaptée à l'organisation du Groupe, notamment parce qu'elle permet d'unifier sa représentation au plus haut niveau à l'égard des tiers dans un objectif de clarté favorisant la réactivité.

Président-directeur général

M. Xavier Huillard exerce la fonction de président-directeur général depuis 2010. Le Conseil l'a renouvelé dans cette fonction au cours de la réunion qu'il a tenue le 15 avril 2014, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a renouvelé son mandat d'administrateur.

À ce titre, M. Huillard :
• organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Il fournit au Conseil et à ses comités les informations dont ils ont besoin, il rend compte des faits marquants de la vie du Groupe et met en œuvre les décisions prises par le Conseil ;
• dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans le respect du règlement intérieur du Conseil.

Il est précisé que, conformément à son règlement intérieur, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre (a) les orientations stratégiques de la Société et plus généralement du Groupe qu'il examine dans leur ensemble au moins une fois par an ; (b) les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risques, les résultats, la structure du bilan du Groupe ainsi que sur l'appréciation boursière de VINCI, à savoir : les opérations d'investissement ou de désinvestissement portant sur des participations ou des actifs représentant une exposition d'un montant unitaire supérieur à 200 millions d'euros pour le Groupe et non déjà approuvées par le Conseil ou les opérations dont il pourrait être saisi à la demande du comité de la Stratégie et des Investissements ; et (c) les opérations se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

Le président-directeur général présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. Le comité Exécutif est composé de 13 membres à la date du Conseil du 4 février 2015. Il s'est réuni à 21 reprises en 2014, soit deux réunions par mois en moyenne. Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité se compose de 29 membres et s'est réuni quatre fois en 2014.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B du Rapport du président en page 202, cette fonction pouvant être déléguée.

Directeur général délégué

Sur proposition de M. Xavier Huillard, le Conseil a nommé, au cours de sa réunion du 15 avril 2014, M. Pierre Coppey en qualité de directeur général délégué. M. Coppey est responsable de la supervision de la branche concessions du Groupe, laquelle englobe les sociétés en charge du financement, de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance d'ouvrages (autoroutes, aéroports, ouvrages de franchissement, stades, etc.). Il dispose des pouvoirs qui sont dévolus par la loi aux directeurs généraux délégués de sociétés anonymes à conseil d'administration, soit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.
M. Coppey est actuellement salarié de la société VINCI Management, filiale à 100 % de VINCI, et conserve le bénéfice de son contrat de travail au titre de ses fonctions opérationnelles dans plusieurs filiales du Groupe.

Vice-président administrateur référent

M. Yves-Thibault de Silguy exerce depuis le 6 mai 2010 la fonction de vice-président administrateur référent. Le Conseil l'a renouvelé dans cette fonction au cours de la réunion qu'il a tenue le 15 avril 2014, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a renouvelé son mandat d'administrateur.

La fonction de vice-président administrateur référent a été créée par le Conseil d'administration lorsque ce dernier a décidé la réunification des fonctions de président et de directeur général en mai 2010. L'objectif pour le Conseil est de disposer en son sein d'une personnalité ayant une connaissance approfondie des structures de l'entreprise et de ses collaborateurs, régulièrement mise à jour par des contacts réguliers avec des collaborateurs de l'entreprise et disposant de pouvoirs réels, tels que celui de convoquer à tout moment le Conseil sans ordre du jour particulier ou d'apporter son concours à la gestion des conflits d'intérêts dont il peut être saisi concernant, le cas échéant, les dirigeants mandataires sociaux ou les membres du Conseil. Ces pouvoirs et prérogatives sont détaillés dans le règlement intérieur du Conseil.

M. de Silguy rend compte de ses activités au comité des Rémunérations, au comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'administration et à l'assemblée générale (voir le Rapport du vice-président administrateur référent, page 205 du présent rapport).

Dans le cadre de ses activités, M. de Silguy :
• consacre une grande partie de son temps à s'informer sur le fonctionnement et l'activité du Groupe par des rencontres régulières avec ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels, activité pour laquelle il est rémunéré par un jeton de présence spécifique. Cette activité s'ajoute à celle qu'il exerce dans le cadre du fonctionnement des deux comités du Conseil qu'il préside, à savoir le comité de la Stratégie et des Investissements et le comité des Nominations et de la Gouvernance ;
• conseille le président-directeur général dans le cadre de la gouvernance en matière d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités ;
• apporte au Conseil un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier sera appelé à délibérer en complément de l'activité des comités spécialisés et s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance pour le compte du Conseil ;
• prépare en amont le processus par lequel le comité des Nominations et de la Gouvernance est appelé à rechercher et sélectionner des candidats au poste d'administrateur ;
• réunit les administrateurs une fois par an hors la présence du président-directeur général, notamment pour évaluer la performance de ce dernier.
M. de Silguy anime aussi de nombreuses réunions d'actionnaires individuels.

Enfin, M. de Silguy apporte au président-directeur général et aux dirigeants des nombreuses filiales du Groupe, à leur demande, une assistance dans le cadre de missions de représentation de haut niveau auprès des pouvoirs publics et des grands clients ou partenaires du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. Cette assistance s'inscrit dans le cadre d'une convention de prestations de services dont la conclusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014. Le Conseil a veillé à ce que cette convention ne puisse pas être de nature à faire naître un conflit d'intérêts ou à affaiblir le rôle d'administrateur référent qui lui est par ailleurs confié. À cette fin, la rémunération versée à M. de Silguy est fixe, forfaitaire et non révisable, et donc indépendante de l'ampleur des missions qui lui sont confiées. L'exécution de cette convention est contrôlée chaque année par le comité d'Audit sur la base d'un rapport écrit détaillé rendant compte de son exécution. Sur avis du comité d'Audit qui examine chaque année le compte rendu d'activité de M. de Silguy, le Conseil a considéré que la poursuite de l'exécution de cette convention est utile au Groupe et que la rémunération versée est cohérente avec la réalité des prestations effectuées.

En ce qui concerne la question de l'indépendance, le Conseil estime que, bien que M. de Silguy ne puisse pas être qualifié d'administrateur indépendant au sens du code Afep-Medef, en raison de la fonction de président dissociée du Conseil d'administration qu'il a exercée entre 2006 et 2010, ce dernier est en mesure de remplir sa fonction d'administrateur référent avec une parfaite indépendance et, donc de façon efficiente. Le Conseil souligne que M. de Silguy est actuellement retraité et que les missions qu'il est appelé à effectuer dans le cadre d'une convention d'assistance en cours, extrêmement utiles pour le Groupe, ne sont pas de nature à affecter son indépendance de jugement compte tenu des caractéristiques du contrat qui les prévoit, dont le Conseil a approuvé la teneur et dont il contrôle rigoureusement l'exécution avec l'assistance du comité d'Audit.

3. Direction Générale et Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil

La composition du Conseil apparaît dans le tableau ci-après, qui fait ressortir les modifications intervenues au cours de l'exercice 2014 :

Nom	Composition au 1er janvier 2014	Nomination par l'AG 2014 ou désignation	Départ à l'échéance du mandat en 2014	Composition au 31 décembre 2014	AI	Nationalité	Participation à un comité au 31 décembre 2014			
							CA	CSI	CR	CNG
M. Xavier Huillard	x			x		Française				
M. Yves-Thibault de Silguy	x			x		Française		x		x
Mme Yannick Assouad	x			x	x	Française			x	
Mme Élisabeth Boyer	x			x		Française		x		
M. Robert Castaigne	x			x	x	Française	x		x	
M. Uwe Chlebos		x		x		Allemande		x		
Mme Graziella Gavezotti	x			x	x	Italienne	x			
M. Miloud Hakimi		x		x		Algérienne			x	
M. Jean-Pierre Lamoure	x			x		Française				x
M. Jean-Bernard Lévy	x			x	x	Française		x		
Mme Marie-Christine Lombard		x		x	x	Française				x
M. Michael Pragnell	x			x	x	Britannique	x			
M. Henri Saint Olive	x			x	x	Française	x			
Mme Pascale Sourisse	x			x	x	Française			x	x
Qatari Diar Real Estate Investment Company, représentée par M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari	x			x	x	Qatarie		x		
M. Dominique Ferrero	x(*)		x		x(*)	Française				

AI : Administrateur indépendant.
CA : comité d'Audit.
CSI : comité de la Stratégie et des Investissements.
CR : comité des Rémunérations.
CNG : comité des Nominations et de la Gouvernance.
(*) Jusqu'au 15 avril 2014.

En 2014, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Xavier Huillard, Yves-Thibault de Silguy, Henri Saint Olive et de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company.

Elle a également approuvé la nomination en qualité d'administrateur de Mme Marie-Christine Lombard et la modification de l'article 11 des statuts relative à la désignation d'administrateurs représentant les salariés. De ce fait, MM. Uwe Chlebos et Miloud Hakimi ont été désignés en qualité d'administrateurs représentant les salariés, leur mandat ayant pris effet à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires. Enfin, le mandat de M. Dominique Ferrero a pris fin à l'issue de cette assemblée générale.

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend ainsi 15 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires et deux membres représentant les salariés.

Le taux de féminisation du Conseil est actuellement de 38,5 % (depuis l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014), étant précisé que les deux administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour le calcul de ce taux. Cinq administrateurs sur 15, soit un tiers, n'ont pas la nationalité française.

Lors de sa réunion du 14 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur le renouvellement des mandats d'administrateur de M. Robert Castaigne et de Mme Pascale Sourisse, ainsi que sur la nomination en qualité d'administrateur de Mme Ana Paula Pessoa et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires. Les mandats d'administrateur de Mme Élisabeth Boyer, administrateur représentant les salariés actionnaires, et de M. Jean-Bernard Lévy prendront fin à l'issue de cette assemblée.

Si les projets de résolution soumis à la prochaine assemblée générale sont adoptés et dans l'hypothèse où l'administrateur représentant les salariés actionnaires serait une femme, le Conseil d'administration sera, à partir du 14 avril 2015, composé de 15 administrateurs, dont :
- six femmes : le taux de féminisation du Conseil sera ainsi porté à 46,15 %, étant précisé que les deux administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour le calcul de ce taux ;
- neuf personnes considérées par le Conseil d'administration comme indépendantes ;
- six personnes n'ayant pas la nationalité française (soit 40 % des membres du Conseil) ;
- un administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- deux administrateurs représentant les salariés.

Le Conseil veille régulièrement à ce que sa composition soit équilibrée, notamment en matière d'expériences et de compétences de ses membres. Les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, notamment la proportion de 40 % au moins de femmes au plus tard à l'issue de l'assemblée générale de 2016, sera d'ores et déjà respectée en 2015 sous les mêmes réserves que précédemment.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Leurs mandats viennent à échéance de manière échelonnée dans le temps, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs.

Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Les nouveaux administrateurs reçoivent lors de leur prise de fonction des informations juridiques et financières sur la Société et son Groupe, lesquelles sont régulièrement actualisées. Ils participent également à des réunions avec les principaux dirigeants du Groupe. Par ailleurs, afin d'améliorer leur connaissance du Groupe, les administrateurs bénéficient régulièrement, au cours des réunions du Conseil d'administration, de présentations sur les sociétés du Groupe ou les politiques transversales, notamment en matière de RSE, et participent à des visites de sites d'activité et de chantiers. Ils ont accès au travers d'un site Internet dédié à l'ensemble des informations leur permettant d'exercer leur mandat.

3.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats et fonctions exercés par :
- le président-directeur général et le directeur général délégué ;
- les 14 administrateurs non dirigeants mandataires sociaux composant le Conseil d'administration ;
- la personne dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale du 14 avril 2015 ;
- l'administrateur dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2014.

3.2.1 Direction Générale

Xavier Huillard	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
Président-directeur général de VINCI	**Dans des sociétés du groupe VINCI**	
Âge (*) : 60 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 477 592 **Première nomination :** 2006 **Échéance du mandat :** AG 2018 **Adresse professionnelle :** VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH, représentant de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies et Eurovia, de Snel au conseil d'administration d'ASF et de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.	Président de VINCI Concessions Management SAS, de VINCI Concessions SAS, administrateur de Soletanche Freyssinet, Cofiroute, VINCI plc et VINCI Investments Ltd, représentant permanent de VINCI Concessions au conseil d'administration d'ASF Holding et de Cofiroute.
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'Aéroports de Paris.	Censeur au sein du conseil d'administration d'Aéroports de Paris.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Président de l'Institut de l'entreprise, vice-président de l'association Aurore.	
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006 et président-directeur général de VINCI le 6 mai 2010. Il est président de l'Institut de l'entreprise depuis le 18 janvier 2011.	

(*) Âge au 26 février 2015, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Pierre Coppey	Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Directeur général délégué de VINCI **Âge(*) :** 51 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 145 776 **Première nomination :** 2014 **Échéance du mandat :** 2018 **Adresse professionnelle :** VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	**Dans des sociétés du groupe VINCI**	
	Président de VINCI Concessions, Radio VINCI Autoroutes, SOC 15, VINCI Concessions Russie, VINCI Autoroutes, VINCI Stadium, VINCI Autoroutes Services, Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, président du conseil d'administration d'ASF, de Cofiroute et d'Arcour, administrateur de Consortium Stade de France, de la Fabrique de la Cité, membre du conseil de surveillance de VINCI Park, représentant permanent d'ASF au conseil d'administration d'Escota, représentant permanent de VINCI Autoroutes au conseil d'administration d'ASF Holding et de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, représentant permanent de VINCI Concessions au conseil d'administration de European Infrastructure Investment BV, membre du comité des investissements de Infra Foch Topco.	Directeur général de Cofiroute et d'ASF, président du conseil d'administration d'Escota, administrateur de Cofiroute Corporation, Cofiroute SR91Corp et d'ASF Holding, président de VINCI Management, d'Emetteur VINCI Autoroutes, de SERA, de Cofiroute Services.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA) et de l'association Aurore.	
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Pierre Coppey, diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et de l'École nationale supérieure des PTT, a commencé sa carrière à la direction de la communication de La Poste. Entré dans le groupe VINCI (SGE) en 1992, il a occupé différentes fonctions avant de devenir directeur puis directeur général adjoint en charge de la communication, des ressources humaines et des synergies. Fin 2007, Pierre Coppey devient président-directeur général de Cofiroute. En juillet 2009, il est nommé président de VINCI Autoroutes, qui regroupe ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. Le 15 avril 2014, Pierre Coppey est nommé directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Concessions. Il est également président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes depuis 2012 et président de l'association Aurore depuis 2000.	

3.2.2 Administrateurs non dirigeants mandataires sociaux en fonction

Yves-Thibault de Silguy	Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance **Âge(*) :** 66 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 45 696 **Première nomination :** 2000 **Échéance du mandat :** AG 2018 **Adresse professionnelle :** VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	**Dans des sociétés du groupe VINCI**	
	Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.	Président du Conseil d'administration de VINCI.
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Administrateur et président du comité d'audit de LVMH, administrateur et président du comité des Nominations de Solvay (Belgique).	
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Président du conseil de surveillance de Sofisport, gérant de YTSeuropaconsultants, gérant de Ysilop Consulting SARL, membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit de VTB Bank (Russie), membre du conseil de surveillance de VTB France, vice-président du Medef International et président du comité France-Qatar du Medef International.	Administrateur de la SMEG (Monaco) et de Suez Tractebel (Belgique), président du comité France-Algérie du Medef, membre du Conseil économique de défense, président du conseil d'administration d'Agro Paris Tech, trustee à l'IFRS Foundation, membre du Conseil des affaires étrangères, membre du conseil d'administration de la Fondation Monoprix et de la Fondation du Collège de France.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, diplômé d'études supérieures de droit public, de l'Institut d'études politiques de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la Commission des communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales, puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité Politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du conseil d'administration de VINCI le 1er juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez. Depuis le 6 mai 2010, il est vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI.	

Yannick Assouad(**)	Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Directeur général de la branche Zodiac Aircraft Systems Membre du comité des Rémunérations **Âge(*) :** 55 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 1 000 **Première nomination :** AG 2013 **Échéance du mandat :** AG 2017 **Adresse professionnelle :** Zodiac Aerospace 61, rue Pierre-Curie CS 20001 78373 Plaisir Cedex	**Dans des sociétés non cotées ou autres structures**	
	Présidente et administrateur des sociétés relevant de la branche Aircraft Systems de la société Zodiac Aerospace, administrateur de l'Institut de recherche technologique Saint-Exupéry.	
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Assouad est diplômée de l'Institut national des sciences appliquées et de l'Illinois Institute of Technology. En parallèle de ses responsabilités d'enseignante au Ciefop Paris, elle rejoint Thomson CSF (de 1986 à 1998), où elle assume la responsabilité du service thermique et mécanique, puis de la société Honeywell Aerospace (de 1998 à 2003) en qualité de directeur technique puis de directeur général, puis de présidente de Secan. En 2003, elle rejoint Zodiac Aerospace, où elle exerce le mandat de directeur général d'Intertechnique Services (de 2003 à 2008). En 2008, entrée au comité exécutif, elle crée la branche Services du groupe dont elle assume la direction jusqu'en 2010, date à laquelle elle prend la responsabilité de directeur général de la branche Aircraft Systems.	

(*) Âge au 26 février 2015, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

(**) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

Élisabeth Boyer (*)

Superviseur poste central chez Cofiroute

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Membre du comité de la Stratégie et des Investissements

Âge (**) **:** 60 ans

Nationalité : française

Nombre d'actions VINCI détenues : 0

Première nomination : 2011

Échéance du mandat : AG 2015
Le mandat de Mme Boyer prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 14 avril 2015

Adresse professionnelle :
Cofiroute-Campus
Centre d'exploitation de Saint-Romain
Les Cormins
41140 Saint-Romain-sur-Cher

Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Dans des sociétés du groupe VINCI	
Déléguée syndicale et membre titulaire du comité d'entreprise de Cofiroute.	
Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
Présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais.	

Expertise et expérience professionnelle complémentaires

Après avoir reçu une formation bancaire, Mme Boyer a passé dix-neuf ans chez BNP Paribas, où elle a été responsable d'un service chargé de la gestion des comptes de clientèle et de l'analyse des comptes de résultat de plusieurs groupes d'exploitation de la région parisienne. Elle a ensuite créé et exploité une presse-librairie, puis un restaurant. Puis elle a travaillé en tant que conseiller en assurances et gestion de patrimoine aux AGF. Elle est entrée chez Cofiroute en 2000 pour y occuper le poste de superviseur opérationnel centre. Elle est aujourd'hui superviseur poste central d'exploitation.

Robert Castaigne (***)

Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total

Membre du comité d'Audit et président du comité des Rémunérations

Âge (**) **:** 68 ans

Nationalité : française

Nombre d'actions VINCI détenues : 1 038

Première nomination : 2007

Échéance du mandat : AG 2015
Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 14 avril 2015

Adresse professionnelle :
Total
6, rue Lincoln
75008 Paris

Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
Administrateur et membre du comité d'audit de Sanofi, administrateur et membre du comité d'audit, du contrôle interne et des risques de la Société Générale.	
Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Administrateur et membre du comité des comptes de la Compagnie nationale à Portefeuille (Belgique).

Expertise et expérience professionnelle complémentaires

M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1er janvier 1972, il a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total de juin 1994 à mai 2008.

Uwe Chlebos

Isolateur chez G+H Isolierung GmbH

Administrateur représentant les salariés

Membre du comité de la Stratégie et des Investissements

Âge (**) **:** 56 ans

Nationalité : allemande

Nombre d'actions VINCI détenues : 0

Première désignation : 2014

Échéance du mandat : 2018

Adresse professionnelle :
G+H Isolierung GmbH
Auf den Holln 47
44894 Bochum
Allemagne

Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Dans des sociétés du groupe VINCI	
Membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland.	Vice-président du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland.
Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
Membre de l'Union industrielle de la construction, de l'agriculture et de l'environnement (Allemagne), membre du conseil d'administration de la Section fédérale de l'isolant (Allemagne).	

Expertise et expérience professionnelle complémentaires

M. Chlebos est salarié de G+H Isolierung GmbH (VINCI Energies) en Allemagne depuis 1972 en qualité d'isolateur. En 1994, il est élu président du comité d'entreprise de G+H Isolierung GmbH. En 1996, il devient membre du comité économique du Groupe G+H Isolierung puis membre du comité exécutif du Conseil des travaux généraux en 1998, dont il devient président en 2006. À partir de 2003, il devient membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland. De 2001 à 2006, il est président du groupe VINCI Travaux Deutschland, puis président du comité de groupe VINCI Energies en Allemagne. De 2010 à 2013, il est vice-président du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland. Depuis 2010, il est membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland.

(*) Le mandat de Mme Boyer prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015, la procédure prévue par les statuts de VINCI pour la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires a été mise en œuvre. Pour qu'une personne puisse être candidate à ce poste, elle doit être salariée de l'une des sociétés du Groupe et être membre représentant les salariés au sein du conseil de surveillance d'un fonds commun de placement investi à hauteur de plus du tiers en actions VINCI. Les candidats seront présentés au vote de l'assemblée générale des actionnaires de VINCI.

(**) Âge au 26 février 2015, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

(***) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

Graziella Gavezotti (*)	Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Directeur général Europe du Sud Edenred Membre du comité d'Audit **Âge (**) :** 63 ans **Nationalité :** italienne **Nombre d'actions VINCI détenues :** 1 000 **Première nomination :** 2013 **Échéance du mandat :** AG 2017 **Adresse professionnelle :** Edenred via G.B Pirelli 18, 20124 Milan Italie	**Dans des sociétés non cotées ou autres structures**	
	Présidente du conseil d'administration d'Edenred Italia SRL, d'Edenred Italia Fin SRL, d'E-Lunch SRL, de Voucher Services SA (Grèce), administrateur d'Edenred Kurumsal Cozumler SA (Turquie), d'Edenred España SA, vice-présidente d'Edenred Portugal SA.	Présidente du conseil d'administration de RistoChef SRL.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Gavezotti est diplômée de l'Università di comunicazione e lingue (IULM) et de l'Université La Jolla [Rjeka]. Elle a effectué sa carrière au sein des groupes Jacques Borel, Gemeaz, Accor Services Italia et Edenred Italia. Jusqu'à mai 2012, elle a exercé la fonction de président-directeur général d'Edenred Italia. À partir de juillet 2012, elle garde la fonction de président du conseil d'administration en Italie et elle assume la fonction de Chief Operating Officer zone Europe du Sud (l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et la Grèce). Elle est également membre du comité exécutif de Edenred SA.	

Miloud Hakimi	Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Chargé de mission chez ViE SAS Administrateur représentant les salariés Membre du comité des Rémunérations **Âge (**) :** 56 ans **Nationalité :** algérienne **Nombre d'actions VINCI détenues :** 15 **Première désignation :** 2014 **Échéance du mandat :** 2018 **Adresse professionnelle :** VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	**Dans des sociétés du groupe VINCI**	
		Secrétaire du comité d'entreprise, membre et secrétaire du comité de groupe VINCI France, membre du comité d'entreprise européen, secrétaire du CHSCT, membre de l'Instance de dialogue de VINCI Energies.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Membre de la commission exécutive fédérale de la Fédération de la construction du bois et de l'ameublement CGT, administrateur du Cadase (Toulon).	
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Après une formation d'électrotechnicien, M. Hakimi intègre en 1976 la société Degreane (VINCI Energies) en qualité de monteur. Après un BTS, il y devient technicien commercial à partir de 1989 et formateur sécurité électrique C18510 à partir de 2002. Il est chargé de mission chez ViE SAS depuis 2014.	

Jean-Pierre Lamoure	Mandats exercés au 31/12/2014	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
Président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance **Âge (**) :** 65 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 2 026 **Première nomination :** 2008 **Échéance du mandat :** AG 2016 **Adresse professionnelle :** Atlantic 58, avenue du Général-Leclerc 92340 Bourg-La-Reine	**Dans des sociétés du groupe VINCI**	
	Président d'honneur de Soletanche Freyssinet.	Président-directeur général de Soletanche, président de Soletanche Freyssinet, de Soletanche Bachy Entreprise et Soletanche Bachy, gérant de Compagnie du Sol, administrateur de Bachy Soletanche Holdings Ltd (Royaume-Uni).
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
		Administrateur de Technip.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Gérant de Comemi, Clamar et HIGB, président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco.	Président de Psila, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France, secrétaire et administrateur de la Fédération nationale des travaux publics.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie de 1975 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire de Soletanche Entreprise (1987-1989) puis président-directeur général de Soletanche SA (1989-2008) et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenues en 2007 filiales de VINCI Construction. De 2008 à 2012, il a présidé le conseil d'administration de Soletanche Freyssinet. Au sein du groupe Soletanche, il a aussi été le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, de 1998 à 2007, M. Lamoure a été vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), puis secrétaire de 2007 à 2012. De 1995 à 1999 et de 2004 à 2009, il a également été président de la commission technique et innovation au sein de cette fédération.	

(*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

(**) Âge au 26 février 2015, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Jean-Bernard Lévy (*) Président-directeur général de EDF Membre du comité de la Stratégie et des Investissements **Âge** (**) **:** 59 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 2 400 **Première nomination :** 2007 **Échéance du mandat :** AG 2015 Le mandat de M. Lévy prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 14 avril 2015 **Adresse professionnelle :** EDF 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
		Président-directeur général de Thales, président du directoire de Vivendi, administrateur de la Société Générale, président du conseil d'administration d'Activision Blizzard Inc. (États-Unis), vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom (Maroc).
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Président du conseil d'administration de l'Institut Mines-Télécom, administrateur de l'Institut Pasteur.	Président-directeur général de SFR, président du conseil de surveillance de Groupe Canal+, Canal+ France et de Viroxis, président du conseil d'administration de GVT Holding SA (Brésil) et NBC Universal Inc. (États-Unis), membre du conseil d'orientation de AT Kearney Paris, président de JBL Consulting & Investment SAS, administrateur de DCNS, vice-Président du GIFAS.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. Lévy est ancien élève de l'École polytechnique et de Telecom ParisTech. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 en tant que directeur général puis devient président du directoire de Vivendi de 2005 à 2012. De décembre 2012 à novembre 2014, il est le président-directeur général du groupe de défense et d'aérospatial Thales. Depuis le 26 novembre 2014, il est président-directeur général du groupe EDF.	

Marie-Christine Lombard (*) Président du Directoire de Geodis SA Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance **Âge** (**) **:** 56 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 1 000 **Première nomination :** 2014 **Échéance du mandat :** AG 2018 **Adresse professionnelle :** Geodis SA Capwest, 7-9, allée de l'Europe 92615 Clichy Cedex	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
		Président-directeur général de TNT Express NV.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit et des risques de BPCE, administrateur et membre du comité directeur de TLF.	Directeur général de Geodis SA, membre du conseil de surveillance de Metro AG et du groupe Keolis SAS, membre du directoire de TNT Group Amsterdam, membre du comité exécutif de la Fondation EMLYON Entrepreneurs pour le monde, administrateur et membre du comité directeur de TLF.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Diplômée de l'Essec, Mme Lombard a occupé différents postes dans le secteur bancaire, notamment chez Chemical Bank et Paribas, successivement basée à New York, Paris et Lyon. Elle a rejoint le secteur du transport express en 1993 comme directeur financier de la société française Jet Services. En 1997, elle en est devenue directeur général jusqu'au rachat de l'entreprise par TNT en 1999. Nommée alors président de TNT Express France, elle a fait de cette filiale l'une des plus dynamiques du groupe TNT. En 2004, elle a été nommée président-directeur général de l'ensemble de la division Express de TNT. Quand TNT Express est devenue une société cotée indépendante en mai 2011, Mme Lombard en a été nommée Chief Executive Officer (PDG). En octobre 2012, elle rejoint le groupe Geodis, où elle occupe tout d'abord les fonctions de directeur général, avant d'être nommée en décembre 2013 au poste de président du directoire. Elle est également président de Lyon Ville de l'entrepreneuriat, un réseau d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprise pour le Grand Lyon.	

Michael Pragnell (*) Ancien directeur général fondateur, président du comité exécutif et membre du conseil d'administration de Syngenta AG Membre du comité d'Audit **Âge** (**) **:** 68 ans **Nationalité :** britannique **Nombre d'actions VINCI détenues :** 1 027 **Première nomination :** 2009 **Échéance du mandat :** AG 2017 **Adresse professionnelle :** Cancer Research UK 407 St John Street London EC 1V4AD Royaume-Uni	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Président du conseil de Cancer Research UK.	Membre du conseil d'administration de l'Insead.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Après un poste au département international à la First National Bank of Chicago à New York, M. Pragnell occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds de 1975 à 1995 : directeur général de National Plastics Ltd (1985-1986), directeur général d'International Paint plc (1986-1992) et directeur financier de Courtaulds plc (1992-1994), où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals, membre du comité exécutif de Zeneca plc, devenue AstraZeneca plc, et nommé membre du conseil d'administration en 1997. De 2000 à 2007, il est directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre du conseil d'administration dès sa création. Par ailleurs, il a été administrateur au conseil de David S. Smith plc de 1996 à 1999 et administrateur au conseil d'Advanta BV, une société néerlandaise, et président de l'association CropLife International de 2002 à 2005. M. Pragnell est diplômé de l'universite d'Oxford et de l'Insead.	

(*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

(**) Âge au 26 février 2015, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Henri Saint Olive (*)	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive Président du comité d'Audit **Âge** (**) **:** 71 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 50 673 **Première nomination :** 2000 **Échéance du mandat :** AG 2018 **Adresse professionnelle :** Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06	**Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI**	
		Membre du conseil de surveillance d'Eurazeo.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et Segipa, membre des conseils de surveillance de Prodith, Monceau Générale Assurance, administrateur du Centre hospitalier Saint-Joseph-et-Saint-Luc et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon, président du fonds de dotation Saint Gabriel.	Président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation, membre du conseil de surveillance d'ANF, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.	

Pascale Sourisse (*)	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
Directeur général du développement international de Thales Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance et du comité des Rémunérations **Âge** (**) **:** 52 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues :** 1 000 **Première nomination :** 2007 **Échéance du mandat :** AG 2015 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 14 avril 2015 **Adresse professionnelle :** Thales Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord 92400 Courbevoie	**Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI**	
	Administrateur et membre du comité de l'audit, des risques et de l'éthique de Renault SA.	
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Présidente de Thales International SAS, présidente de Thales Europe SAS, représentant permanent de Thales en qualité d'administrateur d'Odas et de Sofresa, présidente du conseil d'école de Télécom ParisTech.	Président-directeur général de Thales Communications & Security SAS, présidente de Sitac (précédemment 181 Centelec SAS), Thales Security Solutions & Services SAS, membre de l'organe collégial Thales Alenia Space France SAS, présidente de Thales Services SAS, membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space SAS et de Thales Nederland BV, membre du conseil d'administration de l'Institut Télécom (Minefi), membre du conseil du Gifas, membre du conseil d'administration de Thales USA Inc., membre du conseil d'administration de DCNS, Thales UK Limited et Thales Electronics Ltd, présidente de Thales Canada Inc, membre du conseil d'administration des sociétés australiennes suivantes : ADI Engineering & Vehicles Pty Ltd, ADI Group Holdings Pty Ltd, ADI Group Pty Ltd, ADI Lithgow Pty Ltd, ADI Munitions Pty Ltd, Australian Defence Industries Pty Ltd, Thales Australia Holdings Pty Ltd, Thales Underwater Systems Pty Ltd, Thales Training & Simulation Pty Ltd, Thales ATM Pty Ltd, Thales Australia Corporate Finance Pty Ltd, Thales Australia Finance Pty Ltd.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et de Télécom ParisTech. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie générale des eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur, puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle a travaillé pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle a été présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales. De mai 2008 à début 2010, elle a été directeur général de la division des systèmes terre et interarmées. Début 2010, elle a été nommée directeur général, puis senior vice-president de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales. Depuis début 2013, elle est directeur général en charge du développement international de Thales.	

Qatari Diar Real Estate Investment Company (*)	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
Représentant permanent : Nasser Hassan Faraj Al Ansari Membre du comité de la Stratégie et des Investissements **Nationalité :** qatarie **Nombre d'actions VINCI détenues par le groupe Qatari Diar :** 31 500 000 (dont 1 000 actions en direct et 31 499 000 au travers de sa filiale Comet Luxembourg Holding) **Première nomination :** 2010 **Échéance du mandat :** AG 2018 **Adresse professionnelle :** Qatari Diar Real Estate Investment Company Lusail Visitor Center Lusail Street PO Box 23175 Doha Qatar	**Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI**	
	Administrateur de Veolia Environnement.	
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Administrateur de Société Fermière du Casino municipal de Cannes SA, administrateur de Qatari Diar Istanbul Gayrimenkul Gelistirme Yatirim Isaat Ve Ticaret Limited Sirketi.	
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	La société Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) a été créée par la Qatar Investment Authority (QIA), le fonds souverain de l'État du Qatar. Son siège social est basé à Doha, la capitale. Qatari Diar a pour vocation de soutenir la croissance de l'économie du Qatar et de coordonner le développement de l'immobilier. Qatari Diar a près d'une cinquantaine de projets en cours de développement ou de planification au Qatar et dans 29 pays à travers le monde. En 2008, Qatari Diar a acquis le contrôle de Cegelec. En 2010, Qatari Diar a transféré le contrôle de Cegelec à VINCI par voie d'apport en nature rémunéré par l'émission d'actions nouvelles VINCI et par voie d'échange avec des actions VINCI autodétenues. Depuis cette opération, le groupe Qatari Diar détient 31 500 000 actions VINCI. Le conseil d'administration de Qatari Diar est présidé par Son Excellence Ali Sherif Al Emadi, le ministre des Finances de l'État du Qatar. Le dirigeant exécutif de Qatari Diar est M. Khaled Mohammed Al Sayed. M. Al Ansari est diplômé en génie civil de l'université de Miami, États-Unis (1990), et a obtenu un Master EMBA d'HEC-Paris en novembre 2013. Après une expérience en tant que coordinateur de projet, puis directeur de projet auprès du ministère de l'Agriculture, pour la supervision de nombreux projets de construction et de développement, il est devenu en 2000 le sous-secrétaire adjoint pour le développement de projets au ministère des Finances. M. Al Ansari a rejoint en 2004 le bureau du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères en tant que conseiller technique jusqu'en 2013. Il a également été président-directeur général de Qatari Diar de 2005 à 2008. En parallèle, Il a été membre du conseil d'administration de la société BARWA Immobilier et de Masraf Al Rayan Bank jusqu'en 2010, et président de la Syrian Qatari Holding. Actuellement, il est le président de QDVC, société commune entre Qatari Diar Real Estate Investment Company et VINCI Construction Grands Projets.	

(*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

(**) Âge au 26 février 2015, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

3.2.3 Personne dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015

Ana Paula Pessoa	**Mandats exercés au 31/12/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
Partner, Brunswick Group **Âge(*) :** 47 ans **Nationalité :** brésilienne **Première nomination :** proposée à l'assemblée générale du 14 avril 2015 **Échéance du mandat :** AG 2019 **Adresse professionnelle :** Brunswick Group Avenida Doutor Cardoso de Melo 1340, Sao Paulo, Brasil 04548	**Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI**	
	Administrateur indépendant et membre du comité d'audit de News Corporation.	
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
	Président du conseil d'administration de Neemu Internet SA, membre du conseil consultatif de The Nature Conservancy (Brésil) et du Conseil municipal de Rio de Janeiro, membre du comité d'audit de la fondation Roberto Marinho, administrateur de Stanford Alumni Brasil Association (SUBA).	Administrateur de Valor Economico SA, ZAP SA Internet, et de Spix / Macaw SA, membre du conseil consultatif de EZLearn Ltda.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Pessoa est titulaire d'une licence en économie et relations internationales et d'un master en développement économique de l'université de Stanford. Elle a travaillé pour le PNUD à New York et au Bénin de 1988 à 1990. Elle est revenue au Brésil en 1993 pour y intégrer le groupe Globo, dans lequel elle a occupé pendant 18 ans au total, différents postes relatifs aux télécommunications, chaînes câblées, satellites, radios et presse écrite. De 2001 à 2011, elle a été directeur financier et directeur de l'innovation d'Infoglobo, le plus grand groupe de presse d'Amérique du Sud. Elle a fondé en 2011 la société BlackKey Investments, et investi dans la société Neemu Internet, actuellement leader dans le domaine de la recherche et développement en technologie pour le e-commerce au Brésil. En 2012, elle a ouvert le premier bureau au Brésil de Brunswick Group, une société de stratégie en communication, dans laquelle elle est actuellement partner.	

3.2.4 Administrateur dont le mandat a pris fin en 2014

Dominique Ferrero	**Mandats exercés au 15/04/2014**	**Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices**
Conseiller du président de Natixis **Âge(*) :** 68 ans **Nationalité :** française **Nombre d'actions VINCI détenues au 15/04/2014 :** 2 294 **Première nomination :** 2000 **Échéance du mandat :** AG 2014 **Adresse professionnelle :** Natixis 5-7, rue de Montessuy 75007 Paris	**Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI**	
	Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity.	Administrateur et membre du comité des Nominations et de la Gouvernance de VINCI, membre du directoire et directeur général de Natixis, représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Coface.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures	
		Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Global Asset Management, président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB).
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Ancien élève de l'École normale supérieure, M. Ferrero est entré à la Banque française du commerce extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société financière de la BFCE, puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natexis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natexis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natexis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est de 2004 à 2006 senior advisor et vice-chairman de Merrill Lynch Europe et de 2006 à 2008 directeur général de Natixis. Il est actuellement conseiller du président de Natixis.	

(*) Âge au 26 février 2015, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

3.3 Indépendance des membres du conseil

3.3.1 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la date d'établissement du présent rapport et conformément aux déclarations effectuées par chaque administrateur :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêts à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2014 et tous les administrateurs considérés comme indépendants par le Conseil ont attesté ne pas s'être trouvés en 2014 face à une situation de conflit d'intérêts entre leurs activités personnelles ou professionnelles et leur mandat d'administrateur de la Société.

3.3.2 Évaluation de l'indépendance

Lors de sa séance du 4 février 2015, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations et de la Gouvernance qui s'est tenu le 3 février 2015, le Conseil a examiné la situation de chacun de ses membres autres que l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés et il a porté les appréciations suivantes.

Administrateurs ne pouvant pas être considérés comme indépendants

• M. Xavier Huillard, président-directeur général ;

• M. Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent. L'appréciation est motivée par le fait que M. de Silguy a exercé de 2006 à 2010 le mandat de président du Conseil d'administration et qu'il est lié indirectement à la Société par une convention de prestations de services. Le Conseil a cependant relevé que les modalités d'exécution et de rémunération de cette convention et la circonstance que M. de Silguy bénéficie actuellement d'une pension de retraite sont des éléments de nature à lui assurer une grande indépendance de jugement ;

• M. Jean-Pierre Lamoure. L'appréciation est motivée par le fait que M. Lamoure a été jusqu'au 31 décembre 2012 rémunéré par Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI, au titre de son mandat de président de ladite société. Le Conseil a toutefois relevé que M. Lamoure n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein du groupe VINCI.

Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants

Dans le cadre de l'appréciation de l'indépendance de ses membres, le Conseil d'administration a examiné non seulement la situation individuelle des administrateurs mais également les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe et les sociétés au sein desquelles ces personnes exercent des activités professionnelles. Dans le cadre de cet examen, le Conseil a pris en compte les éléments suivants :

• le chiffre d'affaires réalisé par le groupe VINCI en qualité de fournisseur, en l'appréciant au regard de son propre chiffre d'affaires et de celui du groupe auquel l'administrateur est lié ;

• le volume des achats réalisés par le groupe VINCI auprès du groupe auquel l'administrateur est lié, en l'appréciant au regard du volume de ses achats et du chiffre d'affaires dudit groupe.

Le Conseil a considéré que les membres suivants du Conseil doivent être considérés comme indépendants.

Mme Yannick Assouad	Mme Assouad exerce des fonctions de direction générale de la branche Zodiac Aircraft Systems de Zodiac Aerospace. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Zodiac Aerospace et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Assouad a la qualité d'administrateur indépendant.
M. Robert Castaigne	M. Castaigne a été, jusqu'en mai 2008, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe Total. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant avec le groupe Total, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle M. Castaigne qui, au surplus, n'exerce plus de responsabilités chez Total depuis plus de cinq ans, a la qualité d'administrateur indépendant.
Mme Graziella Gavezotti	Mme Gavezotti exerce des fonctions de direction générale (Europe du Sud) au sein d'Edenred. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Edenred et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Gavezotti a la qualité d'administrateur indépendant.
M. Jean-Bernard Lévy	M. Lévy est devenu le président-directeur général de EDF le 26 novembre 2014. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe EDF et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur. Après avoir estimé que ces relations peuvent donner lieu à des contrats et marchés qui peuvent paraître individuellement significatifs à l'échelle des sociétés concernées, il a estimé qu'au niveau des groupes ces relations ne présentent pas un caractère assez significatif pour remettre en cause son appréciation selon laquelle M. Lévy a la qualité d'administrateur indépendant. Le Conseil s'est livré au même examen pour ce qui concerne les relations d'affaires existant entre le groupe Thales, dont M. Lévy a été le président-directeur général en 2014, et il en a conclu que ces relations n'avaient pas un caractère significatif.
Mme Marie-Christine Lombard	Mme Lombard est président du directoire de Geodis depuis décembre 2013. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Geodis et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Lombard a la qualité d'administrateur indépendant.
M. Michael Pragnell	M. Pragnell est président de Cancer Research UK et a exercé, jusqu'en 2007, des fonctions de direction au sein de Syngenta AG. Aucune de ces entités n'a de relations d'affaires avec le groupe VINCI.
M. Henri Saint Olive	M. Saint Olive est le président de la banque Saint Olive. Cette banque est susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction. Il est précisé qu'aucune transaction entre la Société et la banque Saint Olive n'a été constatée en 2014. Toutes transactions financières susceptibles d'être effectuées le seraient par ailleurs à des conditions normales de marché. Par ailleurs, M. Saint Olive est administrateur de la Société depuis 2000, soit depuis plus de douze ans. Jusqu'à présent, le Conseil a toujours considéré que M. Saint Olive présentait les caractéristiques d'un administrateur indépendant. Monsieur Saint Olive est âgé de 71 ans. Son mandat a été renouvelé en 2014 et il bénéficie d'une connaissance approfondie des activités et des risques du Groupe, cette expérience étant précieuse pour le Conseil d'administration. Ses activités professionnelles et ses qualités personnelles lui confèrent une indépendance totale à l'égard de VINCI et, dans ces conditions, le Conseil n'a pas considéré devoir modifier son appréciation du seul fait que M. Saint Olive exercerait son mandat depuis plus de douze ans.
Mme Pascale Sourisse	Mme Sourisse exerce des fonctions de direction générale au sein du groupe Thales. Le Conseil a pris connaissance des relations commerciales existant entre le groupe Thales et certaines sociétés du groupe VINCI, tant en qualité de client que de fournisseur, et il a décidé que ces relations ne présentent pas un caractère significatif de nature à remettre en cause son appréciation selon laquelle Mme Sourisse a la qualité d'administrateur indépendant.
Qatari Diar Real Estate Investment Company	La société Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) détient directement et indirectement une participation de 5,34 % au capital de VINCI. Elle a acquis cette participation lors de la cession à VINCI du groupe Cegelec. Lors de cette opération, il a été convenu que Qatari Diar bénéficierait du droit d'être représentée au Conseil d'administration pour autant que sa participation au capital soit au moins égale à 5 %. Elle est par ailleurs associée au Qatar avec la société VINCI Construction Grands Projets, que VINCI contrôle à 100 %, au sein d'une société commune dénommée QDVC. Qatari Diar détient 51 % du capital de cette société et VINCI Construction Grands Projets détient une participation minoritaire (49 %) dans cette société qu'elle consolide par mise en équivalence. Eu égard à la nature de la société Qatari Diar, notamment son appartenance à un fonds souverain, le Conseil a considéré que cette société doit être qualifiée d'administrateur indépendant. Qatari Diar a désigné, à compter du 14 novembre 2013, M. Al Ansari en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration de VINCI. Le Conseil a examiné la situation de M. Al Ansari, qui exerce par ailleurs la fonction de président de la société QDVC. Il a considéré que, bien que M. Al Ansari ait la qualité de mandataire social d'une société que le groupe VINCI consolide par mise en équivalence, le fait qu'il ait été nommé à ce poste par Qatari Diar et qu'il est par ailleurs lié à Qatari Diar, qui l'a également nommé en qualité de représentant permanent, justifie qu'il soit, comme la société Qatari Diar, qualifié d'administrateur indépendant.

Chaque administrateur indépendant de VINCI a déclaré à la Société qu'il ne s'est pas trouvé en 2014 face à une situation de conflit d'intérêts entre ses activités personnelles ou professionnelles et son mandat d'administrateur de la Société.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a considéré en conséquence que neuf administrateurs sur 12, soit 75 % des administrateurs, doivent être qualifiés d'indépendants, étant précisé que, conformément aux dispositions du code Afep-Medef, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour cette appréciation.
Par ailleurs, le Conseil a également examiné la situation de Mme Pessoa, dont la nomination en tant qu'administrateur sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015, et a estimé qu'elle remplit tous les critères permettant de la considérer comme indépendante.

À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015, compte tenu de l'expiration du mandat de M. Lévy, si Mme Pessoa est nommée en qualité d'administrateur, neuf administrateurs sur 12 pourront être qualifiés d'indépendants, soit 75 % des membres du Conseil, étant précisé que, conformément aux dispositions du code Afep-Medef, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour cette appréciation.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration en 2014

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois et le taux moyen de participation a atteint 94,7 %. Aucun administrateur n'a été absent à plus d'une réunion. Le Conseil a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Le directeur général délégué, le directeur général adjoint et directeur financier assistent aux travaux du Conseil, dont le secrétariat est assuré par le directeur juridique.

Le Conseil a ainsi, notamment, au titre des comptes et de la gestion courante :
• examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2013 ainsi que les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2014, et pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes ;
• examiné les recalages du budget 2014 ;
• arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée générale, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 avril 2014, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé le Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
• pris connaissance des travaux du comité d'Audit ;
• examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours, la situation financière, les plans et l'endettement du Groupe ;
• décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2014 ;
• examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
• approuvé le renouvellement des pouvoirs du président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties ;
• renouvelé une délégation donnant pouvoir au président-directeur général pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires et a été informé de l'utilisation de cette délégation.

En matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations, il a :
• modifié son règlement intérieur ;
• modifié la composition des comités du Conseil suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Dominique Ferrero, à la nomination de Mme Marie-Christine Lombard en qualité d'administrateur et à la désignation de MM. Uwe Chlebos et Miloud Hakimi en qualité d'administrateurs représentant les salariés ;
• pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et du comité des Nominations et de la Gouvernance ;
• évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef, proposé le renouvellement du mandat de quatre administrateurs et la nomination d'un nouvel administrateur ;
• confirmé la réunion des mandats de président et de directeur général, renouvelé le mandat du président-directeur général et nommé un directeur général délégué sur proposition du président-directeur général ;
• fixé le montant à comptabiliser de la dotation au titre de la quatrième année d'application du plan d'incitation à long terme de M. Huillard, constaté la clôture de ce plan et arrêté le montant à verser ;
• fixé la rémunération variable de M. Huillard au titre de l'exercice 2013 ;
• fixé les modalités de la rémunération de M. Huillard pour son nouveau mandat de président-directeur général (période 2014-2018) ;
• fixé les modalités de la rémunération de M. Coppey au titre de son mandat de directeur général délégué ;
• fixé le calendrier des réunions du Conseil pour 2015 et arrêté le programme prévisionnel des travaux du Conseil pour 2015 ;
• décidé la mise en place d'un plan d'incitation à long terme au bénéfice de dirigeants et collaborateurs du Groupe ;
• statué sur le pourcentage d'attribution définitive d'actions de performance et d'options de souscription d'actions du plan 2012 au vu des conditions de performance constatées.

En matière d'épargne salariale, il a :
• fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour les périodes du 2 mai au 29 août 2014, du 1er septembre au 31 décembre 2014 et du 2 janvier au 30 avril 2015 ;
• examiné un projet de mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international pour 2015 et accordé des délégations de pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital ;
• examiné le résultat de l'opération d'actionnariat salarié international 2014.

Par ailleurs, le Conseil a notamment :
• pris connaissance des travaux du comité de la Stratégie et des Investissements ;
• examiné et mis au point ses réponses aux questions écrites posées par les actionnaires ;
• approuvé des garanties ;
• approuvé plusieurs projets d'acquisition dans les secteurs de l'énergie, des concessions et de la construction.

Une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Chantilly en octobre 2014. Elle a été précédée par une visite de la Fondation Louis Vuitton et suivie d'un séminaire sur la stratégie du Groupe à l'intention des administrateurs, avec la participation de l'ensemble des membres du comité Exécutif.
Une réunion des membres du Conseil hors la présence des dirigeants mandataires sociaux a eu lieu en février 2014.

3.4.2 Les comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés, dont la mission est d'analyser et d'éclairer ses prises de décision dans plusieurs domaines. Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Chaque comité a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Le comité d'Audit

Attributions

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en veillant à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesse ou d'anomalie significative ; (b) en passant en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques du Groupe , en examinant les engagements hors bilan significatifs et en appréciant l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses éventuels qui lui sont communiqués et en informant le Conseil le cas échéant ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes, en examinant avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, en examinant le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en évaluant les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et en émettant une recommandation à ce sujet ;
- de l'examen de la politique du Groupe en matière d'assurances ;
- de la mise en place de procédures en matière d'éthique et de concurrence et de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle de leur application.

Pour l'accomplissement de sa mission, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le comité d'Audit peut se faire assister par des conseils extérieurs aux frais de la Société.

Composition

Le comité d'Audit comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité d'Audit. Depuis le 14 mai 2009 et jusqu'au 15 avril 2014, ce comité était composé de M. Henri Saint Olive (président), MM. Robert Castaigne, Michael Pragnell et de Mme Pascale Sourisse. Depuis le 15 avril 2014, ce comité est présidé par M. Henri Saint Olive et composé de Mme Graziella Gavezotti et de MM. Robert Castaigne et Michael Pragnell.

Tous ces administrateurs sont considérés par le Conseil comme des administrateurs indépendants. Par son expérience professionnelle et/ou sa formation, chacun des membres du comité d'Audit dispose des compétences nécessaires en matière financière ou comptable ; celles-ci sont décrites dans leur curriculum vitae, figurant au paragraphe 3.2 page 131 de ce rapport.

Le secrétariat du comité est assuré par le directeur général adjoint et directeur financier.

Activité en 2014

Le comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2014, avec un taux de participation de 100 %. Une réunion du comité d'Audit se tient au moins deux jours avant le Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Les travaux du comité d'Audit ont notamment porté sur les domaines suivants :

- processus d'élaboration de l'information comptable et financière : examen des comptes arrêtés durant l'exercice, recalages budgétaires, situations de trésorerie et endettement financier du Groupe, politique financière du Groupe et opérations financières en cours ;
- efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : examen post-mortem d'affaires difficiles réalisées dans le contracting et les concessions, résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation 2014, présentation des dispositifs d'Entrepose et de VINCI Construction France, présentation du Rapport du président sur la gestion des risques et le contrôle interne et du chapitre Facteurs de risques du Rapport de gestion, point sur les litiges en cours, présentation du dispositif en matière de sécurité des flux monétiques chez VINCI Autoroutes et de sécurité des réseaux des systèmes d'Information de VINCI, présentation du plan d'audit 2014 et de la cartographie des risques, revue des engagements hors-bilan au 31 décembre 2013 ;
- contrôle légal des comptes annuels et consolidés et indépendance des commissaires aux comptes : échanges avec les commissaires aux comptes et examen des conclusions de leurs travaux, respect des obligations légales et réglementaires en matière d'information comptable et financière, environnement fiscal du Groupe, présentation de l'approche d'audit externe par les commissaires aux comptes, honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes, information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission ;
- examen de la politique du Groupe en matière d'assurances : présentation par le directeur des assurances du Groupe du dispositif en place ;
- charte éthique : suivi de la diffusion et de l'acceptation de la charte éthique ;
- examen des prestations accomplies en 2014 dans le cadre de la mission d'assistance conclue avec YTSeuropaconsultants, dont M. de Silguy est associé unique.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a notamment entendu le directeur général adjoint et directeur financier, le directeur financier adjoint, en charge notamment de la trésorerie et des financements, le directeur des budgets et de la consolidation, le directeur de l'audit, le directeur juridique et les commissaires aux comptes, ces derniers ayant lors de leur présentation souligné les points essentiels et les options comptables retenues.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats pluriannuels impliquant un investissement de la part du Groupe, les investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe ainsi que sur l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :
- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil ;
- de donner son avis à la direction Générale sur les projets de modification significative des structures juridiques ou opérationnelles du Groupe.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 29 novembre 2012 et jusqu'au 15 avril 2014, ce comité était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Élisabeth Boyer, M. Jean-Pierre Lamoure et le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari. Depuis le 15 avril 2014, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Élisabeth Boyer, MM. Uwe Chlebos et Jean-Bernard Lévy, et le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari. Tous les membres du Conseil qui souhaitent y participer le peuvent. Un dossier leur est adressé systématiquement avant chaque réunion.
Le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Activité en 2014

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni huit fois en 2014, avec un taux moyen de participation de ses membres de 97 %. Il est à noter que le taux de participation volontaire des administrateurs non membres de ce comité aux travaux de celui-ci a atteint 71 % en 2014.

Il a notamment examiné durant l'exercice :
- des projets de prise de participation ou d'acquisition dans des sociétés situées en France et à l'étranger (notamment en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Brésil) ;
- de 17 projets de partenariats public-privé ou de concessions d'infrastructures, notamment dans les domaines ferroviaire, autoroutier, aéroportuaire et des infrastructures sportives en France et à l'étranger.

Le comité des Rémunérations

Attributions

Le comité des Rémunérations a pour mission :
- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant les dirigeants mandataires sociaux ;
- de proposer au Conseil le texte d'une résolution destinée à être soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Par ailleurs, le comité des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants.

Composition

Le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. À compter du 16 avril 2013 et jusqu'au 15 avril 2014, ce comité était composé de M. Jean-Bernard Lévy (président), Mme Yannick Assouad et M. Robert Castaigne. Depuis le 15 avril 2014, il est composé de M. Robert Castaigne (président), Mmes Yannick Assouad et Pascale Sourisse et M. Miloud Hakimi. À l'exception de M. Miloud Hakimi, administrateur représentant les salariés, tous les membres du comité sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le directeur des ressources humaines et du développement durable assiste aux réunions du comité. Le président-directeur général y assiste sauf lorsque le comité examine des questions le concernant personnellement. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2014

Le comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2014, avec un taux de participation de 100 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil, s'agissant notamment :
- de l'évaluation de la direction Générale et la détermination de la part variable au titre de 2013 de la rémunération de M. Huillard ;
- du calcul de la dotation annuelle au titre du programme d'incitation à long terme de M. Huillard et la clôture de ce plan à l'échéance de son mandat 2010-2014 ;

• des rapports d'activité de M. Yves-Thibault de Silguy (l'un pour son activité de vice-président administrateur référent, l'autre dans le cadre de la convention d'assistance conclue avec YTSeuropaconsultants) ;
• de la partie Rémunérations des dirigeants du projet de Rapport annuel ainsi que du Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise ;
• de la mise en œuvre de l'obligation d'information des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
• du projet de nouveau plan d'incitation à long terme 2014 pour les managers du Groupe et du principe d'un plan d'incitation à long terme pour 2015 ;
• des attributions définitives dans le cadre du plan mixte d'options et d'actions de performance du 12 avril 2012 ;
• de la rémunération de M. Huillard en qualité de président-directeur général dans le cadre d'un nouveau mandat de quatre ans (période 2014-2018) ;
• de la rémunération de M. Coppey en qualité de directeur général délégué.

Le président-directeur général a assisté à plusieurs réunions du comité et participé à ses travaux, à l'exception des points le concernant, tels que l'évaluation de la direction Générale.

Le comité des Nominations et de la Gouvernance

Attributions

Le comité des Nominations et de la Gouvernance :
• veille au respect des règles de gouvernance ;
• prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société ;
• examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
• est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe et, à ce titre, examine les procédures concernant les plans de succession ;
• formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
• examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;
• débat chaque année de la qualification de membre du Conseil indépendant ;
• prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition

Le comité des Nominations et de la Gouvernance comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 16 avril 2013 et jusqu'au 15 avril 2014, il était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), de M. Dominique Ferrero et de Mme Graziella Gavezotti. Depuis le 15 avril 2014, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), de M. Jean-Pierre Lamoure et de Mmes Marie-Christine Lombard et Pascale Sourisse. Deux membres sur quatre sont de l'avis du Conseil indépendants.

Le président-directeur général assiste aux réunions du comité sauf lorsque celui-ci procède à l'évaluation de la direction Générale. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2014

Le comité s'est réuni quatre fois en 2014 et le taux de participation a atteint 100 %.

Le comité a notamment :
• examiné les mandats d'administrateur venant à échéance en 2014 et en 2015 ;
• recherché des administrateurs par l'intermédiaire d'un consultant externe ;
• examiné le taux de féminisation du Conseil et la mise en œuvre des obligations légales relatives à la féminisation des conseils ;
• procédé à l'évaluation de la direction Générale conjointement avec le Comité des rémunérations ;
• examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code Afep-Medef et fait des propositions au Conseil ;
• examiné le Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
• examiné les projets de nomination d'un directeur général délégué pour VINCI et d'un nouveau directeur général pour le pôle construction ;
• suivi la mise en œuvre des dispositions relatives à la désignation des administrateurs représentant les salariés et à la désignation d'un administrateur représentant les salariés actionnaires.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil consacre chaque année un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité. Par ailleurs, une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans, avec l'aide d'un consultant extérieur.

La dernière évaluation formalisée a été conduite en octobre 2013 avec l'assistance d'un nouveau consultant en vue de bénéficier d'une approche différente des évaluations précédentes. Le consultant mandaté à cette fin avait pour mission d'analyser l'évolution de la gouvernance depuis la dernière évaluation, de vérifier si les décisions prises avaient été appliquées et les objectifs atteints, de comparer la gouvernance de la Société avec celle de plusieurs sociétés comparables, d'analyser le profil des administrateurs, leur complémentarité et leur contribution afin de s'assurer de la capacité des membres du Conseil à apporter une critique constructive et anticiper les risques stratégiques, du bon fonctionnement du Conseil et des comités, ainsi que de l'existence d'une interaction efficiente entre ces organes et l'équipe dirigeante.

Dans le cadre de sa mission, le consultant a rencontré chaque administrateur ainsi que le directeur général adjoint et directeur financier et le secrétaire du Conseil. Il a rendu compte de sa mission au comité des Nominations et de la Gouvernance le 16 décembre 2013 et au Conseil d'administration le 17 décembre 2013.

Il est notamment ressorti de cette évaluation que le fonctionnement du Conseil d'administration de VINCI se caractérise par une excellente dynamique d'équipe, les administrateurs interagissant de façon ouverte et constructive. Le Conseil d'administration estime que le système de gouvernance mis en place en 2010 et reposant sur le tryptique président-directeur général/vice-président administrateur référent/Conseil d'administration a fait la preuve de son efficience. Le rôle de l'administrateur référent est reconnu, accepté et jugé comme apportant valeur et efficacité au fonctionnement du Conseil. Ce dispositif est clairement optimal pour le contexte actuel de l'entreprise.

Les travaux du Conseil, en sessions plénières comme en comités, sont menés de façon très professionnelle grâce autant à l'implication des administrateurs qu'à la qualité de l'information dispensée par l'équipe de direction.

Les administrateurs sont par ailleurs satisfaits de la possibilité qui leur est donnée de participer à toutes les réunions du comité de la Stratégie et des Investissements et de bénéficier ainsi du même niveau d'information que ses membres sur des thèmes ne justifiant pas nécessairement une intervention formelle du Conseil. Cette initiative leur permet une compréhension et une appropriation de l'activité et de la stratégie des pôles.

En octobre 2014, les administrateurs ont, à la suite de cette évaluation, bénéficié d'un séminaire de deux jours consacré à la stratégie générale du Groupe.

Enfin, il ressort de l'évaluation que le pilotage d'un groupe tel que VINCI, dont le modèle est la décentralisation au sein de pôles de métiers, comporte nécessairement une dominante financière mais que la direction Générale s'efforce également d'associer le Conseil aux aspects opérationnels au travers de présentations métiers et fonctionnelles, au cours desquelles sont aussi évoqués les thèmes relevant de la responsabilité sociale et environnementale.

S'agissant de la composition du Conseil, l'évaluation a fait ressortir que les administrateurs sont satisfaits du mix de compétences des membres mais ont exprimé le souhait de renforcer le Conseil de membres ayant une expérience opérationnelle dans des métiers incluant la dimension « projets ».

Enfin, le Conseil a réitéré le 4 février 2015 l'opinion selon laquelle sa composition et ses modalités de fonctionnement sont propices à un travail de qualité. S'agissant de la contribution effective de chaque administrateur, le Conseil s'en est déclaré satisfait. Il a constaté que ses membres font preuve d'une excellente assiduité aux réunions du Conseil tant ordinaires qu'extraordinaires, le taux d'assiduité ayant été de 94,7 %, et qu'en 2014, chacun de ses membres s'est investi personnellement dans les débats, apportant une contribution personnelle liée à son profil spécifique, qui s'exprime soit dans le secteur de l'économie et des finances, soit dans celui de l'activité opérationnelle. Cet intérêt se manifeste également par la participation volontaire et active de tous les administrateurs aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements alors même qu'ils n'en sont pas membres ainsi qu'au séminaire stratégique.

4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

4.1 Direction Générale

4.1.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au président-directeur général et au directeur général délégué

a) Le président-directeur général
Lors de sa réunion du 5 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, a arrêté comme suit la politique de rémunération applicable à M. Huillard en qualité de président-directeur général pour la durée de son nouveau mandat (2014-2018), décisions réitérées par le Conseil au cours de sa réunion du 15 avril 2014.

Partie fixe de la rémunération
La rémunération fixe de M. Huillard a été fixée à 1 000 000 euros par an à partir du 15 avril 2014 pour toute la durée de son mandat 2014-2018.
Au moment de sa fixation en 2014, cette rémunération plaçait M. Huillard à la médiane des rémunérations fixes des présidents-directeurs généraux des sociétés du CAC 40.
Il est précisé que jusqu'au 15 avril 2014, la partie fixe de la rémunération de M. Huillard s'élevait à 900 000 euros par an, conformément à la délibération du Conseil du 3 mars 2010 réitérée par le Conseil du 6 mai 2010.

Partie variable de la rémunération
La rémunération de M. Huillard comporte une partie variable annuelle, dont le montant évolue dans une fourchette de 0 à 1 600 000 euros (soit un maximum de 160 % de la rémunération fixe) en fonction des performances réalisées. Elle est composée d'une partie économique qui résulte de l'addition de trois sommes distinctes, dont le montant est lié à l'évolution de trois indicateurs (résultat net par action après prise en compte des instruments dilutifs, résultat opérationnel courant et free cash-flow) par rapport au niveau de ces mêmes indicateurs constatés au 31 décembre de l'année précédente, et d'une partie managériale dont le montant est lié à la satisfaction de critères qualitatifs arrêtés par le Conseil. La partie économique représente deux tiers du maximum et la partie managériale un tiers, comme détaillé ci-après :

Rémunération variable	Critères	Montant en euros
Partie économique	Évolution du résultat net par action après prise en compte des instruments dilutifs	0 à 355 000
	Évolution du résultat opérationnel courant	0 à 355 000
	Évolution du free cash-flow	0 à 355 000
Partie managériale	Critères qualitatifs (dont une part significative liée à des critères RSE)	0 à 535 000

Les montants correspondant à la partie économique dépendent du pourcentage d'évolution de l'indicateur correspondant, selon une grille déterminée par le Conseil. Celui concernant la partie managériale correspond au pourcentage de réalisation des objectifs qualitatifs, ce pourcentage étant arrêté par le Conseil au vu d'une proposition détaillée, élaborée conjointement par le comité des Rémunérations et par le comité des Nominations et de la Gouvernance.

Lors de sa réunion du 4 février 2015, le Conseil, sur proposition du comité des Rémunérations :
• a constaté l'évolution de ces indicateurs et en a déduit que la partie économique de la rémunération variable de M. Huillard au titre de l'exercice 2014 correspond à la somme globale de 792 148 euros ;
• a fixé à 454 750 euros le montant de la partie managériale.

Il a en conséquence décidé de fixer à 1 246 898 euros le montant de la partie variable de la rémunération de M. Huillard avant déduction des jetons de présence (13 670 euros) perçus en 2014.

Plans d'incitation à long terme
Plan 2010-2014
Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil d'administration avait décidé la mise en place, au bénéfice de M. Huillard, d'un programme d'incitation à long terme (PILT) ayant pour objet la constitution d'un capital dont la constatation serait progressive et soumise à des conditions de performance. Le versement effectif des sommes ainsi acquises était subordonné à l'achèvement par M. Huillard de son mandat en 2014.

Ce programme consistait à accorder à M. Huillard, au titre de chacune des quatre années de son mandat 2010-2014, une somme correspondant :
a) à 16 600 fois la valeur de l'action VINCI à condition que le ROCE excède 6 % (9 % pour les dotations constatées à partir de l'exercice 2012) et
b) à 41 500 fois la hausse de l'action VINCI constatée sur une période d'un an, à condition que la performance de l'action VINCI, par rapport à celle d'un panel d'au moins dix sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures, soit au moins égale à + 5 %.
En cas de performance moindre, le montant de la dotation annuelle au titre du (a) devait être réduit et être égal à zéro si le ROCE était inférieur à 5 % (8 % pour les dotations constatées à partir de l'exercice 2012), et celle au titre du (b) devait être réduite et être égale à zéro si la performance relative de l'action VINCI était inférieure à – 5 % par rapport à celle du panel.

Le Conseil avait décidé que pour 2012 et 2013, le périmètre servant au calcul du ROCE serait retraité en excluant l'acquisition du groupe aéroportuaire ANA.

Dans le cadre du suivi de ce programme, le Conseil d'administration a fixé comme suit le montant des dotations conditionnelles :

Période d'acquisition (d'avril à avril)	Montant en euros
2010-2011	749 324 euros
2011-2012	585 378 euros
2012-2013	597 587 euros
2013-2014	1 650 173 euros

Le Conseil, au cours de sa réunion du 15 avril 2014, a en conséquence constaté que la somme des dotations fixées en 2011, 2012, 2013 et 2014, majorées d'une rémunération capitalisée sur la base de l'Euribor jusqu'à la date de clôture du programme, correspondait à une somme totale de 3 626 117 euros, soit 906 529 euros par an.

Plans d'incitation mis en place à compter du 15 avril 2014
M. Huillard est éligible aux plans d'incitation à long terme pouvant être mis en place au bénéfice des collaborateurs dans les conditions précisées au paragraphe 5.1 page 151, étant précisé que les allocations pour le président-directeur général seront constituées entièrement d'actions dont l'attribution définitive sera soumise à des conditions de performance et de présence jusqu'à l'échéance de son mandat en 2018. Les allocations seront fixées par le Conseil au moment de la mise en place de chaque plan.

Il a été ainsi bénéficiaire du plan d'incitation à long terme mis en place par le Conseil d'administration du 15 avril 2014 dans les conditions précisées au paragraphe 5.4 page 153.

Retraite et prévoyance
Le Conseil d'administration a décidé de confirmer l'assimilation de M. Huillard à un cadre dirigeant afin de lui permettre de bénéficier des régimes de retraite et de prévoyance collectifs du Groupe, notamment du régime de retraite à cotisations définies mis en place par VINCI en 2013 au bénéfice de ses cadres et assimilés, ainsi que du régime de retraite collectif supplémentaire à prestations définies institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA, mis en place en 2010 (décrit au paragraphe 4.1.5).

Il est précisé que la rémunération globale de M. Huillard a été déterminée en prenant en compte ces avantages, qui ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 15 avril 2014.

À titre indicatif et conformément aux recommandations du code Afep-Medef, il est précisé que sur la base des règles applicables à ce plan et dans l'hypothèse (théorique) où M. Huillard serait au 31 décembre 2014 en mesure de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, la pension de retraite maximum à laquelle il pourrait prétendre en fonction de son revenu de référence (1 894 102 euros perçus en moyenne au cours des exercices 2012, 2013 et 2014) s'élèverait, en raison des règles de plafonnement de cette pension, à 197 127 euros, soit 10,41 % de cette rémunération.

Au 31 décembre 2014, l'engagement de VINCI au titre du régime de retraite supplémentaire mentionné ci-dessus représentait, pour ce qui concerne M. Huillard, un montant total de 6 293 milliers d'euros. Les engagements de retraite sont également décrits en page 251 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Indemnité de rupture
L'assemblée générale du 15 avril 2014 a approuvé un engagement de versement à M. Huillard d'une indemnité en cas de rupture simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général à l'initiative du Conseil d'administration avant l'expiration de son mandat d'administrateur, sauf en cas de faute lourde ou de départ à la retraite. Cet engagement est plafonné à 24 mois de rémunération, conformément aux recommandations du code Afep-Medef.

Le montant de l'indemnité à verser serait déterminé par le Conseil au regard des performances économiques du Groupe, mesurées par application des mêmes indicateurs que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable (résultat net par action, résultat opérationnel courant, free cash-flow).

L'indemnité pourrait atteindre 24 mois de rémunération dans le cas où le taux moyen d'atteinte des objectifs quantitatifs retenus pour la détermination de la part variable de sa rémunération au cours des deux dernières années précédant la rupture serait supérieur à 100 % et elle serait nulle si ce taux moyen est inférieur ou égal à 60 %. Entre ces deux bornes, le niveau de l'indemnité serait déterminé par interpolation linéaire. Le montant de l'indemnité serait réduit de moitié si la rupture intervient au cours de la quatrième année du mandat.

Avantage en nature
M. Huillard bénéficie d'un véhicule de fonction.

b) Le directeur général délégué
Lors de ses réunions des 18 décembre 2014 et 4 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, a arrêté comme suit la politique de rémunération applicable à M. Coppey en qualité de directeur général délégué. Cette rémunération correspond à l'exécution exclusive de son contrat de travail du 1er janvier au 15 avril 2014 et à l'exécution simultanée de son contrat de travail et du mandat de directeur général délégué à compter du 15 avril 2014.

Partie fixe de la rémunération
La rémunération fixe de M. Coppey est fixée à 600 000 euros par an à compter du 15 avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2015. Cette rémunération est réputée inclure celle correspondant à l'exercice de son contrat de travail.

Partie variable de la rémunération
Le Conseil d'administration a décidé qu'au titre de l'exercice 2014, la rémunération variable de M. Coppey serait arrêtée sur proposition du comité des Rémunérations, cette proposition étant fondée sur les propositions du président-directeur général.

Lors de sa réunion du 4 février 2015, le Conseil, sur proposition du comité des Rémunérations, a fixé à 430 000 euros le montant de la partie variable de la rémunération de M. Coppey. Cette somme est réputée inclure la rémunération variable de M. Coppey au titre de son contrat de travail.

À partir de 2015, la rémunération de M. Coppey comportera une partie variable annuelle, dont le montant évoluera dans une fourchette de 0 à 800 000 euros (soit un maximum de 133 % de la rémunération fixe) en fonction des performances réalisées. Elle sera composée d'une partie économique qui résultera de l'addition de trois sommes distinctes dont le montant sera lié à l'évolution des trois indicateurs suivants, résultat net par action, résultat opérationnel courant et taux d'Ebitda (capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement – CAFICE) de la branche concessions, par rapport au niveau de ces mêmes indicateurs constatés au 31 décembre de l'année précédente et d'une partie managériale, dont le montant est lié à la satisfaction de critères qualitatifs arrêtés par le Conseil. La partie économique représentera la moitié du maximum et la partie managériale l'autre moitié, comme détaillé ci-après :

Rémunération variable	Critères	Montant en euros
Partie économique	Évolution du résultat net par action	0 à 133 000
	Évolution du résultat opérationnel courant	0 à 133 000
	Évolution du taux d'Ebitda de la branche concessions	0 à 133 000
Partie managériale	Critères qualitatifs dont la moitié est liée à des critères managériaux généraux, dont RSE, et l'autre moitié à la gestion de la branche concessions	0 à 401 000

Les montants correspondant à la partie économique dépendent du pourcentage d'évolution de l'indicateur correspondant selon une grille déterminée par le Conseil. Celui concernant la partie managériale correspond au pourcentage de réalisation des objectifs qualitatifs, ce pourcentage étant arrêté par le Conseil au vu d'une proposition détaillée élaborée conjointement par le comité des Rémunérations et par le comité des Nominations et de la Gouvernance.

Plan d'incitation à long terme
M. Coppey en sa qualité de salarié est éligible aux plans d'incitation à long terme pouvant être mis en place au bénéfice des collaborateurs dans les conditions précisées au point 5.1, étant précisé que les allocations pour le directeur général délégué seront, à partir de 2015, constituées entièrement d'actions dont l'attribution définitive sera soumise à des conditions de présence et de performance. Les allocations seront fixées par le Conseil au moment de la mise en place de chaque plan.

Il a été ainsi bénéficiaire du plan d'incitation à long-terme mis en place par le Conseil d'administration du 15 avril 2014 dans les conditions précisées au paragraphe 5.4 page 154.

Retraite et prévoyance
Du fait de sa qualité de cadre dirigeant salarié de VINCI Management, M. Coppey est éligible aux régimes de retraite et de prévoyance collectifs du Groupe, notamment le régime de retraite à cotisations définies mis en place au bénéfice des cadres et assimilés, ainsi qu'au régime de retraite collectif supplémentaire à prestations définies (décrit au paragraphe 4.1.5).

Il est précisé que la rémunération globale de M. Coppey a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite et que les engagements relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées feront l'objet d'une résolution soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

À titre indicatif et conformément aux recommandations du code Afep-Medef, il est précisé que, sur la base des règles applicables à ce plan et dans l'hypothèse (théorique) où M. Coppey serait au 31 décembre 2014 en mesure de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, la pension de retraite maximum à laquelle il pourrait prétendre en fonction du revenu qu'il a perçu en 2014 (soit 909 447 euros) s'élèverait, en raison des règles de plafonnement de cette pension, à 197 127 euros, soit 21,68 % de cette rémunération.

Au 31 décembre 2014, l'engagement de VINCI au titre du régime de retraite supplémentaire mentionné ci-dessus représentait, pour ce qui concerne M. Coppey, un montant total de 4 081 milliers d'euros. Les engagements de retraite sont également décrits en page 251 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Indemnité de rupture
M. Coppey ne bénéficie pas d'une indemnité de rupture. Il bénéficie cependant des droits que lui confèrent la réglementation et la convention collective dans le cadre de son contrat de travail.

Avantage en nature
M. Coppey bénéficie d'un véhicule de fonction.

4.1.2 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Le tableau ci-dessous récapitule les différents éléments relatifs à l'existence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux, s'il y a lieu, (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social ; (II) de régimes de retraite complémentaire ; (III) d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci ; et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Xavier Huillard, président-directeur général (*)	non	oui	oui (***)	non
Pierre Coppey, directeur général délégué (**)	oui	oui	non	non

(*) Date de renouvellement de mandat : 15/04/2014 et date de fin de mandat : AG 2018.

(**) Date de début de mandat : 15/04/2014 et date de fin de mandat : 2018.

(***) M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur, décrite page 145 du Rapport annuel 2014.

4.1.3 Rémunérations dues et/ou versées en 2014 au président-directeur général et au directeur général délégué

Conformément aux dispositions du code Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les tableaux ci-dessous récapitulent : (a) l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours des deux derniers exercices ; et (b) les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. Huillard, président-directeur général, et M. Coppey, directeur général délégué, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun de ces deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées.

(a) Tableaux de synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées

(en euros)

M. Xavier Huillard	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 222 073	1 925 069
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014	1 043 011	N/A
Total (*)	**3 265 084**	**1 925 069**

(*) Par ailleurs, M. Huillard a perçu, au titre du plan d'incitation à long terme 2010-2014, un montant global de 3 626 117 euros en 2014.

M. Pierre Coppey	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	950 690
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014	592 158
Total	**1 542 848**

(b) Tableaux récapitulatifs des rémunérations

(en euros)

M. Xavier Huillard	Exercice 2014 Montants dus au titre de l'exercice	Exercice 2014 Montants versés au cours de l'exercice	Exercice 2013 Montants dus au titre de l'exercice	Exercice 2013 Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe brute [1]	971 111	971 111	900 000	900 000
Rémunération variable brute y compris jetons de présence [2]	1 246 898		1 021 005	
Rémunération variable brute hors jetons de présence [1] [2]	1 233 228	1 007 335	1 007 335	987 530
Jetons de présence (montant net) [2]	13 670	13 670	13 670	13 670
Avantages en nature [3]	4 064	4 064	4 064	4 064
Total [4]	**2 222 073**	**1 996 180**	**1 925 069**	**1 905 264**

(1) Voir paragraphe 4.1.1 (a) page 143.

(2) Les jetons de présence perçus par M. Huillard des sociétés du groupe VINCI viennent en déduction de la rémunération variable décidée par le Conseil sur proposition du comité des Rémunérations. Depuis sa nomination en qualité de président-directeur général, intervenue le 6 mai 2010, M. Huillard ne perçoit plus de jetons de présence de la part de la société VINCI. Depuis cette date, les jetons de présence perçus par M. Huillard proviennent exclusivement des mandats détenus dans des sociétés du Groupe.

(3) M. Huillard a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2013 et en 2014.

(4) Par ailleurs, M. Huillard a perçu, au titre du plan d'incitation à long terme 2010-2014, un montant global de 3 626 117 euros en 2014.

M. Pierre Coppey	Exercice 2014 Montants dus au titre de l'exercice	Exercice 2014 Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe brute [1] [2]	518 003	539 862
Rémunération variable brute [1] [3]	430 000	300 000
Indemnité de congés payés [4]	Non encore déterminé	69 585
Jetons de présence (montant net)	N/A	N/A
Avantages en nature [5]	2 687	2 687
Total	**950 690**	**912 134**

(1) Voir paragraphe 4.1.1 (b) page 145.

(2) Une régularisation sera effectuée en 2015.

(3) La somme versée en 2014 correspond à une rémunération variable versée antérieurement à sa nomination en qualité de directeur général délégué et se rattachant à l'exercice 2013.

(4) Somme versée par la caisse de congés payés au titre du contrat de travail de M. Coppey.

(5) M. Coppey a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2014.

4.1.4 Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 au président-directeur général et au directeur général délégué soumis à l'avis de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015

Conformément aux recommandations du code Afep-Medef révisé en juin 2013 (article 24.3), auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société soumet à l'avis des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Huillard, président-directeur général et, à compter de sa nomination en qualité de directeur général délégué intervenue le 15 avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, à M. Coppey.

M. Xavier Huillard

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération fixe	971 111 euros	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2014 fixée par le Conseil d'administration du 3 mars 2010 pour la partie de sa rémunération fixe qui lui a été versée entre le 1er janvier et le 15 avril 2014, et par le Conseil d'administration des 5 février et 15 avril 2014 pour la partie de sa rémunération fixe qui lui a été versée entre le 15 avril et le 31 décembre 2014.
Rémunération variable	1 246 898 euros	Rémunération variable brute au titre de l'exercice 2014 fixée par le Conseil d'administration le 4 février 2015. Cette rémunération est constituée : - d'une somme de 792 148 euros au titre de la partie économique. Cette somme est liée au niveau de résultat net par action, de résultat opérationnel courant et de free cash-flow ; - d'une somme de 454 750 euros au titre de la partie managériale. Cette somme est liée à l'appréciation portée par le Conseil sur la performance du directeur général au regard de critères qualitatifs, dont une part significative liée à des critères RSE.
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Sans objet.
Rémunération variable pluriannuelle	Dotation de 1 650 173 euros acquise sur la période avril 2013-avril 2014	Il s'agit de la dotation fixée par le Conseil d'administration au titre de la quatrième année du programme d'incitation à long terme mis en place en mai 2010. Cette dotation, ainsi que celles acquises sur les périodes (d'avril à avril) 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, majorées d'une rémunération capitalisée sur la base de l'Euribor jusqu'à la date de clôture du programme, soit une somme totale de 3 626 117 euros, a été versée à M. Huillard en avril 2014 dans le cadre du plan d'incitation à long terme lié à son premier mandat de président-directeur général 2010-2014.

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Plan d'incitation à long terme 2014	1 043 011 euros	Le Conseil d'administration du 15 avril 2014 a accordé à M. Huillard une allocation portant sur 23 240 actions VINCI, qui seront attribuées le 15 avril 2017 sous conditions de performance internes et externes décrites au paragraphe 5.4.1 du Rapport annuel.
Jetons de présence	13 670 euros	M. Huillard ne perçoit pas de jetons de présence de la société VINCI mais il a perçu des jetons de présence d'une filiale étrangère, dont le montant net sera déduit de la partie variable de sa rémunération.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Sans objet.
Avantages de toute nature	4 064 euros	M. Huillard bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de rémunération qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant	Présentation
Indemnité de rupture	Aucun versement	M. Huillard bénéficie d'un engagement d'indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant son échéance de 2018. Cet engagement a été autorisé par le conseil d'administration le 5 février 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 (11e résolution).
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Huillard ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Huillard bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 5 février 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 (10e résolution). Il bénéficie également du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies mis en place par la Société au bénéfice des cadres et assimilés.

M. Pierre Coppey

(montants ci-dessous donnés pour la période du 15 avril au 31 décembre 2014, à savoir à compter de sa nomination en qualité de directeur général délégué intervenue le 15 avril 2014)

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération fixe	497 132 euros	Rémunération fixe brute correspondant à la période du 15 avril au 31 décembre 2014.
Rémunération variable	333 750 euros	Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 4 février 2015, a fixé à 430 000 euros la rémunération variable brute de M. Coppey au titre de l'exercice 2014. Sur ce total, la somme de 333 750 euros correspond à la période du 15 avril au 31 décembre 2014.
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Sans objet.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Sans objet.
Plan d'incitation à long terme 2014	592 158 euros	Le Conseil d'administration du 15 avril 2014 a accordé à M. Coppey une allocation portant sur 6 000 actions VINCI et une somme en numéraire de 322 878 euros. Ces éléments seront attribués le 15 avril 2017 sous conditions de présence (pour la partie en numéraire) et de performance internes et externes (pour la partie en actions), lesquelles sont décrites au paragraphe 5.4.1 du Rapport annuel.
Jetons de présence	N/A	Sans objet.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Sans objet.
Avantages de toute nature	1 903 euros	M. Coppey bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de rémunération qui ont fait ou vont faire l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant	Présentation
Indemnité de rupture	N/A	M. Coppey ne bénéficie d'aucun engagement de rupture de mandat.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Coppey ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Coppey bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) en vigueur au sein de la Société. Cet engagement a été confirmé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2014 et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 (15e résolution). Il bénéficie également du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies mis en place par la Société au bénéfice des cadres et assimilés.

4.1.5 Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants

La société VINCI et sa filiale VINCI Management ont mis en place, au bénéfice de leurs cadres dirigeants achevant définitivement leur carrière au sein de la Société et ayant une ancienneté au moins égale à dix ans, sous certaines conditions lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, un régime de retraite à prestations définies ayant pour objet de leur garantir une pension supplémentaire annuelle comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne (fixe et variable) perçue au cours des trente-six derniers mois précédant leur départ. La pension est toutefois plafonnée. Le plafond, qui était de 3,05 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (Pass) lors de la mise en place du régime en 2010, s'accroît de 0,55 Pass par an (soit 20 651 euros en 2014) pour atteindre un maximum de 8 Pass au 1er janvier 2019. Au titre de l'année 2014, ce plafond atteignait 5,25 Pass, soit une somme de 197 127 euros.

4.2 Mandataires sociaux non dirigeants

4.2.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent

M. de Silguy bénéficie, dans le cadre de son mandat de vice-président administrateur référent, d'un jeton de présence d'un montant de 140 000 euros, calculé comme indiqué ci-après au paragraphe 4.2.2.

Par ailleurs, la Société a conclu avec la société YTSeuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 15 avril 2014. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites pages 129-130, sous le contrôle du comité d'Audit, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes. Elle a été conclue pour une durée de quatre ans, avec la possibilité pour chaque partie d'y mettre un terme chaque année.

Enfin, il est rappelé que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite versée par la Société depuis le 30 avril 2010. L'engagement de VINCI au titre de cette retraite représentait au 31 décembre 2014 un montant de 8 432,2 milliers d'euros. Il bénéficie également d'un véhicule de fonction.

4.2.2 Principes et règles de versement des jetons de présence aux administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 mai 2010 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 920 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2010.

La répartition des jetons de présence, telle que fixée par le Conseil d'administration au cours de ses réunions des 27 février 2008 et 3 mars 2010, est la suivante (montants exprimés en base annuelle) :
- chaque administrateur perçoit 40 000 euros, dont 20 000 euros ont un caractère variable en fonction de sa présence aux réunions du Conseil, la partie variable étant de 30 000 euros dans le cas du vice-président administrateur référent ;
- le président-directeur général ne perçoit aucun jeton de présence de la Société ;
- le vice-président administrateur référent perçoit une somme supplémentaire de 100 000 euros ;
- le président de chaque comité perçoit une somme 25 000 euros, les membres du comité d'Audit perçoivent 15 000 euros et les membres des autres comités perçoivent 10 000 euros en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Le versement du jeton variable dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil. En cas d'absence à deux réunions ou plus, une somme de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur a été absent vient en déduction du jeton variable.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'administrateurs, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires et à compter de l'exercice 2015 de porter à 1 150 000 euros le montant annuel de l'enveloppe maximale des jetons de présence. Sous réserve de l'approbation de la résolution correspondante par l'assemblée générale du 14 avril 2015, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 4 février 2015, a fixé la répartition de la nouvelle enveloppe des jetons de présence ainsi qu'il suit (montants exprimés en base annuelle sauf indication contraire) :
- chaque administrateur percevrait un jeton fixe de 20 000 euros et un jeton variable de 3 500 euros par réunion du Conseil d'administration ;
- une somme supplémentaire par réunion égale à 1 000 euros serait versée aux administrateurs résidant dans un pays de l'Union européenne et de 2 000 euros aux administrateurs résidant hors de l'Union européenne, à condition qu'ils participent physiquement aux réunions du Conseil ;
- le président-directeur général ne percevrait aucun jeton de présence de la Société ;
- le vice-président administrateur référent percevrait une somme supplémentaire de 100 000 euros au titre de sa fonction d'administrateur référent ;
- le président de chaque comité percevrait une somme de 25 000 euros, les membres du comité d'Audit 15 000 euros et les membres des autres comités 10 000 euros, en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

4.2.3 Jetons de présence et autres rémunérations dus et/ou versés en 2014 aux mandataires sociaux non dirigeants

Le montant total des jetons de présence versés en 2014 par la Société (au titre du deuxième semestre 2013 et du premier semestre 2014) s'élève à 802 501 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2014, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI.

Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2014 s'élève à 837 500 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2013 et en 2014 par les administrateurs non dirigeants de VINCI.

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants

(en euros)

	Montants versés en 2013 (*)		Montants versés en 2014 (*)	
	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs en fonction				
Yves-Thibault de Silguy (1)	190 000	–	190 000	–
Nasser Hassan Faraj Al Ansari (2)	–	13 005	25 000	45 234
Yannick Assouad	10 417	–	50 000	–
Élisabeth Boyer (3)	50 000	–	50 000	–
Robert Castaigne	65 000	–	68 125	–
Uwe Chlebos (3)	–	10 000	10 417	10 000
Graziella Gavezotti	10 417	–	51 042	–
Miloud Hakimi (3) (4)	–	–	–	–
Jean-Pierre Lamoure	50 000	–	50 000	–
Jean-Bernard Lévy	65 000	–	56 875	–
Marie-Christine Lombard	–	–	10 417	–
Michael Pragnell	55 000	–	55 000	–
Henri Saint Olive	65 000	–	65 000	–
Pascale Sourisse	55 000	–	56 042	–
Anciens administrateurs				
Yousuf Ahmad Al Hammadi (5)	15 833	–	–	–
François David (6)	32 083	–	–	–
Patrick Faure (6)	34 583	2 500	–	–
Dominique Ferrero (7)	45 000	–	39 583	–
Abdul Hamid Janahi (8)	29 167	–	25 000	–
Total jetons de présence et autres rémunérations	**772 500**	**25 505**	**802 501**	**55 234**

(*) Les montants s'entendent avant impôts et prélèvements à la source conformément à la législation applicable.

(1) Les modalités de la rémunération de M. de Silguy en sa qualité de vice-président administrateur référent sont décrites dans le paragraphe 4.2.1 page 149. Il est rappelé :
(a) que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite non externalisée qui s'est élevée à 391 798 euros en 2013 et 392 285 euros en 2014 ; (b) que la Société a conclu avec la société YTS europaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 15 avril 2014. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites dans la partie D. Gouvernement d'entreprise, page 129. À ce titre, la société YTSeuropaconsultants a perçu de VINCI une somme de 330 000 euros HT pour chacun des exercices 2013 et 2014.
Les sommes mentionnées aux points (a) et (b) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

(2) M. Nasser Hassan Al Ansari est le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company depuis le 14 novembre 2013, en remplacement de M. Abdul Hamid Janahi.

(3) Les salaires de Mme Boyer, administrateur représentant les salariés actionnaires, et de MM. Chlebos et Hakimi, administrateurs représentant les salariés, ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus.

(4) M. Hakimi a renoncé à ses jetons de présence.

(5) Sommes versées en 2013 pour la période du 1er juillet 2012 jusqu'au changement de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, intervenu le 29 novembre 2012.

(6) Sommes versées en 2013 pour la période du 1er juillet 2012 jusqu'à l'expiration des mandats de MM. David et Faure, intervenue le 16 avril 2013.

(7) Sommes versées en 2014 pour la période du 1er juillet 2013 jusqu'à l'expiration du mandat de M. Ferrero, intervenue le 15 avril 2014.

(8) Sommes versées en 2013 pour la période du 29 novembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013.

4.3 Actions VINCI détenues par les mandataires sociaux

4.3.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou des administrateurs représentant les salariés) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2014 (45,51 euros), à un actif de 45 510 euros investis en actions VINCI.

Le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux tel que déclaré à la Société est indiqué dans la partie 3.2 : Mandats et fonctions des mandataires sociaux, pages 131 à 137.

4.3.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2014 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions (*)	Cessions (**)
Xavier Huillard, président-directeur général	32 052	
Pierre Coppey, directeur général délégué (***)	7 735	
Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier	10 000	22 670
Richard Francioli, directeur général adjoint en charge du contracting	6 000	

(*) Hors attribution d'actions de performance.

(**) Hors donations et cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise investis en actions VINCI.

(***) À compter de sa nomination en qualité de directeur général délégué intervenue le 15 avril 2014.

5. Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme

5.1 Politique d'attribution

En 2014, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre sa politique de fidélisation de ses collaborateurs, dirigeants mandataires sociaux (environ 330) et managers (environ 1 800) au travers de l'attribution d'avantages différés liés aux performances du Groupe. À cet effet, la Société a décidé de mettre en place un système reposant sur une allocation portant partiellement sur une somme en numéraire et partiellement sur des actions de la Société attribuées dans les conditions du droit commun et dont l'attribution définitive sera conditionnée à la satisfaction de conditions de performance et à la présence dans le Groupe. À cet égard, la Société n'a plus recours aux dispositifs reposant sur l'attribution d'actions de performance (prévus par l'article L. 225-197 du Code de commerce) ni sur ceux portant sur des options de souscription ou d'achat d'actions (prévus par l'article L. 225-177 du Code de commerce).

5.2 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions

5.2.1 Plans d'options existants

a) Informations générales

La Société communique ci-après le détail des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place jusqu'au 12 avril 2012 et encore en vigueur au 1er janvier 2014 :

Historique des attributions d'options de souscription d'actions (1)

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Dates		En 2014		Au 31/12/2014		Prix d'exercice
	Assemblée	Conseil	Béné-ficiaires	Options (2)	Mandataires sociaux (2)(3)	10 premiers attributaires salariés du Groupe (2)(4)	Départ des levées	Expiration des levées	Nombre d'options levées	Nombre d'options annulées ou devenues caduques	Options restant à lever	Nombre de bénéficiaires résiduels	Prix d'exercice ajusté *(en euros)*
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	6 344 000	1 640 000	1 420 000	07/09/06	07/09/14	758 739	61 256	–	–	20,18
VINCI 2009	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	–	228 180	15/09/12	15/09/16	879 312	–	1 957 140	888	38,37
VINCI 2010	14/05/09	09/07/10	1 735	4 234 595	–	243 348	09/07/13	09/07/17	818 404	6 750	3 126 253	1 353	36,70
VINCI 2011	02/05/11	02/05/11	266	1 592 493	–	243 346	02/05/14	02/05/18	9 300	5 500	1 531 978	253	43,70
VINCI 2012	02/05/11	12/04/12	302	2 457 980	–	336 015	12/04/15	12/04/19	6 300	11 200	2 397 437	291	39,04
Total options				**18 494 068**	**1 640 000**	**2 470 889**			**2 472 055**	**84 706**	**9 012 808**	**1 490**	**38,87**

(1) Ne sont mentionnés que les plans pour lesquels la période d'exercice n'est pas expirée ou a expiré en 2014.

(2) Nombre à l'origine ajusté de la division du nominal de l'action par deux en mai 2005 et en mai 2007 et non ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

(3) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(4) Non mandataires sociaux.

Nota : une option donne droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action VINCI.

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants mandataires sociaux au 31/12/2014

Mandataires sociaux	Plan	Prix d'exercice *(en euros)*	Expiration	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	–	–	–	–	–
Pierre Coppey (*)	VINCI 2011	43,70		souscription	19 035
Pierre Coppey (*)	VINCI 2012	39,04		souscription	32 669
Total					**51 704**

(*) Options attribuées à une date à laquelle M. Coppey n'avait pas la qualité de dirigeant mandataire social.

5.2.2 Options consenties en 2014

Le Conseil d'administration n'a pas mis en place en 2014 de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

5.2.3 Options exercées en 2014

a) Informations générales

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, 2 472 055 options ont été exercées. Pendant cette même période, 84 706 options ont été annulées ou sont devenues caduques.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2014 à 9 012 808 options, au prix d'exercice moyen de 38,87 euros, la totalité de ces options étant des options de souscription.

b) Exercices d'options par les dirigeants mandataires sociaux

En 2014, M. Huillard, président-directeur général, a exercé les options suivantes et, depuis sa nomination en qualité de directeur général délégué intervenue le 15 avril 2014, M. Coppey a exercé les options suivantes :

Options de souscription d'actions levées

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice *(en euros)*
Xavier Huillard	VINCI 2004	09/07/2004	Souscription	32 052	20,18
Total/moyenne pondérée				**32 052**	**20,18**

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice *(en euros)*
Pierre Coppey	VINCI 2010	09/07/2010	Souscription	3 435	36,70
Pierre Coppey	VINCI 2011	02/05/2011	Souscription	4 300	43,70
Total/moyenne pondérée				**7 735**	**40,59**

c) Exercices d'options par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA ayant exercé le plus grand nombre d'options

En 2014, les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA dont le nombre d'actions souscrites ou achetées a été le plus élevé sont les suivants :

Dirigeant mandataire social	Plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice *(en euros)*
VINCI 2004	Souscription	28 588	20,18
VINCI 2009	Souscription	53 193	38,37
VINCI 2010	Souscription	20 008	36,70
Total/moyenne pondérée		**101 789**	**32,93**

5.2.4 Attribution définitive d'options le 12 avril 2014 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 12 avril 2012

Lors de sa réunion du 15 avril 2014, le Conseil d'administration, après avoir vérifié les conditions de performance applicables à ce plan, a décidé d'attribuer de façon définitive à la date du 12 avril 2014, aux attributaires du plan d'options de souscription d'actions du 12 avril 2012, 100 % des options de souscription d'actions qui leur ont été attribuées à l'origine, ces options ne pouvant être exercées par les bénéficiaires qu'à partir du 12 avril 2015 s'ils remplissent les conditions prévues par le règlement du plan. Il est précisé que le prix d'exercice de ces options est de 39,04 euros.

5.3 Plans d'attribution d'actions de performance

5.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

La Société communique ci-après le détail des plans d'attribution d'actions de performance mis en place conformément à l'article L. 225-197 du Code de commerce jusqu'au 16 avril 2013 et encore en vigueur :

Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Dates			Au 31/12/2014	
	Assemblée	Conseil	Béné-ficiaires	Actions de performance	Mandataires sociaux [1]	10 premiers attributaires salariés [2]	Déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Nombre d'actions	Nombre de bénéfi-ciaires résiduels
VINCI 2012 [3]	12/04/2012	12/04/2012	1 881	2 202 580	–	96 004	2 085 948	12/04/2012	12/04/2014	12/04/2016	2 085 948	1 767
VINCI 2013 [4][5]	12/04/2012	16/04/2013	1 816	2 017 030	–	114 400	Non connu	16/04/2013	16/04/2015	16/04/2017	1 949 907	1 748
Total			**2 320**	**4 219 610**		**210 404**					**4 035 855**	**2 196**

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires suite à la décision du Conseil d'administration du 15 avril 2014, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan mis en place en mai 2012 ont été atteintes. Ces conditions de performance prévoyaient, au cours des exercices 2012 et 2013, l'atteinte d'un taux moyen de retour sur capitaux engagés (ROCE) du groupe VINCI (retraités des intérêts minoritaires si supérieurs à 33,33 %) supérieur à 8 % pour les membres du comité Exécutif avec une attribution de 100 % des actions si le ROCE est supérieur à 9 % ; et à 6 % pour les non-membres avec une attribution de 100 % si le ROCE est supérieur à 7%.

(4) Le nombre d'actions attribué de façon définitive à l'issue de la période d'acquisition est susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance.

(5) Conformément à la délégation de l'assemblée générale du 12 avril 2012, le plan d'attribution d'actions de performance mis en place par le Conseil d'administration du 16 avril 2013 conditionne l'attribution définitive des actions à un critère de performance lié au taux moyen de retour sur capitaux engagés (ROCE) au cours des exercices 2012 et 2013, retraités des intérêts minoritaires si supérieurs à 33,33 %. Ce taux doit être supérieur à 8 % pour les membres du comité Exécutif avec une attribution de 100 % des actions si le ROCE est supérieur à 9 % ; et à 6 % pour les non-membres avec une attribution de 100 % si le ROCE est supérieur à 7 %.

b) Nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du CA	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions à l'issue de l'acquisition	Valorisation des actions *(en euros)* (**)	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Conditions de performance
Xavier Huillard			Néant	Néant					
Pierre Coppey (*)	VINCI 2012	12/04/2012	9 334	9 334	261 352	12/04/2012	12/04/2014	12/04/2016	oui
Pierre Coppey (*)	VINCI 2013	16/04/2013	11 000	Non connu	314 270	16/04/2013	16/04/2015	16/04/2017	oui
Total			**20 334**	**–**	**575 622**				

(*) M. Coppey n'avait pas la qualité de dirigeant mandataire social lors de la mise en place de ces plans.
(**) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

c) Obligation de conservation d'actions de performance par les dirigeants mandataires sociaux

Il est rappelé que le Conseil d'administration de VINCI, au cours de sa réunion du 27 février 2007, a décidé que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins un quart des actions de performance qui leur sont attribuées pendant la durée de leur mandat.

Conformément à cette règle, M. Huillard, à qui il a été attribué de façon définitive 40 874 actions de performance au titre de plans mis en place en 2007 et 2008, est tenu de conserver 10 219 actions jusqu'à l'échéance de son mandat.

5.3.2 Attribution définitive d'actions le 12 avril 2014 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 12 avril 2012

Lors de sa réunion du 15 avril 2014, le Conseil d'administration, après avoir vérifié les conditions de performance applicables à ce plan, a décidé d'attribuer de façon définitive à la date du 12 avril 2014, aux attributaires du plan d'actions de performance du 12 avril 2012 (soit 1 767 personnes), 100 % des actions de performance qui leur ont été attribuées à l'origine (soit 2 085 948 actions), ces actions devant être conservées par les intéressés au moins jusqu'au 12 avril 2016.

5.4 Plan d'incitation à long terme

5.4.1 Plan du 15 avril 2014

Le 15 avril 2014, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'un plan d'incitation à long terme consistant en une allocation simultanée d'actions VINCI existantes et d'une somme en numéraire dont le bénéfice sera acquis à l'issue d'une période de trois ans suivant l'allocation, pour autant que le bénéficiaire remplisse une condition de présence et, pour la partie représentée par des actions, pour autant que le Conseil ait constaté la satisfaction de conditions de performance tant internes qu'externes. Ces conditions de performance ont pour objet de mesurer, d'une part, la création de valeur et, d'autre part, la performance boursière relative de l'action VINCI.

Ce plan, à effet du 15 avril 2014, prévoit l'attribution de 1 027 651 actions existantes de la Société à 1 850 cadres dirigeants ou collaborateurs du Groupe. Le nombre d'actions attribuées aux membres du comité Exécutif s'élève au global à 63 200, soit environ 6,14 % de l'attribution. Le plan prévoit que les actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 15 avril 2017, cette attribution définitive étant soumise à des conditions de performance constituées d'un critère interne (comptant pour 80 % de l'allocation) et d'un critère externe (comptant pour 20 % de l'allocation).

Le critère interne a pour objet de mesurer la création nette de valeur, laquelle s'entend du rapport constaté au 31 décembre 2016 entre le taux de rendement des capitaux employés (ROCE) calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016) et le coût moyen pondéré du capital calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016). Le taux d'attribution lié à ce critère interne sera fonction de ce rapport, celui-ci étant de 100 % si le rapport est supérieur ou égal à 1,10 et à 0 % s'il est inférieur ou égal à 1 avec interpolation linéaire entre ces deux bornes.
Le critère externe a pour objet de mesurer la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40. Cette performance s'entend de l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2016, entre le rendement total de l'actionnaire de VINCI calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016) et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années (2014, 2015, 2016), ce dernier s'entendant dividendes inclus. Le taux d'attribution lié à ce critère externe sera fonction de cet écart, celui-ci étant de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 5 % et de 0 % s'il est inférieur ou égal à – 15 % avec interpolation linéaire entre ces deux bornes.

Il appartiendra au Conseil d'administration de constater les taux d'attribution respectifs au titre des critères internes et externes décrits ci-dessus.

Les bénéficiaires se sont également vu accorder, au moment de l'allocation initiale, une allocation en numéraire d'un montant équivalent à la valeur des actions faisant l'objet de l'allocation et calculée sur la base de la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture de l'action VINCI précédant la date de la réunion du Conseil. Son versement interviendra le 15 avril 2017 sous condition de présence du bénéficiaire.

5.4.2 Dispositions applicables aux dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a décidé de procéder :
• au bénéfice de M. Huillard à une allocation, constituée exclusivement d'actions VINCI portant sur 23 240 actions de la Société, intégralement soumise aux conditions de performance décrites page 153 au point 5.4.1. En cas de cessation simultanée de ses mandats de président du Conseil d'administration et de directeur général avant la date d'attribution définitive des actions, objet du plan du 15 avril 2014, pour quelque raison que ce soit (hormis les cas d'invalidité et de décès), M. Huillard perdra tout droit à une attribution définitive à moins que le Conseil d'administration ne décide de le maintenir dans ses droits ;
• au bénéfice de M. Coppey à une allocation, constituée de 6 000 actions de la Société soumise à condition de présence et aux conditions de performance décrites en page 153 au point 5.4.1 et à une somme de 322 878 euros soumise à condition de présence.

5.4.3 Obligation de conservation d'actions attribuées au titre du plan d'incitation à long terme par les dirigeants mandataires sociaux de VINCI

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 15 avril 2014, a décidé que les dirigeants mandataires sociaux de VINCI sont tenus de conserver au moins 30 % des actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive pendant une période de trois ans suivant cette attribution définitive, cette obligation prenant fin en tout état de cause à la date à laquelle les dirigeants mandataires sociaux ne seront plus titulaires d'un mandat social au sein de VINCI SA. Cette décision est applicable pour les plans mis en place à compter du 15 avril 2014.

6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :
Article 17 – Assemblées d'actionnaires
« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :
• soit d'une inscription nominative à son nom ;
• soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé

sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R. 225-77, 2° et R. 225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

Il sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 une modification de l'article 17 des statuts afin, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce modifié par l'article 4 du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014, de ramener de trois à deux jours ouvrés le délai d'inscription en compte des actionnaires pour la participation aux assemblées générales de VINCI.

E. Informations sociales, environnementales et sociétales

Ce rapport est l'application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative (voir le tableau de correspondance page 312) et la norme ISO 26000. Ce rapport vise à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale.

Il se compose de trois parties distinctes :
- Informations sociales, de la page 157 à la page 167 ;
- Informations environnementales, de la page 168 à la page 177 ;
- Informations sociétales, de la page 177 à la page 185.

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 20-31 du présent rapport annuel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, remis à jour régulièrement, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. VINCI fait appel à l'un de ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées. Le rapport présentant les travaux, les conclusions et la Note méthodologique figure en page 185. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU et à en communiquer chaque année les initiatives prises. VINCI s'est également engagé auprès de l'association des Amis du Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Advance, questionnaire d'autoévaluation développement durable, qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé par VINCI, conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail), de la norme ISO 26000.

Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2014
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	– Soutien par Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) à 28 projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif. – Actions de lutte contre le VIH sida, le paludisme, le choléra et Ebola. – Poursuite du groupe de travail « droit humains », qui réunit des directeurs des ressources humaines d'entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles. – Déploiement de la *Charte relations sous-traitants* du Groupe, conçue pour tous les pays et métiers du Groupe. – Poursuite de l'intégration du chapitre « Normes de travail et droits humains » dans les nouveaux contrats-cadres du Groupe avec ses fournisseurs. – Invitation d'une délégation de représentants syndicaux au Qatar pour découvrir la réalité de nos chantiers et les conditions de travail et de vie sur place.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne soient pas complices de violations des droits de l'homme.	– Nouvelle version de Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite des droits sociaux fondamentaux. – Élaboration d'un guide des droits sociaux fondamentaux à l'intention des opérationnels du Groupe.
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	– 1 243 accords collectifs signés. – Renouvellement de l'accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI. – Renouvellement de l'accord de comité d'entreprise européen VINCI.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	– Explicitation des risques via le guide des droits sociaux fondamentaux, avec définitions et études de cas. – Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail forcé ou obligatoire.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	– Explicitation des risques via le guide des droits sociaux fondamentaux, avec définitions et études de cas. – Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail des enfants.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	– Déploiement du programme diversité via le réseau mondial de 100 animateurs diversité du Groupe. – Formations à la diversité intégrées dans le parcours de formation des managers opérationnels du Groupe, 12 199 heures de formation en 2014. – Guide pédagogique diffusé à l'ensemble des animateurs diversité, pour leur permettre d'animer localement des séances de sensibilisation aux stéréotypes, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	– Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risque des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions. – 39 255 heures de formation à l'environnement. – Participation volontaire à la première expérience de notation relative à la transparence et à la performance de sa stratégie « eau » par le CDP Water avec un résultat au-dessus de la moyenne des entreprises du secteur. – Forte progression au CDP Carbone avec la note de 100 A-. – Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	– Développement d'une stratégie nationale sur la biodiversité et mise en place d'un réseau de correspondants et d'un comité thématique. – Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité en partenariat avec les associations environnementales. – Participation au conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	– Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et infrastructures » VINCI ParisTech : 15 sujets de recherche associant des référents VINCI et trois conférences par an. – Troisième université de la chaire « Éco-conception » avec la participation de près de 300 décideurs internes et partenaires. – Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficients en énergie dans les activités du Groupe et essor de la garantie de performance dans les offres commerciales.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	– Poursuite du renforcement du contrôle interne. – Poursuite de la diffusion de la *Charte éthique et comportements* auprès de l'ensemble du management. – Adhésion de plus de 95 % du management à la *Charte éthique et comportements*. – Intégration de critères sociétaux, dont la lutte contre la corruption, dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres. – Le point 6 de notre *Charte relations sous-traitants* reprend le respect des valeurs de VINCI, du Manifeste et de sa *Charte éthique et comportements*. – Nouvelle version de Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite du respect des principes éthiques.

1. Informations sociales

1.1 Politique générale des ressources humaines

Cette section suit de manière précise l'article 225 de la Loi Grenelle II. Elle s'inspire également des principes de la GRI G4 (Global Reporting Initiative version 4) – voir tableau de correspondance page 312.

La politique de développement économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant à la fois des activités de court terme et de long terme, exercés au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur la valeur de son patrimoine humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux. Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le Groupe a formalisé depuis 2010 un cycle de développement de son capital humain adapté à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les dispositifs mis en place concernent l'ensemble des stades de la vie professionnelle des salariés, du recrutement à l'entretien annuel, de la formation à la revue collégiale des effectifs, de l'échange direct à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la mise en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation, etc.), jusqu'à leur départ (retraite, fins de contrat, etc.).

Acteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité, avec des résultats probants. En seulement douze ans d'existence, VINCI a acquis une réelle notoriété auprès des jeunes ingénieurs français et le rayonnement de sa marque employeur contribue à positionner VINCI à la huitième place des employeurs préférés auprès de cette cible en 2014, selon l'enquête menée par Universum en France.

1.2 Emploi

1.2.1 Effectifs

Présent dans plus d'une centaine de pays, VINCI employait 185 293 salariés à fin 2014, soit 2,8 % de moins qu'à fin 2013. La variation des effectifs s'explique à la fois par la sortie du périmètre du Groupe de VINCI Park, par l'intégration de nouvelles entités comme Electrix et la branche ICT du groupe Imtech, et par la baisse d'activité dans certains pays européens, notamment en France dans les activités de construction et les activités routières. Au cours des cinq dernières années, les effectifs du Groupe ont néanmoins progressé de plus de 3,2 %. La part des entités européennes dans l'emploi total représente près de 81 % en 2014. La part des effectifs hors Europe augmente légèrement, passant de 18 % des effectifs totaux en 2013 à 19 % en 2014.

Dans un contexte économique européen difficile depuis plusieurs années, les sociétés de VINCI mettent en application les outils de gestion des ressources humaines adéquats, notamment des actions de maillage territorial et de solidarité pour fluidifier les mobilités en fonction des activités. Néanmoins, des opérations de restructuration ont été menées, en concertation avec les organisations syndicales, pour proposer les solutions les plus adaptées.

Répartition des effectifs par zone géographique, par pôle d'activité au 31 décembre 2014 et évolution

	2014									2013	2014/2013
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
France	**7 137**	**524**	**376**	**34 540**	**23 721**	**33 882**	**772**	**100 952**	**54,5 %**	**108 024**	**(6,5 %)**
Royaume-Uni	7	–	–	782	2 588	5 676	–	**9 053**	4,9 %	10 066	(10,1 %)
Allemagne	–	–	19	10 052	3 469	339	10	**13 889**	7,5 %	13 221	5,1 %
Benelux	–	–	1	3 867	626	146	5	**4 645**	2,5 %	4 416	5,2 %
Europe centrale et orientale	–	–	46	2 758	4 298	3 981	–	**11 083**	6,0 %	11 430	(3,0 %)
Autres pays d'Europe	–	3 058	77	5 750	474	974	–	**10 333**	5,6 %	9 516	8,6 %
Europe hors France	**7**	**3 058**	**143**	**23 209**	**11 455**	**11 116**	**15**	**49 003**	**26,4 %**	**48 649**	**0,7 %**
Amériques	**84**	**–**	**11**	**915**	**3 783**	**6 688**	**–**	**11 481**	**6,2 %**	**10 092**	**13,8 %**
Afrique	**–**	**–**	**–**	**1 224**	**–**	**9 839**	**–**	**11 063**	**6,0 %**	**12 158**	**(9,0 %)**
Reste du monde	**–**	**1 514**	**–**	**3 409**	**1 211**	**6 660**	**–**	**12 794**	**6,9 %**	**11 781**	**8,6 %**
Total	**7 228**	**5 096**	**530**	**63 297**	**40 170**	**68 185**	**787**	**185 293**	**100,0 %**	**190 704 (*)**	**(2,8 %)**

(*) Données 2013 corrigées.

En cinq ans, la part des managers a progressé, passant de 17 % à 19 %. Au 31 décembre 2014, l'effectif global de VINCI se compose de 35 345 managers et 149 948 non-managers.
Sur la même période, l'effectif féminin a progressé de 12 % et représente 14,2 % des effectifs. Les femmes représentent 13,4 % des non-managers et près de 18 % des managers.

Répartition des effectifs par catégorie, par sexe, par pôle d'activité au 31 décembre 2014 et évolution

	2014									2013	2014/2013
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Managers	**941**	**632**	**333**	**12 140**	**4 694**	**16 126**	**479**	**35 345**	**19,1 %**	**34 609**	**2,1 %**
Hommes	632	402	216	10 328	4 044	13 173	297	**29 092**	82,3 %	28 515	2,0 %
Femmes	309	230	117	1 812	650	2 953	182	**6 253**	17,7 %	6 094	2,6 %
Non-managers	**6 287**	**4 464**	**197**	**51 157**	**35 476**	**52 059**	**308**	**149 948**	**80,9 %**	**156 095**	**(3,9 %)**
Hommes	3 630	3 181	99	44 785	32 081	45 914	111	**129 801**	86,6 %	135 094	(3,9 %)
Femmes	2 657	1 283	98	6 372	3 395	6 145	197	**20 147**	13,4 %	21 001	(4,1 %)
Total	**7 228**	**5 096**	**530**	**63 297**	**40 170**	**68 185**	**787**	**185 293**	**100,0 %**	**190 704**	**(2,8 %)**
Hommes	4 262	3 583	315	55 113	36 125	59 087	408	**158 893**	85,8 %	163 609	(2,9 %)
Femmes	2 966	1 513	215	8 184	4 045	9 098	379	**26 400**	14,2 %	27 095	(2,6 %)

La structure de la pyramide des âges chez VINCI est solide avec une répartition équilibrée entre les différentes classes d'âge. En cinq ans, la part des effectifs de moins de 25 ans s'est maintenue autour de 10 % et celle des plus de 50 ans est restée stable autour des 24 %.

Répartition des effectifs par âge, par pôle d'activité au 31 décembre 2014 et évolution

	2014									2013	2014/2013
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Moins de 25 ans	123	280	40	6 112	3 386	6 649	64	**16 654**	9 %	18 616	(11 %)
De 26 à 35 ans	611	1 718	191	15 824	9 607	21 776	220	**49 947**	27 %	52 158	(4 %)
De 36 à 50 ans	3 744	2 383	233	25 009	16 302	26 141	302	**74 114**	40 %	75 040	(1 %)
Plus de 50 ans	2 750	715	66	16 352	10 875	13 619	201	**44 578**	24 %	44 890	(1 %)
Total	**7 228**	**5 096**	**530**	**63 297**	**40 170**	**68 185**	**787**	**185 293**	**100 %**	**190 704**	**(3 %)**

1.2.2 Embauches et départs

La baisse des effectifs de 2,8 % entre 2013 et 2014 s'explique notamment par la sortie du périmètre du Groupe de VINCI Park et par la baisse d'activité dans certains pays européens, notamment en France dans les activités de construction et les activités routières. Ils ont progressé de 3,2 % en cinq ans, passant de 179 527 salariés à fin 2010 à 185 293 à fin 2014. Le taux de rotation du personnel, autour de 22 % en 2014, conforme à celui du secteur, s'explique par la fin des contrats normaux de chantier, notamment à l'international, et se compense par une politique de recrutement adaptée aux nouveaux chantiers.

1.2.2.1 Recrutement

Dans le monde, la part des emplois durables (contrats à durée de chantier, contrats permanents, contrats à durée indéterminée) dans les embauches est passée de 45 % à près de 41 % en deux ans. VINCI a poursuivi en 2014, et malgré la crise, sa politique de recrutement, notamment auprès des jeunes, qui ont représenté 10 % des recrutements en emploi durable de l'année, soit 1 630 personnes en première expérience. VINCI a embauché durant l'année 39 703 personnes dans le monde, dont 16 083 en emplois durables (6 521 en France). L'objectif d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement a été maintenu.

1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

VINCI privilégie les emplois durables, dont la part est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. À fin 2014, sur un effectif total de 185 293 salariés dans le monde, 162 160 personnes disposent de contrats durables et 18 764 personnes disposent d'un contrat non permanent (contrat à durée déterminée pour la France). Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités. En France, celui-ci a concerné 13 223 personnes (en équivalents temps-plein) en 2014, soit une diminution de 12 % par rapport à 2013. VINCI favorise l'intégration des jeunes en alternance pour leur permettre de coupler une approche pratique aux enseignements théoriques qui leur sont dispensés dans leurs centres de formation. Signataire de la *Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance* avec le ministère français de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle en 2011, VINCI a permis à plus de 4 300 jeunes en alternance d'effectuer leur formation au sein du Groupe en 2014.

Répartition des effectifs par type de contrat, par pôle d'activité au 31 décembre 2014 et évolution

	2014									2013	2014/2013
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Contrats permanents(*)	7 098	4 283	477	58 363	37 336	52 584	703	**160 844**	87 %	165 244	(3 %)
Contrats à durée de chantier(**)	1	1	2	192	282	838	–	**1 316**	1 %	1 918	(31 %)
Contrats non permanents(***)	69	801	34	2 441	1 711	13 674	34	**18 764**	10 %	19 102	(2 %)
Alternance	60	11	17	2 301	841	1 089	50	**4 369**	2 %	4 440	(2 %)
Total	**7 228**	**5 096**	**530**	**63 297**	**40 170**	**68 185**	**787**	**185 293**	**100 %**	**190 704**	**(3 %)**
Travailleur intérimaire en équivalent temps-plein	19	283	9	6 411	3 103	17 108	26	26 959	15 %	30 029	(10 %)

(*) Contrats à durée indéterminée pour la France.
(**) Type de contrat spécifique à la France.
(***) Contrats à durée déterminée pour la France.

VINCI favorise le développement de l'emploi de salariés locaux et les mobilités internes. En 2014, 2 547 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne. Les sociétés du Groupe privilégient les formules de type volontariat international en entreprise (VIE), permettant d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés. En 2014, VINCI comptait dans ses effectifs 247 VIE, soit 2,5 % de plus qu'en 2013. Le nombre d'expatriés est de 1 875 personnes à fin 2014. Créée en 2013, la filiale VINCI Mobility, qui accueille des managers non français hautement qualifiés, non-salariés de leur pays d'origine et expatriés, a poursuivi son développement.

Nombre de mobilités dans le monde

	2014							
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%
Mobilité intra-pôle	17	13	1 336	365	700	11	2 442	96 %
Mobilité vers un autre pôle	15	7	30	17	22	14	105	4 %
Total	**32**	**20**	**1 366**	**382**	**722**	**25**	**2 547**	**100 %**

1.2.2.3 Motifs de départ

Les activités du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs métiers dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée relativement limitée. Elles mobilisent de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin d'un projet ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concession, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également le nombre de départs, indiqués sous la qualification de fins normales de contrat. L'année 2014 a été marquée par une forte baisse des départs pour des motifs de démission ou de licenciement économique.

Motifs de départs par pôle d'activité et évolution(*)

	2014									2013	2014/2013
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Fins normales de contrat(**)	4 344	510	57	3 500	2 655	13 662	50	**24 778**	57 %	26 084	(5 %)
Démissions	48	125	24	2 685	1 576	4 132	33	**8 623**	20 %	10 234	(16 %)
Licenciements économiques	–	–	–	694	406	541	–	**1 641**	4 %	2 166	(24 %)
Autres licenciements	126	11	4	1 302	716	2 532	23	**4 714**	11 %	5 052	(7 %)
Autres motifs(***)	84	28	15	1 236	813	1 201	22	**3 399**	8 %	4 499	(24 %)
Total	**4 602**	**674**	**100**	**9 417**	**6 166**	**22 068**	**128**	**43 155**	**100 %**	**48 035**	**(10 %)**

(*) Hors variation de périmètre.
(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.
(***) Dont rupture de période d'essai, rupture conventionnelle de contrat (pour la France) et autres.

1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Après une période de forts recrutements, certaines entreprises se trouvent dans un contexte de crise financière et économique, confrontées à des opérations de restructuration, voire de cessation d'activité. En 2014, des opérations lourdes de restructuration ont eu lieu dans certains pays européens particulièrement touchés par la crise économique. En France, la situation économique et sociale s'est dégradée, ce qui, conjugué au calendrier des élections municipales, a touché particulièrement le secteur de la construction et des travaux publics.

Dans ces circonstances, avec des activités par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines de VINCI se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de Groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Enfin, pour les grands chantiers, les sociétés du Groupe sont amenées à gérer des opérations quelquefois importantes de démobilisation et de réaffectation de personnel. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue régulièrement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2014, le nombre total d'heures travaillées a été de plus de 319 millions. La part des heures supplémentaires reste stable depuis plus de dix ans, entre 5 et 6 % des heures travaillées (5 % en 2014), soit plus de 16 millions d'heures en 2014.

Organisation du temps de travail et évolution

	2014			2013	2014/2013
	Managers	**Non-managers**	**Total**	**Total**	**Évolution**
Heures totales travaillées	58 061 318	261 478 572	**319 539 890**	333 426 753	(4 %)
Dont heures supplémentaires	*686 590*	*16 032 386*	*16 718 976*	*15 461 260*	*8 %*
Salariés à temps partiel	702	4 280	**4 982**	5 663	(12 %)

1.3.2 Absentéisme

Sur les 42,6 millions de journées calendaires travaillées dans le monde, 3,3 millions ont été comptabilisées en jours d'absence en 2014, l'absentéisme représentant moins de 8 % des jours travaillés. Depuis plus de dix ans, la part des maladies non professionnelles dans l'absentéisme reste stable, aux alentours des 60 % (59 % en 2014). En revanche, la part des absences pour accident du travail est passée de 10 % à 5 %.

Répartition des jours d'absence par motif, par pôle d'activité et évolution

	2014									2013	2014/2013
(en nombre de jours calendaires)	**VINCI Autoroutes**	**VINCI Airports**	**Autres concessions**	**VINCI Energies**	**Eurovia**	**VINCI Construction**	**VINCI Immobilier et holdings**	**Total**	**%**	**Total**	**Évolution**
Maladie non professionnelle	107 458	29 185	2 169	739 298	507 346	549 415	4 594	**1 939 465**	59,1 %	1 981 193	(2 %)
Accident du travail	8 082	5 833	28	37 671	42 091	63 873	138	**157 716**	4,8 %	166 246	(5 %)
Accident de trajet	846	1 447	27	10 618	4 614	10 088	295	**27 935**	0,8 %	30 679	(9 %)
Maladie professionnelle reconnue	1 089	–	–	15 983	19 221	20 073	–	**56 366**	1,7 %	56 470	(0 %)
Maternité/paternité	9 875	17 428	1 232	86 497	44 576	93 055	2 375	**255 038**	7,8 %	248 044	3 %
Chômage partiel	–	–	–	12 769	5 570	43 084	–	**61 423**	1,9 %	58 592	5 %
Autres causes	12 417	14 348	2 464	181 648	280 768	291 671	963	**784 279**	23,9 %	873 688	(10 %)
Total	**139 767**	**68 241**	**5 920**	**1 084 484**	**904 186**	**1 071 259**	**8 365**	**3 282 222**	**100 %**	3 414 912	**(4 %)**

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

1.4.1 Politique générale de rémunération

La politique de rémunération est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement des salariés à la marche de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc., dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

À fin 2014, en France, 96 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France 183 millions d'euros au titre du partage des fruits de la croissance, soit près de 9 millions d'euros de plus qu'en 2013 (+ 4,9 %).

Répartition des avantages sociaux et évolution

(en millions d'euros)	2014	2013	2014/2013 Évolution	Dont France 2014	Dont France 2013	2014/2013 Évolution
Intéressement	**80,5**	72,6	10,9 %	75,2	68,0	10,6 %
Participation	**111,6**	106,8	4,5 %	107,4	106,1	1,2 %
Œuvres sociales	**38,2**	42,3	(9,7 %)	33,8	37,4	(9,6 %)
Abondement	**94,6**	90,4	4,6 %	93,3	89,5	4,2 %
Prime de partage des profits	**–**	33,5	(100,0 %)	–	33,5	(100,0 %)
Total	**324,9**	**345,6**	**(6,0 %)**	**309,7**	**334,5**	**(7,4 %)**

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

Les charges de personnel de 2014 s'élèvent à 8 459 millions d'euros (8 546 millions d'euros en 2013), leur part rapportée au chiffre d'affaires reste stable, autour de 21,8 % du chiffre d'affaires (22 % en 2013).

Le comité des ressources humaines réunit tous les mois les principaux directeurs des ressources humaines du Groupe. Ils échangent sur les pratiques et définissent les grandes lignes directrices en matière de rémunération et de charges sociales, qui varient selon les législations du travail en vigueur dans chaque pays et selon les catégories « managers » et « non-managers ». VINCI présente ces données consolidées au niveau mondial et en France.

L'analyse des écarts de rémunérations, réalisée chaque année, montre que les fonctions opérationnelles sont occupées historiquement par les hommes, ce qui explique en partie les écarts de rémunération entre hommes et femmes, même si ces postes commencent lentement à se féminiser. Au-delà, l'analyse des écarts résiduels est gérée par chaque entité, qui s'assure de l'équité des rémunérations à poste et potentiel identique.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

	Total		Managers		Non-managers	
(en milliers d'euros)	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Salaire moyen VINCI	**33**	32	**59**	59	**26**	26
Hommes	**33**	33	**62**	61	**27**	27
Femmes	**30**	29	**46**	46	**25**	24
Charges sociales	**37 %**	38 %	**39 %**	41 %	**36 %**	37 %

Pour la France, la présentation fait apparaître une segmentation plus précise : cadres, Etam (employés, techniciens, agents de maîtrise) et ouvriers. Il s'agit de moyennes brutes annuelles en milliers d'euros.

Rémunérations et charges sociales en France

	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
(en milliers d'euros)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Salaire moyen VINCI	**38**	36	**63**	62	**33**	31	**27**	27
Hommes	**38**	37	**67**	65	**34**	32	**27**	27
Femmes	**35**	34	**50**	50	**29**	28	**26**	24
Charges sociales	**48 %**	49 %	**49 %**	50 %	**49 %**	50 %	**45 %**	46 %

1.4.3 Épargne salariale

1.4.3.1 Actionnariat salarié

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit, ouvert aux salariés depuis 1995, puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

L'effort d'épargne des salariés, qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par un prix connu à l'avance, faisant ressortir une décote de 5 % sur le cours de l'action, et par un abondement dont le niveau a été maintenu en 2014 et dont la grille favorise les versements des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 50 % au-delà et jusqu'à 4 000 euros.

La contribution annuelle de l'entreprise s'élève au maximum à 2 500 euros par salarié. Le montant global de l'abondement pour le fonds Castor s'est élevé à 91,5 millions d'euros en 2014 pour la France (voir ci-dessus).

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités et renforcer le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe, VINCI a souhaité poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant l'opportunité aux salariés hors de France d'acquérir (directement ou indirectement) des actions VINCI à conditions privilégiées et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance du Groupe. Une nouvelle opération a été proposée en 2014, sur un périmètre élargi à 23 pays (*), aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 370 filiales). Sous réserve d'un investissement à trois ans (cinq ans pour le Royaume-Uni), les salariés ont pu percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites dont le bénéfice est différé à l'échéance pour éviter une taxation à l'entrée (sauf exceptions) et conditionné à la présence dans le Groupe à ce terme.

(*) Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Pour développer ce dispositif à l'international, VINCI a décidé de renouveler en 2015 un schéma similaire sur quatre nouveaux pays : la Malaisie, le Cambodge, les Émirats arabes unis et Bahreïn, permettant à près de 60 000 salariés dans 390 filiales, soit plus de 70 % des effectifs hors de France, de participer s'ils le souhaitent à une offre dédiée et de devenir actionnaires de VINCI à des conditions privilégiées. En cinq ans, le taux de couverture du dispositif d'épargne salariale est ainsi passé de près de 60 % à près de 90 % des effectifs du Groupe dans le monde.

Couverture des dispositifs d'épargne salariale et évolution

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de pays couverts (dont la France)	1	1	15	20	**24**
Taux de couverture des effectifs	59 %	59 %	81 %	86 %	**88 %**

À fin septembre 2014, environ 114 000 salariés de Groupe détiennent près de 10 % du capital de la Société au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI, ce qui traduit la confiance des salariés dans l'avenir du Groupe et en fait collectivement le premier actionnaire de VINCI. À la même date, le portefeuille moyen des épargnants s'élève à plus de 21 000 euros.

Créé en 2011, le Cercle des actionnaires salariés compte 12 562 membres au 31 décembre 2014, soit une augmentation de plus de 10 % sur un an. Il dispose d'un numéro Vert, d'un espace sécurisé et personnalisé sur les sites Internet et intranet de VINCI. Les actionnaires salariés peuvent ainsi s'inscrire pour devenir membres du Cercle et participer à différents événements, tels que des visites-découverte des villes de Lyon, Marseille et Paris, et des visites de chantiers ou de réalisations de VINCI. La lettre semestrielle « En direct » les tient par ailleurs informés de l'actualité du Groupe.

1.4.3.2 Épargne retraite

Le plan d'épargne retraite collectif du Groupe baptisé Perco ARCHIMÈDE, entré en vigueur en décembre 2010 en France, suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC), continue sa progression et complète ainsi l'offre d'épargne du PEG VINCI (plan d'épargne du groupe VINCI). Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, propose aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelles, leur offrant :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à leur profil d'épargnant.

VINCI abonde les versements volontaires à hauteur de 50 %, dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. À fin septembre 2014, près de 28 % des salariés en France ont adhéré au Perco, dont la moitié ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à près de 1 340 euros, en augmentation de 19 % par rapport à 2013. La répartition entre les deux types de gestion évolue lentement en faveur de la gestion pilotée : 59 % de l'encours est en gestion libre (61 % en 2013) et 41 % en gestion pilotée (39 % en 2013).

Par ailleurs, en France, afin d'aider les salariés cadres et assimilés à se constituer un complément de retraite pour tenir compte de la situation des régimes de retraite obligatoire affectant particulièrement cette catégorie de personnel, VINCI a mis en place REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies. Ce dispositif complète le Perco ARCHIMÈDE, ouvert à l'ensemble du personnel en France, et combine les avantages techniques, financiers, sociaux et fiscaux d'un régime collectif avec ceux d'un dispositif individuel ; la sortie du régime se faisant exclusivement en rente.
REVERSO est alimenté à parts égales par le salarié et l'employeur (sur la base d'un taux croissant proportionnellement avec la rémunération), les cotisations, tout comme les versements libres que peut faire le salarié, sont déductibles du revenu imposable. Mis en place au travers d'un contrat d'assurance signé entre VINCI SA et l'assureur ACM-Vie à l'été 2013, il est proposé depuis à l'adhésion des filiales. À fin 2014, le dispositif couvre 673 sociétés, soit 23 000 salariés potentiels.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. À ce titre, le dialogue social est confirmé comme un élément central de la réussite du Manifeste du Groupe et des engagements qui y sont pris.

Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe. En 2014, 9 085 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 849 en France). Une enveloppe globale de 205 000 euros est versée à l'ensemble des syndicats proportionnellement à leur représentativité pour les accompagner et leur donner les moyens d'exercer leurs mandats.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution de l'emploi et les prévisions sur ce point ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Des relais propres à chaque métier sont par ailleurs en place dans certains pôles qui se sont dotés d'instances complémentaires de dialogue afin de favoriser la continuité de leurs relations sociales.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. L'accord de renouvellement de ce dernier, signé en 2014 à l'unanimité avec les organisations syndicales, prévoit des représentants issus de 18 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées dans l'espace économique européen et en Suisse. Fin 2014, le comité était composé de 38 représentants.

1.5.3 Libertés syndicales

L'activité du Groupe s'exerçant à 86 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés. Pour le reste, les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées au contexte local et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales.

1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des sociétés qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2014, 1 243 accords collectifs ont été conclu, dont 16 % hors France.

Un accord relatif à l'amélioration du dialogue social couvrant l'ensemble des sociétés françaises du Groupe a par ailleurs été signé avec les partenaires sociaux le 16 juillet 2014, confirmant la concertation avec les représentants du personnel comme l'une des valeurs de VINCI. Le texte prévoit notamment un renforcement des informations transmises aux représentants ou encore un accompagnement de ces derniers pendant et à l'issue de leurs mandats. La commission paritaire a pour objectif d'offrir une alternative aux contentieux en matière d'entrave personnelle à l'exercice des mandats de représentation. À la fin de leur mandat, les représentants ont la possibilité de suivre une formation qualifiante sous certaines conditions (engagements et durée du mandat) afin d'exploiter les compétences acquises.

Près de 46 % des accords portent sur la rémunération. Parmi les autres thèmes, la négociation collective a abouti de façon significative à des accords concernant l'aménagement et l'organisation du temps de travail avec 134 accords signés en 2014. On note également une forte croissance des accords conclus relatifs aux droits syndicaux, passant de 75 à 127 en 2014.

Répartition des accords collectifs par thème et évolution

	2014	Part sur le nombre total d'accords	2013	2014/2013 Évolution
Aménagement et organisation du temps de travail	**134**	10,8 %	139	(3,6 %)
Diversité et égalité des chances	**80**	6,5 %	86	(7,0 %)
Droits syndicaux	**127**	10,2 %	75	69,3 %
Formation	**15**	1,2 %	12	25,0 %
GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	**124**	10,0 %	281	(55,9 %)
Prévention/sécurité/santé	**43**	3,4 %	68	(37,5 %)
Protection sociale	**106**	8,5 %	185	(42,7 %)
Rémunération et périphérie	**572**	46,0 %	594	(3,7 %)
Retraite	**11**	0,9 %	10	10,0 %
Autres	**31**	2,5 %	26	20,4 %
Total	**1 243**	**100,0 %**	**1 476**	**(15,8 %)**

1.5.5 Conflits collectifs

Les absences pour grève chez VINCI sont très marginales. Ainsi en 2014, sur les 42,6 millions de jours travaillés, les absences pour grève ont représenté 12 566 journées (dont 3 242 en France). Les revendications concernent essentiellement les salaires et répondent à des mots d'ordre nationaux.

1.6 Santé et sécurité

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la première priorité du Groupe. Cet objectif, rappelé dans le Manifeste de VINCI, s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants par exemple) et sur les sites d'exploitation (clients des autoroutes, des parkings, des aéroports, etc.). L'action de VINCI repose sur l'incitation ; le Groupe accompagne par ailleurs ses fournisseurs et ses sous-traitants en mettant à leur disposition des outils et des moyens et en les associant à des actions phare. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI, publiée en 2013, traduit en dispositions structurantes les principes du Groupe en la matière. En cinq ans, la mise en œuvre de cette politique s'est traduite par une baisse significative de plus de 46 % du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et de près de 32 % pour le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt.

Parmi les grandes tendances de l'année 2014, les actions de formation en situation réelle et les actions permettant de mesurer l'efficacité du pilotage de la sécurité se sont développées. L'identification des situations de presque-accidents et des situations à risque en amont des potentiels accidents permet non seulement de réduire le nombre d'accidents mais surtout de construire une culture sécurité au quotidien. Des événements mondiaux sur le thème de la sécurité sont organisés régulièrement par les différents pôles du contracting, telles, en 2014, la journée mondiale de la sécurité chez VINCI Energies et la semaine internationale de la sécurité chez VINCI Construction. L'intégration du personnel intérimaire et des sous-traitants dans les actions de formation et de sensibilisation à la sécurité se systématise au sein du Groupe. Les données sécurité concernant les intérimaires et les sous-traitants sont également de plus en plus intégrées aux indicateurs de pilotage de performance du Groupe.

1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés au travail, y compris les risques psychosociaux. Elle consiste aussi à assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de qualité de vie au travail et enfin à assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. La démarche de prévention est animée au niveau du Groupe par la coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les directeurs santé-sécurité des différents pôles du Groupe. Elle a pour mission de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et de proposer de nouvelles voies de progrès, adaptées à chaque métier. Elle facilite le travail sur des thématiques communes et la mise en place de dispositions partagées. Sur la prévention du risque routier, elle a, par exemple, permis de produire un document s'adressant à l'ensemble des entités de VINCI, mais particulièrement destiné aux préventeurs et aux responsables de centres de profit. Les réseaux sociaux, les plates-formes internes collaboratives et les applications mobiles facilitent la diffusion et le suivi des actions sécurités auprès de la communauté des préventeurs, soit une centaine de personnes.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés font partie des différents dispositifs de prévention.

Sur la thématique de la santé au travail, les initiatives, campagnes et études concernent notamment les addictions, l'ergonomie des postes de travail et les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt est passé de 58 % à 69 % en cinq ans, soit une progression de 19 %.

Taux de fréquence, taux de gravité, pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt et évolution

	Groupe			Dont France		
	2014	2013	2014/2013 Évolution	2014	2013	2014/2013 Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (*)	**7,51**	7,77	(3,3 %)	**9,30**	9,83	(5,4 %)
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (**)	**0,49**	0,50	(2,0 %)	**0,79**	0,80	(1,3 %)
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	**69 %**	66 %	5 %	**65 %**	62 %	5 %

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.
(**) Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

En cinq ans, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé de 10,98 (résultat 2010) à 7,51 (résultat 2014).

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle d'activité

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2014	2013	2014	2013
Concessions	**17,98**	**14,04**	**0,69**	**0,63**
VINCI Autoroutes	11,02	9,06	0,80	0,63
VINCI Airports	27,07	22,23	0,64	0,49
Autres concessions	3,64	12,32	0,03	0,75
Contracting	**6,82**	**7,22**	**0,48**	**0,49**
VINCI Energies	6,66	7,60	0,38	0,40
Eurovia	7,36	7,11	0,63	0,56
VINCI Construction	6,66	6,98	0,48	0,52
Groupe	**7,51**	**7,77**	**0,49**	**0,50**

En 2014, le nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue dans le Groupe a été de 56 366 jours, à rapprocher des 42,6 millions de jours travaillés.

Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue, taux de fréquence, taux de gravité des maladies professionnelles reconnues et évolution

	Groupe			Dont France		
	2014	2013	2014/2013 Évolution	2014	2013	2014/2013 Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue	**56 366**	56 470	(0,2 %)	**56 318**	56 423	(0,2 %)
Taux de fréquence des maladies professionnelles reconnues (*)	**1,07**	1,00	7,0 %	**2,19**	2,05	6,8 %
Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues (**)	**0,18**	0,17	5,9 %	**0,37**	0,35	5,7 %

(*) Taux de fréquence des maladies professionnelles : (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.
(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence maladies professionnelles x 1 000)/heures travaillées.

1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

VINCI associe pleinement les entreprises de travail temporaire aux objectifs de sa politique de prévention-sécurité et notamment à son objectif « zéro accident ». Cette démarche se concrétise au travers des clauses des contrats-cadres qui lient le Groupe à ses partenaires.

En 2011, les entreprises de travail temporaire ont été sélectionnées par le contrat-cadre du Groupe en France sur la base de données économiques et extra-financières. En 2014, l'attention s'est portée sur les plans de progrès engagés. Au terme du bilan réalisé pour le renouvellement des contrats-cadres, aucune d'entre elles n'a été écartée pour des questions de santé sécurité.

L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et les collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des acquis sécurité, de l'expérience et des savoir-faire techniques. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes de prévention. Les actions menées au travers des derniers contrats-cadres ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI de 2 % entre 2013 et 2014 et de 23 % entre 2010 et 2014.

Taux de fréquence en France des accidents du travail avec arrêt des intérimaires par branche et évolution (*)

	2014	2013	2014/2013 Évolution
Concessions	21,21	9,67	119,4 %
Contracting	23,08	23,76	(2,9 %)
Total	**23,02**	**23,48**	**(2,0 %)**

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

La sous-traitance représente pour le Groupe un montant de 8,4 milliards d'euros en 2014, soit environ 21 % du chiffre d'affaires. Dans les activités de VINCI, la sous-traitance est multiforme et s'exerce à des niveaux très divers, certaines sociétés de VINCI se trouvant également en position de sous-traitant. Dans ces conditions de complexité, de nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques avec leurs sous-traitants. Leur dénominateur commun est l'objectif « zéro accident », assorti de clauses particulières concernant le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail ainsi qu'une information permanente sur l'évolution des risques chantier. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI rappelle l'importance accordée par le Groupe au fait que les salariés de ses partenaires bénéficient sur les chantiers de conditions de sécurité comparables à celles de ses salariés. La diffusion de cette charte s'effectue au travers des clubs pivot régionaux.

1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, et donc la performance globale des sociétés du Groupe. L'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2014 a été la prévention des facteurs de pénibilité avec l'objectif global d'optimiser les conditions d'exercice des métiers.

En France, les pouvoirs publics ont mis en place en 2014 des dispositifs réglementaires associant les questions de pénibilité du travail à la réforme du système de retraite. Par anticipation, VINCI a initié la mise en place de réponses adaptées en lien avec les branches d'activité et les syndicats professionnels.

1.7 Formation

1.7.1 Politique générale de formation

La politique générale de formation a pour objectifs principaux de partager les fondamentaux de la culture du Groupe et de transmettre des savoirs et des savoir-faire afin de répondre aux attentes de nos clients, d'en être le meilleur partenaire et de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes. Elle vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur grâce à des formations « métiers » et des sessions dédiées au management et au développement personnel et professionnel.

Le développement des compétences répond aux besoins d'amélioration de la productivité et d'adaptation à l'évolution des techniques et des technologies dans chaque métier. L'évolution des projets vers des ouvrages toujours plus complexes et globaux suscite par ailleurs de nouveaux besoins de formation à la mise en synergie des métiers.

Pour atteindre ces objectifs, les sociétés de VINCI ont développé leurs propres centres de formation internes. En central, VINCI Academy pilote des programmes de management, de management de projets, et d'autres – transverses – destinés aux dirigeants du Groupe et aux filières fonctionnelles. Certains de ces programmes transverses se présentent sous la forme de journées techniques et chaque session peut réunir plus d'une centaine de personnes. En 2014, des journées de ce type ont, par exemple, été consacrées à la biodiversité, aux défis que représente les DATA pour VINCI et à la place du mobilier urbain dans l'aménagement et l'attractivité des villes.

Au total, l'ensemble des programmes de formation menés par la VINCI Academy a concerné plus de 1 000 personnes au travers de sessions d'une durée de un à cinq jours.

En 2014, la part des formations dispensées par les centres de formation internes reste stable et représente plus de 23 % du total. Afin d'accompagner la stratégie du Groupe, l'année 2014 a été marquée par une accélération du déploiement à l'international d'un grand nombre de programmes en management de projet, préparation et organisation des chantiers, sécurité, développement des connaissances et des compétences de nos collaborateurs, sous-traitants mais aussi partenaires. Cette tendance se confirmera en 2015, en particulier chez VINCI Airports avec le déploiement de formations managériales et santé-sécurité.

Activité des centres de formation internes : nombre d'heures de formation et évolution

Pôles	Centres de formation internes	Nombre d'heures de formation en 2014	2014/2013 Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2014	2014/2013 Évolution
VINCI (*)	**VINCI Academy**	**10 159**	**52,5 %**	**1 026**	**386,3 %**
Concessions		**159 821**	**(19,7 %)**	**16 973**	**(11,2 %)**
VINCI Autoroutes	Campus Cofiroute, Parcours ASF	148 036	(14,5 %)(**)	16 201	(9,0 %)(**)
VINCI Airports		11 785		772	
Autres concessions	École VINCI Park	–	(100,0 %)	–	(100,0 %)
Contracting		**559 916**	**0,3 %**	**31 658**	**15,2 %**
VINCI Energies	Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University	152 061	15,3 %	9 081	(2,3 %)
Eurovia	Centre de formation aux techniques routières	101 250	8,5 %	2 754	(7,6 %)
VINCI Construction	Cesame, Centre Eugène Freyssinet	306 605	(7,9 %)	19 823	30,5 %
Total		**729 896**	**(4,4 %)**	**49 657**	**6,1 %**

(*) VINCI Academy concerne l'ensemble des pôles du groupe VINCI en France et à l'international.
(**) Données 2013 corrigées.

1.7.2 Actions de formation

En 2014, en moyenne, 17 heures de formation par salarié ont été dispensées au sein du Groupe, dont 19 heures par manager et 16 heures par non-manager. 68 % des managers ont bénéficié d'une formation. L'investissement en formation a représenté en 2014 près de 183 millions d'euros. Près de 3,2 millions d'heures (soit 2,4 % de plus qu'en 2013) ont concerné principalement les formations métiers (41,3 %), l'hygiène et la sécurité (37,3 %). En 2014, l'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque salarié en lui proposant un projet de formation personnalisé s'est confirmée, puisque 118 084 collaborateurs ont été formés, soit 62 % des effectifs.

Répartition des heures par type de formation et évolution

	2014							2013	2014/2013
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total	%	Dont France	Total	Évolution
Formation métier	228 144	1 083 593	1 180 943	130 794	**1 311 737**	41,3 %	751 566	1 314 135	(0,2 %)
Hygiène et sécurité	155 702	1 028 745	1 101 454	82 993	**1 184 447**	37,3 %	809 180	1 057 083	12,0 %
Environnement	9 125	30 130	30 808	8 447	**39 255**	1,2 %	17 248	43 296	(9,3 %)
Management	134 306	86 266	187 825	32 747	**220 572**	6,9 %	131 112	194 868	13,2 %
Administration et supports	88 521	136 280	138 116	86 685	**224 801**	7,1 %	155 443	278 383	(19,2 %)
Langues	52 478	69 635	81 330	40 783	**122 113**	3,9 %	51 687	134 792	(9,4 %)
Formation diversité	3 964	8 235	9 301	2 898	**12 199**	0,4 %	5 579	10 360	17,8 %
Autres	18 697	40 599	46 779	12 517	**59 296**	1,9 %	39 271	68 186	(13,0 %)
Total	**690 937**	**2 483 483**	**2 776 556**	**397 864**	**3 174 420**	**100,0 %**	**1 961 086**	**3 101 103**	**2,4 %**
Nombre d'heures de formation par salarié	19	16	17	15	**17**		19	16	6,3 %

1.8 Diversité et égalité des chances

1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

Depuis 2004, VINCI a engagé une politique diversité sur deux axes : la prévention de toute forme de discrimination à l'embauche, dans les relations de travail et dans les évolutions de carrière des collaborateurs, d'une part, la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes en situation de handicap ou issues de l'immigration, et de gestion des âges, d'autre part.

La mise en œuvre de la stratégie « diversité » s'appuie un réseau mondial comptant 100 animateurs à fin 2014. Ces animateurs sont formés et échangent régulièrement lors de journées diversité ou via leur réseau social collaboratif. Les principaux thèmes traités lors de ces journées en 2014 ont été le handicap et les discriminations. Un guide pédagogique, réalisé par VINCI et diffusé à l'ensemble des animateurs diversité, leur permet d'animer localement des séances de sensibilisation aux stéréotypes, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances. Les formations à la diversité intégrées aux parcours de formation des managers opérationnels du Groupe se sont poursuivies, représentant un total de 12 199 heures en 2014.

La diversité est un thème indissociable du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances est de 80 en 2014.

En France, deux nouvelles sociétés du Groupe se sont engagées un processus de labellisation et ont obtenu le label Diversité.

1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser la mixité dans ses métiers et d'atteindre notamment 20 % de femmes managers en 2015. Elles représentaient 18 % de l'effectif en 2014. Pour y parvenir, le plan d'actions 2012-2015 validé par le comité Exécutif porte principalement sur l'attractivité, le recrutement et l'évolution de carrière.

En cinq ans, les effectifs féminins du Groupe sont passés de 23 478 à 26 400, soit une augmentation de 12 % alors que l'effectif total du Groupe est passé de 179 527 à 185 293, soit une augmentation de 3,2 %.

Répartition des effectifs féminins par pôle d'activité et évolution

	2014						2013	2014/2013
	Nombre de femmes managers		Nombre de femmes non-managers		Total des effectifs féminins		Total	Évolution
Concessions	**656**	**34 %**	**4 038**	**37 %**	**4 694**	**37 %**	**5 944**	**(21 %)**
VINCI Autoroutes	309	33 %	2 657	42 %	**2 966**	41 %	3 135	(5 %)
VINCI Airports	230	36 %	1 283	29 %	**1 513**	30 %	1 448	4 %
Autres concessions	117	35 %	98	50 %	**215**	41 %	1 361	(84 %)
Contracting	**5 415**	**16 %**	**15 912**	**11 %**	**21 327**	**12 %**	**20 786**	3 %
VINCI Energies	1 812	15 %	6 372	12 %	**8 184**	13 %	7 658	7 %
Eurovia	650	14 %	3 395	10 %	**4 045**	10 %	4 103	(1 %)
VINCI Construction	2 953	18 %	6 145	12 %	**9 098**	13 %	9 025	1 %
VINCI Immobilier et holdings	**182**	**38 %**	**197**	**64 %**	**379**	**48 %**	**365**	**4 %**
Total	**6 253**	**18 %**	**20 147**	**13 %**	**26 400**	**14 %**	**27 095**	**(3 %)**

1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La politique de prévention a vocation à tout mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail et leurs conséquences en termes d'inaptitude. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap se déclinent en trois axes : le reclassement des salariés en situation d'inaptitude, le recrutement de personnes handicapées et le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements de services d'aide par le travail (Esat).

Créée à l'initiative du club des directeurs des ressources humaines en 2008 en région Rhône-Alpes pour favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude et accompagner les entreprises du Groupe sur le sujet du handicap, l'association Trajeo'h a fortement développé son activité. En 2014, suite à la décision du comité Exécutif, quatre nouvelles structures Trajeo'h ont vu le jour, assurant une couverture complète du territoire français métropolitain. L'ensemble de ces structures a réalisé 308 prises en charge pour 365 signalements de salariés VINCI, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2013.

En 2014, 3 787 personnes en situation de handicap travaillent dans le Groupe (soit plus de 12 % en cinq ans). Elles représentent 2 % des effectifs du Groupe. VINCI a créé en 2008 la société FEA, entreprise adaptée dans le domaine du facility management. À fin 2014, cette société compte 49 salariés handicapés, soit 94 % de ces effectifs, qui interviennent sur tout le territoire français auprès de 21 entreprises clientes.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap a augmenté de 3,8 % en 2014, soit un chiffre d'affaires de 6,7 millions d'euros. Cette progression a été accompagnée par la diffusion d'un kit pédagogique auprès des responsables achats et des managers. Il explique le fonctionnement des entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap et le type de prestations réalisées. Ce kit se compose d'un guide, d'un contrat-type, d'un film et de supports visuels de sensibilisation. De son côté, VINCI Energies France a développé un outil de géolocalisation des entreprises adaptées (EA) et des établissements de services d'aide par le travail (Esat). Cet outil a vocation à être largement diffusé au sein du Groupe en 2015.

Dans certains pays, la loi impose aux sociétés d'employer un certain pourcentage de personnes en situation de handicap (certains secteurs d'activité n'étant pas concernés par cette démarche) ou de s'acquitter d'une contribution compensatrice. Dans le Groupe, le montant de cette contribution est stable depuis plusieurs années et avoisine 4,6 millions d'euros.

Répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle d'activité et évolution

	2014						2013		2014/2013
	Managers		Non-managers		Total		Total		Évolution
Concessions	**25**	**1,3 %**	**406**	**3,7 %**	**431**	**3,4 %**	**517**	**2,8 %**	**(16,6 %)**
VINCI Autoroutes	22	2,3 %	381	6,1 %	**403**	5,6 %	408	5,3 %	(1,2 %)
VINCI Airports	1	0,2 %	20	0,4 %	**21**	0,4 %	17	0,4 %	23,5 %
Autres concessions	2	0,6 %	5	2,5 %	**7**	1,3 %	92	1,6 %	(92,4 %)
Contracting	**321**	**1,0 %**	**3 022**	**2,2 %**	**3 343**	**1,9 %**	**3 430**	**2,0 %**	**(2,5 %)**
VINCI Energies	156	1,3 %	1 432	2,8 %	**1 588**	2,5 %	1 648	2,6 %	(3,6 %)
Eurovia	30	0,6 %	668	1,9 %	**698**	1,7 %	694	1,7 %	0,6 %
VINCI Construction	135	0,8 %	922	1,8 %	**1 057**	1,6 %	1 088	1,6 %	(2,8 %)
VINCI Immobilier et holdings	**2**	**0,4 %**	**11**	**3,6 %**	**13**	**1,7 %**	**14**	**1,8 %**	**(7,1 %)**
Total	**348**	**1,0 %**	**3 439**	**2,3 %**	**3 787**	**2,0 %**	**3 961**	**2,1 %**	**(4,4 %)**

2. Informations environnementales

2.1 Politique générale de l'environnement : « Ensemble pour la croissance verte ! »

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale « Ensemble pour la croissance verte ! » (voir page 25) repose sur les engagements du comité Exécutif du Groupe, la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et un dialogue très ouvert avec les pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux et les associations de protection de l'environnement. Les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants qui ont pour rôle de maîtriser les risques environnementaux. Elles animent et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de leurs activités. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle et coordonne l'action environnementale du Groupe, comme la coordination Biodiversité, le groupe Économie circulaire ou encore le groupe Performance énergétique. Advance, la démarche d'autodiagnostic de développement durable, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet à chaque comité de direction des filiales, en reprenant le concept de l'ISO 26000, de faire le point et de valider son plan d'actions environnementales.

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI traite les thématiques listées dans l'article 225 de la loi Grenelle II. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI (voir le tableau de correspondance page 312). Il couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe et comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. En complément de ce reporting central, chaque pôle utilise ses propres indicateurs de pilotage. La Note méthodologique, page 185, en soulève les éléments clés.

Le taux de couverture du reporting environnemental progresse encore et représente, à fin 2014, 98 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre. L'augmentation par rapport à 2013 est notamment due à l'intégration de la totalité des activités de VINCI Airports et à l'augmentation des activités couvertes chez VINCI Construction, en particulier à l'international. L'effort est mis sur le suivi des activités de court terme au grand international pour atteindre un taux de couverture de 100 %, ces données étant suivies au niveau du chantier mais non encore consolidées en central.

Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	2014	2013	2012
Concessions	**98**	**93**	**94**
VINCI Autoroutes	100	100	100
VINCI Airports	100	30	32
Contracting	**–**	**–**	**–**
VINCI Energies	100	99	99
Eurovia	96	96	100
VINCI Construction	97	94	88
VINCI Immobilier	**100**	**100**	**100**
Total	**98**	**96**	**95**

VINCI fait vérifier ses informations sociales, environnementales et sociétales par ses commissaires aux comptes depuis plus de dix ans. En 2014, le Groupe a désigné l'un de ses commissaires aux comptes comme organisme tiers indépendant pour attester la présence et la sincérité des informations RSE publiées dans ce rapport, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Le commissaire aux comptes a mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes : Entrepose, Eurovia, VINCI Autoroutes (ASF et Cofiroute), VINCI Construction France, Sogea-Satom et VINCI Construction UK. Les entreprises du contracting à l'international font l'objet d'un suivi particulier, notamment le Congo, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Pologne. La présentation des données environnementales se base sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, en application de l'article 225 de la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'une vérification volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès vers la transparence vis-à-vis des parties prenantes afin d'en faire un élément de performance. Les données présentées dans ce rapport sont consolidées selon la même méthode que les données financières de VINCI. Certaines entités, notamment de VINCI Construction Grands Projets, comme QDVC, restent consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI. Les heures de formation à l'environnement représentent 39 255 heures. Les formations à l'environnement s'intègrent de plus en plus dans les cursus existants (travaux, études, exploitation, etc.). Sur les chantiers, les salariés, les intérimaires et les sous-traitants font l'objet d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement hebdomadaires. En France, ces quarts d'heure sont déployés dans tous les métiers de la branche contracting. À l'international, ces formations se généralisent. En 2014, VINCI Construction Terrassement a, par exemple, réalisé 198 sensibilisations sous forme de cercles environnement sur les déchets, l'assainissement, les espèces invasives, etc. Les équipes d'études sont également formées à l'éco-conception des ouvrages.

Formations et sensibilisation à l'environnement et évolution

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2014	2013	2014/2013
Concessions	**9 583**	**8 567**	12 %
VINCI Autoroutes	8 654	8 400	3 %
VINCI Airports	858	167	414 %
Autres Concessions	71	–	100 %
Contracting	**29 621**	**34 553**	**(14 %)**
VINCI Energies	4 425	3 346	32 %
Eurovia	14 246	17 509	(19 %)
VINCI Construction	10 950	13 698	(20 %)
VINCI Immobilier et holdings	**51**	**176**	**(71 %)**
Total	**39 255**	**43 296**	**(9 %)**

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels pour prévenir ces risques éventuels. Des documents spécifiques et équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier aux situations d'urgence. Chez VINCI Construction France, par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés sur la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leurs métiers. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur le partage des bonnes pratiques.

En 2014, six incidents environnementaux (cinq en 2013) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Quatre incidents ont concerné des pollutions d'eau en France, deux ont concerné une pollution des sols et de l'air au Canada. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite les sociétés du Groupe à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001 afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2014, les activités d'exploitation restent à un haut niveau de certification. Chez VINCI Autoroutes, 100 % des autoroutes en exploitation sont certifiées ISO 14001 dans le cadre de la démarche d'éco-autoroute et, chez VINCI Airports, 12 aéroports, correspondant à 69 % du chiffre d'affaires, sont certifiés. En cinq ans, dans les activités de contracting, la progression est également significative, notamment chez VINCI Energies : 34 % (24 % en 2010) et VINCI Construction : 64 % (59 % en 2010).

Couverture des activités du Groupe par la certification environnementale ISO 14001

	ISO 14001			
(en pourcentage)	2014	2013	2012	Périmètre/Référence
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	**100**	100	100	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	**100**	100	100	en nombre de kilomètres
VINCI Airports, part du chiffre d'affaires	**69**	–	–	France et international
VINCI Energies, part du chiffre d'affaires	**34**	29	25	France et international
Eurovia				France et international
Production des carrières en propre	**63**	59	58	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	**39**	47	24	en tonnes
Production des usines de liants en propre	**61**	73	83	en tonnes
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	**32**	29	28	France et international
VINCI Construction, part du chiffre d'affaires	**64**	62	59	France et international

Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, BREEAM®, LEED®, etc.). En 2014, le volume d'activité de ces projets représente 3,7 milliards d'euros. Au total, elles en ont livré 461, dont 62 projets BREEAM® et 24 projets LEED®, pour des chantiers en neuf comme en réhabilitation. VINCI Construction a, par exemple, livré les bureaux de Plastic Omnium à Lyon (France), dans le quartier de Gerland. Cette opération de 32 500 m² de bureaux a fait l'objet d'une triple certification BREEAM®, LEED® et HQE, et fait partie des 105 opérations Blue Fabric de 2014. Chez VINCI Immobilier, 100 % des nouveaux projets de promotion de logements sont au niveau bâtiment basse consommation, voire à énergie positive (Bepos), associés à un label environnemental (type HQE, H&E ou HPE). Cette expertise bâtiment s'étend à l'échelle du quartier concerné. En France, VINCI Immobilier développe, par exemple, 130 000 m² de constructions certifiées HQE™ Aménagement dans le cadre du projet Universeine, à Saint-Denis (Île-de-France). Cette opération est la première certifiée dans le cadre du Grand Paris.

2.2 Préservation des ressources

2.2.1 Protection de la ressource en eau

VINCI a répondu pour la troisième fois au questionnaire du CDP Water Disclosure et fait ainsi partie des 174 entreprises mondiales en capacité de se livrer à cet exercice soutenu par 573 investisseurs mondiaux. En 2014, le Groupe a participé volontairement à la première expérience de notation relative à la transparence et à la performance de sa stratégie « eau » par le CDP et arrive au-dessus de la moyenne

des entreprises du secteur. La stratégie « eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risque, mesurer et réduire les consommations d'eau liées à nos activités et nos produits, protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés. Un club pivot Activités hydrauliques international identifie les savoir-faire et construit de nouvelles offres spécifiques. Ces activités représentent environ 10 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction. Dans ce domaine, les opportunités se développent à double titre : la demande en eau douce devrait se traduire par de lourds investissements et les événements climatiques extrêmes (inondations, tsunami, etc.) sont susceptibles d'imposer à l'avenir des travaux importants.

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. De nombreuses actions spécifiques sont mises en place par les filiales afin de diminuer la consommation d'eau. Par exemple, sur les autoroutes, 76 % du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection, soit par une protection naturelle, soit par des ouvrages adaptés à la vulnérabilité. La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en place en 2010 du Paquet vert autoroutier. Des programmes de pistage des fuites sont implantés sur le réseau autoroutier d'Escota, dans le sud de la France. De son côté, VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. Une centaine de stations de lavage des bennes à béton en circuit fermé permettent aux chantiers des économies de consommation très significatives. 100 % de leurs installations de centrales à béton comportent un bassin de décantation permettant d'en traiter les effluents et de recycler l'eau.

Les outils d'analyse de cycle de vie utilisés par VINCI permettent d'évaluer finement l'empreinte eau d'un quartier. Dans ces opérations, l'accent est mis en particulier sur la perméabilité des sols, la rétention des eaux pluviales et le traitement des eaux usées. Enfin, certaines filiales développent des offres spécifiques permettant de préserver les ressources d'eau douce. Entrepose (VINCI Construction) a développé un procédé permettant la mise à l'épreuve hydraulique des réservoirs à gaz naturel liquéfié par de l'eau de mer non traitée, qui permet d'économiser entre 80 000 et 190 000 m³ d'eau douce et d'éviter l'utilisation d'additifs dommageables pour l'environnement. VINCI Construction Grands Projets propose également une structure adaptée à la gestion et à l'optimisation des réseaux d'eau potable à l'international : Water Management International. Ces éléments stratégiques sont aussi partagés avec les partenaires du Groupe, en participant notamment activement en 2014 au groupe de travail sur la mesure de l'empreinte eau au sein d'EPE (Association française des entreprises pour l'environnement).

Consommation d'eau achetée (mètres cubes) et évolution

	2014	2013	Variation
Concessions	**1 772 048 (*)**	**1 111 170 (**)**	**59,5 %**
VINCI Autoroutes	877 655	979 179	(10,4 %)
VINCI Airports	894 393	40 100	2130,4 %
Contracting	**4 936 001**	**4 103 779**	**20,3 %**
VINCI Energies	329 456	300 431	9,7 %
Eurovia	1 254 129	877 251	43,0 %
VINCI Construction	3 352 416	2 926 097	14,6 %
VINCI Immobilier	**5 608**	**1 638**	**242,4 %**
Total	**6 713 657**	**5 216 587**	**28,7 %**

(*) Le périmètre a évolué en 2014 avec la cession de VINCI Park et l'intégration en année pleine des aéroports du Portugal ANA.

(**) Le total 2013 des concessions intègre VINCI Park mais leurs données ne sont pas détaillées.

Dans les métiers de contracting, la forte variation de la nature des projets d'une année sur l'autre explique l'importance des variations des consommations d'une année sur l'autre. VINCI progresse d'année en année sur la mesure de ses consommations. Dans les concessions, la forte progression des consommations s'explique par la croissance des activités du Groupe, en particulier dans les activités aéroportuaires et par l'intégration en année pleine d'ANA, seul acteur aéroportuaire au monde à évaluer son empreinte eau (sur ses dix plates-formes) : consommation et pollution sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. VINCI Autoroutes, qui voit ses consommations d'eau achetée baisser de 10 %, a déployé un programme de suivi de ses consommations d'eau forée. Ces dernières s'élèvent à 274 370 m³.

La mesure des consommations d'eau reste complexe. À titre d'exemple, les activités de terrassement consomment de l'eau essentiellement pour limiter les poussières pendant les travaux, sous forme d'arrosage. En Afrique, l'eau est souvent pompée à partir de générateurs électriques installés à proximité des villages afin que les communautés puissent simplement y avoir accès. L'eau elle-même ne fait l'objet d'aucune transformation : elle s'évapore ou retourne vers la nappe phréatique sans pollution. Enfin, la mesure des consommations se fait à partir des consommations de carburant des générateurs. Ces quelques exemples prouvent la complexité de la mesure, compte tenu de nos activités. Ainsi, le résultat obtenu au questionnaire du CDP Water 2014 est un signe de maturité des sociétés de VINCI.

2.2.2 Consommation de matières premières et économie circulaire

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2014, la maintenance des autoroutes a ainsi nécessité la mise en œuvre de 954 milliers de tonnes d'enrobés. Par ailleurs, des conditions météorologiques favorables ont limité l'approvisionnement en sel de déverglaçage à 17 654 tonnes (57 561 tonnes en 2013).
Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés et, en règle générale, ne sont pas consolidés en volume. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale, sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.8) et sur l'approvisionnement local.

L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. La démarche d'éco-conception du Groupe est mise en œuvre chez VINCI Construction France dans le cadre du développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %. Ce procédé a permis la construction de 1 721 logements en trois ans (dont 642 en 2014).

Leader de la construction bois en France, les sociétés spécialistes de VINCI Construction France, réunies sous la marque Arbonis, ont réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 55,3 millions d'euros, en croissance de 40 % par rapport à 2010. Par exemple, en 2014, le savoir-faire de la marque a été déployé sur la Cité des civilisations et du vin à Bordeaux. Sur ce projet complexe, Arbonis a mis en œuvre 12 000 m² de surface développée sur une tour haute de 50 m et utilisé activement les outils de maquette numérique 3D.

Reconnue par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en France comme action exemplaire en matière d'économie circulaire, l'engagement Granulat+ d'Eurovia est une première expérimentation d'écologie industrielle dans son secteur. Cet engagement, mis en place sur les carrières de la zone méditerranéenne, a pour objectif de valoriser 100 % des ressources nécessaires à la production des granulats du BTP. Il repose sur le travail en commun des gestionnaires de carrières avec les producteurs de déchets locaux et les utilisateurs de matières premières. En plus des bénéfices directs, cet engagement permet aux acteurs du territoire d'intégrer la problématique environnementale au cœur de leurs process. En 2014, Eurovia a adhéré à l'Institut de l'économie circulaire pour renforcer le lien avec les parties prenantes de cette démarche.

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux et participe aux travaux de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (AFTES). Soletanche Freyssinet participe au groupe de travail Diogen sur les bases de données environnementales et contribue également à développer une méthodologie s'appuyant sur les analyses de cycle de vie. Celle-ci permet d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution, et enfin de comparer des solutions techniques.

2.2.3 Consommations énergétiques

VINCI participe activement aux débats lancés par les pouvoirs publics en France et en Europe sur la transition énergétique, en particulier sur la thématique de la réhabilitation énergétique des bâtiments et de l'éco-mobilité. En 2014, VINCI a intégré le consortium soutenant l'étude SFTE (Société de financement de la transition énergétique), dont l'objectif est l'élaboration d'un dispositif financier innovant. L'objectif est de mobiliser de 50 à 100 milliards d'euros sur dix ans pour financer aux meilleures conditions les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics en France et en Europe. La garantie de performance énergétique, portée par VINCI depuis plusieurs années, fait partie des éléments incontournables du dispositif.

En France, la Réglementation thermique 2012 (RT 2012), mesure majeure du Grenelle de l'environnement qui généralise les bâtiments basse consommation, est effective en 2014. Pour répondre à ces nouvelles exigences à coût constant, VINCI développe de nouvelles offres, logement et tertiaire, en s'appuyant sur le savoir-faire de VINCI Construction pour minimiser les déperditions d'énergie par l'enveloppe et sur celui de VINCI Energies pour installer des équipements innovants, comme le chauffage tout air avec le procédé Green Floor. VINCI participe aux travaux de préparation de la future RBR (Réglementation bâtiment responsable), qui aura vocation à élargir le champ d'action à la performance globale du bâtiment et pas uniquement sous l'angle énergétique. Les travaux actuels touchent aux usages et aux calculs des performances multicritères. Dans le cadre de l'éco-engagement Oxygen, VINCI Construction France garantit la performance énergétique des bâtiments livrés en neuf et en réhabilitation. Cette garantie est assortie de dispositifs permettant aux occupants d'optimiser leur consommation. En 2014, 54 projets d'ampleur Oxygen sont en cours. C'est notamment le cas du projet de 19 000 m^2 de bureaux Quatuor à Roubaix (France).

VINCI Facilities (VINCI Energies) met à profit son savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer des offres de contrats de performance énergétique (CPE) à destination de ses clients, à travers sa structure Smart Energy. Dans le cadre de la chaire « Éco-conception », un outil de simulation de la performance énergétique et environnementale à l'échelle du quartier a été développé par MINES ParisTech. Commercialisé par un tiers, cet outil, novaEQUER, est utilisable par tous les acteurs des projets urbains (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, y compris concurrentes). Il permet d'apporter des réponses pertinentes à l'échelle de l'ensemble d'un quartier. Des problématiques comme l'éclairage public deviennent alors prépondérantes et nécessitent des solutions efficaces à performance garantie. Par exemple, Citeos, marque de VINCI Energies, propose notamment ces solutions sur un grand nombre de projets.

Consommation totale d'énergie (dont gaz naturel et électricité) et évolution

	Gaz naturel (MWh)	Électricité (MWh)	Total énergies (MWh)(*)		
	2014	2014	2014	2013	Variation
Concessions	**37 520**	**267 588**	**441 671(**)**	**405 157(***)**	**9,0 %**
VINCI Autoroutes	5 316	134 769	239 916	256 991	(6,6 %)
VINCI Airports	32 204	132 819	201 755	13 097	1 440,5 %
Contracting	**1 051 811**	**750 950**	**8 183 519**	**8 793 907**	**(6,9 %)**
VINCI Energies	51 279	82 959	803 175	844 732	(4,9 %)
Eurovia	967 593	320 329	3 716 697	3 810 156	(2,5 %)
VINCI Construction	32 939	347 662	3 663 647	4 139 019	(11,5 %)
VINCI Immobilier	**–**	**1 755**	**3 870**	**3 736**	**3,6 %**
Total	**1 089 331**	**1 020 293**	**8 629 060**	**9 202 800**	**(6,2 %)**

(*) Le total comprend les consommations de carburant, gaz naturel, électricité, fuel lourd, charbon et huiles usagées.
(**) Le périmètre a évolué en 2014 avec la cession de VINCI Park et l'intégration en année pleine des aéroports du Portugal ANA.
(***) Le total 2013 des concessions intègre VINCI Park mais leurs données ne sont pas détaillées.

Les entreprises du Groupe portent une attention particulière à leur consommation d'énergie. En valeur absolue, elle est en diminution de 6 % par rapport à 2013. En valeur relative, sur la période de reporting, l'intensité énergétique du Groupe s'élève à 220 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires (226 MWh en 2013). Cette baisse significative, supérieure à la diminution du chiffre d'affaires, récompense les efforts des sociétés du Groupe.

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, sont prépondérantes dans les consommations totales. C'est donc le premier pôle du Groupe à mettre en place un plan de réduction énergie-CO_2 ambitieux, incluant améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. Dès 2013, la filiale de travaux publics a développé l'outil Bridge, tableau de bord permettant un suivi régional des consommations d'énergie à différentes échelles opérationnelles (délégation, région, etc.). Elle développe également des offres à faible consommation énergétique. Par exemple, le procédé d'enrobés tièdes Tempera® permet d'économiser entre 20 et 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre. Ces enrobés représentent 13 % de la production française en 2014 (12 % en 2013).

La Sylvabox est un bungalow en bois à isolation renforcée permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 %. Elle est fabriquée par Arbonis, la filiale spécialisée dans les métiers du bois de VINCI Construction France, dont l'objectif en France est d'installer 40 % de ces bungalows performants sur ses chantiers d'ici à 2016.

Consommations de carburant et évolution

	Diesel (*)	Essence	Total		
(en litres)	2014	2014	2014	2013	Variation
Concessions	**13 075 773**	**55 240**	**13 131 013 (**)**	**10 996 304 (***)**	**19,4 %**
VINCI Autoroutes	9 585 815	13 314	**9 599 129**	10 538 885	(8,9 %)
VINCI Airports	3 489 958	41 926	**3 531 884**	54 703	6356,5 %
Contracting	**554 460 498**	**18 481 306**	**572 941 804**	**566 225 169**	**1,2 %**
VINCI Energies	61 685 432	2 635 437	**64 320 869**	67 100 152	(4,1 %)
Eurovia	190 994 227	6 270 241	**197 264 468**	202 488 900	(2,6 %)
VINCI Construction	301 780 839	9 575 628	**311 356 467**	296 636 117	5,0 %
VINCI Immobilier	**203 359**	**–**	**203 359**	**209 009**	**(2,7 %)**
Total	**567 739 630**	**18 536 546**	**586 276 176**	**577 430 482**	**1,5 %**

(*) Depuis 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel et le fuel domestique.
(**) Le périmètre a évolué en 2014 avec la cession de VINCI Park et l'intégration en année pleine des aéroports du Portugal ANA.
(***) Le total 2013 des concessions intègre VINCI Park mais leurs données ne sont pas détaillées.

En 2014, l'augmentation des consommations de carburant s'explique par la prise en compte des activités de VINCI Airports (effet année pleine d'ANA) et par l'amélioration de la couverture du reporting des activités de construction à l'international. Ces activités sont de surcroît en augmentation par rapport à 2013, en particulier chez Sogea-Satom dans les projets de terrassement.

VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leurs consommations de carburant via des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos et en développant les offres permettant d'utiliser au mieux les infrastructures existantes. En 2014, le développement du covoiturage a été accentué. Des parkings, situés à proximité des gares de péage, organisent la rencontre entre les conducteurs et les passagers. On dénombre 19 parkings de covoiturage correspondant à 1 436 places de stationnement dédié au covoiturage à l'automne 2014.

2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

Depuis plusieurs années, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI sont en forte hausse. En 2014, ces achats représentent 12 765 MWh, soit une augmentation de près de 200 % en cinq ans. L'augmentation concerne aussi bien les sites fixes que les chantiers.

Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent et développent les activités de conception, fourniture, installation et raccordement de centrales d'énergie renouvelable. VINCI Construction développe également des solutions techniques permettant l'industrialisation de la construction et l'optimisation de l'installation des parcs éoliens, sur terre et en mer. C'est notamment l'objet du projet de recherche Eolift, poursuivi en 2014, piloté par Freyssinet et lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Grand éolien de l'Ademe dans le cadre du programme Investissements d'avenir.

VINCI Autoroutes dispose de 3 259 équipements de production d'énergies renouvelables – solaire, thermique et éolien (pompes à chaleur exclues).

Concernant la flotte de ses véhicules, des solutions alternatives – voitures hybrides, électriques – sont en déploiement dans les différentes filiales. VINCI Autoroutes a, par exemple, fait l'acquisition de plus de 40 véhicules électriques dans sa flotte.

2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et construire un équilibre entre la nature et le cadre de vie, la problématique de l'usage des sols est traitée très en amont et notamment à travers un effort de recherche sur la biodiversité et l'agriculture urbaine, au sein de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ». L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont suivies, plus particulièrement dans les concessions autoroutières et chez Eurovia (carrières). Les entreprises interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local. Elles ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie, riche du point de vue de la biodiversité. Pour tous les projets d'infrastructures et notamment en 2014 pour le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, des engagements ont été pris envers l'État et en concertation avec les communes, en termes d'aménagements paysagers et de modelés du territoire.

2.2.6 Rejets dans l'air

Les sociétés de VINCI travaillent sur les questions de la qualité de l'air intérieur et extérieur. À partir des travaux de la chaire « Éco-conception », VINCI a été, en 2014, partenaire des Respirations, forum de la qualité de l'air, et de la journée organisé par le Comité 21 sur cette thématique. Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment chez VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent des usages des utilisateurs (véhicules automobiles, camions, avions, etc.). Pour limiter la congestion du trafic et lutter contre la pollution de l'air, VINCI Autoroutes a mis en place des mesures de régulation de la vitesse. De leur côté, VINCI Construction France et VINCI Facilities développent des solutions techniques permettant de garantir la qualité de l'air dans les bâtiments qu'ils construisent et exploitent.

2.2.7 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la phase de conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). Soldata, filiale de Soletanche Freyssinet, fait du management en environnement sonore une de ses spécialités, notamment par l'utilisation du logiciel EAR-Is. Celui-ci permet d'analyser et de simuler en temps réel des niveaux de bruit et de vibration sur des projets de construction et activités industrielles. Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction, comme l'adaptation de tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tels que le Viaphone®, développé par Eurovia.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés.

En 2014, 79 nouveaux logements ont été protégés du bruit sur le réseau de VINCI Autoroutes, portant le total à plus de 3 900 depuis 2010.

2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.). Les filiales du Groupe mettent en place, sur leurs chantiers, des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux. VINCI réalise chaque année un suivi de la gestion des déchets (quantité et suivi des filières de valorisation).

Depuis le Paquet vert autoroutier, la totalité des aires de repos du réseau de VINCI Autoroutes sont équipées pour le tri sélectif des déchets. En cohérence avec la politique d'éco-conception du Groupe, l'accent est maintenant mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des usagers de VINCI Autoroutes, afin qu'ils adoptent les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et de valorisation. 67 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2014 (contre 56 % en 2013 et 52 % en 2012). En 2014, VINCI Construction UK présente toujours un haut niveau de valorisation, à 88 % de ses déchets (89 % en 2013). En France, chez VINCI Construction, la démarche Revalo initiée par GTM Bâtiment a permis sur l'année 2014 la valorisation de 1 400 tonnes de déchets, évitant l'utilisation de 1 300 camions et générant une économie substantielle sur les 20 chantiers d'expérimentation de la démarche.

Répartition des déchets dangereux et non dangereux en 2014

	2014			2013		
(en tonnes)	VINCI Autoroutes	VINCI Energies	VINCI Construction (*)	VINCI Autoroutes	VINCI Energies	VINCI Construction (*)
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	13 139	370 485	838 035	12 340	314 994	406 636
Déchets dangereux (clients + exploitation)	1 827	1 910	23 813	1 501	1 353	2 165

(*) Le périmètre se limite à VINCI Construction UK.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. La société s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agrégats d'enrobés recyclés utilisés dans la production totale d'enrobés. Ce pourcentage est en progression par rapport à 2013, à 17 %, positionnant Eurovia comme le leader dans ce domaine.

Recyclage et valorisation chez Eurovia en 2014 et évolution

	2014			2013		
	Monde	2014/2013 Évolution	France	2014/2013 Évolution	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	16,6	46 %	16,9	15 %	11,4	14,7
Production de matériaux recyclés *(en millions de tonnes)*	6,7	(6 %)	5,6	(5 %)	7,1	5,9
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	7,5	(6 %)	9,0	(10 %)	8,0	10,0

2.3 Lutte contre les changements climatiques

Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive de réduction et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte sept installations soumises au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ III) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 125) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a poursuivi ses travaux sur la sensibilité de ses activités au CO_2 et soutient les activités du Shift Project. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2012, VINCI s'est engagé pour la croissance verte, en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO_2 scopes 1 + 2 du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des émissions des clients dans les activités de concessions qui comptabilisent leurs émissions scope 3.

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (principalement décarbonatation du calcaire dans l'usine de chaux d'Eurovia). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, principalement électricité, sur les sites fixes et les chantiers. Près de 2,4 millions de tonnes équivalent CO_2 ont été émises en 2014. 32 filiales françaises de VINCI sont concernées et appliquent l'article 75 de la loi Grenelle II, visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour les réduire. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les facteurs d'émissions issus de la base carbone de l'Ademe.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2) et évolution

	Tonnes éq. CO_2 2014	Tonnes éq. CO_2 2013	Évolution 2014/2013
Concessions	**110 547** (*)	**55 641** (**)	**98,7 %**
VINCI Autoroutes	34 831	37 945	(8,2 %)
VINCI Airports	75 716	3 953	1 815,2 %
Contracting	**2 280 570**	**2 432 854**	**(6,3 %)**
VINCI Energies	203 223	207 830	(2,2 %)
Eurovia	1 081 778	1 100 711	(1,7 %)
VINCI Construction	995 569	1 124 313	(11,5 %)
VINCI Immobilier et holdings	**651**	**656**	**(0,8 %)**
Total	**2 391 768**	**2 489 151**	**(3,9 %)**
Intensité carbone (teq. CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires)	**61**	**61**	**(0,5 %)**

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.
(*) Le périmètre a évolué en 2014 avec la cession de VINCI Park et l'intégration en année pleine des aéroports du Portugal ANA.
(**) Le total 2013 des concessions intègre VINCI Park mais leurs données ne sont pas détaillées.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe sont en diminution par rapport à 2013. Elles diminuent moins vite que les consommations d'énergie, du fait de l'intégration en année pleine d'ANA et de la composition plus carbonée du mix électrique portugais. L'intensité carbone en teq. CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires est en légère diminution, à 61 teq. CO_2. Depuis 2009 (71 teq. CO_2), l'intensité carbone a diminué de 14,4 %.

Pour atteindre l'objectif de diminution de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. Eurovia s'est fixé pour objectif une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO_2 dans le cadre de sa politique 2012-2015. À ce titre, elle fait partie des 33 entreprises sélectionnées par l'Association bilan carbone pour travailler sur la problématique du système de management des émissions de gaz à effet de serre (les actions mises en œuvre sont décrites dans le paragraphe 2.2.3).

Afin de développer des offres à faible contenu CO_2, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3).

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident, essentiellement, dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux : plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La réduction des émissions de CO_2 des ouvrages de VINCI s'intègre dans une démarche d'éco-conception. Cette démarche prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie afin de comparer, dès le stade de la conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle s'appuie sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO_2, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.) permettant de s'assurer que l'économie de CO_2 ne génère pas d'autres impacts, pendant toute la durée de vie des ouvrages. Ces outils, développés notamment dans le cadre de la chaire « Éco-conception », sont utilisés dans de nombreuses filiales. La méthodologie CO_2NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO_2 des projets, est déployée dans tous les pôles du Groupe : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers dans le pôle concessions et optimiser l'empreinte carbone des infrastructures ferroviaires. En 2014, elle a fait l'objet d'une mise à jour pour réaliser des bilans carbone en phase chantier.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. Disponible sur son site Internet, l'éco-comparateur de VINCI Autoroutes calcule le gain CO_2 des conducteurs. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen.

Soletanche Freyssinet est leader d'un groupe de travail européen pour le compte de l'European Federation of Foundation Contractors et du Deep Foundation Institute, et a mis au point un outil de calcul carbone commun aux métiers de fondation. Ce calculateur a été téléchargé plus de 400 fois depuis 2013.

VINCI a initié un nouveau mode de compensation carbone pour les projets d'infrastructures : la compensation locale à travers la Fondation d'entreprise LISEA Carbone. Cette fondation finance des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au sein des territoires traversés par la LGV SEA. Les projets concernent trois axes : performance énergétique des bâtiments, éco-mobilité et agriculture. En 2014, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments soutenus permettront une économie annuelle de 3 400 MWh, soit 733 tonnes de CO_2.

Émissions de CO_2 (scope 3) des sociétés de VINCI Concessions et de ses usagers

	VINCI Airports(*)	VINCI Autoroutes		
(en tonnes éq. CO_2)	ACA 2014	2014		2013
Émissions ISO scopes 1 + 2	79 354	34 831		34 831
Émissions des usagers (scope 3)	947 525	12 291 298	☑	12 155 552

(*) Périmètre ANA, émissions 2013 prises en compte dans l'Airport Carbon Accreditation 2014.
☑ *Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.*

Cette année, les émissions de gaz à effet de serre des sociétés de VINCI Autoroutes font l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable par notre organisme tiers indépendant, c'est-à-dire le plus haut niveau de transparence atteignable par une entreprise. Entre 2013 et 2014, les émissions des clients de VINCI Autoroutes progressent moins vite que l'augmentation du trafic. En 2014, les voies de télépéage à 30 km/heure ont permis d'économiser 50 947 tonnes de CO_2 ☑, soit 137 823 tonnes depuis leur mise en service en 2011.

Les places de covoiturage mises à disposition (voir paragraphe 2.2.3) ont permis une économie de plus de 10 000 tonnes de CO_2 en 2014. En ce qui concerne VINCI Airports, ANA fait l'objet de la certification Airport Carbon Accreditation (ACA). Dans ce cadre en 2014, l'entreprise a fait vérifier ses émissions scope 3 de l'année 2013.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été très appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2014, pour la huitième année consécutive, sa place de leader en France en stratégie climat. En 2014, VINCI fait toujours partie de l'indice Carbon Disclosure Project Leadership Index (CDLI) France en obtenant la note de 100 sur 100, niveau A- pour sa réponse au Carbon Disclosure Project (CDP) (93 sur 100, niveau B en 2013). Réalisé pour le compte de 767 investisseurs, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCI prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti, en particulier dans les projets faisant l'objet d'une démarche d'éco-conception où les ouvrages sont étudiés sur l'ensemble de leur cycle de vie. De même, anticipant les données scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse + 50 cm à horizon 2050), les sociétés de VINCI, si elles ne peuvent agir sur le terrain politique du repli stratégique, développent des savoir-faire en aménagements techniques, notamment pour le confortement des digues.

VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés, tant en interne dans le Groupe qu'avec ses partenaires scientifiques. Ces travaux portent sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule, les îlots de chaleur urbains ou encore la résilience de la ville.

2.4 Protection de la biodiversité

2.4.1 Politique générale en matière de biodiversité

La coordination Biodiversité, créée en 2012 et composée d'une trentaine d'experts écologues du Groupe et de responsables environnement des différents métiers, assure entre autres la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques. Elle invite les associations, les bureaux d'études, les représentants des pouvoirs publics et des entreprises à témoigner de leurs approches et outils. Ces échanges fructueux s'inscrivent dans la démarche « Ensemble ».

L'engagement volontaire de VINCI en faveur de la biodiversité a été officiellement reconnu fin 2012 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Cette reconnaissance SNB constitue un gage de qualité et de cohérence du programme d'actions biodiversité pour une période de trois ans. Le programme porte sur des actions transversales qui ont pour but de :

- mutualiser et améliorer les connaissances en termes de biodiversité ;
- partager les bonnes pratiques ;
- former et sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs sur ces sujets ;
- développer de nouvelles solutions afin de mieux intégrer les enjeux biodiversité au cœur de nos activités.

En 2014, un bilan mi-parcours rendant compte de l'état d'avancement du programme a été réalisé. Deux ans après son lancement, l'ensemble des actions ont été mises en place et la plupart sont maintenant en phase de déploiement à travers les filiales du Groupe. Afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des actions d'ici à la fin 2015 et renforcer l'engagement de VINCI en faveur de la biodiversité, trois groupes de travail thématiques ont été créés : espèces invasives, indicateurs biodiversité et valorisation du patrimoine vert.

Eurovia a également reçu la reconnaissance SNB pour son projet d'engagement volontaire. Celui-ci comprend notamment un partenariat de trois ans avec le service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Le MNHN accompagne Eurovia dans la mise en œuvre et le suivi du projet SNB : évaluation et suivi du plan d'action général, état des lieux et expertise de sites spécifiques, définition d'indicateurs de biodiversité, formation et sensibilisation. Eurovia, de son côté, met à disposition de son partenaire des sites d'études destinés à enrichir ses connaissances sur la biodiversité (inventaires, analyses comparatives de l'évolution des milieux, suivi de l'efficacité d'ouvrages et de réaménagements écologiques, etc.).

2.4.2 Les mesures prises en faveur de la biodiversité

Plusieurs sociétés du Groupe, dont les activités s'opèrent sur des cycles longs et impactent directement les milieux naturels, ont intégré depuis de nombreuses années la question de la biodiversité. Il s'agit, entre autres, des activités de concession-construction d'infrastructures de transports (autoroutes, aéroports), de terrassement et de carrières.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels ainsi que les mesures de compensation des effets résiduels sont réfléchies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés. Au cours des dernières années, VINCI a d'ailleurs participé à l'élaboration de la doctrine nationale et des lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser (ERC) les impacts sur les milieux naturels.

Dans une démarche d'agir toujours au plus près du terrain, une attention particulière a été portée, en 2014, au déploiement de modules de formation et de sensibilisation spécifiques aux enjeux de la biodiversité. Chez VINCI Concessions, cinq nouveaux modules de formation ont été déployés, contribuant à former plus d'une cinquantaine de salariés en 2014. Chez Eurovia, des modules spécifiques à la biodiversité ont été intégrés dans les formations des jeunes ingénieurs carrières, jeunes ingénieurs techniques, ainsi que dans les formations de réglementation environnement destinées aux opérationnels. De plus, un quart d'heure environnement sur le thème des espèces invasives a été réalisé à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Dans le cadre de son label Attitude environnement, VINCI Construction France a commencé le déploiement d'un module de formation d'une journée sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets.

Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'enjeu concerne principalement la fragmentation des habitats naturels. Les efforts se concentrent sur la transparence des infrastructures, la réversibilité des obstacles et la restauration des continuités écologiques : création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement des ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc. VINCI Autoroutes a également mis en place des espaces de sensibilisation à l'environnement sur des étapes estivales, identifié à l'aide de panneaux les aires sur lesquelles il n'y a pas de produits phytosanitaires et publié un guide sur la gestion des espèces protégées le long de son réseau autoroutier.

Achevé en 2013, le Paquet vert autoroutier a permis la réalisation de divers aménagements :
- création d'écoponts pour grande faune, de passages sous l'autoroute pour petite faune, d'échappatoires pour sangliers et de rampes à cervidés ;
- mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité sur des sites d'intérêt écologique à proximité de l'autoroute ;
- création de vergers et d'oliveraies conservatoires et solidaires, etc.

En 2014, ont commencé les étapes de suivi pour les 123 actions intégrées au volet biodiversité du Paquet vert autoroutier.

Passages faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

	2014	2013	2012
Passages petite et grande faune *(en nombre)*	771	746	686
Sections clôturées *(en km)*(*)	8 466	8 453	8 284

(*) Données 2012 corrigées pour prendre en compte la méthodologie de calcul de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes.

Pour Eurovia, l'enjeu de la biodiversité porte essentiellement sur le réaménagement des sites tout au long du cycle de vie de ses carrières. Le partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a permis l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des zonages naturels et d'étude des enjeux faune-flore de chaque site. Cette démarche permet de cartographier les sites d'Eurovia en fonction de leur contexte environnemental et des espèces qu'ils accueillent, et ce dans le but de déterminer les actions nécessaires pour préserver et favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. En 2014, 68 % des carrières d'Eurovia étaient situées à proximité (dans un rayon de 2 km) de zonages naturalistes et de protection (ZNIEFF, Natura 2000, parc national, parc régional, parc naturel marin, réserves naturelles régionales et nationales, etc.).

Le MNHN a, par ailleurs, développé pour Eurovia un indicateur de qualité écologique (IQE) pour faciliter l'évaluation de l'efficacité des actions et méthodes de gestion de la biodiversité. En 2014, l'IQE a été testé sur six carrières. En 2015, il sera mis en place sur plus d'une dizaine de sites supplémentaires sur l'ensemble de la France.

Indicateurs biodiversité propres aux carrières d'Eurovia

	2014	2013	2012
Carrières ayant créé une CLCS(*)	47 %	50 %	24 %
Carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux	26 %	24 %	25 %
Carrières engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la Charte environnement de l'Unicem(**)	75 %	74 %	72 %
Nombre de données faune-flore transmises par les carrières d'Eurovia au sein de l'INPN(***)	9 200	–	–

(*) CLCS : Commission locale de concertation et de suivi.
(**) Unicem : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.
(***) INPN : Inventaire national du patrimoine naturel.

En 2014, dans les activités de VINCI Construction Terrassement, plus de 87 % des chantiers ont utilisé la signalétique biodiversité et l'activité de génie écologique a été couronnée de succès commerciaux et opérationnels. L'adhésion à la démarche via des partenariats locaux et associatifs a permis la mise en œuvre de méthodes d'exploitations standardisées. Des modules de formation aux métiers du génie écologique sont en cours de développement avec des organismes de formation et de recherche. En 2014, VINCI Construction Terrassement a été partenaire de l'exposition Hyper Nature, présentée par Biotope sur les grilles du jardin du Luxembourg, à Paris.

Sur le chantier de la Nouvelle Route du Littoral à la Réunion (France), VINCI Construction Grands Projets a conçu six appuis spécifiques équipés de modules de reconstitution des habitats marins. Ces modules feront l'objet d'une phase de test avant leur mise en œuvre définitive.

2.4.3 Les actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité

La Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a été créée fin 2012. Dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations, entreprises ou centres de recherche implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé de la ligne ferroviaire Tours-Bordeaux : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Nombre de projets par thème soutenus par la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité

	2014	2013
Travaux de restauration et de conservation des milieux	12	11
Études et inventaires appliqués	22	15
Outils de sensibilisation et de formation	13	4
Total	**47**	**30**

Parmi les autres actions de mécénat en faveur de la biodiversité, les travaux de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » ont notamment abouti à la création de deux outils pour évaluer la biodiversité en milieu urbain : Biodi(V)strict et NewDistrict.

Biodi(V)strict établit un diagnostic des surfaces propices à la biodiversité en lien avec un outil SIG (système d'information géographique).

Le modèle évalue des indices de saturation en biodiversité grâce aux relevés d'espèces représentatives. À partir du diagnostic et des indices, l'équipe en charge du projet peut proposer des aménagements pertinents. À ce jour, Biodi(V)strict a été utilisé sur quatre projets. Il s'applique à des projets en PPP, montage ou conception-réalisation et peut être déployé à différentes étapes (programmation, conception, réponse à appel d'offres, etc.).

NewDistrict est un outil de simulation multi-agents, dont l'objectif est de suivre l'évolution de la biodiversité sur un territoire donné. Chaque participant doit jouer le rôle d'une partie prenante d'un projet d'aménagement (promoteur, pouvoirs publics, agriculteurs, etc.). Un logiciel informatique permet de faire évoluer la biodiversité sur le territoire en fonction des décisions de chaque partie prenante. NewDistrict permet aux participants de prendre conscience de l'influence de la conduite du projet sur ses performances environnementales. Cet outil d'apprentissage à la concertation fait actuellement l'objet d'un dépôt de licence open source.

En 2014, VINCI est entré au Conseil d'orientation stratégique (COS) de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB). Le nouveau COS de la FRB est composé de 166 structures. VINCI a rejoint le groupe Matériaux de construction et travaux du collège Activités économiques et industrielles. VINCI Autoroutes a renouvelé son partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour une durée de trois ans.

2.5 Prévention et réparation

2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	51	129	312
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	40	40	31
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,30	0,30	0,32

La diminution des dépenses engagées chez VINCI Autoroutes s'explique par la fin du Paquet vert autoroutier. Sur trois ans, la contribution de l'entreprise est néanmoins très significative.

2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir le chapitre Facteurs de risques (risques industriels, risques technologiques et environnementaux), pages 126-127 du Rapport de gestion.

2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités significatives au cours de l'exercice 2014 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

3. Informations sociétales

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

3.1.1 Contribution au développement économique régional

Créé en 2001 à partir d'un tissu d'entreprises locales historiquement très ancrées dans leurs territoires d'activité (près de 70 % des entreprises du Groupe ont moins de 100 salariés), VINCI est présent en 2014 dans plus de 100 pays.

Répartition des sociétés du Groupe par nombre de salariés au 31 décembre 2014

	2014								
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	
De 1 à 99 salariés	4	5	8	484	159	320	7	**987**	**69 %**
De 100 à 499 salariés	–	2	2	162	65	140	2	**373**	**26 %**
Plus de 500 salariés	3	3	–	13	21	29	–	**69**	**5 %**
Total	**7**	**10**	**10**	**659**	**245**	**489**	**9**	**1 429**	**100 %**

3.1.1.1 Impact des entreprises locales

Les missions des sociétés de VINCI sont de concevoir, financer, construire et exploiter des ouvrages et des infrastructures sur la durée. Elles sont ainsi des acteurs de premier plan de l'aménagement des territoires, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Non délocalisables, les sociétés du Groupe contribuent à la structuration et à la cohésion de ces territoires et favorisent son développement économique et social. Par leur ancrage territorial, l'autonomie et la capacité d'initiative que leur assure le modèle de management décentralisé du Groupe, elles participent aux dynamiques locales. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession, elles produisent des richesses économiques importantes sous forme de revenus, de sous-traitance, de développement d'activités annexes, de fiscalité locale, de soutien à des associations ou de développement de l'attractivité des territoires. En 2014, VINCI a confié à plusieurs cabinets spécialisés la mesure de ses externalités positives : soit sous forme d'entretiens avec des dirigeants du Groupe ou extérieurs, soit par l'examen de cas concrets.

3.1.1.2 Impact des activités sur le développement économique

Au-delà des contributions économiques en termes de chiffre d'affaires réalisé localement et de fiscalité locale des entreprises, les activités elles-mêmes contribuent au développement par la création ou la modernisation d'infrastructures et d'équipements existants. Pour répondre à la demande croissante des donneurs d'ordre de prendre en compte leurs impacts positifs mais aussi négatifs, notamment dans le domaine environnemental, les sociétés du Groupe s'attachent à développer des solutions innovantes, en particulier en matière de performance énergétique, d'aménagement d'éco-quartiers et de promotion de la ville durable (voir page 25).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 pour des clients publics ou parapublics s'est élevé à 13,8 milliards d'euros.

Pour mesurer les impacts socio-économiques de ses projets, le groupe VINCI développe différents outils de mesure :

- LISEA, société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a mis en place un observatoire socio-économique en partenariat avec le concédant, Réseau ferré de France. Sa mission est d'analyser les enjeux et les opportunités liés à l'arrivée du TGV sur les mobilités géographiques, l'économie locale et l'aménagement des territoires. Constitué pour une durée de dix ans après la mise en service de la ligne, cet observatoire associe, outre le concessionnaire et le concédant, les services de l'État, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les universités et toutes les parties prenantes ayant une légitimité d'expert sur les thèmes d'étude envisagés. Pour la période 2013-2020, six thèmes ont été retenus : les effets « chantiers », l'offre de transport et la mobilité, les effets « gares LGV », les dynamiques métropolitaines et territoriales, le tourisme, la gouvernance territoriale. Cet observatoire est une première dans le domaine ferroviaire ;
- sur les aéroports du Cambodge et au Stade de France, des études ont été lancées en 2014 sur la mesure des impacts directs, indirects et induits de projets en exploitation en utilisant l'outil Local Footprint® développé par le cabinet Utopies© ;
- au Stade de Nice (Allianz Riviera), un travail équivalent a été effectué en appliquant la méthode Cost and Benefits Analysis (CBA) pour évaluer le retour sur investissement socio-économique du stade ;
- en Grèce, depuis 2006, deux études ont été menées par l'université de Patras sur l'impact socio-économique du pont Charilaos-Trikoupis. En 2014, à l'occasion des dix ans d'exploitation de l'ouvrage, un observatoire socio-économique a été créé pour étudier l'impact des infrastructures routières des régions ouest de la Grèce. Cet observatoire inclut trois sociétés routières et autoroutières, parmi lesquelles Olympia Odos, dont VINCI est actionnaire.

3.1.2 Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle

Sur le plan social, les emplois directs, indirects (travail intérimaire, sous-traitance) ou induits liés aux activités des sociétés du Groupe, ainsi que les efforts faits pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi contribuent au dynamisme territorial.

3.1.2.1 Emploi et développement des compétences locales

Très fortement mobilisatrices de ressources humaines, les activités de contracting (énergies, routes, construction) ont des impacts directs, indirects et induits très importants en termes d'emplois. Pour les emplois de chantiers, le Groupe privilégie le recours à l'emploi local, contribuant ainsi à l'effort de formation des territoires. À l'international, notamment dans les pays émergents, il favorise le développement des compétences locales du personnel de production et d'encadrement.

En Afrique, Sogea-Satom poursuit de longue date une politique de formation des cadres africains et recourt systématiquement à l'emploi local pour la réalisation des chantiers. Par ailleurs, l'entreprise soutient plusieurs filières de formation dans des écoles d'ingénieurs : École polytechnique de Dakar au Sénégal, Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (Istac) au Cameroun, Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso. En 2014, plus de la moitié des managers de Sogea-Satom sont africains.

En France, le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le plus grand chantier ferroviaire actuel en Europe, illustre ce principe du recours à l'emploi local et du développement des compétences de proximité. Dès le démarrage du projet, le groupement concepteur-constructeur COSEA s'est engagé dans un partenariat avec les acteurs du territoire picto-charentais : l'État, la Région, Pôle emploi, les chambres consulaires et les syndicats professionnels. La *Charte Emploi* signée en 2012 a formalisé les engagements du projet en faveur du recrutement local, de l'employabilité durable, de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement du savoir-faire local. Fin 2014, le chantier totalise plus de 3,5 millions d'heures d'insertion. D'après l'observatoire socio-économique de LISEA, 1 emploi sur le chantier a généré 1,44 emploi local indirect ou induit.

En 2014, le lancement des travaux ferroviaires sur le chantier s'accompagne d'une importante démobilisation d'équipes. Compte tenu de l'enjeu en termes d'emplois, l'ensemble du territoire du projet SEA a été intégré, avec 12 autres, au dispositif des « plates-formes d'appui aux mutations économiques » mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce dispositif renforce les moyens et les financements déployés pour répondre au mieux aux besoins des TPE et PME locales en termes d'emplois. Dans le cadre du démarrage du volet ferroviaire des travaux, 400 salariés de la phase travaux de terrassement ont été reconvertis et formés en 2014.

3.1.2.2 Transfert de compétences locales

Les pratiques sectorielles liées à la durée relativement courte des chantiers entraînent pour les salariés des mobilités à la fois géographiques et professionnelles. Les sociétés de VINCI mobilisent également leurs moyens de formation pour accompagner ces mobilités. Ces transferts de compétences bénéficient de manière globale à l'ensemble de la profession et au développement des territoires ; ils sont promus par les sociétés du Groupe, telles que VINCI Energies avec l'université Mohammed VI au Maroc, VINCI Energies GSS en Afrique, Sogea Maroc pour la réhabilitation de monuments anciens, etc.

En 2014, VINCI Construction Grands Projets a poursuivi le déploiement de la démarche Skill Up, qui vise à développer les connaissances et les compétences des personnels d'exécution et d'encadrement (ouvriers, chefs d'équipe et chefs de chantier), partout dans le monde par la mise en place de centres de formation sur mesure sur chaque chantier. Ces formations s'adressent aux populations locales embauchées dans le cadre des projets. En 2014, elles ont été dispensées à 670 salariés en Égypte, à Hong Kong, en République dominicaine, au Cambodge, en Malaisie, au Panama et au Qatar. Elles contribuent à développer l'employabilité des salariés des projets à l'issue des chantiers.

3.1.2.3 Insertion professionnelle

En France, les activités réalisées dans le cadre des marchés publics sont soumises à des clauses sociales imposant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. 70 % de ces clauses sont concentrées dans le BTP, représentant 3 à 4 millions d'heures de travail par an pour les sociétés de VINCI. Pour aider ses entreprises à faire face à cette obligation, VINCI a créé en 2011 ViE, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'insertion, qui a poursuivi son développement en 2014 en Île-de-France, dans le Nord – Pas-de-Calais – Picardie et dans les régions Sud-Ouest, Ouest et Sud-Est. ViE a également procédé à un recrutement local pour assurer la gestion des clauses sociales et la gestion territoriale des emplois et des compétences du projet exceptionnel qu'est la construction de la Nouvelle Route du littoral, sur l'île de la Réunion.

Activité de l'entreprise sociale ViE et évolution

	2014(*)	2013	2012	2014/2013 Évolution
Nombre de personnes en insertion	1 737	1 522	710	14,1 %
Nombre d'heures réalisées	632 138	557 644	383 000	13,4 %
Nombre d'heures de formation	25 000	23 000	28 000	8,7 %

(*) Données fournies au 30 novembre 2014.

Afin d'aider les personnes en insertion à renforcer leurs compétences, ViE s'attache à allonger la durée de leur parcours au sein du Groupe. En 2014, 15 % des personnes employées en insertion se sont vu proposer une mission complémentaire à l'issue de leur premier chantier (15 % en 2013, 12 % en 2012). Sur l'exercice, près de 450 des 1 737 personnes en insertion (soit environ 26 %) ont été embauchées par le Groupe ou ses partenaires sous-traitants.

3.1.2.4 Relations avec les établissements d'enseignement

Renouvelant en permanence leurs effectifs, même en période difficile, les sociétés de VINCI entretiennent avec les établissements d'enseignement et le monde de l'éducation des relations de partenariat de long terme prenant des formes très diverses : parrainage de promotion, visites de sites, salons, manifestations sportives, accueil de stagiaires, etc. Le principe général pour VINCI consiste à développer une marque employeur sur laquelle les entreprises du Groupe peuvent s'appuyer pour bâtir leur stratégie de recrutement. En France comme à l'international, les sociétés du Groupe nouent localement de nombreux partenariats avec les centres d'apprentissage, les écoles et universités de l'enseignement supérieur. Ces relations passent également par l'implication des salariés dans le cadre de parrainages, d'interventions dans les établissements, de visites, etc. Le monde éducatif est d'autre part soutenu via le versement de la taxe d'apprentissage, pilotée à la fois à l'échelle du Groupe et au plus près des établissements.

3.2 Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs

3.2.1 Politique générale de dialogue avec les parties prenantes

Le positionnement des sociétés de VINCI dans la chaîne de valeur impose le dialogue et l'écoute des parties prenantes sur les projets et la contribution aux débats publics, notamment dans cette période de renouvellement des attentes en matière de concertation. Si les choix en matière d'infrastructures, de transport, de cadre de vie ou d'énergies, et les stratégies d'implantation relèvent de la sphère publique, ce sont en pratique les sociétés de VINCI qui assument la relation de proximité avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers. L'approche du Groupe dans ce domaine, définie dans le Manifeste « Ensemble », consiste à encourager les entreprises à l'ouverture et au dialogue avec les parties prenantes, pour en faire un élément de création de valeur. Afin de prendre en considération les attentes des parties prenantes et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous, VINCI s'est doté d'un outil simple de cartographie : REFLEX. Des plates-formes collaboratives, au plus près des grands projets, complètent et renouvellent les outils traditionnels de la concertation : réunions publiques, visites de sites, etc. Très impliqué sur ce sujet, VINCI a contribué en 2014 à la définition des *Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes*, document élaboré par le Comité 21, organisation multi-acteur (entreprises, collectivités, associations, institutions, syndicats, monde scientifique). Ce texte universel, réalisé par plus de 80 organisations, a vocation à construire en toute confiance la concertation entre les parties prenantes en tenant compte des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication pour permettre la plus large expression citoyenne et la prendre en compte.
Une démarche exemplaire à ce titre, et primée, a été la concertation mise en œuvre pour gérer les mesures compensatoires de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Dans un contexte de très fort enjeu environnemental (220 espèces protégées impactées, traversée de plus de 120 cours d'eau et de 14 zones Natura 2000), les associations de protection de la nature, les conservatoires des espaces naturels et les chambres d'agriculture ont été associées à l'élaboration des dispositions visant à supprimer ou diminuer l'impact environnemental du projet. Un protocole commun a permis de définir les mesures compensatoires en fonction des grandes catégories de milieux puis de déterminer une cartographie des zones à prospecter.

3.2.2 Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains

La majorité des clients de VINCI sont des collectivités et des entreprises. Avec ces « clients-usagers », l'objectif pour les sociétés de VINCI inscrites dans les partenariats de long terme (autoroutes, aéroports, stades, etc.) est de développer une relation de confiance dans la durée, notamment au travers de services. Hormis pour les activités de concessions, les partenariats public-privé du contracting ou les prestations de VINCI Facilities (VINCI Energies), les particuliers sont plus rarement des clients directs. Pour autant, les relations avec eux sont cruciales, et ce dès la phase de conception des projets, en raison de l'impact potentiel des chantiers sur les riverains et parce qu'elles sont un indice significatif de l'acceptabilité sociétale des ouvrages.

Eurovia développe des relations durables avec ses parties prenantes locales – riverains, collectivités locales, associations, services de l'État – au travers d'initiatives classiques (réunions d'information, journées portes ouvertes, partenariats locaux avec des associations et des ONG). Ces relations prennent un tour plus formel dans le cas des usines d'enrobage (utilisation d'un outil dédié à la présentation des activités) afin de favoriser une meilleure interaction de l'entreprise avec ses parties prenantes. Parallèlement, dans le cadre de son activité d'exploitation de 52 de ses carrières (47 % du total), Eurovia participe à des commissions locales de concertation et de suivi (CLCS) destinées à entretenir et développer ses relations avec les riverains.

Chez VINCI Airports, les commissions consultatives de l'environnement (CCE) sont l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports. Instituées par la loi du 11 juillet 1985, celles-ci doivent être consultées pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport – notamment les nuisances sonores – sur les zones riveraines. En France, l'Aéroport Nantes Atlantique, signataire de la *Charte de développement responsable*, s'est engagé dans une démarche de progrès auprès de l'ensemble des acteurs de la plate-forme, des associations et des collectivités territoriales. Ce travail de concertation avec les membres du comité permanent de la CCE engage l'ensemble des acteurs et va de pair avec un programme d'actions sur plusieurs thèmes : le rayonnement économique et sociétal de l'aéroport, la responsabilité environnementale, le management, la concertation et l'information. Au Portugal, sur les plates-formes aéroportuaires d'ANA (VINCI Airports) à Lisbonne, Faro et Porto, les consultations publiques avec les riverains, les compagnies aériennes (NAV et TAP) et les autorités locales portent principalement sur la réduction du bruit. Ce dispositif sera étendu aux aéroports de João Paulo II et de Madère en 2015.

3.2.3 Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel

Les associations de défense de l'environnement sont d'une grande diversité, tant dans leur composition, leur gouvernance et leur financement que dans leurs attentes. La stratégie de VINCI à leur égard est de privilégier les partenariats locaux, en fonction des territoires d'implantation des entreprises, des projets et de la nature des activités. Poursuivant son ambition d'inscrire la performance dans la durée, VINCI sélectionne, pour chaque projet, les partenariats les plus adaptés avec les associations de protection de la nature. En 2014, VINCI a poursuivi son partenariat avec l'association française des Entreprises pour l'environnement (EPE), relais du WBCSD (World Business Council For Sustainable Development). Les contributions au débat public ont touché l'adaptation au changement climatique, la loi sur la transition énergétique et la préparation de la 21e conférence climat (COP21, qui se tiendra à Paris fin 2015). VINCI a été particulièrement sollicité, tant de la part des pouvoirs publics que des entreprises et des investisseurs, pour exposer son point de vue et ses expertises dans différents domaines : concertation, smart cities, DATA, insertion sociale et professionnelle, droits de l'homme, bâtiment et immobilier responsable, etc.

3.2.3.1 Partenariats et mécénat pour l'environnement et la connaissance scientifique

L'exigence et la maîtrise de données fiables, scientifiquement établies, est une base indispensable de l'activité et de la performance de VINCI. Elles fondent également la démarche d'ouverture et de dialogue du Groupe avec ses parties prenantes. Depuis 2008, VINCI s'est engagé à favoriser le développement de la connaissance scientifique en créant la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » ParisTech-VINCI, qui produit des outils et des référentiels utiles à tous pour mieux comprendre et décider en matière d'énergie, d'environnement et de mobilité (www.chaire-eco-conception.org). Le renouvellement de cette chaire, à hauteur de 4 millions d'euros sur cinq ans, a été acté en 2014. De façon complémentaire, en réponse aux nouvelles « questions urbaines », La Fabrique de la Cité (www.lafabriquedelacite.com), fonds de dotation créé à l'initiative du Groupe, décrypte les tendances à l'œuvre dans les évolutions urbaines dans une approche interdisciplinaire internationale. En 2014, elle a été financée par VINCI à hauteur de 1,36 million d'euros.

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable (www.fondation.vinci-autoroutes.com) a bénéficié pour sa part d'une dotation de 2 millions d'euros en 2014. Dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, cette fondation s'est constituée en observatoire, laboratoire et outil d'information à destination des conducteurs et du grand public, en liaison avec ses partenaires et différentes parties prenantes : institutions, professionnels et monde associatif. En 2014, dans le cadre de son action de soutien à la recherche, la Fondation a publié les résultats de deux études visant à mieux connaître les effets de la somnolence et de l'hypovigilance des conducteurs. La première réalisée par l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches, porte sur le manque de sommeil des conducteurs de poids lourds ; la seconde, menée par le centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques de l'université de Strasbourg, mesure l'impact de l'utilisation du téléphone sur l'attention du conducteur. Pour sa quatrième édition, le baromètre annuel de la conduite responsable a par ailleurs pris une dimension européenne en comparant les comportements des conducteurs dans sept pays. Sur la base des résultats de ces recherches, les campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public se sont intensifiées en 2014.

De nombreuses sociétés soutiennent des initiatives dans le domaine de l'environnement. ANA, société concessionnaire des aéroports du Portugal (VINCI Airports), finance par exemple depuis 2009, à hauteur de 40 000 euros chacune sur une durée de cinq ans, les associations Aldeia et Rias, qui recueillent les espèces animales autochtones protégées qui ont pu être blessées, les soignent et les réintègrent dans leur milieu naturel.

En 2014, Eurovia a poursuivi son partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), pour que celui-ci apporte son expertise scientifique et l'accompagne dans la poursuite et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans ses activités. Ce partenariat permet d'asseoir la démarche d'Eurovia sur une base solide, scientifique, appréciée des parties prenantes et complémentaire des partenariats locaux développés avec les associations environnementales. Dans ce cadre, le MNHN a par exemple conçu une méthodologie d'évaluation du potentiel écologique de plusieurs sites d'Eurovia. En 2014, en prolongement de cette collaboration scientifique, Eurovia a été mécène du Tour de France de la biodiversité, initiative du MNHN et de France Télévision visant à sensibiliser les téléspectateurs à la richesse du patrimoine naturel tout au long des 21 étapes du Tour de France cycliste.

LISEA, la société concessionnaire de la LGV SEA a créé, en complément des engagements contractuels du projet, deux fondations d'entreprise : la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité et la Fondation d'entreprise LISEA Carbone.

Dotée d'un budget de 5 millions d'euros sur cinq ans, la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a pour objectif de soutenir les projets locaux, d'améliorer la connaissance, de préserver le patrimoine naturel et de sensibiliser le public au côté des initiatives locales et nationales. Sur les 251 projets reçus par la Fondation depuis sa création, 77 ont été retenus par le comité scientifique et le conseil d'administration et ont reçu une dotation d'un montant total de 3 millions d'euros.

Résultats de la Fondation LISEA Biodiversité en 2014

	Nombre de projets reçus	Nombre de projets soutenus	Montants versés	% associations candidates
1er appel à projets (novembre 2012 – mai 2013)	113	30	1,4 M€	68 %
2e appel à projets (septembre 2013 – novembre 2014)	138	47	1,6 M€	57 %

La Fondation d'entreprise LISEA Carbone, également dotée de 5 millions d'euros sur cinq ans, a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Trois thèmes ont été retenus pour les appels à projets : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments ; le développement d'une mobilité plus responsable ; le soutien à la transition énergétique dans le monde agricole. En 2014, à la suite du lancement de l'appel à projets sur le troisième thème, la Fondation soutient à hauteur de 300 000 euros un projet de relance de la production de luzerne destiné à améliorer le bilan carbone d'une exploitation agricole.

Résultats de la Fondation LISEA Carbone en 2014

	Nombre de projets reçus	Nombre de projets soutenus	Montants versés
Axe réduction des consommations énergétiques des bâtiments	58	53	1,66 M€

3.2.3.2 Partenariats et mécénat pour la production culturelle et l'entretien du patrimoine mondial

Les partenariats et mécénats culturels et patrimoniaux sont nombreux. Au niveau local, nombre d'entreprises accompagnent, dans le cadre de mécénat de compétences et d'apport d'expertise technique, des projets de restauration des « trésors » du patrimoine. VINCI participe également à de nombreux projets culturels, dont certains sont emblématiques, telle la grande opération de mécénat de compétences menée de 2004 à 2007 pour la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles. Cet engagement se poursuit aujourd'hui avec de nouvelles initiatives importantes, tel le soutien apporté au projet culturel et scientifique du MuCEM à Marseille.

En 2014, VINCI a été mécène de l'exposition Frank Gehry au Centre Pompidou. Ce mécénat s'inscrit dans un partenariat plus large que VINCI a noué avec la Fondation Louis Vuitton. Il prolonge les liens que les équipes de VINCI Construction France ont développés avec la maîtrise d'ouvrage du Groupe LVMH lors de la construction en entreprise générale de cet exceptionnel bâtiment conçu par Frank Gehry.

VINCI a renouvelé son soutien à la Cité de la réussite, événement qui se déroule une fois tous les deux ans à Paris et réunit quelque 150 intervenants prestigieux, français et étrangers, des mondes économique, politique, social, scientifique et culturel pour un public de plusieurs milliers de personnes.

En tant que principal contributeur à la mise au jour du patrimoine archéologique en France, VINCI est présent au sein du Club des aménageurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et agit pour une meilleure prise en compte et valorisation des découvertes issues des chantiers. Au Cambodge, VINCI Airports poursuit le partenariat qui vise à soutenir un important travail de fouilles mené par l'Inrap et l'Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor (Apsara) sur le site de l'aéroport de Siem Reap. À l'opposé des travaux privilégiant les sites prestigieux, ces fouilles s'attachent à retrouver les traces du mode de vie des artisans du passé. Réalisées à proximité des pistes de l'aéroport, elles permettent la formation d'archéologues cambodgiens encadrés par 85 salariés.

3.2.4 Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion

VINCI favorise l'engagement citoyen de ses salariés et de ses entreprises, qui mènent des actions au plus près de leurs territoires d'intervention. Pour répondre à la demande du Conseil d'administration de VINCI, les principales orientations et actions menées dans ce domaine lui ont été présentées en 2014. Ces actions s'exercent principalement au travers des fondations d'entreprise et visent à lutter contre les exclusions (www.fondation-vinci.com). À la fin 2014, le taux de couverture du Groupe par des dispositifs d'engagement citoyen en Europe est proche de 72 %, il atteint les 78 % dans le monde si l'on y associe les activités d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique. En complément des projets proposés par les salariés du Groupe et du programme Cité solidaire, les fondations s'orientent vers des appels à projets thématiques.

En 2014, les montants affectés par les fondations à la lutte contre l'exclusion ont été de 3,4 millions d'euros, attribués à 226 projets au travers de 377 parrainages. Le réseau des fonds et fondations de VINCI dédiés à la lutte contre l'exclusion compte désormais neuf structures.

Activités des fondations du Groupe contre l'exclusion et pour l'insertion en 2014

	Taux de couverture (*)	Nombre de projets aidés	Nombre de parrainages	Montant versé *(en milliers d'euros)*
France	54 %	138	259	2 510
dont Cité solidaire	–	*24*	*44*	*204*
Sillon solidaire	–	30	41	307
République tchèque	2 %	10	13	30
Allemagne	7 %	14	21	165
dont Cité solidaire	–	*8*	*12*	*72*
Grèce	–	–	–	–
Belgique	1,4 %	14	21	220
Slovaquie	0,5 %	9	10	109
Royaume-Uni	5 %	9	10	93
Pays-Bas	1 %	2	2	32
Total	**72 %**	**226**	**377**	**3 466**

(*) Taux de couverture : nombre de salariés par pays/nombre total de salariés Groupe (soit 185 293 salariés).

La Fondation VINCI pour la Cité, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable et la Fondation PSA Peugeot Citroën ont lancé un appel à projets commun sur la mobilité solidaire, l'insertion socio-professionnelle et la prévention routière des personnes en situation d'exclusion : sur les 300 dossiers reçus, 31 projets ont été soutenus pour un montant total de 616 100 euros.

À la suite des appels à projet Cité solidaire lancés en 2014 en France et en Allemagne, 32 projets ont été soutenus pour un montant de 276 400 euros. VINCI était en outre partenaire du concours « S'engager pour les quartiers », organisé par l'Agence nationale de rénovation urbaine et la Fondation Agir contre l'exclusion. Sur les 103 projets reçus, 12 ont été nominés et 4 ont été récompensés, notamment par l'attribution du prix création d'activité et développement économique remis par VINCI.

3.2.5 Partenariat et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique

Là où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent des actions de solidarité et de développement. Adaptées aux enjeux locaux, celles-ci diffèrent en fonction des territoires d'implantation et de leurs réalités socio-économiques. Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales (grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents), le caractère pérenne ou non de l'implantation, etc. Multiformes, ces initiatives ne sont pas consolidées au niveau du Groupe.

Sur le continent africain, Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des projets favorisant l'initiative économique et l'accès aux services essentiels au travers de financements ou de mécénats de compétences. Conformément au souhait du comité de sélection d'Issa, ce soutien bénéficie prioritairement aux projets d'initiatives économiques (aujourd'hui 68 % des projets soutenus).

Activité d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique en 2014 et évolution

	Nombre de projets soutenus				
	Aide à l'accès aux services essentiels	Aide à l'initiative économique	Total	Nombre de pays concernés	Montant total *(en milliers d'euros)*
2014	**9**	**19**	**28**	**9**	**440,5**
2013	11	17	**28**	9	**441,3**
Évolution 2014/2013	(9 %)	12 %	**0 %**	0 %	**(0 %)**

Entre autres exemples, l'aide apportée par Issa en 2014 a permis l'achat d'équipements pour la fabrication de compost amélioré à Niamey (Niger), le financement d'une unité de transformation du manioc à Lékoni (Gabon), la construction et l'extension des étangs piscicoles du GIC des pisciculteurs de Mbédoumou et Zamakoë (Cameroun), l'achat d'équipements pour la miellerie de Ziniaré (Burkina-Faso).

Concernant l'aide aux initiatives sociales, Issa a par ailleurs financé l'aménagement d'une salle de rééducation pour les élèves en situation de handicap à Cotonou (Bénin), la construction d'une école primaire dans le quartier de Gassi à N'Djamena (Tchad), la réalisation d'incinérateurs et l'achat de poubelles pour faciliter la gestion des déchets biomédicaux à Conakry (Guinée).

L'engagement de Sogea-Satom (VINCI Construction) dans la lutte contre le VIH sida, le paludisme et le choléra s'illustre dans toutes les agences de l'entreprise en Afrique subsaharienne par l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation des collaborateurs, voire des populations riveraines. Ces réunions, qui se tiennent régulièrement sur les chantiers, sont animées par l'encadrement de chantier avec les préventeurs de l'entreprise et l'aide éventuelle d'associations locales ou de médecins. Elles prennent la forme de « quarts d'heure santé », sur le modèle des « quarts d'heure sécurité », parfois de séquences plus approfondies. En 2014, suite à la propagation du virus Ebola en Afrique, les agences locales de Sogea-Satom, en relation avec la direction de la sûreté de VINCI et les pouvoirs publics, ont mis en place et soutenu des actions et dispositifs pour prévenir tout risque de contamination par accident.

Au Cambodge, VINCI Airports est partenaire historique et actionnaire de la société Artisans d'Angkor, créée pour perpétuer et favoriser le développement de l'artisanat khmer tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées de la région de Siem Reap. Les 1 200 artisans salariés bénéficient d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale. La société Artisans d'Angkor, qui réalise 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, fait vivre environ 6 000 familles et soutient la vitalité de l'économie locale au travers de 48 coopératives. En 2014, au sommet de l'Asean, les Artisans d'Angkor ont obtenu le premier prix RSE du gouvernement cambodgien.

Au total, en matière de mécénat, les sociétés de VINCI orientent leurs actions sur trois axes spécifiques : l'insertion et la solidarité (voir page 26), l'environnement et la recherche (voir page 31), la culture et le patrimoine (voir page 26). En conformité avec le modèle décentralisé du Groupe, le reporting de ces actions et des montants affectés au titre du mécénat n'est volontairement pas consolidé. Une estimation en fourchette basse permet toutefois d'estimer à environ 12 millions d'euros ce montant en 2014.

3.3 Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le positionnement général des entreprises du Groupe dans la chaîne de valeur leur permet d'inscrire dans la durée des relations équilibrées avec les fournisseurs et les partenaires sous-traitants. La part des achats dans le chiffre d'affaires est stable depuis plusieurs années et représente environ 59 %. Elle se décompose notamment en 8,6 milliards d'euros d'achat de matières, de 5,1 milliards d'euros d'achat de services extérieurs et de 8,4 milliards d'euros de prestations de sous-traitance.

Part des achats dans le chiffre d'affaires

(en milliards d'euros)	2014	2013	2014/2013 Évolution
Montant total des achats	**23,0**	24,6	(6,5 %)
Part des achats dans le chiffre d'affaires	**59 %**	61 %	(3,3 %)
Dont achats consommés	**8,6**	9,5	(9,5 %)
Dont achats de services extérieurs	**5,1**	5,4	(5,6 %)
Dont prestations de sous-traitance (y compris les charges de construction des sociétés concessionnaires)	**8,4**	8,7	(3,4 %)

3.3.1 Politique générale de dialogue avec les fournisseurs et les sous-traitants

En 2014, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. La direction de la coordination Achats du Groupe, placée sous l'autorité du comité Exécutif, travaille au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales au travers d'un réseau achats et de huit comités achats régionaux. Les acheteurs de la coordination Achats du Groupe ont un objectif individuel visant à intégrer le développement durable dans les contrats qu'ils négocient.

Pour déployer la politique d'achats à l'international, le comité VINCI International Purchasing rassemble à fin 2014 les représentants des achats de quatre pays (l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui sont les deux implantations les plus importantes du Groupe en dehors de la France, la République tchèque et la Belgique) ainsi que les représentants des divisions internationales des pôles VINCI Energies et Eurovia.

Lancée en 2012, la charte d'engagement de performance globale des fournisseurs précise les attentes de VINCI vis-à-vis de ses partenaires et réaffirme les engagements pris auprès des Nations unies à travers l'adhésion au Global Compact. Depuis 2013, cette charte a été diffusée et fait dorénavant partie intégrante des contrats-cadres élaborés par le Groupe. Pour assurer la continuité de ces actions, la coordination Achats du Groupe a constitué le comité Achats responsables, qui réunit une vingtaine de personnes représentant les directions des achats, des ressources humaines et du développement durable des principaux pôles du Groupe. En 2014, ce comité a défini les lignes prioritaires de la politique d'achats responsables de VINCI afin d'augmenter le niveau d'excellence collectif et de développer la concertation du Groupe avec ses parties prenantes.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs

En 2014, la politique d'achats responsables s'est poursuivie par l'intégration systématique de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'évaluation des fournisseurs obéit à des critères spécifiques pour chaque famille d'achat, en fonction des enjeux propres à chaque secteur d'activité.

La coordination a ainsi mené en 2014 un nouvel appel d'offres pour le référencement des fournisseurs de location de véhicules courte et moyenne durée dans cinq pays : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, la France et la République tchèque. Un questionnaire personnalisé a été élaboré pour réaliser une évaluation des fournisseurs par pays en tenant compte de leur performance sociale, sociétale et environnementale. En fonction de leurs résultats, les fournisseurs, souvent de grands réseaux de location, ont proposé un plan de progrès audité au terme d'une période de 18 mois après le démarrage du contrat, dans une logique de montée en compétences collective.

Fin 2014, à échéance du contrat-cadre de référencement des entreprises de travail temporaire, le bilan extra-financier est particulièrement positif. Sur les 156 candidats, 34 ont été éliminés dès le premier tour et 75 ont fait l'objet de plans de progrès audités leur permettant ainsi de développer leur activité économique tout en progressant sur les champs sociaux et sociétaux (sécurité, formation, diversité, travail illégal, etc.).

Bilan de la démarche achats responsables avec les entreprises de travail temporaire

	Total (2011-2014)
Fournisseurs ayant répondu au questionnaire achats responsables	156
Fournisseurs sélectionnés au premier tour	122
Plans de progrès annexés aux contrats	75
Audits de suivi de plan de progrès réalisés (plusieurs audits possibles)	103

Au niveau central et dans chacun de ses projets, VINCI développe une approche partenariale avec ses fournisseurs et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises. L'ancrage territorial des fournisseurs est pris en compte dans le processus de sélection des consultations. Cette démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux structures d'insertion, aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) et en général aux établissements embauchant majoritairement des personnes en situation de handicap. En 2014, le volume d'achats confié à ceux-ci a été de 6,7 millions d'euros, enregistrant une forte progression sur cinq ans (+ 59 % par rapport à 2010).

VINCI a signé un contrat-cadre national avec l'Association des paralysés de France pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et avec l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel informatique ré-employable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2014, près de 53,7 tonnes de matériel ont ainsi pu être récupérées. Le chiffre d'affaires généré avec le secteur protégé est resté stable sur la collecte DEEE.

Afin de faire monter en qualité le secteur de l'intérim d'insertion, VINCI a référencé plus de 60 entreprises de travail temporaire d'insertion. L'objectif est de sélectionner les structures qui démontrent leur aptitude à accompagner les personnes en difficulté et de faciliter le développement des structures référencées. En 2014, des entretiens de suivi du plan de progrès de ces structures ont été lancés.

3.3.3 Management des relations avec les sous-traitants

La priorité du Groupe est de conserver les compétences en interne. Néanmoins, de nombreux marchés publics ainsi que le positionnement croissant des entités comme entreprise générale pour des projets à forte dimension technique ou très spécialisés contraignent à recourir à un certain pourcentage de sous-traitance locale. Celle-ci participe au développement du tissu économique des entreprises locales en complément des activités du Groupe. Dans une compétition internationale aux exigences faibles sur ce sujet, VINCI s'attache à ce que tous ses sous-traitants respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur dans le pays où ses sociétés interviennent.

La politique générale de VINCI consiste à développer des relations équilibrées inscrites dans la durée avec ses partenaires et engage à coopérer avec les entreprises locales en favorisant leur intégration dans les projets et le transfert de savoir-faire nécessaire à la bonne exécution de leurs missions. Déployée en 2014, la *Charte relations sous-traitants* détaille le contenu de cet engagement : des conditions de sécurité des sous-traitants comparables à celles des équipes du Groupe, des relations commerciales loyales, l'organisation d'appels d'offres loyaux, la transparence dans les relations d'affaires, la coopération avec les entreprises locales, le respect des valeurs de VINCI.

L'ancrage de ces principes dans la réalité des pratiques du Groupe a fait l'objet d'une évaluation sous forme d'une trentaine d'entretiens réalisés auprès d'acteurs en position de donneurs d'ordre dans tous les pôles de métiers, en France et à l'international.

3.4 Loyauté des pratiques

3.4.1 Prévention de la corruption et des fraudes

La *Charte éthique et de comportements* de VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice 2014, ceux-ci relayant cette démarche dans leurs organisations respectives. Un suivi actif de cette diffusion est en place et un outil intranet permet à la direction Générale ainsi qu'à l'Audit interne de s'assurer de son bon déploiement. Un compte rendu régulier au comité Exécutif est effectué, permettant ainsi une plus grande réactivité dans la mise en place d'éventuelles actions correctrices. Des formations régulières éclairent et approfondissent les sujets éthiques qui relèvent des principes et valeurs du Groupe. En 2014, une formation transverse des directeurs de la communication et des ressources humaines a été organisée pour renforcer la sensibilisation et diffuser la culture de conformité dans le respect du principe de subsidiarité. Accessible sur le site Internet du Groupe (www.vinci.com) comme sur l'intranet, la charte est envoyée nominativement à l'ensemble des salariés ayant le pouvoir d'engager le Groupe soit, à fin 2014, 7 287 personnes (6 909 en 2013). 95,4 % en ont accusé réception. L'objectif est d'atteindre les 100 %.

La charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir le référent éthique dans le cadre de certaines règles, en particulier le respect de la confidentialité, de l'intégrité et du statut du collaborateur, et la non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été effectuées au cours de l'exercice 2014, permettant chaque fois un traitement exhaustif dans le respect de ces principes, avec l'appui de ressources internes ou externes aussi souvent que nécessaire.

Le club Éthique et conformité, qui réunit les directeurs juridiques du Groupe ainsi que le référent éthique, assure une veille, un échange sur les bonnes pratiques et sur les outils de formation en particulier. Ce club complète le dispositif général et garantit le respect des standards des pays et des clients les plus exigeants. Les sociétés de VINCI qui exercent dans des secteurs appliquant des procédures spécifiques en matière d'éthique sont dotées de « responsables conformité » *(compliance officers)* dédiés.

La prévention des fraudes externes est traitée dans la partie Facteurs de risques (paragraphes 1.2.1 page 122 et 1.2.2, page 123) et dans le Rapport du président (paragraphe 5.1, page 203).

En 2014, VINCI Autoroutes a poursuivi le déploiement de la procédure transactionnelle qui permet aux sociétés d'autoroutes, en cas d'infraction lors du passage au péage, d'interroger le fichier national des immatriculations et de verbaliser. Ce dispositif a permis de diminuer les passages en force d'environ 50 %.

3.4.2 Santé et sécurité des clients

Contribuant à l'aménagement et à la modernisation des territoires, les activités de VINCI améliorent la qualité de vie et par conséquent la santé et la sécurité de tous : bénéficiaires des travaux et clients des infrastructures en exploitation. D'année en année, les efforts d'investissements en recherche et développement se renforcent avec l'objectif de réduire les impacts et nuisances – notamment environnementales (exposition au bruit, aux poussières, aux vibrations, etc.) – pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité.

Dans les activités liées à la mobilité, le risque routier est le risque principal. Il concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 35 000 véhicules et plusieurs milliers d'engins de chantier) ainsi que les centaines de millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes et ouvrages en concession partout dans le monde. Les campagnes de sensibilisation et d'information y sont récurrentes, ainsi que des formations spécifiques destinées aux personnes les plus exposées. En dix ans, sur les autoroutes en France, grâce aux efforts menés en termes de sécurité routière, le nombre de personnes décédées a diminué de 37 % et les accidents corporels de 18 % (source : Union routière de France 2014). Sur les réseaux de VINCI Autoroutes, l'élargissement à deux fois trois ou deux fois quatre voies des sections les plus fréquentées ainsi que l'agrandissement des aires de stationnement ont réduit considérablement les risques d'accidents.

VINCI Autoroutes, évolution du trafic et des accidents

	2014	2004	2014/2004 Évolution
Réseau VINCI Autoroutes *(en kilomètres)*	4 386	3 868	13 %
Trafic *(en milliards de kilomètres parcourus)*	48	42	14 %
Nombre d'accidents	11 088	10 808	3 %
Nombre d'accidents mortels	58	85	(32 %)
Nombre de tués	68	98	(31 %)

Créée en 2011, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, mène différentes actions pour prévenir le risque routier, notamment l'hypovigilance et la consommation d'alcool au volant. Deux ans après son lancement, Roulons autrement, premier média participatif dédié à la sécurité routière réalisé en partenariat avec l'association Ferdinand, continue de rencontrer une forte adhésion. Cette plate-forme multimédia propose désormais près de 1 000 vidéos provenant de 33 pays et poursuit sa progression sur les réseaux sociaux. Le film *Ivresse* de Guillaume Canet, réalisé à la demande de la fondation VINCI Autoroutes et de l'association Ferdinand, a été diffusé largement par le biais de cette plate-forme mais aussi lors de grands événements comme le concert des Rolling Stones en juin 2014 au Stade de France.

3.5 Droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation de ces droits. Cet engagement se traduit

par l'intégration d'exigences relatives au respect des droits humains dans les contrats-cadres conclus avec ses fournisseurs. VINCI a initié une cartographie des risques « droits humains » à destination des salariés et des sous-traitants intervenant sur ses chantiers. Les enjeux les plus importants du Groupe concernent la préservation de l'intégrité physique et mentale, le droit à un salaire et des conditions de travail décents, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'interdiction du recours au travail des enfants, l'interdiction du recours au travail forcé et enfin le respect des droits fondamentaux des populations locales.

VINCI dispose depuis 2013 de son propre comité Droits humains, qui réunit notamment des directeurs des ressources humaines d'entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles. En 2014, la nouvelle version d'Advance, outil d'auto-évaluation développement durable de VINCI, traite des droits sociaux fondamentaux qui sont systématiquement passés en revue par les comités de direction des entreprises. En 2014, suite à la publication de plusieurs articles de presse sur les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants au Qatar, VINCI a initié plusieurs missions associant notamment une délégation de représentants syndicaux composée d'une représentante de l'IBB (Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois), deux administrateurs salariés, le secrétaire général du comité de Groupe européen de VINCI et de représentants du monde associatif. L'objectif de ces missions était de leur faire découvrir la réalité des chantiers du Groupe et les conditions de travail et de vie sur place.

Dans le cadre du dispositif « Manifeste et vous », en lien avec le Manifeste de VINCI, la conférence sur les droits sociaux fondamentaux a réuni plus d'une cinquantaine de directeurs du Groupe autour de représentants du monde associatif et du monde des affaires avancés sur ces questions.

VINCI Energies, en réponse aux exigences croissantes de ses clients, a créé un module de formation sur la sous-traitance abordant notamment les risques liés au travail illégal et au travail dissimulé. Un guide est remis aux participants à la fin de la formation.

4. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI G4) – tableau de correspondance page 312.

4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- Pour les indicateurs sociaux :
- d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
- d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
- d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français et anglais).

- Pour les indicateurs environnementaux :
- d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
- d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français et anglais) ;
- d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais).

Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :
- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables depuis 2011 à l'ensemble des entités ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1er octobre N–1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :
- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2014, couvre 98 % du chiffre d'affaires mondial.

Pour certains indicateurs environnementaux spécifiques, la couverture des indicateurs publiés peut cependant être plus réduite. Le reporting des déchets est aujourd'hui fiabilisé sur un périmètre couvrant 60 % des activités du Groupe (VINCI Autoroutes, VINCI Energies, VINCI Construction UK et Eurovia). Celui relatif aux matières premières couvre les activités de VINCI Autoroutes et Eurovia. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser le reporting de ces indicateurs sur l'ensemble des activités du Groupe pour lesquelles ces indicateurs sont pertinents.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle :
- VINCI Construction Grands Projets : l'ensemble des projets ;
- Soletanche Freyssinet : Grupo Rodio Kronsa (Espagne).

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

En cas de variation de périmètre :
- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

Variations significatives du périmètre au titre de l'exercice 2014 :
- acquisition par VINCI Energies de la branche ICT *(*information and Communication Technology*)* du groupe Imtech en novembre 2014 ;
- acquisition par VINCI Energies de la société Electrix (Australie) en novembre 2014 ;
- cession de VINCI Park en Juin 2014.

VINCI Park a été exclu de l'ensemble du reporting social et environnemental au titre de l'exercice 2014.
De plus, le reporting environnemental prend en compte les données d'ANA pour la première fois en année pleine.

4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :
- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les lignes directrices de la GRI G4 ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :
- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO_2 et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Ces cinq familles d'indicateurs sont issues :
- des indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- des lignes directrices de la GRI G4.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites, du fait :
- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

La présence de sous-traitants sur de nombreux sites pose la question de l'inclusion de leurs activités au reporting environnemental. À ce jour, leurs données sont incluses lorsque celles-ci tiennent de la responsabilité directe de VINCI (services ou ressources fournis par VINCI).

Le guide méthodologique de reporting environnemental laisse la possibilité de calculer les données environnementales sur la base des dépenses et de prix unitaires moyens sur la période de référence en cas d'absence de données sources. Cette démarche a notamment été mise en œuvre concernant les chantiers de VINCI Construction France et au sein de certaines délégations d'Eurovia.

La quantité totale de déchets générés et le pourcentage de déchets recyclés de VINCI Construction UK sont basés sur des estimations de taux de remplissage des bennes de déchets tenant compte de la nature et de la densité des déchets concernés.

Les consommations d'eau reportées couvrent à ce jour l'ensemble des consommations achetées. L'eau prélevée directement dans le milieu, suivie chez VINCI Autoroutes, ne fait pas à ce jour l'objet d'un reporting consolidé. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser ce reporting à un périmètre plus large.

Le nombre de projets labellisés est limité au périmètre de VINCI Construction. Un projet ayant plusieurs certifications sera compté plusieurs fois. Seuls les projets livrés dans l'année sont pris en compte.

Les consommations totales d'énergie sont exprimées en MWh PCS. Les facteurs de conversion retenus sont 0,0104 MWh/litre, 12,027 MWh/tonne et 4,839 MWh/tonne pour, respectivement, les carburants, le fuel lourd et le charbon (lignite).

Les gains de carburant par passage en voie de télépéage ont été validés par un bureau d'études indépendant et partagés avec l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA) :
- pour les véhicules légers : 0,03 l de carburant économisé par passage ;
- pour les poids lourds : 0,3 l de carburant économisé par passage.

Le calcul des gains CO_2 repose sur l'hypothèse que l'ensemble des véhicules utilisent du gazole comme carburant. Seules les émissions liées à la combustion sont prises en compte. Les émissions amont (production du carburant) ne sont pas comptabilisées.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'ASFA et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payant ou gratuit) sur les réseaux de VINCI Autoroutes durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des pentes ni de celui des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km. Le réseau est supposé être entièrement interurbain.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le rapport annuel 2013 du groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2014.

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture, etc.) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur, lorsqu'une telle réglementation existe. La comptabilisation des jours d'absence pour maladies professionnelles prend en compte les jours perdus pour les maladies déclarées comme professionnelles et reconnues comme telles, lorsqu'une telle réglementation existe. Le Groupe maintient ses efforts de sensibilisation des filiales pour harmoniser les pratiques.

Pour les deux acquisitions de VINCI Energies, la branche ICT du groupe Imtech et la société Electrix, les indicateurs sociaux listés ci-dessous n'ont pas été reportés au titre de l'exercice 2014, du fait de leur intégration en novembre 2014 :
- branche ICT du groupe Imtech (15 sociétés au total) :
  - décomposition de la mobilité interne (non intégré pour 13 sociétés) ;
  - sécurité (non intégré pour 14 sociétés) ;
  - handicap et inaptitude (non intégré pour 5 sociétés) ;
- société Electrix (deux sociétés au total) :
  - mouvement des effectifs ;
  - effectif par âge (non intégré pour 1 société) ;
  - décomposition de la mobilité interne ;
  - dépenses de formation et répartition des heures ;
  - personnel temporaire ;
  - sécurité ;
  - absentéisme ;
  - handicap et inaptitude.

4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision III, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :
- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines Groupe ;
- deuxième phase : la DRH Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision III. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la remontée des informations sociales et environnementales. En 2014, un commissaire aux comptes a été nommé organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans la partie Informations sociales, environnementales et sociétales. La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 196-198.

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI.
Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France.
Téléphone : + 33 1 47 16 35 00 ; Télécopie : + 33 1 47 51 91 02.
Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.
Législation : française.
Constitution : 1er juillet 1908.
Durée : durée de 99 années, fixée le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.
Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :
• l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
• et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.
La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.
Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.
Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :
• les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
• la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
• le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.
L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.
L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

L'article 17 des statuts est décrit dans la section D : Gouvernement d'entreprise du présent rapport, partie 6 : Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, page 154.
Il sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 une modification de l'article 17 des statuts afin, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce modifié par l'article 4 du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014, de ramener de trois à deux jours ouvrés le délai d'inscription en compte des actionnaires pour la participation aux assemblées générales de VINCI.

Extrait de l'article 8 des statuts :
« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »
Il sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 une modification de l'article 8 des statuts, afin d'écarter la disposition de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 relative à l'acquisition d'un droit de vote double de droit par les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1er de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.
L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.
La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

Il sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 une modification de l'article 10 bis des statuts afin de se conformer aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce et du paragraphe VI de l'article L. 233-7 de ce même Code. Si la résolution correspondante est adoptée par l'assemblée générale, l'article 10 bis des statuts sera rédigé ainsi qu'il suit, les modifications apparaissant en gras dans le texte :
« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1er de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au **deuxième** jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.
L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.
La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant **1 %** au moins du capital de la Société. »

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme(*)

VINCI

CONCESSIONS				CONTRACTING			
VINCI Autoroutes	**VINCI Airports**	**Autres concessions**		**VINCI Construction**		**VINCI Energies**	**Eurovia**
ASF	ANA (Portugal)	VINCI Highways	VINCI Immobilier	VINCI Construction France	Soletanche Freyssinet	VINCI Energies France	Filiales françaises
Escota	Aéroports en France	VINCI Railways		VINCI Construction International Network - *Sogea-Satom (Afrique)* - *Filiales Dom-Tom* - *Filiales d'Europe centrale*	Entrepose	VINCI Energies Europe	Filiales Europe
Cofiroute	Cambodia Airports	VINCI Stadium			VINCI Construction Grands Projets	VINCI Energies International & Systems	Royaume-Uni
Arcour		VINCI Park			VINCI Construction Terrassement		Filiales Amériques
				VINCI Construction UK (Royaume-Uni)	Dodin Campenon Bernard		Rails et spécialités

(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2014.
Les liens en capital entre VINCI et ses principales filiales directes sont mentionnés page 301.
Les différentes filiales qui composent le Groupe et le pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans ces entités sont présentés dans la Liste des principales sociétés consolidées (pages 279-285).

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées par ses filiales (2 079 sociétés consolidées au 31 décembre 2014), regroupées au sein de deux branches : concessions et contracting, dont les principaux pôles sont VINCI Autoroutes, VINCI Airports, VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction. VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI.
Celui-ci n'exerce pas d'activité opérationnelle mais il assure une fonction d'animation et de contrôle des filiales. Dans ce cadre, il fournit des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, réalisation d'opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- relations de haut niveau avec les pouvoirs publics, le monde politique, les élus, les organisations professionnelles, les établissements professionnels, les établissements financiers et les grandes sociétés privées, tant au niveau national qu'international ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, informatique, des assurances, des achats, des ressources humaines, de la communication et du développement durable.

Par ailleurs, VINCI fait bénéficier ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires de référence mondiale et optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques et institutionnelles.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les dividendes qui lui sont versés (dont le montant total est indiqué en note D.13 des Comptes sociaux, page 299), les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales portent sur les domaines suivants :

Assistance aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération en fonction des prestations effectuées. En 2014, les rémunérations perçues par VINCI SA au titre de l'assistance apportée aux filiales ont représenté un montant total de 107 millions d'euros.

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire en euros des filiales françaises du Groupe est placée auprès de VINCI SA dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement de leurs besoins de trésorerie. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats de prêts conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises contrôlées directement ou indirectement par VINCI (sous réserve de l'accord, pour les filiales non détenues à 100 %, des actionnaires minoritaires lorsque les pactes d'actionnaires le requièrent).
VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI SA, centralise de son côté la trésorerie des filiales opérant en dehors de France et effectue les opérations de marché correspondantes.

VINCI et VINCI Finance International peuvent être amenés à consentir des prêts à moyen terme aux filiales pour le financement d'investissements ou de besoins en fonds de roulement (BFR) et à recevoir des dépôts à terme de leur part. Au 31 décembre 2014, ces opérations représentaient pour VINCI des encours de 4 649 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 1 032 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VINCI Finance International des encours de 4 767 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 293 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Conventions réglementées

Il existe des conventions réglementées entre VINCI et ses filiales, soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, de rapports spéciaux des commissaires aux comptes et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Pacte d'actionnaires

Étant détenues à 100 % par VINCI, les sociétés têtes de pôle (y compris VINCI Immobilier) ne font l'objet d'aucune convention ou pacte d'actionnaires. Toutefois, la constitution par VINCI ou ses filiales de sociétés conjointement avec des tiers peut donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des droits de vote et des franchissements de seuils ; voir paragraphe 1 : Identité de la Société).
Au 31 décembre 2014, le capital social de VINCI s'élevait à 1 475 246 593 euros. Il était divisé en 590 098 637 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital *(en euros)*	Prime d'émission, d'apport ou de fusion *(en euros)*	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social *(en euros)*
Situation au 31/12/2009				**520 957 550**	**1 302 393 875**
Plan d'épargne Groupe	15 091 573	187 374 980	6 036 629	526 994 179	1 317 485 448
Levées d'options de souscription	8 955 645	54 594 480	3 582 258	530 576 437	1 326 441 093
Paiement du dividende en actions	2 610 025	36 999 714	1 044 010	531 620 447	1 329 051 118
Apport Cegelec	52 500 000	792 067 549	21 000 000	552 620 447	1 381 551 118
Situation au 31/12/2010				**552 620 447**	**1 381 551 118**
Plan d'épargne Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
Situation au 31/12/2011				**565 276 672**	**1 413 191 680**
Plan d'épargne Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
Situation au 31/12/2012				**577 347 352**	**1 443 368 380**
Plan d'épargne Groupe	19 881 448	239 242 492	7 952 579	585 299 931	1 463 249 828
Levées d'options de souscription	7 100 445	78 306 449	2 840 178	588 140 109	1 470 350 273
Paiement du dividende en actions	33 894 657	406 871 469	13 557 863	601 697 972	1 504 244 930
Situation au 31/12/2013				**601 697 972**	**1 504 244 930**
Plan d'épargne Groupe	22 321 525	347 496 939	8 928 610	610 626 582	1 526 566 455
Levées d'options de souscription	6 180 138	73 558 206	2 472 055	613 098 637	1 532 746 593
Annulation d'actions	(57 500 000)	–	(23 000 000)	590 098 637	1 475 246 593
Situation au 31/12/2014				**590 098 637**	**1 475 246 593**

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D du Rapport de gestion – Gouvernement d'entreprise, paragraphe 5.2, page 151, pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

Répartition du capital (*)

	Décembre 2014				Décembre 2013				Décembre 2012			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net (**)	% de droits de vote net (**)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net (**)	% de droits de vote net (**)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net (**)	% de droits de vote net (**)
Autodétention (***)	**35 614 382**	**6,0 %**	**–**	**–**	**44 744 871**	**7,4 %**	**–**	**–**	**41 102 058**	**7,1 %**	**–**	**–**
Salariés (FCPE)	**57 519 921**	**9,7 %**	**57 519 921**	**10,4 %**	**57 109 714**	**9,5 %**	**57 109 714**	**10,3 %**	**57 382 650**	**9,9 %**	**57 382 650**	**10,7 %**
Dirigeants et administrateurs	2 828 233	0,5 %	2 828 233	0,5 %	2 660 235	0,4 %	2 660 235	0,5 %	2 536 738	0,4 %	2 536 738	0,5 %
Autres actionnaires individuels	52 246 206	8,9 %	52 246 206	9,4 %	52 422 529	8,7 %	52 422 529	9,4 %	60 613 393	10,5 %	60 613 393	11,3 %
Actionnaires individuels	**55 074 439**	**9,3 %**	**55 074 439**	**9,9 %**	**55 082 764**	**9,2 %**	**55 082 764**	**9,9 %**	**63 150 131**	**10,9 %**	**63 150 131**	**11,8 %**
Qatari Diar	31 500 000	5,3 %	31 500 000	5,7 %	31 500 000	5,2 %	31 500 000	5,7 %	31 500 000	5,5 %	31 500 000	5,9 %
Autres investisseurs institutionnels	410 389 895	69,5 %	410 389 895	74,0 %	413 260 623	68,7 %	413 260 623	74,2 %	384 212 513	66,5 %	384 212 513	71,6 %
Investisseurs institutionnels	**441 889 895**	**74,9 %**	**441 889 895**	**79,7 %**	**444 760 623**	**73,9 %**	**444 760 623**	**79,9 %**	**415 712 513**	**72,0 %**	**415 712 513**	**77,5 %**
Total	**590 098 637**	**100,0 %**	**554 484 255**	**100,0 %**	**601 697 972**	**100,0 %**	**556 953 101**	**100,0 %**	**577 347 352**	**100,0 %**	**536 245 294**	**100,0 %**

(*) Estimation à fin décembre, sur la base de l'actionnariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionnariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.
(**) Droits de vote exerçables en assemblée générale.
(***) Actions propres détenues par VINCI SA.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de VINCI et il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote, que ceux mentionnés ci-dessus.

Actionnariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans la section E du Rapport de gestion – Informations sociales, environnementales et sociétales, page 161, et dans les notes E.17 et E.18.3 des Comptes consolidés.

Droits de vote

Les droits de vote théoriques (en nombre et en pourcentage) sont identiques au nombre d'actions et au pourcentage du capital. En effet, il n'existe ni droit de vote double, ni droit de vote différent. La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote exerçables en assemblée générale n'est due qu'à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues.
Il sera soumis au vote de l'assemblée générale du 14 avril 2015 une modification de l'article 8 des statuts, à l'effet d'écarter la disposition de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 relative à l'acquisition d'un droit de vote double de droit par les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Franchissements de seuils

Seuils légaux

La société BlackRock, Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :
• en hausse, le 6 février 2014, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 5,04 % du capital et des droits de vote de la Société ;
• en baisse, le 2 septembre 2014, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 4,97 % du capital et des droits de vote de la Société.

Seuils statutaires

Aux termes des dernières déclarations de franchissement du seuil statutaire de 1 %, ou un multiple de cette fraction, du capital ou des droits de vote, reçues par la Société en 2014, les actionnaires identifiés au 31 décembre 2014 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés ci-dessus, sont les suivants :
• State Street Corporation détenait, pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, 2,07 % du capital et 1,51 % des droits de vote théoriques au 1er janvier 2014 ;
• Groupe Amundi (Amundi, Société Générale Gestion, Étoile Gestion et BFT Gestion) détenait 2,01 % du capital et des droits de vote théoriques au 1er juillet 2014 ;
• Norges Bank Investment Management détenait 1,99 % du capital au 15 août 2014.
• VINCI n'a pas reçu d'autres déclarations de franchissement du seuil légal ou du seuil statutaire de 1 % en 2014.

Le 16 juin 2014, la société Financière Pinault, de concert avec ses filiales Artémis 12 et TEM, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % en capital et en droits de vote de VINCI le 10 juin 2014.

Dans le cadre de l'étude réalisée auprès des investisseurs institutionnels, la Société a identifié que la société Capital Research Global Investors qui détenait, directement ou indirectement, environ 3 % du capital de VINCI à fin décembre 2013, détient désormais moins de 1 % du capital de VINCI à fin décembre 2014.

Pactes d'actionnaires / actions de concert

L'accord d'actionnariat stable conclu entre VINCI et Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) en avril 2010, à l'occasion de l'apport du groupe Cegelec à VINCI et de l'entrée de Qatari Diar au capital de VINCI, a pris fin en avril 2013 conformément à ses termes. Les dispositions de cet accord relatives à la cession ordonnée de titres VINCI sur le marché, au droit de première offre et au droit de préemption de VINCI sur les cessions de blocs représentant plus de 1 % du capital, demeurent néanmoins en vigueur jusqu'en avril 2016 ; et celles relatives à la représentation de Qatari Diar au Conseil d'administration de VINCI pour la durée du mandat de Qatari Diar. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte d'actionnaires ou action de concert, à l'exception de l'action de concert constituée entre Financière Pinault avec ses filiales Artémis 12 et TEM.

Nantissement des actions au nominatif

Au 31 décembre 2014, les nantissements d'actions portaient sur un total de 217 237 actions inscrites au nominatif pur et 169 550 actions inscrites au nominatif administré, soit moins de 0,1 % du capital.

3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la note C.3 de l'Annexe aux comptes sociaux, en page 294.

3.5 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) et ses échanges sont possibles aussi sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation également appelés MTF (Multilateral Trading Facilities), dont les principaux sont Chi-X, Turquoise et BATS, ainsi que sur des marchés de gré à gré appelés OTC (Over the counter), dont les principaux sont BATS Chi-X et BOAT.

VINCI est également intégré dans deux des principaux indices boursiers spécialisés dans l'investissement responsable : l'indice Euronext Vigeo groupe 120 de l'agence Vigeo et l'indice CDLI (Carbon Disclosure Leadership Index) de l'organisation internationale CDP, récompensant les entreprises les plus transparentes dans leur reporting d'émissions de gaz à effet de serre.

Sur l'ensemble de l'année 2014, 41 % des volumes de transactions ont été effectués sur Euronext Paris, 25 % sur les MTF et 34 % sur les OTC.

L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, Euronext 100, Eurostoxx 50 et Eurostoxx 600 Construction et Materials.

Le cours de Bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des dix-huit derniers mois (sources : Euronext Paris et Bloomberg).

		Cours moyen [1] *(en euros)*	**Cours le plus haut** [2] *(en euros)*	**Cours le plus bas** [2] *(en euros)*	**Transactions** [3] *(en millions de titres)*	**Capitaux échangés** [4] *(en millions d'euros)*
2013	Juillet	39,6	40,9	37,9	71,7	2 839,9
	Août	40,6	41,8	38,6	55,0	2 230,3
	Septembre	41,9	43,5	39,3	67,7	2 836,8
	Octobre	45,9	48,4	43,0	91,8	4 212,6
	Novembre	47,0	48,0	45,1	85,7	4 023,8
	Décembre	46,1	47,9	44,5	59,7	2 752,5
2014	Janvier	48,4	50,0	47,3	80,3	3 384,1
	Février	51,8	54,3	47,2	81,5	4 224,4
	Mars	53,5	54,6	51,9	70,1	3 747,7
	Avril	54,1	55,2	52,5	106,7	5 771,3
	Mai	54,1	55,0	52,6	72,1	3 902,7
	Juin	55,7	57,4	54,2	70,5	3 926,3
	Juillet	52,8	55,0	51,1	70,8	3 735,7
	Août	48,0	49,8	45,5	97,8	4 691,4
	Septembre	46,8	50,0	44,8	118,8	5 556,2
	Octobre	43,9	46,4	40,0	134,2	5 896,1
	Novembre	44,5	46,8	42,8	118,8	5 284,7
	Décembre	44,3	46,4	39,6	106,0	4 698,9

(1) Moyenne des cours de clôture.

(2) Cours de séance.

(3) Volumes de transactions Euronext Paris + MTF + OTC.

(4) (Volumes de transactions Euronext Paris + MTF + OTC) x cours moyen.

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices.
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1 : Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts).
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Franchissements de seuils.
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Nantissement des actions au nominatif.
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Actionnariat salarié.
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Pactes d'actionnaires / actions de concert.
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration (sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne) et dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au Rapport de gestion et F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.2 : Capital potentiel.
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	Annexe aux comptes consolidés, note 21.2.5.
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Gouvernement d'entreprise > Paragraphe 4.1.1 Rémunérations et avantages accordés au président-directeur général et au directeur général délégué.

5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion

Les parties Bourse et actionnariat (page 17), Comptes sociaux (page 287), ainsi que les Comptes consolidés (page 207) font partie intégrante du Rapport de gestion.

Sont joints au Rapport de gestion les documents suivants :
- le Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (pages 199-203) ;
- le tableau des Résultats financiers des cinq derniers exercices (page 302) ;
- le tableau ci-dessous des délégations en matière d'augmentation de capital.

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres [1]	15/04/14 (9e résolution)	14/10/15	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	15/04/14 (14e résolution)	14/10/15	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	16/04/13 (17e résolution)	15/06/15	[2]
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	16/04/13 (18e résolution)	15/06/15	300 millions d'euros (actions) [3] 5 000 millions d'euros (titres de créance) [4]
Émissions d'Oceane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	16/04/13 (19e résolution)	15/06/15	150 millions d'euros (actions) [3] [5] 3 000 millions d'euros (titres de créance) [4] [6]
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Oceane	16/04/13 (20e résolution)	15/06/15	150 millions d'euros (actions) [3] [5] 3 000 millions d'euros (titres de créance) [4] [6]
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	16/04/13 (21e résolution)	15/06/15	15 % de l'émission initiale [3] [4]
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	16/04/13 (22e résolution)	15/06/15	10 % du capital social
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	15/04/14 (15e résolution)	14/06/16	1,5 % du capital social [7]
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	15/04/14 (16e résolution)	14/10/15	1,5 % du capital social [7]
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes	12/04/12 (11e résolution)	11/06/15	1 % du capital [8] Autres conditions [9]

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 18e, 19e, 20e et 21e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 18e, 19e et 20e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19e et 20e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 19e et 20e résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 15e et 16e résolutions de l'assemblée générale du 15 avril 2014 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le nombre total d'actions de performance susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 11e résolution de l'assemblée générale du 12 avril 2012 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(9) L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai minimal de deux ans à compter de la date d'attribution desdites actions à condition que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe en qualité de salariés ou de mandataires sociaux à la date d'attribution définitive des actions. L'attribution définitive des actions de performance sera soumise à des conditions de performance.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres [1]	14/04/15 (14e résolution)	13/10/16	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	14/04/15 (20e résolution)	13/10/16	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	14/04/15 (21e résolution)	13/06/17	[2]
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	14/04/15 (22e résolution)	13/06/17	300 millions d'euros (actions) [3] 5 000 millions d'euros (titres de créance) [4]
Émissions d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	14/04/15 (23e résolution)	13/06/17	150 millions d'euros (actions) [3] [5] 3 000 millions d'euros (titres de créance) [4] [6]
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles	14/04/15 (24e résolution)	13/06/17	150 millions d'euros (actions) [3] [5] 3 000 millions d'euros (titres de créance) [4] [6]
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14/04/15 (25e résolution)	13/06/17	15 % de l'émission initiale [3] [4]
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	14/04/15 (26e résolution)	13/06/17	10 % du capital social
Augmentations de capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	14/04/15 (27e résolution)	13/06/17	1,5 % du capital social [7]
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	14/04/15 (28e résolution)	13/10/16	1,5 % du capital social [7]

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 22e, 23e, 24e et 25e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 22e, 23e et 24e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 23e et 24e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 23e et 24e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 27e et 28e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société VINCI, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1049(*), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société
Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité
Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant
Il nous appartient, sur la base de nos travaux :
• d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
• d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE) ;
• d'exprimer, à la demande de la Société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ dans la partie E du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations RSE).
Nos travaux ont été effectués par une équipe de dix personnes entre octobre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ 18 semaines.
Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.
Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000(**).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.
Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4 de la partie E du rapport de gestion.
Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux
Nous avons mené environ quatre-vingt entretiens avec environ quatre-vingt personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :
• d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
• de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.
Pour les Informations RSE que nous avons considéré les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :
• au niveau de l'entité consolidante et des divisions, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
• au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (***) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 23 % des effectifs et entre 26 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Indicateurs sociaux	**Périmètre de reporting**	**Niveau d'assurance**
Effectifs fin de période	Groupe	Modérée
Effectifs par tranche d'âge		
Nombre de femmes		
Nombre d'intérimaires en équivalents temps-plein		
Total recrutements (CDI + CDD + alternance)		
Total départs		
dont nombre de licenciements		
Total heures de formation		
dont formation environnement		
Nombre de salariés formés		
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI		
Taux de gravité des accidents du travail des salariés VINCI		
Taux de gravité des maladies professionnelles		
Nombre total jours d'absence		
Heures réelles travaillées		
dont heures supplémentaires		
Nombre de travailleurs en situation de handicap		
Salaire moyen VINCI		
Salaire moyen VINCI femmes		

Indicateurs environnementaux	**Périmètre de reporting**	**Niveau d'assurance**
Émissions de CO_2 évitées grâce au télépéage sans arrêt	VINCI Autoroutes	Raisonnable
Émissions de CO_2 des clients de l'autoroute		
Pourcentage du CA certifié ISO 14001	Groupe, hors Eurovia et hors VINCI Autoroutes	Modérée
CA certifié ISO 14001 (agences travaux)	Eurovia	
Tonnage certifié ISO 14001 (carrières en propre)		
Tonnage certifié ISO 14001 (poste d'enrobage en propre)		
Tonnage certifié ISO 14001 (usines de liant en propre)		
Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001 (en exploitation, en construction)	VINCI Autoroutes	
Consommation d'électricité	Groupe	
Consommation totale d'énergie fossile		
Émissions de CO_2 scopes 1 + 2		
Consommation d'eau achetée		
Déchets dangereux produits	VINCI Energies VINCI Autoroutes VINCI Construction UK	
Déchets non dangereux produits		
Pourcentage de déchets recyclés de VINCI Construction UK	VINCI Construction UK	
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés	Eurovia	
Nombre et chiffre d'affaires des projets labellisés	VINCI Construction	

Informations qualitatives	
Thèmes sociaux	Diversité et égalité des chances Santé et sécurité
Thèmes environnementaux	Biodiversité
Thèmes sociétaux	Comportement éthique Droits humains Achats

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les Informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.
L'échantillon sélectionné représente ainsi 100 % des informations environnementales identifiées par le signe ☑.
Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑.

Conclusion

À notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris-la Défense, le 6 février 2015

KPMG SA

Anne Garans
Associée
département Changement climatique
& Développement durable

Philippe Bourhis
Associé

(*) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(**) ISAE 3000 : Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(***) Informations sociales : VINCI Construction : Warbud (Pologne), Prumstav (République tchèque), Dumez IDF, GTM Bâtiment ; VINCI Energies : Infrastructures et Mobility, Cegelec Mobility, Cegelec AS (République tchèque), VINCI Energies Nucléaire, Cegelec Nucléaire Sud-Est, Cegelec CEM ; Eurovia : Eurovia Centre-Ouest, Eurovia Centre-Loire, Eurovia Sud-Ouest, Eurovia Poitou-Charentes Limousin, Eurovia Polska (Pologne) ; VINCI Airports : ANA Group (Portugal), aéroport du Grand Ouest ; VINCI Autoroutes : Autoroutes du Sud de la France, Cofiroute France.

Informations environnementales : VINCI Construction : Rhône-Alpes TP Bois, Bâtiment Aquitaine Limousin, CBC (Île-de-France), CMG Dunkerque, Entrepose Projets Algérie, VINCI Construction UK, Sogea-Satom – Congo ; Eurovia : Eurovia Centre, Eurovia Rhône-Alpes Auvergne, Eurovia Nord, Eurovia USA (Blythe), VINCI Autoroutes : Escota Durance Provence, ASF Biarritz, ASF Narbonne, Cofiroute – Chambray, Cofiroute – Ponthévrard, Cofiroute - A86.

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le présent rapport du président du Conseil d'administration de VINCI a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par le Groupe, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été établi par le président en liaison avec les directions Financière (cette dernière incluant la direction de l'Audit) et Juridique de la Société.

La partie Gouvernement d'entreprise a été soumise au comité des Nominations et de la Gouvernance.

Pour la partie Procédures de gestion des risques et de contrôle interne, il a également été fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité d'Audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 février 2015.

A. Gouvernement d'entreprise

Les points ci-après font partie intégrante du chapitre Gouvernement d'entreprise du rapport du président du Conseil d'administration :
- Règles de gouvernance (page 128) ;
- Organisation de la gouvernance chez VINCI (page 128) ;
- Composition du Conseil d'administration (page 130) ;
- Indépendance des membres du Conseil (page 137) ;
- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (page 139) ;
- Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration (page 142) ;
- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au président-directeur général et au directeur général délégué (pages 143-146) ;
- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent (page 149) ;
- Principes et règles de versement des jetons de présence aux administrateurs (page 149) ;
- Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (page 154) ;
- Publication des informations exigées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (page 193).

B. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

1. Introduction

1.1 Référentiel/définitions

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Ce document constitue le référentiel appliqué par VINCI.

Le risque représente la possibilité de survenance d'un événement dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les performances du Groupe et l'atteinte de ses objectifs, qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, financier, de réputation ou de conformité aux lois et règlements.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de VINCI.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et à analyser les principaux risques auxquels sont exposées les filiales du Groupe. Il contribue à :
- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus internes ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne comprend un ensemble de moyens, procédures, actions et comportements adaptés aux caractéristiques des métiers du Groupe, qui vise plus particulièrement à assurer :
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ces dispositifs, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs poursuivis.

1.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Outre la mise en place d'un dispositif propre au holding, le Groupe veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne adaptés au sein de ses filiales.
Suite à l'ouverture de capital de VINCI Park intervenue en juin 2014, VINCI ne détient plus que 25 % de cette société, qui n'est plus intégrée globalement. VINCI Park ne fait donc plus partie du périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, lequel porte sur les filiales consolidées par intégration globale (voir Liste des principales entités dans le chapitre J de l'Annexe aux comptes consolidés).

2. Environnement et organisation

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients, pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs besoins. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre total est estimé à environ 3 000 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chaque pôle.

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des délégations de pouvoirs et de responsabilités en faveur des responsables opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de l'organisation. Celles-ci s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :
• respect des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphe 4.3) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.5) ;
• transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre, dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues et acceptées, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
• respect des lois et des règlements en vigueur dans le pays où chaque société du Groupe opère ;
• respect de la *Charte éthique et comportements* ;
• responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple, cette responsabilité ne pouvant être déléguée ;
• santé et sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
• recherche de la performance financière.

2.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le Conseil d'administration de VINCI est une instance collégiale chargée de contrôler la gestion de la direction Générale, de déterminer les orientations stratégiques du Groupe, de veiller à leur mise en œuvre et à la bonne marche du Groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Le Conseil rend compte, dans son rapport de gestion, notamment des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Le Conseil d'administration s'est doté en 2003 d'un règlement intérieur et de quatre comités spécialisés : Audit, Stratégie et Investissements, Rémunérations, Nominations et Gouvernance. Il a confié au **comité d'Audit** les missions de suivi définies par l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne relative à l'audit légal. Les principales actions menées en 2014 dans ce cadre sont présentées dans la partie D : Gouvernement d'entreprise du Rapport de gestion, page 140 ; elles s'inscrivent dans les recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'Audit (daté de juillet 2010) ainsi que du code Afep-Medef 2013.

Le comité Exécutif, composé de 13 membres à la date du présent rapport (voir page 129) est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, informatique, assurances.

Les services fonctionnels du **holding** établissent et veillent à la bonne application des règles et procédures du Groupe ainsi que des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles, qui relèvent de la responsabilité des pôles dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe. Pour assurer ses missions, le holding dispose d'un effectif de 244 personnes au 31 décembre 2014.

Un référent éthique veille, au niveau central, en liaison avec les directions opérationnelles et fonctionnelles, à la bonne compréhension et à l'application des règles de la *Charte éthique et comportements* au sein du Groupe. Il peut être consulté directement et en toute confidentialité par tout collaborateur.

La direction de l'Audit, qui rend compte au président, a un rôle triple.
• En matière de gestion des risques : à partir des orientations de la direction Générale, elle a pour rôle d'animer le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif structuré permettant l'identification, l'analyse et le traitement des principaux risques. La direction de l'Audit coordonne le dispositif de gestion des risques en apportant un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles des filiales. Elle organise et assure le suivi des réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les soumissions pour des affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale ou présentant des risques techniques ou financiers particuliers.
• En matière de contrôle interne : outre la rédaction et la diffusion de procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding, elle organise l'enquête annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne auprès des filiales du Groupe.
• En matière d'audit, elle mène des missions en propre, en complément ou en appui des missions réalisées par les pôles, ainsi que celles effectuées par les directions fonctionnelles du holding.

Les pôles exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1. Au sein de chacun d'entre eux, les équipes opérationnelles font l'objet de contrôles à plusieurs niveaux : management opérationnel, fonctions support (contrôle de gestion, qualité, sécurité, informatique) et audits internes conduits périodiquement. De nombreux intervenants participent à ces différents niveaux de contrôle, lesquels peuvent varier d'un pôle à l'autre selon son mode d'organisation. Il est, par conséquent, difficile de quantifier de façon homogène l'ensemble des ressources affectées à ces tâches.

Divers comités regroupent les acteurs participant aux prises de décision, notamment les comités des Risques de VINCI (dont les modalités d'intervention sont décrites au paragraphe 4.3), les comités des Risques des pôles, ainsi que les comités de Trésorerie (voir note 22, page 263 des Comptes consolidés).

3. Gestion des risques

La politique définie par le comité Exécutif vise à satisfaire les exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reportings (comptable et financier, sécurité, social et environnemental, etc.) et des rendez-vous fixés par les procédures existantes en matière de prise d'engagements et de suivi des opérations décrits au chapitre 4 ci-après. Cette démarche associe les responsables opérationnels sans alourdir les modes de fonctionnement internes au Groupe. Elle permet à la direction Générale d'être informée sur les risques avérés, leurs conséquences et les plans d'action.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été établie en 2009 avec une méthodologie conforme aux recommandations du livre blanc « Mise en œuvre du cadre de référence actualisé de l'AMF ». Cette cartographie est revue annuellement. Il s'agit :
• de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes, constituant des obstacles à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
• d'évaluer, selon une échelle qualitative, la criticité des risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant.

Établies à partir des cartographies propres à chaque métier, des grilles de risques permettent une présentation et une évaluation homogène des événements susceptibles d'affecter les projets examinés en comité des Risques.

4. Contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques les complètent pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats.

4.1 Conformité aux lois et règlements

La direction Juridique du holding assure :
• une veille juridique portant sur les règles applicables ;
• une information aux collaborateurs sur les règles qui les concernent spécifiquement ;
• un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux.

Une diffusion de documentation ainsi que des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées, afin de prévenir les infractions ou fraudes.

Comme indiqué dans le chapitre Développement durable, pages 20-31, un accent particulier est mis :
• sur la sécurité des personnels sur les chantiers et ouvrages par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
• sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Le directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Concessions, les présidents des sociétés têtes de pôle de la branche Contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont aussi tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par le président-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :
• respect de la *Charte éthique et comportements ;*
• prise d'engagements et, en particulier, prise d'affaires significatives par leur taille, leur complexité ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
• remontée d'informations au holding en matière comptable et financière, ressources humaines, sécurité, litiges et contentieux, polices et sinistres d'assurance, etc.

Ces directives générales concernent notamment le respect des procédures Groupe en matière de prise d'affaire ou d'investissement, procédures qui définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles à leurs collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ainsi qu'aux responsables exerçant un mandat social dans les sociétés du pôle concerné.

4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier, en amont des phases d'engagement :
- les opérations de croissance externe et les cessions d'activité ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur complexité, de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, notamment d'ordre technique, juridique ou financier ;
- les opérations de promotion immobilière, les partenariats public-privé (PPP) et les concessions, ainsi que les engagements de longue durée.

Les seuils, en termes de montant, entraînant un passage devant le comité des Risques préalablement à la remise d'offre sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus. Des seuils inférieurs au niveau requis pour le passage déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte.

Le comité des Risques comprend généralement les membres suivants :
- le président-directeur général de VINCI pour les projets les plus importants ;
- le directeur général délégué de VINCI en charge des concessions et/ou le directeur général adjoint de VINCI en charge du contracting ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le directeur de l'audit interne ;
- les représentants opérationnels de l'entité qui présente l'affaire.

Le comité des Risques de VINCI, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 300 fois en 2014 pour examiner 338 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent d'un système de suivi des opérations adapté aux spécificités de leur activité, qui permet un suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats, ainsi que des statistiques en matière de ressources humaines. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après, une consolidation étant faite par le holding pour les principaux indicateurs.

Un tableau de bord consolidé de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière du Groupe à partir de données détaillées communiquées par les pôles.

Une lettre mensuelle d'information sur les faits marquants est établie par les dirigeants des pôles et divisions.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget initial de l'année N préparé à la fin de l'année N – 1, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre de l'année N.

Ces rendez-vous sont l'occasion d'examiner les performances des pôles et divisions en présence du président-directeur général du Groupe et du directeur général adjoint et directeur financier.

Enfin, les pôles participent également au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale tels que décrits dans le chapitre Développement durable, pages 20-31, et au suivi des ressources humaines avec un accent particulier mis sur la sécurité.

4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières de VINCI (comptes sociaux et consolidés), diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Afin d'en assurer la production, elle a en particulier en charge :
- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI ainsi que des données prévisionnelles ;
- le recensement, la consolidation, le suivi et le contrôle des engagements hors bilan des filiales du Groupe ;
- l'établissement, la diffusion et le contrôle des procédures comptables au sein du Groupe en veillant à leur conformité aux normes comptables en vigueur et à la correcte traduction comptable des opérations significatives ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et regroupe les différents reportings de VINCI.

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe le calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels, et en assure la diffusion auprès des pôles. Les règles et méthodes comptables du Groupe sont accessibles sur l'intranet. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse des données consolidées communiquées. Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues par les directeurs financiers des pôles et du Groupe.

Les commissaires aux comptes font part au comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction Générale du Groupe et des directions générales de pôle.

5. Actions menées pour le renforcement de la gestion des risques et du contrôle interne

5.1 Travaux effectués en 2014

L'enquête annuelle d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe a porté en 2014 sur 490 entités juridiques (dont 166 hors de France métropolitaine), représentant 83 % de l'activité consolidée du Groupe. Outre les thèmes récurrents liés à l'environnement de contrôle interne et à l'information financière et comptable, les thèmes spécifiques de l'année ont porté sur les domaines de l'hygiène-santé-sécurité et de la sûreté. Cette enquête a été conduite en utilisant un logiciel spécifique permettant également aux entités de gérer leurs plans d'action. La synthèse effectuée par la direction de l'Audit du holding a été présentée au comité d'Audit en décembre 2014.

Pour assurer une meilleure fluidité des échanges au sein du Groupe, les développements informatiques suivants ont été achevés en 2014 :
- mise en place d'un réseau social et collaboratif Groupe basé sur les technologies 2.0 ;
- refonte de l'annuaire du Groupe devenant le socle de l'identification et de l'authentification de tous les collaborateurs.

La prévention de la fraude externe, dont la typologie est intégrée à la cartographie des risques, a fait l'objet d'actions associant plusieurs services de la direction Financière et la direction de la Sûreté afin de contrer l'augmentation des tentatives en 2014. Le dispositif central inclut un volet de remontée d'informations sur les attaques visant les pôles et un volet de diffusion d'informations spécifiques auprès des directeurs administratifs et financiers et des référents anti-fraude. **La prévention de la fraude interne** s'appuie quant à elle sur la *Charte éthique et comportements* ainsi que sur les actions de sensibilisation ou de formation qui lui sont associées.

Les pôles et divisions ont établi un rapport récapitulant les actions spécifiques menées en 2014 et mentionnant, en particulier, **les audits** (une centaine environ) **et revues effectués**.
En complément, la direction de l'Audit de VINCI a mené des missions chez Eurovia, VINCI Energies et VINCI Construction. De plus, deux audits externes chez VINCI SA ont été réalisés, d'une part, sur le système de reporting et de consolidation Vision 3 et, d'autre part, sur la sécurité des systèmes d'information.
Ces divers contrôles n'ont pas révélé de dysfonctionnement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et les comptes du Groupe.

5.2 Travaux à effectuer en 2015 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures centrales légères, tant au niveau du holding qu'à celui des pôles, dans le respect des principes de décentralisation en vigueur dans le Groupe.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :
• de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
• d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :
• prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
• prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
• déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2015
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS		Deloitte & Associés	
Jay Nirsimloo	Philippe Bourhis	Alain Pons	Marc de Villartay

Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

Le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, des missions qui lui ont été confiées au cours de l'exercice 2014 au titre de ses attributions de vice-président et administrateur référent et au titre de la convention conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants.

Ce rapport, établi par le vice-président en liaison avec la direction Juridique de la Société, a été soumis au comité d'Audit et au comité des Rémunérations avant transmission au Conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 4 février 2015.

1. Attributions du vice-président administrateur référent

Les attributions du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration sont décrites comme suit à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site Internet de la Société, www.vinci.com :

« Le vice-président est administrateur référent. Il assiste le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne.

Il a par ailleurs pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer.

Il réunit une fois par an les administrateurs, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, notamment pour les besoins de l'évaluation des performances de la direction Générale.

Il est tenu régulièrement informé par le président-directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et le reporting financier, les grands projets d'investissement et de désinvestissement et les grandes opérations financières, les mouvements sur le capital de la Société et les contacts avec les principaux actionnaires actuels ou potentiels.

Il apporte son concours à la gestion des conflits d'intérêt dont il sera saisi concernant, le cas échéant, les dirigeants mandataires sociaux ou les membres du Conseil.

Afin de pouvoir remplir sa mission, le vice-président a accès directement aux membres du comité Exécutif du Groupe et pourra, en concertation avec le président-directeur général, organiser toutes réunions qu'il jugera opportunes ou utiles à l'accomplissement de sa mission avec ces dirigeants et les collaborateurs qu'ils auront désignés. Il peut entendre les cadres responsables du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité, ainsi que les commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et à toute l'information qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le président-directeur général facilite l'exercice de cette mission en donnant les instructions requises.

Par ailleurs, à la demande du président-directeur général, le vice-président peut être appelé à accomplir des missions notamment de représentation du Groupe dans ses relations de haut niveau avec les investisseurs, les clients et les pouvoirs publics, ainsi qu'à des réunions d'actionnaires, tant en France qu'à l'étranger. Ces missions particulières seront effectuées en application d'une convention conclue entre le vice-président et la Société dans les formes requises par la loi. »

L'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit par ailleurs que le Conseil peut être réuni à la demande du vice-président.

2. Activités du vice-président administrateur référent au titre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2014, le vice-président administrateur référent a participé à la totalité des réunions du Conseil (huit réunions). Il a présidé toutes les réunions du comité des Nominations et de la Gouvernance (quatre réunions) et du comité de la Stratégie et des Investissements (huit réunions).

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent s'est tenu informé de l'actualité du Groupe en rencontrant très régulièrement le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier, les présidents des pôles d'activité, les autres membres du comité Exécutif, certains autres cadres du Groupe et les commissaires aux comptes, soit plus de 170 réunions en 2014.

Il a participé au séminaire international en octobre 2014 et visité de nombreux chantiers en France et à l'étranger.

Il a pris connaissance des dossiers préparés pour les réunions du comité d'Audit ainsi que des documents de reporting préparés régulièrement par la direction Financière.

Le temps consacré par le vice-président administrateur référent à ces réunions en 2014 correspond à environ 35 jours de travail à plein-temps.

Le vice-président administrateur référent a eu des contacts fréquents avec chacun des administrateurs, qu'il a tous rencontrés individuellement au cours de l'année 2014.

Il a adressé un rapport écrit détaillé de l'exécution de sa mission au comité des Rémunérations.

Il a convoqué et présidé une réunion des administrateurs, hors la présence du président-directeur général, à l'effet d'évaluer la direction Générale.

Il a procédé à l'audition de candidats au poste d'administrateur, en vue de leur présentation à l'assemblée générale des actionnaires, avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

Enfin, le vice-président administrateur référent a présenté son rapport relatif à l'exercice 2013 devant l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014.

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent n'a pas été saisi de potentiels conflits d'intérêt.

Dans le cadre de ces diligences, le vice-président a considéré que les organes de gouvernance ont fonctionné normalement et de manière satisfaisante en 2014. Les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration lui ont été transmis pour avis avant l'envoi des convocations aux administrateurs et il n'a pas demandé l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires. Dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer le Conseil d'administration conformément à l'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil.

3. Activités de M. de Silguy dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants

Dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants, M. de Silguy a effectué de nombreuses missions en concertation avec le président-directeur général, soit à sa demande, soit à la demande d'un membre du comité Exécutif avec l'accord du président-directeur général.

Ces missions – dont le caractère relève du secret des affaires et ne peut donc être révélé dans le présent rapport – sont consignées dans un journal qui est en permanence à la disposition du comité d'Audit.

Elles ont représenté 82 jours ouvrables en 2014 et concernent des activités du Groupe dans une cinquantaine de pays, outre la participation à de nombreuses réunions et événements où le Groupe se doit d'être représenté au plus haut niveau.

Comptes consolidés

Sommaire des comptes consolidés annuels

Chiffres clés 209
Compte de résultat consolidé de la période 209
État du résultat global consolidé de la période 210
Bilan consolidé 210
Tableau des flux de trésorerie consolidés 212
Variation des capitaux propres consolidés 213

Annexe aux comptes consolidés annuels

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation 214
1. Principes généraux 214
2. Méthodes de consolidation 214
3. Règles et méthodes d'évaluation 217

B. Acquisitions et cessions d'entreprises 226
1. Rachat des minoritaires de Cofiroute 226
2. Ouverture du capital de VINCI Park 226
3. Autres acquisitions de la période 226
4. Acquisitions et cessions des périodes antérieures 228

C. Informations sectorielles 228
1. Chiffre d'affaires 229
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier 230
3. Répartition des données de la branche concessions 232
4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique 233

D. Notes relatives au compte de résultat 234
5. Résultat opérationnel 234
6. Charges et produits financiers 235
7. Impôts sur les bénéfices 236
8. Résultat par action 237

E. Notes relatives au bilan 238
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé 238
10. Goodwill 239
11. Autres immobilisations incorporelles 239
12. Immobilisations corporelles 240
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers 240
14. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises 242
15. Autres actifs financiers non courants 244
16. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) 245
17. Capitaux propres 246
18. Paiements en actions 248
19. Provisions non courantes 251
20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes 256
21. Informations relatives à l'endettement financier net 258
22. Informations relatives à la gestion des risques financiers 263
23. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable 269

F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP 271
24. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées 271
25. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence 273

G. Autres notes 274
26. Transactions avec les parties liées 274
27. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus 274
28. Honoraires des commissaires aux comptes 276

H. Note sur les litiges 276

I. Événements postérieurs à la clôture 278
29. Affectation du résultat 2014 278
30. Autres événements postérieurs à la clôture 278

J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014 279
Sociétés contrôlées 279
Sociétés mises en équivalence 284

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires (*)	**38 703**	**40 338**
Chiffre d'affaires réalisé en France (*)	23 936	25 111
% du chiffre d'affaires (*)	*61,8 %*	*62,3 %*
Chiffre d'affaires réalisé à l'international (*)	14 767	15 226
% du chiffre d'affaires (*)	*38,2 %*	*37,7 %*
Résultat opérationnel sur activité	3 642	3 670
% du chiffre d'affaires (*)	*9,4 %*	*9,1 %*
Résultat opérationnel courant	3 637	3 677
Résultat opérationnel	4 243	3 767
Résultat net – part du Groupe	**2 486**	**1 962**
Résultat net dilué par action *(en euros)*	4,43	3,54
Résultat net hors éléments non courants – part du Groupe	**1 906**	**1 898**
% du chiffre d'affaires (*)	*4,9 %*	*4,7 %*
Résultat net hors éléments non courants dilué par action *(en euros)*	3,39	3,42
Dividende par action *(en euros)*	2,22 (**)	1,77
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**5 561**	**5 596**
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(637)	(665)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(799)	(803)
Cash-flow libre (après investissements)	**2 197**	**2 180**
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	14 868	14 260
Endettement financier net	(13 281)	(14 104)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Dividende proposé à l'assemblée générale du 14 avril 2015 intégrant un acompte sur dividende de 1,00 euro par action (dont 0,45 euro à titre exceptionnel) versé le 13 novembre 2014.

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires (*)	**1-2-3**	**38 703**	**40 338**
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		340	403
Chiffre d'affaires total		39 043	40 740
Produits des activités annexes	5	151	253
Charges opérationnelles	5	(35 552)	(37 323)
Résultat opérationnel sur activité	**2-5**	**3 642**	**3 670**
Paiements en actions (IFRS 2)	18	(102)	(86)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5-14	66	95
Autres éléments opérationnels courants		30	(2)
Résultat opérationnel courant	**5**	**3 637**	**3 677**
Éléments opérationnels non courants	5	607	90
Résultat opérationnel	**5**	**4 243**	**3 767**
Coût de l'endettement financier brut		(666)	(675)
Produits financiers des placements de trésorerie		49	76
Coût de l'endettement financier net	**6**	**(616)**	**(598)**
Autres produits et charges financiers		(61)	(52)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 050)	(1 070)
Résultat net		**2 516**	**2 046**
Résultat net – part des intérêts minoritaires		30	84
Résultat net – part du Groupe		**2 486**	**1 962**
Résultat net hors éléments non courants – part du Groupe		**1 906**	**1 898**
Résultat net par action – part du Groupe			
Résultat net par action *(en euros)*	8	4,47	3,57
Résultat net dilué par action *(en euros)*	8	4,43	3,54
Résultat net hors éléments non courants par action – part du Groupe			
Résultat net hors éléments non courants par action *(en euros)*		3,43	3,45
Résultat net hors éléments non courants dilué par action *(en euros)*		3,39	3,42

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2014 Part du Groupe	Exercice 2014 Part des intérêts minoritaires	Exercice 2014 Total	Exercice 2013 Part du Groupe	Exercice 2013 Part des intérêts minoritaires	Exercice 2013 Total
Résultat net	**2 486**	**30**	**2 516**	**1 962**	**84**	**2 046**
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(14)	–	(14)	87	–	87
dont :						
Actifs financiers disponibles à la vente (*)	–	–	–	*(33)*	–	*(33)*
Couvertures de flux de trésorerie (**)	*(14)*	–	*(15)*	120	–	120
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	(350)	–	(350)	198	47	245
Écarts de conversion	62	5	67	(120)	(9)	(129)
Impôt (***)	119	–	119	(89)	(15)	(104)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	**(184)**	**5**	**(178)**	**77**	**22**	**99**
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(112)	–	(112)	(44)	(3)	(47)
Impôt	23	–	23	10	1	11
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	**(89)**	**–**	**(89)**	**(34)**	**(2)**	**(36)**
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	**(272)**	**5**	**(267)**	**42**	**21**	**63**
dont :						
Sociétés contrôlées	*(29)*	*5*	*(24)*	*(86)*	*(8)*	*(93)*
Sociétés mises en équivalence	*(243)*	–	*(243)*	*128*	*28*	*156*
Résultat global	**2 214**	**35**	**2 249**	**2 004**	**105**	**2 109**

(*) Correspondant principalement en 2013 au reclassement en résultat des réserves de juste valeur accumulées au titre de la participation du Groupe dans Aéroports de Paris, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis fin novembre 2013.

(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(***) Effets impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) pour + 119 millions d'euros (– 115 millions d'euros en 2013 auxquels s'ajoutaient + 11 millions d'euros d'effets impôt relatifs aux variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	24 141	25 601
Goodwill	10-13	6 994	7 000
Autres immobilisations incorporelles	11	413	417
Immobilisations corporelles	12	4 316	4 550
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	1 309	1 265
Autres actifs financiers non courants	15	1 827	1 304
Impôts différés actifs	7	255	248
Total actifs non courants		**39 254**	**40 385**
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	20	932	969
Clients et autres débiteurs	20	10 960	10 993
Autres actifs courants d'exploitation	20	4 568	4 469
Autres actifs courants hors exploitation		39	26
Actifs d'impôt exigible		226	76
Autres actifs financiers courants		426	367
Actifs financiers de gestion de trésorerie	21	213	186
Disponibilités et équivalents de trésorerie	21	6 411	5 605
Total actifs courants		**23 776**	**22 691**
Total actifs		**63 030**	**63 076**

Bilan consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social	17.1	1 475	1 504
Primes liées au capital	17.1	8 633	8 212
Titres autodétenus	17.2	(1 560)	(1 795)
Autres instruments de capitaux propres		491	491
Réserves consolidées		4 205	4 486
Réserves de conversion		(1)	(64)
Résultat net – part du Groupe		2 486	1 962
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	17.4	(987)	(655)
Capitaux propres – part du Groupe		**14 743**	**14 142**
Intérêts minoritaires	17.6	125	118
Total capitaux propres		**14 868**	**14 260**
Passifs non courants			
Provisions non courantes	19	2 382	1 987
Emprunts obligataires	21	12 226	11 320
Autres emprunts et dettes financières	21	4 908	6 232
Autres passifs non courants		142	115
Impôts différés passifs	7	1 757	1 963
Total passifs non courants		**21 414**	**21 618**
Passifs courants			
Provisions courantes	20	3 844	3 670
Fournisseurs	20	7 620	7 493
Autres passifs courants d'exploitation	20	10 769	11 308
Autres passifs courants hors exploitation		286	1 305
Passifs d'impôt exigible		168	176
Dettes financières courantes	21	4 061	3 246
Total passifs courants		**26 748**	**27 198**
Total passifs et capitaux propres		**63 030**	**63 076**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)		Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)			**2 516**	**2 046**
Dotations aux amortissements		5.2	2 091	2 060
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)			244	34
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements			12	(4)
Résultat sur cessions [1]			(819)	(191)
Variations de juste valeur des instruments financiers			(56)	3
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées			(76)	–
Coûts d'emprunt immobilisés			(17)	(21)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		6	616	598
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		7.1	1 050	1 070
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		**2**	**5 561**	**5 596**
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes		20.1	(158)	6
Impôts payés			(1 282)	(1 408)
Intérêts financiers nets payés			(586)	(605)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			99	57
Flux de trésorerie liés à l'activité	**I**		**3 633**	**3 648**
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles			*(744)*	*(777)*
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			*108*	*112*
Investissements opérationnels (nets de cessions)		2	(637)	(665)
Cash-flow opérationnel		**2**	**2 997**	**2 983**
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)			*(763)*	*(765)*
Créances financières (contrats de PPP et autres)			*(36)*	*(38)*
Investissements de développement (concessions et PPP)		2	(799)	(803)
Cash-flow libre (après investissements)		**2**	**2 197**	**2 180**
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) [2]			*(592)*	*(1 680)*
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés) [1]			*1 284*	*150*
Incidence nette des variations de périmètre			*674*	*(1 689)*
Investissements financiers nets			1 366	(3 220)
Autres			(268)	(95)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	**II**		**(338)**	**(4 783)**
Augmentations et réductions de capital			450	785
Opérations sur actions propres			(810)	(222)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers			1	–
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle) [3]			(789)	(3)
Dividendes payés		17.5	(1 287)	(1 072)
– aux actionnaires de VINCI SA [4]			*(1 267)*	*(993)*
– aux minoritaires des sociétés intégrées			*(20)*	*(79)*
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme			1 019	2 178
Remboursements d'emprunts long terme			(991)	(2 575)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes			291	(338)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**III**		**(2 116)**	**(1 247)**
Autres variations [5]	IV		(641)	1 588
Variation de la trésorerie nette	**I + II + III + IV**		**539**	**(794)**
Trésorerie nette à l'ouverture			**4 952**	**5 746**
Trésorerie nette à la clôture		**21.2**	**5 491**	**4 952**
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes			(291)	338
(Émission) remboursement d'emprunts			(28)	397
Autres variations [5]			603	(1 518)
Variation de l'endettement financier net			**823**	**(1 577)**
Endettement financier net en début de période			**(14 104)**	**(12 527)**
Endettement financier net en fin de période		**21**	**(13 281)**	**(14 104)**

(1) Correspondant principalement à la cession de VINCI Park intervenue en juin 2014.

(2) Dont, en 2014, acquisition d'Imtech ICT et d'Electrix pour 238 millions d'euros et 105 millions d'euros et, en 2013, acquisition des titres d'ANA pour 1,1 milliard d'euros et prise de participation complémentaire dans Aéroports de Paris pour 365 millions d'euros.

(3) Principalement liées à l'acquisition des minoritaires de Cofiroute (16,67 %) fin janvier 2014 pour un montant de 780 millions d'euros.

(4) Intégrant le coupon du prêt subordonné à durée indéterminée pour 31 millions d'euros.

(5) Autres variations principalement liées, en 2014, à la sortie de l'endettement financier net de VINCI Park et, en 2013, à la reprise de l'endettement financier net d'ANA, consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis septembre 2013.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres – part du Groupe										
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2013	**1 443**	**7 488**	**(1 662)**	**491**	**4 123**	**1 917**	**56**	**(819)**	**13 037**	**730**	**13 768**
Résultat net de la période	–	–	–	–	–	1 962	–	–	1 962	84	2 046
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	–	–	–	–	–	–	(111)	25	(86)	(8)	(93)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	(9)	137	128	28	156
Résultat global de la période	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 962**	**(120)**	**162**	**2 004**	**105**	**2 109**
Augmentation de capital	61	724	–	–	–	–	–	–	785	–	785
Réduction de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations sur actions propres	–	–	(134)	–	(89)	–	–	–	(222)	–	(222)
Affectation du résultat et dividendes distribués	–	–	–	–	924	(1 917)	–	–	(993)	(79)	(1 072)
Paiements en actions (IFRS 2)	–	–	–	–	59	–	–	–	59	–	59
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)
Variations de périmètre (*)	–	–	–	–	(2)	–	–	2	–	(275)	(275)
Divers (**)	–	–	–	–	(530)	–	1	–	(530)	(361)	(890)
Capitaux propres 31/12/2013	**1 504**	**8 212**	**(1 795)**	**491**	**4 486**	**1 962**	**(64)**	**(655)**	**14 142**	**118**	**14 260**
Résultat net de la période	–	–	–	–	–	2 486	–	–	2 486	30	2 516
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	–	–	–	–	–	–	68	(97)	(29)	5	(24)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	(6)	(237)	(243)	–	(243)
Résultat global de la période	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 486**	**62**	**(334)**	**2 214**	**35**	**2 249**
Augmentation de capital	29	421	–	–	–	–	–	–	450	1	450
Réduction de capital	(58)	–	957	–	(900)	–	–	–	–	–	–
Opérations sur actions propres	–	–	(722)	–	(88)	–	–	–	(810)	–	(810)
Affectation du résultat et dividendes distribués	–	–	–	–	695	(1 962)	–	–	(1 267)	(20)	(1 287)
Paiements en actions (IFRS 2)	–	–	–	–	67	–	–	–	67	–	67
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	–	–	–	–	2	–	(1)	–	1	(5)	(4)
Variations de périmètre	–	–	–	–	(5)	–	2	3	–	(3)	(3)
Divers	–	–	–	–	(51)	–	–	(2)	(53)	(1)	(55)
Capitaux propres 31/12/2014	**1 475**	**8 633**	**(1 560)**	**491**	**4 205**	**2 486**	**(1)**	**(987)**	**14 743**	**125**	**14 868**

(*) La baisse du montant d'intérêts minoritaires s'explique principalement par la perte de contrôle de CFE, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis fin décembre 2013.

(**) Impact principalement lié à l'engagement de rachat de la participation minoritaire de 16,67 % dans Cofiroute, dont le règlement est intervenu fin janvier 2014.

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2014 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1er janvier 2014 (voir note A.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014) et de l'évolution de la présentation de l'information sectorielle décrite en note C. Informations sectorielles.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2012, présentées dans le document de référence 2013 D.14-0101 déposé à l'AMF le 28 février 2014, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2014 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement :
Normes relatives aux méthodes de consolidation :
- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations :
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014 :
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

VINCI réalise actuellement une analyse des impacts et conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.
L'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes », à compter du 1er janvier 2015, n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le Groupe applique, à compter du 1er janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » remplace la norme IAS 27 ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc » pour tous les aspects relatifs au contrôle et aux procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :
• le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
• l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
• et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles…) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait.
Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif…).

La norme IFRS 11 « Partenariats » remplace la norme IAS 31 pour tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.
Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.
• Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
• Une activité conjointe (joint-operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant comptabilise sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.
La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans quelques cas de figure, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise ont été conçues dans l'objectif de fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en règleront les passifs.
Au sein du Groupe, cela concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia, destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

La norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela concerne notamment les participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et dans CFE.

Au niveau du périmètre de consolidation du Groupe, les travaux de mise en œuvre de ces nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 amendée n'ont modifié les méthodes de consolidation que de quelques entités, notamment les partenariats français de copromotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente). Ceux-ci, jusqu'alors comptabilisés en tant qu'activités conjointes, sont désormais qualifiés de coentreprises et consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Cette analyse fait suite aux conclusions des travaux du comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) réalisés au cours de l'exercice. Le comité avait en effet été saisi sur les difficultés d'application de la norme IFRS 11 pour classer en tant qu'activité conjointe ou coentreprise certaines sociétés de projet ou travaux, intervenant notamment dans le secteur de la promotion immobilière, de la construction et de l'industrie pétrolière et gazière.
Aux bornes du Groupe, ces nouvelles normes ont un impact non significatif limité au pôle d'activité VINCI Immobilier : diminution du chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 160 millions d'euros en 2013, soit 0,4 % du chiffre d'affaires total, impact nul sur le résultat net et non significatif sur l'endettement financier net. En conséquence, la période comparative 2013 publiée n'a pas été retraitée.
Pour rappel, le Groupe avait retenu depuis 2010 l'option offerte par IAS 31 visant à consolider les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. Le Groupe présentant déjà, dans ses états financiers consolidés des périodes antérieures, la plupart des informations requises, l'impact de cette norme a été limité. Son application se traduit toutefois par des précisions sur les hypothèses et jugements significatifs retenus

lors de la détermination du contrôle, du contrôle conjoint et de l'influence notable ou de la qualification des types de partenariat. Elle conduit également à la publication d'informations additionnelles présentées au titre des sociétés mises en équivalence (voir note E.14 Participations dans les sociétés mises en équivalence).
Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

	31/12/2014			31/12/2013		
(en nombre de sociétés)	**Total**	France	International	**Total**	France	International
Filiales en intégration globale	**1 853**	1 124	729	**1 936**	1 200	736
Coentreprises (*)	**180**	112	68	**129**	39	90
Entreprises associées (*)	**46**	24	22	**43**	21	22
Total	**2 079**	**1 260**	**819**	**2 108**	**1 260**	**848**

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La réduction du nombre de filiales en intégration globale résulte principalement de la cession de VINCI Park en juin 2014.
Les acquisitions significatives de la période concernent les prises de contrôle, par VINCI Energies, de la branche ICT (Information and communication technology) du groupe Imtech et de la société Electrix (Australie et Nouvelle-Zélande).
Les autres acquisitions de la période concernent VINCI Energies (27 sociétés), Eurovia (quatre sociétés), Soletanche Freyssinet (deux sociétés) et VINCI Immobilier (deux sociétés).
L'évolution du nombre de coentreprises est principalement liée à l'application d'IFRS 11 aux sociétés civiles de construction vente (SCCV) de VINCI Immobilier. Ces entités sont désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.
Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.
Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.
Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période.
Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.
Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, qui a été appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.
Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.
Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats…) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.
À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise, à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont

évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19), ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.
Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.7 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées ou en cours de cession)

Actifs détenus en vue de la vente
Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.
Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

Activités abandonnées
Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession concernent soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession, soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente.
Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.
Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la faible reprise économique en Europe, en particulier en France, le ralentissement de l'économie mondiale ainsi que les tensions géopolitiques rencontrées dans certaines zones géographiques rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction
Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.
La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers.

Valorisation des paiements en actions
Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.
Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.18 Paiements en actions.

Évaluation des engagements de retraite
Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Évaluation des provisions
Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont :
• les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
• les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
• les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 Contrats de construction) ;
• les taux d'actualisation retenus.

Évaluation de la juste valeur
Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note E.23 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :
• approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
• approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
• approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :
• Niveau 1 – prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
• Niveau 2 – modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux…). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors…) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.
Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
• Niveau 3 – modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 « Contrats de construction ». Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 Contrats de construction. Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 Contrats de concession. Ils comprennent :
• d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
• et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.
Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » et aux dispositions légales entourant la Vente en état futur d'achèvement – VEFA).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.
Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.
Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :
• une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
• une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :
• **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple pass through ou shadow toll).
Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.
Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions des réseaux autoroutiers en France, des principales plates-formes aéroportuaires gérées par le Groupe et à certains ouvrages de franchissement.
• **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.
Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction…) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Prêts et créances » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.
Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

Plans d'options de souscription d'actions
Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Plans d'attribution d'actions de performance
Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Plans d'épargne Groupe
En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité, pendant cinq ans, des actions acquises.
Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.
À l'international, VINCI a mis en œuvre des plans d'épargne Groupe destinés aux salariés de filiales étrangères de 23 pays. Ces plans présentent des caractéristiques différentes de celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires.
Le détail des caractéristiques de ces plans est présenté en note annexe E.18 Paiements en actions.

3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :
• le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
• les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.
Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :
• lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
• dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.
Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.19 Autres actifs financiers non courants).

3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.
Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.
Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.
Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.
Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.
Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance.

3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage en concession, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan.
Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota ainsi que la plupart des sociétés concessionnaires de plates-formes aéroportuaires du Groupe utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

3.12 Goodwill

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.
Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».
Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible.
Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des marques, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.
Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les terrains de carrière sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).
Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
– Gros œuvre	de 20 à 50 ans
– Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.18 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.17 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

3.19 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.28 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

Titres disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

• Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

• Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées, ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.20 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.21 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.
Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.22 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent en autres actifs financiers non courants (voir note A.3.28 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

3.23 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.24 Disponibilités et équivalents de trésorerie). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.
Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.
La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.24 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.
Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.
La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.
Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée de vie indéterminée répondant à la définition d'instruments de capitaux propres.

3.26 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.
Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.
La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.
Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :
• les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;

• la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
• et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en « Autres passifs courants hors exploitation ».

Autres provisions non courantes
Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19 et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.27 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.
Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.
Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en « Autres produits et charges financiers ».
Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.
Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.
Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.
Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.
Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation et licenciements individuels.

3.28 Emprunts obligataires et autres dettes financières courants et non courants

Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières
Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».
Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.
Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.
Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.
La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « Dettes financières courantes ».

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs
Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :
• la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
• « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.
La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

Instruments financiers qualifiés de couverture
Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1 Valorisation à la juste valeur). Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :
• couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
• couverture de flux de trésorerie ;
• couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur
Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.
Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie
Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.
Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.
Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère
Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La part « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en « Écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « inefficace » étant enregistrée en « Résultat ».
La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « Écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture
Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires
Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.29 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.
Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Acquisitions et cessions d'entreprises

1. Rachat des minoritaires de Cofiroute

Le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'accord conclu fin 2013, le Groupe a finalisé le rachat de la participation détenue par Colas dans le capital de Cofiroute (16,67 %) pour un montant de 780 millions d'euros.
VINCI détient ainsi, depuis le 31 janvier 2014, 100 % du capital de Cofiroute.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, l'opération a été traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires. La différence entre le montant de la transaction et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires, d'un montant de 452 millions d'euros, a été enregistrée en capitaux propres part du Groupe. L'essentiel de cet impact avait toutefois déjà été enregistré en capitaux propres part du Groupe à la fin de l'exercice 2013, lors de la comptabilisation de l'engagement de rachat ferme contractualisé auprès de Colas.
Le paiement des titres en numéraire a été inscrit, au cours de la période, en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

2. Ouverture du capital de VINCI Park

Le 4 juin 2014, VINCI, Ardian et Crédit Agricole Assurances ont finalisé l'ouverture du capital de VINCI Park, l'un des principaux acteurs mondiaux du stationnement et de la mobilité urbaine. Cette opération permettra à VINCI Park de poursuivre son développement à l'international, sur des marchés en forte croissance comme en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie, et de renforcer sa position de leader en France et en Europe.

L'opération s'est traduite pour le Groupe par la cession de 100 % des titres de VINCI Park à un nouvel holding Infra Foch SAS, détenu à 37 % par Ardian, 37 % par Crédit Agricole Assurances, 24,7 % par VINCI Concessions, le reste du capital étant détenu par le management de la société. La gouvernance établie avec Ardian et Crédit Agricole Assurances confère à VINCI une influence notable sur le nouvel ensemble, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés de VINCI depuis le 4 juin 2014.

La perte de contrôle de VINCI Park a conduit le Groupe à reconnaître un résultat net de cession d'un montant de 691 millions d'euros après impôts intégrant le reclassement en résultat de réserves de couvertures de flux de trésorerie et d'écarts de conversion accumulés jusqu'alors en autres éléments du résultat global. Cette opération a permis de réduire l'endettement financier net du Groupe de près de 1,7 milliard d'euros, dont 0,6 milliard d'euros relatifs à la déconsolidation de l'endettement financier net de VINCI Park.

VINCI Park a été intégré globalement dans les états financiers consolidés du Groupe jusqu'au 4 juin 2014, contribuant au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel sur activité pour respectivement 259 millions d'euros et 86 millions d'euros sur cette période. La contribution de VINCI Park au résultat opérationnel sur activité tient compte des impacts, entre le 11 février et le 4 juin 2014, de l'application des dispositions d'IFRS 5 applicables à un groupe d'actifs non courants détenus en vue de la vente.

Le protocole de cession de titres ne prévoit pas de clause d'ajustement de prix, les garanties de passif accordées par VINCI et leurs conditions de mise en œuvre sont usuelles pour ce type d'opération.

3. Autres acquisitions de la période

3.1 Prise de contrôle de la branche Imtech ICT

Le 29 octobre 2014, VINCI Energies a finalisé auprès d'Imtech l'acquisition de sa branche technologies de l'information et de la communication Imtech ICT. Imtech ICT est implantée au Benelux, en Allemagne, en Autriche, en Suède et au Royaume-Uni. Cette acquisition permet à VINCI Energies de renforcer son offre et sa position dans les télécommunications.
Imtech ICT est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les états financiers consolidés du Groupe depuis le 29 octobre 2014.

Le prix d'acquisition a été réglé en numéraire pour un montant de 238 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs actuellement attribuées à ces actifs et passifs ont été déterminées au 29 octobre 2014 de façon provisoire. Elles sont susceptibles d'évoluer dans un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle d'Imtech ICT

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis au 29 octobre 2014	Justes valeurs
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	14
Immobilisations incorporelles	17
Actifs financiers non courants	5
Impôts différés actifs	2
Total actifs non courants	**38**
Actifs courants	
Clients et autres créances d'exploitation	124
Stocks et travaux en cours	17
Autres actifs courants	10
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24
Disponibilités et équivalents de trésorerie	47
Total actifs courants	**221**
Passifs non courants	
Provisions pour risques et autres passifs non courants	6
Emprunts et dettes financières	32
Impôts différés passifs	1
Total passifs non courants	**38**
Passifs courants	
Provisions courantes	13
Dettes financières courantes	14
Fournisseurs	100
Autres passifs courants	69
Passifs d'impôt exigible	2
Total passifs courants	**198**
Actifs nets acquis	**22**
Prix d'acquisition	**238**
Goodwill provisoire	**216**

Le goodwill provisoire correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition d'Imtech ICT.

Les contributions d'Imtech ICT au chiffre d'affaires, résultat opérationnel sur activité et résultat net de VINCI en 2014, ont été respectivement de 131 millions d'euros, 8 millions d'euros et 6 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année 2014, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 620 millions d'euros, 9 millions d'euros et 5 millions d'euros (*).

3.2 Acquisition de la société Electrix

Le 31 octobre 2014, VINCI Energies a finalisé auprès de Mc Connell Dowell, filiale du groupe sud-africain Aveng, l'acquisition de 100 % de la société Electrix. Cette société est principalement positionnée sur le marché de la réalisation et de la maintenance des réseaux d'électricité, ainsi que dans l'industrie et le secteur tertiaire. À l'origine basée en Nouvelle-Zélande, elle s'est principalement développée en Australie au cours des dernières années et offrira à VINCI Energies une base solide de développement en Océanie. En 2014, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 257 millions d'euros (*).

Electrix est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis le 31 octobre 2014.
Sa contribution aux états financiers consolidés du Groupe n'est pas significative au cours de la période.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Le prix d'acquisition, réglé en numéraire, s'est élevé à 105 millions d'euros, le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'Electrix est évalué à 81 millions d'euros au 31 décembre 2014.

(*) Données non auditées.

3.3 Acquisition de Freyssinet Espagne

Le 16 octobre 2014, Soletanche Freyssinet a porté de 50 % à 100 % sa participation au capital de Freyssinet Espagne.

La société, spécialisée dans les domaines des structures et des sols renforcés en Espagne, au Mexique et en Amérique du Sud, a réalisé, en 2014, un chiffre d'affaires de l'ordre de 165 millions d'euros (*), dont 80 % en Amérique latine. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement à l'international de Soletanche Freyssinet et permettra d'exploiter le potentiel de croissance du continent sud-américain, en synergie avec les autres pôles du contracting du Groupe.

Freyssinet Espagne est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les états financiers consolidés de VINCI depuis le 16 octobre 2014.

4. Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2013 ont concerné la prise de contrôle d'ANA, société concessionnaire de dix aéroports au Portugal, pour une valeur de titres de 1,1 milliard d'euros, et l'achat d'une participation complémentaire dans Aéroports de Paris (ADP) pour un montant de près de 0,4 milliard d'euros.

Pour ANA, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. L'allocation du prix d'acquisition d'ANA s'est traduite par la reconnaissance d'un goodwill d'un montant de 483 millions d'euros affecté au segment VINCI Airports. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle, le 17 septembre 2013, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs en 2014.
Les travaux d'identification et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'ADP, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis fin novembre 2013, n'auront pas d'impact significatif sur la quote-part de résultat en provenance d'ADP au cours des prochains exercices.

La principale cession de l'exercice 2013 a concerné la perte de contrôle du groupe belge CFE, intervenue le 24 décembre 2013.

Ces opérations sont détaillées dans la note B. Acquisitions et cessions d'entreprises du document de référence 2013.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux branches principales, concessions et contracting, lesquelles sont elles-mêmes divisées en pôles. Suite à l'ouverture du capital de VINCI Park et au développement des activités de VINCI Airports, la présentation de l'information sectorielle de la branche concessions a été revue. Elle s'effectue désormais comme suit (les données comparatives présentées ont été corrigées conformément à l'évolution de la présentation) :

Branche concessions
- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Airports : concessions de plates-formes aéroportuaires au Portugal, en France et au Cambodge.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures routières à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium et VINCI Park (stationnement).

Branche contracting
- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, fabrication et installation de produits de signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols et génie civil spécialisé.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI.

(*) Données non auditées.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Variation
Concessions	**5 823**	**5 616**	**3,7 %**
VINCI Autoroutes	4 755	4 596	3,5 %
VINCI Airports	717	315	127,4 %
VINCI Park (*)	259	607	(57,3 %)
Autres concessions	92	98	(6,2 %)
Contracting	**32 916**	**34 636**	**(5,0 %)**
VINCI Energies	9 309	9 248	0,7 %
Eurovia	8 188	8 613	(4,9 %)
VINCI Construction	15 419	16 775	(8,1 %)
VINCI Immobilier	**587**	**816**	**(28,1 %)**
Éliminations intra-groupe	**(623)**	**(731)**	**(14,8 %)**
Chiffre d'affaires (**)	**38 703**	**40 338**	**(4,1 %)**
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	*340*	*403*	*(15,6 %)*
Chiffre d'affaires total	*39 043*	*40 740*	*(4,2 %)*

(*) Consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2014	%	Exercice 2013	%
France	**23 936**	**61,8 %**	**25 111**	**62,3 %**
Royaume-Uni	2 524	6,5 %	2 578	6,4 %
Allemagne	2 505	6,5 %	2 583	6,4 %
Europe centrale et orientale (*)	1 757	4,5 %	1 718	4,3 %
Benelux	734	1,9 %	1 640	4,1 %
Autres pays d'Europe	1 726	4,5 %	1 304	3,2 %
Europe (**)	**33 181**	**85,7 %**	**34 934**	**86,6 %**
dont Union européenne	*32 389*	*83,7 %*	*34 215*	*84,8 %*
Amérique du Nord	1 283	3,3 %	1 272	3,2 %
Amérique latine	605	1,6 %	548	1,4 %
Afrique	1 718	4,4 %	1 816	4,5 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 916	5,0 %	1 767	4,4 %
International hors Europe	**5 522**	**14,3 %**	**5 403**	**13,4 %**
International hors France	**14 767**	**38,2 %**	**15 226**	**37,7 %**
Chiffre d'affaires (***)	**38 703**	**100,0 %**	**40 338**	**100,0 %**

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 28 023 millions d'euros en 2014 et 29 748 millions d'euros en 2013.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 14 767 millions d'euros sur l'exercice 2014, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2013. Il représente 38,2 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (37,7 % en 2013).

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2014

		Contracting						
(en millions d'euros)	**Concessions**	**VINCI Energies**	**Eurovia**	**VINCI Construction**	**Total**	**VINCI Immobilier et holdings**	**Éliminations**	**Total**
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (*)	**5 823**	**9 309**	**8 188**	**15 419**	**32 916**	**587**	**(623)**	**38 703**
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	584	–	–	–	–	–	(244) (**)	340
Chiffre d'affaires total	6 408	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(867)	39 043
Résultat opérationnel sur activité	**2 428**	**519**	**249**	**380**	**1 148**	**66**	**–**	**3 642**
% du chiffre d'affaires (*)	*41,7 %*	*5,6 %*	*3,0 %*	*2,5 %*	*3,5 %*	–	–	*9,4 %*
Résultat opérationnel courant	**2 434**	**492**	**244**	**383**	**1 118**	**84**	**–**	**3 637**
Résultat opérationnel	**3 159**	**487**	**166**	**319**	**973**	**112**	**–**	**4 243**
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**3 823**	**562**	**437**	**625**	**1 624**	**115**	**–**	**5 561**
% du chiffre d'affaires (*)	*65,6 %*	*6,0 %*	*5,3 %*	*4,1 %*	*4,9 %*	–	–	*14,4 %*
Dotations aux amortissements	*1 408*	*101*	*235*	*345*	*680*	*3*	–	*2 091*
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	*42*	*29*	*97*	*75*	*201*	*1*	–	*244*
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(62)	(99)	(176)	(300)	(576)	1	–	(637)
Cash-flow opérationnel	**2 403**	**319**	**200**	**(120)**	**398**	**195**	**–**	**2 997**
Investissements de développement (concessions et PPP)	(806)	2	(1)	6	6	–	–	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	**1 597**	**321**	**199**	**(115)**	**405**	**195**	**–**	**2 197**
Bilan								
Capitaux engagés	**26 474**	**2 593**	**1 075**	**17**	**3 685**	**409**	**–**	**30 568**
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	*845*	*10*	*102*	*312*	*424*	*40*	–	*1 309*
Excédent (endettement) financier net	**(19 920)**	**(264)**	**133**	**1 736**	**1 606**	**5 033**	**–**	**(13 281)**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2013

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (*)	**5 616**	**9 248**	**8 613**	**16 775**	**34 636**	**816**	**(731)**	**40 338**
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	578	–	–	–	–	–	(176) (**)	403
Chiffre d'affaires total	6 195	9 248	8 613	16 775	34 636	816	(907)	40 740
Résultat opérationnel sur activité	**2 155**	**517**	**230**	**680**	**1 427**	**88**	**–**	**3 670**
% du chiffre d'affaires (*)	*38,4 %*	*5,6 %*	*2,7 %*	*4,1 %*	*4,1 %*	–	–	*9,1 %*
Résultat opérationnel courant	**2 157**	**495**	**221**	**722**	**1 438**	**81**	**–**	**3 677**
Résultat opérationnel	**2 226**	**490**	**221**	**748**	**1 459**	**82**	**–**	**3 767**
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**3 533**	**536**	**431**	**931**	**1 898**	**166**	**–**	**5 596**
% du chiffre d'affaires (*)	*62,9 %*	*5,8 %*	*5,0 %*	*5,6 %*	*5,5 %*	–	–	*13,9 %*
Dotations aux amortissements	*1 343*	*100*	*250*	*363*	*714*	*3*	–	*2 060*
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	*11*	*(6)*	*16*	*17*	*27*	*(5)*	–	*34*
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(58)	(97)	(189)	(320)	(606)	(1)	–	(665)
Cash-flow opérationnel	**2 077**	**319**	**262**	**144**	**725**	**181**	**–**	**2 983**
Investissements de développement (concessions et PPP)	(764)	(6)	(1)	(32)	(39)	–	–	(803)
Cash-flow libre (après investissements)	**1 313**	**313**	**261**	**112**	**686**	**181**	**–**	**2 180**
							–	
Bilan							**–**	
Capitaux engagés	**28 115**	**2 281**	**1 230**	**(450)**	**3 061**	**194**	**–**	**31 369**
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	*794*	*10*	*110*	*317*	*437*	*34*	**–**	*1 265*
Excédent (endettement) financier net	**(20 010)**	**(64)**	**26**	**2 167**	**2 129**	**3 777**	**–**	**(14 104)**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note E.20 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes), et de l'impôt exigible.

(en millions d'euros)	Note	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux engagés – actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	24 141	25 601
– Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 801)	(1 675)
Goodwill brut	10	7 224	7 091
Autres immobilisations incorporelles		413	417
Immobilisations corporelles	12	4 316	4 550
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	1 309	1 265
Autres actifs financiers non courants	15	1 827	1 304
– Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		(2)	(2)
– Dérivés actifs non courants	15	(897)	(562)
Stocks et travaux en cours		932	969
Clients et autres débiteurs		10 960	10 993
Autres actifs courants d'exploitation		4 568	4 469
Autres actifs courants hors exploitation		39	26
Actifs d'impôt exigible		226	76
Capitaux engagés – passifs			
Provisions courantes	20	(3 844)	(3 670)
Fournisseurs		(7 620)	(7 493)
Autres passifs courants d'exploitation		(10 769)	(11 308)
Autres passifs courants hors exploitation (*)		(286)	(505)
Passifs d'impôt exigible		(168)	(176)
Total capitaux engagés		**30 568**	**31 369**

(*) Au 31 décembre 2013, hors engagement de rachat de la participation minoritaire de 16,67 % dans Cofiroute.

3. Répartition des données de la branche concessions

Exercice 2014

	Concessions						
		dont					
(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	*Groupe ASF*	*Cofiroute*	VINCI Airports	VINCI Park (**)	Autres concessions	Total
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires (*)	**4 755**	***3 420***	***1 284***	**717**	**259**	**92**	**5 823**
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	471	*369*	*100*	48	13	52	584
Chiffre d'affaires total	5 226	*3 789*	*1 384*	765	272	144	6 408
Résultat opérationnel sur activité	**2 149**	***1 454***	***669***	**231**	**86**	**(38)**	**2 428**
% du chiffre d'affaires (*)	*45,2 %*	*42,5 %*	*52,1 %*	*32,2 %*	*33,2 %*	*(41,4 %)*	*41,7 %*
Résultat opérationnel courant	**2 137**	***1 444***	***667***	**254**	**82**	**(39)**	**2 434**
Résultat opérationnel	**2 137**	***1 444***	***667***	**253**	**82**	**687**	**3 159**
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**3 390**	***2 428***	***927***	**342**	**93**	**(2)**	**3 823**
% du chiffre d'affaires (*)	*71,3 %*	*71,0 %*	*72,2 %*	*47,7 %*	*36,0 %*	*(2,5 %)*	*65,6 %*
Dotations aux amortissements	*1 267*	*993*	*265*	*122*	*9*	*11*	*1 408*
Dotations aux provisions et dépréciations (nettes)	*19*	*9*	*10*	*(2)*	*(1)*	*26*	*42*
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(12)	(8)	(1)	(28)	(16)	(6)	(62)
Cash-flow opérationnel	**2 153**	***1 574***	***613***	**182**	**58**	**10**	**2 403**
Investissements de développement (concessions et PPP)	(684)	(553)	(130)	(59)	(22)	(41)	(806)
Cash-flow libre (après investissements)	**1 468**	***1 021***	***483***	**124**	**36**	**(31)**	**1 597**
Bilan							
Capitaux engagés	**22 270**	***16 575***	***5 060***	**3 578**	**222**	**403**	**26 474**
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	*3*	*3*	*–*	*661*	*106*	*75*	*845*
Excédent (endettement) financier net	**(16 807)**	***(10 752)***	***(2 374)***	**(2 967)**	**–**	**(144)**	**(19 920)**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

Exercice 2013

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	Concessions – dont Groupe ASF	Concessions – dont Cofiroute	VINCI Airports	VINCI Park (**)	Autres concessions	Total
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires (*)	**4 596**	***3 308***	***1 241***	**315**	**607**	**98**	**5 616**
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	491	*377*	*109*	66	19	4	578
Chiffre d'affaires total	5 087	*3 685*	*1 351*	381	625	102	6 195
Résultat opérationnel sur activité	**2 031**	***1 378***	***632***	**65**	**114**	**(54)**	**2 155**
% du chiffre d'affaires (*)	*44,2 %*	*41,7 %*	*50,9 %*	*20,5 %*	*18,7 %*	*(54,9 %)*	*38,4 %*
Résultat opérationnel courant	**2 019**	***1 368***	***630***	**72**	**119**	**(52)**	**2 157**
Résultat opérationnel	**2 019**	***1 368***	***630***	**190**	**122**	**(105)**	**2 226**
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	**3 231**	***2 316***	***886***	**102**	**209**	**(10)**	**3 533**
% du chiffre d'affaires (*)	*70,3 %*	*70,0 %*	*71,4 %*	*32,5 %*	*34,4 %*	*(10,0 %)*	*62,9 %*
Dotations aux amortissements	*1 222*	*954*	*259*	*36*	*74*	*11*	*1 343*
Dotations aux provisions et dépréciations (nettes)	*12*	*5*	*7*	*1*	*17*	*(19)*	*11*
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(25)	*(11)*	*(10)*	(5)	(25)	(3)	(58)
Cash-flow opérationnel	**1 849**	***1 467***	***451***	**109**	**153**	**(33)**	**2 077**
Investissements de développement (concessions et PPP)	(689)	*(553)*	*(132)*	(37)	(37)	–	(764)
Cash-flow libre (après investissements)	**1 159**	***914***	***319***	**71**	**116**	**(33)**	**1 313**
Bilan							
Capitaux engagés	**22 840**	***16 949***	***5 213***	**3 684**	**1 203**	**388**	**28 115**
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	*8*	*8*	*–*	*644*	*55*	*86*	*794*
Excédent (endettement) financier net	**(15 387)**	***(10 938)***	***(2 857)***	**(2 927)**	**(673)**	**(1 023)**	**(20 010)**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
France	25 806	26 456
Allemagne	178	206
Royaume-Uni	235	284
Benelux	360	431
Portugal	2 813	2 990
Autres pays d'Europe	311	375
Total capitaux engagés Europe	**29 703**	**30 741**
Amérique du Nord	386	437
Amérique latine	245	102
Afrique	31	(23)
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	202	112
Total capitaux engagés	**30 568**	**31 369**

Les capitaux engagés au 31 décembre 2014 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 29 321 millions d'euros, dont 88 % en France.

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires (*)	**38 703**	**40 338**
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	340	403
Chiffre d'affaires total	39 043	40 740
Produits des activités annexes	151	253
Achats consommés	(8 581)	(9 466)
Services extérieurs	(5 057)	(5 377)
Personnel intérimaire	(1 011)	(1 020)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(8 366)	(8 702)
Impôts et taxes	(1 090)	(1 076)
Charges de personnel	(9 260)	(9 599)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	79	46
Dotations aux amortissements	(2 091)	(2 060)
Dotations nettes aux provisions	(177)	(70)
Charges opérationnelles	**(35 552)**	**(37 323)**
Résultat opérationnel sur activité	**3 642**	**3 670**
% du chiffre d'affaires (*)	*9,4 %*	*9,1 %*
Paiements en actions (IFRS 2)	(102)	(86)
Résultat des sociétés mises en équivalence	66	95
Autres éléments opérationnels courants	30	(2)
Résultat opérationnel courant	**3 637**	**3 677**
Pertes de valeur des goodwill	(134)	(28)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	743	171
Autres éléments opérationnels non courants	(3)	(53)
Total éléments opérationnels non courants	*607*	*90*
Résultat opérationnel	**4 243**	**3 767**

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.
Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeurs de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs, comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé, sont comptabilisés dans le **résultat opérationnel.** Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

Les éléments non courants d'un montant total de 607 millions d'euros en 2014 (90 millions d'euros en 2013) sont principalement composés des éléments suivants :
• les effets de périmètre et résultats de cession sur titres pour 743 millions d'euros intégrant la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park ;
• les pertes de valeurs de goodwill pour 134 millions d'euros (28 millions d'euros en 2013) portant essentiellement sur VINCI Construction UK et NAPC, filiale d'Eurovia en Inde ;
• les autres éléments opérationnels non courants comprennent notamment des charges de restructuration en France et en Inde, ainsi que le produit issu de deux programmes de rachat d'actions propres ; ces programmes prévoyant une livraison des titres à la signature du contrat ont conduit à reconnaître un instrument dérivé au titre de la clause d'ajustement de prix et la variation de juste valeur de ce dérivé en résultat.

5.1 Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	47	25
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	45	27
Autres	(13)	(5)
Total	**79**	**46**

5.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 153)	(1 110)
Immobilisations incorporelles	(47)	(50)
Immobilisations corporelles	(891)	(899)
Dotations aux amortissements	**(2 091)**	**(2 060)**

6. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

	Exercice 2014		
(en millions d'euros)	**Coût de l'endettement financier net**	**Autres produits et charges financiers**	**Capitaux propres**
Passifs financiers évalués au coût amorti	(736)	–	–
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	49	–	–
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	79 (*)	–	(366)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(9)	–	–
Coûts d'actualisation	–	(80)	–
Coûts d'emprunts immobilisés	–	17	–
Résultat de change	–	2	–
Total résultat financier	**(616)**	**(61)**	**(366)**

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Exercice 2013		
(en millions d'euros)	**Coût de l'endettement financier net**	**Autres produits et charges financiers**	**Capitaux propres**
Passifs financiers évalués au coût amorti	(735)	–	–
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	76	–	–
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	63 (*)	–	315
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(2)	–	–
Coûts d'actualisation	–	(63)	–
Coûts d'emprunts immobilisés	–	21	–
Résultat de change	–	(10)	–
Total résultat financier	**(598)**	**(52)**	**315**

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-dessous.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 616 millions d'euros au 31 décembre 2014 (598 millions d'euros au 31 décembre 2013), soit une augmentation de 18 millions d'euros liée essentiellement à la diminution de l'encours moyen de la trésorerie nette accentuée d'une baisse des taux. La charge des dettes long terme reste, quant à elle, stable sur l'exercice.

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour un montant de 80 millions d'euros au 31 décembre 2014 (63 millions d'euros au 31 décembre 2013).
Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour engagements de retraite pour 43 millions d'euros au 31 décembre 2014 (42 millions d'euros au 31 décembre 2013) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 27 millions d'euros au 31 décembre 2014 (14 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés qui s'élèvent à 17 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 15 millions d'euros pour le groupe ASF (21 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 19 millions d'euros pour le groupe ASF).

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	162	154
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	375	(249)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(375)	249
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(83)	(91)
dont reclassement de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	*(37)*	*(34)*
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	–	–
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	**79**	**63**

7. Impôts sur les bénéfices

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Impôts courants	(1 172)	(1 255)
Impôts différés	122	185
dont différences temporelles	*130*	*181*
dont déficits reportables	*(8)*	*4*
Total	**(1 050)**	**(1 070)**

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :
• une charge d'impôt de 912 millions d'euros pour les filiales françaises (960 millions d'euros en 2013), dont 663 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 1 032 filiales françaises (740 millions d'euros en 2013). Elle intègre notamment l'effet de la contribution exceptionnelle de 10,7 % qui porte le taux d'imposition des bénéfices en France à 38 %, ainsi que la contribution de 3 % sur le montant des dividendes distribués pour 38 millions d'euros (25 millions d'euros en 2013) ;
• une charge d'impôt de 138 millions d'euros pour les filiales étrangères (110 millions d'euros en 2013).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 30 % sur l'exercice 2014 contre 34,2 % en 2013. Le taux d'impôt effectif retraité des éléments non courants (effets de périmètre et pertes de valeur des goodwill principalement) ressort à 35,4 % en 2014 (35,6 % en 2013).

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2014 est inférieur au taux d'impôt théorique de 38 % en vigueur en France, du fait principalement de la taxation, sur une base réduite, du résultat de cession de VINCI Park et de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 500	3 131
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	**(1 330)**	**(1 190)**
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	9	8
Différentiel de taux sur résultat étranger	44	80
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(46)	(45)
Pertes de valeur des goodwill	(36)	(9)
Différences permanentes et autres (*)	310	85
Impôt effectivement constaté	**(1 050)**	**(1 070)**
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	30,0 %	34,2 %

(*) Principalement liées, en 2014, à la taxation sur une base réduite du résultat de cession de VINCI Park.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2014	Variation Résultat	Variation Capitaux propres	Variation Autres	31/12/2013
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	302	53	5	(5)	249
Engagements de retraite	376	5	36	(6)	340
Différences temporelles sur provisions	504	6	2	13	483
Mise à la juste valeur des instruments financiers	159	(3)	29	(1)	133
Locations-financements	17	(1)	–	(1)	18
Autres	337	5	3	(19)	348
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 059)	–	–	(51)	(1 008)
Total	**634**	**66**	**75**	**(70)**	**563**
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs (*)	(2 401)	91	(2)	72	(2 562)
Locations-financements	(24)	1	–	1	(26)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(56)	–	(25)	–	(31)
Autres	(335)	11	(2)	8	(352)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 059	–	–	51	1 008
Total	**(1 757)**	**103**	**(29)**	**133**	**(1 963)**
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	**(1 123)**	**169**	**46**	**62**	**(1 401)**
Écrêtements	(379)	(46)	(16)	(2)	(315)
Impôts différés nets	**(1 502)**	**122**	**30**	**60**	**(1 715)**

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF et d'ANA au moment de leur intégration, respectivement 1 586 millions et 129 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les impôts différés actifs non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 379 millions d'euros au 31 décembre 2014 (315 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 311 millions d'euros à l'international (238 millions d'euros au 31 décembre 2013).

8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges enregistrées directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Les tableaux ci-dessous indiquent le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

Exercice 2014	Nombre moyen d'actions	Résultat net *(en millions d'euros)*	Résultat par action *(en euros)*
Total actions	**604 297 861**		
Actions autodétenues	(48 043 830)		
Avant dilution	**556 254 031**	**2 486**	**4,47**
Options de souscription	2 315 397		
Plan d'épargne Groupe	315 365		
Actions de performance	2 637 175		
Après dilution	**561 521 968**	**2 486**	**4,43**

Exercice 2013	Nombre moyen d'action	Résultat net *(en millions d'euros)*	Résultat par action *(en euros)*
Total actions	**591 956 705**		
Actions autodétenues	(42 494 123)		
Avant dilution	**549 462 582**	**1 962**	**3,57**
Options de souscription	1 244 604		
Plan d'épargne Groupe	294 474		
Actions de performance	3 337 111		
Après dilution	**554 338 771**	**1 962**	**3,54**

E. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Park	Autres concessions	Total branche concessions	Autres infrastructures	Total
Valeur brute							
Au 01/01/2013	**29 164**	**206**	**1 121**	**199**	**30 690**	**4**	**30 694**
Acquisitions de la période (*)	509	64	19	1	594	2	595
Sorties de la période	(3)	(4)	(15)	–	(22)	–	(22)
Écarts de conversion	–	(9)	(1)	–	(10)	–	(10)
Effets de périmètre et autres mouvements	119	2 549	23	2	2 693	–	2 693
	29 789	**2 807**	**1 147**	**201**	**33 944**	**6**	**33 950**
Subventions reçues	(25)	(14)	–	–	(39)	–	(39)
Au 31/12/2013	**29 764**	**2 793**	**1 147**	**201**	**33 905**	**6**	**33 911**
Acquisitions de la période (*)	486	55	14	–	555	–	555
Sorties de la période	(2)	(16)	(5)	–	(23)	–	(23)
Écarts de conversion	–	30	2	–	32	–	32
Effets de périmètre et autres mouvements	33	(303)	(1 158)	1	(1 426)	–	(1 426)
	30 281	**2 559**	**–**	**203**	**33 042**	**6**	**33 048**
Subventions reçues	(26)	–	–	–	(27)	–	(27)
Au 31/12/2014	**30 254**	**2 558**	**–**	**203**	**33 015**	**6**	**33 021**
Amortissements et pertes de valeur							
Au 01/01/2013	**(6 425)**	**(76)**	**(584)**	**(106)**	**(7 191)**	**(3)**	**(7 194)**
Amortissements de la période	(1 040)	(28)	(33)	(9)	(1 110)	–	(1 110)
Pertes de valeur	–	(1)	(5)	–	(7)	–	(7)
Reprises de pertes de valeur	–	–	2	–	3	–	3
Sorties de la période	–	–	12	–	13	–	13
Écarts de conversion	–	3	–	–	4	–	4
Effets de périmètre et autres mouvements	(10)	(2)	(4)	(2)	(18)	–	(18)
Au 31/12/2013	**(7 475)**	**(104)**	**(611)**	**(116)**	**(8 306)**	**(4)**	**(8 310)**
Amortissements de la période	(1 080)	(60)	(4)	(5)	(1 149)	(3)	(1 153)
Pertes de valeur	–	–	(4)	(20)	(24)	–	(24)
Reprises de pertes de valeur	–	1	3	–	4	–	4
Sorties de la période	–	12	5	–	18	–	18
Écarts de conversion	–	(12)	–	–	(12)	–	(12)
Effets de périmètre et autres mouvements	(10)	(3)	611	(5)	594	3	597
Au 31/12/2014	**(8 565)**	**(165)**	**–**	**(146)**	**(8 877)**	**(4)**	**(8 880)**
Valeur nette							
Au 01/01/2013	**22 740**	**130**	**538**	**92**	**23 499**	**1**	**23 500**
Au 31/12/2013	**22 289**	**2 689**	**536**	**85**	**25 599**	**2**	**25 601**
Au 31/12/2014	**21 689**	**2 393**	**–**	**57**	**24 139**	**2**	**24 141**

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les principaux mouvements de la période hors investissements s'expliquent par la perte de contrôle de VINCI Park, générant une diminution de 1 158 millions d'euros de la valeur brute des immobilisations incorporelles du domaine concédé et de 611 millions d'euros des amortissements et pertes de valeur associés.
Au cours de l'exercice 2013, le montant inscrit sur la ligne « Effets de périmètre et autres mouvements » chez VINCI Airports était principalement lié à la prise de contrôle d'ANA, dont les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent aux droits attachés aux contrats de concession de dix aéroports au Portugal. En 2014, l'affectation du prix d'acquisition d'ANA aux immobilisations incorporelles du domaine concédé a été finalisée. Les impacts associés sont présentés sur la ligne « Effets de périmètre et autres mouvements » de la période et concernent pour l'essentiel des reclassements en immobilisations corporelles.

Les investissements de l'exercice s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 539 millions d'euros (576 millions d'euros en 2013).
Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 369 millions d'euros (377 millions d'euros en 2013), par Cofiroute pour un montant de 100 millions d'euros (109 millions d'euros en 2013) et par VINCI Airports pour 55 millions d'euros (64 millions d'euros en 2013). Les investissements d'ASF portent notamment sur les travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 dans le Sud-Ouest de la France.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 867 millions d'euros au 31 décembre 2014 (861 millions d'euros au 31 décembre 2013). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (773 millions d'euros, dont 533 millions d'euros pour ASF, 133 millions d'euros pour Escota et 106 millions d'euros pour Cofiroute).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte ainsi que les engagements rattachés à ces contrats sont décrits en note F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP. Les engagements rattachés à ces contrats sont mentionnés en note F.24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel.

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur nette à l'ouverture	**7 000**	**6 609**
Goodwill constatés au cours de la période	419	482
Pertes de valeur	(134)	(28)
Écarts de conversion	33	(43)
Sorties de périmètre	(366)	(1)
Autres mouvements	41	(19)
Valeur nette à la clôture	**6 994**	**7 000**

Les principaux mouvements de l'exercice correspondent à l'acquisition d'Imtech ICT et d'Electrix par VINCI Energies (216 millions d'euros et 80 millions d'euros), des pertes de valeur constatées par VINCI Construction et Eurovia (voir note E.13 Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers) et par la perte de contrôle de VINCI Park et ses filiales (– 366 millions d'euros).
Les goodwill constatés en 2013 ont principalement concerné VINCI Airports, auquel a été affecté celui lié à la prise de contrôle du groupe ANA.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2014 sont les suivants :

	31/12/2014			31/12/2013
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Pertes de valeur**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Groupe ASF	1 935	–	1 935	1 935
VINCI Energies France	1 793	–	1 793	1 781
VINCI Facilities	563	–	563	563
VINCI Airports	483	–	483	446
VINCI Energies Allemagne	439	–	439	346
VINCI Energies Benelux	212	–	212	139
Entrepose	201	–	201	201
Soletanche Bachy	171	–	171	171
Nuvia	146	–	146	136
VINCI Energies Suisse	113	–	113	111
ETF	108	–	108	108
VINCI Construction UK	169	(78)	91	142
Autres goodwill (*)	892	(151)	740	923
Total	**7 224**	**(230)**	**6 994**	**7 000**

(*) Dont goodwill de VINCI Park pour 343 millions d'euros au 31 décembre 2013.

11. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 413 millions d'euros au 31 décembre 2014 (417 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles comprennent les logiciels du Groupe pour 64 millions d'euros (62 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 349 millions d'euros (355 millions d'euros au 31 décembre 2013).
Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 47 millions d'euros (50 millions d'euros en 2013).

12. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2013	**3 329**	**877**	**1 402**	**6 580**	**12 189**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	–	2	92	39	133
Autres acquisitions de l'exercice	164	16	157	598	935
Sorties de l'exercice	(59)	(16)	(58)	(453)	(587)
Écarts de conversion	–	(16)	(13)	(110)	(139)
Effets de périmètre et autres	(117)	(4)	(133)	(101)	(355)
Au 31/12/2013	**3 318**	**858**	**1 448**	**6 553**	**12 177**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	–	8	5	107	120
Autres acquisitions de l'exercice	111	15	169	526	821
Sorties de l'exercice	(39)	(10)	(28)	(520)	(597)
Écarts de conversion	–	–	4	62	65
Effets de périmètre et autres	(319)	(23)	(356)	201	(496)
Au 31/12/2014	**3 071**	**849**	**1 242**	**6 928**	**12 091**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2013	**(1 900)**	**(244)**	**(662)**	**(4 626)**	**(7 432)**
Amortissements de la période	(178)	(16)	(59)	(646)	(899)
Pertes de valeur	(2)	(1)	(8)	(12)	(23)
Reprises de pertes de valeur	–	4	2	7	14
Sorties de l'exercice	55	3	18	399	475
Écarts de conversion	–	3	6	72	81
Autres mouvements	(1)	–	23	136	157
Au 31/12/2013	**(2 026)**	**(251)**	**(681)**	**(4 670)**	**(7 627)**
Amortissements de la période	(164)	(17)	(61)	(648)	(891)
Pertes de valeur	–	(13)	(8)	(6)	(27)
Reprises de pertes de valeur	–	2	7	17	26
Sorties de l'exercice	37	4	17	475	533
Écarts de conversion	–	1	(1)	(36)	(36)
Autres mouvements	159	5	134	(50)	247
Au 31/12/2014	**(1 995)**	**(269)**	**(592)**	**(4 919)**	**(7 775)**
Valeur nette					
Au 01/01/2013	**1 429**	**633**	**741**	**1 954**	**4 757**
Au 31/12/2013	**1 292**	**608**	**767**	**1 883**	**4 550**
Au 31/12/2014	**1 076**	**580**	**650**	**2 010**	**4 316**

En 2014, la variation des immobilisations corporelles s'explique principalement par la perte de contrôle de VINCI Park.
Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 229 millions d'euros au 31 décembre 2014 (306 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les immobilisations en location-financement s'élèvent à 104 millions d'euros au 31 décembre 2014 (112 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note E.21.1 Détail des dettes financières à long terme.

13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2014.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/– variation des provisions non courantes – investissements opérationnels +/– variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. Il est ensuite déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année.

13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2014	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n + 1 à n + 5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation 31/12/2014	Taux d'actualisation 31/12/2013	2014	2013
Groupe ASF	1 935	(*)	(*)	8,5 %	8,8 %	–	–
VINCI Energies France	1 793	2,3 %	1,0 %	9,3 %	11,4 %	–	–
VINCI Facilities	563	2,2 %	1,0 %	9,1 %	10,7 %	–	–
VINCI Airports	483	(*)	(*)	9,2 %	N/A	–	–
VINCI Energies Allemagne	439	3,0 %	1,0 %	7,3 %	8,9 %	–	–
VINCI Energies Benelux	212	3,0 %	1,0 %	8,6 %	11,2 %	–	–
Entrepose	201	2,5 %	1,0 %	10,2 %	10,7 %	–	–
Soletanche Bachy	171	4,2 %	1,5 %	9,9 %	9,3 %	–	–
VINCI Construction UK	91	– 1,0 %	1,0 %	9,2 %	10,1 %	(59)	–
Autres goodwill	1 107	– 2 % à 7 %	1 % à 5 %	6,4 % à 19,8 %	7,6 % à 17,7 %	(75)	(28)
Total	**6 994**					**(134)**	**(28)**

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires du groupe ASF ressort à 0,6 % ; le taux de croissance moyen sur la période commune aux concessions du groupe ASF est de 1,9 %. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de VINCI Airports ressort globalement à 4 %.

Au cours de l'exercice, des difficultés rencontrées dans la construction au Royaume-Uni et un contexte dégradé en Inde dans les travaux routiers ont conduit le Groupe à revoir les perspectives à court et moyen terme de VINCI Construction UK et NAPC (Eurovia) et à déprécier les goodwill des filiales concernées.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

(en millions d'euros)	Sensibilité aux taux				Sensibilité aux flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	
	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)	5,0 %	(5,0 %)
Groupe ASF	(857)	911	(*)	(*)	1 014	(1 014)
VINCI Energies France	(217)	245	186	(165)	197	(197)
VINCI Facilities	(42)	48	37	(32)	37	(37)
VINCI Airports	(396)	447	(*)	(*)	273	(273)
VINCI Energies Allemagne	(136)	160	130	(110)	93	(93)
VINCI Energies Benelux	(33)	38	29	(26)	28	(28)
Entrepose	(18)	20	15	(13)	18	(18)
Soletanche Bachy	(122)	137	103	(92)	113	(113)
VINCI Construction UK	(8)	9	7	(6)	4	(4)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/– 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

En 2014, les pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés se sont élevées à 23 millions d'euros (14 millions d'euros en 2013).

14. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et cœntreprises

14.1 Variations au cours de la période

(en millions d'euros)	2014 Entreprises associées	2014 Cœntreprises	2014 Total	2013 Entreprises associées	2013 Cœntreprises	2013 Total
Valeur des titres en début d'exercice	**965**	**300**	**1 265**	**155**	**651**	**806**
dont concessions	*657*	*137*	*794*	*18*	*100*	*118*
dont contracting et VINCI Immobilier	*308*	*163*	*471*	*137*	*552*	*688*
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	8	(14)	(6)	6	25	31
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	54	13	66	19	77	95
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice (éléments non courants) (*)	–	–	–	(36)	(74)	(110)
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	(36)	(207)	(243)	41	116	156
Dividendes distribués	(31)	(67)	(99)	(6)	(51)	(57)
Variations de périmètre et autres	111	(49)	61	773	(426)	347
Reclassements (**)	24	240	264	14	(18)	(4)
Valeur des titres en fin d'exercice	**1 094**	**215**	**1 309**	**965**	**300**	**1 265**
dont concessions	*772*	*73*	*845*	*657*	*137*	*794*
dont contracting et VINCI Immobilier	*322*	*142*	*464*	*308*	*163*	*471*

(*) En 2013, éléments non courants des sociétés Via Solution Sudwest, Olympia Odos et Aegean Motorway.

(**) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2014, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent notamment, dans la branche concessions, les participations détenues dans ADP (659 millions d'euros) ainsi que dans le nouvel ensemble intégrant VINCI Park (106 millions d'euros) et, dans la branche contracting, celle détenue dans CFE (181 millions d'euros).

Les mouvements de l'exercice 2013 inscrits sur la ligne « Variations de périmètre et autres » sont principalement liés à la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence de la participation de VINCI dans Aéroports de Paris et à la variation du pourcentage de détention dans CFE et ses filiales, dont DEME.

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

14.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)		2014 Entreprises associées	2014 Cœntreprises	2014 Total	2013 Entreprises associées	2013 Cœntreprises	2013 Total
Résultat net	**I**	**54**	**13**	**66**	**(17)**	**3**	**(15)**
dont concessions		*24*	*(25)*	*–*	*(26)*	*(81)*	*(107)*
dont contracting et VINCI Immobilier		*29*	*37*	*67*	*9*	*83*	*92*
Autres éléments du résultat global (*)	II	(36)	(207)	(243)	41	116	156
dont concessions		*(35)*	*(213)*	*(248)*	*3*	*107*	*110*
dont contracting et VINCI Immobilier		*(1)*	*5*	*5*	*38*	*9*	*46*
Résultat global	**I + II**	**18**	**(194)**	**(177)**	**23**	**118**	**142**
dont concessions		*(11)*	*(237)*	*(248)*	*(23)*	*26*	*3*
dont contracting et VINCI Immobilier		*29*	*43*	*72*	*47*	*92*	*139*

(*) Principalement, variations de valeur des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie des projets en concession ou en partenariat public-privé (couvertures de taux d'intérêt).

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données agrégées en quote-part du Groupe) :

	2014					2013				
	Entreprises associées		Cœntreprises			Entreprises associées		Cœntreprises		
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting (*)	Concessions	Contracting (*)	Total	Concessions	Contracting (*)	Concessions	Contracting (*)	Total
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires (**)	709	603	169	1 080	2 562	420	1 429	198	664	2 711
Bilan										
Endettement financier net	(1 169)	(40)	(3 381)	(53)	(4 643)	(765)	(117)	(2 533)	(105)	(3 519)

(*) Y compris VINCI Immobilier.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur des engagements pris. Au 31 décembre 2014, le cumul des pertes non reconnues de ce fait s'établit à 56 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.25 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014.

14.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2014, les engagements de mise de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 267 millions d'euros (358 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ces engagements portent principalement sur les sociétés de projet de la branche concessions, dont LISEA, société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux pour 113 millions d'euros.

Par ailleurs, des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés concessionnaires consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 31 décembre 2014, en valeur nette comptable, s'élève à 47 millions d'euros et concerne les titres de la société SMTPC pour 28 millions d'euros (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) et ceux de sociétés foncières chez VINCI Immobilier pour 19 millions d'euros.
Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe au titre du projet SEA, sous forme de gages espèces, pour un montant de 135 millions d'euros et sur des sociétés foncières chez VINCI Immobilier, sous forme de nantissement de créances, pour un montant de 10 millions d'euros.

Dans les entreprises associées et coentreprises de la branche concessions, les contrats de financement de projet prévoient généralement l'existence de clauses de covenant susceptibles, en cas de non-respect, de restreindre les distributions de dividendes de ces entités ou les remboursements des prêts subordonnés consentis par le Groupe.
Ces financements de projet en concession ou en partenariat public-privé sont toutefois sans recours contre VINCI SA ou ses filiales.

14.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2014, les engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises du Groupe s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 182 millions d'euros et 788 millions d'euros (241 millions d'euros et 1 628 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ces engagements concernent principalement la branche concessions.

Au cours de la période, la baisse des engagements traduit l'avancement des travaux des sociétés concessionnaires, notamment chez LISEA (– 382 millions d'euros) et chez NWCC (– 287 millions d'euros). NWCC est la société concessionnaire du premier tronçon de 43 km de l'autoroute reliant Moscou à Saint-Pétersbourg, dont les travaux étaient presque achevés à fin 2014.

14.5 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et ses entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

	2014			2013		
(en millions d'euros)	Entreprises associées	Cœntreprises	Total	Entreprises associées	Cœntreprises	Total
Chiffre d'affaires (*)	70	1 752	**1 822**	68	1 789	**1 857**
Créances clients	55	149	**204**	17	145	**161**
Achats	5	38	**43**	1	72	**73**
Dettes fournisseurs	–	12	**12**	1	21	**22**

(*) Sur l'exercice, le chiffre d'affaires résulte notamment de l'activité réalisée par les pôles du contracting pour le compte de la société concessionnaire LISEA.

15. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers disponibles à la vente	125	173
Prêts et créances au coût amorti	805	568
dont créances financières (PPP)	*175*	*182*
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	897	562
Autres actifs financiers non courants	**1 827**	**1 304**

(*) Voir note E.22 Informations relatives à la gestion des risques financiers.

Au 31 décembre 2014, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les instruments dérivés actifs non courants sont intégrés dans l'endettement financier net (voir note E.21 Informations relatives à l'endettement financier net).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour un montant de 35 millions d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

	Actifs financiers disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		
(en millions d'euros)	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Créances financières (PPP)	Autres prêts et créances	Total
Au 01/01/2013	**199**	**123**	**184**	**384**	**890**
Acquisitions de la période	366	78	65	164	673
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	86	–	–	–	86
Pertes de valeur	–	(5)	–	(1)	(6)
Sorties de la période	(9)	(2)	(28)	(28)	(66)
Autres mouvements et écarts de conversion	(640)	(22)	(39)	(133)	(835)
Au 31/12/2013	**1**	**173**	**182**	**387**	**742**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	–	–	–	6	6
Autres acquisitions de la période	–	20	65	328	414
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	–	–	–	–	–
Pertes de valeur	–	(6)	–	(10)	(15)
Sorties de la période	–	(6)	(29)	(51)	(86)
Autres mouvements et écarts de conversion	–	(57)	(43)	(30)	(130)
Au 31/12/2014	**1**	**125**	**175**	**630**	**930**

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations, dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 253 millions d'euros (193 millions d'euros au 31 décembre 2013) ainsi que les créances financières rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe pour 175 millions d'euros (182 millions d'euros au 31 décembre 2013).

En 2014, l'augmentation des autres prêts et créances correspond à des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou en partenariat public-privé pour 95 millions d'euros et aux souscriptions aux émissions obligataires de la société mère intégrant le nouvel ensemble VINCI Park (112 millions d'euros) et de la Foncière du Montout, société portant le futur stade de l'Olympique lyonnais (80 millions d'euros).

En 2013, les mouvements de la période des actifs disponibles à la vente s'expliquent principalement par l'acquisition d'une participation complémentaire de 4,7 % dans le capital de la société ADP, la variation de son cours de Bourse au cours de la période et la consolidation de cette participation selon la méthode de la mise en équivalence à compter de fin novembre 2013.

La liste des principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements qui y sont rattachés sont décrits en note F.24 Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées.

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	175	65	110
Autres prêts et créances	630	297	332
Prêts et créances au coût amorti	**805**	**362**	**442**

(en millions d'euros)	31/12/2013	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	182	35	147
Autres prêts et créances	387	250	137
Prêts et créances au coût amorti	**568**	**285**	**284**

16. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)

16.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si, pour un contrat donné, ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(790)	(771)
Contrats de construction en cours, actifs	2 074	2 264
Contrats de construction en cours, passifs	(2 317)	(2 582)
Contrats de construction en cours, nets	**(243)**	**(318)**
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	51 431	51 980
Moins factures émises	(51 674)	(52 298)
Contrats de construction en cours, nets	**(243)**	**(318)**

16.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).
Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs.
Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs cotraitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

	31/12/2014		31/12/2013	
(en millions d'euros)	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 129	545	4 065	497
Retenue de garantie	3 077	518	3 021	482
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 522	534	1 456	558
Cautions de soumission	123	9	124	–
Total	**8 851**	**1 607**	**8 667**	**1 538**

Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Ainsi, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la dotation de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.
Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future LGV SEA Tours-Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement soldaire et une garantie autonome à première demande en faveur de LISEA, aux termes desquels le Groupe garantit la bonne exécution des ptations du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

17. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2014, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 16 avril 2013 et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 15 avril 2014, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 65 euros. Au cours de cette période, 15 964 711 titres ont été achetés au cours moyen de 50,63 euros, pour un montant total de 808 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note E.17.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance, à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international ou peuvent être destinées à être annulées.

Le 23 octobre 2014, VINCI SA a procédé à l'annulation de 23 millions de titres autodétenus pour un montant de 957 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2014, plus de 60 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 9,75 % du capital de la Société, les salariés du Groupe en sont collectivement les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

En outre, en février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros. Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois + 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.
Cet emprunt a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

17.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2014 est composé de 590 098 637 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions en début de période	**601 697 972**	**577 347 352**
Augmentations de capital	11 400 665	24 350 620
Annulation d'actions autodétenues	(23 000 000)	–
Nombre d'actions en fin de période	**590 098 637**	**601 697 972**
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	590 098 637	601 697 972
Valeur nominale de l'action *(en euros)*	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	35 614 382	44 744 871
dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié	*5 451 427*	*4 718 976*

Les mouvements du capital en 2013 et 2014 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital *(en euros)*	Primes d'émissions d'apports ou de fusions *(en euros)*	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social *(en euros)*
Situation au 1er janvier 2013				**577 347 352**	**1 443 368 380**
Plan d'épargne du Groupe	19 881 448	239 242 492	7 952 579	585 299 931	1 463 249 828
Levées d'options de souscription	7 100 445	78 306 449	2 840 178	588 140 109	1 470 350 273
Paiement du dividende en actions	33 894 657	406 871 469	13 557 863	601 697 972	1 504 244 930
Situation au 31 décembre 2013				**601 697 972**	**1 504 244 930**
Plan d'épargne du Groupe	22 321 525	347 496 939	8 928 610	610 626 582	1 526 566 455
Levées d'options de souscription	6 180 138	73 558 206	2 472 055	613 098 637	1 532 746 593
Annulation d'actions autodétenues	(57 500 000)		(23 000 000)	590 098 637	1 475 246 593
Situation au 31 décembre 2014				**590 098 637**	**1 475 246 593**

17.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions en début de période	**44 744 871**	**41 102 058**
Achats d'actions	15 964 711	5 654 417
Attribution aux salariés des actions de performance 2011	–	(2 004 903)
Attribution aux salariés des actions de performance 2012	(2 085 948)	(2 300)
Attribution aux salariés des actions de performance 2013	(3 200)	(800)
Attribution aux salariés des actions de performance 2014	(1 170)	–
Livraison abondement Castor International	(4 882)	(3 601)
Annulation d'actions autodétenues	(23 000 000)	–
Nombre d'actions en fin de période	**35 614 382**	**44 744 871**

Au 31 décembre 2014, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 35 614 382 actions, pour un montant de 1 560 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.
29 162 955 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe, 5 451 427 actions à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'actionnariat salarié à l'international et 1 000 000 actions sont destinées à être annulées.

17.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2014, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 19,8 milliards d'euros et 150 millions d'euros (18,7 milliards d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2013).

17.4 Opérations constatées directement en capitaux propres

		31/12/2014			31/12/2013		
(en millions d'euros)		Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente							
Réserve à l'ouverture		**2**	**–**	**2**	**35**	**–**	**35**
Variations de juste valeur de la période		–	–	–	86	–	86
Pertes de valeur constatées en résultat		–	–	–	–	–	–
Variations de juste valeur constatées en résultat		–	–	–	(118)	–	(118)
Variations de périmètre et divers		–	–	–	–	–	–
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	**I**	**2**	**–**	**2**	**2**	**–**	**2**
Couvertures de flux de trésorerie							
Réserve à l'ouverture		**(702)**	**–**	**(702)**	**(1 018)**	**(46)**	**(1 064)**
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence		(350)	–	(350)	198	47	245
Autres variations de juste valeur de la période		(51)	–	(52)	86	–	86
Éléments de juste valeur constatés en résultat		37	–	37	34	–	34
Variations de périmètre et divers		(1)	–	(1)	(2)	–	(3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	**II**	**(1 068)**	**–**	**(1 068)**	**(702)**	**–**	**(702)**
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		*(783)*	–	*(783)*	*(433)*	–	*(433)*
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	**I + II**	**(1 066)**	**–**	**(1 066)**	**(701)**	**–**	**(701)**
Effet d'impôt associé		345	–	345	226	–	226
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	**III**	**(721)**	**–**	**(721)**	**(475)**	**–**	**(475)**
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite							
Réserve à l'ouverture		**(180)**	**–**	**(180)**	**(150)**	**(4)**	**(154)**
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		(112)	–	(112)	(44)	(3)	(47)
Effet d'impôt associé		23	–	23	10	1	11
Variations de périmètre et divers		2	–	2	4	5	9
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	**IV**	**(267)**	**–**	**(267)**	**(180)**	**–**	**(180)**
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	**III + IV**	**(987)**	**–**	**(988)**	**(655)**	**–**	**(655)**

Le montant inscrit en capitaux propres au titre des opérations de couverture de flux de trésorerie (– 1 068 millions d'euros) s'explique par les opérations relatives à la couverture du risque de taux pour – 1 045 millions d'euros, soit :
• – 262 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées, dont – 309 millions d'euros pour les filiales de VINCI Autoroutes et + 86 millions d'euros pour VINCI Holding ;
• – 783 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA et d'autres filiales gestionnaires de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou concession.
Ces opérations sont décrites en note E.22.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

17.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2014 et 2013 s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dividende par action *(en euros)*		
Acompte sur dividende	1,00 (*)	0,55
Solde du dividende	1,22	1,22
Dividende net global	**2,22**	**1,77**
Montant du dividende *(en millions d'euros)*		
Acompte sur dividende	555	309
Solde du dividende	677 (**)	680
Dividende net global	**1 232**	**989**

(*) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

(**) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 24 janvier 2015, soit 554 627 485 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2013 le 30 avril 2014 et à celui d'un acompte sur dividende 2014 le 13 novembre 2014.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2014 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 avril 2015 (voir note I.29 Affectation du résultat 2014).

Par ailleurs, VINCI SA a versé en 2014 un coupon de 31 millions d'euros dans le cadre de son emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, qualifié d'instrument de capitaux propres.

17.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2014, les intérêts minoritaires s'élèvent à 125 millions d'euros (118 millions d'euros au 31 décembre 2013).

18. Paiements en actions

18.1 Options de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription existantes au 31 décembre 2014 ont évolué comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013	
	Options	Prix moyen d'exercice *(en euros)*	Options	Prix moyen d'exercice *(en euros)*
Options en circulation en début de période	**11 569 569**	**37,36**	**14 500 100**	**35,93**
Options attribuées pendant la période	–		–	
Options levées	(2 472 055)		(2 840 178)	
Options annulées	(84 706)		(90 353)	
Options en circulation en fin de période	**9 012 808**	**38,87**	**11 569 569**	**37,36**
dont options exerçables	*6 615 371*		*7 607 854*	

Informations sur les options exercées en 2014 et restant à lever au 31 décembre 2014

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2014	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2014	Prix d'exercice *(en euros)*
VINCI 2004	758 739	–	20,18
VINCI 2009	879 312	1 957 140	38,37
VINCI 2010	818 404	3 126 253	36,70
VINCI 2011	9 300	1 531 978	43,70
VINCI 2012	6 300	2 397 437	39,04
Total	**2 472 055**	**9 012 808**	**38,87 (*)**

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2014.

Informations sur les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2014

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011
Cours du sous-jacent à la date d'attribution *(en euros)*	36,37	44,87
Prix d'exercice *(en euros)*	39,04	43,70
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution *(en années)*	7	7
Nombre d'options attribuées	2 457 980	1 592 493
Options annulées	(50 743)	(46 215)
Options levées	(9 800)	(14 300)
Nombre d'options restant à lever	2 397 437	1 531 978
Nombre de bénéficiaires à l'origine	302	266

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2014 ou en 2013.

Informations sur la juste valeur des plans d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2014

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011
Volatilité de l'action VINCI (*)	27,65 %	26,93 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,29 %	2,62 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	5,26 %	4,05 %
Juste valeur de l'option *(en euros)*	**4,02**	**7,66**

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du mean reversion.

(**) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Une charge de 4 millions d'euros a été comptabilisée en 2014 au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits était toujours en cours en 2014 (plans d'avril 2012 et mai 2011) contre 9 millions d'euros en 2013 (plans d'avril 2012, mai 2011 et juillet 2010).

18.2 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	**4 132 861**	**4 249 700**
Actions attribuées	1 027 651	2 017 030
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 090 318)	(2 008 003)
Actions annulées	(105 751)	(125 866)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	**2 964 443**	**4 132 861**

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 15/04/2014	Plan octroyé le 16/04/2013	Plan octroyé le 12/04/2012
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 850	1 816	1 881
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	15/04/2017	16/04/2015	12/04/2014
Date de fin de période de conservation des actions acquises	N/A	16/04/2017	12/04/2016
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	**1 027 651**	**2 017 030**	**2 202 580**
Actions annulées	(11 945)	(63 123)	(114 332)
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 170)	(4 000)	(2 088 248)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	**1 014 536**	**1 949 907**	**–**

Le Conseil d'administration de VINCI du 15 avril 2014 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme, qui consiste en l'attribution à 1 850 collaborateurs d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire (cash différé) et une partie sous la forme d'une attribution de 1 027 651 actions de performance. L'allocation en numéraire, hors champ d'application d'IFRS 2, et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour les actions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :
• d'un critère interne (comptant pour 80 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2016 entre le ROCE calculé sur une moyenne de trois années et le coût moyen pondéré du capital (WACC) calculé sur une moyenne de trois années. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise.
Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1 ;
• d'un critère externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2016 entre :
– le rendement total de l'action VINCI, dividendes réinvestis, calculé sur une moyenne de trois années ;
– et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années. Ce rendement total (ou Total Shareholder Return) s'entend dividendes réinvestis.
Cet écart doit être supérieur ou égal à + 5 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre + 5 % et – 15 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à – 15 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2014	Plan 2013	Plan 2012
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan *(en euros)*	52,61	35,47	36,37
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution *(en euros)*	44,88	28,57	28,00
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution *(en %)*	85,31 %	80,56 %	77,00 %
Maturité à l'origine *(en années)* – période d'acquisition	3 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	0,28 %	0,11 %	0,36 %

(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro pour les plans 2012 et 2013 ; à trois ans pour le plan 2014.

Une charge de 47 millions d'euros a été comptabilisée en 2014 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2014, avril 2013 et avril 2012) contre 60 millions d'euros en 2013 (plans d'avril 2013, avril 2012 et mai 2011).

18.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :
• durée de la période de souscription : quatre mois ;
• durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2013 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

	2014		
Plan d'épargne Groupe France	**1er quadrimestre 2015 (1er janvier – 30 avril 2015)**	**3e quadrimestre 2014 (1er septembre – 31 décembre 2014)**	**2e quadrimestre 2014 (1er mai – 31 août 2014)**
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,74 %	6,10 %	6,61 %
Prix de souscription *(en euros)*	42,31	52,78	46,11
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	44,69	55,23	47,97
Volatilité de l'action VINCI	25,14 %	24,70 %	26,66 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 781 896	642 752	653 794
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 605 337	852 227	854 702

	2013		
Plan d'épargne Groupe France	**1er quadrimestre 2014 (1er janvier – 30 avril 2014)**	**3e quadrimestre 2013 (1er septembre – 31 décembre 2013)**	**2e quadrimestre 2013 (1er mai – 31 août 2013)**
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	6,80 %	7,14 %	6,53 %
Prix de souscription *(en euros)*	41,34	36,95	35,73
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	46,35	37,60	36,62
Volatilité de l'action VINCI	27,26 %	33,35 %	34,17 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 941 687	326 604	365 298
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 382 009	400 669	448 138

Plan d'épargne Groupe international

En 2014, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 23 pays ont été concernés en 2014 : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :
- période de souscription : trois semaines ayant pris fin le 6 juin 2014 (sept périodes successives entre avril et octobre 2014 au Royaume-Uni) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – lorsque cela s'avère possible – ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	**2014**	**2013**
Prix de souscription *(en euros)*	54,16	35,50
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription *(en euros)*	56,38	37,88
Taux de distribution du dividende espéré	3,40 %	4,95 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription *(en euros)*	51,00	32,76

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée en 2014 au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 50 millions d'euros (16 millions d'euros en 2013).

19. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	**Note**	**31/12/2014**	**31/12/2013**
Provisions pour engagements de retraite	19.1	1 334	1 179
Autres provisions non courantes	19.2	1 048	809
Total des provisions non courantes à plus d'un an		**2 382**	**1 987**

19.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 31 décembre 2014, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 1 384 millions d'euros (dont 1 334 millions d'euros à plus d'un an) contre 1 271 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 1 179 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (50 millions d'euros au 31 décembre 2014 ; 92 millions d'euros au 31 décembre 2013) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Les principaux engagements de retraite du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies comptabilisés selon les principes comptables présentés en note A.3.26. Ils se caractérisent comme suit :
- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.
Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé au travers de deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif (groupe BNP Paribas) et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz.
Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux, est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.
- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, Faceo UK) et d'Etavis en Suisse, les régimes sont financés au travers de fonds de pensions indépendants.
Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2014, le nombre de bénéficiaires est de 4 854 personnes, dont 2 210 retraités. La plupart des régimes sont désormais fermés aux nouveaux entrants.
La duration moyenne des plans s'établit à dix-sept ans.
La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des Trustees, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont négociés entre l'employeur et le Trustee, sur la base d'évaluations actuarielles triennales.
Les échéances sont destinées à la fois à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.
En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (1 796 personnes au 31 décembre 2014, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à solde de caisse (cash balance plans) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur duration est de l'ordre de dix-huit ans.
- Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe, dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2014, le nombre de bénéficiaires est de 10 372 personnes dont 5 748 retraités, 2 672 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 952 ayants droit toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2014. La duration moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
Hypothèses	**31/12/2014**	**31/12/2013**	**31/12/2014**	**31/12/2013**	**31/12/2014**	**31/12/2013**
Taux d'actualisation	2,3 %	3,4 %	4,0 %	4,4 %	1,5 %	2,2 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,0 %	2,4 % – 3,4 % (*)	2,5 % – 3,4 %	1,2 %	1,5 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % – 4,0 %	2,0 % – 4,0 %	3,0 % – 4,4 %	3,0 % – 4,4 %	1,7 %	2,0 %
Taux de revalorisation des rentes	1,0 % – 1,8 %	2,0 %	2,4 % – 5,0 %	2,5 % – 5,0 %	N/A	N/A

(*) Taux CPI : 2,4 % ; taux RPI : 3,4 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA), dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.
Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2014. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, est retenue leur valeur comptable au 31 décembre 2014.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

		31/12/2014			31/12/2013		
(en millions d'euros)		**Indemnités de fin de carrière en France**	**Pensions, compléments de pension et autres**	**Total**	**Indemnités de fin de carrière en France**	**Pensions, compléments de pension et autres**	**Total**
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		**686**	**1 765**	**2 451**	**632**	**1 552**	**2 184**
Juste valeur des actifs de couverture		53	1 017	1 070	52	864	916
Déficit (ou surplus)		**633**	**748**	**1 381**	**579**	**689**	**1 268**
Provision reconnue au passif du bilan	**I**	**633**	**751**	**1 384**	**579**	**692**	**1 271**
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	–	1	1	–	1	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	–	2	2	–	2	2
Total	**I – II – III**	**633**	**748**	**1 381**	**579**	**689**	**1 268**

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au 31 décembre 2014, la part des engagements consacrée à des bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 %.

Ventilation par pays

		31/12/2014					
(en millions d'euros)		**France**	**Allemagne**	**Royaume-Uni**	**Suisse**	**Autres pays**	**Total**
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		**936**	**474**	**736**	**256**	**48**	**2 451**
Juste valeur des actifs de couverture		141	5	640	257	26	1 070
Déficit (ou surplus)		**795**	**469**	**96**	**(1)**	**22**	**1 381**
Provision reconnue au passif du bilan	**I**	**795**	**469**	**96**	**1**	**23**	**1 384**
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	–	–	–	1	–	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	–	–	–	1	1	2
Total	**I – II – III**	**795**	**469**	**96**	**(1)**	**22**	**1 381**

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

		31/12/2013					
(en millions d'euros)		**France**	**Allemagne**	**Royaume-Uni**	**Suisse**	**Autres pays**	**Total**
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		**857**	**431**	**643**	**223**	**30**	**2 184**
Juste valeur des actifs de couverture		134	4	544	219	15	916
Déficit (ou surplus)		**723**	**427**	**98**	**4**	**16**	**1 268**
Provision reconnue au passif du bilan	**I**	**724**	**427**	**100**	**4**	**16**	**1 271**
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	1	–	–	–	–	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	–	–	2	–	–	2
Total	**I – II – III**	**723**	**427**	**98**	**4**	**16**	**1 268**

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)		Exercice 2014	Exercice 2013
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite			
À l'ouverture de la période		**2 184**	**2 099**
dont engagements couverts par des actifs de couverture		*1 194*	*1 186*
Coût des services rendus au cours de la période		60	63
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		78	74
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)		4	(8)
Liquidations de régime		(3)	(4)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		175	69
dont impact des changements d'hypothèses démographiques		*(5)*	*13*
dont impact des changements d'hypothèses financières		*219*	*57*
dont gains et pertes d'expérience		*(39)*	*(1)*
Prestations versées aux bénéficiaires		(100)	(109)
Cotisations des salariés		8	8
Écarts de conversion		53	(16)
Regroupements d'entreprises		15	6
Cessions d'entreprises et autres		(24)	3
À la clôture de la période	**I**	**2 451**	**2 184**
dont engagements couverts par des actifs de couverture		*1 418*	*1 194*
Actifs de couverture			
À l'ouverture de la période		**916**	**905**
Produits d'intérêts sur la période		35	32
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)		62	28
Liquidations de régime		(3)	–
Prestations versées aux bénéficiaires		(41)	(45)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		39	31
Cotisations versées aux fonds par les salariés		8	8
Écarts de conversion		46	(14)
Regroupements d'entreprises		8	5
Cessions d'entreprises et autres		–	(33)
À la clôture de la période	**II**	**1 070**	**916**
Déficit (ou surplus)	**I – II**	**1 381**	**1 268**

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées sur la période résultent principalement de la baisse des taux d'actualisation en zone euro, au Royaume-Uni et en Suisse. Elles sont partiellement compensées par la baisse de l'inflation à long terme sur ces mêmes zones géographiques et par la bonne performance des actifs de couverture au Royaume-Uni et en Suisse.

En 2014, les montants figurant sur les lignes « Regroupements d'entreprises » et « Cessions d'entreprises et autres » concernent principalement la prise de contrôle d'Imtech ICT par VINCI Energies et la cession de VINCI Park.

VINCI estime à 119 millions d'euros les versements prévus en 2015 au titre des engagements de retraite, dont 94 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités et 25 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	**1 271**	**1 198**
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	109	96
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	114	41
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(59)	(65)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(39)	(31)
Écarts de conversion	7	(2)
Regroupements d'entreprises	8	1
Cessions d'entreprises et autres	(27)	33
À la clôture de la période	**1 384**	**1 271**

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Coût des services rendus au cours de la période	(60)	(63)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(78)	(74)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	35	32
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(4)	8
Impact des liquidations de régime et autres	(1)	1
Total	**(109)**	**(96)**

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2014				
	Royaume-Uni	**Suisse**	**France**	**Autres pays**	**Moyenne pondérée**
Répartition des actifs de couverture					
Actions	38 %	33 %	32 %	15 %	35 %
Obligations	43 %	43 %	59 %	14 %	44 %
Immobilier	11 %	16 %	4 %	3 %	11 %
Monétaire	1 %	9 %	1 %	0 %	3 %
Autres	8 %	0 %	5 %	68 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture *(en millions d'euros)*	**640**	**257**	**141**	**32**	**1 070**
Actifs de couverture par pays *(en % du total)*	**60 %**	**24 %**	**13 %**	**3 %**	**100 %**

	31/12/2013				
	Royaume-Uni	**Suisse**	**France**	**Autres pays**	**Moyenne pondérée**
Répartition des actifs de couverture					
Actions	31 %	33 %	27 %	15 %	30 %
Obligations	47 %	42 %	66 %	13 %	48 %
Immobilier	7 %	17 %	4 %	4 %	9 %
Monétaire	3 %	8 %	2 %	5 %	4 %
Autres	12 %	0 %	1 %	64 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture *(en millions d'euros)*	**544**	**219**	**134**	**18**	**916**
Actifs de couverture par pays *(en % du total)*	**59 %**	**24 %**	**15 %**	**2 %**	**100 %**

Au 31 décembre 2014, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 894 millions d'euros (783 millions d'euros au 31 décembre 2013). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 11,5 %, 10,8 % et 4,2 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pension), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle de 7 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pension en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pension en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 2 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 489 millions d'euros en 2014 (496 millions d'euros en 2013). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

19.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les autres provisions non courantes figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2013	**785**	**179**	**(174)**	**(35)**	**150**	**70**	**–**	**975**
Autres avantages du personnel	137	12	(19)	(3)	(39)	2	–	91
Risques financiers	564	8	(39)	–	(127)	–	–	406
Autres risques	495	220	(140)	(27)	15	–	(2)	560
Reclassement part à moins d'un an	(221)	–	–	–	12	(40)	–	(249)
31/12/2013	**975**	**241**	**(198)**	**(30)**	**(139)**	**(37)**	**(2)**	**809**
Autres avantages du personnel	91	20	(15)	(1)	(1)	(2)	–	92
Risques financiers	406	39	(15)	(1)	245	–	–	674
Autres risques	560	147	(127)	(23)	(33)	–	3	528
Reclassement part à moins d'un an	(249)	–	–	–	19	(16)	–	(247)
31/12/2014	**809**	**206**	**(157)**	**(26)**	**231**	**(18)**	**3**	**1 048**

Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé.

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,3 %	3,4 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % – 3,0 %	2,0 % – 3,0 %

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent principalement la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence qui résulte des justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés de taux (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 528 millions d'euros au 31 décembre 2014 (560 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 333 millions d'euros pour la part à plus d'un an (330 millions au 31 décembre 2013).

Droit individuel à la formation (DIF)

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 9 millions au 31 décembre 2014.

20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

20.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variation Variations du BFR liées à l'activité	Variation Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	932	969	(47)	10
Clients et autres débiteurs	10 960	10 993	(244)	210
Autres actifs courants d'exploitation	4 568	4 469	(57)	156
Stocks et créances d'exploitation (I)	**16 460**	**16 431**	**(348)**	**376**
Fournisseurs	(7 620)	(7 493)	(21)	(105)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 769)	(11 308)	654	(115)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	**(18 389)**	**(18 802)**	**632**	**(219)**
Besoin en fonds de roulement (hors variations des provisions courantes) (I + II)	**(1 929)**	**(2 371)**	**285**	**157**
Provisions courantes	**(3 844)**	**(3 670)**	**(129)**	**(45)**
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	*(247)*	*(249)*	*(16)*	*19*
Besoin en fonds de roulement (y compris variations des provisions courantes)	**(5 773)**	**(6 041)**	**156**	**111**

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion et mouvements de périmètre.

20.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)		31/12/2014	Échéance < 1 an 1 à 3 mois	Échéance < 1 an 3 à 6 mois	Échéance < 1 an 6 à 12 mois	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		932	522	65	75	262	8
Clients et autres débiteurs		10 960	9 450	720	422	365	2
Autres actifs courants d'exploitation		4 568	4 017	214	221	114	2
Stocks et créances d'exploitation	**I**	**16 460**	**13 989**	**1 000**	**718**	**741**	**13**
Fournisseurs		(7 620)	(6 918)	(313)	(198)	(183)	(8)
Autres passifs courants d'exploitation		(10 769)	(9 175)	(668)	(520)	(321)	(84)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	**II**	**(18 389)**	**(16 093)**	**(981)**	**(718)**	**(504)**	**(93)**
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	**I + II**	**(1 929)**	**(2 104)**	**19**	**(1)**	**237**	**(80)**

(en millions d'euros)		31/12/2013	Échéance < 1 an 1 à 3 mois	Échéance < 1 an 3 à 6 mois	Échéance < 1 an 6 à 12 mois	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		969	471	61	103	334	–
Clients et autres débiteurs		10 993	9 559	676	423	320	14
Autres actifs courants d'exploitation		4 469	3 885	178	249	148	9
Stocks et créances d'exploitation	**I**	**16 431**	**13 915**	**915**	**775**	**803**	**24**
Fournisseurs		(7 493)	(6 676)	(397)	(221)	(181)	(19)
Autres passifs courants d'exploitation		(11 308)	(9 992)	(440)	(486)	(302)	(89)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	**II**	**(18 802)**	**(16 668)**	**(837)**	**(707)**	**(483)**	**(108)**
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	**I + II**	**(2 371)**	**(2 752)**	**78**	**68**	**320**	**(84)**

20.3 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients facturées	6 044	5 910
Dépréciations – créances clients	(441)	(390)
Créances clients nettes	**5 602**	**5 519**

Au 31 décembre 2014, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 388 millions d'euros (184 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles sont dépréciées à hauteur de 38 millions d'euros (32 millions d'euros au 31 décembre 2013). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 275 millions d'euros (269 millions d'euros au 31 décembre 2013) et sont dépréciées à hauteur de 183 millions d'euros (176 millions d'euros au 31 décembre 2013).

20.4 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2013	**3 484**	**1 623**	**(1 368)**	**(180)**	**10**	**(70)**	**9**	**3 508**
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	587	112	(75)	(10)	113	–	(1)	726
Service après-vente	451	113	(98)	(41)	(15)	–	(4)	408
Pertes à terminaison et risques chantiers	918	672	(492)	(47)	(32)	–	(9)	1 010
Litiges	596	149	(195)	(30)	(7)	–	(2)	512
Restructurations	35	42	(13)	(7)	(4)	–	–	54
Autres risques courants	698	267	(217)	(32)	(2)	–	(6)	710
Reclassement part à moins d'un an	221	–	–	–	(12)	40	–	249
31/12/2013	**3 508**	**1 356**	**(1 089)**	**(166)**	**43**	**40**	**(21)**	**3 670**
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	726	151	(71)	(13)	(38)	–	2	758
Service après-vente	408	108	(120)	(25)	7	–	2	379
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 010	738	(567)	(40)	27	–	8	1 176
Litiges	512	138	(142)	(32)	31	–	1	508
Restructurations	54	23	(29)	(11)	2	–	–	39
Autres risques courants	710	275	(203)	(23)	(27)	–	4	736
Reclassement part à moins d'un an	249	–	–	–	(19)	16	–	247
31/12/2014	**3 670**	**1 432**	**(1 132)**	**(144)**	**(17)**	**16**	**18**	**3 844**

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plates-formes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Ces provisions concernent, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 380 millions d'euros au 31 décembre 2014 (359 millions d'euros au 31 décembre 2013), Cofiroute pour 235 millions d'euros au 31 décembre 2014 (217 millions d'euros au 31 décembre 2013) et le groupe ANA pour 91 millions d'euros au 31 décembre 2014 (112 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les provisions pour autres risques courants comprennent notamment les provisions imputables aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 133 millions d'euros au 31 décembre 2014 (158 millions d'euros au 31 décembre 2013).

21. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2014, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 13,3 milliards d'euros, en diminution de 823 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par catégorie comptable	*(en millions d'euros)*	Note	31/12/2014 Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	31/12/2013 Non courant	Courant (*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	21.1	(12 226)	(1)	(758)	(3)	(12 984)	(11 320)	(342)	(11 663)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	21.1	(4 585)	(2)	(965)	(3)	(5 549)	(5 903)	(1 002)	(6 905)
	Emprunts liés aux contrats de location-financement	21.1	(49)	(2)	(29)	(3)	(78)	(54)	(32)	(87)
	Dettes financières long terme (**)		**(16 860)**		**(1 751)**		**(18 611)**	**(17 277)**	**(1 377)**	**(18 655)**
	Billets de trésorerie	21.2.4	–		(999)	(3)	(999)	–	(969)	(969)
	Autres dettes financières courantes		–		(69)	(3)	(69)	–	(10)	(10)
	Découverts bancaires	21.2.2	–		(921)	(3)	(921)	–	(653)	(653)
	Comptes courants financiers passifs		–		(96)	(3)	(96)	–	(51)	(51)
	I – Dettes financières brutes		**(16 860)**		**(3 835)**		**(20 695)**	**(17 277)**	**(3 060)**	**(20 337)**
	dont incidence des couvertures de juste valeur		*(865)*		–		*(865)*	*(491)*	–	*(491)*
Prêts et créances	Prêts et créances financières collatéralisés		2	(6)	–	(8)	2	2	–	2
	Comptes courants financiers actifs		–		77	(4)	77	–	46	46
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	21.2.2	–		136	(4)	136	–	140	140
	Équivalents de trésorerie	21.2.2	–		3 716	(5)	3 716	–	3 469	3 469
	Disponibilités	21.2.2	–		2 696	(5)	2 696	–	2 136	2 136
	II – Actifs financiers		**2**		**6 624**		**6 626**	**2**	**5 791**	**5 793**
Dérivés	Instruments dérivés passifs	22	(275)	(2)	(226)	(3)	(500)	(275)	(186)	(461)
	Instruments dérivés actifs	22	897	(7)	391	(9)	1 288	562	339	902
	III – Instruments dérivés		**623**		**165**		**788**	**287**	**153**	**441**
	Endettement financier net (I + II + III)		**(16 235)**		**2 954**		**(13 281)**	**(16 988)**	**2 885**	**(14 104)**
	Répartition par branche de l'endettement financier net :									
	Concessions		*(20 222)*		*302*		*(19 920)*	*(18 394)*	*(1 615)*	*(20 010)*
	Contracting		*(2 463)*		*4 068*		*1 606*	*(2 300)*	*4 429*	*2 129*
	Holdings et immobilier		*6 449*		*(1 416)*		*5 033*	*3 706*	*71*	*3 777*

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.
(**) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires	(1)	(12 226)	(11 320)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(4 908)	(6 232)
Dettes financières courantes	(3)	(4 061)	(3 246)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	213	186
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(5)	6 411	5 605
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)	2	2
Instruments dérivés actifs non courants	(7)	897	562
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	–	–
Instruments dérivés actifs courants	(9)	391	339
Endettement financier net		**(13 281)**	**(14 104)**

Les instruments dérivés actifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan en autres actifs financiers non courants pour la part à plus d'un an et en autres actifs financiers courants pour la part à moins d'un an.
Les instruments dérivés passifs sont présentés en dettes financières non courantes pour la part à plus d'un an et en dettes financières courantes pour la part à moins d'un an.
Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs financiers courants et dettes financières courantes quelle que soit leur maturité.

21.1 Détail des dettes financières à long terme

Par branche, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2014 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2014				31/12/2013			
(en millions d'euros)	**Concessions**	**Contracting**	**Holdings et immobilier**	**Total**	**Concessions**	**Contracting**	**Holdings et immobilier**	**Total**
Emprunts obligataires	(9 459)	–	(3 525)	(12 984)	(8 440)	–	(3 223)	(11 663)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(5 415)	(147)	13 (*)	(5 549)	(6 762)	(151)	8 (*)	(6 905)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(2)	(76)	–	(78)	(4)	(83)	–	(87)
Dettes financières à long terme	**(14 876)**	**(223)**	**(3 512)**	**(18 611)**	**(15 205)**	**(235)**	**(3 215)**	**(18 655)**

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en baisse de 44 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (18,7 milliards d'euros). Cette évolution résulte de :

- la déconsolidation de VINCI Park qui a entraîné une diminution des dettes financières à long terme de – 523 millions d'euros ;
- un placement privé réalisé par VINCI Holding dans le cadre de son programme EMTN, pour 200 millions d'euros en novembre 2014, augmenté de 50 millions d'euros en décembre 2014, pour une durée de sept ans ;
- l'impact des refinancements du groupe ASF pour un montant net de – 22 millions d'euros provenant d'une émission obligataire de 600 millions d'euros, assortie d'un coupon de 2,95 % et d'une maturité de dix ans, et de deux placements privés d'un total de 120 millions d'euros d'une durée de quinze ans. Ces éléments viennent pour partie refinancer des emprunts souscrits par ASF auprès de la CNA au taux moyen de 4,375 % pour 450 millions d'euros et des emprunts souscrits par ASF et Escota auprès de CNA/BEI au taux moyen de 5,75 % pour un montant global de 228 millions d'euros ;
- l'impact de la réévaluation des dettes couvertes en juste valeur (+ 374 millions d'euros) du fait de la baisse des taux longs.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Concessions

			31/12/2014				31/12/2013	
(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				**8 499**	**9 459**	**246**	**7 839**	**8 440**
Groupe ASF				**6 286**	**7 086**	**184**	**5 560**	**6 027**
dont :								
ASF émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	530	5	500	521
ASF émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 080	56	970	1 079
ASF émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	765	19	650	734
ASF émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 868	44	1 575	1 806
ASF émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	777	19	700	698
ASF émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	618	17	–	–
Cofiroute				**2 213**	**2 372**	**62**	**2 229**	**2 362**
dont :								
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500	522	7	500	528
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	632	21	600	635
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 205	33	1 100	1 167
VINCI Airports				**–**	**–**	**–**	**50**	**51**
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				**5 344**	**5 415**	**97**	**6 658**	**6 762**
Groupe ASF				**3 352**	**3 439**	**88**	**4 056**	**4 178**
Emprunts CNA				***2 080***	***2 164***	***63***	***2 529***	***2 633***
dont :								
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4 %	mai 2014	–	–	–	450	461
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	383	391	4	383	396
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	416	425	7	414	424
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	557	26	532	556
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	791	26	750	795
Emprunts CNA/BEI				***735***	***757***	***22***	***963***	***988***
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	413	431	19	413	431
Emprunts BEI				***436***	***429***	***3***	***464***	***456***
Lignes de crédit				***100***	***94***	***–***	***100***	***95***
Cofiroute				**1 001**	**1 008**	**8**	**1 053**	**1 061**
Arcour				**595**	**572**	**–**	**600**	**575**
dont Arcour 2008	EUR	E6M	mars 2018	397	395	–	400	398
VINCI Airports				**338**	**339**	**1**	**369**	**369**
VINCI Park (*)				**–**	**–**	**–**	**520**	**518**
Autres concessions				**58**	**58**	**–**	**61**	**60**
Emprunts liés aux contrats de location-financement				**2**	**2**	**–**	**4**	**4**
Dettes financières à long terme				**13 844**	**14 876**	**344**	**14 500**	**15 205**

(*) Déconsolidé le 4 juin 2014.

Holdings

(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	31/12/2014 Nominal restant dû	31/12/2014 Valeur au bilan	31/12/2014 dont ICNE (intérêts courus non échus)	31/12/2013 Nominal restant dû	31/12/2013 Valeur au bilan
Emprunts obligataires				**3 369**	**3 525**	**62**	**3 119**	**3 223**
VINCI SA				**3 369**	**3 525**	**62**	**3 119**	**3 223**
dont :								
Emprunt février 2013	EUR	E3M	février 2015	300	300	–	300	300
Emprunt avril 2013	EUR	E3M	avril 2016	500	500	1	500	500
Emprunt décembre 2011 et assimilation janvier 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1 000	1 069	36	1 000	1 065
Emprunt mars 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	816	19	750	785
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				**–**	**(13)**	**–**	**–**	**(8)**
VINCI SA (*)				**–**	**(13)**	**–**	**–**	**(8)**
Dettes financières à long terme				**3 369**	**3 512**	**62**	**3 119**	**3 215**

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

21.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose d'un montant de 10,5 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,5 milliards d'euros de trésorerie nette gérée (voir note E.21.2.2 Trésorerie nette gérée) et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles (voir note E.21.2.3 Lignes de crédit revolver).

21.2.1 Échéancier des dettes

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2014, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014 Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	(12 984)	(11 868)	(450)	–	–	(1 001)	(3 629)	(6 787)
Flux d'intérêts	–	(3 109)	(203)	(124)	(166)	(491)	(1 231)	(894)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières			–	–	–	–	–	–
Capital	(5 549)	(5 490)	(32)	(241)	(589)	(847)	(2 571)	(1 209)
Flux d'intérêts	–	(621)	(69)	(44)	(74)	(143)	(191)	(100)
Emprunts liés aux contrats de location-financement			–	–	–	–	–	–
Capital	(78)	(78)	(8)	(8)	(12)	(19)	(26)	(4)
Flux d'intérêts	–	(5)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	–
Dettes financières à long terme	**(18 611)**	**(21 170)**	**(763)**	**(418)**	**(842)**	**(2 502)**	**(7 651)**	**(8 995)**
Billets de trésorerie	(999)	(999)	(999)	–	–	–	–	–
Autres dettes financières courantes	(69)	(69)	(69)	–	–	–	–	–
Découverts bancaires	(921)	(921)	(921)	–	–	–	–	–
Comptes courants financiers passifs	(96)	(96)	(96)	–	–	–	–	–
I – Dettes financières	**(20 695)**	**(23 254)**	**(2 847)**	**(418)**	**(842)**	**(2 502)**	**(7 651)**	**(8 995)**
II – Actifs financiers	**6 626** (*)							
Instruments dérivés passifs	(500)	(453)	(13)	(39)	(37)	(80)	(196)	(87)
Instruments dérivés actifs	1 288	1 444	80	74	71	216	561	442
III – Instruments financiers dérivés	**788**	**991**	**67**	**35**	**34**	**136**	**365**	**355**
Endettement financier net (I + II + III)	**(13 281)**	**–**						
Dettes fournisseurs	**(7 620)**	**(7 620)**	**(6 917)**	**(313)**	**(198)**	**(73)**	**(110)**	**(8)**

(*) Dont 6,5 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 3,7 milliards d'euros et de disponibilités pour 2,7 milliards d'euros (voir note E.21.2.2 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2014, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,2 ans (5,7 ans au 31 décembre 2013). Elle est de 5,8 ans pour les filiales concessionnaires, de 3 ans pour les holdings (y compris VINCI Immobilier) et de 3,6 ans pour le contracting.

21.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

	31/12/2014			
(en millions d'euros)	**Concessions**	**Contracting**	**Holdings et immobilier**	**Total**
Équivalents de trésorerie	**191**	**425**	**3 099**	**3 716**
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	60	125	650	835
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	131	300	2 449	2 880
Disponibilités	**94**	**1 811**	**791**	**2 696**
Découverts bancaires	**–**	**(617)**	**(303)**	**(921)**
Trésorerie nette	**284**	**1 619**	**3 588**	**5 491**
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**66**	**64**	**6**	**136**
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	–	12	5	18
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	34	–	36
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	65	17	1	83
Billets de trésorerie émis	**–**	**–**	**(999)**	**(999)**
Autres dettes financières courantes	**(6)**	**(63)**	**–**	**(69)**
Solde des comptes courants de trésorerie	**1 021**	**2 552**	**(3 592)**	**(19)**
Trésorerie nette gérée	**1 365**	**4 171**	**(996)**	**4 540**

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

	31/12/2013			
(en millions d'euros)	**Concessions**	**Contracting**	**Holdings et immobilier**	**Total**
Équivalents de trésorerie	**282**	**429**	**2 759**	**3 469**
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	147	77	313	537
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	134	352	2 446	2 932
Disponibilités	**137**	**1 453**	**546**	**2 136**
Découverts bancaires	**(3)**	**(469)**	**(181)**	**(653)**
Trésorerie nette	**416**	**1 413**	**3 123**	**4 952**
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**57**	**76**	**6**	**140**
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	–	1	5	6
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	7	67	–	74
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	51	9	1	60
Billets de trésorerie émis	**–**	**–**	**(969)**	**(969)**
Autres dettes financières courantes	**(4)**	**(5)**	**–**	**(10)**
Solde des comptes courants de trésorerie	**(942)**	**3 038**	**(2 101)**	**(5)**
Trésorerie nette gérée	**(473)**	**4 522**	**59**	**4 108**

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 1,8 milliard d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2014 un encours de placements de 0,8 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placement utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placement et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2014, ces placements représentent un encours de 2 milliards d'euros, dont 0,3 milliard d'euros pour les concessions et 1,6 milliard d'euros pour le contracting.

21.2.3 Lignes de crédit revolver

En mai 2014, VINCI, ASF et Cofiroute ont renégocié leurs lignes de crédit revolver. Les trois lignes de crédit ont désormais une maturité commune de cinq ans portant l'échéance à mai 2019, assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs. Les montants autorisés pour VINCI et ASF ont été ramenés à respectivement 3 830 millions d'euros et 1 670 millions d'euros (contre 4 000 millions d'euros et 1 785 millions d'euros avant amendement).

Au 31 décembre 2014, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2014	Autorisations au 31/12/2014	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	–	3 830	–	3 830	–
ASF : crédit syndiqué	–	1 670	–	1 670	–
Cofiroute : crédit syndiqué	–	500	–	500	–
Total	**–**	**6 000**	**–**	**6 000**	**–**

21.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2014 d'un programme de billets de trésorerie de 2,5 milliards d'euros pour VINCI SA et de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Le programme VINCI SA est en outre noté P2 par Moody's. Au 31 décembre 2014, seul VINCI SA avait utilisé son programme à hauteur de 999 millions d'euros.

21.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers.
Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrat de financement	Montant autorisé	Montant utilisé	Ratio (*)	Seuil	Niveau atteints au 31/12/2014
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	2 815	2 815	EFN consolidé / Ebitda consolidé	< ou = 7	4,4
				Ebitda consolidé / frais financiers consolidés	> 2,2	5,6
	Ligne de crédit syndiquée	1 670	–	EFN consolidé (**) / CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	4,4
				CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	5,5

(*) EFN = endettement financier net ;
CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;
Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.
(**) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

21.2.6 Notations de crédit

Le 31 mars 2014, l'agence de notation Standard & Poor's a amélioré la note de crédit long terme du Groupe, de BBB+ à A-, avec une perspective stable.
Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A-	Stable	A2

22. Informations relatives à la gestion des risques financiers

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est normalement assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VFI), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.
Afin de gérer ses expositions aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2014	31/12/2013
(en millions d'euros)	**Note**	**Juste valeur (*)**	**Juste valeur (*)**
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	22.1.2	993	612
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	22.1.3	(207)	(172)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	22.1.4	44	36
Dérivés de taux		**830**	**476**
Dérivés de change : couverture de juste valeur	22.3.1	(35)	(40)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	22.3.1	(2)	7
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	22.3.1	(1)	1
Dérivés de change		**(38)**	**(32)**
Autres dérivés		**(4)**	**(3)**
Total des instruments dérivés		**788**	**441**

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 130 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 124 millions d'euros au 31 décembre 2013.

22.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.
Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.
S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling du Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent, selon les cas, être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2014 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
(en millions d'euros)	**Dette**	**Quote-part**	**Taux**	**Dette**	**Quote-part**	**Taux**	**Dette**	**Quote-part**	**Taux**	**Dette**	**Taux**
Concessions	11 268	81 %	4,90 %	618	4 %	3,87 %	1 972	14 %	0,89 %	13 858	4,29 %
Contracting	199	90 %	4,25 %	–	0 %	0,00 %	23	10 %	1,70 %	222	3,99 %
Holdings	2 063	61 %	3,73 %	–	0 %	0,00 %	1 299	39 %	0,73 %	3 362	2,57 %
Total au 31/12/2014	**13 530**	**78 %**	**4,72 %**	**618**	**4 %**	**3,87 %**	**3 294**	**19 %**	**0,83 %**	**17 441**	**3,95 %**
Total au 31/12/2013	**13 741**	**77 %**	**4,81 %**	**616**	**3 %**	**4,38 %**	**3 493**	**20 %**	**0,93 %**	**17 850**	**4,03 %**

	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
(en millions d'euros)	**Dette**	**Quote-part**	**Taux**	**Dette**	**Quote-part**	**Taux**	**Dette**	**Quote-part**	**Taux**	**Dette**	**Taux**
Concessions	9 131	66 %	4,49 %	418	3 %	3,13 %	4 308	31 %	1,43 %	13 858	3,50 %
Contracting	197	89 %	4,26 %	–	0 %	0,00 %	25	11 %	1,49 %	222	3,95 %
Holdings	280	8 %	3,65 %	–	0 %	0,00 %	3 082	92 %	1,57 %	3 362	1,74 %
Total au 31/12/2014	**9 608**	**55 %**	**4,46 %**	**418**	**2 %**	**3,13 %**	**7 415**	**43 %**	**1,49 %**	**17 441**	**3,17 %**
Total au 31/12/2013	**8 828**	**49 %**	**4,90 %**	**556**	**3 %**	**3,23 %**	**8 467**	**47 %**	**1,83 %**	**17 850**	**3,39 %**

22.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat, compte tenu :
- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2014 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2014			
	Résultat		Capitaux propres	
(en millions d'euros)	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité – 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité – 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(21)	21	–	–
Actifs à taux variable après couverture comptable	11	(11)	–	–
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	11	(11)	–	–
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	–	–	93	(96)
Total	**1**	**(1)**	**93**	**(96)**

22.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur avaient les caractéristiques suivantes :

	31/12/2014					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2	150	2 968	4 264	7 384	**993**

	31/12/2013					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	3	2	1 743	4 919	6 667	**612**

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

22.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couverture de flux de trésorerie ».

Couverture des flux de trésorerie « certains »

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêts des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie « hautement probables »

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2020. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2014, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de – 28 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2014					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	15	318	575	297	1 205	(178)
FRA (Forward Rate Agreement)	2 400	800	–	–	3 200	(1)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	–	–	–	–	–	–
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	**2 415**	**1 118**	**575**	**297**	**4 405**	**(179)**
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)	**–**	**4**	**633**	**130**	**767**	**(28)**
Total	**2 415**	**1 122**	**1 208**	**427**	**5 172**	**(207)**

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2014 se réalisent :

	Situation au 31/12/2014				
		Flux de trésorerie attendus			
(en millions d'euros)	**Juste valeur**	**< 1 an**	**entre 1 et 2 ans**	**entre 3 et 5 ans**	**> 5 ans**
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables (*)	**(28)**	–	(28)	–	

(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2014, au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

	Situation au 31/12/2014				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
(en millions d'euros)		**< 1 an**	**entre 1 et 2 ans**	**entre 3 et 5 ans**	**> 5 ans**
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(182)	(47)	(38)	(60)	(37)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(80)	(39)	(23)	(28)	9
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	**(262)**	**(85)**	**(61)**	**(88)**	**(28)**

Au 31 décembre 2013, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

	31/12/2013					
(en millions d'euros)	**< 1 an**	**entre 1 et 2 ans**	**entre 3 et 5 ans**	**> 5 ans**	**Notionnel**	**Juste valeur**
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	103	73	1 017	295	1 488	(176)
FRA (Forward Rate Agreement)	3 000	–	–	–	3 000	1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	3	3	54	–	59	(5)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains	**3 106**	**76**	**1 071**	**295**	**4 547**	**(180)**
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)	**–**	**–**	**4**	**633**	**637**	**8**
Total	**3 106**	**76**	**1 075**	**928**	**5 184**	**(172)**

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2013 se réalisent :

	Situation au 31/12/2013				
		Flux de trésorerie attendus			
(en millions d'euros)	**Juste valeur**	**< 1 an**	**entre 1 et 2 ans**	**entre 3 et 5 ans**	**> 5 ans**
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables (*)	**8**	**–**	**–**	**8**	**–**

(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

22.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

	31/12/2014					
(en millions d'euros)	**< 1 an**	**entre 1 et 2 ans**	**entre 3 et 5 ans**	**> 5 ans**	**Notionnel**	**Juste valeur**
Swaps de taux d'intérêt	41	–	1 000	–	1 041	50
FRA (Forward Rate Agreement)	7 396	5 691	–	–	13 087	(6)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	–	–	–	–	–	–
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	**7 437**	**5 691**	**1 000**	**–**	**14 128**	**44**

	31/12/2013					
(en millions d'euros)	**< 1 an**	**entre 1 et 2 ans**	**entre 3 et 5 ans**	**> 5 ans**	**Notionnel**	**Juste valeur**
Swaps de taux d'intérêt	1 230	41	1	130	1 401	36
FRA (Forward Rate Agreement)	3 729	–	–	–	3 729	1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	130	–	–	–	130	–
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	**5 089**	**41**	**1**	**130**	**5 260**	**36**

Ces opérations sont principalement des swaps ou des FRA (Forward Rate Agreement) à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).
Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a notamment développé une stratégie de fixation à horizon deux ans des dettes à taux variable par l'intermédiaire de FRA.

22.2 Risque de change

22.2.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

	31/12/2014					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	–	–	162	226	388	(35)
Dérivés de change : couverture de juste valeur	**–**	**–**	**162**	**226**	**388**	**(35)**
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	12	–	219	108	339	(2)
Change à terme	–	–	–	–	–	–
Dérivés de change : couverture d'investissement net	**12**	**–**	**219**	**108**	**339**	**(2)**
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	69	28	1	–	98	(1)
Change à terme	20	–	–	–	20	–
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	**90**	**28**	**1**	**–**	**118**	**(1)**
Total des instruments dérivés de change	**101**	**28**	**381**	**334**	**845**	**(38)**

	31/12/2013					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	–	–	162	226	388	(40)
Dérivés de change : couverture de juste valeur	**–**	**–**	**162**	**226**	**388**	**(40)**
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	59	–	170	38	267	7
Change à terme	70	–	–	–	70	–
Dérivés de change : couverture d'investissement net	**129**	**–**	**170**	**38**	**337**	**7**
Swaps de devises (yc Cross Currency Swaps)	32	8	5	–	45	1
Change à terme	98	5	4	–	107	–
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	**130**	**13**	**9**	**–**	**152**	**1**
Total des instruments dérivés de change	**259**	**13**	**341**	**264**	**876**	**(32)**

22.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
Euro	18 167	97,6 %	18 233	97,7 %
Franc suisse	257	1,4 %	247	1,3 %
Yen	117	0,6 %	98	0,5 %
Dollar américain	22	0,1 %	21	0,1 %
Livre Sterling	–	0,0 %	10	0,1 %
Autres devises	48	0,3 %	46	0,2 %
Total des dettes à long terme	**18 611**	**100,0 %**	**18 655**	**100,0 %**

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.
Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change.

22.2.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 72 % dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes et pour une large part en euros et en dollars lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (Cross Currency Swaps) et par des achats ou ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, VINCI ne couvre généralement pas le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

22.2.4 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2014			
Devises	**USD (dollar américain)**	**RUB (rouble russe)**	**CHF (franc suisse)**	**CLP (peso chilien)**
Cours de clôture	1,2141	72,337	1,2024	737,297
Exposition	341	(27)	31	(32)
Couverture	(216)	30	(30)	–
Position nette	**124**	**4**	**2**	**(32)**

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les comptes de 9 millions d'euros avant impôt.

22.3 Accords de compensation

Au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour certains de ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés, présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

	31/12/2014			31/12/2013		
(en millions d'euros)	**Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)**	**Impact des accords de compensation**	**Total**	**Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)**	**Impact des accords de compensation**	**Total**
Instruments dérivés actifs	1 288	(328)	960	902	(292)	609
Instruments dérivés passifs	(500)	328	(172)	(461)	292	(169)
Instruments dérivés nets	**788**		**788**	**441**		**441**

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

22.4 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement…), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ 33 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédit documentaire…). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.20.3 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.
En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2014, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

22.5 Risque actions

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 35 614 382 actions VINCI (soit 6 % du capital) acquises au prix moyen de 43,81 euros. S'agissant d'actions autodétenues, une variation à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite.

22.6 Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité. Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France, dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clauses de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne).

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2014, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 38 %.

23. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2014	Catégories comptables [1]							Juste valeur			
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	**Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe**	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	**Juste valeur de la classe**
Titres de participation cotés			–	1			1	1	–	–	1
Titres de participation non cotés			–	125			125	–	–	125	125
Prêts et créances financières	–	–	–	–	805	–	805	–	805	–	805
I – Actifs financiers non courants [2]	**–**	**–**	**–**	**125**	**805**	**–**	**930**	**1**	**805**	**125**	**930**
II – Instruments dérivés actifs	**265**	**1 023**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 288**	**–**	**1 288**	**–**	**1 288**
Actifs financiers de gestion de trésorerie			136				136	18	119	–	136
Comptes courants financiers actifs			77				77	77	–	–	77
Équivalents de trésorerie			3 716				3 716	835	2 880 [3]	–	3 716
Disponibilités			2 696				2 696	2 696	–	–	2 696
III – Actifs financiers courants	**–**	**–**	**6 624**	**–**	**–**	**–**	**6 624**	**3 625**	**2 999**	**–**	**6 624**
Total actif	**265**	**1 023**	**6 624**	**125**	**805**	**–**	**8 842**	**3 626**	**5 092**	**125**	**8 842**
Emprunts obligataires						(12 984)	(12 984)	(13 177)	(1 031)	–	(14 208)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(5 549)	(5 549)	(1 900) [4]	(3 877)	–	(5 777)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(78)	(78)	–	(78)	–	(78)
IV – Dettes financières à long terme						**(18 611)**	**(18 611)**	**(15 076)**	**(4 986)**	**–**	**(20 062)**
V – Instruments dérivés passifs	**(222)**	**(278)**				**–**	**(500)**	**–**	**(500)**	**–**	**(500)**
Autres dettes financières courantes						(1 068)	(1 068)	–	(1 068)	–	(1 068)
Comptes courants financiers passifs						(96)	(96)	(96)	–	–	(96)
Découverts bancaires						(921)	(921)	(921)	–	–	(921)
VI – Passifs financiers courants						**(2 084)**	**(2 084)**	**(1 016)**	**(1 068)**	**–**	**(2 084)**
Total passif	**(222)**	**(278)**	**–**	**–**	**–**	**(20 695)**	**(21 195)**	**(16 093)**	**(6 554)**	**–**	**(22 647)**
Total	**43**	**745**	**6 624**	**125**	**805**	**(20 695)**	**(12 353)**	**(12 467)**	**(1 462)**	**125**	**(13 804)**

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.15 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2014.

31/12/2013	Catégories comptables [1]							Juste valeur			
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	**Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe**	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	**Juste valeur de la classe**
Titres de participation cotés			–	1			1	1	–	–	1
Titres de participation non cotés			–	173			173	–	–	173	173
Prêts et créances financières	–	–	–	–	568	–	568	–	568	–	568
I – Actifs financiers non courants [2]	**–**	**–**	**–**	**173**	**568**	**–**	**742**	**1**	**568**	**173**	**742**
II – Instruments dérivés actifs	**216**	**685**	**–**	**–**	**–**	**–**	**902**	**–**	**902**	**–**	**902**
Actifs financiers de gestion de trésorerie			140				140	6	134		140
Comptes courants financiers actifs			46				46	46	–		46
Équivalents de trésorerie			3 469				3 469	537	2 932 [3]		3 469
Disponibilités			2 136				2 136	2 136			2 136
III – Actifs financiers courants	**–**	**–**	**5 791**	**–**	**–**	**–**	**5 791**	**2 725**	**3 066**	**–**	**5 791**
Total actif	**216**	**685**	**5 791**	**173**	**568**	**–**	**7 434**	**2 726**	**4 536**	**173**	**7 434**
Emprunts obligataires						(11 663)	(11 663)	(11 777)	(825)	–	(12 601)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(6 905)	(6 905)	(2 404) [4]	(4 418)	–	(6 823)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(87)	(87)	–	(87)	–	(87)
IV – Dettes financières à long terme	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(18 654)**	**(18 654)**	**(14 181)**	**(5 330)**	**–**	**(19 511)**
V – Instruments dérivés passifs	**(179)**	**(282)**				**–**	**(461)**	**–**	**(461)**	**–**	**(461)**
Autres dettes financières courantes						(979)	(979)	–	(979)	–	(979)
Comptes courants financiers passifs						(51)	(51)	(51)	–	–	(51)
Découverts bancaires						(653)	(653)	(653)	–	–	(653)
VI – Passifs financiers courants						**(1 683)**	**(1 683)**	**(704)**	**(979)**	**–**	**(1 683)**
Total passif	**(179)**	**(282)**	**–**	**–**	**–**	**(20 337)**	**(20 798)**	**(14 885)**	**(6 769)**	**–**	**(21 654)**
Total	**37**	**404**	**5 791**	**173**	**568**	**(20 337)**	**(13 364)**	**(12 160)**	**173**	**173**	**(14 220)**

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.15 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP (partenariats public-privé)

24. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées

24.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
VINCI Autoroutes						
Groupe ASF						
ASF 2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2033	Actif incorporel.
Escota 459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2027	Actif incorporel.
Cofiroute						
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2031	Actif incorporel.
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086	Actif incorporel.
Arcour						
A19 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070	Actif incorporel.
VINCI Airports						
Société concessionnaire ANA 10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063	Actif incorporel.
Cambodia Airports (SCA) Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2040	Actif incorporel.
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroport dans la région de Nantes	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065	Actif incorporel.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Autres concessions						
Consortium Stade de France	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Actif incorporel.
MMArena Stade du Mans (France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Caraibus – Transport collectif en site propre (Martinique)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.

24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Groupe ASF	1 681	2 072
Cofiroute	584	772
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	370	374
VINCI Park (*)	–	85
Autres	54	79
Total	**2 689**	**3 383**

(*) Déconsolidé le 4 juin 2014.

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés autoroutières (groupe ASF, Cofiroute) concernent pour l'essentiel les engagements d'investissement pris par les sociétés concessionnaires d'autoroutes dans le cadre des contrats de plan pluriannuels.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour) sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	600
Autres sociétés concessionnaires			23

Les financements de projets sont sans recours contre VINCI SA.

24.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et de PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe sont engagées, le cas échéant, à réaliser des investissements. Au 31 décembre 2014, les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats de concession et PPP, modèle de la créance financière et/ou mixte, s'élèvent à 50 millions d'euros et concernent la société Caraibus.

Pour les sociétés de projet en partenariat public-privé, celles-ci reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leurs investissements.

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élèvent à 74 millions d'euros, dont 37 millions d'euros pour le parking des loueurs de Nice et 37 millions d'euros pour MMArena Stade du Mans.

25. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

25.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement) à l'international						
A5 Malsch-Offenburg A-Modell 60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies (Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.
GRANVIA (voie express R1) (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Ohio River Bridges East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (États-Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
Infrastructures ferroviaires						
Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.14.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises.

G. Autres notes

26. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :
• la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
• les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.
Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

26.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2014 et 2013 selon le détail suivant :

	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations	11 831	10 424
Charges sociales patronales	7 933	6 016
Avantages postérieurs à l'emploi	642	2 393
Indemnités de fin de contrat de travail	1 864	–
Paiements en actions (*)	6 091	6 129
Jetons de présence	1 014	994

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note E.18 Paiements en actions.

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2014 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2014, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 64,3 millions d'euros (53,5 millions d'euros au 31 décembre 2013).

26.2 Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.14.2 Informations financières agrégées.
Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) est actionnaire de VINCI à hauteur de 5,3 %. VINCI Construction Grands Projets et Qatari Diar détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), consolidée par mise en équivalence. Cette société, dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international, a réalisé une activité de 327 millions d'euros en 2014.
Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels Qatari Diar est susceptible de détenir une participation.
Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

27. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

27.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Contrats de location simple	1 098	1 164
Obligations d'achat et d'investissement (*)	167	246
Redevances fixes VINCI Park (**)	–	271

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP).
(**) Déconsolidé le 4 juin 2014.

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 098 millions d'euros au 31 décembre 2014 (1 164 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 668 millions d'euros de contrats immobiliers (765 millions d'euros au 31 décembre 2013), 362 millions d'euros de contrats mobiliers (340 millions d'euros au 31 décembre 2013) et 68 millions d'euros de droits de fortage (exploitation de carrières) (59 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier, Eurovia et VINCI Energies.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

		Paiements dus par période		
(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 098	338	614	146
Obligations d'achat et d'investissement (*)	167	107	61	–

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

27.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Sûretés réelles	36	36
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées (*)	69	59
Autres engagements donnés (reçus)	282	246

(*) Quote-part du Groupe sur un montant d'engagement total de 156 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 140 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession et PPP, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement VINCI Energies et Eurovia.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contregaranties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :
- en note E.14.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises ;
- en note E.16.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite ;
- en note F.24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.24.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte.

Autres engagements donnés (reçus)

Les garanties de passif accordées par le Groupe dans le cadre de la cession de VINCI Park garantissent notamment l'existence des sociétés et du patrimoine de VINCI Park, la régularité de ses contrats ainsi que l'absence d'autres litiges en cours que ceux déclarés au moment de la cession.
Elles portent également sur l'exactitude des comptabilités des sociétés constituant VINCI Park et de leur situation fiscale vis-à-vis des administrations compétentes. Elles pourraient aussi être engagées si d'éventuelles pollutions de parkings non révélées lors de la cession et susceptibles d'engendrer des coûts additionnels de dépollution ou de remise en état venaient à être découvertes.

En 2014, le Groupe a souscrit deux émissions obligataires de la Foncière du Montout (société portant le futur stade de l'Olympique lyonnais) pour un montant de 80 millions d'euros. Le Groupe bénéficie, au titre des sommes prêtées, d'une garantie de remboursement de la part du département du Rhône et d'une promesse d'achat consentie par la société Pathé. Ces garanties sont activables en cas de non-remboursement des sommes prêtées à l'échéance et/ou en cas de défaut de la Foncière du Montout.

28. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
(en millions d'euros)	2014	%	2013	%	2014	%	2013	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,2	88 %	7,9	87 %	8,7	89 %	8,6	88 %
VINCI SA	0,4	5 %	0,4	4 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	6,8	84 %	7,6	83 %	8,3	85 %	8,3	84 %
Prestations et diligences directement liées	0,7	9 %	0,9	10 %	0,7	7 %	1,0	10 %
VINCI SA	0,1	1 %	0,2	2 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	0,6	7 %	0,7	7 %	0,3	4 %	0,6	6 %
Sous-total audit	**7,9**	**97 %**	**8,8**	**97 %**	**9,4**	**96 %**	**9,6**	**98 %**
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,3	3 %	0,3	3 %	0,3	4 %	0,1	1 %
Autres	–	0 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %
Sous-total autres prestations	**0,3**	**3 %**	**0,3**	**3 %**	**0,3**	**4 %**	**0,2**	**2 %**
Total	**8,2**	**100 %**	**9,1**	**100 %**	**9,7**	**100 %**	**9,8**	**100 %**

H. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du 31 décembre 2014 sont les suivants :

• La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de 11 personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente, ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence (*) et à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. Par jugement du 17 décembre 2013, le tribunal de grande instance de Paris a déclaré irrecevables les demandes formulées par la Région Île-de-France et déclaré son action prescrite. La Région Île-de-France a interjeté appel de cette décision en janvier 2014. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

• Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater central). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

• La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre une vingtaine d'entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation de ces entreprises prononcée par le Conseil de la concurrence (*) le 21 mars 2006.
En juillet 2014, la SNCF a demandé au tribunal de prononcer la nullité de ces marchés conclus en 1993 et croit pouvoir solliciter la restitution du prix payé à l'époque en conservant gratuitement la jouissance des ouvrages qu'elle a réceptionnés et qu'elle exploite depuis une quinzaine d'années. Le Groupe estime ces prétentions excessives et infondées et considère, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

• La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RMD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,37 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues au cours de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

• La société Soletanche Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba, en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT, de son côté, fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 50 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

• La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadiens. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013 car le maître d'ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario, dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 55 millions de dollars canadiens au titre des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

• Le 13 juin 2013, la Fédération française de rugby (FFR) a assigné le Consortium Stade de France (CSDF) devant le tribunal de grande instance de Paris, invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de quinze ans. La FFR fait valoir que, dès l'origine, cette convention aurait contenu un déséquilibre, inhérent à sa structure et aux conditions de sa conclusion, lequel se serait accentué dans le cadre de son exécution. La FFR invoque un préjudice qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par le CSDF. La FFR reproche également au CSDF d'avoir profité de la notoriété du XV de France pour promouvoir et vendre ses produits, ce au travers d'opérations promotionnelles, d'organisation de jeux ou d'usages de l'image de la FFR lui causant prétendument un préjudice de 50 milliers d'euros. Par ailleurs, la FFR réclame au CSDF l'indemnisation du préjudice, évalué par elle à 1,5 million d'euros au titre du préjudice d'image, et à 754 milliers d'euros, en réparation du préjudice économique et financier que lui aurait causé l'annulation du match de rugby France-Irlande prévu le 11 février 2012 et reporté au 4 mars 2012. Cette annulation avait été décidée en raison des conditions météorologiques qui avaient provoqué le gel de la pelouse. Le CSDF conteste le bien-fondé de l'ensemble de ces demandes. Dans chacune de ces deux procédures, un sursis à statuer a été ordonné, dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR devant le tribunal administratif de Paris. Par une requête introduite le 17 mai 2013, la FFR a demandé en effet au tribunal administratif d'annuler certaines clauses du contrat de concession qu'elle prétend être de caractère réglementaire et contraires à certaines dispositions du Code des sports, et d'enjoindre à l'État de saisir le juge du contrat afin que celui-ci décide d'une éventuelle résolution du contrat s'il le juge nécessaire. Par un jugement en date du 3 octobre 2014, le tribunal administratif a rejeté la requête de la FFR, laquelle a fait appel du jugement devant la cour administrative d'appel de Paris par requête en date du 5 décembre 2014. Par ailleurs, par des conclusions en date du 19 novembre 2014, la FFR s'est désistée de son action devant le tribunal de grande instance de Paris dans l'instance concernant l'annulation du match France-Irlande et annonce son intention de saisir le tribunal de Bobigny compte tenu de l'exception d'incompétence territoriale soulevée *in limine litis* par le CSDF. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

(*) Devenu Autorité de la concurrence.

I. Événements postérieurs à la clôture

29. Affectation du résultat 2014

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2015, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 avril 2015 un dividende de 2,22 euros par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2014 (1,00 euro par action), porterait le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action, lequel serait versé le 29 avril 2015 (avec détachement du coupon le 27 avril 2015).

30. Autres événements postérieurs à la clôture

30.1 Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France.

Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet, élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires, n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État à fin janvier.
C'est dans ce contexte que le Premier ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé, le 27 janvier 2015, de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février 2015.

Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

J. Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014

Sociétés contrôlées

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Cofiroute	IG	100,00	IG	83,33
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00	IG	100,00
ANA (Portugal)	IG	100,00	IG	99,98
SCA – Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO – aéroports du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI – aéroport de Grenoble Isère	IG	100,00	IG	99,00
SEACA – aéroport de Chambéry	IG	100,00	IG	100,00
SEACFA – aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne	IG	100,00	IG	99,00
SEAQC – aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	100,00	IG	99,00
SEAPB – aéroport de Poitiers Biard	IG	100,00	IG	100,00
Stades				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
Autres concessions et holdings				
Lucitea (Éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
Caraibus (Martinique)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SAS	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park (*)			IG	100,00
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
CEF Nord	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Lorraine-Alsace	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Cigma	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Dauphiné	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
Établissements Jean Graniou	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industrie Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Polynésie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Pau	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Bordeaux	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec IBDL	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Loire-Océan	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99

(*) Suite à l'ouverture du capital de VINCI Park en 2014 (cf. note B.2 Ouverture du capital de VINCI Park), la participation détenue dans le nouvel ensemble est désormais présentée parmi les sociétés mises en équivalence.

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cegelec Infra Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Portes de Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Énergie	IG	99,95	IG	99,95
Cegelec Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systemes IDF	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris	IG	100,00	IG	100,00
Cigma Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Saga Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Novintel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Mediterranée	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Imoptel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Telecom	IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction	IG	60,00	IG	60,00
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Missenard	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Elmo	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM IDF	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Maintenance Tertiaire Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies International & Systems				
Cegelec SAS (Power Plant) (France)	IG	100,00	IG	100,00
Jetec Ingenierie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Oil & Gas (France)	IG	100,00	IG	100,00
Mentor IMC Group (Royaume-Uni)	IG	100,00		
Cegelec Mobility (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PSC (France)	IG	100,00	IG	100,00
CG3N (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec CEM (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PES (France)	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (France)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Synerys (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Énergie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
Electrix Pty (Australie)	IG	100,00		
Electrix Ltd (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00		
VINCI Energies Europe				
Actemium Controlmatic GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Actemium Cegelec GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks & Solutions GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium BEA GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
H&F Industry GmbH (Allemagne)	IG	70,00	IG	70,00
Calanbau Brandschutzanlagen GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Fassadentechnik GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Wrede & Niedecken GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GFA Gesellschaft für Anlagenbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau – GFA Feuerschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Netztechnik GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Frankenluk Energieanlagenbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Energieanlagenbau Nord GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Energieanlagenbau Süd GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Hochspannung Leitungsbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühllager und Industriebau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Lagrange TWM GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
STINGL GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Fritz & Macziol Software und Computervertrieb GmbH (Allemagne)	IG	100,00		
Axians ICT Austria GmbH (Autriche)	IG	100,00		
Cegelec Infra Technics NV (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Building Services SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industry NV/SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec BV Netherlands (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication Solutions B.V. (Pays-Bas)	IG	100,00		
Graniou ATEM Polska Sp.zo.o (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
GA Energo technik s.r.o. (République tchèque)	IG	78,34	IG	78,34
Tiab (Roumanie)	IG	93,36	IG	92,40
Vinci Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Powerteam Electrical Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00		
Axians Networks Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00		
Emil Lundgren Vast AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Qbranch Aktiebolag (Suède)	IG	100,00		
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kreiegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Grossenbacher AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Micatel AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia				
Eurovia France				
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Bitumes Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie Industrielle des Fillers et Chaux	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	53,00	IG	53,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia International				
Eurovia Teerbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKBB – Sand + Kies Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19
GRANVIA Construction s.r.o (Slovaquie)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,36	IG	96,36
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lietuva (Lituanie)	IG	99,95	IG	97,11
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Enterprises Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Maintenance Services Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Imperial Paving (Canada)	IG	100,00		
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Probisa Chile (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
NAPC Ltd (Inde)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie	IG	82,99	IG	82,99
Eurovia autres activités				
Cardem	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	100,00	IG	100,00
SAR – Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	100,00
ETF	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction				
VINCI Construction France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de constructions	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Construction	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industriels en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
GTM Normandie-Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Est BTP	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment et Génie Civil de Lyon	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction International Network				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
SBTPC – Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Getelec TP (Guadeloupe)	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI plc (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investments Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Freyssinet	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bermingham (Canada)	IG	80,63	IG	72,47
Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Soletanche Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Zetas (Turquie)	IG	60,00	IG	60,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet de Mexico (Mexique)	(*) IG	78,98	MECO	39,49
Freyssinet UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Menard Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	IG	100,00	IG	100,00
Immer Pty Ltd (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Process (ex-Salvarem)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Support (ex-Essor)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	100,00
Spiecapag	IG	100,00	IG	100,00
Geocean	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Services	IG	100,00	IG	100,00
Cofor	IG	95,01	IG	95,01
Geostock	IG	90,00	IG	90,00
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

(*) Changement de méthode suite au rachat des minoritaires de Freyssinet SA (Espagne) en octobre 2014.

Sociétés mises en équivalence

MEEA : entreprise associée
MECO : coentreprise

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Axxès (France)	MEEA	35,46	MEEA	35,46
VINCI Airports				
SEARD – Aéroports de Rennes et Dinard (France)	MECO	49,00	MECO	49,00
ADP – Aéroports de Paris (France)	MEEA	8,00	MEEA	8,00
VINCI Concessions				
Autres infrastructures autoroutières et routières				
GRANVIA (Slovaquie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	MECO	53,62	MECO	53,62
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	MECO	33,29	MECO	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	MECO	58,51	MECO	58,51
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	MECO	35,00	MECO	35,00
Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Island Roads Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	MECO	37,27	MECO	37,27
NWCC – North West Concession Company (autoroute Moscou – Saint-Petersbourg, Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
WVB East End Partners (pont sur l'Ohio, États-Unis)	MECO	33,33	MECO	33,33
Gefyra (pont de Rion-Antirion, Grèce)	MEEA	57,45	MEEA	57,45
Aegean Motorway (autoroute Maliakos – Kleidi, Grèce)	MEEA	13,75	MEEA	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina – Corinthe – Patras, Grèce)	MEEA	29,90	MEEA	29,90
Coentunnel (tunnel, Pays-Bas)	MEEA	20,79	MEEA	20,79
Strait Crossing Development Inc (pont de la Confédération, Canada)	MEEA	19,90	MEEA	19,90
MRDC Operations Corporation (Canada)	MEEA	25,00	MEEA	25,00
Infrastructures ferroviaires				
LISEA (France)	MECO	33,40	MECO	33,40
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek – Belgique)	MECO	28,03	MECO	28,03
Rhônexpress (France)	MECO	35,20	MECO	35,20
Synerail (France)	MECO	30,00	MECO	30,00
Stades				
Stade Bordeaux Atlantique (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Nice Eco Stadium (France)	MEEA	50,00	MEEA	50,00
Autres concessions et holdings				
Baméo (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Infra Foch (holding VINCI Park)	MEEA	24,67		
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Evesa (France)	MECO	26,00	MECO	26,00
Ceritex (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Synerail Exploitation (France)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
VINCI Energies International Systems				
Exprom (Maroc)	MECO	49,67	MECO	49,67
VINCI Energies Europe				
PMS (Allemagne)	MECO	33,30	MECO	33,30
Eurovia				
Eurovia France				
Carrières Roy	MECO	50,00	MECO	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	MEEA	30,00	MEEA	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Eurovia International				
South West Highways (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Bear Scotland Limited (Royaume-Uni)	MECO	37,50	MECO	37,50
Bremanger Quarry (Norvège)	MEEA	23,00	MEEA	23,00
VINCI Construction				
Soletanche Freyssinet				
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Soletanche Bachy CIMAS SA (Colombie)	MECO	50,00	MECO	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	MECO	49,00	MECO	49,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	MEEA	12,11	MEEA	12,11

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :
- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Comme indiqué dans la note A.3.1 de l'Annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte où les conséquences de la faible reprise économique en Europe, et en particulier en France, le ralentissement de l'économie mondiale ainsi que les tensions géopolitiques rencontrées dans certaines zones géographiques rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :
- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A.3.4 de l'Annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par les sociétés du Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A.3.17 et E.13 de l'Annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le Rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2015
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS — Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo — Philippe Bourhis — Alain Pons — Marc de Villartay

Comptes sociaux

Sommaire comptes sociaux

Compte de résultat 288
Bilan 289
Tableau des flux de trésorerie 290

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice 291
1. Opérations de financement 291
2. Actions autodétenues 291
3. Portefeuille titres 291

B. Règles et méthodes comptables 291
1. Immobilisations incorporelles 291
2. Immobilisations corporelles 292
3. Titres de participation 292
4. Créances clients et comptes rattachés 292
5. Créances et dettes en devises 292
6. Valeurs mobilières de placement 292
7. Instruments financiers 292
8. Actions autodétenues 292
9. Engagements de retraite 293
10. Autres provisions 293
11. Impôts sur les sociétés 293

C. Notes relatives au bilan 293
1. Immobilisations incorporelles et corporelles 293
2. Immobilisations financières 294
3. Actions propres 294
4. Charges à répartir 295
5. Capitaux propres 295
6. Autres fonds propres 296
7. Provisions 296
8. (Excédent)/Endettement financier net 296
9. Valeur de marché des produits dérivés 297
10. État des créances et des dettes 297
11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan 298
12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan 298

D. Notes relatives au compte de résultat 299
13. Résultat financier 299
14. Résultat exceptionnel 299
15. Impôts sur les bénéfices 299
16. Entreprises liées 299
17. Engagements donnés hors bilan 300
18. Rémunérations et effectifs 300

E. Événements postérieurs à la clôture 301
Affectation du résultat 2014 301

F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2014 301
Résultats financiers des cinq derniers exercices 302

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2014	2013
Chiffre d'affaires		13	12
Reprises sur provisions et transferts de charges		9	3
Autres produits d'exploitation		107	114
Produits d'exploitation		**130**	**130**
Autres achats et charges externes		(62)	(57)
Impôts et taxes		(8)	(5)
Salaires et charges sociales		(40)	(34)
Dotations aux amortissements		(4)	(7)
Dotations aux provisions		(1)	(1)
Autres charges d'exploitation		(1)	(1)
Charges d'exploitation		**(117)**	**(105)**
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun		**–**	**–**
Résultat d'exploitation		**13**	**25**
Produits de participations		2 573	763
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		53	33
Autres intérêts et produits assimilés		138	175
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		4	7
Différences positives de change		10	–
Reprises sur provisions et transferts de charges		92	266
Produits financiers		**2 870**	**1 243**
Charges liées à des participations		–	–
Intérêts et charges assimilés		(125)	(122)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(121)	(121)
Différences négatives de change		(10)	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(67)	(100)
Charges financières		**(322)**	**(344)**
Résultat financier	**13**	**2 548**	**900**
Résultat courant		**2 561**	**925**
Sur opérations de gestion		–	–
Sur opérations en capital		132	6
Reprises sur provisions et transferts de charges		2	180
Produits exceptionnels		**134**	**187**
Sur opérations de gestion		(1)	–
Sur opérations en capital		(17)	(6)
Dotations aux amortissements et provisions		(1)	(3)
Charges exceptionnelles		**(19)**	**(10)**
Résultat exceptionnel	**14**	**115**	**177**
Impôt sur les bénéfices	**15**	**116**	**(42)**
Résultat net		**2 792**	**1 060**

Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1	1	1
Immobilisations corporelles	1	4	5
Immobilisations financières	2	24 674	22 211
Actions propres	3	1 327	1 606
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	22	21
Total de l'actif immobilisé		**26 028**	**23 843**
Clients et comptes rattachés		101	119
Autres créances		302	103
Actions propres	3	225	171
Autres valeurs mobilières de placement	8	626	359
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	8	1 082	1 781
Disponibilités	8	2 165	2 216
Charges constatées d'avance	10	2	1
Total de l'actif circulant		**4 503**	**4 750**
Écarts de conversion actif		12	4
Total de l'actif		**30 543**	**28 597**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capital	5	1 475	1 504
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5	8 737	8 316
Réserve légale		150	144
Autres réserves		46	46
Report à nouveau		8 798	9 633
Résultat de l'exercice		2 792	1 060
Acomptes sur dividendes		(554)	(308)
Capitaux propres	**5**	**21 444**	**20 395**
Autres fonds propres	**6**	**500**	**500**
Provisions pour risques	**7**	**164**	**186**
Dettes financières	8	8 188	7 344
Autres dettes		237	167
Produits constatés d'avance	10	3	3
Total des dettes		**8 428**	**7 514**
Écarts de conversion passif		7	2
Total du passif		**30 543**	**28 597**

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2014	2013
Opérations d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation	15	31
Opérations financières et exceptionnelles	2 605	818
Impôts	115	(27)
Capacité d'autofinancement	**2 735**	**822**
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(118)	(4)
Total (I)	**2 617**	**818**
Opérations d'investissement		
Investissements d'exploitation	(1)	(1)
Cessions d'immobilisations	1	1
Investissements d'exploitation nets	**–**	**–**
Investissements financiers	(34)	(702)
Cessions de titres	130	
Investissements financiers nets	**96**	**(702)**
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	(812)	(223)
Total (II)	**(716)**	**(925)**
Opérations de financement		
Augmentations de capital	450	785
Dividendes distribués	(682)	(654)
Acomptes sur dividendes	(554)	(308)
Total (III)	**(786)**	**(177)**
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	**1 115**	**(284)**
Excédent/(Endettement) financier net au 1er janvier	**(758)**	**(474)**
Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre	**357**	**(758)**

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice

1. Opérations de financement

Au premier semestre 2014, VINCI a renégocié sa ligne de crédit syndiquée afin de profiter de l'amélioration des conditions de marché. Le montant de la ligne est passé de 4 milliards d'euros à 3 830 millions d'euros, avec une échéance étendue de deux ans au 14 mai 2019. Elle est assortie de deux options d'extension d'un an. Les commissions d'engagement et les marges de crédit ont été revues à la baisse.

Par ailleurs, en novembre, dans le cadre de son programme EMTN, VINCI SA a réalisé 2014 une émission obligataire de 250 millions d'euros à échéance novembre 2021 assortie d'un coupon à Euribor 3 mois plus 0,6 %.

2. Actions autodétenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI a acquis, au cours de l'exercice 2014, 15 964 711 titres pour une valeur de 808 millions d'euros, à un prix moyen de rachat de 50,63 euros.

VINCI a notamment conclu deux contrats d'achat d'actions avec un établissement financier, portant sur l'acquisition de deux blocs, l'un de 8 millions de titres (401 millions d'euros) et l'autre de 2 millions de titres (89 millions d'euros), dont le prix final a fait l'objet d'un ajustement en fonction des conditions de marché.
Le solde, soit 5 964 711 actions, a été acquis sur le marché pour un montant de 318 millions d'euros.

Le 23 octobre 2014, VINCI a procédé à l'annulation de 23 millions de titres autodétenus, qui représentaient une valeur d'achat de 957 millions d'euros.

La valeur brute au bilan des actions autodétenues est ainsi passée de 1 795 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 1 560 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, l'autodétention portait sur 35 614 382 actions (soit 6,04 % du capital). Ces actions sont soit affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et d'abondement des plans d'actionnariat salarié à l'international, soit destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externes, ou cédées, ou enfin annulées.

3. Portefeuille titres

Au cours de l'exercice 2014, VINCI a reçu de ses filiales 2 573 millions d'euros de dividendes.

VINCI a cédé sa participation dans SCA Pochentong à VINCI Airports pour une valeur de 130 millions d'euros.

Par ailleurs, VINCI a augmenté le capital de sa filiale SOC 55 de 32 millions d'euros et lui a consenti un prêt de 48 millions d'euros. SOC 55 participe au financement de la construction du Grand Stade de Lyon.

B. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour améliorer la présentation des comptes, VINCI présente les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération donnée sur la même ligne du compte de résultat que celle-ci selon la nature de l'opération : exploitation, financier, exceptionnel ou impôt.

1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation. La Société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et à la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flow des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en résultat exceptionnel.

4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement.

5. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture de change qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans la rubrique « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont éventuellement dépréciées en fin d'exercice lorsque celui-ci est supérieur à la dernière valeur liquidative.

7. Instruments financiers

Les emprunts (obligataires, bancaires, intra-groupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée de l'emprunt.
Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice. Une provision pour risques est dotée en compte de résultat en cas de perte latente uniquement si les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

8. Actions autodétenues

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».
Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions autodétenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.
Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. En revanche, les titres destinés à être annulés ne sont pas dépréciés.

Dans le cas où des plans feraient l'objet d'une couverture par le biais d'options d'achat d'actions (calls), les primes payées seraient enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance et en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions.

Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable. Les charges et produits associés aux actions autodétenues (provisions, plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues) sont comptabilisés en « résultat financier ».

9. Engagements de retraite

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite complémentaire) sont évalués, pour chaque régime existant, selon la méthode actuarielle prospective (méthode dite des unités de crédit projetées) sur la base d'évaluations externes effectuées lors de chaque clôture annuelle.

10. Autres provisions

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation.

11. Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI SA et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de certaines filiales sont prises en compte par la société mère comme un produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

C. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
Concessions, brevets, licences	8	–	–	8
Total immobilisations incorporelles	**8**	**–**	**–**	**8**
Terrains	3	–	–	3
Constructions	3	–	(1)	2
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7	–	–	7
Total immobilisations corporelles	**12**	**–**	**(1)**	**11**

Les immobilisations corporelles sont essentiellement utilisées pour les besoins de l'exploitation de VINCI ou de ses filiales. Certains immeubles peuvent toutefois faire l'objet de baux locatifs avec des tiers.

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Concessions, brevets, licences	7	1	–	8
Total immobilisations incorporelles	**7**	**1**	**–**	**8**
Constructions	2	–	–	2
Autres immobilisations corporelles	6	–	–	6
Total immobilisations corporelles	**8**	**1**	**–**	**8**

2. Immobilisations financières

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Apports	31/12/2014
Titres de participation	20 015	34	(16)	–	20 033
Créances rattachées à des participations	2 233	2 447	–	–	4 680
Autres titres immobilisés	5	–	–		5
Autres immobilisations financières	9				9
Total	**22 263**	**2 481**	**(16)**	**–**	**24 727**

Les principaux mouvements de titres de participation effectués dans l'exercice sont décrits dans la note A.3 : Faits marquants de l'exercice – Opérations sur le portefeuille titres.
L'augmentation des créances rattachées à des participations concerne essentiellement des prêts consentis par VINCI SA à ASF Holding et Cofiroute Holding.

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Titres de participation	36	1	(2)	35
Créances rattachées à des participations	9	2	–	11
Autres titres immobilisés	4	–	–	4
Autres immobilisations financières	3			3
Total	**52**	**3**	**(2)**	**53**

3. Actions propres

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2013/2014 et 2014/2015 :

Valeurs brutes

	Situation au 31/12/2013		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2014	
	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	40,13	1 606	51,35	676			41,60	(1 000)	43,97	1 282
Actions rachetées en vue de leur annulation			44,47	44	41,63	(957)	41,63	957	44,47	45
Sous-total autodétention directe		**1 606**		**720**		**(957)**		**(43)**		**1 327**
Compte de liquidité										
Sous-total immobilisations financières		**1 606**		**720**		**(957)**		**(43)**		**1 327**
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance	40,13	189	48,79	88	41,03	(86)	41,05	43	42,82	234
Sous-total actif circulant		**189**		**88**		**(86)**		**43**		**234**
Total opérations au comptant sur actions VINCI		**1 795**		**808**		**(1 043)**		**–**		**1 560**

Au cours de l'exercice 2014, VINCI a acquis 15 964 711 actions sur le marché pour un total de 808 millions d'euros, à un prix moyen de 50,63 euros par action. Les frais de négociation associés à ces rachats se sont élevés à 1 740 milliers d'euros.

En 2014, 2 095 200 actions autodétenues ont été utilisées comme suit :
- 2 085 948 actions ont été définitivement attribuées le 12 avril 2014 aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 12 avril 2014. Ces attributions d'actions ont généré une charge de 86 millions d'euros, couverte par une reprise de provision de même montant dotée à ce titre précédemment.
- 9 252 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'autres opérations d'actionnariat salarié.

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Actions propres (classées en actif immobilisé)				–
Actions propres (classées en actif circulant)	18		(10)	8
Total	**18**	**–**	**(10)**	**8**

Les provisions constituées antérieurement pour dépréciation des actions propres affectées à la couverture de plans d'actions de performance ont fait l'objet d'une reprise de 10 millions d'euros sur l'exercice.

Nombre d'actions

	Situation au 31/12/2013	Augmentations : rachats	Diminutions : cessions et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	Situation au 31/12/2014
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	40 025 895	13 164 711		(24 027 651)	29 162 955
Actions rachetées en vue de leur annulation		1 000 000	(23 000 000)	23 000 000	1 000 000
Sous-total autodétention directe	**40 025 895**	**14 164 711**	**(23 000 000)**	**(1 027 651)**	**30 162 955**
Compte de liquidité					
Sous-total immobilisations financières	**40 025 895**	**14 164 711**	**(23 000 000)**	**(1 027 651)**	**30 162 955**
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance	4 718 976	1 800 000	(2 095 200)	1 027 651	5 451 427
Sous-total actif circulant	**4 718 976**	**1 800 000**	**(2 095 200)**	**1 027 651**	**5 451 427**
Total opérations au comptant sur actions VINCI	**44 744 871**	**15 964 711**	**(25 095 200)**	**–**	**35 614 382**

Au 31 décembre 2014, VINCI détenait directement 35 614 382 de ses propres actions (soit 6,04 % du capital) pour un montant global de 1 560 millions d'euros.
5 451 427 actions (234 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'actions de performance et des opérations d'actionnariat salarié ; 29 162 955 actions (1 282 millions d'euros) étaient destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externes ou cédées et 1 000 000 d'actions (44 millions d'euros) étaient destinées à être annulées.

4. Charges à répartir

(en millions d'euros)	31/12/2013	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	31/12/2014
Charges à répartir	21	7	(6)	**22**

Les charges à répartir au 31 décembre 2014 comprennent les soldes des frais d'émission et primes de remboursement des émissions obligataires effectuées et de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée de 500 millions d'euros émis en 2006.

5. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	**1 504**	**8 316**	**9 515**	**1 060**	**20 395**
Affectation du résultat de l'exercice 2013 et dividendes distribués			378	(1 060)	(682)
Acompte sur dividendes 2014			(554)		(554)
Augmentations de capital	29	421			450
Réduction du capital	(58)		(900)		(957)
Résultat de l'exercice 2014				2 792	2 792
Provisions réglementées					
Capitaux propres au 31/12/2014	**1 475**	**8 737**	**8 439**	**2 792**	**21 444**

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2014 s'élève à 1 475 millions d'euros. Il est composé de 590 098 637 actions de 2,50 euros nominal.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice (450 millions d'euros) résultent des souscriptions au plan d'épargne Groupe pour près de 370 millions d'euros et des levées d'options de souscription pour 80 millions d'euros.

D'autre part, VINCI a procédé à l'annulation de 23 millions de titres autodétenus le 23 octobre 2014 pour une valeur d'achat de 957 millions d'euros.

Les dividendes distribués en 2014 se sont élevés à 1 236 millions d'euros, correspondant au solde du dividende versé au titre de l'exercice 2013 pour 682 millions d'euros (1,22 euro par action) et à l'acompte sur le dividende 2014 pour 554 millions d'euros (1,00 euro par action dont 0,45 euro à titre exceptionnel).

VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant supérieur à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'il possède directement ou indirectement au 31 décembre 2014.

Les créations d'actions de la période se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d'épargne Groupe	8 928 610	22	347	370
Exercices d'options de souscription d'actions	2 472 055	6	74	80
Réduction de capital	(23 000 000)	(58)	(900)	(957)
Total	**(11 599 335)**	**(29)**	**(479)**	**(508)**

6. Autres fonds propres

VINCI a émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée d'un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe optionnel de 6,25 % (31 millions d'euros), payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Ce coupon n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence. Après novembre 2015, le coupon devient variable et payable trimestriellement au taux d'Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

7. Provisions

			Reprises		
(en millions d'euros)	31/12/2013	Dotations	Utilisations	Sans objet	31/12/2014
Engagements de retraite et assimilés	29	1	(2)		28
Risques sur filiales	4				4
Autres provisions	153	61	(75)	(7)	132
Total	**186**	**62**	**(77)**	**(7)**	**164**

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés concernent exclusivement des bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraite est calculé sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,3 %	3,4 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 – 4 %	0 – 4 %
Taux de revalorisation des rentes	1,0 – 1,8 %	2,0 %

Les autres provisions couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 16 avril 2013 et du plan d'incitation à long terme décidé par le Conseil d'administration du 15 avril 2014. Les provisions dotées à ce titre en 2014 pour respectivement 34 millions d'euros et 10 millions d'euros tiennent compte de la probabilité estimée au 31 décembre 2014 d'attribution définitive de ces actions.

8. (Excédent)/Endettement financier net

(en millions d'euros)	2014	2013
Emprunts obligataires	3 374	3 119
Emprunts auprès d'établissements de crédit	–	–
Intérêts courus sur emprunts obligataires	66	66
Dettes financières à long terme	**3 440**	**3 185**
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	1	11
Autres emprunts et dettes financières divers	1 000	969
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	3 748	3 178
Dettes financières à court terme	**4 749**	**4 158**
Total dettes financières	**8 189**	**7 343**
Créances rattachées à des participations et prêts	**(4 669)**	**(2 224)**
OPCVM contrat de liquidité	(5)	(5)
Valeurs mobilières de placement	(625)	(359)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(1 082)	(1 781)
Disponibilités	(2 163)	(2 216)
Trésorerie court terme	**(3 875)**	**(4 361)**
(Excédent)/Endettement financier net	**(357)**	**758**

La position financière nette de VINCI est passée d'un endettement financier net de 758 millions d'euros au 31 décembre 2013 à un excédent financier net de 357 millions d'euros au 31 décembre 2014.

L'accroissement des dettes financières à long terme résulte de l'émission obligataire réalisée en 2014 pour un montant total de 250 millions d'euros (voir partie A : Faits marquants de l'exercice).

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à trois mois et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

9. Valeur de marché des produits dérivés

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché sur sa dette financière.
VINCI a également recours à ces instruments pour assurer les besoins de couverture de ses filiales.

Au 31 décembre 2014, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

(en millions d'euros)	**Valeur de marché**	**Notionnel**
Instruments de taux		
- Swaps de taux	207	3 210
- FRA (acheteurs)	(1)	3 200
- FRA (vendeurs)	1	3 200
Instruments de change		
- Ventes à terme	–	14
- Cross currency swaps	6	244

10. État des créances et des dettes

Créances au 31 décembre 2014

	Montant brut	**Dont**	
(en millions d'euros)		< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	4 680	26	4 654
Prêts et autres immobilisations financières	1	1	
Actif immobilisé	**4 681**	**27**	**4 654**
Créances clients et comptes rattachés	101	101	
Autres débiteurs	372	372	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 082	1 082	
Charges constatées d'avance	2	2	
Actif circulant	**1 557**	**1 557**	**–**
Total	**6 238**	**1 584**	**4 654**

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	**31/12/2013**	**Dotations**	**Reprises**	**31/12/2014**
Clients	1			1
Autres débiteurs	69		(1)	68
Total	**70**	**–**	**(1)**	**69**

Dettes au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Montant brut	Dont < 1 an	Dont de 1 à 5 ans	Dont > 5 ans
Emprunts obligataires	3 440	566	2 624	250
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Emprunts et dettes financières divers	999	999		
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 747	3 747		
Dettes financières	**8 188**	**5 313**	**2 624**	**250**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	19		
Dettes fiscales et sociales	17	17		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	–	–		
Autres dettes	200	200		
Produits constatés d'avance	3	3		
Autres dettes	**239**	**239**	**–**	**–**
Total	**8 428**	**5 553**	**2 624**	**250**

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous décompose, par date d'échéance, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs :

Échéancier dettes fournisseurs au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Inférieur à 30 jours	2	1
Entre 30 et 60 jours	2	1
Total	**4**	**2**

11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	66	66
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	16
Autres dettes fiscales et sociales	11	9
Autres dettes	1	–

12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	21	11
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	86	102
Autres	4	3
Disponibilités	34	32

D. Notes relatives au compte de résultat

13. Résultat financier

(en millions d'euros)	2014	2013
Produits perçus des participations	2 573	763
Frais financiers nets	(24)	(25)
Résultat de change	–	(1)
Provisions financières et divers	(1)	163
Résultat financier	**2 548**	**900**

Les produits perçus des participations correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Le poste « Provisions financières et divers » comprend principalement, en 2014 comme en 2013, les résultats associés aux opérations réalisées sur les actions autodétenues.

14. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2014	2013
Résultat sur opérations en capital		
– Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	–
– Cessions/apports de titres	114	–
Résultat sur opérations de gestion	(1)	–
Provisions exceptionnelles	1	177
Résultat exceptionnel	**115**	**177**

Le poste « Cessions/apports de titres » comprend en 2014 la cession de SCA Pochentong à VINCI Airports décrite dans la note A.3 : Faits marquants de l'exercice – Portefeuille titres.

15. Impôts sur les bénéfices

La ligne « Impôts sur les bénéfices » enregistre les produits et charges liés à l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort un produit net de 116 millions d'euros en 2014 contre une charge nette de 42 millions d'euros en 2013.
Au titre de l'exercice 2014, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élèvent à 678 millions d'euros (693 millions d'euros en 2013) et la charge d'impôt due par le groupe fiscal VINCI s'établit à 523 millions d'euros (705 millions d'euros en 2013).
Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) comptabilisé au titre de l'exercice 2014 dans les comptes de VINCI SA n'est pas significatif.

16. Entreprises liées

16.1 Bilan

Les positions au bilan au 31 décembre 2014 relatives aux entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	
Actif	
Actif immobilisé	
Titres de participations	20 025
Créances rattachées à des participations	3 845
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	92
Autres débiteurs	176
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 082

(en millions d'euros)	
Passif	
Emprunts et dettes financières divers	–
Autres dettes liées à des participations	–
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 747
Dettes d'exploitation	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	–
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2
Autres dettes	177

16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2014 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	
Produits financiers	**2 701**
Comptes courants de trésorerie	75
Prêts aux filiales	53
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	2 573
Charges financières	**21**
Comptes courants de trésorerie	21

17. Engagements donnés hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Avals, cautions et garanties	217	471
Engagements de retraite	31	25
Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes	–	13
Total	**248**	**509**

La ligne « Avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI, pour le compte de certaines de ses filiales, en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements en matière de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière des personnels de VINCI et les engagements de retraite complémentaire dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité.

18. Rémunérations et effectifs

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées, y compris charges sociales, relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2014, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	7 817	330
Jetons de présence	-	837

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2014, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	25 659	8 432

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et de plans d'attribution d'actions de performance.

Effectifs moyens de la Société

Les effectifs moyens de la Société sont passés de 214 personnes en 2013 (dont 166 ingénieurs et cadres) à 226 personnes (dont 171 ingénieurs et cadres) en 2014. À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 13 salariés mis à la disposition de VINCI par des filiales ou des prestataires en 2014, contre 14 en 2013 (dont 9 ingénieurs et cadres en 2014, contre 7 ingénieurs et cadres en 2013).

Droit individuel à la formation (DIF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
2 737 heures de formation ont été acquises en 2014 au titre du DIF par les salariés de VINCI. Le total des droits acquis au 31 décembre 2014 est de 17 134 heures (15 614 heures au 31 décembre 2013). En 2014, 14 470 heures de formation n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires.

E. Événements postérieurs à la clôture

Affectation du résultat 2014

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2015, les états financiers au 31 décembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 14 avril 2015. Il lui sera proposé la distribution d'un dividende de 2,22 euros par action au titre de l'exercice 2014, ce qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2014 (1,00 euro par action), porte le solde du dividende restant à verser à 1,22 euro par action, soit un montant de l'ordre de 676 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes, soit le 4 février 2015.

F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2014

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brutes	Nette					
A – Renseignements détaillés par entité										
1 – Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Concessions	4 306 926	2 248 726	100,00 %	6 535 932	6 535 932	704 280			1 339 473	1 088 268
VINCI Energies	123 063	1 101 969	99,34 %	1 041 348	1 041 348	65 818		331 289	200 870	182 611
Eurovia	366 400	347 510	100,00 %	1 034 160	1 034 160				39 284	97 325
VINCI Construction	148 806	343 346	100,00 %	963 265	963 265			9 430	330 948	258 365
VINCI Immobilier	39 600	35 041	100,00 %	111 398	111 398	40 872		553	40 678	24 750
SOC 55	32 015	(5)	100,00 %	32 015	32 015	1 733		192	(1 761)	
Gecom	20 000	7 482	100,00 %	19 998	19 998	13 122			(129)	
Ornem	12 000	(3 535)	100,00 %	24 462	8 464				(11)	
SNEL	2 622	4 900	99,98 %	2 742	2 742				795	
VINCI Assurances	38	106	99,44 %	38	38			10 285	2 038	1 740
b – Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	4 288 700	21 906	100,00 %	4 288 700	4 288 700				117 913	
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Autoroutes	5 237 534	5 003 060	45,91 %	5 908 534	5 908 534			10 944	675 224	907 785
b – Valeurs étrangères										
B – Renseignements non détaillés par entité										
1 – Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Filiales françaises (non détaillé)				44 142	37 988					
b – Filiales étrangères (non détaillé)				2 795						
2 – Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Dans des sociétés françaises (non détaillé)				1 708	71					
b – Dans des sociétés étrangères (non détaillé)				13 972	13 759					

N.B. : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis aux taux de clôture. En application de l'article C. Com. R. 123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
I – Capital en fin d'exercice					
a – Capital social *(en milliers d'euros)*	1 381 551	1 413 192	1 443 368	1 504 245	1 475 247
b – Nombre d'actions ordinaires existantes [1]	552 620 447	565 276 672	577 347 352	601 697 972	590 098 637
II – Opérations et résultat de l'exercice *(en milliers d'euros)*					
a – Chiffre d'affaires hors taxes	9 000	12 657	11 783	12 393	13 336
b – Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 556 936	3 011 047	280 593	763 574	2 878 154
c – Impôts sur les bénéfices [2]	(101 138)	(119 677)	(92 682)	42 360	(116 472)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 848 790	2 997 454	255 882	1 060 238	2 792 406
e – Résultat distribué au titre de l'exercice	900 051	949 718	948 888	988 980	1 230 736 [3] [4]
III – Résultat par action [5] *(en euros)*					
a – Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	3,0	5,5	0,7	1,2	4,7
b – Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,3	5,3	0,4	1,8	4,7
c – Dividende net attribué à chaque action	1,67	1,77	1,77	1,77	2,22
IV – Personnel					
a – Effectif moyen de l'exercice	164	189	213	214	226
b – Masse salariale de l'exercice *(en milliers d'euros)*	16 176	18 562	21 734	20 371	25 775
c – Sommes versées au titre des avantages sociaux *(en milliers d'euros)*	7 143	8 169	9 542	9 752	10 928

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions portant jouissance au 1er janvier 2014 ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes, soit le 4 février 2015.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 14 avril 2015.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre 2014.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
- comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre Société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2015
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS		Deloitte & Associés	
Jay Nirsimloo	Philippe Bourhis	Alain Pons	Marc de Villartay

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Engagements de retraite en faveur de Monsieur Pierre Coppey en qualité de directeur général délégué de VINCI
Personne concernée : Monsieur Pierre Coppey, directeur général délégué de VINCI.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé que la rémunération globale versée à Monsieur Pierre Coppey, tant dans le cadre de son contrat de travail qu'au titre de son mandat de directeur général délégué, entre dans l'assiette de calcul des droits à la retraite à prestations définies (article 39) mise en place au bénéfice des cadres dirigeants du groupe VINCI, étant précisé que Monsieur Pierre Coppey, en sa qualité de salarié cadre dirigeant du Groupe, bénéficiait déjà de ce régime de retraite supplémentaire avant sa nomination en qualité de directeur général délégué le 15 avril 2014.

Ce régime a pour objet de garantir aux cadres dirigeants de VINCI ayant une ancienneté au moins égale à dix ans, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne perçue au cours des 36 derniers mois précédant leur départ et dans la limite d'un plafond annuel qui sera augmenté progressivement de 0,55 Pass (plafond annuel de la sécurité sociale) par an, pour atteindre un maximum de huit Pass au 1er janvier 2019. Au titre de l'année 2014, ce plafond atteignait 5,25 Pass, soit 197 127 euros.

La prestation, une fois liquidée, fera l'objet d'une revalorisation annuelle suivant le rendement du fonds de service des rentes du régime, selon les modalités techniques déterminées par le contrat d'assurance souscrit pour gérer cet engagement.

La rente sera réversible sur le conjoint à hauteur de 60 %.

Toutes les dispositions du régime collectif mis en place au sein de VINCI sont applicables à Monsieur Pierre Coppey.

L'engagement de VINCI à ce titre, correspondant à la valeur actuelle de la rente future, s'élève à 4,08 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce montant est intégralement provisionné dans les comptes consolidés du groupe VINCI à cette date.

Par ailleurs, le Conseil a, le 18 décembre 2014, également autorisé en tant que de besoin l'affiliation de Monsieur Pierre Coppey au régime de retraite à cotisations définies (régime article 83) mis en place par VINCI en 2013 au bénéfice de ses cadres et assimilés.

Restructuration financière de Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG
Personne concernée : Monsieur Pierre Coppey, directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Concessions.

VINCI et VINCI Concessions sont associés de la société allemande Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG, aux côtés de Meridiam Infrastructure A5 SARL et Südprojekt A-Modell GmbH & Co. KG (collectivement, les Associés).

Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG a conclu en 2009 un accord de concession avec l'État allemand relatif à la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'une section de l'autoroute A5 en Allemagne (le Projet).

Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG, les Associés et les prêteurs dans le cadre du Projet se sont accordés sur les modalités et conditions d'une restructuration juridique et financière de Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG et sur des aménagements au Projet correspondant (la Restructuration).

Dans le cadre de la Restructuration, la Société a conclu plusieurs documents et consenti notamment un nantissement de droit allemand sur l'intégralité de ses droits et intérêts, actuels et futurs, dans Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG (le Nantissement) et confirmé les garanties déjà en place dans le cadre du Projet.

Dans ce contexte, la Société a conclu les accords suivants (les Documents de restructuration) :

• un contrat intitulé « Restructuring Agreement » (soumis au droit allemand), conclu entre, *inter alios*, (I) Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG, (II) Deutsche Bank Luxembourg SA, (III) VINCI Concessions SAS et (IV) la Société ;
• un contrat intitulé « Second Ranking Partnership Interest Pledge Agreement » (soumis au droit allemand), conclu entre, *inter alios*, (I) Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG, (II) Deutsche Bank Luxembourg SA, (III) VINCI Concessions SAS et (IV) la Société ;
• un contrat intitulé « Security Confirmation and Amendment Agreement » (soumis au droit allemand), conclu entre, *inter alios*, (I) Via Solutions Südwest GmbH & Co. KG, (II) Deutsche Bank Luxembourg SA, (III) VINCI Concessions SAS et (IV) la Société ;
• un contrat intitulé « Partnership Agreement/Articles of Association » (soumis au droit allemand), conclu entre, *inter alios*, (I) Südprojekt A-Modell GmbH & Co. KG, (II) Meridiam Infrastructure A5 SARL, (III) VINCI Concessions SAS et (IV) la Société ;
• un contrat intitulé « Agreement on the Conditional Transfer of the Limited Partnership Interests » (soumis au droit allemand), conclu entre, *inter alios*, (I) Südprojekt A-Modell GmbH & Co. KG, (II) Meridiam Infrastructure A5 SARL, (III) VINCI Concessions SAS et (IV) la Société ; et
• un contrat intitulé « Restructuring Confirmation Letter » (soumis au droit allemand), conclu entre, *inter alios*, (I) VSS, (II) Deutsche Bank Luxembourg SA, (III) VINCI Concessions SAS et (IV) la Société.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 31 juillet 2014 et ont été conclues le 31 juillet 2014, à l'exception du contrat intitulé « Restructuring Confirmation Letter », lequel a été signé le 12 août 2014.

Mandat de gestion entre VINCI et VINCI Concessions relatif à l'autoroute Comarnic Brasov en Roumanie
Personne concernée : Monsieur Pierre Coppey, directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Concessions.

L'État roumain, représenté par le ministère en charge des projets d'infrastructure, des investissements étrangers, des partenariats public-privé et de la promotion des exportations, ainsi que par la Compagnie nationale des autoroutes et des routes nationales de Roumanie (ci-après l'Autorité contractante) a engagé en 2012 une consultation ayant pour objet la désignation du titulaire de la concession de l'autoroute Comarnic-Brașov (ci-après le Projet).

VINCI Concessions, qui ne dispose pas des références financières et techniques requises par l'Autorité contractante pour candidater au Projet, a demandé à VINCI, qui a accepté, de participer à la procédure de consultation relative au Projet à travers un groupement momentané d'entreprises (ci-après le Groupement), composé de sociétés appartenant aux groupes suivants : VINCI (à hauteur de 37,5 %), Strabag (à hauteur de 37,5 %), Aktor (à hauteur de 25 %).

Le Groupement a été déclaré attributaire du Projet le 19 décembre 2013.

VINCI Concessions, contrairement à VINCI, dispose de l'expertise et des ressources nécessaires au montage de projets de concession d'infrastructures. Dans ce contexte, VINCI a décidé de confier de manière temporaire à VINCI Concessions un mandat de gestion, afin que cette dernière agisse en ses nom et place au sein du Groupement dans le cadre de la participation du Groupement à la procédure de consultation pour l'attribution du Projet, jusqu'à ce que VINCI Concessions ou toute autre société filiale de VINCI Concessions acquière la participation de VINCI dans la société de Projet et plus généralement dans le Projet, étant entendu que, compte tenu de l'organisation du groupe VINCI, la gestion de ce type de projet doit être assurée au sein de la branche concessions.

Aucune rémunération ne sera versée par VINCI à VINCI Concessions en contrepartie des missions qui lui sont confiées au titre du mandat. En cas d'achèvement du bouclage juridique et financier du Projet, VINCI renonce, au profit de VINCI Concessions qui accepte, à toute somme qui serait, le cas échéant, payée ou remboursée par la société de Projet à ses actionnaires au titre de la préparation de l'offre et du bouclage juridique et financier du Projet, en ce compris la prime de succès et à la totalité de sa quote-part de toute indemnité qui serait versée par l'Autorité contractante au Groupement ou à la société de projet au titre de la participation du Groupement à la procédure d'appel d'offres pour le Projet.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2014 et a été conclue le 19 décembre 2014.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mission d'assistance par la société YTSeuropaconsultants (jusqu'au 15 avril 2014)

Personne concernée : Monsieur Yves-Thibault de Silguy, gérant et associé unique de la société YTSeuropaconsultants et vice-président administrateur référent de VINCI.

La société VINCI a conclu, en date du 3 mars 2010, avec la société YTSeuropaconsultants, société à responsabilité limitée à associé unique, une convention de mission d'assistance aux termes de laquelle Monsieur de Silguy assiste le président-directeur général dans ses missions de représentation du groupe VINCI, vis-à-vis notamment des représentants des autorités publiques françaises ou étrangères, des grands clients ou actionnaires actuels ou potentiels français ou étrangers et des actionnaires individuels, à l'occasion de rencontres périodiques organisées à cet effet par la Société ; la rémunération forfaitaire et non révisable de cette mission s'élève à 27 500 euros hors taxes par mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 3 mars 2010 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010. L'assemblée générale des actionnaires en date du 16 avril 2013 a approuvé les renouvellements successifs de cette convention qui a pris fin le 15 avril 2014. Cette convention a été remplacée par la convention mentionnée ci-après, autorisée par le Conseil d'administration du 5 février 2014 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014.

2. Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 15 avril 2014, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 18 février 2014.

Convention de mission d'assistance par la société YTSeuropaconsultants (à compter du 15 avril 2014)

Personne concernée : Monsieur Yves-Thibault de Silguy, gérant et associé unique de la société YTSeuropaconsultants et vice-président administrateur référent de VINCI.

La Société a conclu, en date du 5 février 2014, avec la société YTSeuropaconsultants, une nouvelle convention de mission d'assistance ayant le même objet que celui décrit ci-dessus.

Cette convention, conclue pour une durée de quatre années avec la faculté pour le Conseil d'administration d'y mettre fin à l'expiration de chaque année du mandat d'administrateur de Monsieur de Silguy, est applicable depuis son approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014.

La rémunération de ces différentes missions est fixée à un montant forfaitaire et non révisable de 27 500 euros hors taxes par mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 5 février 2014 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014.

Elle fait l'objet d'un examen annuel par le comité d'Audit, qui s'assure de la cohérence de la rémunération versée avec la réalité des prestations effectuées. Sur avis du comité d'Audit, le Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2014, lors de sa réunion du 4 février 2015, a estimé ne pas devoir y mettre fin.

Au titre de cette convention et de la convention précitée, VINCI a comptabilisé au total une charge annuelle de 330 000 euros hors taxes au cours de l'exercice 2014.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2015
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS		Deloitte & Associés	
Jay Nirsimloo	Philippe Bourhis	Alain Pons	Marc de Villartay

Responsables du document de référence

1. Déclaration du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 110 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 286 et 303 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observation pour l'exercice 2014. En 2013 (pages 286, 287 et 304 du document de référence 2013 déposé à l'AMF le 28 février 2014), le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contenait une observation portant sur le changement de méthode comptable effectué et une sur le changement de présentation du compte de résultat consolidé. Le rapport sur les comptes sociaux ne contenait pas d'observation. »

Xavier Huillard, président-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG Audit IS
Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
(Jay Nirsimloo et Philippe Bourhis)
Début du premier mandat : 10 mai 2007 (en tant que KPMG SA, membre de KPMG International).
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Alain Pons et Marc de Villartay)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Commissaires suppléants

KPMG Audit ID
Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
Début du premier mandat : 16 avril 2013.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

BEAS SARL
7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).
Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 44 06).
Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 37 58).
Patrick Richard, directeur juridique, secrétaire du Conseil d'administration et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 38 83).

4. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2012, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 195-275, 276-292 et 299-300 du document de référence 2012 déposé à l'AMF le 27 février 2013 sous le numéro D. 13-0085 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2013, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 203-287, 288-304 et 310-311 du document de référence 2013 déposé à l'AMF le 28 février 2014 sous le numéro D. 14-0101.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.
Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison (+ 33 1 47 16 38 83) et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004
Document de référence

1.	**Personnes responsables**	**307**
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	**307**
3.	**Informations financières sélectionnées**	
3.1	Informations financières historiques	rabat, 209
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	**Facteurs de risques**	**121-127, 256-269**
5.	**Informations concernant l'émetteur**	
5.1	Histoire et évolution de la Société	15-16
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	188
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	188
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	188
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	188
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	43-51, 54-57, 60-67, 76-83, 86-93, 96-105, 107, 111-112, 226-228
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	36, 44, 111-112, 117, 212, 226-228, 230-233, 238-240, 242-243
5.2.2	Principaux investissements en cours	271-275
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	44, 67, 271-275
6.	**Aperçu des activités**	
6.1	Principales activités	rabat, 1, 15-16, 32-107
6.2	Principaux marchés	rabat, 1, 33-42, 53, 59, 69, 72-75, 85, 95, 107, 112-114, 229-233
6.3	Événements exceptionnels	119-120
6.4	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5	Positionnement concurrentiel	1, 41, 53, 75, 85, 95
7.	**Organigramme**	
7.1	Description du Groupe	189-190
7.2	Liste des filiales importantes	38, 279-285, 301
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	72, 240, 260-261, 274-275
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	20-22, 25-26, 31, 125-126, 168-177, 196-198
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
9.1	Situation financière	rabat, 111-119, 209-237, 302
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	111-115, 234-235
9.2.2	Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	111-114, 217-219, 229-233
9.2.3	Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	12, 15-16, 121-127
10.	**Trésorerie et capitaux**	
10.1	Informations sur les capitaux	117-119, 188-195, 209-213, 245-270, 289, 295-298
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	117, 212, 290
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	112, 117-119, 209-212, 258-270, 289-290, 296-298
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	123-124, 151-154, 188-195, 246-255, 258-270, 289, 294-298
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	112, 116-119, 192-195, 258-274

11. Recherche et développement, brevets et licences 31

12. Informations sur les tendances

12.1	Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	119-120
12.2	Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	12, 15-16, 67, 83, 93, 105, 107, 119-120, 278, 301

13. Prévisions ou estimations du bénéfice N/A

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale

14.1	Organes d'administration et de direction	13-14, 128-142
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	128-130, 137-139

15. Rémunération et avantages

15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature	143-154, 160-162, 274, 300
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	144, 148-149, 251-255, 274-275, 300-301

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1	Date d'expiration des mandats actuels	13, 128-139
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	129, 137, 141, 142, 149, 150, 205-206
16.3	Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	13, 128-143
16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	128-130, 137-154, 199-206

17. Salariés

17.1	Nombre de salariés	rabat, 1, 28-30, 72-73, 156-167, 300
17.2	Participations et stock-options	131-137, 143-154, 160-161, 219-220, 234, 248-251, 274, 300
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	30, 143-154, 191-192, 219-220, 234, 248-250, 274, 300

18. Principaux actionnaires

18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	17-18, 30, 191-192
18.2	Existence de droits de vote différents	192
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	17-18, 191
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A

19. Opérations avec des apparentés 111, 189-190, 214-216, 274, 278-285, 299-301

20. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1	Informations financières historiques	207-285, 287-301, 308
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	207-285, 287-301
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	286, 303, 308
20.5	Date des dernières informations financières	N/A
20.6	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	17-18, 119, 212-213, 248, 278, 290, 295, 302
20.8	Procédures judiciaires d'arbitrage	276-278
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	12, 15, 16, 111-112, 119-120, 226-228, 278

21. Informations complémentaires

21.1	Capital social	151-154, 188-195, 213, 218-220, 245-251, 295-296, 302
21.2	Acte constitutif et statuts	128-130, 139, 154-155, 162-163, 188-189, 192-193, 219-220, 308

22. Contrats importants 15-16, 38-67, 76-83, 86-93, 96-105, 107, 113-114, 119-120, 245, 271-275, 278

23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts 307-308

24. Documents accessibles au public 308

25. Informations sur les participations 189, 279-285, 301

Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Comptes sociaux	287-301
2. Comptes consolidés	207-285
3. Rapport de gestion	110-195, 302
4. Déclaration de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel	307
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	303, 286
6. Communication relative aux honoraires des commissaires aux comptes	276
7. Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	199-203
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration	204

Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

Sections du chapitre E du Rapport de gestion Informations sociales, environnementales et sociétales	Pages du document de référence	Thématiques Grenelle II – Article 225	Indicateur Global Reporting Initiative G4 – Par code
Informations sociales			
Politique générale des ressources humaines			
Politique générale des ressources humaines	157	–	G4-1
Emploi			
Effectifs	157-158	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	G4-9, G4-10, G4-LA1, G4-LA12
Embauches et départs	158-160	Embauches et licenciements	G4-LA1
Organisation du temps de travail			
Heures travaillées et heures supplémentaires	160	Organisation du temps de travail	–
Absentéisme	160	Absentéisme	–
Rémunérations, charges sociales, épargne salariale			
Politique générale de rémunération	160	–	G4-1
Rémunérations et charges sociales	161	Rémunérations et leur évolution	G4-51, GA-52, GA-53, G4-LA2, G4-LA13
Épargne salariale	161-162		G4-LA2
Relations sociales et accords collectifs			
Politique générale du dialogue social	162	Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	G4-LA4
Instances représentatives du personnel	162-163		
Libertés syndicales	163		
Bilan des accords collectifs	163	Bilan des accords collectifs	–
Conflits collectifs	163	–	–
Santé et sécurité			
Politique générale de prévention	163-164	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-1
Santé, sécurité des salariés VINCI	164	Conditions de santé et de sécurité au travail Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	G4-LA6, G4-LA7
Santé et sécurité du personnel intérimaire	165	Conditions de santé et de sécurité au travail Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	G4-LA6, G4-LA7
Santé et sécurité des sous-traitants	165	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-1
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail	165	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	G4-LA8
Formation			
Politique générale de formation	165-166	Politiques mises en œuvre en matière de formation	G4-LA10, G4-LA11
Actions de formation	166	Nombre total d'heures de formation	G4-LA9, G4-HR2
Diversité et égalité des chances			
Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations	166	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	G4-LA12
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	166-167	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap	167	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
Informations environnementales			
Politique générale de l'environnement : ensemble pour la croissance verte			
Organisation environnementale	168	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	G4-1
Reporting environnemental : couverture et périmètre	168		
Formations à l'environnement	168-169	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	G4-43, G4-LA9
Prévention des incidents environnementaux	169	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	–
Certifications environnementales	169	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	–

Sections du chapitre E du Rapport de gestion Informations sociales, environnementales et sociétales	Pages du document de référence	Thématiques Grenelle II – Article 225	Indicateur Global Reporting Initiative G4 – Par code
Préservation des ressources			
Protection de la ressource en eau	169-170	Mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	G4-EN8, G4-EN9, G4-EN10
Consommation de matières premières et économie circulaire	170-171	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	G4-EN1, G4-EN2
Consommations énergétiques	171-172	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	G4-EN3, G4-EN4, G4-EN5, G4-EN6, G4-EN7
Recours aux énergies renouvelables (EnR)	172		–
Condition d'utilisation des sols	172	Utilisation des sols	–
Rejets dans l'air	172	Mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G4-EN20
Nuisances sonores	172-173	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	–
Gestion des déchets et recyclage	173	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	G4-EN23, G4-EN24, G4-EN25, G4-EN28
Lutte contre les changements climatiques			
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	173-175	Rejets de gaz à effet de serre	G4-EN15, G4-EN16, G4-EN17, G4-EN18, G4-EN19
Adaptation au changement climatique	175	Adaptation aux conséquences du changement climatique	–
Protection de la biodiversité			
Politique générale en matière de biodiversité	175	Mesures prises pour préserver ou améliorer la biodiversité	G4-EN12
Mesures prises en faveur de la biodiversité	175-176		G4-EN11, G4-EN12, G4-EN13
Actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité	176-177		–
Prévention et réparation			
Conformité législative et réglementaire	177	–	–
Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées	177	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	G4-EN31
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	177	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	G4-EC2
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci	177	–	G4-EN29
Informations sociétales			
Impact territorial, économique et social de l'activité			
Contribution au développement économique régional	177-178	Impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional	G4-EC7, G4-EC8
Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle	178-179	Impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	G4-EC7, G4-EC8, G4-SO1
Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs			
Politique générale de dialogue avec les parties prenantes	179	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	G4-25, G4-26, G4-27, G4-37
Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains	179-180		G4-25, G4-26, G4-27
Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel	180-181	Actions de partenariat ou de mécénat	G4-EC7
Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion	181-182		
Partenariats et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique	182		
Relations avec les fournisseurs et les sous-traitants			
Politique générale de dialogue avec les fournisseurs et les sous-traitants	182-183	Prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux	–
Management des relations avec les fournisseurs	183	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	G4-LA15, G4-EN32, G4-EN33, G4-HR11, G4-SO9, G4-SO10
Management des relations avec les sous-traitants	183-184		–
Loyauté des pratiques			
Prévention de la corruption et des fraudes	184	Actions engagées pour prévenir la corruption	G4-56, G4-57, G4-58, G4-SO4
Santé et sécurité des clients	184	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	G4-EN27, G4-PR3
Droits humains			
Droits humains	184-185	Actions engagées en faveur des droits de l'homme	–

Jean-Yves Govin Sorel. Maîtrise d'ouvrage : Fondation Louis Vuitton. Architecte : © Gehry Partners LLP and Frank O. Gehry (couverture) – David Aubert – Luc Benevello – Aleksandr Bibik – Xavier Boymond – Jérôme Cabanel – Philippe Caumes – Philippe Chagnon/Cocktail Santé – Anthony Charlton for LLDC – Frédéric Christophorides – William Daniels – Augusto Da Silva/Graphix Images – Bruno Delessard/Challenges-REA – Thibault Desplats – Thierry Duchamp – Cyrille Dupont – Thierry Duvivier/Trilogi'c – Jacques Florsch – Jean-Yves Govin Sorel. Maîtrise d'ouvrage : Fondation Louis Vuitton. Architecte : © Gehry Partners LLP and Frank O. Gehry – Jean-Yves Govin Sorel – Spencer Griffiths – Axel Heise – Imagerie numérique PE MILLEREAU – Paris, copyright 2013, www.mbstudio.fr – Stéphanie Jayet – Jdnyim/Getty Images – Frédéric Labrouche – Thierry Lahuppe – Stéphane Lavoué – Pascal Le Doaré – Thierry Marzloff – Ramon Melo – Jean-Philippe Moulet – Pietro Naj-Oleari : © European Union 2014, European Parliament – Alain Ngann Yonn – Jean-Pierre Noël – Jean-Michel Nossant – Richard Nourry – Photothèque Samsung Heavy Industrie s Ltd. – Pierre Rabolini – Lisa Ricciotti – Francis Vigouroux – André Wipff-Zeppeline – Photothèques VINCI et filiales, DR.

Conception et réalisation : PUBLICORP - 13199 – **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de sources responsables.

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C021765
www.fsc.org

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 15-0088 le 26 février 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
www.vinci.com